271.5
B935c
v.3

BOOK 271.5.B935C v.3 c.1
BURNICHON # LA COMPAGNIE DE JESUS
EN FRANCE

3 9153 00068931 7

WILBUR L. CROSS LIBRARY
UNIVERSITY OF CONNECTICUT

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Boston Library Consortium Member Libraries

http://www.archive.org/details/lacompagniedej03burn

La Compagnie de Jésus en France

Histoire d'un Siècle

1814 - 1914

par

Joseph BURNICHON, S. J.

Tome Troisième : 1845-1860

PARIS
GABRIEL BEAUCHESNE
Rue de Rennes, 117
—
1919

La Compagnie de Jésus en France

Histoire d'un Siècle

1814-1914

Tome Troisième : 1845-1860

DU MÊME AUTEUR

Les Manuels d'éducation civique et morale. Un vol. in-18 Quatrième édition. Lyon, Vitte. 1884. (*Épuisé.*)

Le Retour aux champs. In-8. Paris, Retaux. 1894. (*Épuisé.*)

Vie du P. François-Xavier Gautrelet, S. J. Un volume in-12 de VI-352 pages. Deuxième édition. Paris, Téqui. 1896.

L'État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire. Un volume in-12 de III-352 pages. Paris, J. de Gigord. 1898.

Du Lycée au Couvent. Un volume in-12, de VI-345 pages. Paris, Téqui. 1900.

Cinquante ans après. (La liberté d'enseignement.) Un volume in-12 de VIII-315 pages. Paris, Gabalda. 1900.

Un Jésuite : Amédée de Damas. Un volume in-8 de VIII-375 pages. Paris, J. de Gigord. 1908.

Le Brésil d'aujourd'hui. Un volume in-12 de IX-340 pages. Deuxième édition. Paris, Perrin. 1910. (*Épuisé.*)

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

BX
3731
.B8
1914
t.3

LA COMPAGNIE DE JÉSUS
EN FRANCE

Histoire d'un Siècle

1814-1914

PAR

Joseph BURNICHON, S. J.

Tome Troisième : 1845-1860

PARIS
GABRIEL BEAUCHESNE
117, Rue de Rennes, 117

1919

NIHIL OBSTAT.

Lugduni, die 14a Decembris 1918.

Ludovicus CHAUVIN, S. J.

IMPRIMATUR.

Parisiis, die 21a Decembris 1918.

E. THOMAS, v. g.

271,5
~~13025~~
~~v.3~~

CHAPITRE PREMIER

I. — D'après M. Guizot les Jésuites cherchent à éluder les dispositions soi-disant prises contre eux par le Saint-Siège. Comment ils ont accepté les concessions du P. Général. Fausses nouvelles. La vérité se fait jour peu à peu. Entrevue du comte Beugnot avec M. Guizot. Le ministre déclare sa volonté que la note du 6 juillet soit obéie en toute rigueur. Les Jésuites doivent s'exécuter eux-mêmes. Circulaire du ministre des Cultes.

II. — Le Provincial de Paris va à Rome combattre les concessions adoptées en principe. Étranges perplexités du P. Général. Il révoque d'abord les concessions, puis les maintient. Circulaire du P. Rubillon à son retour de Rome. La dispersion à Paris, à Lyon, à Saint-Acheul, à Laval. Rossi continue d'intriguer à Rome. Il se plaint du retard des Jésuites à se disperser.

III. — Rossi annonce à Guizot un triomphe complet : Le « drame » touche à son dénouement; le Pape, d'après lui, intervient pour contraindre les Jésuites à l'obéissance. Supplique du P. Roothaan à Grégoire XVI. Réponse du Pape. Le *nec plus ultra* des concessions est atteint. De fait on ne va pas plus loin. Le Gouvernement paraît se contenter de sa « victoire ». Récompense des négociateurs.

IV. — L'attitude de l'épiscopat à l'égard de la Compagnie pendant la tempête déchaînée contre elle. Mgr Parisis, évêque de Langres. Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse. L'archevêque d'Avignon, les évêques de Châlons et de Chartres offrent leurs palais épiscopaux aux Jésuites, dans le cas où ils seraient expulsés de leurs maisons. Embarras de M. Martin du Nord. Les évêques supplient le Pape de repousser les demandes du Gouvernement. Mgr de Mazenod. Dévouement du nonce Fornari pour la Compagnie de Jésus.

V. — L'archevêque de Paris entre dans les vues du Gouvernement. Il voudrait incorporer les Jésuites au clergé paroissial. Déclaration du cardinal secrétaire d'État à l'encontre des prétentions de Mgr Affre. Rigueurs de l'archevêque à l'égard des Jésuites dispersés. Protestation de Montalembert. Jugement de Mgr Parisis. Mgr Affre, sur le point de mourir, regrette sa conduite à l'égard des Jésuites.

5/21/65

VI. — Les défenseurs de la Compagnie. L'abbé Dupanloup. Montalembert et le P. de Ravignan. Lacordaire engage Montalembert à se séparer des Jésuites. Les griefs de Montalembert contre la Compagnie. Vatimesnil, Cormenin, Cauchy, Champagny, etc... La dernière héritière de La Chalotais. La prière des petits et des humbles.

I

Il nous reste à dire comment les mesures « discrètes et prudentes », adoptées à Rome « pour le bien de la paix », furent acceptées et exécutées par les Jésuites de France. C'est une histoire passablement compliquée et touffue. M. Guizot en donne un raccourci en terminant le long chapitre de ses *Mémoires* consacré à cette négociation avec le Saint-Siège, laquelle manifestement lui paraît un des beaux triomphes de sa diplomatie.

Parlant de la Note du *Moniteur*, « l'effet dans le public, dit-il, fut grand ; car le succès était inattendu. On avait beaucoup dit que la Cour de Rome et bien plus encore les Jésuites ne se prêteraient jamais à cette dissolution tranquille de la Congrégation. Pourtant le fait s'est accompli. Nous donnâmes aux Jésuites pour l'exécution de leur engagement tous les délais, toutes les facilités compatibles avec l'engagement même. J'aurais eu, si j'avais voulu les saisir, bien des occasions et bien des raisons de me plaindre à Rome de leurs dénégations équivoques, de leurs procrastinations indéfinies, de leurs subtils efforts pour donner à croire que Rome n'avait pas promis en leur nom tout ce qu'on exigeait d'eux. »

Ainsi M. Guizot a forcé les termes de la dépêche Rossi; de sa propre autorité il lui fait dire beaucoup plus qu'elle ne disait; il prétend ensuite obliger les Jésuites à tenir des engagements qu'ils n'ont pas pris ; il leur reproche d'user d'échappatoires pour s'y dérober ! On jugera sans doute que, s'il y eut ici manque de loyauté et de franchise, ce ne fut pas du côté des Jésuites[1]. La Note men-

1. Le P. Rubillon était Assistant de France lorsque parut le tome VII des *Mémoires* de Guizot. Provincial de Paris en 1845, il avait été mêlé

songère du *Moniteur*, présentée comme le résultat de la négociation, créa d'abord une situation fausse ; toutes les difficultés, tous les malentendus, toutes les explications irritantes auxquelles donna lieu l'exécution, furent la conséquence de cette manœuvre initiale, qui avait peut-être une valeur politique, mais d'où l'honnêteté vulgaire est absente.

Nous avons dit l'émotion des catholiques quand ils lurent au *Moniteur* du 6 juillet le texte officiel. Mais ce fut pour les Jésuites, on le conçoit, que la nouvelle dut être plus accablante et le coup plus douloureux. Déjà les lettres du Père Général les avaient péniblement affectés ; on s'était préparé à la résistance et on se sentait humilié à l'idée d'acheter la paix par des concessions ; on ne pouvait d'ailleurs se dissimuler le mécontentement et les récriminations qu'elles allaient infailliblement soulever. Plusieurs, on l'a vu, s'exprimaient à ce sujet dans leurs correspondances avec beaucoup de vivacité. Quelques autres, il est vrai, envisageant sans doute la situation avec plus de sang-froid, ne répugnaient pas à une attitude moins intransigeante : « Plus je réfléchis et m'éclaire, écrivait le Père Guidée, plus je demeure persuadé des inconvénients d'une résistance désespérée. Nous y exposerions le présent et l'avenir. Nous mettrions le Gouvernement dans la nécessité de demander une loi aux Chambres l'année prochaine. Il en a déjà été question. S'il la demande, il l'obtiendra, et alors... Si au contraire par une concession ménagée à propos nous pouvons sauver les noviciats...,

de très près aux événements qui se rattachent à la mission Rossi, et il avait lui-même présidé dans la Province à l'exécution des mesures consenties à Rome. M. Guizot osait dire que les Jésuites avaient usé de manœuvres louches pour se soustraire aux engagements pris en leur nom par le Saint-Siège. L'Assistant de France crut devoir protester contre une imputation déshonorante pour lui-même et pour sa famille religieuse. Il exposa les faits dans une Note dont la précision ne laisse rien à désirer. L'article des *Études religieuses*, du P. Charles Daniel, en réponse à M. Guizot, ayant été publié en brochure, la Note du P. Rubillon y fut insérée en appendice. On la trouvera aux *Pièces justificatives*, n° I.

nous gagnons du temps, et c'est tout dans les circonstances. » (3 Juillet.)

Mais il faut avouer que cette opinion du grave Supérieur de la rue des Postes n'était pas celle qui avait prévalu dans l'esprit des deux Provinciaux et de leurs Conseils. Le jour même où le Père Guidée écrivait sa lettre au Général, le Père Rubillon, Provincial de Paris, s'était mis en route pour aller lui exposer de vive voix ses vues et celles de son collègue de Lyon, le Père Maillard. Selon eux la situation était mal connue à Rome; autrement on n'eût point songé à des concessions qu'ils estimaient déplorables. Tel était l'objet d'un assez long Mémoire rédigé par le Père de Ravignan et destiné à passer sous les yeux du Père Roothaan et de ses Assistants. On y démontrait que, « pour l'honneur du Saint-Siège, pour l'honneur de la Compagnie, pour la défense des droits et de la liberté de l'Église », le seul parti à prendre était celui d'une « résistance calme, digne et légale, sur le terrain des droits constitutionnels ». On ne doit pas se laisser intimider par la perspective des rigueurs administratives. Car « des esprits éminents pensent que la victoire du Pouvoir, les discussions et les peines judiciaires seraient la cause d'une heureuse réaction en notre faveur ». Aux avantages qu'on se promet d'une attitude conciliante le Mémoire répond assez durement : « On dit : En cédant pour quelques maisons, en se dispersant dans telle ou telle ville, on calmera l'irritation, on donnera au Gouvernement un moyen de sortir d'affaire, on satisfera l'opinion. Je nie tout cela avec la plus inébranlable conviction; des demi-mesures ne calmeront rien; l'opposition sera toujours furieuse; ce sera sans cesse à recommencer, sans cesse à céder de nouveau. Au sentiment de tous, la position est déjà insupportable, telle que les hésitations des Pilates du jour nous la font. »

Quand les Jésuites français s'apprêtaient ainsi à en appeler de leur Général mal informé à leur Général mieux informé, ils ignoraient dans quelles conditions il avait

adopté un parti si contraire à leurs vœux. Le Père Roothaan n'avait pas encore dit le mot qui eût coupé court à toutes les hésitations et arrêté toutes les remontrances. Ce mot, le Provincial de Paris allait l'entendre de sa bouche.

D'ailleurs, jusqu'au dernier moment, les Jésuites, comme les autres, étaient restés persuadés que la mission Rossi avait abouti à un échec complet. Les concessions leur semblaient d'autant plus inopportunes. Mais voilà que tout à coup le Gouvernement fait annoncer qu'elle a pleinement réussi. Cette fois il ne s'agit plus de concessions faites par le Général ; c'est avec le Saint-Siège qu'on a négocié et le Saint-Siège a cédé. A travers les termes du communiqué officiel les Jésuites de France pouvaient entrevoir un nouveau Bref de suppression. Pour eux une telle appréhension était autrement troublante que celle de la persécution et de l'exil. « Ceux de Paris, raconte un témoin, passèrent toute une journée en proie à d'inexprimables angoisses, se persuadant que les deux Provinces de France se trouvaient ou seraient bientôt, de par l'autorité du Saint-Siège, séparées du corps de la Compagnie, et qu'eux-mêmes, déliés de leurs vœux de religion, allaient se voir immédiatement sécularisés[1]. »

Le jour même la circulaire suivante fut adressée aux Supérieurs de toutes les maisons :

« Vous aurez sans doute déjà connu la nouvelle donnée par le Gouvernement sur l'issue des négociations à Rome. Nous avons lieu de croire qu'en effet le Gouvernement aurait obtenu du Saint-Siège quelques concessions, dont nous ignorons encore la teneur et l'étendue.

« Dans cette position, voici la conduite que nous devons tenir : — 1° Attendre la notification des dispositions prises ou à prendre par les Supérieurs. — 2° Nous abstenir de toute démonstration qui serait en opposition avec l'esprit de soumission et de résignation religieuse. — 3° Cesser dès maintenant les démarches pour obtenir de nouvelles

1. Le P. F. Grandidier. *Vie du R. P. Achille Guidée*, p. 232.

adhésions à la consultation. — 4° Si, ce que nous ne croyons pas probable, l'autorité civile voulait agir pour dissoudre votre maison, avant que nous ayons connu et que vous ayez reçu les ordres de Rome à ce sujet, vous demanderez à l'autorité un délai raisonnable, jusqu'à ce que vous ayez connu les ordres en question. » (6 Juillet 1845.)

Toutefois l'alarme ne fut pas de longue durée. Dès le lendemain, 7 juillet, on recevait à Paris une lettre adressée de Rome par le Père Rozaven aux deux Provinciaux de France. Elle portait la date du 28 juin :

« Vous savez déjà sans doute, disait le Père Assistant, que M. Rossi a complètement échoué dans sa mission... On fera peut-être courir le bruit de quelques concessions qu'aurait faites le Saint-Siège; mais n'y ajoutez pas foi. Le fin diplomate n'a rien obtenu, ni par ruse ni par intimidation. Il faut pourtant lui rendre la justice qu'il a employé tous les moyens en son pouvoir pour persuader que son Gouvernement, en toute cette affaire, est animé des sentiments les plus bienveillants pour la religion, et pour dépeindre toutes les fâcheuses conséquences auxquelles l'Église et le Saint-Père seraient exposés, si le Gouvernement pontifical n'entrait pas dans les vues du Gouvernement français. Mais tout a été inutile, il n'a rien obtenu, absolument rien... »

Les Jésuites étaient donc rassurés sur le point capital : ils n'avaient point été sacrifiés par le Saint-Siège. A vingt-quatre heures de distance une seconde circulaire fut envoyée à toutes les maisons de la Compagnie. On y lisait :

« Nous avons eu le tort, hier, de croire à la possibilité de la triste nouvelle que donnait le journal officiel du Gouvernement. Nous vous avons ainsi profondément affligés, comme nous l'étions nous-mêmes. Depuis lors des témoignages nombreux et irréfragables nous ont mis en mesure de rétablir les faits, de reconnaître que la nouvelle en question est un mensonge odieux et un outrage de plus jeté au Saint-Siège et à la vérité, par conséquent de vous envoyer aujourd'hui la consolation que nous éprouvons.

La vérité est donc : — 1° que le Saint-Siège a rejeté obstinément et toujours toutes les demandes que faisait le Gouvernement; — 2° que les cardinaux réunis deux fois extraordinairement ont aussi repoussé toutes les demandes ou concessions que sollicitait le Gouvernement. Et ainsi l'honneur du Saint-Siège et de l'Église romaine reste sauvé, entièrement sauvé, dans les prétendus succès obtenus par M. Rossi.

« Voilà ce que vous pouvez dire, avec une juste mesure sans doute, mais en toute vérité, aux dignes protecteurs, aux amis vénérés, que la nouvelle du journal a dû effrayer et consterner. Mais qu'y a-t-il donc de vrai dans l'annonce officielle? — Le voici :... C'est que, battu sur le terrain de la Cour romaine, M. Rossi s'est replié sur le terrain de conciliation auprès de notre T. R. Père Général et qu'il en a obtenu, pour le bien de la paix, et comme une sorte de satisfaction, quelques concessions dont nous aurons à vous entretenir plus tard. Et voilà la vérité, toute la vérité. »

Restait à savoir quelles étaient les intentions du Gouvernement et comment il entendait l'exécution des mesures annoncées dans la Note du *Moniteur*. Le comte Beugnot voulut bien servir d'intermédiaire ; le 10 juillet il eut une entrevue avec M. Guizot; nous en trouvons un compte rendu sommaire dans une lettre adressée le lendemain, 11 juillet, par le Père de Ravignan aux Provinciaux de France. Nous la citons telle quelle, tout en regrettant les éclaboussures qui en rejaillissent sur la mémoire d'un homme d'État presque illustre :

« Nous savons enfin positivement les instructions du Gouvernement et le sens qu'il attache aux concessions obtenues de Rome. M. Beugnot a bien voulu voir hier même M. Guizot, afin de s'expliquer nettement sur notre compte. J'avais remis à M. Beugnot un résumé exact des instructions du T. R. P. Général[1]; il connaissait comme

1. La note remise par le P. de Ravignan au comte Beugnot et communiquée par celui-ci à M. Guizot se terminait ainsi: « Il doit être

nous-mêmes le sens et le but des lettres du Père Général. M. Beugnot a donc fait part de notre situation; il a exposé nos restrictions dans le sens des ordres reçus. M. Guizot l'a écouté et lui a donné ensuite lecture de la correspondance tant officielle que particulière de M. Rossi. Il en résulte clairement : — 1° que M. Rossi a traité avec le cardinal Lambruschini qui agissait au nom du Saint-Père; — 2° que M. Rossi n'a jamais eu et ne doit avoir aucun rapport avec le Père Général; — 3° qu'il a obtenu tout ce qu'il demandait et que tout a été convenu entre le cardinal Lambruschini au nom du Saint-Père et M. Rossi; — 4° que la Note définitive envoyée par M. Rossi à M. Guizot est restée entre les mains du cardinal un jour ou deux, que le cardinal a pleinement approuvé cette Note et les termes dans lesquels elle était conçue; — 5° que la Note publiée dans le journal officiel n'est que la reproduction textuelle de la dépêche de M. Rossi approuvée par le cardinal Lambruschini : *La Compagnie de Jésus cessera d'exister en France; ses maisons seront fermées...* etc...

« M. Guizot affirme nettement que cette décision est due à l'autorité du Saint-Siège. A la tribune il s'en expliquera en ce sens; il lira ses dépêches et les entretiens du cardinal avec Rossi que ces dépêches rapportent. M. Guizot et le Gouvernement exigent que cette décision soit exécutée *à la lettre*. Ainsi *maisons fermées*, *noviciats dissous*, etc. Il a ajouté que peut-être tolérerait-on un noviciat pour les Missions étrangères; mais toute existence à l'état de Congrégation doit être supprimée, en attendant des temps meilleurs. Enfin le Gouvernement ne prendra

entendu qu'en cédant quelque chose les religieux de la Compagnie le font par un motif de paix; qu'ils réservent expressément tous leurs droits, et qu'ils les feront valoir toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, c'est-à-dire qu'ils ne renoncent en aucune manière à invoquer, dans l'occasion, le bénéfice de la Constitution et du droit commun de propriété, de domicile, de liberté individuelle et de liberté religieuse. On conçoit même que, si le Gouvernement exigeait maintenant des Jésuites plus qu'il n'a été accordé par leur Général, on serait nécessairement replacé sur le terrain des discussions et des résistances légales. »

aucune mesure, il surveillera, et si on ne s'exécute pas, en référera à Rome, sûr d'obtenir que la Note soit exécutée à la lettre. M. Beugnot confirme que M. Guizot est sûr d'obtenir tout du Saint-Siège. » (11 Juillet 1845.)

Cette façon de présenter les choses était dans l'ensemble, pour nous servir d'une expression bénigne, un tissu d'inexactitudes[1]; nous en avons, croyons-nous, suffisamment apporté la preuve. Mais il y a au moins une des assertions du ministre qu'on est obligé de qualifier plus sévèrement. M. Guizot gardait par devers lui la dépêche du chargé d'affaires; il savait bien que la Note du *Moniteur*, rédigée par lui-même et dont il donnait lecture, n'en était pas « la reproduction textuelle », comme il l'affirmait dans son cabinet à son interlocuteur, le 11 juillet, et comme il le répétait quatre jours après à la tribune de la Chambre des Pairs[2]. Pour accréditer une dépêche sophistiquée, le grand ministre n'hésitait pas à mentir, *perfricta fronte*, comme auraient dit les anciens. On ne fait pas pareille constatation sans quelque tristesse. Par ailleurs, l'extinction complète, la suppression radicale de la Compagnie de Jésus annoncée dans la Note, c'est le Saint-Siège qui l'ordonne; M. Guizot l'affirme, renforçant ainsi le mensonge par un outrage au Pape. Et tout cela pour se débarrasser de ces Jésuites à qui l'on reprochera leur peu de délicatesse sur le choix des moyens!

Par les déclarations du célèbre ministre on voit l'attitude et le rôle étrange que le Gouvernement s'attribuait à partir de ce moment. Les Jésuites devaient eux-mêmes s'exécuter, sur l'injonction du Pape, et c'est au Pape qu'on se plaindrait si l'exécution n'était pas assez prompte ou assez complète. « M. Martin du Nord, écrivait le Père

1. La lettre du cardinal Lambruschini au nonce Fornari citée plus haut la contredit tout du long, et sur plusieurs points lui donne un démenti formel.

2. En apportant le 15 juillet, à la Chambre des Pairs, sa déclaration sur l'affaire des Jésuites, M. Guizot était censé donner lecture de la correspondance diplomatique. Naturellement, il lut la Note du *Moniteur* en l'attribuant à Rossi.

Guidée, se frotte les mains en disant : Je n'ai qu'à regarder faire. » (8 Juillet.) Toutefois, pour se faire aider dans son loisir, il adressait quelques jours plus tard la circulaire suivante aux préfets des départements où se trouvaient des maisons de la Compagnie :

« Vous connaissez le résultat de la négociation que M. Rossi était chargé de suivre avec la Cour de Rome... C'est en vain que plusieurs journaux ont voulu jeter quelques doutes dans les esprits. La vérité des faits a été nettement établie par le discours que M. le ministre des Affaires étrangères a prononcé à la Chambre des Pairs le 15 juillet dernier. Le Gouvernement a l'intention d'apporter dans tout ce qui touche à l'exécution de cette sage mesure tous les ménagements convenables. Il veut laisser aux Jésuites les facilités qui pourront leur être nécessaires ; mais il est fermement résolu à veiller à ce qu'elles s'accomplissent loyalement et sérieusement. Je vous prie donc, Monsieur le préfet, d'observer attentivement la conduite que vont tenir les Jésuites établis dans votre département et de m'informer exactement des différents faits que vous aurez pu constater. »

Comme il fallait s'y attendre, les Jésuites crurent d'abord M. Guizot sur parole ; ils n'étaient pas assez diplomates pour le soupçonner d'avoir falsifié une correspondance officielle. Le soir même de l'entrevue du comte Beugnot avec le ministre, le Père Guidée écrivait au Père Général : « Ainsi que nous le pressentions, Votre Paternité a été trompée. Je viens de voir notre intermédiaire qui sort de chez M. Guizot. Il entend que la Note publiée au *Moniteur* soit exécutée loyalement. Cette Note est extraite des dépêches de M. Rossi, soumise au secrétaire d'État et approuvée par lui... » (10 Juillet.) Dans cette même lettre le Père Guidée parle déjà de vendre la maison de la rue des Postes, pour laquelle des propositions ont été faites ; on voudrait y établir l'École Normale.

II

Le Général de la Compagnie de Jésus allait se trouver pendant quelques semaines dans d'étranges perplexités. Le Provincial de Paris arrivait à Rome avec l'intention non dissimulée de le faire revenir sur les concessions déjà adoptées en principe. A peu près en même temps il recevait connaissance de la Note du Gouvernement français ainsi que des explications confidentielles données par le ministre au comte Beugnot. Le Père Roothaan ne s'en laissa point émouvoir tout d'abord ; ses premières lettres au Père Maillard et au Père Guidée, qui remplaçait à Paris le Père Rubillon en qualité de Vice-Provincial, paraissent plutôt une réponse aux remontrances qu'on lui apporte sur le fait des concessions. Le Saint-Siège ayant déclaré ne vouloir donner au Général de la Compagnie ni ordre ni conseil relativement aux demandes présentées avec tant d'instances par l'envoyé du Gouvernement français, il me semble, dit-il, que « dans des circonstances si graves, nous pouvions, nous devions faire quelque chose pour le bien de la paix... Ces mesures dont M. Rossi eut connaissance indirectement, mais connaissance certaine, il les trouva telles qu'il s'en montra très satisfait et qu'il s'en exprima même dans des termes pleins de reconnaissance. Maintenant, après la publication de la dépêche, la situation a bien changé. » (17 Juillet.) D'ailleurs, « j'ai laissé aux Provinciaux la plus grande latitude » ; c'est à eux de voir ce qu'il convient de faire... Rien jusqu'ici n'est à modifier dans la ligne de conduite tracée au Père Rubillon, rien, même après les nouvelles détaillées données par le Père de Ravignan sur la visite de M. Beugnot à M. Guizot.

Les communications faites dans cette visite n'avaient en effet aucun caractère officiel et rien n'obligeait les Jésuites

à en tenir compte. Mais, par le discours retentissant du 15 juillet, le Gouvernement paraissait s'engager à fond; il prenait authentiquement à son compte tout le contenu de la Note du *Moniteur*, et en garantissait devant le pays l'exécution rigoureuse. A Rome on ne pouvait plus longtemps se retrancher dans le silence qui eût été un acquiescement. Nous avons dit la protestation du secrétaire d'État au représentant de la France. Sans faire d'éclat, Grégoire XVI voulut, lui aussi, protester de façon non équivoque. Le 24 juillet, le Père Roothaan écrivait au Père Maillard : « Le Saint-Père a délié du serment de garder le secret les cardinaux qui ont assisté à la séance de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires tenue le 12 juin. L'unanimité de ces princes de l'Église à décider que le Saint Père ne pouvait ni ne devait accorder ce que le Gouvernement français demandait se trouve ainsi confirmée... ».

Le Père Roothaan ne s'en tint pas là. Puisqu'on prétendait l'obliger à faire ce qu'il n'avait ni promis, ni pu promettre, puisque d'autre part la responsabilité de sa conduite rejaillissait en déshonneur sur le Saint-Siège, il se crut, lui aussi, délié des promesses qu'il avait réellement consenties. Le 28 juillet, il adressa aux Provinciaux de France la lettre que voici :

« Les fausses nouvelles données par les feuilles officielles du Gouvernement et plus encore les inconcevables assertions de M. Guizot à la tribune dans la Chambre des Pairs, assertions dont il avait déjà expliqué le sens à M. le comte Beugnot, sont de nature à compromettre le Saint-Siège aussi bien que la Compagnie, au grand scandale du monde catholique.

« Les mesures de prudence que j'avais cru devoir adopter pour le bien de la paix, et parce que je savais que M. Rossi ne cessait de dire ici que son Gouvernement était mis dans l'embarras et débordé par le parti de l'opposition révolutionnaire, viennent d'être expliquées en un tout autre sens, et on leur donne une extension que

nous ne pouvons admettre en aucune manière. J'avais cru prudent de *diminuer* le nombre des sujets dans quelques maisons et dans les noviciats *nombreux*, et on prétend que nous fermions toutes nos maisons et que tous nos noviciats soient dissous. Et que pourrait-il nous arriver de plus fâcheux, quand le Gouvernement voudrait agir de vive force ou même par des lois expressément faites contre nous? Et, ce qui pis est, tout ce que le Gouvernement prétend avoir obtenu, c'est au Saint-Père qu'il l'attribue! Il n'y a donc rien à faire, absolument rien à faire de tout ce que j'avais suggéré, jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'à nouvelle explication avec le Gouvernement. M. Guizot lui-même a dit que vous pouviez *toujours vous servir de toutes les libertés* pour défendre encore votre cause. Par conséquent, mon Révérend Père, tâchez d'être dans les termes stricts des lois, restez tranquilles, évitez soigneusement tout ce qui pourrait avoir l'air d'une provocation. Soyez calme et ayez confiance en Notre-Seigneur. »

Hâtons-nous de dire que le Général de la Compagnie ne tarda pas à désavouer ce que cette détermination avait de trop absolu.

« ... En y pensant et repensant, écrivait-il après deux fois vingt-quatre heures, je crains que si nous ne faisions rien de ce qui a été en quelque manière convenu ici, nous ne nous mettions dans notre tort et qu'on ne nous accuse de mauvaise foi...» — Au surplus, le Révérend Père se rend compte que les propos des hommes politiques, dans l'exercice de leurs fonctions, ont toujours besoin d'être interprétés, en faisant large part aux exigences des situations. Après tout, le chef du Gouvernement français voulait en finir avec les criailleries de la presse et couper court aux retours offensifs d'une opposition intraitable. Il lui fallait pour cela affirmer le plein succès de la négociation entreprise avec Rome; en faire connaître le véritable résultat, c'eût été avouer un échec, provoquer les railleries des adversaires du cabinet et peut-être même sa chute; en

tout cas le Gouvernement eût été mis en demeure de remplir l'engagement pris devant la Chambre des Députés, c'est-à-dire de faire exécuter par la force les prétendues lois du pays contre les Ordres religieux. Tout le plan savamment concerté par M. Guizot s'écroulait, et le problème restait plus ardu et plus irritant que jamais.

C'est ainsi que le cardinal Lambruschini expliquait au Père Roothaan les déclarations du ministre à la Chambre des Pairs [1]. Et comme le disait M. Rossi lui-même, elles ne devaient pas s'entendre « au pied de la lettre ». Aussi, tout bien examiné, on était d'avis à Rome que ni la Note du *Moniteur*, ni les commentaires dont M. Guizot l'avait accompagnée ne devaient modifier les résolutions précédemment arrêtées. « Je pense toujours, écrivait le Père Général, que les mesures indiquées, prises sans en hâter l'exécution, suffiront ; moins encore suffira peut-être. » (31 Juillet.)

Entre temps le Père Rubillon, de retour à Paris, informait ses confrères du résultat de son voyage. La circulaire est du 28 juillet :

« Au milieu des versions si discordantes des journaux et des bruits si contradictoires qui circulent dans le public sur ce qui s'est fait ou se doit faire par rapport à la Compagnie en France, il vous tarde de savoir à quoi vous en tenir et d'avoir une réponse à donner aux amis dévoués qui viennent vous demander la vérité.

« Arrivé de Rome hier matin, je suis en mesure de la faire connaître, cette vérité, et j'ai la confiance qu'elle calmera vos alarmes.

« Par modération religieuse, pour le bien de la paix, pour éviter à la Compagnie des malheurs plus graves et

1. « Le cardinal vint me trouver et m'assurer de nouveau : 1° que Rossi niait d'avoir écrit que nos maisons seraient fermées... Le ministre a donné lecture des dépêches de Rossi, mais il ne les a pas montrées... A la Chambre Guizot ne pouvait pas annoncer ce résultat (de la mission Rossi) *sans s'exposer à de violentes attaques*. » (Lettre du P. Roothaan aux Provinciaux de France, 31 juillet 1845.)

plus durables de la part d'un Pouvoir engagé dans un mauvais pas, dont il ne pouvait sortir que par la violence ou par une transaction, notre T. R. P. Général a consenti à quelques concessions, dont l'exécution, quant au temps, au mode et aux autres circonstances, est abandonnée à la discrétion des Supérieurs de France.

« Le Saint-Siège, qui s'est abstenu d'imposer ces concessions à notre R. P. Général, a hautement approuvé sa conduite prudente et modérée dans cette circonstance si délicate.

« Voilà ce qui a été fait et ce qui doit être et sera accepté de nous tous avec une pleine soumission de volonté et de jugement...

« Dès maintenant je puis vous donner l'assurance que le Gouvernement est décidé à n'avoir aucun rapport avec nous, aucune négociation, à n'exercer aucune action administrative, judiciaire ou légale. Il nous regardera accomplissant les ordres de Rome... Quant à vous, mon Révérend Père, dirigez votre maison comme à l'ordinaire; remplissez les engagements de ministère déjà pris; prenez-en de nouveaux pour l'année prochaine... »

Quelques jours plus tard une lettre du Père Général, venait confirmer la circulaire provinciale et faire la lumière sur certains points obscurcis par les mensonges officiels.

« Dans la position difficile où vous vous trouvez, j'ai pensé qu'il était important de vous communiquer le résumé de deux entretiens que j'ai eus avec S. É. le cardinal Lambruschini. Voici ce qu'il m'a dit chez lui, le 29 juillet: Il est faux que la dépêche de M. Rossi soit restée un ou deux jours entre les mains du cardinal, qui en entendit seulement la lecture et fit effacer ces mots : *Leurs églises et leurs chapelles seront fermées.* Il est faux que, dans la dépêche lue au cardinal, il fût question de fermer même une seule maison, à plus forte raison de les fermer toutes. Il est faux que ces conventions aient été faites au nom du Saint-Siège. Le cardinal me dit qu'on ne devait pas même les appeler *négociations* (*trattative*); ce ne furent

que de simples conférences, des entretiens où le cardinal combattait les arguments de M. Rossi, de manière à le forcer peu à peu de convenir de leur frivolité. Il fut seulement dit à Rossi que le Père Général, dans sa prudence et par amour de la paix, prendrait quelques mesures modérées (*alcune misure discreti*)[1]. » (2 Août 1845.)

Lorsque cette lettre arriva à Paris, la dispersion avait commencé à la maison de la rue des Postes ; peut-être même était-elle déjà achevée. A la date du 11 août le Supérieur annonçait en effet que le personnel de la communauté avait été réparti en six groupes qui avaient chacun une installation différente[2]. On se pressa un peu moins à Lyon. Le Supérieur, le Père Balandret, écrivait le 30 août : « Notre maison (de la rue Sala) est réduite depuis sept jours à cinq ou six Pères ; les autres sont allés dans d'autres maisons de la Compagnie ou dans une maison voisine de la nôtre... De plus nous avons loué la grande maison neuve qui devenait inutile ; puis nous avons vendu quelques bâtiments et un terrain qui accommodaient fort les gardes-malades (communauté des Sœurs de Bon-Secours). Cela prouvera au Gouvernement avec quelle loyauté nous réalisons nos promesses de concessions. »

Il paraît en effet que dans les régions ministérielles on était satisfait de ce début. « Le Gouvernement, écrit

1. Le second entretien eut lieu chez le P. Roothaan : « Le cardinal vint me trouver et m'assurer de nouveau que Rossi niait d'avoir écrit... 2° que le nombre des personnes dût se réduire à deux ou trois, mais qu'il pouvait y en avoir sept, dix, un nombre indéterminé, sans jamais compter les Frères coadjuteurs ; 3° qu'il est bien entendu que, si ces *misure discreti* ne contentaient pas le Gouvernement, on tiendra ferme, fallût-il recourir aux tribunaux... » (31 Juillet.) Ce sont les mêmes affirmations et les mêmes démentis que le secrétaire d'État allait reproduire dans sa lettre du 4 août au nonce Fornari. (Voir T. II. *Pièces justificatives*, N° XIX, p. 713.)

2. Lettre du P. Guidée au R. P. Général, 11 août 1845. Ces six groupes furent bientôt réduits à quatre, savoir : Rue des Postes, 18 ; rue Notre-Dame-des-Champs, 17 et 11 ; rue Monsieur 13 et rue de Courcelles. Ce dernier groupe, dit de Saint-Philippe du Roule, changea deux fois de local.

le Père Rubillon, est content de ce que nous avons fait à Paris, puisqu'il propose ce modèle aux autres maisons qu'il désire voir dissoutes. » (31 Août.)

Ces autres maisons, on le savait maintenant, c'étaient toutes celles que les Jésuites possédaient en France, sans exception aucune. Que faire, et où s'arrêter devant les exigences du Pouvoir qui prétendait agir d'accord avec le Saint-Siège? M. Rossi était toujours à Rome et on avait toujours à redouter de nouveaux succès de sa diplomatie. C'est devant cette perspective angoissante que le Provincial de Lyon écrivait au Général : « Si Rome cède, nous serons décimés, immolés impitoyablement... Par Rome j'entends le Saint-Père dont on veut absolument forcer la main, — j'entends le cardinal Lambruschini sur lequel compte et s'appuie bon gré mal gré notre Gouvernement. De vous, heureusement, ils savent qu'il n'y a rien à attendre. Vous nous l'avez écrit; nous le retenons précieusement : Mieux vaut mille fois le martyre que le suicide. Vous nous soutiendrez dans notre légitime résistance. » (17 Août.)

Depuis que M. Guizot avait fait connaître comment il entendait les concessions, le Père Roothaan avait en effet coutume de dire : « Si l'on veut nous tuer, qu'on nous tue, mais qu'on ne nous demande pas de nous suicider. » Les adjurations qui lui parvenaient de différents côtés étaient d'ailleurs bien superflues, car sa résolution était prise de s'en tenir à ce qu'il avait consenti tout d'abord. Il en donne l'assurance réitérée au Père Maillard : « Je vous répète ce que je vous ai dit précédemment : Vals, le Troisième An et la plupart des résidences n'ont rien à modifier à leur *statu quo*. Il suffit de faire subir quelque diminution à la maison de la rue Sala à Lyon, au noviciat d'Avignon et probablement aussi à celui de Toulouse. Celui de Dôle n'a rien à craindre. Il faut laisser les journaux du Gouvernement débiter leurs mensonges officiels sans chercher à les contredire, et continuer à travailler avec zèle et confiance à la gloire de Dieu et au

salut des âmes. Les bons sujets qui se présenteront pour la Compagnie devront être reçus comme par le passé... » (8 Août.) « Si cette diminution ou division opérée, le Pouvoir veut que les autres évacuent, il faudra alors faire valoir nos droits constitutionnels. » (11 Août.) Enfin le 18 août, le Révérend Père fait une déclaration qui devait couper court à bien des inquiétudes et affermir bien des courages : « Le *nec plus ultra* des concessions est renfermé dans les lettres du 14 et du 21 juin ; je n'en ferai aucune autre sans un ordre exprès, et notifié par écrit, du Saint-Père. »

Cette assurance, confirmée par une communication expresse du cardinal Lambruschini[1], fixait définitivement aux Provinciaux de France la mesure des sacrifices à accomplir. Le 1er septembre le Père Maillard répondait :

« Voici, mon Révérend Père, les dispositions que j'ai prises en conformité de vos lettres du 14 et du 21 juin. A Lyon, j'ai diminué d'un tiers les *operarii* de la résidence ; nous n'y habitons plus que huit. A Toulouse, le noviciat va être diminué, et de plus, il sera transporté hors les murs, à la maison de campagne, où il est isolé et ne fait nulle sensation. Avignon : j'ai écrit au Père de Jocas de transporter son noviciat près de Nice, dans une partie des bâtiments du petit collège de San-Remo. L'excellent Père Bresciani nous en laisse la disposition[2]. »

De son côté le Père Rubillon, dans une lettre du 4 octobre, fait connaître ce qui vient de s'exécuter dans la Province dont il a la charge. Outre la dispersion de Paris, il y a eu trente départs à Saint-Acheul ; à Laval tous les novices, plusieurs Pères et quelques scolastiques théologiens, en tout quarante personnes ont été envoyées dans

1. « Le cardinal Lambruschini nous a fait dire par Mgr le nonce... qu'il suffisait d'accomplir les prescriptions de notre R. P. Général. En passant, j'ai la certitude que cette dépêche a été vingt-quatre heures entre les mains du Gouvernement... Je pourrais nommer quelqu'un qui l'a lue ; puis elle a été remise à la Nonciature. » (Lettre du P. Rubillon au R. P. Roothaan, 21 Août.)

2. Le noviciat d'Avignon fut transféré, non pas au collège de San-Remo, mais à Gênes, au *Carignano*.

différentes maisons, en France ou en Belgique ; vingt-deux sont partis pour les Missions étrangères... » — « Le nonce, poursuit le Père Rubillon, a écrit au Quirinal pour informer Sa Sainteté et le secrétaire d'État des dispositions prises dans l'une et l'autre Province, ajoutant que c'était l'exécution franche et trop large des promesses. Son Excellence m'a dit qu'elle espérait bien que l'on ne m'imposerait, ni au Quirinal ni au Gesù, rien de plus. »

III

Cependant Rossi s'agitait beaucoup à Rome ; la Note du *Moniteur*, si différente de sa dépêche, lui faisait comprendre que ce qu'il avait obtenu ne répondait pas à l'attente ni aux vues du Gouvernement. Il fallait donc redoubler d'activité et tâcher d'obtenir davantage. Tout d'abord il se mit à presser l'exécution. Bien qu'il eût été convenu, comme il le déclarait lui-même, qu'on laisserait aux Jésuites tous les délais convenables, on le voit, en plein été romain, harceler le secrétaire d'État et se plaindre avec hauteur parce que, après un mois écoulé, on n'a pas encore appris qu'aucune maison des Jésuites soit dispersée. Il fait part à M. Guizot du peu d'empressement que le cardinal Lambruschini met à seconder ses désirs : « On a fait difficulté à accuser réception de la dépêche du ministre[1] ; maintenant on tarde. J'espère qu'on ne m'obligera pas à demander officiellement si l'anarchie règne décidément dans l'Église et si le Pape est Grégoire XVI ou le Père Roothaan. » (18 Août.)

Le 22 août, en effet, le cardinal Patrizi, le même qui avait été député au Père Général après la séance de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, se présentait de nouveau au Gesù. Un billet que le

1. Il s'agit de l'*accusé de réception* qui devait tenir lieu d'instrument authentique des arrangements convenus entre le cardinal secrétaire d'État et Rossi. Voir Tome II. Ch. XII, p. 660.

Père Roothaan lui adressait le lendemain nous apprend que le but de cette visite était de rappeler les promesses faites lors de la précédente :

« A peine, hier au soir, Votre Éminence était-elle sortie de ma chambre, une lettre me fut remise, écrite par le Supérieur de la maison de Paris à la date du 11 courant, et envoyée par je ne sais quelle occasion, car la poste n'étant pas sûre, nous en sommes réduits à ce mode de correspondance. Par cette lettre, dont j'envoie la copie ci-incluse à V. É. en raison des autres choses importantes qu'elle renferme, il constate que les Pères de la maison de Paris se sont divisés en six groupes ; etc... Je sais en outre que nous ne tarderons pas à être informés de l'exécution de tout ce qui a été prescrit. »

Le Révérend Père ajoute quelques réflexions trop graves pour ne pas trouver ici leur place :

« Au surplus, c'est avec la plus profonde affliction que je vois compromis l'honneur du Saint-Siège, sans qu'il en résulte aucun avantage pour la paix. Je dis *compromis l'honneur du Saint-Siège*, parce que, on a beau dire, personne ne veut croire que le Père Général ait pu, de son propre mouvement, prendre les mesures en question, sans une insinuation, un conseil équivalant à un ordre. Et de vrai, le Général a le pouvoir pour édifier, mais non pour détruire même une seule maison ; combien moins encore pour mettre en ruine deux Provinces, et j'ajoute deux Provinces des plus florissantes et qui ont le mieux travaillé pour la gloire de Dieu ! Le Gouvernement français ne laisse pas en effet passer une seule occasion d'affirmer que c'est du Saint-Siège que les concessions ont été obtenues, et il ne manque pas d'ajouter toujours que c'est du Saint-Siège qu'il en obtiendra la pleine exécution. Et comme à ces mensonges officiels on ne donne aucun démenti officiel, cette opinion si injurieuse au Saint-Siège s'affermit de jour en jour. » (23 Août.)

Dans sa réponse datée du lendemain, le cardinal Patrizi remercie de la « communication » et promet d'en faire

« l'usage convenable » (*faro debito uso*) ; ce qui revient à dire qu'elle passera sous les yeux du Souverain Pontife. Comme la lettre du Père Guidée dont le cardinal avait reçu copie était accompagnée d'un certain nombre de coupures de journaux français, il est à croire que tout ce petit dossier fut connu de Grégoire XVI et de ses conseillers intimes. Il ne fut sans doute pas sans influence sur la détermination dont nous avons maintenant à parler.

Les exécutions de Paris et de Lyon n'avaient fait qu'attiser le zèle du plénipotentiaire. Le 25 août, le Pape s'était selon l'usage rendu à Saint-Louis des Français et s'était montré, paraît-il, plein d'attentions pour le représentant de la France. M. Rossi en triomphe dans la correspondance avec le ministre des Affaires étrangères ; plus que jamais il est persuadé que Rome n'a plus rien à lui refuser. Du reste il parle haut et il s'en vante. Il a fait savoir, « dans les milieux influents, que des engagements ont été pris... On sait que nous sommes résolus à aller jusqu'au bout, dussions-nous fournir par l'éclat de nos réclamations des armes aux ennemis du Saint-Siège et de l'Église. » (28 Août.)

Trois semaines se passent. M. Rossi annonce enfin la pleine victoire. Il a tant fait que le Pape en personne a dû mettre la main à l'exécution des Jésuites. Le secrétaire d'État lui avait fait part de la visite du cardinal Patrizi au Père Roothaan. C'était déjà un grand succès pour sa diplomatie. Mais voici mieux encore. Dans une lettre à M. Guizot, qui porte en vedette : *Réservé*, nous lisons : « A la démarche des cardinaux a succédé une intervention personnelle du Pape auprès du Père Général qu'il a mandé, averti et pressé. Depuis cette entrevue les hauts fonctionnaires de la secrétairerie d'État ont été en quelque sorte jour par jour dépêchés au Gesù afin de surveiller, de hâter et de généraliser l'expédition des ordres prescrits et promis. Enfin, indépendamment des ordres émanés du Père Général, le Pape doit avoir envoyé en

France des instructions écrites et directes destinées à prévenir ou à réprimer toute pensée de résistance de la part des Provinciaux...

« Le troisième acte de notre drame me paraît joué, et j'ose ajouter que, grâce aux bévues de nos adversaires, il s'achève avec un succès dont les proportions, les conséquences et le caractère se sont visiblement agrandis. » (18 Septembre.)

Ce que le plénipotentiaire appelait un drame tournait décidément à la grosse comédie. C'était déjà un spectacle plutôt réjouissant que celui d'un quasi-ambassadeur harcelant pendant trois mois le ministre du Pape pour qu'il agisse auprès du Général des Jésuites, pour que ledit Général commande aux Jésuites français de se disperser de la façon que désire le Gouvernement français. Mais en outre, — les dates sont ici à remarquer, — au moment précis où le principal acteur faisait ainsi le glorieux, s'imaginant avoir mis en mouvement le Pape lui-même, toute la manœuvre si bruyamment menée était déjouée, sans qu'il s'en doutât, par la fermeté de Grégoire XVI. Inutile de dire que cette procession de hauts fonctionnaires entre la secrétairerie d'État et le Gesù, et surtout cette intervention du Pape pour empêcher les Provinciaux de France de résister à leur Général, sont des inventions qui confinent au burlesque. M. Guizot a compris sans doute que la lettre *réservée* de son chargé d'affaires ne lui faisait aucun honneur ; il ne la mentionne pas dans ses *Mémoires*.

A force d'intrigues et de menaces, il semble bien que M. Rossi était parvenu à persuader « les milieux influents » qu'il était nécessaire de donner entière satisfaction au Gouvernement français. On connaissait ses intentions par la Note du *Moniteur* et le discours de M. Guizot. Il n'y avait qu'à s'y confirmer. On pourrait croire qu'une insinuation en ce sens fut faite au Père Roothaan. En effet, le 12 septembre, le Général de la Compagnie de Jésus se présentait à l'audience pontificale. Il ne fut pas, comme dit la lettre « réservée », « mandé, averti et pressé » ; mais

il venait de son propre mouvement et remettait aux mains de Grégoire XVI une supplique, dont l'importance au point de vue de l'Histoire est si capitale que nous croyons devoir la reproduire ici intégralement. « C'est incontestablement, écrivait le Provincial de Lyon, le meilleur compte rendu de ce qui s'est passé à Rome dans notre affaire. »

Très Saint Père,

« Qu'il me soit permis de déposer aux pieds de Votre Sainteté, avec une simplicité et une confiance toutes filiales, l'expression de mes sentiments et de mes pensées, au sujet de la triste situation où se trouve en France la Compagnie dont la divine Providence m'a établi le chef. Je regarde comme un devoir de conscience de m'expliquer avec la plus grande franchise et d'exposer les choses telles que je les vois.

« En France le parti de l'impiété et le Gouvernement poussé par lui font tous leurs efforts pour anéantir dans ce royaume la Société de Jésus. Mais l'exécution de mesures violentes, sous une Charte qui consacre la liberté des cultes, et au sein d'une population dont l'immense majorité professe la religion catholique, présente des difficultés que le Gouvernement aperçoit et avoue. Il a donc pensé qu'il opérerait une manœuvre habile s'il réussissait à faire retomber sur le Saint-Siège tout l'odieux de cette persécution, et tel a été le but de la mission à Rome de M. Rossi. Votre Sainteté, avec une énergie apostolique, a repoussé la demande qui lui a été faite d'employer son autorité pour supprimer en France la Compagnie, mais en même temps Elle a jugé que certaines mesures de prudence, certaines concessions faites par le Général pourraient calmer la tempête. Les insinuations de Votre Sainteté à ce sujet ont été reçues par moi ainsi qu'il était de mon devoir de le faire. Votre Sainteté le sait; j'ai entre les mains les lettres que j'ai écrites et qu'Elle a daigné approuver, m'assurant qu'elle en était satisfaite et ajoutant avec bonté que ces lettres prescrivaient des concessions bien suffisantes.

« Depuis lors tout a été fait en mon nom; je me suis chargé vis-à-vis des hommes de la responsabilité entière de toutes les mesures prises; j'ai évité soigneusement de dire le moindre mot qui aurait pu compromettre le Saint-Siège. J'ai présenté

comme l'effet de mes convictions personnelles les ordres donnés. Mais quel est en France le résultat de cette condescendance? Je ne puis le dissimuler plus longtemps à Votre Sainteté : les bons ont été consternés et profondément humiliés, les faibles ont été scandalisés, les impies ont triomphé; nos amis, nos protecteurs, nos défenseurs ont été désolés; ils ont assuré que ces concessions nous seraient plus funestes que n'auraient pu l'être toutes les violences du Gouvernement, et qu'ils renonçaient à défendre ceux qui refusaient de se défendre eux-mêmes.

« Cependant le Gouvernement proclamait bien haut que la mission de M. Rossi avait obtenu tout ce qu'on attendait du Saint-Siège, que le ministère n'avait plus rien à démêler avec nous, que le Général des Jésuites était chargé de l'exécution, que, s'il ne faisait pas accomplir tout ce qu'on avait demandé, on aurait recours à Rome pour lui forcer la main..., etc.

« Très Saint Père, tout ce que j'ai promis est exécuté en grande partie, et dans peu de temps l'exécution sera complète. Je ne dirai point ici tout ce qu'elle nous a coûté, quel dérangement intérieur s'en est suivi, quel préjudice en est résulté pour nos ministères et les œuvres entreprises pour le salut des âmes qu'il a fallu interrompre ou abandonner. Je ne mentionnerai pas non plus tout ce qui s'est dit en cette occasion contre ma pauvre personne. Ce qui me touche plus profondément, c'est que les nouvelles données par le Gouvernement français n'ayant point été démenties, tout l'odieux a fini par retomber sur le Saint-Siège, au nom duquel, dit-on, le cardinal secrétaire d'État a traité avec M. Rossi. — Mais à tout cela, pour le moment, je ne vois point de remède.

« Mon humble supplique a plutôt l'avenir en vue. Le Gouvernement porte ses prétentions bien au delà des concessions faites. Ses commissaires vont inquiéter même celles de nos résidences habitées seulement par cinq ou six Pères, dont quelques-uns, occupés au loin dans divers diocèses à donner des Missions ou des retraites, sont presque toujours hors de la maison.

« Très Saint Père, alors que j'enjoignis à ces religieux de se résigner aux mesures convenues, ceux-ci craignant de se voir entraînés bien au delà, et confirmés dans leur appréhension par les nouvelles publiées par le Gouvernement, m'écrivirent

pour me demander si du moins les concessions faites étaient le *nec plus ultrà;* et moi, fondé sur les assurances que m'avait données l'Éminentissime cardinal Lambruschini, et me confiant en la bienveillance et en la bonté de Votre Sainteté, je leur répondis de manière à les rassurer sur ce point. La vérité est que ce n'est pas seulement cette promesse qui me lie pour l'avenir, mais encore le devoir de ma charge. L'autorité du Général de la Compagnie est grande, il est vrai, mais elle est limitée par les Constitutions de l'Ordre, qui lui dénient en termes formels le pouvoir de dissoudre une seule maison et bien plus sans doute une Province entière.

« *Je prends donc la hardiesse de supplier très humblement Votre Sainteté de vouloir bien n'exiger de moi aucune autre concession que celles déjà faites, et dans le cas où elle croirait devoir en demander d'autres, de m'en intimer le commandement en forme, de sorte que je puisse dire que j'agis par ordre du Souverain Pontife.*

« *Nous sommes enfants d'obéissance; tout ce que Votre Sainteté commandera sera exécuté à la lettre*[1].

« S'il m'était permis d'exprimer à ce sujet toute ma pensée, je dirais que le mieux serait de laisser désormais nos Pères de France se débattre avec le Gouvernement comme ils pourront. Ils seront soutenus puissamment; sans doute ils pourront succomber dans la lutte, mais dans les voies de concessions, leur chute serait bien plus certaine. Au moins l'honneur du Saint-Siège ne sera point compromis et ce sera pour nous une grande consolation, quelle que soit l'issue des événements. »

La réponse du Pape fut très nette. Une fois de plus il approuvait la conduite du Père Général, mais jamais il ne lui demanderait d'aller plus loin dans la voie des concessions. Il voulut même que cette réponse faite de vive voix fût attestée par un acte authentique. Le surlendemain, en effet, le cardinal Lambruschini adressait au Père Roothaan un billet ainsi conçu :

« A plusieurs reprises Sa Sainteté a exprimé à Votre

1. ... « Ardisco di supplicare la Santità Vostra di non esigere da me altre concessioni oltre a qualle gia fatte; che si abbia da esigere ancora più, si degni darmene ordine formale. Cui senza dubbio si ubbidirà.

Paternité sa satisfaction pour les sages et prudentes mesures prises par elle et dont elle a ordonné l'exécution dans ses deux lettres des 14 et 21 juin aux Provinciaux de la Compagnie en France. Or, afin que Votre Paternité en ait, pour sa tranquillité et sa garantie, un document officiel, Sa Sainteté m'a fait commandement de lui répéter par écrit sa pleine approbation pontificale desdites mesures, dispositions et ordinations, ne doutant pas qu'elles soient ponctuellement exécutées par ses religieux, avec la même sagesse et prudence qu'elles ont été dictées, c'est-à-dire *doucement et sans éclat*, ainsi que Votre Paternité le leur a prescrit et que l'exige la gravité de circonstances extraordinaires et pleines de dangers. » (*Du Quirinal, 14 septembre 1845.*)

Le cardinal ne reproduit pas explicitement, il est vrai, l'assurance donnée verbalement par le Pape ; mais venant comme suite à l'audience de l'avant-veille, l'attestation avait un sens très précis pour celui à qui elle était destinée. Nous voyons d'ailleurs par la correspondance du Père Roothaan que Grégoire XVI ne s'en tint pas à une première déclaration : « Quant à de nouvelles concessions, écrivait-il le 2 octobre au Provincial de Lyon, il faudrait un ordre exprès du Pape pour qu'elles eussent lieu ; et cet ordre, j'ai l'espoir bien fondé, ou plutôt l'assurance du contraire que Sa Sainteté a daigné plusieurs fois me donner, qu'il n'aura jamais lieu. »

La supplique du Père Général, avec la réponse orale de Grégoire XVI, fut communiquée aux Provinciaux de France, lesquels à leur tour en firent part à toutes les maisons de la Compagnie dans une circulaire en date du 29 septembre. Ce fut pour tous les Jésuites français et pour leurs amis un soulagement profond : « Nous ne savons, écrivait le Père Maillard, comment remercier Votre Paternité pour la communication de la Note présentée par elle au Saint-Père. Nous avions besoin de cette consolation. Elle servira à ranimer la confiance dans des cœurs un peu abattus et à réprimer quelques tentations de plainte ou

quelques pensées de blâme. » (7 Octobre.) « On est bien décidé à tenir bon à Rome, écrit de son côté le Père Guidée; tout est là pour nous. Le Gouvernement ne peut rien sans cette suprême autorité, ou ce qu'il peut offre pour lui plus d'inconvénients que la tolérance de quelques pauvres religieux ne peut lui créer d'embarras avec la gauche... » (5 Octobre.)

De fait, la diplomatie eut beau faire jouer tous ses ressorts, les Jésuites français ne cédèrent finalement que dans la mesure qui avait été envisagée dès le début par leur premier Supérieur et indiquée dans ses lettres du 14 et du 21 juin. Rien de ce qu'on y avait ajouté dans la Note du *Moniteur* et que, avec une inqualifiable audace, on attribuait au Saint-Siège, ne fut mis à exécution. Le Gouvernement, qui devait se contenter de regarder faire, usa sans ménagements de tous les moyens d'intimidation pour arriver à ses fins. Le Père Roothaan s'en plaignait au cardinal Lambruschini . « Pendant que nos Pères se mettent en devoir d'accomplir ce qui leur a été prescrit, le Gouvernement français poursuit la dissolution complète de la Société, prétendant avec son insigne mauvaise foi qu'elle a été convenue avec le Saint-Siège; il envoie ses agents jusque dans les plus petites maisons s'enquérir de ce que l'on compte faire, si l'on met en vente les immeubles..., etc. Tout récemment pareille enquête a été faite à Vals; et pourtant Votre Éminence m'a déclaré expressément que cette maison n'était point du tout comprise dans les concessions...

« Quant à moi, ajoutait le Révérend Père, je m'en tiens à ce que j'ai écrit, et rien de plus. Pour tout le reste, je dis aux Provinciaux de France : *Utantur jure suo*[1]. » (6 Septembre.)

Les enquêteurs en étaient d'ailleurs pour leurs frais, témoin cette lettre du Père Augustin Périé, Supérieur de Dôle : « Le maire (c'était un ami) m'a montré un document

1. Qu'ils usent de leur droit.

reçu du ministère et beaucoup plus rigoureux que celui du sous-préfet. (Circulaire de M. Martin du Nord.) Le questionnaire n'oublie rien : Le noviciat existe-t-il toujours? Se dispose-t-on à se disperser et à vendre, comme il a été convenu à Rome ?... Dans le cas où l'on serait obligé d'user de la force pour exécuter les promesses faites à Rome, aurait-on à craindre des manifestations, de graves mécontentements? etc. — J'ai répondu : Le Père Général a rendu un grand service au Gouvernement qui, sans lui, serait dans un grand embarras. Nous ne sommes pas compris dans les concessions faites ; il n'y en aura pas d'autres. » (7 Octobre.)

Sur la fin de septembre, M. Rossi, au nom de M. Guizot, se plaignait encore auprès du secrétaire d'État de ce que, « après trois mois écoulés, la Congrégation des Jésuites ne s'était pas encore dispersée » ; le ton de la Note trahit une irritation mal contenue : « Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Éminence que ces retards donnent lieu à de fâcheuses conjectures et qu'ils accréditent en se prolongeant des suppositions aussi peu compatibles avec la dignité du Saint-Siège qu'avec celle du Gouvernement du Roi. » (25 Septembre.)

Le cardinal Lambruschini répond assez sèchement, le 30 septembre, qu'il a fait « interpeller » le Père Général, lequel assure que les « mesures prises et ordonnées par lui sont exécutées ou en voie d'exécution ».

Et ce fut tout. Pour parler comme M. Rossi, « le troisième acte du drame » était terminé. La réponse du cardinal Lambruschini transmise à M. Guizot, il n'est plus question des Jésuites dans la correspondance diplomatique. Le Gouvernement, de son côté, voyant qu'il n'y a plus rien à attendre de Rome, ne voulant pas d'autre part entrer dans la voie des violences, se résigne à paraître satisfait. Les journaux libéraux continuent, selon leur nuance, les uns à le féliciter d'avoir habilement conjuré le péril jésuitique, les autres à le railler pour avoir aggravé le mal : « Jusqu'ici, écrivait le *National*, la contagion était concentrée

sur un seul point; aujourd'hui elle a gagné plusieurs quartiers de la capitale. Les Jésuites occupent quatre ou cinq maisons à Paris. Est-ce là ce que les Chambres voulaient et ce qu'a demandé à Rome M. Rossi ? » (27 Août.) D'autres imaginaient des épouvantails plus terrifiants que jamais. Le *Constitutionnel* publiait une statistique des Jésuites récemment arrivés de Leipsick; ils se concentraient sur la France pour « l'asservir à la puissance despotique du Pape ». (Septembre 1845.)

Cependant, sauf les désagréments imposés à ceux d'entre eux qui avaient dû chercher une demeure provisoire, les Jésuites vaquaient tranquillement à leurs occupations accoutumées. « Nous jouissons pour le moment, écrivait le Provincial de Lyon, d'un repos et d'un calme aussi parfaits que si jamais la tempête n'avait soufflé... Nos petites résidences continuent leurs œuvres. Elles sont toujours écrasées sous le poids des demandes et des travaux. » (28 Octobre.) Le Roi lui-même, paraît-il, ne dissimulait pas sa satisfaction. Vers le milieu de décembre, le nonce avait été retenu à déjeuner à Saint-Cloud. Louis-Philippe le combla de prévenances : « L'affaire des Jésuites est terminée, lui dit-il, ils ont pris leur temps, mais ils se sont bien exécutés; ils sont prudents ; dites-leur de l'être toujours ainsi; je les protégerai, comme je l'ai fait pendant quinze ans...[1] »

Ainsi le Gouvernement se donnait l'air d'user avec modération de sa victoire. Dans les régions officielles, en effet, il était toujours entendu que l'on avait eu gain de cause à Rome; on avait obtenu du Pape « la dissolution des Jésuites ». M. Guizot osa bien l'affirmer encore à la Chambre des Députés dans la séance du 30 janvier 1846, où il refit l'exposé de la négociation dans les mêmes termes que le 15 juillet à la Chambre des Pairs. Aussi le négociateur avait-il déjà reçu un témoignage de l'estime que l'on faisait de sa personne et de ses services.

1. Lettre du P. Guidée au R. P. Roothaan, 27 décembre 1845.

M. Guizot lui-même raconte que c'est dans ce but qu'on lui confia une nouvelle mission, toute gracieuse et honorable, auprès de la Curie Pontificale; il s'agissait de demander deux chapeaux de cardinaux pour deux prélats français. Disons tout de suite qu'il essuya un double refus. Il fallut que le Roi intervînt de sa personne ; il adressa au Pape une lettre autographe et confidentielle, où il donna de si bonnes raisons que Grégoire XVI se laissa toucher et accorda un chapeau pour l'archevêque d'Aix, Mgr Bernet. On consola M. Rossi en le nommant ambassadeur [1]. En même temps l'abbé de Bonnechose était appelé à la Cour, chargé lui aussi d'une mission à l'occasion du conclave, puis fait évêque de Carcassonne.

Cette obstination à accréditer un mensonge injurieux pour la papauté irritait profondément certains catholiques militants. Nous voyons par une lettre du Père Rubillon que l'on songeait à publier une brochure où les succès du plénipotentiaire français seraient réduits à leur juste valeur. On était en mesure de démontrer que sa mission avait abouti à un échec diplomatique incontestable, que, par suite, le ministère qui publiait comme un triomphe le résultat de ces négociations avait été dupé ou cherchait à duper le public. (14 Décembre.)

Voici qui est plus explicite encore : «... Plus d'une fois, écrivait le Père Roothaan, je lui ai parlé (au Saint-Père) du désir de plusieurs prélats, entre autres du cardinal archevêque de Lyon, que le Saint-Siège donnât un démenti officiel aux assertions du Gouvernement. Le Pape m'a dit alors : Qu'ils publient les réponses que j'ai données à leurs lettres [2]. Mais cette obscurité, qui reste

1. On sait que, en 1848, M. Rossi fut choisi par Pie IX pour chef du ministère qui avait à réorganiser l'administration des États Pontificaux. Il tomba sous le poignard d'un fanatique, victime de cette révolution italienne dont il avait été lui-même un artisan de la première heure.

2. A la date du 25 juin, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, avait écrit au Saint-Père pour le conjurer de ne rien accorder au Gouvernement français de ce qu'il demandait contre les Jésuites. La réponse de Grégoire XVI est du 16 juillet : « C'est, disait-il, le devoir du

dans le public, est pour le moment nécessaire au Gouvernement fort embarrassé. Cela se conçoit... » (27 Octobre.)

Ces derniers mots renferment, croyons-nous, l'explication adéquate des faits que nous venons de raconter et qui furent alors pour la France catholique un sujet d'étonnement, de douleur, osons le dire, de scandale : capitulation apparente du Saint-Siège, concessions réelles des Supérieurs de la Compagnie de Jésus, puis silence de ceux-ci et de celui-là en face du mensonge qui prend pied dans l'Histoire. Tout cela était « nécessaire » pour tirer d'embarras un Gouvernement que son manque d'énergie et de franchise avait engagé dans un mauvais pas. Si on ne lui eût facilité une retraite honorable, qu'il put même décorer du nom de victoire, il lui fallait, malgré qu'il en eût, partir en guerre contre des couvents, et de ces sortes d'expéditions les gouvernements monarchiques, pour ne pas parler des autres, ne retirent ni honneur ni profit.

« Peut-être, écrivait à ce moment le comte Franz de Champagny, le Général des Jésuites lui a-t-il épargné (au Gouvernement) de grands malheurs. Les actes de violence contre l'Église ont toujours mal réussi aux nations. Les cours de l'Europe étaient bien paisibles et se croyaient affermies, lorsque dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, elles proscrivirent la Compagnie de Jésus. Avant que le dix-huitième siècle fût fini, la royauté de Louis XVI était tombée, la France avait passé par la tyrannie révolutionnaire; toutes les cours étaient tremblantes, vaincues, affaiblies; la Papauté elle-même expiait dans les fers sanctifiés de Pie VI la faiblesse de Clément XIV, et parmi ces dynasties il n'en est pas une sur laquelle le fléau révolutionnaire n'ait laissé ses affronts et ses meurtrissures [1]. »

Pontife romain de protéger et de défendre les Ordres religieux qui ont bien mérité de l'Église. A ce devoir bien certainement jamais nous ne faillirons en ce qui concerne la Compagnie de Jésus... *Huic officio erga Societatem illam nunquam certe deerimus...* » Le Pape fait ensuite l'éloge des sages et prudentes mesures prises par le Général. (*Archiv. Prov. Franc.*, 1635).

1. Le *Correspondant*, Tome XI, p. 674.

IV

Le Père Roothaan avait un jour, dans sa correspondance avec le Provincial de Lyon, glissé l'observation suivante : « Le dévouement avec lequel les évêques prennent notre défense mérite de notre part un redoublement d'ardeur à seconder leur zèle et de respect pour leur autorité. » (3 Mars 1845.) Pendant toute la crise que nous venons de raconter, les Jésuites trouvèrent en effet dans l'épiscopat un appui généreux et constant, et l'on peut ajouter, à peu près unanime. « Tous les évêques, au nord et au midi, écrivait ce même Provincial, se maintiennent fermes et inébranlables dans la résolution de nous soutenir, et tous, ou publiquement ou par lettres privées, l'ont fait savoir à M. Martin du Nord. » (3 Mai 1845.) L'unanimité n'était pas aussi complète qu'il semblait à l'optimisme du Père Maillard. Nous aurons à mentionner tout au moins une exception point négligeable. Mais il reste que, dans l'ensemble, les évêques de France rendirent alors à la Compagnie de Jésus un témoignage dont elle a tout à la fois le droit et le devoir de se souvenir. Déjà, comme on l'a vu, plusieurs d'entre eux, en combattant l'article du projet de loi qui excluait de l'enseignement les Congrégations religieuses non autorisées, avaient saisi l'occasion de manifester leurs sentiments pour les Jésuites, contre lesquels cet article était dirigé ; maintenant que l'existence même de la Société était menacée au nom des prétendues lois de l'État, les protestations épiscopales s'élevaient plus nombreuses et plus véhémentes. Nous avons entendu Mgr Parisis s'écrier : « Plutôt cent ans de guerre que la paix à ce prix ! » Pour lui la cause des Jésuites ne se séparait pas de celle de l'Église, et c'est pourquoi l'épiscopat ne pouvait se dispenser de les défendre sans trahir sa mission. Dans sa *Lettre sur les interpellations Thiers*, le prélat s'exprimait à cet égard avec une singulière énergie :

« Il est des points, déclarait-il, sur lesquels tous les prêtres et tous les évêques sont d'accord. C'est : 1° que les Jésuites sont les postes avancés de l'Église ; — 2° qu'on ne veut les renverser que pour arriver jusqu'à nous ; — 3° que s'associer en ce moment à l'œuvre de leurs ennemis et concourir à son exécution ce serait travailler directement contre l'Église elle-même ; — 4° qu'une pareille complicité serait coupable et lâche de la part de tout fidèle éclairé, mais qu'elle serait infâme et criminelle de la part d'un prêtre et surtout d'un évêque. »

Aussi, s'adressant aux hommes d'État, Mgr Parisis les défiait de trouver une approbation dans l'épiscopat français : « Vous n'aurez pas un évêque avec vous. »

L'évêque de Langres, persuadé dès lors de la puissance prépondérante de l'opinion, faisait appel au pays. L'archevêque de Toulouse, Mgr d'Astros, fidèle à la tradition d'ancien régime, rédigeait une *Adresse au Roi en son Conseil.* Sous une forme un peu solennelle, le prélat rappelait les leçons du passé. « Sire, disait-il, il y aura bientôt un siècle que la secte philosophique, qui conspirait pour le renversement des autels et du trône, crut ne pouvoir mieux faire que de commencer par dissoudre la Compagnie de Jésus qui se présentait comme le boulevard de la religion... Le plan fut suivi et conduit à sa fin ; mais après la destruction de cette Société vint celle de tous les instituts religieux, puis celle de la religion, puis enfin le renversement du trône et de l'ordre social tout entier. » L'*Adresse* met ensuite en évidence l'inanité des griefs qu'on impute aux Jésuites, la mauvaise foi des gens qui couvrent du zèle de la religion leurs attaques passionnées contre ses serviteurs les plus méritants, enfin l'illégalité des mesures qui vont enlever à des prêtres irréprochables les droits garantis par la Charte à tous les citoyens. Elle entre sur ces différents points dans des développements trop étendus pour être reproduits ici. Nous en donnerons seulement la conclusion :

« Quoique nous n'ayons pas pu consulter nos collègues

dans l'épiscopat, nous ne craindrons pas de dire à Votre Majesté comme l'assemblée du clergé de 1762 à Louis XV : « *Sire, en vous demandant aujourd'hui la conservation des Jésuites, nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté le vœu unanime de toutes les provinces ecclésiastiques de son royaume. Elles ne peuvent envisager sans alarmes la destruction d'une Société de religieux recommandables par l'intégrité de leurs mœurs, l'austérité de leur discipline, l'étendue de leurs travaux et de leurs lumières et par les services sans nombre qu'ils ont rendus à l'Église et à l'État. Cette Société, Sire, depuis son premier établissement, n'a cessé d'éprouver des contradictions ; les ennemis de la foi l'ont toujours persécutée.* »

« Sire, c'est ce qu'ils font encore.

« En conséquence, nous nous inscrivons en faux contre les imputations faites à la Société des Jésuites, dont les Constitutions, depuis longtemps approuvées par l'Église, respirent le plus pur esprit de l'Évangile et ont formé un grand nombre de saints.

« Nous déclarons que leur dispersion causerait un très grand dommage à la religion, dont elle préparerait de nouveau parmi nous le renversement.

« En même temps nous protestons, Sire, à Votre Majesté que, d'après notre conviction intime, si Elle peut craindre pour la stabilité de son trône, c'est de la part des hommes irréligieux et ennemis de l'ordre, et non de la part des Jésuites qu'Elle doit concevoir une pareille crainte... »

L'*Adresse*, datée du 26 mai, parut dans l'*Univers* le 17 juin. Après lui avoir laissé le temps de parvenir à son royal destinataire, on la livrait au public. Elle ne passa point inaperçue ; la presse libérale y fit écho par des récriminations violentes, tandis qu'un grand nombre d'évêques, ceux notamment qui avaient dans leurs diocèses des maisons de la Compagnie, envoyaient leur adhésion par des lettres publiées dans les journaux catholiques. L'*Adresse* partie de Toulouse prenait ainsi le caractère d'une nouvelle manifestation de l'épiscopat français, analogue à celle

de l'Assemblée de 1762. Quant au vénérable archevêque qui en avait eu l'initiative, le Père Général lui ayant écrit pour le remercier au nom de toute sa famille religieuse, il répondit avec une véritable effusion du cœur : « Si un honneur temporel pouvait me rendre plus attaché que je ne suis à la Compagnie de Jésus, ce serait la lettre obligeante dans laquelle vous voulez bien m'exprimer votre reconnaissance pour mon *Adresse au Roi*. En écrivant et publiant cette *Adresse*, j'ai consulté mon devoir, les besoins de la religion et la justice due aux dignes enfants de saint Ignace. » (3 Octobre 1845.)

Quelques prélats, poussant plus loin encore l'affirmation publique de leur sympathie pour les persécutés, se déclaraient prêts, si les Jésuites étaient expulsés de leurs demeures, à les recevoir au palais épiscopal. Entre tous nous devons citer l'archevêque d'Avignon, Mgr Paul Naudo, qui ne laissait passer aucune occasion de leur marquer le plus affectueux dévouement. Quand parut la Note du *Moniteur*, le vieil évêque de Châlons, Mgr de Prilly écrivait au Supérieur des Jésuites de Strasbourg une lettre touchante : « Je m'abstiens, disait-il, de toute réflexion sur la nouvelle que publie aujourd'hui l'*Univers;* mais le diocèse et l'évêché de Châlons vous sont ouverts... Déjà plusieurs de nos bons curés m'ont offert pour vous leurs maisons; ils sont jaloux de vous recevoir, le cas échéant que la mienne ne puisse suffire. » (8 Juillet.) Avec une pointe de malice l'évêque de Chartres informait le ministre des Cultes que plusieurs de ses collègues se proposaient d'hospitaliser chez eux les Jésuites, au cas où le Gouvernement les jetterait à la rue, et il ajoutait : « Comme je ne vois, ainsi que ces prélats, dans ces religieux que de pieux et zélés auxiliaires qu'on nous ôte et des proscrits dignes de respect, j'ai l'honneur de vous prévenir que je me ferai gloire d'imiter l'exemple qui m'aura été donné. » (19 Mai.)

On ne pouvait donner à la Compagnie de Jésus une preuve plus délicate ni plus significative d'estime et d'affection. Le Père Général en fit exprimer aux évêques sa

profonde reconnaissance; toutefois, ajoutait-il, « la charité et la prudence ne nous permettraient pas de profiter d'une offre si obligeante dont l'acceptation pourrait les compromettre gravement. » (21 Juin.) Du reste ils ne devaient pas avoir l'occasion d'exécuter leur généreux dessein. Mais en attendant, de pareilles déclarations, et surtout l'état d'esprit qu'elles révélaient, ne laissaient pas que de causer des inquiétudes aux représentants du pouvoir. On a vu que le Roi lui-même en avait parlé au nonce sur un ton irrité. A l'en croire, le sort de Saint-Germain-l'Auxerrois saccagé par la fureur populaire était promis aux résidences épiscopales qui auraient accueilli les Jésuites.

M. Martin du Nord, plus embarrassé qu'il ne voulait le dire, eût bien désiré obtenir d'un prélat connu pour sa modération un blâme à l'adresse de collègues trop ardents. Il écrivait en confidence à Mgr Mathieu, archevêque de Besançon : « Je sais qu'un évêque, dans le diocèse duquel se trouvait une maison de Jésuites, a proposé aux prélats qui se trouvaient dans le même cas de déclarer qu'ils donneraient asile dans leurs palais aux Jésuites, si ceux-ci étaient obligés de sortir de leurs maisons. Deux évêques seulement m'ont écrit dans ce sens; ce sont MM. de Chartres et de Châlons. Je ne doute pas que les autres évêques aient parfaitement senti toute l'inconvenance et tout le danger d'une semblable déclaration, et je ne doute pas non plus que la légitime influence que vous exercez sur eux, Monseigneur, n'ait contribué puissamment à leur faire adopter ce parti[1]. » L'archevêque avait-il mérité ce compliment, nous l'ignorons; il se dispensa d'y répondre. Mais voici la curieuse consultation qu'il donnait à M. Martin du Nord sur la politique religieuse du moment : « Pour ce qui est de la question des Congrégations, l'Église n'a besoin ni des Jésuites ni de telle autre Congrégation en particulier. Elle s'en est passée et

1. *Vie du Cardinal Mathieu*, archevêque de Besançon, par Mgr Besson, évêque de Nîmes. Tome I, p. 344.

peut s'en passer encore. Mais ce qu'elle ne peut aliéner ni abandonner, ce sont les conseils évangéliques dont la pratique implique l'existence des Congrégations en général[1]. » Cet énoncé de principes incontestables n'était pas pour troubler la conscience d'un ministre, si délicate qu'elle fût, dans l'entreprise poursuivie alors par le Gouvernement. Hâtons-nous de dire que celui qui devait être le cardinal Mathieu a laissé d'autres témoignages de sa fermeté épiscopale, aussi bien que de ses sentiments pour la Compagnie de Jésus. On en jugera par la lettre suivante que le Père Maxime de Bussy écrivait dix-huit mois plus tard au Père Général. Il raconte l'accueil qui lui a été fait à Besançon. L'archevêque ne lui permet pas d'avoir d'autre hôtellerie que son propre palais.

« Monseigneur, poursuit-il, me communiqua sa correspondance avec le ministre par rapport à la Mission donnée par les Pères de Dôle dans une ville de son diocèse, Mission qui fit le plus grand bien. On lui disait qu'il avait oublié son esprit de conciliation, en employant des religieux qui n'étaient ni reconnus ni approuvés, et que les Missions n'étaient propres qu'à fomenter les passions... Monseigneur répondit qu'il ferait donner autant de Missions qu'il pourrait, qu'il le devait à sa charge et à sa conscience, et qu'il les ferait donner par qui il croirait utile de les faire donner, que le choix des ouvriers le regardait personnellement... Comme je lui faisais observer qu'il serait peut-être utile de remettre à un autre temps les exercices qui allaient avoir lieu : Non, me répondit-il, j'entends être libre pour mon ministère et dans mon choix, et c'est pour cela même que j'ai demandé de nouveau des missionnaires de Dôle. — Pour mieux affirmer son intention sur ce point, Monseigneur est venu tout-à-coup ici avant mon premier sermon ; il est monté en chaire et m'a présenté comme l'homme de son choix : — Je viens, a-t-il dit, prendre sur moi toute la responsabilité et en décharger

1. *Ibid.* P. 346.

une Société que j'aime et que je vénère. » (13 Janvier 1847.)

En même temps qu'il adressait au Gouvernement ses protestations en faveur des Jésuites, l'épiscopat français se tournait vers Rome et conjurait le Pape de ne rien accorder de ce qu'on lui demandait contre eux. Une note du Père Roothaan atteste que, le 14 juillet, il eut communication à la secrétairerie d'État d'une liste d'évêques qui avaient déjà écrit au Saint-Père dans ce but; cette liste s'allongea encore par la suite. Ces lettres épiscopales eussent fourni, s'il en eût été besoin, à la Curie pontificale de quoi répondre aux arguments par lesquels M. Guizot et son envoyé s'évertuaient à démontrer la nécessité de supprimer les Jésuites pour le plus grand bien de l'Église de France[1]. Nous citerons celle d'un prélat qui eut toujours son franc-parler avec le Pape, aussi bien qu'avec le Roi et ses ministres. C'est l'évêque de Marseille, Mgr Eugène de Mazenod, qui écrit à Grégoire XVI :

« Très Saint Père, il est facile de voir que c'est l'Église catholique qu'on veut frapper dans l'Institut des Jésuites. On veut punir l'Église d'avoir réclamé contre l'enseignement universitaire et de s'être prévalue des promesses de la Constitution... L'épiscopat ni le clergé ne se laissent pas intimider. Aussi ce n'est pas auprès de nous que l'on intrigue ; on voudrait faire illusion à Rome pour que la crainte d'un plus grand mal portât Votre Sainteté à faire quelques concessions. Or, j'oserai dire que les concessions seraient en ce moment on ne peut plus funestes. Elles affligeraient profondément l'épiscopat, les prêtres et les fidèles de France, et produiraient un déplorable découragement, dans une lutte fâcheuse, mais nécessaire pour que la religion ne soit pas à jamais perdue

1. Dans sa réponse à l'une de ces lettres, le Pape déclare que nombre d'évêques de France et d'ailleurs sont heureux de rendre aux Jésuites le plus magnifique témoignage ; « ... *Atque hujusmodi amplissimum testimonium alii etiam tum ex Gallia tum ex aliis regionibus antistites tribuere gaudent hujus Societatis alumnis.* » (Lettre à l'évêque de Chartres, 16 juillet 1845.)

dans notre pays. Elles diminueraient l'extrême confiance que les catholiques se plaisent à mettre dans la sagesse et la fermeté du Saint-Siège. L'effet en serait des plus tristes, et longtemps on en parlerait avec regret, comme de la lettre faussement attribuée dans le temps à Léon XII qui aurait fait inviter les évêques de France à se désister de leur opposition aux Ordonnances de 1828... Elles ne seraient suivies d'aucune compensation en faveur de la religion, malgré les belles paroles d'hommes accoutumés à prendre l'Église pour dupe ou pour victime; elles ne préviendraient aucun coup funeste ; elles tireraient seulement le Gouvernement d'un grand embarras dans lequel il s'est mis par sa faute[1]. »

A côté des prélats français, la Compagnie de Jésus doit faire dans sa reconnaissance une place de choix au nonce du Saint-Siège, Fornari. Nul ne montra un attachement plus profond à la famille de saint Ignace pendant la douloureuse épreuve qu'elle traversait alors. Cet attachement allait même, paraît-il, au delà de ce que permettait la réserve diplomatique. « Courage! ne cessait-il de dire à Montalembert, il est impossible que Rome sacrifie les Jésuites. » Ce qui n'empêche pas que, à Rome comme à Paris, on lui faisait grief d'une attitude qui favorisait mal le travail des chancelleries. Il s'en mettait d'ailleurs assez peu en peine. Dans la correspondance qu'il échangeait avec le Père Roothaan se révèle une âme vraiment sacerdotale pour qui les intérêts purement humains comptent peu. Mgr Fornari eût souhaité que l'on résistât jusqu'au bout aux demandes du Gouvernement français. Il avait agi en ce sens de tout son pouvoir auprès de la Curie

1. *Vie de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, et fondateur de la Congrégation des Missionnaires de Provence*, par Mgr Ricard. P. 329. 1892. Il est bien remarquable que, à dix-sept ans de distance, un évêque français écrivant au Pape s'exprime de la façon qu'on vient de voir, sur la lettre transmise à l'épiscopat en 1828, comme l'expression de la volonté du Souverain Pontife alors régnant. La manière louche dont fut faite cette communication autorisait le langage de l'évêque de Marseille. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome I. P. 424.

pontificale ; les concessions lui paraissaient regrettables. Mais quand le Père Général lui eut fait confidence des motifs de sa détermination, le diplomate s'effaça pour laisser parler le prêtre :

« Assurément Votre Paternité a raison de se consoler pour avoir fait un grand acte d'*obéissance*. C'est l'obéissance qui nous enlève toute responsabilité devant Dieu et devant les hommes. C'est pourquoi Elle peut être glorieuse du sacrifice qu'Elle a fait. Mais si Elle a raison de se consoler d'avoir fait un acte de vertu héroïque, Elle n'a pas raison de me parler de sa gratitude envers moi qui n'ai pas pu faire ce que j'aurais voulu, et dont les efforts ont été paralysés. Je sais très bien qu'il y a à Rome des personnes qui croient que ma conduite a été blâmable... Il est certain du moins que j'ai cru faire mon devoir, et je ferais mille fois de même. Je plains ceux qui appellent imprudence suivre les prescriptions (*dettami*) de sa conscience et servir la cause de Dieu; mais je prie le Seigneur de tenir toujours à distance semblables personnes pour qu'elles n'aient pas à traiter les affaires de Dieu et de l'Église...[1] » (4 Novembre 1845.)

Une autre fois, après avoir refusé les remerciements du Père Roothaan, Mgr Fornari terminait par cette déclaration touchante : « Je suis, et je m'en fais gloire, un très humble serviteur et un fils sincèrement dévoué de la Compagnie de Jésus [2]. » La chaude sympathie du représentant du Saint-Siège à Paris fut d'autant plus précieuse aux Jésuites pendant la bourrasque de 1845 que l'archevêque leur montrait alors tout autre chose que de la bienveillance. Nous touchons ici à un épisode affligeant qu'on voudrait pouvoir laisser dans l'oubli, et bien volontiers nous dirions avec le biographe du Père de Ravignan : « Il

1. « ... *Che tenga sempre lontane simili persone del trattare gli affari di Dio e della Chiesa.* »

2. « *Sono, e ne me vanto, un servitore umilissimo ed un figlio sinceramente devoto della Compagnia di Gesù.* » (2 Mars 1844.)

faut que l'on ait tant parlé de ces tristes démêlés pour que je me décide à en parler moi-même. »

V

On se rappelle la fâcheuse Ordonnance de novembre 1843 et l'admonition pontificale qui s'ensuivit. Mgr Affre s'était incliné, mais n'était-il pas resté quelques gouttes d'amertume dans le cœur du prélat? Toujours est-il que l'indépendance relative des religieux n'avait point cessé de lui porter ombrage. L'entreprise du Gouvernement contre les Jésuites lui parut une occasion favorable pour étendre sur eux la tutelle de la crosse épiscopale. Le pouvoir civil prétendait supprimer toute forme de Congrégation et faire rentrer les personnes dans les cadres du clergé séculier. Au fond, Mgr Affre ne voulait guère autre chose; aussi se trouva-t-il dès l'abord en parfaite communauté de vues avec le ministère. Le 30 avril eut lieu aux Tuileries une conférence où l'on examina les moyens d'arriver à la paix religieuse. Différentes questions furent passées en revue; celle de la liberté d'enseignement tout d'abord, et celle des Jésuites. Il semble bien que des promesses furent échangées de part et d'autre. L'archevêque de Paris consentait à se faire auprès de ses collègues l'interprète et le garant des bonnes dispositions du Pouvoir. En ce qui concernait les Jésuites, il s'engageait pour sa part à les fondre dans le clergé paroissial.

A quelques jours de là, un de ses grands vicaires était député au Provincial de Paris pour lui proposer l'arrangement et l'informer que, en cas de dispersion de la communauté, l'archevêque ne verrait plus dans les religieux que des prêtres isolés[1]. La réponse ne pouvait être dou-

1. « M. de la Bouillerie est venu me voir, envoyé par lui pour me proposer la chose. C'est son idée fixe ; il ne veut d'autre autorité que la sienne ; il nous répartira dans les paroisses avec attributions fixes. » (Lettre du P. Rubillon au R. P. Roothaan, 12 mai 1845.)

teuse. Après avoir pris l'avis de ses consulteurs, le Père Rubillon la transmit au négociateur : « Je déclare à l'abbé de la Bouillerie, écrivait-il, que nous subirons le régime que Monseigneur prétend imposer pour les pouvoirs donnés par lui nommément, mais que nous n'admettons pas d'être attachés à une paroisse, à la disposition et sous le bon plaisir de Sa Grandeur. » On se heurtait là, en effet, à une question de principe. Il s'agissait, en réalité, de soustraire des réguliers à l'obédience de leurs Supérieurs canoniques pour les faire passer sous celle de l'ordinaire. C'était la suppression de la discipline, ou plutôt de la vie religieuse elle-même, et à vrai dire, la sécularisation déguisée. Plutôt que d'entrer dans cette voie, les Jésuites n'eussent pas hésité à s'éloigner du diocèse de Paris. Le Père Rubillon ne l'avait pas dissimulé à l'envoyé de l'archevêque. Quelques jours plus tard, le Père de Ravignan tentait auprès du prélat lui-même une démarche qu'autorisaient ses fonctions et ses services à Notre-Dame. Il lui adressait une longue lettre pleine de tristesse, d'humilité et de déférence, mais qui n'en contenait pas moins un appel énergique à la justice en faveur du droit méconnu. Elle se terminait par la grave déclaration déjà arrêtée deux ans auparavant, en consulte provinciale : «... Si la position qui nous serait faite n'était plus compatible avec notre caractère de clergé régulier, nous nous verrions alors à regret obligés de renoncer à l'honneur et au bonheur de servir sous vos ordres, et tous ensemble, solidaires comme des frères, nous déposerions à vos pieds, avec reconnaissance et respect, les pouvoirs dont vous nous avez longtemps honorés [1]. »

Dans sa réponse à cette lettre Mgr Affre se défend de toute hostilité à l'endroit des Ordres religieux en général et de la Compagnie de Jésus en particulier ; l'expression d'une certaine estime affectueuse n'en est même pas

1. Cette lettre, ainsi que la réponse de Mgr Affre, est citée *in extenso* dans la *Vie du Père de Ravignan*. 10e éd. Tome I. P. 336.

absente ; mais il se plaint de n'être pas consulté ; on se concerte avec les avocats ; on organise la défense judiciaire : tout cela en dehors de l'autorité ecclésiastique, laquelle, selon lui, était seule qualifiée pour tracer la direction à suivre. Pour dire le vrai, Mgr Affre désapprouvait fort les projets de résistance sur le terrain des droits constitutionnels ; il voulait bien défendre les Jésuites, mais les défendre comme il l'entendait, c'est-à-dire en les incorporant à son clergé.

Malheureusement cette manière de défendre un Ordre religieux, en le supprimant, fut toujours celle que préféra le savant et pieux archevêque. Sa lettre au Père de Ravignan est datée du dernier jour de mai. On ne croyait pas alors au succès de la négociation Rossi. Si le Gouvernement entreprenait de disperser les Jésuites, ce ne serait pas du moins avec l'agrément du Pouvoir spirituel. Mais quand il eut fait publier au *Moniteur* son bulletin de victoire du 6 juillet, quand M. Guizot l'eut commenté officiellement à la Chambre des Pairs, affirmant que la Cour romaine avait consenti à tout ce qu'on lui demandait, l'archevêque de Paris se persuada que ses vues étaient conformes à celles du Pape. Les Jésuites avaient ordre de disparaître comme Congrégation ; ce serait entrer dans les intentions du chef de l'Église que de veiller à ce que l'ordre ne fût pas éludé. Vainement le Provincial et le Supérieur de la résidence de Paris lui exposèrent l'un après l'autre la vérité sur la situation ; un mois après le discours du 15 juillet, le Père Rubillon pouvait écrire : « Monseigneur s'en tient à la déclaration de M. Guizot ; il n'y a que cela d'officiel, tant que de Rome ne sera pas venu un démenti. » (14 Août.) C'est cette attitude de l'archevêque de Paris qui détermina le Père Guidée à demander par l'entremise du nonce un éclaircissement authentique des intentions du Saint-Siège. Voici en quels termes il exposait son anxiété :

« Dans la position qui nous est faite, demeurant religieux, nous pouvons sans blesser en rien la conscience,

et même pour obéir à notre conscience, faire avec prudence ce qui dépendra de nous pour éluder les mesures qui nous atteignent de la part du Pouvoir civil et vivre plus conformément à notre sainte vocation. Mais cet état de choses ayant été consenti par la puissance spirituelle, au dire du Pouvoir civil, n'est-il pas à craindre, quelque réserve que nous mettions dans notre conduite, qu'on ne nous accuse de résister à l'autorité de nos chefs, si nous ne nous soumettons pas dans le sens que le Gouvernement attache à la Note du *Moniteur,* laquelle M. Guizot assure avoir été lue d'avance par le cardinal secrétaire d'État? Dans les pays de Missions, en temps de persécution on se cache; nos Pères ont été longtemps cachés en Angleterre, ils le sont encore en Espagne; mais ils avaient, ils ont l'approbation, l'aveu du Saint-Siège. Cette consolation nous serait-elle donc refusée? C'est ce qu'il nous est impossible de croire. » (17 Juillet.)

Ces appréhensions visaient manifestement l'autorité épiscopale; elle seule, en effet, pouvait mettre efficacement obstacle à la liberté que les Jésuites réclamaient de continuer à vivre en religieux. La lettre du Père Guidée fut transmise par le nonce au cardinal Lambruschini, lequel y répondit par la dépêche du 4 août que nous avons déjà citée. Après avoir rétabli la vérité sur les sacrifices consentis par les Jésuites, le ministre du Saint-Père déclare contraire à toute vraisemblance « qu'une autorité spirituelle quelconque vienne jamais à leur interdire de rester en France comme ils sont restés en Angleterre et ailleurs en des temps plus difficiles »[1].

Au surplus, continue le cardinal, « on n'a pas manqué de faire connaître la vérité aux évêques par les réponses que le Saint-Père ou moi leur avons adressées. » Enfin le nonce est invité à les renseigner encore à l'occasion sur

1. « *Tanto è lungi dal vero la supposizione contenuta nella lettera del P. Guidée, che un' autorità spirituale qualunque sia per vietar loro di rimanere in Francia come rimasero in Inghilterra ed altrove nei tempi più difficili.* »

« la manière dont les choses se sont passées », et quant aux Jésuites, il doit les rassurer et les engager « à s'en tenir à ce que le Père Général leur écrira de faire » ; aucune autre obligation ne s'impose à eux.

Il n'est pas douteux que Mgr Fornari ait donné communication à l'archevêque des instructions contenues dans la dépêche. Mgr Affre se résigna donc à tolérer les Jésuites répartis par petits groupes. Toutefois, il ne cessa point de leur faire sentir le poids de l'autorité épiscopale avec une rigueur dont leur épreuve fut singulièrement aggravée. Les religieux dispersés ne jouissaient pas alors librement de certaines facultés qui leur ont été reconnues par la suite en raison du malheur des temps ; l'usage en était soumis à l'agrément de l'ordinaire. Or, voici ce que le Supérieur des Jésuites écrivait deux mois après la dispersion : « Ce qui m'afflige beaucoup en ce moment, c'est l'opposition formelle qu'a mise M. l'archevêque à ce que nous puissions avoir un oratoire et le Saint Sacrement dans une petite maison que nous venons de louer pour six mois dans la paroisse Saint-Philippe du Roule. J'ai eu beau lui dire que c'était pour nous seuls, qu'aucun étranger n'y serait admis, que c'était nous imposer la plus dure privation, dans un moment où nous avions tant à souffrir, que c'était nous faire une position pire que si nous étions dans un pays infidèle où du moins nous serions libres de faire chez nous ce qui nous plairait; j'ai eu beau alléguer que cette faveur était accordée même à des séculiers, on m'a répondu froidement que nous pouvions aller adorer le Saint Sacrement à l'église comme les autres prêtres... C'est toujours la réalisation de son idée favorite : faire de nous des prêtres de paroisse. » (5 Octobre.)

Quelques semaines après, une lettre du Provincial énumère les exigences et les interdictions qui se multiplient ; c'est tout un système de contrôle minutieux et défiant. Une mesure significative entre toutes, la feuille de pouvoirs est remise au curé qui les communique aux Jésuites comme à ses vicaires. L'autorité épiscopale substituée en

fait à celle des Supérieurs, la vie religieuse est atteinte à sa source. Si l'on accepte à Paris, c'est un précédent qui sera invoqué ailleurs. Le Père Rubillon estime que l'on ne doit pas courir ce risque, et donc, mieux vaudrait s'éloigner. (4 Novembre.)

On n'en vint pas à cette extrémité. Sans doute, en même temps que le Pouvoir civil paraissait oublier les Jésuites, on voulait bien à l'archevêché se relâcher de l'intransigeance qu'on leur avait montrée d'abord. Peut-être bien aussi Mgr Affre ne fut-il pas insensible à certaines manifestations de l'opinion catholique. Il ne faut pas oublier que la Compagnie de Jésus comptait alors vingt-sept établissements répartis en vingt-cinq diocèses ; des vingt-cinq prélats qui les gouvernaient, seul l'archevêque de Paris avait adopté à son égard une attitude que l'on pouvait prendre pour de l'hostilité. Il en résultait des bruits fâcheux où, comme il arrive en pareil cas, les faits étaient faussés ou exagérés, les intentions dénaturées, et le respect de l'autorité ecclésiastique outrageusement méconnu. Montalembert pensa devoir en avertir l'archevêque. Tout en déclarant que, pour son compte, il ne croyait pas à ces bruits, il s'étonnait que Sa Grandeur n'eût pas fait un geste de sympathie, pas fait entendre un mot de consolation ou d'encouragement pour les Jésuites, alors que du haut de la tribune les voix officielles déversaient sur eux les calomnies et les menaces. « On saisit sans peine, ajoutait-il, le contraste de cette conduite avec celle de tous les autres évêques qui ont des Jésuites dans leurs diocèses et qui ont eu le temps de manifester leurs dispositions. On apprend que l'archevêque de Rouen, l'évêque de Metz, l'évêque de Nantes ont tous les trois déclaré que leurs palais épiscopaux deviendraient le domicile des Jésuites, à partir du moment où ces victimes de la liberté ecclésiastique seraient expulsées de leurs demeures actuelles. Et cependant aucun de ces évêques n'a sanctionné au même point que vous, Monseigneur, par sa présence et son autorité la prédication des Jésuites ; aucun d'eux n'a

présidé comme vous à une retraite de plusieurs milliers d'hommes prêchée par un Jésuite ; aucun d'eux n'a célébré la plus grande fête de cette année 1845 en donnant solennellement la sainte communion de moitié avec un Jésuite... » (13 Mai.)

Le nonce, à qui cette lettre fut communiquée, l'avait, paraît-il, fortement approuvée. Mgr Parisis alla plus loin ; sa réponse à Montalembert vaut d'être citée ; l'isolement de Mgr Affre dans la question des Jésuites y est soulignée de façon point banale :

« La voie dans laquelle entre l'archevêque de Paris est assurément mauvaise et triste pour lui ; mais je ne la trouve pas malheureuse pour nous. Plus l'égarement sera manifeste, moins il sera partagé. Je regarde comme un bien tout ce qui sépare de Paris ; car cette capitale est religieusement la rivale de Rome en France. C'est la Rome des gallicans et des hérétiques. C'est la Rome future de tous ceux qui rêvent une Église nationale ; et il faut avouer que le haut clergé de ce diocèse se donne des airs de primatie qui favorisent singulièrement l'idée de faire de cette grande ville le centre suprême, indépendant, unique de toutes les affaires religieuses parmi nous. De là je conclus que mettre toutes les provinces catholiques en défiance de ce patriarcat, leur faire prendre même une attitude de résistance à son égard, c'est servir la cause de la seule vraie *unité*. » (1er Juin [1].)

Si les Jésuites avaient pu garder quelque ressentiment contre l'archevêque de Paris, sa fin héroïque aurait suffi à le bannir de leur cœur à tout jamais, pour n'y laisser place qu'à une religieuse admiration envers le bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. Mais il y a plus ; Mgr Affre s'est acquis, devant la mort, un droit spécial à la vénération de la famille de saint Ignace. Elle a, croyons-nous, le devoir de révéler un fait que les biographes ont passé sous silence, fait honorable pour elle sans

1. Lettre citée, ainsi que la précédente, dans le *Montalembert* du P. Lecanuet. Tome II, p. 256.

doute, mais qui est bien plus encore à la gloire du prélat martyr de la charité. L'exactitude en est garantie par l'attestation écrite du Provincial et du Supérieur de la résidence de Paris.

Atteint par une balle sur la barricade du faubourg Saint-Antoine, le soir du 25 juin 1848, Mgr Affre n'expira que le surlendemain. Il employa saintement ces longues heures d'agonie. Au moment de paraître devant Dieu, les Jésuites furent par deux fois l'objet de ses recommandations suprêmes. Tout d'abord ce fut l'abbé Delage, son secrétaire particulier, qu'il chargea de leur porter l'expression de son estime, de son affection, en même temps que ses regrets. Puis, revenant sur ce sujet avec l'abbé de la Bouillerie, son vicaire général : « Vous ferez mieux la commission, lui dit-il, vous connaissez les Pères. Allez donc, et dites-leur bien de ma part que je reconnais avoir été quelquefois dur à leur égard ; je les ai toujours estimés et aimés comme d'excellents prêtres. » — « Voilà, poursuit le Père Rubillon, ce que M. l'abbé de la Bouillerie dit aux PP. Guidée et de Ravignan et ce qu'il a encore répété devant moi, le mardi 4 juillet, dans une des salles de l'archevêché. » De son côté, le Père Guidée, après avoir reproduit les paroles que l'abbé de la Bouillerie lui avait transmises à lui-même de la part du prélat mourant ajoute : « C'était, a-t-il dit, une affaire grave et à laquelle il attachait une très haute importance[1]. »

VI

Après cela, les Jésuites français pouvaient, malgré les dissentiments du passé, inscrire le nom de Mgr Affre parmi ceux des évêques à qui ils garderaient le plus de respect et de gratitude. A leur suite il en est beaucoup d'autres qui devraient trouver ici leur place. « Je vous

1. Lettre du P. Rubillon, Provincial de France, au R. P. Général, 11 août 1848. Lettre du P. Guidée au même, 11 juillet 1848. (*Archiv. rom.*)

charge, écrivait le Père Général au Père de Ravignan, d'être mon interprète auprès de M. l'abbé Dupanloup, de MM. de Vatimesnil, de Montalembert, de Barthélemy, Beugnot et Berryer. C'est au nom de toute la Compagnie que je leur exprime ma reconnaissance. En parcourant nos Annales, nous pouvons bien trouver des exemples d'un dévouement semblable, mais je n'en connais pas qui le surpasse... »

Les laïques nous sont connus; l'abbé Dupanloup, qui apparaît ici pour la première fois dans notre Histoire, était dès lors un des champions les plus en vue des intérêts religieux. Supérieur du Petit Séminaire de Paris, il avait pris une part active dans la campagne pour la liberté d'enseignement. Lors de la discussion du projet Villemain à la Chambre des Pairs, il avait publié ses deux *Lettres au duc de Broglie*, où il exposait les griefs, les objections et les revendications des catholiques, avec fermeté, mais aussi avec une modération et une courtoisie de langage qui n'était guère dans les habitudes de la polémique du temps. Comme tant d'autres il avait protesté contre l'article relatif à la *déclaration*, exigence, disait-il, qui « blesse l'homme dans la liberté de sa conscience, le citoyen dans l'exercice de ses droits, le chrétien dans la dignité de sa foi ». L'année suivante, le soulèvement contre les Jésuites lui mit de nouveau les armes à la main. A l'interpellation Thiers et à l'ordre du jour de la Chambre des Députés il répondit par la brochure *Des Associations religieuses*. Dès le début, il en appelle à la loyauté des honnêtes gens et au bon sens public lui-même contre les préjugés aveugles, les attaques étranges dont la Compagnie de Jésus est l'objet, jusque dans les assemblées parlementaires : « On s'étonnera bientôt, dit-il, on s'étonne déjà de cette invention stupide de quelques religieux jugés capables et coupables de tous les crimes. *Célèbre Compagnie qui ne porte pas en vain le nom de Jésus, à qui Dieu a donné des docteurs, des apôtres et des évangélistes pour répandre dans tout l'univers la gloire de son évangile,* dit Bossuet,

plus digne encore de nos respects par tes longs malheurs que par tes illustres services. Dans quelques années on ne voudra pas croire que, au milieu de ce déchaînement inouï, il ne se soit pas trouvé, d'un certain côté, une seule âme calme et généreuse pour arrêter l'emportement des passions par une parole de raison et pour lever le drapeau de la pacification et de la justice. » — Aussi voyons-nous dans la correspondance du Père Roothaan que, dès l'apparition de la brochure, il avait fait exprimer « au digne abbé Dupanloup son admiration pour cette éloquente et mâle défense des associations religieuses et de la Compagnie en particulier. »

Nous avons assez dit quels titres Montalembert s'était acquis à l'éternelle reconnaissance de la famille de saint Ignace. Toujours prêt à tenir tête à ses ennemis, à donner et à recevoir les coups avec la même intrépidité, il n'avait pas pu voir sans déchirement de cœur la fâcheuse issue de la bataille. A l'annonce du succès de la mission Rossi, il avait eu d'abord un sursaut d'indignation. Quand il connut mieux la vérité, il fit effort pour contenir la vivacité et l'amertume de ses sentiments, ce qui ne l'empêcha pas de formuler des jugements plus que sévères sur la diplomatie de la Curie romaine. La longue lettre qu'il écrivit à ce sujet au Père Rozaven, « une des plus éloquentes qui soient sorties de sa plume », au dire de son biographe, ne saurait être admirée sans réserve, à distance des événements qui expliquent l'animation dont elle déborde [1]. Mais si, dans son ardeur à combattre pour les Jésuites, Montalembert dépasse parfois la mesure, ce n'est pas à eux de lui en faire grief. Le Père de Ravignan dut s'acquitter avec bonheur auprès de lui de la commission

1. Cette lettre est citée dans *Montalembert*, par Lecanuet. Tome II, p. 264. Une note avertit le lecteur qu'elle est *inédite*. Assurément ce n'est pas le destinataire qui l'eût livrée au public. Et l'on se demande par quelle voie elle put arriver sous les yeux du cardinal Lambruschini, comme il est raconté, p. 267. Pour une oreille un peu avertie, la lettre rend un son plutôt inquiétant.

du Père Général. La lettre suivante montre quels liens de chaude amitié existaient entre eux. Dès le début de la crise, Montalembert avait écrit au Père de Ravignan : « Si l'on vous chasse, je mets la Roche-en-Breny à votre disposition. »

Voici la réponse : « ... C'est bien vous, votre foi, votre cœur si noble, si courageux, si dévoué... Il n'y a pas plusieurs comtes de Montalembert; je n'en connais qu'un... Que vous dirai-je de votre offre si touchante d'hospitalité? Oh! oui, de cœur je vous préfère à tout autre. Je voudrais associer intimement ma vie à votre vie, sous un même toit, dans un même cœur. Cher et bien aimé comte, notre malheur deviendrait presque une consolation... Soyez béni mille fois. Oui, nous vous aimons, nous vous chérissons, nous prions pour vous, pour tout ce qui vous est cher. Conservez-moi une affection qui m'est précieuse par-dessus toutes sur cette terre. » (20 Avril 1845.) Après chacune des interventions de Montalembert en faveur de la Compagnie, le Père de Ravignan lui exprimait sa gratitude; c'était toujours avec la même chaleur de cœur : « Mon bien aimé comte et tendre ami, quels sentiments ne vous sont pas dus!.. Vous êtes le premier dans notre amour, dans notre confiance, dans notre reconnaissance... Je vous aime et vous bénis comme le défenseur, l'ami le plus généreux et le plus dévoué... »

Pareilles effusions n'étaient point déplacées, témoin la réponse que fit Montalembert quand le Père de Ravignan lui transmit les remerciements du Père Général : « Mon très cher et vénérable ami, la généreuse tendresse de votre cœur vous fait illusion sur le mien. Ce qu'il faut admirer c'est l'abondance des grâces que Dieu m'a accordées. La première de toutes, il me semble, est celle de m'avoir donné l'amour de l'Église... C'est cet amour qui fait mon bonheur, ma gloire et ma force; mais c'est lui aussi qui fait mon seul mérite... Vous savez combien j'aime votre Compagnie. Je l'aime d'abord parce que l'Église l'aime, et ensuite parce qu'elle a l'insigne

honneur d'être l'objet spécial de la haine des ennemis du catholicisme. Je ne conçois pas qu'il puisse y avoir des marques plus évidentes de la prédilection divine...[1] »

Le dévouement de Montalembert pour les Jésuites était d'autant plus méritoire qu'ils passaient pour les adversaires irréductibles de l'idéal politique dont il était épris. Lacordaire, cet autre lui-même, « *animae dimidium meae* », lui adressait à ce propos de charitables remontrances que le biographe de Montalembert a tirées de ses papiers inédits. L'historien de la Compagnie de Jésus ne se serait pas permis l'initiative de cette divulgation. Il est peut-être excessif de dire que « Lacordaire acceptait d'un cœur léger la proscription des Jésuites »[2]. On voit que, au cours de la station triomphale du Carême de 1845 à Lyon, il acceptait de prendre place à leur table; il blâmait l'abbé de Bonnechose du concours qu'il prêtait à M. Rossi : « Un bon prêtre ne doit jamais aider la puissance civile à opprimer les droits de la nature et de l'Église[3] ». Mais il est bien vrai que le sacrifice des Jésuites par le Saint-Siège lui paraissait une mesure sage et souhaitable. C'est ainsi qu'il jugeait le résultat de la négociation romaine publié par la Note du *Moniteur* : «... Le Saint-Siège a transigé; il a bien fait... En cédant quelque chose on conservait ce qui n'était pas touché; on apaisait les esprits; on donnait au Gouvernement la force de se séparer de nos ennemis; on lui ôtait les chances terribles d'une persécution. On rentrait dans la voie de conciliation suivie depuis 1830... » (7 Août 1845.)

Avec son ami, Lacordaire va beaucoup plus loin; il tâche de le détourner des Jésuites, qu'il estime dangereux pour l'Église. Il écrit : « ... Je ne suis pas leur ennemi, mais je juge leur cause, par suite de trente années de fautes, distincte de la cause universelle... » Ces fautes, Lacordaire n'en précise aucune, mais elles semblent bien se

1. *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy. T. I, p. 300.
2. *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot. Tome II, p. 45.
3. Lettre à Mme Swetchine, 30 juin 1845.

résumer en ce que les Jésuites « sont à Rome à la tête du parti stationnaire ». Aussi Lacordaire croit « leur point de vue faux, étroit, malchanceux ». Ce n'est certes pas la jalousie qui inspire ce langage : « Je ne crois pas, depuis que je suis au monde, avoir été jaloux de personne, et il n'y a rien que j'envie moins que l'histoire et l'état de ces pauvres Pères, non parce qu'ils sont persécutés, mais parce que leur génie et leur cœur n'égalent point leur martyre. » Enfin, si l'illustre dominicain presse son ami de se tenir à distance des Jésuites, c'est, lui dit-il en terminant, par « pur dévouement pour ta personne, pour ta gloire, pour le bien commun de la chrétienté dont tu es un des appuis... En t'identifiant avec eux, tu n'y perdras rien personnellement, parce que ta marche n'est pas la leur; on te séparera d'eux malgré toi... Tu n'y perdras donc rien, je le sais, mais tu embarrasseras pour une foule d'esprits le chemin du retour à nous, à Dieu, à Jésus-Christ, à la liberté chrétienne »[1].

Les Jésuites obstacle sur « le chemin du retour », c'est toute la thèse développée dans cette longue confidence de l'amitié; c'était aussi celle du *Memorandum* de Rossi, celle pareillement, hélas! des écrivains du *Constitutionnel*, *du National*, *du Courrier français*, du *Journal des Débats* et autres défenseurs de l'Église, avec lesquels Lacordaire n'avait rien de commun sans doute que le titre équivoque de libéral. On peut regretter qu'il partage leur manière de voir sur le danger que les Jésuites font courir à l'Église.

Au reste Montalembert n'avait garde de *s'identifier* avec ces « pauvres Pères », objet d'une commisération si peu flatteuse pour eux[2]; il ne se faisait pas faute à

1. Voir Lecanuet, *Montalembert*. Tome II, p. 277.

2. Heureusement Lacordaire avait formulé sur ces « pauvres Pères », alors qu'il les voyait de près à Rome, un verdict moins accablant. « J'ai souvent admiré, écrivait-il à Montalembert, leur foi, leur zèle, leur bonne éducation, *leur facilité à tout comprendre et à se mettre au niveau de tout*, qui fut toujours un de leurs caractères, enfin un détachement vrai des passions politiques, prêt à reconnaître l'ordre partout

l'occasion de leur dire leur fait, et, sauf les précautions de style, un adversaire déclaré n'aurait pu le dire de façon plus désobligeante. Le Père de Ravignan se trouvant à Rome sur la fin de 1847, il lui adressait des avis « dictés par l'attachement le plus sincère » et destinés à être placés sous les yeux du Père Roothaan[1]. Montalembert reprochait aux Jésuites leur esprit rétrograde, leur attachement à l'absolutisme d'ancien régime, leur éloignement pour les idées modernes et la liberté. A l'en croire, si la Compagnie de Jésus est incapable de se défendre contre les attaques de ses ennemis, cela tient d'abord à « ses opinions politiques ». En conséquence, Montalembert la pressait de faire une profession de foi dans le sens libéral. « Cette déclaration notoire et officielle dissiperait une prévention fâcheuse ; on n'accuserait plus les Jésuites d'être des hommes d'un autre âge, marchant à rebours de leur siècle. » A ce premier avis, comme à ce premier grief, la réponse était trop facile. Après avoir fait observer que la Compagnie de Jésus se trouve dans une situation bien délicate, entre des adversaires qui lui reprochent de se mêler à la politique et des amis qui voudraient qu'elle s'en mêlât davantage, le Père de Ravignan continue :

« Notre Institut ne connaît pas plus les professions de foi politique que l'Évangile et l'Église ne les connaissent et ne les enseignent. La politique de la Compagnie n'est et ne peut être que celle de l'Église. Comme l'Église la Compagnie s'accommode à toute forme de gouvernement...

où il est... » (15 Avril 1836.) Comment ces mêmes hommes se trouvent-ils être « à la tête du parti stationnaire », — on dirait aujourd'hui *réactionnaire* — comment, « par suite de trente ans de fautes », méritent-ils d'être abandonnés à leur malheureux sort ? D'où vient que les idées de Lacordaire sur les Jésuites se sont modifiées à ce point, que « la sympathie » a fait place « à la défiance » ? L'historien de Montalembert fait une réponse, où il y a sans doute une part de vrai, mais dont nous lui laissons toute la responsabilité : « Il craint de compromettre son œuvre dominicaine par une alliance trop étroite avec un ordre si impopulaire. » (T. II, p. 252.)

1. *Montalembert*. T. II, p. 272.

Nous sommes apôtres pour tous les lieux, pour toutes les nations; partout nous cherchons à former de vrais chrétiens, qui seront nécessairement alors de bons citoyens. Certes, nous détestons la tyrannie, le despotisme, nous préférons sans aucun doute la liberté ; mais, pour aucun pays nous n'avons la mission de professer des principes politiques, de prendre part aux changements qui peuvent s'opérer dans les institutions des peuples. Ce n'est pas la liberté que nous craignons ; nous craignons uniquement l'absolutisme antireligieux de ceux qui, au nom de la liberté, attaquent et renversent les institutions catholiques... Nous demandons en tout pays, comme catholiques et comme religieux, notre place au soleil et à la vraie liberté de l'Église... Et quand on nous présente à tort et à travers comme hostiles au progrès et à la liberté, vraiment on ne sait ce que l'on dit ; ou l'on calomnie ou l'on est dupe. Que les peuples soient libres, nous le souhaitons sincèrement ; mais que l'Église et la conscience ne soient point opprimées. »

Un autre reproche adressé par Montalembert à la Compagnie de Jésus regarde le système d'éducation qu'elle suit dans ses collèges. Ce système, il ne le connaît pas assez pour le juger *en soi*. « Mais, poursuit-il, je juge l'arbre d'après ses fruits » ; et c'est en appliquant à l'éducation des Jésuites cette règle évangélique qu'il se permet, en s'excusant de sa « témérité », « de déclarer le système mauvais ». En effet, « voici trente ou vingt-cinq ans que vous élevez une portion considérable de la jeunesse française. Eh bien ! vous ne nous avez pas encore donné un seul défenseur de l'Église !... » Suit un portrait, violemment poussé au noir, de ces « vingt mille Français » formés par la main des Jésuites, parmi lesquels les chefs de l'armée catholique ne trouvent « pas même des recrues de dernière classe », rien « que des êtres mous, torpides, sans énergie, sans dévouement... etc... »

Tout cela est bien excessif, sans doute, les chiffres

comme le reste. Il arrivait souvent à Montalembert de manquer de mesure, dans sa correspondance surtout. Ici ce n'est pas seulement l'habitude et le tempérament qui lui font outrepasser les limites du vrai et du juste ; cette litanie de gros mots si peu d'accord avec la courtoisie du gentilhomme, cette âpreté dans l'invective sont le fait d'une mauvaise humeur qu'il ne savait pas dominer, du moment qu'il avait affaire à un certain parti politique. On pourrait citer nombre de tirades fâcheuses arrachées au grand orateur par cette faiblesse regrettable. Le Père de Ravignan ne répondit pas à cette partie de la lettre de son jeune ami ; le Père Janssens, qui le fit à sa place, ne pouvait tout dire. Pour mettre les choses au point, il aurait fallu entrer dans des explications délicates, mettre en cause la personne de Montalembert, heurter une susceptibilité très ombrageuse ; il n'eut garde de s'y aventurer et s'en tint, paraît-il, à quelques réflexions mélancoliques sur la société contemporaine. Nous ne pouvons nous attarder à rectifier les assertions et les jugements de Montalembert sur l'œuvre éducatrice des Jésuites à cette époque déjà lointaine ; il serait aisé d'en démontrer l'erreur et l'injustice [1] ; mais ce serait par trop allonger une parenthèse et perdre de vue les actions de grâces que la Compagnie de Jésus était en train de rendre à ses amis et défenseurs.

M. de Vatimesnil, on l'a vu, comptait parmi les plus méritants. Aux remerciements que le Père de Ravignan lui transmit de la part du Père Général, l'ancien signataire des Ordonnances de 1828 répondait avec une modestie touchante :

« Mon cher et respectable ami, j'ai lu et relu votre excellente lettre ; je la conserverai comme un gage précieux de votre attachement et des sentiments dont m'honorent vos Pères... Vous exaltez beaucoup trop mes faibles services. Qu'est-ce que cela en comparaison de ce que

1. Voir aux *Pièces justificatives*, N° II.

vous et les vôtres faites pour la société chrétienne ? Que nous sommes petits en comparaison, nous autres, hommes du monde, jurisconsultes, écrivains, publicistes, orateurs et autres qui n'avons pour mérite qu'un peu de réflexion et de travail pour communiquer nos pensées au public ! Je conclus de là, d'une part, que je n'ai d'autres titres à votre reconnaissance que ceux que je puis trouver dans votre bienveillance même, et, d'autre part, que j'ai un immense besoin des prières que le Père Roothaan a la bonté de m'offrir. Je les demande donc à lui, à vous et à toute la Société... »

A la liste déjà longue des personnages de marque qui donnèrent des témoignages de dévouement à la Compagnie de Jésus pendant les mauvais jours que nous venons de raconter, nous devrions ajouter encore bien des noms plus ou moins caressés par la gloire, ceux entre autres de l'illustre mathématicien, Augustin Cauchy, du vicomte de Cormenin, le spirituel écrivain des pamphlets qui ont immortalisé le pseudonyme de *Timon*, de Charles Lenormant et du vicomte Franz de Champagny, qui ne craignaient pas de consacrer à la défense des Jésuites de très beaux articles du *Correspondant*, du duc de Valmy, député de Toulouse, auteur d'une excellente étude historique et critique de la mission Rossi, *La liberté de l'Église*. Citons encore cette femme d'intelligence supérieure, Mme Swetchine qui, avec une vue si pénétrante et si exacte de la véritable situation, gourmandait l'apparente indifférence de Lacordaire : « Il ne faut pas se le dissimuler, lui écrivait-elle, dans les Jésuites ce ne sont pas seulement les Ordres religieux qu'on attaque, c'est la perfection chrétienne elle-même, c'est l'ardente piété. L'homme du précepte et l'homme du conseil ont été souvent séparés dans l'Église par l'incompréhension et même quelquefois par une aversion instinctive. Ce qu'on voit à présent est bien pis, car c'est un grand nombre de catholiques qui passent pour recommandables et qui ne prêchent plus qu'un christianisme de saveur insipide, de nature dégénérée,

de molle et nauséabonde impuissance... Nos moindres périls nous viennent de nos ennemis. » (10 Mars 1845.)

Montalembert offrait son manoir de Bourgogne aux Jésuites que le Gouvernement s'apprêtait à jeter à la rue ; des évêques, bravant le courroux du ministre des Cultes, voulaient les recevoir dans leurs palais, et des curés, dans leurs presbytères ; bien d'autres demeures hospitalières furent mises à leur disposition avec le même empressement et la même générosité. Parfois l'invitation était faite en des termes que l'on aimerait à rappeler, si la discrétion ne s'y opposait ; il en est une toutefois que l'Histoire de la Compagnie ne saurait passer sous silence. Peu après l'interpellation Thiers, le Père Renault, alors Supérieur de la résidence de Quimper reçut une lettre de Mlle de la Fruglaye, petite-fille et dernière héritière de La Chalotais. Elle sollicitait l'honneur de donner l'hospitalité aux enfants de saint Ignace dans le château de son aïeul, heureuse, disait-elle, si elle pouvait ainsi réparer en quelque manière le mal que leur avait fait le trop fameux procureur du Parlement de Bretagne. La résidence de Quimper ne fut point molestée. Mais les Jésuites trouvant asile sous le toit de l'auteur du *Compte rendu!* Quel retour des choses d'ici-bas, ou plutôt quelles représailles de la Providence !

Nous ne pouvons pousser à fond cet inventaire des dettes de reconnaissance contractées par la famille de saint Ignace. Mais, à côté de ceux qui lui prêtèrent leur appui avec l'autorité du talent ou d'un nom illustre, elle ne saurait oublier les petits et les humbles qui lui donnèrent une aide plus obscure, mais peut-être plus efficace encore, c'est-à-dire celle de la prière et du sacrifice. Les Annales domestiques ont pris soin d'enregistrer ces preuves de sympathie vraiment chrétienne que les Jésuites menacés reçurent partout des communautés, des confréries et des personnes pieuses. Ce sont des prières extraordinaires, des adorations nocturnes, des jeûnes, des pénitences, des neuvaines, tous les modes d'imploration à l'usage des âmes ferventes, qui montent vers le ciel pour

conjurer l'orage. Pour ne citer qu'un exemple, dans la ville du Puy où s'exercait l'action apostolique du scolasticat de Vals, on compta six mille *chemins de croix* et trois ou quatre fois autant de communions offertes à cette même intention, en l'espace de trois semaines, de la fête de l'Assomption à celle de la Nativité de Notre-Dame. En même temps dans les villages circonvoisins s'organisait la récitation permanente du Rosaire. Il est bien permis de croire que tant d'intercessions ne restèrent point inexaucées. De fait, malgré le nombre des Jésuites qu'elle abritait, plus élevé que celui d'aucun autre établissement de la Compagnie, la maison de Vals ne fut jamais, tant que dura la crise, sérieusement inquiétée.

CHAPITRE II

I. — Les derniers mois de 1845. Manœuvres du Gouvernement et appréhensions des Jésuites. Ordonnance de M. de Salvandy pour la réforme du Conseil de l'Université. Suspension du Cours de M. Quinet. Agitation contre M. Charles Lenormant. Nouveau débat aux Chambres sur les Jésuites au commencement de 1846. Thiers et le *certificat d'études*. Déclaration sensationnelle d'Agénor de Gasparin. Discours de M. Guizot. Un « esprit nouveau ». La question des Jésuites enterrée. Guizot et la Compagnie de Jésus; l'homme d'État prétend l'avoir sauvée. Dernières tentatives de ses adversaires.

II. — Les consolations des Jésuites français dans la tempête déchaînée contre eux. Le Pape Grégoire XVI à Tivoli. Les évêques et le clergé. Nombreuses stations quadragésimales. Le P. de Ravignan continue les Conférences à Notre-Dame. Affluence extraordinaire de novices. Pierre Olivaint, Charles Verdière, Jean Caubert, Ambroise Matignon; etc., etc.

III. — La dispersion. A la rue des Postes. Les Jésuites reviennent à leur maison de la rue de Sèvres. Allan Kardec. A Lyon. Dans les noviciats: Dôle, Saint-Acheul, Avignon; les novices transférés au *Carignano*. Laval : Attitude énergique de Mgr Bouvier. Le noviciat transféré à Vannes. Le contre-coup de la tempête à Brugelette.

IV. — Mort de Grégoire XVI. Pie IX et ses réformes. Les Jésuites accusés d'opposition au nouveau Pontife. Le Père Roothaan et le *Courrier français*. Protestation des Pères Procureurs. Travestissement de la protestation à la Chambre des Pairs. A Fribourg. Fermeture violente du pensionnat. La « Conférence de Chieri ». Affaire de la presse *autographique* de Lyon. Un gros procès pour une petite affaire. Six mois de prison, 10.000 francs d'amende. Le jugement est réformé par la Cour d'Appel. Le Procureur du Roi porte la cause en Cassation.

V. — La Révolution de février 1848, sociale, libérale et respectueuse de la religion. La Révolution et les Jésuites. Incohérence. Attitude sympathique des autorités dans plusieurs villes. Ledru-Rollin et ses

commissaires. Toussaint-Bravard au Puy. Emmanuel Arago à Lyon. La Boissière à Avignon. Dispersion momentanée. En Belgique. « Le vœu de Brugelette ». Dans les États sardes. Dissolution des collèges de Chambéry et de Mélan. La Révolution à Rome. Les Jésuites menacés. Le Père Roothaan part pour un exil de deux ans.

I

Quand Jésus, arraché à son sommeil par les apôtres épouvantés, debout sur la barque prête à être engloutie, imposa silence aux vents et aux flots, soudain, dit l'Évangile, « il se fit un grand calme ». Cette soudaineté constituait un miracle ajouté à celui de l'obéissance des éléments déchaînés. La violence des orages ne tombe pas en effet tout d'un coup; ils ne s'apaisent, dirait-on, qu'à regret; quand le tonnerre a cessé d'éclater avec fracas, on entend encore pendant quelque temps des grondements qui vont s'espaçant de plus en plus et finissent par s'éteindre dans le lointain.

Ainsi en fut-il après la longue tempête qui s'était abattue sur la Compagnie de Jésus en France à partir de 1843 et qui, dans l'été de 1845, avait paru devoir l'anéantir. Pendant des mois, et à vrai dire, jusqu'à la fin du régime de Juillet, elle allait vivre toujours en alerte, sous la menace de retours offensifs presque périodiques. Nous avons dit comment les Jésuites avaient accepté les sacrifices qu'on leur imposait pour le bien de la paix. Dès le mois de septembre tout ce qui avait été réellement consenti à Rome était loyalement exécuté. Mais nous savons que le Gouvernement attendait davantage. L'ordre du jour voté le 3 mai et rappelé le 11 juin à la Chambre des Députés le sommait d'appliquer les lois existantes. M. Guizot avait fait publier au *Moniteur* la Note du 5 juillet; il l'avait lue et commentée, le 15, à la Chambre des Pairs. Il s'était porté garant devant le pays de l'entière dissolution de la Congrégation des Jésuites, obtenue du Pape, affirmait-il, et que les Jésuites eux-mêmes devaient

effectuer, sans qu'il fût besoin de recourir au bras séculier. Mais les Jésuites, instruits maintenant de la vérité sur l'issue de la négociation romaine, n'étaient pas disposés à se prêter au jeu du trop habile ministre. Ils s'en tenaient aux instructions de leur Général, bien résolus à ne céder qu'à la force, si le Gouvernement prétendait exiger plus qu'il n'avait été convenu. De son côté M. Guizot n'était pas moins résolu à éviter les mesures violentes ; c'eût été s'infliger à soi-même un désaveu et perdre tout le bénéfice de sa diplomatie. Il ne lui restait pour sortir de cette impasse qu'à user de l'intimidation au dedans, en même temps que l'on continuait à Rome de presser la Curie pontificale pour en obtenir de nouvelles complaisances. Les deux moyens furent mis en œuvre à la fois. Préfets et procureurs furent, comme on l'a vu, invités à avoir l'œil sur les maisons des Jésuites et à renseigner les ministres sur la façon dont la Note du *Moniteur* y était exécutée. Plusieurs de ces hauts fonctionnaires, ne pouvant se contenter de ce rôle d'informateurs, s'employèrent de leur mieux à assurer l'exécution elle-même. Enquêtes, visites domiciliaires, dénonciations dans les journaux, démarches auprès des évêques ou des Supérieurs, menaces surtout, rien ne fut négligé.

Chose plus remarquable, le roi lui-même payait de sa personne pour tirer ses ministres d'embarras en amenant les Jésuites à se suicider de bonne grâce. Dans une lettre au Père Général, le Père Guidée raconte une scène qui venait d'avoir lieu à l'occasion d'une réception à la cour. Louis-Philippe avait pris à part Mgr Affre et lui avait demandé de prendre contre les Jésuites telles mesures qui les obligeraient à se dissoudre. L'archevêque s'excusa de pousser la rigueur plus loin que le Gouvernement lui-même. Le roi finit par s'emporter et déclarer que, puisqu'on l'y obligeait, les Jésuites seraient expulsés. « Je ne sais, continue le Père Guidée, si je me fais illusion ; mais il me semble que Louis-Philippe affecte plus d'irritation qu'il n'en éprouve réellement. Il

veut effrayer; il sait que tout cela nous revient, et il espère par là nous déterminer à nous exécuter nous-mêmes. Peut-être aussi prétend-il par là bien convaincre le côté gauche qu'il n'a aucune sympathie pour les Jésuites et se laver du reproche que lui a adressé la *Gazette de France* d'avoir fait un pacte avec eux. Car vraiment je le crois trop habile pour penser ce qu'il a dit contre nous à tout venant et à tout propos. » (15 Novembre 1845.)

Telle était aussi l'opinion de l'abbé Dupanloup, qui écrivait au sujet de cet incident : « C'est pure comédie ; on sait que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » Au reste, Louis-Philippe ne se faisait pas scrupule, suivant les circonstances, de tenir sur les Jésuites un langage tout différent. Nous en avons cité et nous aurons l'occasion d'en citer encore des spécimens, qui d'ailleurs ne nous révèlent sans doute pas davantage les véritables sentiments du prince sur l'Ordre de Loyola. Ces petites manœuvres laissaient les Jésuites assez indifférents; mais du côté de Rome leur venaient de plus graves sujets d'inquiétude. M. Rossi harcelait le secrétaire d'État; tantôt se plaignant de ce que l'on cherchait à éluder par des lenteurs calculées ce qui avait été convenu, tantôt invoquant l'opinion publique surexcitée contre les religieux récalcitrants et la situation pénible du Gouvernement qui allait être obligé malgré lui d'employer contre eux la contrainte légale, le rusé diplomate s'efforçait de persuader au ministre du pape d'entrer dans les vues de M. Guizot. Il fallait donner des ordres au Général des Jésuites et lui faire savoir qu'on entendait être obéi. Il paraît bien que Grégoire XVI lui-même n'échappait pas aux importunités du terrible négociateur : « Votre maison, écrivait le Père Roothaan au Supérieur de Grenoble, est de la part de M. Rossi l'objet d'instances incessantes auprès du Saint-Père. Sa Sainteté m'en a fait part; mais Elle ne m'a insinué aucune mesure à prendre. » (11 Octobre 1845.)

Aussi voyons-nous par les correspondances de famille

que, jusqu'à la fin de cette malheureuse année, les Jésuites français regardent vers Rome, se demandant, non sans anxiété, si la Curie pontificale ne va pas se laisser arracher, par faiblesse ou par lassitude, quelque concession nouvelle. Cette appréhension se trahit dans une lettre du Père de Ravignan au Père Général à l'approche de la rentrée des Chambres : « Ce sera, dit-il, un prétexte pour redoubler les instances contre la Compagnie auprès du Saint-Siège. Dieu veuille que l'on tienne bon et qu'un nouveau coup ne soit pas porté à la cause catholique en France! » (7 Décembre 1845.) Heureusement on a pour se rassurer la promesse de Grégoire XVI. C'est l'unique motif de confiance; les lettres y reviennent sans cesse : « Votre Paternité, écrit le Provincial de Paris, ne m'imposera de nouveaux sacrifices que sur un ordre formel de Sa Sainteté, et le successeur de Pierre s'est engagé à ne le donner jamais. *Bisogna star fermo*[1]. Appuyé sur cette parole apostolique, je ne changerai rien, soyez-en bien sûr, mon Révérend Père. » (11 Janvier 1846.)

Cependant un nouvel assaut se préparait. Le Père de Ravignan en prévenait le Père Général : « Voici, écrivait-il. un fait récent : M. Janvier, l'homme de M. Guizot, est allé trouver le nonce. Les Jésuites, a-t-il dit, n'ont pas fait assez. Les députés mécontents vont interpeller pour obtenir l'entière exécution de la Note du *Moniteur*. »

La lettre qui contenait cet avis est datée du 7 décembre 1845. Or, ce jour-là même, sur le rapport de M. de Salvandy, le roi signait une Ordonnance qui allait jeter un grand émoi dans l'Université, et par contre-coup dans la presse et dans le monde parlementaire. Le Conseil de l'Université se composait de huit membres inamovibles, dont plusieurs d'ordinaire étaient distraits de leurs fonctions ou s'en désintéressaient. Mais, par le fait de sa

1. Parole de Grégoire XVI au P. Roothaan dont il venait de lire la supplique. (12 Septembre.)

stabilité et de l'étendue de ses attributions, cet organisme constituait en face des ministres changeants une puissance rivale et souvent prépondérante. Par la force des choses cette puissance se concentrait aux mains de quelques hommes, quelquefois d'un seul, qui savait s'imposer à ses collègues. C'était alors le cas de M. Cousin; entré au Conseil dès 1830, il s'y était fait bien vite une place à part, et l'on peut dire sans exagération que, pendant des années, il avait exercé sur tous les rouages de l'enseignement public une sorte de dictature. M. Villemain lui-même ne s'était pas senti assez fort pour s'affranchir de cette tutelle, dont il se vengeait d'ailleurs par des épigrammes. Toutefois les réclamations de l'épiscopat contre l'enseignement philosophique de l'Université avaient trouvé de l'écho jusque dans la Chambre des Pairs ; elle avait par un vote formel demandé que le programme en fût modifié dans un sens plus respectueux des croyances religieuses. (Mai 1844.) M. Cousin avait vainement dépensé à défendre l'*éclectisme* des trésors d'habileté et d'éloquence; il n'avait pu esquiver le blâme qui frappait sa personne autant que la doctrine imposée par lui à l'Université. Son prestige en fut certainement diminué. D'autre part des plaintes nombreuses s'élevaient dans le sein même de l'Université contre ce qu'on appelait couramment la « tyrannie » d'un pouvoir qualifié d'ailleurs d'illégal. M. de Salvandy pensa que le moment était venu de ramener le Conseil à l'institution primitive. Désormais il compterait trente membres, dont vingt seraient nommés pour une année seulement. L'appellation plus sonore de *Conseil royal de l'Université* qui lui était attribuée ne faisait que souligner l'atteinte portée à son indépendance. Du coup la suprématie de M. Cousin était brisée ; personne ne s'y méprit. La presse universitaire et libérale y vit une revanche de l'Église et des Jésuites contre lesquels M. Cousin avait mené le combat avec tant d'âpreté. Le « coup d'État » de M. de Salvandy, comme l'appelait *le Siècle*, fut attaqué violemment par tous les champions

du Monopole; le *Constitutionnel* le dénonçait comme une clause du marché secret passé à Rome par M. Rossi.

Vers le même temps un autre universitaire, qui avait conquis la popularité en chargeant contre les Jésuites, s'attirait, par sa faute, les rigueurs ministérielles. M. Quinet, titulaire de la chaire des *Langues et Littératures méridionales*, prétendait y joindre l'étude des *Institutions;* il avait inscrit le mot sur le programme du cours qu'il allait commencer. On lui fit remarquer que c'était sortir du cadre réglementaire; ses leçons de 1843 sur les Jésuites n'y rentraient guère non plus. Quoi qu'il en soit, on l'invita à retrancher le mot. Il s'y refusa, et le cours de M. Quinet ne parut pas au tableau du Collège de France. Il n'en fallait pas tant pour déchaîner un tumulte au Quartier latin. Il fut entendu que la disgrâce de l'adversaire des Jésuites avait été imposée au Gouvernement en échange des mesures prises contre eux. C'était encore une clause du marché conclu par M. Rossi avec la Curie romaine. Une bande d'étudiants, trois cents au dire des gens de sang-froid, quinze cents ou même deux mille selon les autres, allèrent manifester au domicile du professeur. On lui lut une adresse qui débutait ainsi : « Le Gouvernement vient de payer sa dette. Rome a reçu le prix de mensongères concessions... » Les manifestants se rendirent ensuite rue Cassette crier sous les fenêtres de M. de Salvandy : *Vive Quinet! A bas les Jésuites!* Ils ne s'en tinrent pas là.

Quelques semaines plus tard, ils se retrouvèrent en nombre à l'ouverture du cours de M. Charles Lenormant, dont la voix fut couverte par le tapage. M. Charles Lenormant était depuis douze ans, à la Sorbonne, le suppléant de M. Guizot à la chaire d'Histoire, choisi par M. Guizot lui-même. Directeur du *Correspondant* et catholique sincère, il n'appartenait pas cependant à la nuance dite ultramontaine et n'avait pour les Jésuites qu'une sympathie modérée. On peut dire que les idées que les Jésuites représentaient aux yeux du public n'étaient pas les siennes.

Néanmoins la droiture de son caractère, comme sa loyauté d'historien, avaient triomphé de ses préventions. Dès 1842, il avait, devant quatre à cinq cents auditeurs, consacré deux leçons à la Compagnie de Jésus; il avait parlé d'elle en homme qui la connaissait mal, mais en s'efforçant de lui rendre justice, et sans lui jeter d'outrage; ce qui était alors une grande nouveauté. Plus récemment, au fort de la tempête soulevée contre elle, il avait abordé dans le *Correspondant* la question des *Associations religieuses*, et à ces Jésuites dont le nom était devenu une injure, il n'avait pas craint de rendre un magnifique témoignage, auquel certaines réserves ajoutaient encore plus de poids. Ce maître d'Histoire en Sorbonne avait osé écrire des phrases comme celle-ci : « Rien ne saurait abolir la dette de reconnaissance que la France a contractée envers les disciples de saint Ignace. Tant qu'il restera dans notre pays un esprit impartial, il reconnaîtra, il proclamera la transformation que les Jésuites opérèrent au commencement du dix-septième siècle dans les mœurs et les habitudes des classes élevées de la nation. C'est à l'éducation des Jésuites que ce grand siècle a été redevable, surtout et avant tout, de sa modération et de sa dignité. Le pauvre leur a dû tout autant que le noble et le riche; le peuple, à moins d'un oubli coupable ne peut refuser d'associer le nom de saint François Régis à celui de saint Vincent de Paul[1]. »

M. Lenormant était donc désigné pour servir de victime expiatoire aux vengeurs de M. Quinet. A son entrée dans la salle il fut salué par les cris de *A bas les Jésuites !* et même de *A bas le Jésuite !* Les cris redoublèrent chaque fois qu'il essaya de prendre la parole, si bien qu'il dut se retirer. Ne voulant pas faire appel à la police, il demanda seulement au doyen, qui était alors M. Leclerc, d'assister à sa prochaine leçon. M. Leclerc s'y refusa, alléguant que les doctrines du professeur n'avaient pas son

1. Le *Correspondant*. Mai 1844. Tome VI, p. 208.

approbation. C'était une manière de lui imposer la démission. M. Lenormant s'empressa de la donner. (14 Janvier 1845.)

***

Après la rue et la Sorbonne la question des Jésuites allait agiter l'enceinte parlementaire. C'était l'usage au début de la session, à l'occasion du Message royal et de la réponse à y faire, d'aborder dans l'une et l'autre assemblée les griefs que l'on pouvait avoir contre la politique intérieure ou extérieure du Gouvernement. A la Chambre des Pairs, un vieillard, le vicomte Villiers du Terrage avait fait entendre des paroles assez dures aux ministres qui croyaient devoir sacrifier quelques religieux irréprochables, sous prétexte qu'il fallait « céder à l'état de l'opinion publique et à des préventions devenues générales ». Et il rappelait « les proscriptions et les crimes inouïs commis, au nom de l'opinion publique », pendant l'orgie révolutionnaire dont il avait été témoin et victime. Au reste sa protestation demeura sans écho. Personne ne se leva pour attaquer les Jésuites, et M. Guizot ne daigna ni se justifier d'avoir négocié leur destruction ni se glorifier d'y avoir réussi. M. Cousin combattit avec beaucoup de hauteur et d'amertume la réforme du Conseil de l'Université qui le dépossédait de son fief ; cependant il n'y mêla pas de récriminations contre l'Ordre de Loyola. Il en alla tout autrement à la Chambre des Députés. Cette affaire, qui n'intéressait en définitive que le régime intérieur de l'Université, n'y prit pas moins de trois séances, celles des 28, 29 et 30 janvier. La réforme ne faisait droit à aucune des revendications des catholiques ; le Monopole n'en recevait pas la moindre atteinte ; néanmoins dès l'abord elle fut attaquée comme une manœuvre destinée à livrer l'enseignement à l'Église, et, qui pis est, aux Jésuites. Le signal de l'assaut fut donné par un membre de la majorité ministérielle, dont le nom sonne de façon

plutôt fâcheuse : « Je crains, dit M. Lherbette, que derrière cette Ordonnance, qui est bonne, il n'y ait des résultats funestes. Je crains que le ministère, affranchi de la surveillance du Conseil royal, n'étant plus réduit au simple *veto*, étant investi d'un pouvoir discrétionnaire, presque illimité, n'en profite pour autoriser l'établissement de maisons d'instruction contraires à l'esprit du siècle, pour ouvrir à deux battants aux Jésuites l'entrée de l'enseignement, à des corporations contre lesquelles la Chambre s'est énergiquement prononcée l'an dernier. »

C'était supposer chez les ministres une duplicité bien invraisemblable. On ne voit pas bien pourquoi le Gouvernement, appliqué depuis un an à se débarrasser des Jésuites, eût tenté en leur faveur une petite révolution dans l'Université. M. Thiers se mit un peu plus en frais pour introduire les Jésuites dans un débat où ils n'avaient que faire. D'après lui, l'ancien Conseil avait indisposé les pères de famille qui leur confiaient l'éducation de leurs enfants; leur ressentiment avait amené sa ruine. C'est qu'il avait eu le tort de déjouer les fraudes auxquelles donnaient lieu les « certificats d'études ». « Ces certificats, osa dire M. Thiers, sont la cause principale de la haine que le Conseil a excitée. Je ne m'en étonne pas... » Ici venait la tirade rééditée du rapport de l'année précédente contre Fribourg et Brugelette, « ces établissements mauvais, où l'on enseigne le mépris de nos lois et de notre Gouvernement..., où l'on ne forme pas de bons Français... » « Savez-vous, poursuivait M. Thiers, par quel procédé on arrive à introduire ces jeunes gens dans les carrières libérales ? La loi respecte le père de famille, quoique malheureusement il ne soit pas toujours respectable ; car il ment, et elle accepte toute déclaration émanée de lui pour bonne. Le père de famille déclare par un certificat que son fils a été élevé dans le sein de sa famille, lorsqu'il est notoire, dans la localité, qu'il vient de Brugelette ou de Fribourg. Voilà la question des certificats d'étude... »

C'est, paraît-il, au Conseil supérieur que les autorités

universitaires en appelaient contre ces déclarations, et c'est lui qui prononçait en dernier ressort. Chose singulière, après avoir dénoncé le mensonge de ces pères de famille, qu'il estimait peu « respectables », M. Thiers concluait qu'on devait ménager leur délicatesse, et c'est pourquoi il fallait maintenir le Conseil tel qu'il était : « Croyez-vous, quand il s'agit d'examiner si un père de famille a menti à la loi, qu'il soit bon de discuter cela devant trente membres, avec toute la publicité qui appartient à un Conseil de trente membres? Je dis que cela est impossible. »

Pour le dire en passant, M. Thiers touchait ici à une des conséquences les plus tristes de l'oppression que le Monopole universitaire faisait peser sur les consciences. Pour se présenter au baccalauréat, il fallait avoir suivi pendant les deux dernières années les cours d'un collège officiel ou d'un établissement dit *de plein exercice*. Il n'y avait de dispense que pour les jeunes gens élevés dans la maison paternelle. Beaucoup de pères de famille se voyaient donc réduits à l'alternative de sacrifier l'avenir de leurs fils ou de faire une déclaration matériellement fausse. On comprend que plusieurs s'arrêtassent à ce dernier parti, et il s'en trouva sans doute parmi ceux qui envoyaient leurs enfants à Fribourg ou à Brugelette. Il n'en pouvait être de cette déclaration comme de celle qui avait pour objet d'écarter de l'enseignement les membres des Congrégations non autorisées. Celle-là on savait qu'elle ne serait jamais éludée; son efficacité était garantie par la délicatesse de conscience de ceux-là mêmes qu'elle frappait, et c'est précisément ce qui rendait la mesure plus odieuse. Mais des barrières de ce genre seront toujours impuissantes à l'égard des simples honnêtes gens, d'abord parce qu'ils ne se croient pas tenus de se soumettre à la tyrannie qui transforme en délit l'exercice de leurs droits, et ensuite parce que les faits dont il s'agit étant, comme le disait M. Thiers, de notoriété publique, la déclaration qu'ils font ne trompe

personne, chacun sachant très bien qu'elle n'a plus que la valeur d'une formalité. Toutefois M. Thiers avait beau jeu à dénoncer à la vertueuse indignation de ses collègues ces pères de famille catholiques qui « mentaient à la loi ». A en croire un chroniqueur digne de foi, les trois quarts de l'assemblée « rugissaient aux noms de Fribourg et de Brugelette »[1].

L'orateur signala encore d'autres subterfuges d'usage courant, disait-il, pour se soustraire aux étreintes du Monopole ; à toutes ces tentatives de liberté le Conseil opposait une résistance tenace ; le privilège de l'Université avait en lui un défenseur aussi opiniâtre que clairvoyant. C'était un instrument « qui ne cédait pas. On a voulu le détruire, concluait M. Thiers, pour lui substituer un instrument administratif, flexible, qui cédât à propos, et permît de résoudre par des faiblesses et des sacrifices les grandes difficultés du moment. Voilà le vrai motif. On a voulu apaiser ainsi la querelle soulevée entre le clergé et l'Université. » Cette fois le langage de M. Thiers était dénué d'artifice ; les éloges à l'adresse de l'ancien Conseil, aussi bien que la méfiance à l'endroit du nouveau, donnaient au débat sa véritable signification. La composition de cet organe universitaire était en soi chose assez indifférente ; au fond c'était le Monopole qu'il s'agissait de défendre. L'idée de la liberté avait fait du chemin ; il fallait l'empêcher d'avancer davantage. M. de Salvandy s'évertua à rassurer ces libéraux effrayés à la pensée que les liens de la servitude pourraient bien se détendre. En rétablissant l'Université dans l'institution primitive et conformément au Décret impérial, le Gouvernement prétendait bien ne rien abandonner des prérogatives de l'État ; il avait la ferme intention de les maintenir, comme il avait les moyens de les faire respecter.

Mais ces promesses ne suffisaient pas à M. Dupin. Le Conseil issu d'une Ordonnance ne lui paraissait pas assez

1. Le *Correspondant*. Tome XIV, p. 395.

fort pour s'opposer aux complaisances toujours possibles des ministres. L'ombre des Jésuites était apparue dans le discours de M. Thiers. M. Dupin, lui, les voyait déjà entrer de haute lutte par la porte entr'ouverte de la liberté d'enseignement. Il fallait que le Conseil de l'Université fût en mesure de les arrêter. Mais pour cela il fallait qu'une loi renforçât son autorité ébranlée. Cette loi, M. Dupin la réclamait ; elle était nécessaire, on devait la faire sans tarder, et dans une langue d'ailleurs assez raboteuse, M. Dupin prenait soin de préciser le motif : « Je le dis surtout, parce qu'il n'a pu échapper à vos esprits, quelque oublieux que nous soyons quelquefois, que tout ceci est né au milieu d'une lutte acharnée contre l'Université, d'une lutte extrêmement vive, à la suite de négociations qui n'ont produit qu'une trève ; car je ne crois pas à une solution définitive ; on ne donne aucun éclaircissement ; les hostilités peuvent renaître ; l'État ne doit pas désarmer[1]. »

On était au soir du second jour de la discussion. A cause de l'heure avancée le discours du chef du Gouvernement fut ajourné au lendemain 30 janvier. Ce fut une séance mémorable. Elle débuta par un petit coup de théâtre. Jusque-là pas une voix ne s'était élevée pour la cause de la liberté qui avait le tort de se confondre avec celle des Jésuites. Depuis que M. Guizot avait fait connaître le prétendu résultat de sa négociation avec Rome, leurs défenseurs étaient rentrés dans le silence. Ce fut un jeune député protestant qui parla à leur place. On était venu pour entendre M. Guizot ; c'était l'affluence des grands jours. Dès l'ouverture de la séance, M. Agénor de Gasparin demanda à présenter quelques observations avant le discours du ministre. Il s'excusa d'abord d'oser prononcer encore le nom de la liberté d'enseignement, alors que la Chambre ne songeait qu'aux moyens de renforcer le Mono-

1. Le *Moniteur*. Chambre des Députés. Séance du 29 janvier 1846.

pole. Car telle était bien en réalité la question agitée à propos de la réforme du Conseil royal : « Je ne pense pas, disait-il, qu'il y ait dans l'assemblée beaucoup de membres disposés à s'attendrir sur le sort de ces huit petites souverainetés absolues qui ont été médiatisées par M. le ministre de l'Instruction publique. » Mais pourquoi donc, après quinze ans, n'avons-nous pas encore réalisé la promesse de la Charte? D'où vient qu'après tant d'efforts et de si longs débats sur cette liberté tant attendue, « on ne peut aboutir? La raison en est simple. L'Université a été habile et heureuse. Elle a crié : *Au Jésuite!* Et dans ce pays où l'on subordonne si aisément tous les principes à toutes les passions et à toutes les circonstances, ceux qui défendent la liberté d'enseignement lui ont tourné le dos. — *Un membre* : Vous êtes un Jésuite! — *M. de Gasparin.* Je suis un Jésuite!.. Je ne crois pas avoir besoin de profession de foi au sujet des Jésuites. Je déclare qu'il n'y a pas dans cette Chambre un seul membre, un seul, qui voulût exprimer comme je le ferais sa répugnance pour les dogmes ultramontains... Je ne suis donc pas suspect... Mais les libertés veulent être défendues pour elles-mêmes; les principes veulent être défendus pour eux-mêmes... Les libertés, les principes sont notre défense, notre bouclier à tous. Je ne jetterai pas mon bouclier, même pour écraser un ennemi... Je ne ferai pas aux Jésuites l'honneur de leur sacrifier un article de la Charte, une des libertés importantes de mon pays. »

Quelques jours plus tard, la chronique du *Correspondant* rendait compte de l'effet produit par cette argumentation *ad hominem* : « La Gauche a cela de bon que, même quand elle est le plus mal inspirée, on la fait rougir en lui reprochant l'abandon de la liberté. M. de Gasparin a rempli cette mission auprès d'elle avec intrépidité, et nous ajoutons, avec succès. Il a promené la tête de Méduse sur les passions haineuses réveillées le jour précédent par M. Thiers et M. Dupin. Nous attribuons en grande partie aux paroles de M. de Gasparin l'attitude

morne que l'opposition antireligieuse a gardée pendant le discours de M. Guizot[1]. »

L'intervention de M. de Gasparin n'avait été qu'un lever de rideau. M. Guizot lui succéda à la tribune; le discours qu'il prononça compte parmi les plus remarquables de sa carrière d'orateur et d'homme d'État; ce fut aussi un beau triomphe parlementaire. M. de Salvandy avait essayé de se faire pardonner sa hardiesse en protestant de son zèle universitaire. « M. Guizot, plus fier, s'impatienta de cette attitude subalterne; il n'admit pas que, une fois encore, son Cabinet suivît docilement M. Thiers pour n'être pas battu par lui[2]. »

Dès l'abord il osa parler, non pas des « défauts », mais des « vices » de l'Université. « Tous les droits en matière d'instruction publique n'appartiennent pas à l'État », dit il; les droits des familles sont antérieurs à ceux de l'État; « les enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État... Le régime de l'Université n'admettait pas ce droit primitif et inviolable des familles. Il n'admettait pas non plus, du moins à un degré suffisant, un autre ordre de droits, et je me sers à dessein de ce mot, les droits des croyances religieuses... Napoléon ne comprit pas toujours que les croyances religieuses et les hommes chargés de les maintenir dans la société ont le droit de les transmettre de génération en génération, telles qu'ils les ont reçues de leurs pères... » En conséquence M. Guizot n'hésitait pas à déclarer que, dans la société actuelle, le Monopole était « un fardeau trop lourd pour l'État », et que, dans l'intérêt de l'Université elle-même et du Pouvoir, il y avait « nécessité absolue de faire à la liberté sa part et de la fonder dans une certaine mesure ». Quant à la lutte engagée entre l'Église et l'Université, le rôle du Gouvernement était, non pas de

1. Le *Correspondant*. Tome XIII, p. 390.
2. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Tome V, p. 578.

prendre parti pour l'Université, comme avaient fait trop souvent les ministres, mais de se tenir en dehors et au-dessus de la lutte et de la pacifier. Et c'est pourquoi il avait supprimé l'ancien Conseil trop directement engagé dans le conflit avec le clergé. Ayant ainsi élevé et élargi le débat, M. Guizot résumait sa politique dans la formule suivante : « Le Gouvernement du Roi est fermement résolu à trois choses... Exécuter sincèrement les promesses de la Charte; maintenir les droits de l'État sur l'enseignement public; maintenir la paix religieuse... Il ne souffrira pas que la liberté religieuse soit atteinte, que la liberté de la pensée soit atteinte, ni que la liberté religieuse soit troublée. »

C'est pour expliquer comment il entendait l'exécution de cette dernière partie du programme que M. Guizot abordait l'affaire des Jésuites. Après en avoir raconté l'origine et comment le ministère avait été amené à s'en occuper : « Je n'ai pas de doute, poursuivait-il, sur le résultat de la lutte, si elle s'était engagée. Je sais bien de quel côté était le droit et en même temps la force... Mais, quelque sûre qu'eût été la victoire, la lutte était déplorable. Le pouvoir politique, le pouvoir judiciaire, le pouvoir administratif se lançant à la poursuite de quelques maisons, de quelques hommes! Était-ce là un spectacle grand, noble et utile à donner à notre pays et au monde?.. Nous ne l'avons pas voulu. » Ici venait le récit de la négociation romaine, qui devait permettre de se débarrasser des Jésuites, en évitant tous ces inconvénients. Puis M. Guizot continuait : « Le principe de la dissolution de la Société par elle-même a été admis... Le fait s'accomplit avec des difficultés, des lenteurs, je le reconnais. Il y a partout de la raison et de la déraison, de la règle et de l'anarchie, de la soumission et de la résistance. Aucune société grande ou petite, société politique ou Congrégation religieuse, n'est exempte de ces difficultés-là. Il faut les vaincre partout où on les rencontre. Pour les vaincre il faut deux choses : beaucoup de

sagesse et pas mal de temps. La sagesse, nous faisons tout ce qui dépend de nous pour en mettre; le temps, nous le prendrons, nous le prendrons tant qu'il faudra... » Ainsi, concluait l'orateur, sans employer « les armes que nous avons derrière nous, et qu'il serait en notre pouvoir d'employer, si nous le voulions.., nous arriverons au but... Et ce sera le résultat de notre politique, la seule qui puisse fonder et maintenir dans ce pays-ci les deux choses que vous voulez également, la liberté religieuse et la paix religieuse. »

Le compte rendu du *Moniteur* termine par cette parenthèse : « Une longue agitation succède à ce discours. » « L'effet de ce discours, dit l'historien de la Monarchie de Juillet, fut immense. » Le chroniqueur du *Correspondant* l'appelle « un événement », et va même jusqu'à comparer l'impression qu'il produisit à celle qui avait suivi la conclusion du Concordat. Certes, parmi les assertions ou les théories de M. Guizot, plus d'une appellerait de sérieuses réserves; mais on s'explique cet enthousiasme de la première heure chez les catholiques. Les déclarations qu'on venait d'entendre contrastaient si fort avec celles auxquelles on était accoutumé! Manifestement « un esprit nouveau » soufflait dans les régions du Pouvoir. Sur les questions les plus actuelles et les plus brûlantes le chef avéré du Gouvernement parlait comme les évêques; dans la querelle entre l'Université et l'Église, il se prononçait pour l'Église contre l'Université!

Quant à la partie du discours relative aux Jésuites, on ne peut disconvenir qu'elle trahit quelque embarras. Lié par le mensonge de la *Note* officielle qu'il est obligé de soutenir, mais qui d'un jour à l'autre pouvait être démentie, sachant d'autre part que ce qu'il a annoncé ne s'exécute pas et ne s'exécutera pas, M. Guizot fait effort pour se dégager du piège qu'il a lui-même dressé et où il se trouve pris. Il accuse les Jésuites et il promet de venir à bout de leurs résistances avec de la sagesse et... du temps. Il paraît bien que, à cet endroit, l'orateur fit l'effet d'un

homme qui se tire comme il peut d'un mauvais pas. « Il faut, écrivait le chroniqueur de la *Revue des Deux Mondes*, que M. le ministre des Affaires étrangères ait obtenu peu de chose, car son langage a été fort modeste. Est-il même certain que le principe de la dissolution de la Société de Jésus ait été admis par le Gouvernement romain ?.. » Assurément l'expression, toute modeste qu'elle fût, était excessive et contraire à la vérité; mais elle renfermait assez d'équivoque pour couvrir un mouvement de retraite devenu nécessaire. De fait, M. Guizot n'eut garde cette fois d'entrer dans les commentaires et précisions qu'il avait complaisamment donnés le 15 juillet à la Chambre des Pairs.

Toutefois la Compagnie de Jésus ne saurait en vouloir beaucoup à M. Guizot de son attitude en cette circonstance, non plus que des paroles désobligeantes qu'il prononça à son adresse. Il est vraisemblable en effet que, ce jour-là, le grand ministre se sentit assez fort pour se débarrasser de la question des Jésuites dont l'opposition jouait contre le Cabinet. En langage parlementaire, il l'aurait enterrée, et non sans élégance. Quand un chef du Gouvernement ose dire à une Chambre : Certainement nous allons faire ce que vous désirez, mais il nous faut du temps, beaucoup de temps, et ce temps nous le prendrons, tout le monde sait que cela veut dire : En voilà assez sur cette affaire; passons à autre chose.

De fait, à en croire M. Guizot, les Jésuites seraient redevables à ses habiles manœuvres d'avoir échappé au naufrage dans la furieuse tourmente de 1845. Lorsque vingt ans plus tard parut le septième volume des *Mémoires* où est racontée la négociation Rossi, le Père Charles Daniel adressa à l'auteur, dans deux lettres ouvertes, publiées par les *Études religieuses*, les rectifications et protestations nécessaires. M. Guizot ne jugea pas à propos « d'entreprendre, comme il le disait, une controverse avec le Père Daniel », dont il reconnaissait d'ailleurs la parfaite courtoisie. Il employa l'intermédiaire d'une personne amie qui

devait transmettre sa réponse aux Jésuites et à la postérité. Ce que les Chambres et le pays réclamaient en 1845, dit en substance M. Guizot, « c'était l'exécution des lois qui interdisent toute association et congrégation non autorisée. J'affirme sans hésiter que, si la question eût été portée devant les tribunaux, ils auraient proclamé que ces lois étaient en vigueur et ordonné la dispersion de la Société et la clôture de tous ses établissements. C'est là ce que, dans l'intérêt de la liberté d'association et d'enseignement, je voulus éviter. Je portai la question devant le pouvoir spirituel. » Le Père Général consentit à prescrire une exécution partielle de ces lois, déclarant que « l'on ferait valoir ses droits, si le Gouvernement ne s'en contentait pas. J'ai fait en sorte que le Gouvernement et le public français s'en contentassent, et j'y ai réussi. Si j'avais agi autrement, si les lois civiles avaient été appliquées, quelle eût été en 1848 la situation des Jésuites? Croit-on qu'il eût été facile au Gouvernement nouveau, quelles que fussent ses dispositions, d'abolir des lois formellement reconnues, des arrêts récents et de ressusciter une Congrégation naguère frappée? J'ai ajourné le coup, j'ai tenu la question en suspens, et il a été infiniment plus facile de la résoudre selon le vœu et le droit de la liberté [1]. »

Ainsi M. Guizot aurait sauvé les Jésuites; toutes les mesures hostiles en apparence, dirigées par lui contre l'Ordre de saint Ignace, n'auraient été qu'une feinte pour le soustraire à la fureur de ceux qui réclamaient son extermination. On ne demanderait pas mieux que d'en croire M. Guizot; mais ni les paroles, ni les écrits, ni les actes du ministre ne se peuvent concilier avec pareille intention. Ce qu'on en a vu dans cette Histoire le démontre surabondamment. Il est vrai que la politique de M. Guizot eut pour résultat le salut de la Compagnie de Jésus dans une crise redoutable; il se peut que, s'il eût agi autrement, elle eût souffert davantage, qu'elle eût succombé peut-être.

1. Lettre à Madame Charles Lenormant.

Cela prouve seulement que les plus habiles aboutissent parfois au rebours de leurs visées, accomplissant les desseins de Dieu à leur insu, et par les moyens mêmes qui y semblent les plus contraires.

Pour en revenir au discours du 30 janvier, les témoignages du temps sont unanimes à constater la profonde et heureuse impression qui, de l'Assemblée, passa promptement dans le pays. Les adversaires se sentirent subjugués : « Votre haute raison, disait au ministre un député de l'opposition, a fait taire mes mauvais instincts. » M. Thiers ne prit la parole que pour avouer sa défaite, s'en remettant d'ailleurs à l'avenir pour justifier son attitude. Plus opiniâtre, M. Dupin tenta encore de réveiller les terreurs en agitant le spectre ultramontain; on ne l'écouta pas. « En vain, dit le *Correspondant*, M. Dupin voulut-il relever le fer que M. Thiers venait de laisser échapper; en vain... jeta-t-il à la Chambre le nom de *Moines*, avec le même accent qu'un musulman parle des chiens, c'est-à-dire des chrétiens, les murmures d'impatience couvrirent sa voix, et M. Dupin lui-même se hâta de rejoindre M. Thiers à cette distance du champ de bataille où l'on peut dire que tout est sauvé, fors l'honneur. »

Assurément la guerre aux Jésuites n'était pas terminée; la presse dite libérale se chargeait de la poursuivre sans trève ni repos; mais du moins les déclarations de M. Guizot marquaient la fin de ce que l'on pourrait appeler la période parlementaire et gouvernementale de la campagne. On échangera encore, comme nous le verrons, quelques pourparlers avec la Curie romaine ; mais il semble que c'est plutôt pour la forme et pour soutenir une conversation préalablement engagée. A la Chambre des Pairs, personne ne se soucie de remettre la question à l'ordre du jour. A la Chambre des députés, il faut attendre l'occasion de la petite revue annuelle où l'on parle de tout. Au début de l'année 1847, la dernière du régime, les sujets de récriminations contre la politique du Cabinet étaient plus nombreux que jamais; la discussion de l'Adresse au roi

se prolongea presque deux mois entiers ; les Jésuites y figurèrent, grâce à un député obscur, nommé Laplesse : « Je veux, dit-il, demander à l'honorable M. Guizot dans quel état se trouve aujourd'hui la négociation commencée avec la cour de Rome, relativement à l'existence de certaine corporation religieuse.., existence non moins incompatible avec nos mœurs et nos institutions qu'avec les dispositions les plus formelles de nos lois. » M. Laplesse voyait « non seulement les anciennes maisons conventuelles se maintenir, s'étendre et accroître leur population intérieure dans des proportions considérables, mais même de nouvelles maisons s'élever, se construire et s'établir, au grand étonnement des hommes paisibles et amis de leur pays. » Il désirait donc savoir de M. le ministre des Affaires étrangères, « si les négociations entamées en 1845 avec la cour de Rome étaient suspendues ou continuées avec activité », prêt à se tenir tranquille si le ministre lui donnait l'assurance que, « dans un court délai, elles obtiendraient un résultat satisfaisant, complet et conforme aux lois du royaume[1]. »

M. Guizot se hâta de tranquilliser « l'honorable préopinant ». Les négociations suspendues par le changement du Pontificat ont été reprises, dit-il, avec le nouveau Pontife. Et « il a été entendu que le but serait poursuivi de manière à être effectivement atteint, et atteint par les moyens doux qui avaient été employés jusque-là. » Au surplus, « il est impossible, concluait le ministre, de déterminer avec précision à quel moment le but sera atteint. » L'inévitable M. Dupin ne manqua pas de protester une fois de plus que « la France a le droit absolu » de repousser les Jésuites.

Et ce fut tout. L'année suivante on eût sans doute répété le dialogue ; mais on n'en eut pas le loisir.

1. *Le Moniteur.* Séance de la Chambre des Députés du 10 février 1847.

II

La Compagnie de Jésus venait de fournir une étape de sa voie douloureuse ; elle n'y avait pas versé de sang ; mais on peut dire que rien ne lui avait été épargné des avanies que son divin Chef avait recueillies à la montée du Calvaire. Les scribes l'avaient accablée de calomnies monstrueuses ou ineptes, la multitude ameutée avait poussé contre elle, sans savoir pourquoi, des cris de haine ; pour achever la ressemblance avec l'histoire de la Passion, les puissants, après l'avoir condamnée, avaient avisé aux moyens de la faire disparaître « sans tumulte [1] ». Dans une circulaire de la fin de 1845, le Provincial de Lyon disait, à propos de ce déchaînement inconcevable de passions et d'injustices contre des prêtres auxquels on n'avait à reprocher que le nom qu'ils portaient : « En vérité, de tous les spectacles de luttes et de combats donnés au monde depuis trois siècles par notre petite Compagnie, le plus étrange, le plus *assourdissant* peut-être est celui auquel nous assistons. » Aussi estimait-il que c'était pour les fils de saint Ignace une occasion exceptionnelle de se réjouir : « Bénissons Dieu, continuait le Père Maillard, bénissons plus que jamais le Dieu de toute bonté d'avoir ainsi permis que nous fussions livrés à la haine du monde à cause de la justice, *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam*, et à cause de l'admirable nom de Jésus, *Beati eritis cum maledixerint vobis homines propter nomen meum.* Réjouissez-vous, tressaillez d'une sainte allégresse, *Gaudete et exultate*, d'être trouvés dignes de souffrir beaucoup pour cet adorable nom... » (29 Septembre 1845.) Quant au Père Général, en envoyant aux Jésuites français ses paternels encouragements, il y joint une exhortation à l'humilité : *Humiliamini sub potenti manu Dei,* leur dit-il. C'est que, s'il convient toujours à

1. *Ne forte tumultus fieret in populo.* Math. XXVI, 5.

des enfants de Dieu de voir dans leurs tribulations la verge qui châtie leurs fautes, d'autre part les haines et les outrages dont on les poursuit à l'heure présente sont assez honorables pour donner prise à la tentation de l'orgueil.

Cependant au milieu même de leurs épreuves la Providence leur ménageait des consolations de plus d'une sorte. La plus précieuse, celle dont ils avaient besoin avant toute autre, c'était de savoir que le vicaire de Jésus-Christ leur conservait toute sa bienveillance. Ils pouvaient craindre que Rossi et les autres personnages qu'il avait su faire entrer dans ses vues n'eussent à la longue influencé l'esprit de Grégoire XVI. Le Père Roothaan se chargea de les rassurer pleinement à cet égard : « Bien loin d'être mal disposé envers la Compagnie, disait-il dans la lettre que nous venons de citer, le Souverain Pontife n'a cédé qu'à des instances et à une « pression extraordinaire », n'ayant en vue que le maintien de la Compagnie en France. » (21 Septembre 1845.)

A quelques jours de là Grégoire XVI donnait à la famille de saint Ignace un témoignage de sympathie dans des conditions qui en rehaussaient singulièrement la valeur. Une correspondance confidentielle la mentionne en ces termes : « Hier (2 octobre) le Pape est allé à Tivoli passer la journée dans le collège des Pères qui y sont en vacances. Cette course a été plusieurs fois remise sous divers prétextes. On semblait craindre de blesser Rossi et ceux qu'il représente ; on essayait d'en détourner le Pape par crainte de la fatigue. Il a répondu qu'il voulait donner cette preuve d'affection et d'intérêt à ses amis affligés...[1] »

Si l'on songe à l'importance que les usages diplomatiques et les règles de l'étiquette donnent à certaines démarches des souverains, si l'on ajoute que Grégoire XVI était alors un vieillard de 81 ans, à bout de forces, malade, n'ayant plus que quelques mois à vivre, sa visite à Tivoli,

1. Archiv. Prov. Franc., 1635.

cette journée de villégiature dans l'intimité des Jésuites apparaît comme la plus énergique protestation contre le Gouvernement qui prétendait avoir obtenu du Pape la dissolution pleine et entière de la Compagnie de Jésus en France. On comprend que, dans l'entourage du Pontife, les politiques aient trouvé le geste inopportun et qu'ils aient cherché à l'en dissuader.

Les évêques et le clergé ne semblaient pas se préoccuper davantage de ménager les susceptibilités gouvernementales. Jamais on n'avait fait appel au ministère des Jésuites avec plus d'empressement que depuis qu'ils étaient dénoncés comme un péril pour l'Église de France. Leurs adversaires de toute nuance, depuis Eugène Sue jusqu'à M. Guizot, leur avaient fait, si l'on peut dire, une belle réclame. Sur la fin de 1845, le Provincial de Lyon constatait un redoublement d'activité dans les résidences du Midi. Ce fut mieux encore quand la tourmente parut enfin apaisée. Le Père Maillard écrivait à la date du 21 février 1846 : « Nous avons refusé, cette année, plus de *trente* stations de carême, après celles que nous avons prises un peu partout. N'est-ce pas là une preuve que nos services ne déplaisent pas au clergé et aux populations ? » Les demandes continuant à affluer, le Provincial de Lyon pouvait écrire, deux mois plus tard : « Nous avons dû refuser, cette année, faute d'ouvriers suffisants, de quarante à cinquante stations quadragésimales, et sur le nombre cinq à six cathédrales... C'est la meilleure réponse que l'on puisse donner à Rome sur les prétendues antipathies du clergé et des populations contre la Compagnie. Jamais au contraire nous n'avons rencontré plus de faveur. » (14 Avril 1846.)

A Paris on s'était demandé d'abord s'il convenait de poursuivre les conférences de Notre-Dame. Personnellement le Père de Ravignan penchait pour la négative. Les mesures adoptées à Rome et attribuées par l'opinion publique au Saint-Père renfermaient un blâme, ou tout au moins un désaveu de l'attitude que lui et ses frères

avaient prise en face du Gouvernement; c'était, pensait-il, un devoir de délicatesse et de dignité de se renfermer dans le silence. M. de Vatimesnil à qui il fit part de son scrupule, lui répondit: « Mon avis est que vous remplissiez votre ministère aussi publiquement qu'auparavant. Il est désirable que votre voix continue de se faire entendre dans nos églises. Le concours des catholiques sera une protestation pacifique et pieuse contre ce qui a été fait. J'espère notamment qu'il n'y aura rien de changé au Carême de Notre-Dame. » (10 Septembre 1845.)

L'archevêque de Paris insista dans le même sens; enfin le Père Général mit fin aux hésitations: « Restez apôtre, écrivait-il au Père de Ravignan; ne craignez rien pour votre ministère de l'humiliation qui pèse maintenant sur la Compagnie. Ayez au contraire plus de confiance que par le passé. Nous ne serons jamais plus fondés à compter sur le secours de Dieu que lorsque nous pourrons dire avec Notre-Seigneur : *Ego vermis et non homo* [1]. »

De fait, la station de 1846, la dernière du Père de Ravignan, fut exceptionnellement bénie. Lui-même en exprimait son étonnement au Père Roothaan qui lui répondait: « J'avais toujours espéré qu'il en serait ainsi et que la Bonté divine vous dédommagerait par ces consolations de la recrudescence des persécutions. » En même temps plusieurs de ses confrères se faisaient entendre dans diverses paroisses des plus importantes de la capitale: « Les RR. PP. Lefebvre, Marquet, Denys, Deplace, Jésuites, ont édifié de nombreux auditoires. Le R. P. Humphry a obtenu un beau succès à Saint-Roch. Sans rien sacrifier de la liberté apostolique, il a su éviter, avec le tact et l'esprit de convenance qu'on lui connaît, les écueils de cette chaire, peut-être un peu plus difficile que les autres. Il a terminé dimanche sa station en présence de la reine et de plusieurs membres de la famille royale [2]. » Saint-Roch

1. *Je ne suis pas un homme, mais un ver de terre.* Psaume XXI, 7.
2. L'*Univers*, 15 avril 1846.

était en effet la paroisse de la cour qui avait sa résidence aux Tuileries.

Il n'est peut-être pas mal à propos de citer ici quelques chiffres qui résument en partie les travaux apostoliques des Jésuites français pendant cette année où la menace de l'expulsion pesa sur leur tête. D'octobre 1844 à octobre 1845, le bilan des œuvres, pour les deux Provinces, accuse en nombres ronds : 910.000 confessions entendues, 17.000 prédications, 310 Missions, 1.150 retraites publiques et autant à peu près de retraites particulières. Au début de 1845 les deux Provinces comprenaient exactement 392 prêtres.

Autre sujet de consolation pour le présent et d'espérance pour l'avenir. Jamais les candidats à la Compagnie ne s'étaient encore présentés aussi nombreux que pendant cette période orageuse. Au 1er janvier 1845, nous trouvons 187 novices, répartis entre les six noviciats français ; l'année suivante, par suite de la dispersion et de l'exil même, les admissions ont dû être restreintes ; à la même date, le total tombe à 155 ; mais apparemment beaucoup de demandes avaient été seulement ajournées, car un an plus tard, on arrive presque à 200. « La glorieuse impopularité du nom de Jésus », pour parler comme Bossuet, et la perspective des tribulations et des avanies à endurer dans leur vocation fut de tout temps un attrait pour les âmes généreuses. C'est assurément ce qui valut à la famille de saint Ignace plusieurs de ses meilleures recrues à l'époque qui nous occupe. Un de ceux qui subirent ce charme mystérieux écrivait plus tard : « Il y avait alors quelque chose dans l'air ; c'était comme un courant d'attraction vers la Compagnie de Jésus. Et qu'est-ce donc qui s'éveillait en nous ? L'attrait de la persécution dirigée contre elle... » C'est ainsi qu'on vit toute une pléiade de jeunes hommes d'élite s'enrôler presque en même temps sous la bannière de saint Ignace. Au cours de l'année 1845 « la seule Province de Paris reçut pour sa part trois anciens

élèves de l'École Normale, un polytechnicien, plusieurs licenciés ou docteurs en droit[1] ». Par une coïncidence, où il est permis de voir un présage providentiel, sur les cinq Jésuites massacrés par les forcenés de la Commune en haine du nom qu'ils portaient, trois étaient entrés au noviciat pendant les six mois qui suivirent l'interpellation de M. Thiers : Pierre Olivaint le 2 mai, Jean Caubert le 10 juillet et Anatole de Bengy le 12 novembre. L'abbé Michel Allard, qui leur fut associé dans la mort, avait été admis le 18 septembre ; mais il ne passa que peu de temps dans la Compagnie.

Pierre Olivaint, converti du Père de Ravignan, avait été sur le point, au sortir de l'École Normale, d'accompagner l'abbé Lacordaire partant pour le noviciat dominicain. Retenu bien malgré lui, il avait commencé dans l'Université une carrière qui promettait d'être brillante. Agé de vingt-neuf ans, il venait d'être reçu premier à l'agrégation d'Histoire. Mais cette fois son parti était pris ; les diatribes universitaires contre les Jésuites, les leçons de Quinet et de Michelet en particulier, avaient porté la lumière dans son âme jusqu'alors indécise ; il avait compris que sa place était là où il y avait espérance de recueillir beaucoup d'opprobres et peut-être le martyre. La veille du jour où la Chambre des Députés allait exiger par un vote presque unanime la proscription des Jésuites, Pierre Olivaint partait pour le noviciat de Laval. Louis Veuillot, qui le connaissait de longue date, l'ayant rencontré dans la rue, lui demanda « où il allait avec cet air joyeux et d'un pas allègre. — Aux Jésuites, répondit Olivaint. J'hésitais ; je n'hésite plus. M. Thiers m'a indiqué mon chemin. C'est là qu'il faut aller[2]. »

La Compagnie de Jésus avait dès lors en perspective la persécution légale, qui l'expulserait de ses maisons et

1. *Pierre Olivaint*, par le P. Charles Clair. Paris, 1890. P. 207.

2. L'*Univers*. Édition de Versailles, 30 et 31 mai 1871. Cet article était écrit cinq jours après les massacres de la rue Haxo. Louis Veuillot concluait ainsi l'anecdote : « *Maintenant il est arrivé* ».

peut-être la jetterait hors des frontières. « C'était le beau moment pour y entrer », disait Pierre Olivaint à un petit groupe d'amis en leur faisant ses adieux. Puis s'adressant à l'un d'eux, comme lui ancien Normalien et professeur d'Histoire au collège Stanislas : — « Quand viens-tu me retrouver? — Dès que, répondit celui-ci, j'en aurai fini avec les compositions du grand concours. — Toi, répliqua Olivaint, tu partiras au noviciat au moment du déménagement. » La prédiction se réalisa au pied de la lettre. Charles Verdière entra au noviciat, à Rome, le 23 août. Quand il vint prendre congé du Père Rubillon, Provincial de Paris, il trouva la chambre encombrée de papiers et de menus objets. C'était le « déménagement » prévu qui s'opérait, par suite des *concessions*.

Jean Caubert n'avait pas même attendu jusque-là. C'était un jeune avocat du barreau de Paris ; il avait trente-quatre ans et était attaché au ministère de la Justice. Très apprécié de ses chefs, il venait de recevoir de l'avancement, lorsque parut la Note du *Moniteur* annonçant la dissolution de la Compagnie de Jésus. Ce fut pour Jean Caubert comme l'appel au drapeau. Le lendemain il allait en personne remettre sa démission à M. Martin du Nord. Le Garde des Sceaux veut savoir le motif d'une décision aussi imprévue : — « M. le ministre, répond Caubert, il y a longtemps que j'ai le désir de me faire Jésuite. Vous allez chasser ces religieux, et je ne saurais plus où les trouver ; il faut donc que je me hâte d'entrer chez eux. » Trois jours plus tard, il se présentait au Père Rubillon qui l'envoya au noviciat de Saint-Acheul.

Assurément il fallait une dose de générosité de cœur quelque peu exceptionnelle pour se donner à la famille de saint Ignace, alors que l'avenir apparaissait pour elle si menaçant. Ceux qu'elle reçut entre 1844 et 1846 ne pouvaient guère être soupçonnés d'obéir à des impulsions humaines. Beaucoup d'entre eux se sont distingués dans la suite, sinon par des talents hors ligne et des œuvres éclatantes, du moins par une vie religieuse qui rend leur

mémoire précieuse à ceux qui les ont connus. Outre ceux dont nous venons de parler, quelques noms méritent, ce semble, de trouver place dans cette Histoire.

Voici d'abord les deux derniers représentants de cette génération aujourd'hui complètement disparue, Ambroise Matignon et Hilarion Taupin, qui s'éteignirent à la veille du centenaire de 1914, parvenus l'un et l'autre à l'extrême vieillesse.

Après avoir professé la Philosophie au scolasticat de Laval, le Père Matignon a exercé son ministère à Paris pendant cinquante-quatre années consécutives de 1859 à 1913. Écrivain, conférencier, prédicateur, confesseur, Supérieur de la résidence à trois reprises différentes, il a eu, spécialement sur les hommes du monde, mais aussi sur le clergé et sur ses frères en religion, une influence considérable. A tous il a laissé le souvenir d'une grande vertu qui savait se faire aimable et que rehaussaient les plus belles qualités de l'intelligence. Collègue du Père Matignon à Laval, le Père Taupin dirigea par la suite plusieurs résidences ou collèges, en particulier celui de Saint-Joseph de Poitiers. Parmi leurs compagnons de noviciat se trouvait André Borgniet, un des pionniers de la nouvelle Mission de la Compagnie de Jésus en Chine, et qui le premier fut fait évêque de Kiang-nan. Citons encore Benjamin Brutillot, nom cher aux Missions du Maduré et de Madagascar, dont il fut jusqu'à son dernier jour le très dévoué procureur; Michel Jullien, mathématicien distingué, Provincial de Lyon, fondateur du collège du Caire, historien de la Mission de Syrie ; Charles de Damas, moins entreprenant que son frère Amédée, mais d'une générosité de cœur qui ne connaissait pas de bornes ; parmi les petits et les humbles auxquels il prodigua les trésors de sa charité, il est vénéré comme un saint. A côté d'eux nous voyons encore Jules Plantaz, un missionnaire de la vieille école, pendant de longues années le conseiller et l'apôtre du clergé franc-comtois ; François Jaffre, longtemps professeur de Philosophie et auteur d'un Manuel qui a eu son

heure de vogue; Clément de Laage, écrivain dont la modestie ne parvenait pas à dissimuler le mérite, etc...

III

Nous avons laissé la résidence de Paris installée rue du Regard[1]. Elle n'y était plus lorsque se déchaîna contre la Compagnie de Jésus la tempête que nous venons de raconter. En 1841 les Visitandines de la rue des Postes étant allées s'établir à Boulogne-sur-Mer, les Jésuites devinrent acquéreurs des immeubles qu'avait occupés le troisième monastère de la Visitation, c'est-à-dire l'hôtel de Juigné avec l'ancien couvent des Eudistes. « Il y a là, écrivait le Père Guidée, tout ce qu'il nous faut, une église, deux arpents et demi de terrain (9.000 mètres carrés environ), une maison grande et sans apparence...[2] » (7 Août 1841.) Une sorte d'attraction irrésistible ramenait les Jésuites sur cette montagne Sainte-Geneviève qui, à plus juste titre encore que la colline de Montmartre, peut être appelée le berceau de leur Ordre. C'est là en effet que saint Ignace vécut ses sept années d'études après sa conversion, là qu'il choisit et forma ses premiers compagnons; le plus illustre d'entre eux, François Xavier y passa treize ans, d'abord étudiant, puis maître à son tour. Là se voyait encore le vieux Sainte-Barbe; la tour vénérable, dite de Saint-Ignace, avait disparu depuis peu. Tout auprès, le collège de Clermont, contemporain des débuts de la Société, subsistait encore dans l'état où il se trouvait

1. Cf. Tome II, p. 147.

2. On voit par cette même lettre du Provincial que les Jésuites avaient songé d'abord à l'ancien couvent des Carmes, que les religieuses carmélites qui l'occupaient depuis le commencement du siècle voulaient quitter pour se transporter ailleurs. Mais ils durent s'effacer devant Mgr Affre qui avait jeté son dévolu sur cette maison pour en faire un Institut ecclésiastique d'enseignement supérieur. L'affaire fut en effet conclue l'année suivante.

quand il reçut le nom de Louis-le-Grand qu'il porte toujours. Enfin, c'est là qu'en 1814 la Compagnie de Jésus avait eu en France son premier asile, là par conséquent qu'elle avait pris une seconde naissance. Après une absence de vingt ans, elle y revenait, si l'on peut dire, comme on revient au pays natal.

Grâce aux attaques dont elle allait devenir l'objet, la maison de la rue des Postes eut bientôt une célébrité qui rappelait celle de Montrouge ; elle devait par la suite en acquérir une autre moins fantaisiste ; mais, entre 1843 et 1845, elle apparaît dans l'imagination populaire comme le quartier général d'une armée redoutable, une sorte de citadelle mystérieuse où s'élaborent contre l'État et la société moderne les plus noirs complots.

Lorsque M. Guizot fit publier au *Moniteur* la fameuse Note du 5 Juillet 1845, la communauté se composait de trente-huit personnes, dont vingt-quatre prêtres et quatorze frères coadjuteurs. On prit le temps strictement nécessaire pour répartir en divers logements le plus grand nombre d'entre eux. Le 10 août il ne restait à la rue des Postes que sept Pères et cinq Frères dont la liste fut remise au Gouvernement, qui se déclara satisfait. L'hôtel de Juigné se trouvant assez vaste pour ce petit groupe de religieux, les autres bâtiments furent loués à un orphelinat. Cependant la maison n'avait pas été mise en interdit; les Jésuites recevaient leurs confrères de la ville et du dehors ; ils s'y trouvèrent quelquefois réunis au nombre de vingt-cinq, trente et davantage ; l'église demeurait ouverte au public, et l'affluence n'y était guère moindre qu'auparavant. Si bien que, dès le 5 février 1846, le préfet de police crut devoir déposer une dénonciation en règle contre l'établissement illégalement reconstitué ; à l'en croire il ne comptait pas moins d'habitants qu'avant la dispersion. Conformément à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, M. Guizot chargea M. Rossi de se plaindre auprès du cardinal secrétaire d'État, lequel agirait auprès du Père Général. Mais, informé directement par le Supérieur de Paris, le

Père Roothaan répondit que les Jésuites s'en tenaient à ce qui avait été convenu et que pour lui il ne leur prescrirait rien au delà.

A plusieurs reprises les mêmes conversations s'échangèrent entre le ministère des Affaires étrangères, l'ambassade de France, la curie pontificale et le Gesù, pour aboutir au même résultat. Décidément le système imaginé par M. Guizot était un labyrinthe sans issue. D'ailleurs au bout d'un an, la police, aussi bien que l'opinion publique, commençait à se désintéresser des Jésuites. Au mois de septembre 1846 le Provincial de Paris se réinstallait paisiblement à la rue des Postes, et l'année suivante, on y organisait plus en grand l'œuvre des retraites fermées qui n'y avait jamais été complètement interrompue. Dès lors la maison eut, sous le titre de *Domus Exercitiorum*, une existence distincte de celle de la résidence. Son premier Supérieur fut le Père François Renault. (8 Décembre 1847.) A cette date elle comptait un personnel de vingt religieux dont dix prêtres, parmi lesquels nous trouvons les Pères Charles Cahier et Arthur Martin, occupés à des études d'art et d'archéologie religieuse qui eussent ouvert les portes des Académies à d'autres qu'à des Jésuites. A côté d'eux figure au Catalogue, comme se préparant à la prédication, le jeune Père Joseph Félix, un nom appelé à prendre une assez belle place dans l'histoire de l'éloquence de la chaire au dix-neuvième siècle. Le milieu convenait aux travaux de l'esprit comme au recueillement de l'âme. Cet état de choses dura sept ans, jusqu'au jour où la pieuse solitude, transformée et agrandie, devint l'École préparatoire qui a sauvé de l'oubli le nom de la rue des Postes remplacé depuis longtemps sur les plaques municipales par celui de rue Lhomond.

Les Jésuites émigrés de la montagne Sainte-Geneviève plantèrent leurs tentes sur différents points de Paris. Les *Lettres annuelles* ne mentionnent pas moins de huit campements pour les douze mois qui suivirent la dispersion ;

la plupart furent éphémères et les domiciles furent bientôt réduits à trois. Plusieurs Pères avaientt out d'abord trouvé un asile dans un local de la rue Notre-Dame-des-Champs, appartenant à une Congrégation religieuse; quelques-uns, avec le Supérieur, s'étaient installés au numéro 13 de la rue Monsieur, tout proche de la maison qui avait servi de résidence quelques années auparavant. Les uns et les autres durent déménager au bout d'un an. Un petit groupe était allé s'établir au quartier du Roule; grâce surtout à l'appui très généreux de l'abbé d'Aurouze, curé de la paroisse Saint-Philippe, il put se maintenir et bientôt même faire figure de résidence régulière. A partir de 1847 elle comptait cinq Pères aidés de trois Frères coadjuteurs; elle reçut alors son autonomie et eut pour Supérieur le Père Humphry. La communauté du Roule eut quatre années d'existence paisible, à cela près qu'elle dut changer trois fois de logement. Elle fut supprimée le 6 octobre 1849.

Comme nous l'avons dit en son temps, la résidence de Paris installée, à partir de 1822, aux numéros 33 et 35 de la rue de Sèvres y était demeurée jusqu'à la révolution de 1830[1]. Abandonnée de ses habitants réduits à se cacher, la maison fut alors louée pour quatorze ans à un sieur Rivail, chef d'institution, lequel devait par la suite acquérir une certaine notoriété.

On peut voir au cimetière du Père-Lachaise un monument d'aspect plutôt bizarre ; une façon de dolmen composé de trois grandes pierres brutes qui en supportent une quatrième, le tout servant de piédestal à un buste de bronze. L'inscription vous apprend que cette figure représente *Allan Kardec*, *Fondateur de la Philosophie spirite*. C'est plutôt *Religion* qu'il aurait fallu dire. Suivent quelques apophtegmes, résumé sans doute de la doctrine du

1. « Par devant Me Chapellain, notaire, 13, rue de la Tissanderie, à Paris, vente par M. Nicolas Jourdain, à MM. Jennesseaux et Ronsin, le 6 septembre 1821, des nos 33 et 35 de la rue de Sèvres, pour entrer en possession le 1er octobre 1821. » (Archiv. Prov. Franc. 2322.)

prophète : *Tout effet a une cause. Tout effet intelligent a une cause intelligente...* etc. Ce visionnaire était un peu moins fou que les savants qui enseignent que le monde s'est fait tout seul. Or, ce qui nous intéresse ici, le barde breton Allan Kardec et Léon-Hippolyte Rivail, né à Lyon en 1804, n'étaient qu'un seul et même personnage. Mais, en 1830, les esprits ne lui avaient pas encore révélé sa *mission* par la voix des tables tournantes et parlantes. Ancien disciple de Pestalozzi, il ne songeait qu'à préparer à l'humanité un avenir meilleur par des méthodes d'éducation rationnelles. Il donnait des cours gratuits de chimie, de physique, d'anatomie comparée, d'astronomie ; il publiait sur des plans nouveaux des ouvrages scolaires en tout genre. Malheureusement les réformateurs de l'éducation sont d'ordinaire incapables de tenir une école ; ce fut le cas de Rivail aussi bien que de son maître Pestalozzi; son institution eut le même sort que celle d'Yverdon; il y régnait un inexprimable désordre. Les propriétaires inquiets, après avoir patienté longtemps, s'autorisèrent de ce que le loyer n'était pas payé pour faire résilier le bail et évincer les occupants. C'était en 1841, au moment où l'on achetait l'immeuble de la rue des Postes. Il ne paraît pas que les Jésuites aient alors songé à se réinstaller dans leur maison de la rue de Sèvres. L'état de délabrement où ils la retrouvaient, la perspective des grosses réparations à faire pour la rendre habitable expliquent peut-être en partie leur détermination de se fixer ailleurs. En 1844 elle était encore inutilisée et on fut sur le point de la vendre, ainsi que nous le voyons par la correspondance du Père Boulanger, successeur du Père Guidée comme Provincial de Paris [1]. Ce fut la dispersion qui amena les Jésuites à reprendre possession de cette résidence qui allait devenir le principal centre de leurs œuvres dans la capitale. Au mois de septembre 1846, quatorze Pères et sept Frères coadjuteurs s'y trouvent réunis ;

1. Au Père Général, 3 août 1844.

les divers campements étaient abandonnés. Le Gouvernement ne parut pas s'émouvoir beaucoup de cette concentration; la rue des Postes continuait à absorber la vigilance de la police. D'ailleurs les Jésuites de la rue de Sèvres évitaient d'attirer l'attention; ils n'avaient pas d'oratoire public, et il leur était facile de passer inaperçus dans un quartier qui n'était guère alors peuplé que d'hospices et de couvents.

A Lyon comme à Paris les Jésuites s'étaient exécutés sans marchander leur obéissance. Dès la seconde moitié du mois d'août, il ne restait plus à la résidence de la rue Sala que cinq ou six Pères [1]. Sans plus tarder une partie de la maison fut louée, plusieurs constructions annexes et tout le terrain non bâti fut vendu à une communauté voisine, qui par la suite devait succéder complètement dans cet immeuble à la Compagnie de Jésus [2]. Cet empressement était d'autant plus méritoire que la surveillance administrative ne semble pas avoir eu à Lyon les allures tracassières qu'elle affectait en beaucoup d'autres endroits : « J'ai vu, il y a trois jours, écrivait le Père Maillard, notre digne cardinal. Il est toujours le même pour nous. Chose étonnante, dit-il, ni ministre, ni préfet, ni procureur général, aucune autorité ne lui a jamais rien écrit, jamais rien dit sur la maison de Lyon. » (18 Novembre 1845.) Au surplus la dispersion ne fut pas de longue durée. Dès le mois de mai 1846, les Pères avaient repris la vie commune, mais un peu plus à l'étroit qu'auparavant.

Les noviciats avaient été particulièrement visés dans les négociations de M. Rossi. A plusieurs reprises M. Guizot et M. Martin du Nord avaient clairement donné à entendre que l'intention du Gouvernement était que les novices fussent renvoyés chez eux. C'était assurément le plus sûr moyen d'en finir avec une Société qui causait

1. Lettre du P. Balandret, Supérieur, au Père Général, 30 août 1845.
2. Lettre du 7 octobre 1845.

tant de tracas aux pouvoirs publics. Mais les Jésuites n'avaient pas de raison de leur donner satisfaction sur ce point, en allant au delà de ce qui avait été promis. Rien ne fut changé à Dôle, ni à Issenheim ; à Toulouse et à Saint-Acheul le noviciat, détaché de la résidence, fut installé à la campagne. Ces dispositions ne répondaient pas aux vues du Gouvernement. Selon son habitude M. Guizot en écrivit à M. Rossi qui fit entendre très haut ses réclamations : « La proximité de la maison de campagne où a été transporté le noviciat, lisons-nous dans une lettre du Père Général, a servi de prétexte à des plaintes qui sont arrivées jusqu'au Souverain Pontife. On nous reproche d'avoir joué une espèce de comédie. Malheureusement c'est autre chose qu'on joue, et les inconvénients qui en résultent ne sont que trop grands... Qu'on ne dépasse pas le nombre de vingt... » (27 Octobre 1845.) Cette recommandation revient à plusieurs reprises dans la correspondance. Le nombre de vingt était, en effet, la limite tracée par le Code en matière d'association. Le Père Roothaan voulait que l'on usât des droits de la légalité.

Pour des motifs d'ordre local sur lesquels il y aura lieu de revenir, la maison d'Avignon était désignée par l'administration civile à des rigueurs sans merci. On crut donc devoir céder devant la menace. Les novices, au nombre d'une trentaine, prirent le chemin de l'exil ouvert par leurs devanciers en 1830. Ils furent reçus à Gênes dans l'établissement de la Compagnie appelé le *Carignano*. Le chef de ce petit bataillon, le Père de Jocas, écrivait : « Nous avons été accueillis avec une charité exquise par le Père Bresciani (Provincial) venu tout exprès de Turin pour tout arranger. » (18 Novembre 1845.) La même lettre relate une visite au roi de Sardaigne Charles-Albert, qui vaut d'être rappelée : « Sa Majesté a bien voulu à son tour nous donner audience, au Père de Blacas et à moi. Nous en fûmes reçus avec une bonté sans exemple, et le roi ajouta en nous congédiant que, pour lui, il n'avait pas à se plaindre de M. Thiers, puisque c'était à lui qu'il

devait de posséder un plus grand nombre de Jésuites dans ses États et d'avoir droit par là à plus de prières de notre part et à plus de grâces du ciel pour sa personne. »

Le *Carignano* était donc un asile sûr; le Père Maillard se proposait d'y envoyer le trop plein de Toulouse et de Dôle; car il ne voulait pas dépasser le chiffre fatidique. Ainsi s'écoula une année entière. Entre temps, l'archevêque d'Avignon, Mgr Paul Naudo, envoyait au Père Roothaan son mandement publié à l'occasion des sœurs de Saint-Joseph indignement persécutées et expulsées : « Vos Pères, lui disait-il, font un bien immense dans tout ce pays-ci; ils sont très aimés des populations et du clergé. Ils n'ont été persécutés que par cette fraction impie qui a tourmenté les religieuses de Saint-Joseph. Il me tarde que vous puissiez me rendre le noviciat et son digne chef. » (7 Mars 1846.)

Au mois d'octobre suivant le Père Jordan, successeur du Père Maillard, écrivait : « Nous pensons sérieusement au troisième noviciat de notre petite Province; sans ce secours, nous ne saurions où placer nos enfants... Il a été question de transporter le noviciat d'Avignon dans les montagnes du centre de la France; la question a même été résolue... Mais voici que le Père Ribeaux, Recteur d'Avignon, m'écrit qu'il ne voit aucune difficulté au rétablissement du noviciat à Saint-Chamand... La grande raison de la colère du préfet était le Père de Jocas en rapport avec toutes les familles légitimistes; mais le Père de Jocas, le Père de Blacas, le Père de Damas disparaissant, il n'y a plus sujet de colère. Déjà l'ordre est donné pour que les novices qui restent encore à *Carignano* se rendent à Saint-Chamand... » (12 Octobre 1846.) Mais une lettre postérieure annonce que les novices, à leur retour d'Italie, ont été versés à Toulouse et à Dôle. Le noviciat d'Avignon ne fut rétabli que l'année suivante.

A Laval on n'avait pas attendu la bourrasque de 1845 pour chercher noise aux Jésuites de Saint-Michel. La ville n'ayant ni évêché, ni séminaire, leur maison était le

rendez-vous du clergé de la moitié du diocèse. Tous les ans le Conseil général de la Mayenne émettait un vœu pour la proscription des Ordres religieux; mais « que voulez-vous que je fasse contre les prêtres de Saint-Michel, disait le préfet? Ce sont eux qui prêchent partout ». En l'espace de quelques années l'établissement avait grandi dans des proportions extraordinaires; le noviciat d'abord, puis le scolasticat s'étaient adjoints à la résidence des missionnaires, et le chiffre total des religieux atteignait presque quatre-vingts au début de l'année orageuse. Déjà M. Martin du Nord avait engagé une polémique avec l'évêque du Mans, Mgr Bouvier. Dès la fin de 1843, il demandait confidentiellement des informations sur la maison de Saint-Michel. L'évêque répond que l'on y fait « des cours soignés sur les différentes branches des sciences ecclésiastiques », pour former des prédicateurs et des directeurs d'âmes. Le ministre déclare que cela est illégal; il rappelle l'affaire des Jésuites à Saint-Acheul en 1838, et comment l'évêque fut mis en demeure de les exécuter; il invite son interlocuteur à faire de même, faute de quoi il mandera au préfet de mettre la force en mouvement. Nouvelle réponse de Mgr Bouvier : Les Jésuites n'ont pas d'élèves du dehors, mais seulement des novices. Le ministre insiste. Le Gouvernement ne peut tolérer de nouveaux noviciats; il somme l'évêque d'agir. Celui-ci répond à la date du 16 janvier 1845; il se dérobe encore, fait l'éloge des Pères et refuse de procéder contre eux : « Si l'on en vient, dit-il, à des mesures de rigueur, j'en gémirai, mais je n'en pourrai être responsable... Si je le faisais, j'encourrais le blâme et mon ministère serait paralysé [1]. »

M. Martin du Nord pensa qu'il valait mieux user de patience ; la mission Rossi était sur le point de s'engager; il laissa donc les choses en l'état. Le moment venu, le noviciat fut transféré à Vannes. Le Père Général l'ayant

1. Archiv. Prov. Franc., 1645.

recommandé à la bienveillance de l'évêque, Mgr de Lamothe-Vauvert, ce prélat fit une réponse touchante que l'Histoire de la Compagnie ne saurait passer sous silence : « Je veillerai, écrivait-il, sur le dépôt qui m'est confié, je le garderai, ainsi que vos autres Pères, comme faisant partie intégrante de mon clergé ; et j'espère de la bonté, de la miséricorde de Dieu, qui depuis tant d'années ne cesse de protéger mon diocèse, qu'il protégera aussi et couvrira de ses ailes ceux qui ne feront qu'un dans mon cœur avec ce clergé et ce diocèse, pour lesquels je donnerais, plein de joie, la dernière goutte de mon sang. » (18 Octobre 1845.)

Mais ce qui paraîtra plus étonnant encore que les tracasseries du Pouvoir contre les noviciats, c'est que les collèges établis par les Jésuites hors des frontières n'en étaient pas exempts. Dès le mois d'octobre, le Père Pillon, Recteur de Brugelette, signalait l'apparition d'une brochure *De la liberté d'association en Belgique à l'égard des étrangers :* « C'est, dit-il, un coup de cloche... » Deux mois plus tard, il précise : « Le baron de Sécus vient de m'apprendre qu'il savait de *source certaine*, par un diplomate étranger qui ne veut pas être nommé, que Rossi prenait toute espèce de moyens clandestins pour obtenir la fermeture du collège de Brugelette. L'ambassadeur de France à Bruxelles fait de son côté tous ses efforts pour arriver à ce but... Je vais à Bruxelles conférer de cette affaire avec le ministre des Affaires étrangères que je connais et qui nous est dévoué. » (17 Décembre 1845.) Quelques jours plus tard, une autre lettre rend compte de la visite. Sans contester l'exactitude des faits, le ministre avait rassuré le Recteur sur les intentions du Gouvernement. Ce n'était pas encore assez. Quinze mois plus tard, le Père Rubillon, au cours de sa visite, écrit au Père Général : « Le baron de Sécus sort de chez moi ; il m'a dit que l'ambassadeur de France travaille de tout son pouvoir contre Brugelette. Je ne vois pas pourquoi ; mais c'est le loup et l'agneau... Le Gouvernement catholique belge ne fera rien de ce qu'on lui demande. » (7 Mars 1847.)

Le Père Rubillon ne se trompait qu'à moitié. Il fallut donner une satisfaction à l'esprit public surexcité : « On fera entrer dans la société propriétaire, écrivait-il quelques mois plus tard, des Pères et des laïques belges. » (19 Septembre 1847.) La loi constitutionnelle, en effet, ne garantissait qu'aux nationaux la liberté d'association. En même temps le Père Delvaux, Belge d'origine, remplaçait le Père Pillon à la tête du collège.

IV

Cependant Grégoire XVI s'acheminait vers sa fin. Le 9 décembre 1845 il avait reçu au Quirinal le tsar Nicolas Ier; le pape s'était montré froid et sévère pour le persécuteur de la Pologne catholique. Cette réception, attendue de toute l'Europe, avait produit une impression profonde; c'est à partir de ce moment que le ton même du Gouvernement français dans l'affaire des Jésuites de France parut s'adoucir : « Ce qu'il faut bien remarquer, écrivait un mois plus tard le Provincial de Paris, ce qui est bien certain, c'est que, avant décembre, on tenait un tout autre langage. D'où vient ce changement? De Rome, uniquement de Rome. Le Souverain Pontife a grandi au delà de toute expression, depuis qu'il a parlé à l'autocrate avec l'autorité du vicaire de Jésus-Christ. » (11 Janvier 1846.) On comprit qu'il fallait ménager les susceptibilités d'un vieillard qui donnait une si haute leçon de courage. Dès lors en effet, dans la correspondance de Rossi avec M. Guizot, on ne trouve plus trace de manœuvres contre les Jésuites. C'était partie remise.

Grégoire XVI expira le 1er juin 1846. A peine informé de l'événement, M. Guizot rédigea ses instructions pour les cardinaux français qui devaient prendre part à l'élection du futur pape. On voit que la préoccupation qui le hante c'est l'attitude des Jésuites vis-à-vis du Conclave. Évidemment ils vont faire en sorte de s'assurer une revanche : « Rien

ne coûtera aux Jésuites, dit le ministre, pour gagner la bataille qui va se livrer. Tant au dedans qu'au dehors [1], il faut prévoir de leur part les efforts les plus désespérés, les évolutions et les recours les plus invraisemblables. Le choix de Mgr Carboli comme secrétaire du Conclave est pour eux un premier succès ; Mgr Carboli a été auprès du cardinal Lambruschini notre adversaire le plus obstiné... » (11 Juin 1846.) M. Guizot en était toujours aux Jésuites de la légende. Le 18 juin il envoyait cette note à Rossi en y ajoutant : « Le roi vous donne tout pouvoir pour désigner le cardinal à qui donner l'exclusive. » Mais la veille de cette date, 17 juin, le Conclave avait élu pape Jean-Marie Mastaï-Ferretti qui prit le nom de Pie IX. Aucun cardinal étranger n'était arrivé à temps pour donner son suffrage. En annonçant l'élection pontificale au Provincial de Lyon, le Père Général ajoutait : « Remercions le Seigneur du nouveau Pape qu'il nous a donné. Il est tel que le demandent les besoins actuels de l'Église. » (18 Juin 1847.) A en juger par une lettre de l'archevêque de Reims, Mgr Gousset, au Père Chaignon, le négociateur de M. Guizot n'aurait pas attendu longtemps pour saisir le pape de la question des Jésuites. Pie IX aurait répondu : « Les journaux français, le *Messager* et le *Moniteur*, et même le premier ministre, dans les deux Chambres, ont applaudi à la sagesse de mon prédécesseur et se sont montrés pleins de satisfaction de ce qui s'est passé à Rome dans l'affaire des Jésuites. Ce serait jeter un blâme sur la conduite de Grégoire XVI que de revenir sur cette affaire. Qu'on ne m'en parle donc plus [2]. »

Mais on devait en parler encore. Avant la fin de l'année Rossi, devenu ambassadeur, raconte à son ministre l'audience qu'il a eue du pape. Il s'est plaint des Jésuites « qui n'ont pas exécuté les promesses faites l'année précédente », qui ont des noviciats et vivent en communauté.

1. En note : « Angleterre, Autriche, Sardaigne, Russie ».
2. Lettre du Père Rubillon au Père Général, 30 juillet 1846.

Pourquoi ne se contentent-ils pas « de faire les vicaires isolément » ? Il prétend que le pape l'approuve, quand il dit qu'on doit tenir compte de l'opinion publique qui repousse les Jésuites. (7 Décembre 1846.)

Que Pie IX ait été harcelé par le rusé diplomate, pendant la première année de son pontificat, sur cette question irritante, la correspondance conservée aux Archives nous en fournit des preuves surabondantes : « Dans l'audience que j'ai obtenue le 4 de ce mois, écrit le Père Roothaan, Sa Sainteté m'a pleinement rassuré au sujet des démarches qui pourraient être faites auprès d'Elle par le Gouvernement français... » (8 Mars 1847.) Plus explicite encore est la réponse du Provincial de Paris à une communication du Père Général : « Le mot du Saint-Père : Pour cela (supprimer les Jésuites en France), je ne le ferai pas *in aeternum*, m'a beaucoup consolé. C'est une parole de vie... J'en ferai part prudemment à nos amis qui, à force de l'entendre dire sur tous les tons, finiraient par se persuader que Sa Sainteté est hostile ou du moins faible à notre endroit. » (11 Juin 1847.)

On sait de quelles acclamations furent saluées par les factions révolutionnaires les premières réformes de Pie IX. Toutes les espérances semblaient permises avec un pape ami de la liberté. Il était impossible que les Jésuites ne portassent pas le contre-coup de cet enthousiasme. Déjà Gioberti les avait dénoncés aux fureurs populaires [1]. La presse française se devait de les représenter à son tour comme les fauteurs de l'opposition au Pontife libéral. Le 27 août 1847, le *Courrier français* publiait une correspondance de Rome où on lisait : « Le parti jésuite rétrograde est en complot permanent contre Pie IX... La Sardaigne paraît soutenir Pie IX, mais le parti jésuite est puissant en Piémont... On est convaincu que le parti austro-jésuite fait tous ses efforts pour déterminer la chute du cardinal Ferretti. » Cette fois le Père Roothaan crut devoir surmonter

1. *Il Gesuita moderno*. 1847.

ses répugnances à saisir le public de ses justes griefs contre une malveillance obstinée. Il adressa au journal une réponse que celui-ci se garda de faire connaître, mais qui parut dans *l'Univers* et d'autres feuilles religieuses. En voici la substance : « J'ignore absolument ce que votre correspondant a voulu dire en vous parlant d'un *parti jésuite* à Rome, en Piémont. Les vrais Jésuites, c'est-à-dire les membres de la Compagnie de Jésus ne sont nulle part des hommes de parti. Notre Compagnie est un Ordre solennellement approuvé par l'Église ; son but unique est celui exprimé dans son Institut, la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ses moyens sont la pratique des conseils évangéliques et le zèle dont les apôtres et les hommes apostoliques de tous les siècles lui ont donné l'exemple ; elle n'en connaît point d'autres. La politique lui est étrangère ; elle n'a jamais lié son sort à un parti quel qu'il puisse être... La calomnie peut bien se complaire à représenter les Jésuites mêlés aux intrigues politiques, mais j'en suis encore à attendre qu'on m'en signale un seul qui se soit écarté sur ce point de l'esprit et des prescriptions formelles de notre Institut... Je repousse donc, Monsieur, de toute l'énergie de mon âme, et en mon nom et au nom de l'Ordre tout entier qui m'a nommé son chef, la calomnie à laquelle vous avez ouvert les colonnes de votre journal. Il est aussi contraire à la vérité qu'à la notoriété publique que *les Jésuites soient en état de complot permanent* contre l'auguste Pontife que l'univers entier salue de ses acclamations. Aimer, vénérer, bénir, défendre le Pape Pie IX, lui obéir en toutes choses, applaudir aux sages réformes et aux améliorations qu'il lui plaira d'introduire, est pour tous les Jésuites un devoir de conscience et de justice qu'il leur sera toujours doux de remplir. Ce sera de plus, pour les Jésuites en particulier, un devoir de reconnaissance, puisque, dès le jour où Pie IX a ceint la triple couronne, il n'a cessé de donner à la Compagnie de Jésus des gages de sa bienveillante et paternelle affection. » (14 Septembre 1847.)

Cette intervention du premier Supérieur des Jésuites était trop en dehors de leurs habitudes pour ne pas exciter l'attention; d'autre part elle cadrait si bien avec les idées de Montalembert qu'il ne put se tenir d'en exprimer au Père Roothaan « son admiration et sa reconnaissance » : « Je dis reconnaissance, lui écrivait-il, parce que, en descendant ainsi dans l'arène de la publicité, vous rendez, Très Révérend Père, le plus signalé service et vous inspirez une force nouvelle aux catholiques qui, en plaidant la cause des Jésuites, croient plaider celle de la vérité, de la justice et de l'innocence. Puissent tous vos religieux imiter un exemple qui leur vient de si haut, et ne plus permettre à l'ignorance et à la mauvaise foi de triompher, sans courir le risque d'être humiliée et confondue par une réfutation immédiate et positive ! Depuis le jour où, éclairé par la haine si persévérante des ennemis de l'Église, j'ai eu le bonheur d'apprendre à connaître, à aimer et à servir la Compagnie de Jésus, j'ai toujours pensé que les Jésuites trouveront, dans la pratique de la vraie liberté et dans les discussions publiques, cette force qui leur a manqué depuis qu'on s'est habitué à identifier leur cause avec celle des monarchies absolues qui les ont si odieusement sacrifiés au dix-huitième siècle. Une fois qu'ils auront pris racine sur le terrain des intérêts et des habitudes de la société nouvelle, aujourd'hui conquise complètement par le principe de la liberté, les Jésuites n'auront rien à craindre des déclamations surannées de leurs adversaires, ni même des lâches calomnies d'un Gioberti. Je me permettrai même de dire, et je ne suis pas le seul à le croire parmi nous, que, aujourd'hui même et malgré toutes les clameurs qui s'élèvent en Italie contre vous, le Pape Pie IX et le cardinal Ferretti ne feraient pas à vos dépens les sacrifices que la diplomatie a su extorquer au Pape Grégoire XVI et au cardinal Lambruschini. » (2 Octobre 1847.)

Montalembert avait une foi robuste en la vertu de la liberté; quoi qu'il en soit de ses illusions, les Jésuites

continuaient à essuyer le feu des vengeurs que la Papauté recrutait dans les rangs de ses adversaires les plus déclarés : « A Lyon, écrivait le Père Maillard, nous avons un petit *Constitutionnel* qui chaque jour invente une histoire. Hier, il se faisait écrire de Rome que les Jésuites étaient encore sous le terrible coup du refus du pape d'assister à leur Saint-Ignace...; que, ce jour-là même, ayant envoyé des rafraîchissements à la garde civique, personne ne voulut y toucher. Aujourd'hui nouvelle invention. Il s'agit d'une octave prêchée au Sacré-Cœur de Turin par un Père Jésuite pour la conversion du Pape. De là émeute dans la population. Octave suspendue. La Supérieure a l'ordre de quitter Turin dans les vingt-quatre heures. Les ministres réunis délibèrent d'expulser les Jésuites des États Sardes. Et tout cela pour arriver à la conclusion ordinaire : Il n'y a qu'en France, où ils ne devraient pas même exister, que les Jésuites peuvent agir, brouiller et bouleverser tout impunément. » (17 Août 1847.)

Cependant devant cette persistance d'une calomnie spécieuse, les Jésuites se crurent obligés à une manifestation exceptionnelle de leurs véritables sentiments pour celui qui était assis dans la chaire de saint Pierre. Sur la fin de l'année, les Procureurs envoyés par toutes les Provinces de l'Ordre se trouvaient réunis à Rome. Avant de se séparer, ils signèrent une adresse qui fut remise au Souverain Pontife, le 1er décembre, par les PP. Beckx et Benetti ; en voici le passage essentiel :

« Très Saint Père, sur le point de retourner dans leurs Provinces, les Procureurs de la Compagnie de Jésus, envoyés à Rome selon l'usage, éprouvent le besoin de déposer aux pieds de Votre Sainteté le sentiment d'amère douleur dont leur âme est remplie. Nous savons, en effet, que parmi tant d'autres calomnies, on accuse les Jésuites d'être opposés aux intentions et dispositions de Votre Sainteté. D'autres imputations nous pouvons les supporter avec joie et en silence. Pour celle-ci, ce n'est pas possible ; elle renferme trop d'injustice et d'outrage. Elle nous blesse

à la prunelle de l'œil. La vocation qui nous lie au Siège apostolique nous est plus chère que tous les biens du monde et que la vie même. Notre Père Général a déjà fait connaître par la voie de la presse quelle est sur ce point la règle de la Société; sa déclaration exprime nos sentiments à tous. Nous croyons néanmoins qu'il nous appartient de protester devant Votre Sainteté contre cette inique calomnie. D'après la connaissance certaine que nous avons de nos Provinces, nous affirmons et déclarons que la Compagnie de Jésus, en quelque partie du monde qu'elle existe, est profondément dévouée à Votre Personne sacrée, que de tout cœur elle se confie en votre sagesse et se tient soumise au moindre signe de Votre Volonté...[1] » (Rome, 25 Novembre 1847.)

Or, le 12 janvier suivant, à la Chambre des Pairs, le prince de la Moskowa prononçait les paroles suivantes : « Lorsque le Pape a obéi à la ligne de conduite que ses devoirs comme Souverain et comme Pontife lui dictaient, lorsque dans le consistoire il a exprimé sa douleur des manifestations qui avaient pour but de célébrer une victoire remportée par la religion protestante sur la religion catholique, au moment où le Pape prenait ainsi le parti des Jésuites, que faisaient les Jésuites? Ils l'attaquaient d'une façon telle que c'est à peine si on oserait lire à cette tribune la protestation émanée de cette Congrégation et dirigée, non seulement contre l'œuvre du Souverain Pontife, mais aussi contre sa personne. »

C'est dire quel travestissement le geste des Procureurs avait subi en passant par les commentaires des personnes bien informées. Cette fois encore le Père Roothaan estima que son devoir était de rétablir la vérité : « Oui, prince, écrivit-il au noble pair, une déclaration a eu lieu, il y a six semaines environ, déclaration non pas hostile, mais pleine d'amour et de respect, de confiance profonde et de filiale sympathie pour la personne et les actes de notre

1. Voir le texte latin aux *Pièces justificatives*, n° III.

immortel et vénéré Pontife... Que dirait la Chambre des Pairs, unanime dans son admiration pour Pie IX, si on prétendait qu'elle s'est réunie tout entière dans un sentiment d'hostilité contre lui ? Voilà pourtant ce qui se fait à notre égard... »

Le Père Roothaan terminait en demandant au prince de retirer les paroles malencontreuses prononcées par lui devant la haute assemblée. Le *Moniteur* ne porte pas trace de ce désaveu, et il n'y a pas non plus dans les Archives de réponse à la lettre si digne qui la provoquait.

*
* *

Le prince de la Moskowa avait fait allusion aux événements récents qui marquaient la fin du *Sonderbund*. C'était bien, comme il le disait, une victoire de « la religion protestante sur la religion catholique ». Depuis trois ans la Suisse était en proie à la guerre civile déchaînée par l'intolérance religieuse des radicaux. Argovie venait de confisquer les biens des couvents ; sur la plainte des catholiques la diète de Berne refuse d'intervenir, sous prétexte que l'affaire est *cantonale*. Lucerne appelle les Jésuites pour leur confier l'enseignement du Séminaire ; l'affaire est *fédérale*. Lucerne est mise en demeure de renoncer à l'exercice de sa souveraineté. Les *corps francs* entrent en campagne ; les sept cantons catholiques s'unissent pour défendre leurs droits ; la querelle s'étend et enfin le *Sonderbund* capitule à Fribourg, sans combattre. (13 Novembre 1847.) Ce triomphe du radicalisme antichrétien est acclamé par les révolutionnaires de tous pays, qui y voient le gage de leurs espérances anarchiques. Montalembert le dénonçait à la Chambre des Pairs dans un discours qui eut un immense retentissement, et qui, à la veille de la catastrophe de février, put paraître inspiré de l'esprit prophétique : « Je ne viens pas, dit-il, parler pour des vaincus, mais à des vaincus, vaincu moi-même, à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social, de l'ordre régulier, de l'ordre libéral, qui vient

d'être vaincu en Suisse et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de Barbares. » (14 Janvier 1848.)

L'entrée des troupes fédérales à Fribourg fut le coup de grâce pour le collège et le pensionnat. Un adversaire des Jésuites, le duc de Broglie, devait se charger de les justifier : « Les établissements formés par cette corporation en Suisse, disait-il à la Chambre des Pairs, étaient, je le sais, les ennemis du Gouvernement français, les ennemis déclarés de son roi, de la famille qui règne sur nous, des institutions qui nous régissent. Mais il faut être juste envers tout le monde, même envers ses ennemis, même envers les Jésuites. Je suis obligé de répéter que, depuis trente ans que ces établissements existaient en Suisse, que depuis trois ans qu'ils étaient l'objet des persécutions les plus acharnées, il n'a pas été possible, je ne dis pas de découvrir, mais d'inventer, de supposer un fait quelconque dont on pût se prévaloir pour demander leur expulsion. Si bien qu'on a été réduit à déclarer que leur présence troublait la tranquillité de la Confédération, attendu que leurs adversaires se livraient contre eux, ou à leur occasion, aux excès les plus détestables ; on en a été réduit à leur faire un crime des crimes dont ils étaient l'objet et dont ils sont devenus les victimes. » (13 Janvier 1848.)

Déjà l'état de trouble des dernières années avait réduit notablement le nombre des élèves venus de l'étranger. Lors de la capitulation, les bâtiments et tout ce qu'ils contenaient devinrent la proie des pillards; cependant aucun mauvais traitement ne fut infligé aux personnes. On se contenta de les expulser par bandes et de leur faire gagner la frontière sans autres ressources que leur argent de poche. Le premier départ eut lieu le vendredi matin, 12 novembre, sous la conduite de M. de Massignac, secrétaire d'ambassade envoyé par M. de Bois-le-Comte, ambassadeur de France en Suisse. Les Espagnols et un certain nombre des plus jeunes Français furent désignés

par le Père Geoffroy, Recteur du pensionnat, pour faire partie de ce convoi; ils parvinrent non sans difficulté, à Berne, où le lendemain le Père Clément Faller amenait d'autres élèves, Allemands pour la plupart. Tous partirent pour Strasbourg, où ils furent rejoints par un nouveau détachement conduit par M. de Massignac. Ils se trouvaient en tout 104 expulsés, de diverses nations[1]. Accueillis à leur arrivée par l'évêque en personne et par les Jésuites de la résidence, ils furent pendant plusieurs jours l'objet des attentions les plus délicates et de la curiosité sympathique de la population. De Strasbourg on les achemina ensuite par groupes vers leurs pays respectifs. Le Père Jordan, Provincial de Lyon, écrivait le 29 novembre : « Votre Paternité n'ignore pas les désastres de Fribourg, le collège et le pensionnat dévastés, les Pères dispersés et poursuivis, les élèves sauvés par les ambassades. Plus de vingt, Français ou Espagnols, sont arrivés à Lyon, par Strasbourg, sous la conduite du Père Faller... Il en arrive par toutes les directions, Genève, Besançon, Neuchâtel.. Nous serons heureux de donner asile à ces chers exilés...»

Détail curieux, mentionné dans la correspondance diplomatique : tout en facilitant le rapatriement des élèves de Fribourg, l'ambassadeur croyait devoir prendre des précautions contre une invasion de la France par les émigrés; il exigeait des Jésuites la promesse que, une fois sur le territoire français, ils ne songeraient point à organiser une maison d'éducation. Certes le moment eût été mal choisi pour l'établir en France; mais il n'est pas douteux que l'on ne se préoccupât de ressusciter Fribourg quelque part : « Chacun, disait encore le Père Jordan, propose son plan. Voici le mien : Nommez le Père Geoffroy Recteur à Chambéry; vous y verrez accourir la plupart des élèves de Fribourg; la confiance des familles est entière; le Père Geoffroy est Sarde; le collège de Fribourg ravivé par un élément nouveau renaîtra de ses cendres... »

1. Cf. *Le Livre d'or de Fribourg*. Précis historique, p. XXXII et suiv.

Malheureusement le souffle d'anarchie qui venait de chasser les Jésuites de la Suisse allait faire le tour du monde. A quatre mois d'intervalle Chambéry devait subir le sort de Fribourg.

Il y a peut-être quelque intérêt à mentionner ici une publication faite à Berne l'année du *Sonderbund* et destinée sans doute à justifier la campagne des radicaux suisses contre les Jésuites. La brochure avait pour titre : *Conférence secrète tenue par le Général et d'autres Supérieurs de l'Ordre des Jésuites dans la maison du noviciat de Chieri en Piémont, en septembre 1824.* On jugea que l'opuscule pouvait avoir son utilité en France; car l'année suivante, Victor Considérant le rééditait, avec des additions, sous ce titre nouveau : *Conjuration des Jésuites. Publication authentique du plan secret de l'Ordre, par l'abbé Léone.* (Paris, Librairie sociétaire, 2, rue de Beaune, 1848.)

Le factum témoigne d'une imagination peu inventive. Un jeune homme admis au noviciat de Chieri fait un jour antichambre à la porte du Supérieur. Pour tromper son attente, il ouvre certains livres qu'il aperçoit sur des rayons de bibliothèque. Il y trouve les renseignements les plus confidentiels et les plus extraordinaires; ce n'est rien moins que la confession de tous ses compagnons du noviciat, des notes très intimes et très circonstanciées sur quantité de personnes riches et haut placées, etc. Pendant qu'il est occupé à parcourir ces recueils édifiants, voici que dans une pièce voisine surviennent et prennent séance quelques Pères de la Compagnie avec le Général pour président. Blotti derrière une porte entr'ouverte, le jeune homme voit et entend sans être vu. C'est ainsi qu'il saisit les secrets de la *Conférence.* Les extraits qu'il en livre au public sont une adaptation lointaine et sans esprit des *Monita secreta ;* mais le vieux pamphlet polonais est à cent pieds au-dessus du pamphlet helvétique; ici l'inspiration est clairement protestante. Tout revient à trois ou quatre points exposés pêle-mêle : « Vraiment, dit un des orateurs, notre siècle est devenu étrangement délicat.

S'imagine-t-il peut-être que la cendre des bûchers s'est refroidie? Qu'il n'est pas resté dessous le plus petit tison pour allumer une seule torche? Les insensés, ils ne savent que nous haïr; ils sont loin de se douter que nous seuls savons préparer une révolution auprès de laquelle toutes les leurs n'ont été, ne sont et ne seront que des émeutes de pygmées. Ils croient nous avilir en nous appelant des Jésuites; mais ce que ces Jésuites leur réservent, c'est la censure, un baillon et du feu, et ils seront un jour les maîtres de leurs maisons. Pardonnez-moi, chers collègues, cette vivacité[1]. »

Telle est, paraît-il, la révélation la plus sensationnelle sur la *Conjuration de Chieri;* nous voilà revenus aux calembredaines de Montrouge. Malheureusement il se rencontre toujours des hommes d'esprit pour accepter ces grosses histoires et s'en servir. Près de soixante ans après Victor Considérant, la tirade qu'on vient de lire fut apportée à la tribune de la Chambre des députés par un franc-maçon de marque, dont on a fait depuis un ministre de l'Instruction publique[2].

*
* *

Au moment où les Jésuites de Lyon accueillaient ainsi les réfugiés de Fribourg, ils avaient eux-mêmes sur les bras un procès qui, pendant des mois, tint en haleine l'opinion publique. L'objet du litige était en lui-même de peu d'importance, mais l'âpreté et la persistance de la poursuite s'en accusaient davantage. Il fallait qu'il y eût du Jésuite dans l'affaire pour lui donner l'ampleur à laquelle elle était arrivée sur la fin de 1847.

L'année avait débuté sous des auspices plutôt favorables. Le Père Maillard écrivait au Père Général : « Nous voici

1. D'après l'édition bernoise. Celle de V. Considérant est un peu différente.

2. Cf. *Études* 1904. Tome CI, p. 95. *Une citation incendiaire*, par Alexandre Brou.

au bout de ce Jubilé et de ce Carême qui ont fait tant de bien dans la ville de Lyon et partout. Notre-Seigneur a voulu se servir de dix de vos enfants pour l'honneur de sa cause et pour les intérêts des âmes. Les PP. Valgallier, Marquet, Nègre et de Ponlevoy ont contribué puissamment par leur zèle et leurs succès à rendre cette station l'une des plus belles et des plus fructueuses qu'on ait vues depuis longtemps... Tous nos prédicateurs et confesseurs ont été absorbés à cette occasion. Chacun a fait son devoir et payé généreusement de sa personne...» (19 Avril 1847.) La même lettre signale le progrès des œuvres de la résidence et spécialement la grande congrégation fondée par le Père Roger, il y avait près d'un demi-siècle, et qui demandait à passer sous la direction de la Compagnie: « Le président est venu me consulter à ce sujet; c'est, m'a-t-il dit, le désir et l'avis du Conseil. » Il fut en effet mis à exécution quelques semaines plus tard. Avec son entrain habituel, le Supérieur pouvait conclure : « Tout marche dans cette maison, tout est plein de vie. »

Cet état prospère ne pouvait se soutenir longtemps. Déjà des points noirs annonçaient le danger prochain. « J'ai été averti ce matin, par voie très sûre, écrivait de Paris le Père Guidée, que le procureur général de Lyon vient de dénoncer les Jésuites de Fourvière comme détenant, sans brevet, des presses autographiques, dont ils veulent se servir dans la polémique dont le nouveau projet de loi sur l'enseignement sera sans doute l'objet. Il demande s'il faut saisir immédiatement ces presses ou attendre le flagrant délit, afin qu'on ne puisse pas alléguer que ces presses ne devaient servir que pour les lettres d'une correspondance privée. On va transmettre au ministre des Affaires étrangères une copie du rapport du procureur général, afin qu'il donne avis à l'ambassadeur à Rome. » (23 Février 1847.)

Il faut se souvenir que la liberté de la presse, proclamée par la Charte de 1830, restait cependant soumise à une multitude d'entraves qui ne devaient être abolies que

par la Révolution de 1848, pour être d'ailleurs bientôt rétablies par l'empire. Il paraîtrait que ce furent les ouvriers typographes de Lyon qui se plaignirent au procureur du roi de l'infraction commise par certaines communautés religieuses de la ville. Quoi qu'il en soit, le Père Maillard pensa que la sollicitude de son confrère s'alarmait mal à propos ; il lui répondit donc : « 1° qu'il n'y avait pas à Fourvière de presse autographique ; 2° que personne dans la Province du Midi ne songeait à écrire sur la liberté d'enseignement ; 3° que c'était donc pure invention de M. le procureur ; 4° que, au surplus, lors de l'interpellation Thiers, ce même procureur avait offert ses services au Gouvernement pour en finir avec les Jésuites et en débarrasser le pays. » (26 Février.)

La vérité était d'ailleurs que depuis près de deux ans la presse autographique était descendue de Fourvière à la rue Sala, où elle servait exclusivement à des usages domestiques. C'est ce que le Supérieur déclarait encore, six mois plus tard, dans sa correspondance avec le Père Général : « Des perquisitions ont été faites, écrit-il, le 10 juillet. Nous avons été cités, le Père Valantin et moi, devant le juge d'instruction. Nous avons avoué l'existence de notre presse jusqu'à ces derniers temps. Peut-être l'affaire en restera là. »

Cette fois l'optimisme du Père Maillard devait se trouver en défaut. Trois semaines plus tard, le 2 août, l'affaire était instruite, plaidée et jugée en police correctionnelle. Le Père Louis Valantin, Supérieur de Fourvière, faisait une déclaration simple et digne, Me Vincent de Saint-Bonnet présentait la défense, le tribunal condamnait le prévenu à six moix de prison et 10.000 francs d'amende. A elle seule la gravité exorbitante de la peine était un argument contre la poursuite. Le Père Valantin en appela à la Cour royale. Celle-ci rendit sa sentence le 25 août, et ses considérants établissaient la différence entre la presse typographique, appareil de publication indéfinie et la presse autographique, qui n'a de commun

avec la première que le nom et qui ne saurait donc lui être assimilée quant aux dispositions légales. En conséquence, elle annulait le jugement correctionnel et prononçait l'acquittement. Le jour même le Provincial en donnait la nouvelle au Père Roothaan : « Nous avons éprouvé dans cette occasion, écrivait-il, l'affection des Lyonnais; au sortir de l'audience prêtres et laïques se sont empressés d'offrir leurs félicitations à l'excellent Père Valantin. »

Toutefois la satisfaction des honnêtes gens était prématurée. C'est de Lyon qu'était partie la sentence qui avait frappé M. Dupin; il est permis de croire que les magistrats du parquet lyonnais sentaient le besoin d'une revanche; ils feraient expier aux Jésuites les torts du cardinal de Bonald. Cinq jours après le verdict, tout était remis en question : « Nous pensions, écrivait le Père Jordan, que tout était fini. Nous avons appris hier que le Ministère public s'était pourvu en cassation... La décision de la Cour suprême est importante pour l'avenir... » (31 Août 1847.)

Malheureusement cette décision n'intervint pas; il y a lieu de croire qu'elle eût ratifié l'avis de la Cour royale. Mais au mois de février suivant, le régime lui-même sombrait dans une tempête qui fut suivie d'une aurore de liberté. Entre temps on se préparait à faire bonne contenance. Le Père Jordan osait écrire : « Nous nous applaudissons toujours davantage de nous être défendus vigoureusement dans cette affaire. Nos amis nous en savent bon gré; nos ennemis nous attaquent plus timidement... » Et quelques jours plus tard : « J'ai cru, de l'avis de mes consulteurs, devoir envoyer le Père Deschamps à Paris. C'est à ce brave Père que nous devons, après Dieu, le succès de notre cause à Lyon [1]. » (10 Septembre 1847.)

1. L'infatigable publiciste donna à cette occasion d'abord une série d'articles à la *Gazette de Lyon*. Ils furent réunis sous le titre *La liberté de la presse domestique devant le tribunal de police correctionnelle de la ville de Lyon*. Vient ensuite pendant son séjour à Paris *Affaire de la*

V

« Vers le milieu de 1847 aucun trône ne paraissait plus solide que celui du roi Louis-Philippe. Depuis 1839 la place publique n'avait point été troublée... Parmi les chefs républicains, les plus hardis ajournaient jusqu'après la mort du Roi la réalisation de leurs espérances... Le parti légitimiste n'était pas plus redoutable. Sauf dans les campagnes de l'Ouest et dans quelques provinces du Midi, il se heurtait aux préjugés les plus enracinés... Quant au parti bonapartiste, on pouvait croire qu'il n'existait pas, tant étaient rares les traces visibles de son action... En trois jours cet établissement si solide s'est écroulé...[1] »

Ainsi débute l'historien de la seconde République. « En 1848, dit-il encore, personne ne prévoyait, presque personne ne souhaitait un changement de régime. » Le 22 février se manifestent les premières agitations du peuple de Paris ; le 23, M. Guizot se démet du pouvoir qu'il dirigeait depuis huit ans ; le 24, le roi abdique en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, et s'éloigne ; la Chambre des Députés, un moment indécise, accepte le Gouvernement provisoire et se prononce pour la République. La Révolution est faite ; mieux encore elle est accueillie et ratifiée par l'opinion. Pas de résistance et, sauf une échauffourée, suite d'un malentendu, sur le boulevard des Capucines, et deux ou trois escarmouches, pas d'effusion de sang. Nous laissons aux philosophes le soin d'expliquer ce phénomène peut-être unique dans l'Histoire. On sait que les insurgés de la capitale se montrèrent respectueux de la religion ; de leur côté les gouvernants ne lui témoignèrent aucun mauvais vouloir ; aussi le clergé donna-t-il sans tarder son adhésion au nouvel

presse autographique de M. l'abbé Valantin, directeur d'une maison de retraites ecclésiastiques à Lyon. Mémoire adressé à MM. de la Cour de cassation par un ami du prévenu et son fondé de pouvoir, 4° 24 pp. 1847.

1. *Histoire de la Seconde République française*, par Pierre de la Gorce. Tome I. Paris, 1887.

état de choses. Du haut de la chaire de Notre-Dame, le dimanche 27 février, le Père Lacordaire félicitait les ouvriers qui avaient transporté processionnellement à Saint-Roch le Christ de la chapelle des Tuileries. Dès le 24 février Mgr Affre prescrivait un service pour les victimes de l'insurrection. Quelques jours après, le 3 mars, il déclarait nettement dans une instruction pastorale que l'Église ne proscrit aucune forme de gouvernement, qu'elle « a vécu sous l'empire romain, sous les monarchies et sous les républiques italiennes du moyen âge ; elle vit encore sous la Confédération suisse et sous les gouvernements démocratiques de l'Amérique du Nord et du Midi. Il est inouï que le clergé de ces contrées ait jamais manifesté la moindre opposition à cette forme de pouvoir. » A Lyon, le cardinal de Bonald écrivait à ses prêtres : « Vous formiez souvent le vœu de jouir de cette liberté qui rend nos frères des États-Unis si heureux. Cette liberté vous l'aurez... » Il ajoutait même : « Le drapeau de la République sera toujours pour la religion un drapeau protecteur. » Enfin on lisait dans l'*Univers* : « La révolution de 1848 est une notification de la Providence... Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français. »

Ainsi donc, dans les premiers jours du nouveau régime, tout était à la confiance et à l'espoir ; comme le disait le vieux Dupont de l'Eure à l'archevêque de Paris : « La liberté et la religion sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble. » Cette harmonie trouvait son expression dans les cérémonies où, sur l'invitation des autorités civiles, les prêtres bénissaient les arbres de la liberté. Malheureusement l'enthousiasme pour la liberté était mêlé de beaucoup d'utopie ; le mouvement démocratique une fois déchaîné ne devait plus s'arrêter que dans le désordre et dans le sang ; quatre mois après, jour pour jour, l'insurrection de juin mettait Paris en feu ; des milliers de victimes, tués, blessés, déportés en masse, furent la rançon de l'avènement des couches populaires à la vie

publique. Encore un peu et l'anarchie préparerait les voies à l'empire autoritaire.

Cependant les Jésuites ne pouvaient manquer de ressentir le contre-coup d'une révolution accomplie comme au hasard, sans chefs, sans programme et partant sans unité de direction. Il était trop dans les habitudes du peuple et de ses meneurs de saisir toutes les occasions de trouble pour courir sus aux « hommes noirs ». Mais la même incohérence, qui se trahissait dans la marche des événements politiques, se manifesta dans l'attitude des autorités et des populations à l'égard des maisons de la Compagnie de Jésus. Presque toutes furent menacées et vécurent plus ou moins dans l'appréhension ; un petit nombre seulement eurent à souffrir. Partout on redoutait quelques violences, et de généreux dévouements s'offraient pour recueillir ceux que l'on voyait déjà expulsés de leurs demeures. Ce fut le cas en particulier à Metz, à Nantes, à Strasbourg, à Laval, etc. A Angers, M. Bordillon, jusque-là adversaire acharné des Jésuites, nommé maire de la ville, devient leur défenseur, fait visite au Supérieur de la résidence et lui déclare que, la République étant synonyme de liberté, il entend que les Jésuites en bénéficient comme les autres citoyens. Par contre, un ami éprouvé, Mgr de Bruillard prend contre les Pères de Grenoble des mesures plutôt sévères. Sur son ordre le Supérieur doit avertir les curés de la ville que les Jésuites ne prêcheront plus dans leurs églises. « Demain, dimanche, lui écrit-il, après les messes, vous fermerez la porte de votre chapelle pour ne plus l'ouvrir jusqu'à nouvelle concession... Croyez, vénéré Supérieur et très cher Père, que j'ai des raisons particulières et très pressantes pour en venir à cette extrémité que je redoutais de toute mon âme... Soyez très peu nombreux ; faites les morts. » (11 Mars.) A Dôle, selon la tradition, la ferveur démocratique est intolérante aux Jésuites. On est contraint de licencier le noviciat ; plusieurs jeunes gens sont rendus à leurs familles, les autres envoyés à Avignon. A Lalouvesc, ni la paix des montagnes, ni la

vénération pour saint François Régis ne suffisent à défendre les missionnaires contre l'effervescence des passions populaires ; une bande recrutée dans les ateliers du voisinage assaille la maison ; le Supérieur, le Père Jules Payan, essaie de parlementer ; l'un des manifestants le blesse d'une pierre à la tête ; il ne faut rien moins que le courage et la vigueur des hommes d'ordre du village pour avoir raison des perturbateurs. Plusieurs d'entre eux durent, quelques jours plus tard, comparaître devant le tribunal de Tournon ; le Supérieur de Lalouvesc, appelé comme témoin, se contenta de solliciter l'indulgence pour de malheureux égarés.

Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur dans le Gouvernement provisoire, avait tout d'abord envoyé dans les départements des commissaires chargés de régler toutes choses au mieux des intérêts de la République : « Vous demandez, leur écrivait-il, quels sont vos pouvoirs ? Ils sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investis de sa souveraineté ; vous ne relevez que de votre conscience... Partout les préfets et sous-préfets doivent être changés... Vous pourvoirez aussi au remplacement des maires et des adjoints... Les élections sont votre grande œuvre... Pas de transactions, pas de complaisances ; que le jour de l'élection soit le triomphe de la Révolution [1] ! »

Ainsi armés de la toute-puissance les proconsuls de Ledru-Rollin en usèrent selon leurs inspirations personnelles. On a lieu de s'étonner que la plupart l'aient fait avec modération. Plusieurs même, trompant les espérances des fauteurs de désordre, se montrèrent fermes défenseurs de la liberté et de la paix religieuse. Tel M. Guépin rassurait les Jésuites de Nantes et leur persuadait de réintégrer le domicile qu'ils avaient quitté,

1. Circulaire du 12 mars.

puis transféré à Vannes, se déclarait l'ami et le protecteur des missionnaires. Tel encore le commissaire de la Haute-Loire, docteur Toussaint-Bravard, socialiste de marque, qui arrivait au Puy précédé d'une réputation dont les honnêtes gens avaient le droit de s'alarmer. Déjà l'agitation des clubs avait donné des inquiétudes sérieuses ; isolé de la ville, le scolasticat de Vals pouvait d'un moment à l'autre être envahi par une foule ameutée. On crut devoir céder; les jeunes religieux en habits laïques se réfugièrent dans des maisons amies. Toutefois l'alerte fut de courte durée. Au bout de huit jours chacun avait repris sa soutane et se retrouvait dans sa cellule. Le Supérieur, le Père Joseph Bon, prit le parti d'aller au-devant du danger. Il se rend auprès du commissaire et lui déclare sans détour que Vals est une communauté de Jésuites et qu'il a besoin de savoir si la République leur garantit la vie et la liberté. Bravard se montra bon prince ; il promit pour son compte de ne point inquiéter les Pères ; que si d'ailleurs il recevait de Paris des ordres qu'il ne pût se dispenser d'exécuter, on serait prévenu pour avoir le temps d'aviser. — « Au reste, dit-il au Père Bon en le congédiant, vous me faites l'effet d'un brave homme; j'aime votre franchise ; puis vous ne vous plaignez de personne; je trouve peu de gens comme vous. »

La maison de Vals ne fut point molestée; il en fut autrement à Lyon. Le commissaire était Emmanuel Arago, fils de François Arago membre du Gouvernement provisoire, et qui lui-même devait en 1870 faire partie du Gouvernement de la Défense nationale. Dès les premiers jours de la révolution, des troubles avaient éclaté dans la ville parmi la nombreuse population ouvrière. De son côté le maire du faubourg de la Guillotière avait obligé les Capucins à évacuer leur maison. Un des premiers actes du commissaire fut de lancer un arrêté dont voici le texte : « Au nom du Peuple, les Congrégations et corporations religieuses non autorisées, et spécialement la Congrégation des Jésuites, sont et demeurent dissoutes...»

Le cardinal de Bonald s'empressa de réclamer auprès du ministre des Cultes, Carnot, contre ces abus de pouvoir. En même temps il envoyait aux journaux catholiques une protestation indignée : « La religion, disait-il, a été l'une des premières à saluer l'avènement de la République, et a offert à Dieu pour elle des vœux sincères, des prières non mendiées... Elle croyait n'avoir plus à craindre les fantaisies de l'arbitraire; elle s'est trompée. » M. Carnot voulut bien prendre la peine de justifier son subordonné. Dans une longue lettre à l'archevêque de Lyon, il explique comme quoi la liberté garantie à tous les Français n'exclut pas les mesures de police exigées par le bon ordre; en particulier les associations interdites par les lois ne sauraient revendiquer le droit commun... En conséquence, le fonctionnaire est irréprochable. C'est la thèse connue, ou plutôt le sophisme dont on se servira encore pendant cinquante ans. La Révolution a détruit toutes les Bastilles, brisé toutes les chaînes; mais du moment que vous demandez la liberté religieuse, on vous objecte les lois de l'ancien régime, lois de l'État, intangibles.

Des républicains, plus farouches, mais aussi plus logiques, blâmaient l'intolérance du commissaire de Lyon : « Nous avons conquis le droit de réunion, le droit d'association, écrivait Buchez, ce n'est pas à nous d'en priver les autres qui ne pensent pas comme nous. M. Arago n'aime pas les Jésuites; nous ne les aimons pas non plus; ce n'est pas une raison pour les chasser de chez eux[1].» On devait voir bien d'autres inconséquences. Il n'y avait pas un mois que la République avait proclamé la liberté pour tous que déjà les religieux étaient jetés à la rue. Avant la fin de mars on pouvait lire cet avis dans un journal de Lyon : « Les Jésuites de la rue Sala s'étant dispersés, on a loué à d'autres citoyens leur habitation. Un tailleur occupe le rez-de-chaussée et un répétiteur les

1. *Revue nationale*, citée par *L'Ami de la Religion*. Tome CXXXVI, p. 679.

appartements. Les habitants de la rue se plaignent de la persistance que mettent quelques gens rancuniers à venir toutes les nuits faire du tapage contre les murs inoffensifs[1]. »

Heureusement le règne d'Emmanuel Arago ne se prolongea pas au delà de quarante jours. Lui parti, personne ne s'opposa au retour des Jésuites.

Une vexation toute semblable leur fut infligée à Avignon. Tout d'abord on avait craint que le tempérament inflammable de la population ne la portât à des excès ; la maison fut presque entièrement évacuée et les novices répartis çà et là en attendant les événements. Au bout de quatre jours tous étaient rentrés. Mais bientôt arrivait en qualité de commissaire le ci-devant marquis de la Boissière. Celui-là aussi estimait la République compromise si les couvents n'étaient saccagés. Voici la note qu'on pouvait lire dans les journaux de Paris du 1er avril : « Jeudi, dans la matinée, la maison des Jésuites d'Avignon a été environnée par ordre du commissaire du Gouvernement dans le département de Vaucluse, et il a été enjoint aux Révérends Pères d'avoir à sortir de la ville avant onze heures du matin. Sur les représentations du Supérieur, un sursis de vingt-quatre heures a été accordé, pendant lequel la maison a été gardée par la police. Les Pères ont quitté la ville, où cet acte de rigueur a causé une certaine émotion[2]. » Les Archives conservent l'original de la plainte adressée à la justice par le Père Louis Ribeaux, Supérieur des Jésuites d'Avignon. Nous ignorons quelle suite y fut donnée. Les commissaires de Ledru-Rollin n'ayant qu'un pouvoir éphémère, il est probable que leurs fonctions d'autocrates furent subies avec patience par ceux qui en étaient victimes. De fait, peu à peu les expulsés revinrent; au bout de deux mois résidence et noviciat se retrouvèrent au complet. Le plus grand nombre des novices avaient été reçus au Grand Séminaire de

1. Cité par *L'Ami de la Religion*. Ibid., p. 735.
2. *L'Ami de la Religion*. Tome CXXXVI.

Viviers par l'évêque du diocèse, Mgr Guibert, futur archevêque de Paris et cardinal.

Brugelette était trop près de la frontière pour n'être pas menacée par la secousse qui ébranlait la France. La Belgique avait aussi ses ferments révolutionnaires. Les annales du collège témoignent des craintes qu'y suscitèrent les événements de Février; les souvenirs de 1830 étaient encore si vivants, l'avenir si incertain! Dans cette perplexité le Père Joseph Delvaux se tourna vers son saint patron pour lui confier la nombreuse famille dont il avait la garde. Le procès-verbal existe d'une consulte tenue au mois de mars dans laquelle on décide de remettre à saint Joseph le sort de l'œuvre et des personnes. On arrête les conditions d'un vœu ; si dans l'espace d'une année, du 19 mars 1848 au 19 mars 1849, le collège échappe à tout danger, une chapelle sera érigée en l'honneur du saint à la maison de campagne de Bauffe, laquelle porte déjà son nom. Une inscription perpétuera la mémoire de la grâce obtenue. De fait, le 19 mars 1849, le Père Rubillon posait la première pierre de l'édifice, et le 27 septembre le Père Roothaan, celle de l'autel principal. Tout fut achevé au cours de l'année suivante, et le 14 novembre 1850, la bénédiction solennelle en fut faite devant tout le collège assemblé [1].

Il faut dire que le vœu de Brugelette ne visait pas la seule préservation du collège ; s'il venait à être supprimé, et que la liberté d'enseignement fût établie en France, les Jésuites se tiendraient obligés à d'autres engagements envers leur céleste protecteur. C'est en effet ce qui arriva. Moins de deux ans plus tard la Compagnie de Jésus pouvait ouvrir des collèges en France; aussi le premier de tous, celui d'Avignon, fut mis sous le patronage de saint Joseph; il en fut de même dans d'autres villes et spécialement à Poitiers qui, en 1854, recueillit la succession de Brugelette.

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° IV.

***

En Italie, rien n'arrêtait la vague révolutionnaire. Vainement Charles-Albert s'essayait à l'endiguer dans ses États; lui-même allait être emporté par le courant. Dès le 4 mars, il avait dû publier le *Statut fondamental*, Constitution actuelle du royaume d'Italie. Mais déjà des mesures lui avaient été imposées qui intéressent notre Histoire. De nombreux Jésuites français enseignaient dans les collèges de Savoie, à Chambéry et à Mélan. Or, le 2 mars 1848, un ordre royal paraissait, en vertu duquel Sa Majesté, « dans sa sagesse souveraine », supprimait la Compagnie de Jésus et obligeait ceux qui en faisaient partie à sortir du royaume. « Sans avertissement préalable, écrivait quelques jours après l'*Ami de la Religion*, l'enseignement est interdit aux Révérends Pères Jésuites dans les États de Sa Majesté le roi de Sardaigne. Ordre est donné de vider instantanément les maisons; maîtres et élèves en sont expulsés. » (18 Mars 1848.) Sur la manière dont fut conduite cette opération, voici comment s'exprimait le marquis Costa de Beauregard à la Chambre des Députés de Turin : « Messieurs, je ne rappellerai pas ici les circonstances qui accompagnèrent à Chambéry l'expulsion des Jésuites. Je dirai seulement que les sauvages de l'Océanie se seraient montrés plus généreux, plus civilisés que les commissaires du Gouvernement dans l'exécution de leur mandat [1]. »

Sur les réclamations énergiques du Père Pellico, Provincial de Turin, on accorda pourtant aux religieux sujets sardes de rester dans le royaume « comme personnes individuelles ». Quelques mois plus tard cette tolérance même leur était enlevée; les Jésuites étaient bannis de l'Italie presque entière.

Au reste déjà à Rome leur situation était devenue intolérable, si bien qu'ils avaient dû représenter au Pape que,

1. Séance du 17 juillet 1848. *Courrier des Alpes* du 22 juillet.

pour ne pas donner prétexte aux pires désordres et prévenir l'effusion du sang, ils se croyaient obligés de s'éloigner momentanément. De fait, dans les derniers jours de mars 1848, le Père Roothaan quittait le *Gesù* et prenait le chemin de la France, accompagné seulement par le Père de Villefort [1] et un Frère coadjuteur. Ils prirent la mer à Civita-Vecchia, et au commencement d'avril ils débarquaient à Marseille. L'arrivée, aussi bien que le départ, avait été tenue secrète. Le Général de la Compagnie de Jésus allait passer deux ans en France, en Hollande, en Belgique, en Angleterre et en Irlande, sans que sa présence fût connue du public. Nous ne voyons pas en effet qu'elle soit signalée dans aucun journal du temps. Pour un personnage, objet de tant de légendes et de tant de curiosité, le fait ne laisse pas que de surprendre. Assurément les Jésuites usaient de discrétion; les *Lettres annuelles* elles-mêmes ne renferment pas la moindre allusion à la visite du Père Général; il n'est que trop aisé de comprendre les motifs de ce silence. Le Père Roothaan s'appelait *M. Lefrançois*. A la faveur de ce pseudonyme, il pouvait aller et venir et recevoir sa correspondance sans éveiller de soupçons. Mais pourtant à l'occasion il se laissait aborder; des évêques, des amis de la Compagnie recevaient sa visite et la lui rendaient. Malgré tout, le secret fut gardé; le Général des Jésuites semble bien avoir été ignoré des limiers de la police comme des reporters de la presse, qui, on peut le croire, n'auraient pas respecté son *incognito*.

A Marseille, le Père Roothaan resta d'abord un mois dans une maison hospitalière, sans sortir ni voir personne; il habita ensuite la résidence. Au milieu de mai, nous le trouvons à Vals. Le scolasticat, déjà nombreux, allait devenir le rendez-vous des étudiants expulsés de diverses Provinces. Le Père Roothaan y donna des conférences sur des textes scripturaires qui rendent comme

1. Le P. Rozaven rejoignit le P. Général quelques mois plus tard.

un son de paradoxe évangélique : *Delectare in Domino; Gaudete in Domino*[1]. Délectez-vous, réjouissez-vous dans le Seigneur. Tel était bien en effet, en dépit des tristesses et des angoisses de l'heure présente, le sentiment commun dans cette réunion de famille. Quelques semaines plus tard, écrivant au précédent Recteur de Vals, parti pour l'Amérique, le Père Général disait au sujet de cette visite : « J'y ai été embaumé. Quelles consolations de part et d'autre!...[2] » Il devait y revenir dans les premiers jours d'octobre et y donner les Exercices de la retraite annuelle à la communauté tout entière. Jusqu'à la fin de l'année, on peut le suivre de maison en maison jusqu'aux extrémités du pays. De retour à Marseille au milieu de décembre, il y séjournait six mois et, en juin 1849, il reprenait son bâton de pèlerin et se dirigeait par la Franche-Comté et l'Alsace vers les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Enfin, rentré à Marseille le 1er décembre, il s'embarquait dans les premiers jours de janvier; le 13, il était à Naples où il fut reçu par le Pape. Pie IX, lui aussi, avait dû fuir devant la Révolution triomphante; il ne retourna à Rome qu'après dix-huit mois d'exil. Quant au Père Roothaan il écrivait du *Gesù*, le 30 avril 1850 : « Je suis heureusement arrivé ici le 27, après vingt-cinq mois d'absence. » Il avait mis à profit son séjour en France pour y visiter une à une toutes les résidences de son Ordre[3]. Aucun de ses prédécesseurs n'avait fait encore semblable tournée. Seul après lui, le Père Louis Martin, au lendemain de son élection, à Loyola, passa en se rendant à Rome, par un certain nombre de maisons françaises ou étrangères. Le voyage du Père Roothaan reste donc un épisode unique dans l'histoire des Généraux de la Compagnie de Jésus.

1. Psalm. XXXVI, 4; Philipp. IV, 4.
2. Au P. Maisounabe, 17 juin 1848.
3. Une seule paraît avoir été exceptée, celle de Quimper; du moins on ne trouve pas de lettre datée de cette ville. L'omission serait due sans doute à la difficulté des communications.

En 1847, la Province de Lyon, réunie en congrégation, avait exprimé le vœu que le Père Roothaan, fatigué par le climat de Rome, fît un séjour en France. On lui répondit qu'elle « demandait ce qui ne pouvait se faire, hors le cas de nécessité; *quod Deus avertat!* » Quelques mois plus tard les révolutionnaires romains exauçaient le vœu des Jésuites lyonnais. La Compagnie de Jésus bannie de Rome, c'était bien, pour le Général, « ce cas de nécessité » prévu par la règle.

Cette persécution fournit à Montalembert l'occasion d'exprimer tout à la fois sa filiale affection pour le Pape et son dévouement pour l'Ordre de saint Ignace. Le jour même du vendredi saint, 21 avril, il signait avec Vatimesnil une éloquente adresse à Pie IX : « Très Saint Père, disait-il, nous venons, comme des fils aussi tendres que soumis, prendre notre part de l'amère tristesse qui inonde le cœur de notre Père bien aimé... Nous gémissons, comme tous les bons catholiques, sur le triomphe de cette minorité égarée, mais implacable, qui a obligé les Révérends Pères Jésuites à quitter Rome, Rome le berceau de leur saint Institut... Nous savons que, au milieu de la douloureuse surprise du monde catholique, nul ne peut être plus affligé que son auguste chef... Nous savons qu'il a daigné faire exprimer, dans un organe officiel, la vive amertume que lui inspirait cette violence... Nous ne les plaignons pas... ; nous nous plaignons nous-mêmes... ; nous plaignons l'Église... Nous osons vous plaindre vous-même, Très Saint Père... ; nous ne craignons pas de vous appliquer ces paroles que l'office de ce jour met dans la bouche de Celui dont vous êtes le Vicaire : *Popule meus, quid feci tibi?.. Parasti crucem Salvatori tuo... Aperui ante te mare, et tu aperuisti lancea latus meum!* »

Cette fois comme toujours les Jésuites avaient reçu les premiers coups. On sait la suite des événements : le Pape bientôt débordé, contraint de recourir à Rossi; l'ancien *carbonaro* pourrait, pensait-il, faire le trait d'union entre le Gouvernement pontifical et un peuple ivre de liberté;

Rossi tombe sous le poignard des conjurés (15 novembre 1849); Pie IX fuit à Gaète; la République est proclamée dans les États de l'Église; la France intervient; Rome assiégée tombe aux mains de nos soldats (3 juillet); l'ordre est rétabli et enfin le Pape rentre dans la Ville éternelle. (4 Avril 1850.)

CHAPITRE III

I. — Le Général des Jésuites en France, 1848-1850. Il visite les maisons de la Compagnie. Marseille est son port d'attache. La résidence de Marseille en 1848; sa nouvelle installation. Bénédiction de l'église. Le *cercle religieux*. Le P. Nicolas Tissier. Le P. Barthès et la Congrégation de N.-D. de Compassion. Le choléra en 1849. Vals et le P. Maisounabe. Le P. Joseph Bon. Le P. de Ravignan et ses leçons sur l'éloquence sacrée.

II. — L'ontologisme à Vals. La théorie ontologiste. Les précurseurs. Un *maître*, le P. Jean-Baptiste Martin. L'influence qu'il exerce; l'enthousiasme de ses disciples. Inquiétudes provoquées par le « système de Vals ». Le P. Boulanger, le P. Grivet. La question déférée à Rome. La situation en 1848. Affluence de professeurs et de scolastiques étrangers. Le P. Roothaan, pressé de donner une décision, temporise. Le P. Jordan, Provincial de Lyon, fait à Vals une déclaration troublante. La question des *feuilles* de cours. Les professeurs ontologistes restent sur leurs positions. Leur enseignement soumis à l'examen de théologiens qualifiés. Premiers indices d'une désapprobation autorisée. Décisions conciliatrices du P. Passaglia. Les Assistants réclament et se prononcent énergiquement contre le « système ». Ordonnance du P. Roothaan du 6 janvier 1850. Soumission édifiante de ceux qu'elle atteint.

III. — A Lyon. Le P. Louis Nègre. La congrégation des jeunes ouvrières de N.-D. de Fourvière. L'œuvre militaire. Le P. Roothaan à Dôle. Le scolasticat italien. Le P. Pellico. Le P. Roothaan à Avignon; à Aix. L'église de l'ancien collège enfin rendue au culte. Castres, Toulouse; Gatien Arnoult et les Jésuites. Prospérité de leurs œuvres à Toulouse. Le P. Roothaan à Paris. Les Jésuites aux élections politiques. Bienveillance de Mgr Sibour à l'égard de la Compagnie. Le choléra. Le noviciat de Saint-Acheul.

IV. — Le scolasticat de Saint-Michel à Laval n'est pas troublé par la Révolution. Mort du P. Debrosse. M. Le Lasseux. A Angers. Épisode de 1844. Attaques de l'avocat général Belloc contre les Jésuites. Ripostes de leurs défenseurs. Progrès de la résidence. Consécration

de l'église. A Nantes. L'affection des classes populaires sauvegarde des Jésuites. Le P. Roothaan à Vannes. La vénération publique pour le P. Leleu. A Quimper. Le P. Julien Maunoir. Le P. Roothaan dans les maisons de l'Est et du Nord. La Révolution de 1848 et les Jésuites à Strasbourg. A Metz. Les progrès de la résidence. A Rouen. A Lille. Les difficultés du début s'apaisent.

I

La date à laquelle nous sommes arrivés mérite de fixer l'attention. Les années 1848 et 1849 marquent dans l'histoire de la Compagnie de Jésus en France au dix-neuvième siècle la fin d'une période. Rétablis en 1814, les Jésuites ont vécu trente-cinq ans d'une existence contestée et précaire. La liberté d'enseignement va ouvrir pour eux une phase nouvelle. C'est à ce moment que le Général de l'Ordre, exilé par la révolution romaine, visite l'une après l'autre toutes les résidences françaises. Nous pouvons, en le suivant, nous rendre compte de la situation de ces établissements dont nous avons dit déjà l'origine et les débuts.

Marseille fut comme le port d'attache du Père Roothaan pendant la durée de son voyage. Il y passa, en tout, bien près d'une année. Il y trouva une communauté très vivante et très prospère ; elle comptait alors dix-neuf religieux, dont plus de la moitié étaient prêtres. Elle n'avait point souffert de la tempête de 1845 ; tout au contraire, c'est à l'heure même où le Gouvernement prétendait dissoudre la Société de Jésus qu'elle jetait à Marseille des racines plus profondes. Chose remarquable en effet, au cours de cette année orageuse, nous y voyons la création d'une *Bibliothèque des bons livres*, pour laquelle le Père Général envoyait ses félicitations. (6 Février 1845.) Mieux encore, il écrivait quelque temps après au Supérieur : « Je bénis avec vous la divine Providence qui vous a ménagé l'occasion d'acquérir la maison contiguë à l'église, et je pense bien que vous ne la laisserez pas échapper. Il est trop important pour la régularité présente et pour

l'avenir de la résidence que vous cessiez d'habiter une maison distante de cinq à six minutes. » (12 Mai 1845.) L'affaire paraît bien avoir été conclue au plus fort de la crise.

Cette assurance, quelque peu téméraire, des Jésuites de Marseille s'appuyait sur la chaude sympathie qu'ils rencontraient dans la population catholique et plus encore sur celle de l'évêque. Interrogé à leur sujet par M. Martin du Nord, Mgr de Mazenod avait répondu : « Ils ont toute notre confiance ; en ce moment ils occupent six chaires pour la station quadragésimale en notre ville. » On sait avec quelle intrépidité l'évêque de Marseille avait pris publiquement leur défense dès le commencement de la campagne et avec quelle liberté il avait écrit à Grégoire XVI pour le dissuader de faire aucune concession aux instances du négociateur de M. Guizot. Encouragé par lui le Supérieur de la résidence allait donc de l'avant, malgré l'incertitude du lendemain. Au bout d'une année, on crut pouvoir sans imprudence entreprendre des travaux considérables ; la maison et l'église elle-même furent reconstruites de fond en comble. La correspondance du Père Général nous montre que, au début de 1847, il y avait grand branle-bas à la Mission de France : « Vous êtes, écrivait-il au Père Pitron, dans un moment difficile. Veillez pour que la préoccupation des constructions et des paiements à effectuer et la multitude des ministères n'étouffent pas et même n'altèrent en rien l'esprit religieux. Les dettes ne laissent pas de m'inquiéter. » (18 Janvier.)

Il n'y eut pas de temps perdu, si bien que le 29 septembre de cette année 1847, en la fête de saint Michel, la communauté prit possession de sa nouvelle résidence. Les travaux de l'église se poursuivirent encore pendant plusieurs mois ; la cérémonie de la bénédiction eut lieu l'année suivante, le 31 août 1848, jour où Marseille célèbre la fête de son patron, saint Lazare, le ressuscité de Béthanie. En cette solennité mémorable, le chef de la Compagnie de Jésus se trouvait aux côtés du pieux et

vaillant évêque auquel elle devait son établissement à Marseille. Le Père Roothaan en partit seulement le 4 septembre. A ce moment, le véritable fondateur de la résidence, le Père Léopold Pitron, n'en était plus le Supérieur. Après l'avoir dirigée pendant près de neuf ans, et alors que son administration semblait particulièrement prospère, il avait cédé sa charge au Père Jacques Ferrand et, selon l'usage de la Compagnie, il était rentré simplement dans l'obéissance. Le Père Maillard rendait de lui ce témoignage : « Sans avoir la main forte ni toute l'autorité désirable, il n'en conduit pas moins sûrement sa barque. Il est aimé au dedans et au dehors ; il fait personnellement beaucoup de bien et sait mettre les autres en mesure d'en faire aussi beaucoup. Dieu le bénit manifestement. » (25 Juin 1844.)

Humble et modeste jusqu'à une excessive défiance de lui-même, le Père Pitron avait su néanmoins donner l'impulsion à toutes les œuvres qui florissaient à la résidence de Marseille. L'une des plus importantes était assurément le *Cercle religieux*. Sa fondation, comme on l'a vu plus haut, avait été contemporaine de la résidence elle-même; toutefois pendant les premières années, ses progrès furent timides et lents ; c'était la période des tâtonnements et des essais. Enfin, en 1845, débarquait à Marseille, venant d'Algérie, le directeur marqué pour cette tâche. Prêtre au cœur de feu, chasseur d'âmes intrépide, d'une piété tendre et d'une foi à soulever les montagnes, le Père Nicolas Tissier était destiné par la Providence à faire du *Cercle religieux* de Marseille une des institutions catholiques les plus originales et les plus fécondes de notre temps. On peut dire que, pendant les vingt-cinq années qu'il la dirigea, elle fut l'âme de toutes les œuvres de zèle et de charité de cette grande ville.

Dès 1848, le *Cercle religieux* comptait 260 membres ; l'année suivante, il atteignait 430. Le Père Tissier profita de la présence du Général de la Compagnie pour lui exposer, dans un rapport, le passé, le présent et même l'avenir

du *Cercle*, tel qu'il l'envisageait dès lors et qu'il le réalisa en effet par la suite : « Avant tout, disait-il, je dois rappeler qu'à l'œuvre des Messieurs se rattache la fondation de la résidence de Marseille. » C'est, en effet, pour réveiller l'esprit religieux parmi les hommes de la bonne société et les associer pour le bien que Mgr l'évêque appela les Jésuites à Marseille... « Dès les premiers jours le Père Pitron, Supérieur, s'est appliqué constamment à remplir ces intentions. Ce sont ses innombrables tentatives, ses efforts incessants, puis sa bonté, sa condescendance, son dévouement qui triomphèrent de tous les obstacles et gagnèrent les cœurs. A son action se joignit celle des premiers directeurs... Le Père Valantin comprit que, pour tenir groupés des hommes du monde, il fallait leur donner des œuvres de zèle à exercer. Le Père Barrelle, trop occupé par son ministère, ne put se mettre à leur disposition, comme il l'aurait fallu. Le Père Tissier, qui lui succéda, fut au contraire libre de se consacrer entièrement à la direction du *Cercle* et en particulier d'y être présent tous les soirs jusqu'à une heure avancée de la nuit. Cette présence est nécessaire, parce que c'est le seul moment où l'on puisse réunir les membres des sections ou du conseil d'administration. L'expérience a démontré l'impossibilité de faire ces réunions pendant la journée. » Dès lors le *Cercle religieux* comptait sept sections ; plus tard il y en eut neuf. Sections de zèle, de charité, de catéchismes, de littérature, de musique, etc. ; elles offraient à l'activité des associés des emplois en rapport avec la position, les goûts et les aptitudes de chacun. Le *Cercle* avait sa chapelle ; sans être obligatoire pour personne, la communion mensuelle y était de pratique presque générale ; chaque année, pendant la seconde semaine après Pâques, une retraite y était donnée par un prédicateur en renom. Dans la salle des fêtes avait lieu chaque semaine tantôt une conférence, tantôt une séance littéraire ou musicale.

En 1850, le *Cercle* s'était établi dans une maison qui faisait face à la résidence ; deux ans plus tard, il devint

propriétaire d'un autre immeuble voisin, plus vaste. C'est là que furent installés définitivement tous ses services ; on y déploya une certaine magnificence ; la chapelle était un bijou d'élégance et de richesse ; la grande salle fut décorée de peintures par un artiste de valeur ; les principales compositions ont été gravées et réunies en un album luxueux. L'opulence marseillaise pouvait se permettre ce qui ailleurs eût été prodigalité et ostentation. Le budget de la charité était d'ailleurs abondamment pourvu au *Cercle religieux*. La présence du Père Roothaan, au moment où l'on allait enfin jouir de la liberté d'enseignement, y fit naître le projet d'un collège de la Compagnie à Marseille ; une première souscription ouverte parmi quelques membres du *Cercle* produisit 150.000 francs ; on s'engagea à tripler la somme ; nous dirons plus tard pourquoi la fondation fut ajournée. Le Père Général, obligé de se défendre contre des désirs qu'il n'était pas en mesure de satisfaire, ne put d'ailleurs ne pas admirer la générosité, la foi ardente et le dévouement aux intérêts catholiques dont il fut témoin au *Cercle religieux* de Marseille. A peine de retour en Italie, il écrivait de Naples, au Père Tissier, le 18 janvier 1850 : « Dans l'audience que j'ai obtenue du Saint-Père, le 15 de ce mois, et dans laquelle je l'ai entretenu de quelques-unes des bonnes œuvres de Marseille, je ne pouvais pas oublier le *Cercle religieux*, qui exerce sur un grand nombre de ces œuvres une incessante et si heureuse influence. Le Souverain Pontife, qui désirerait voir dans toutes les grandes villes une institution semblable, en a entendu parler de nouveau avec consolation... Je vous ai plus d'une fois exprimé combien cette œuvre m'était chère, et quelle était, je ne crains pas de le dire, mon admiration pour ces chrétiens zélés et généreux qui, par leur ferveur et leur persévérance, en sont après Dieu, comme les soutiens et les principales colonnes. »

La même époque voyait naître à Marseille une institution due à l'initiative d'un Jésuite de la résidence que nous avons vu déjà en 1832, dans le diocèse d'Amiens, se dévouant sans compter au service des cholériques. Appartenant au Midi par sa naissance, le Père Barthès avait été envoyé après la division des Provinces à Avignon, puis à Aix, et enfin en 1843, à Marseille. « Dès mon arrivée, écrivait-il plus tard, je fus douloureusement impressionné en voyant les dangers auxquels étaient exposées les jeunes filles, et je promis de remuer ciel et terre pour leur ouvrir un asile[1]. » Sans tarder davantage, il réunit quelques personnes pieuses qui voulurent bien se charger du patronage des servantes. Telle fut l'origine de la Congrégation des religieuses de Notre-Dame de Compassion, établies dès l'abord dans le domaine de la Blancarde, aux portes de Marseille. Bientôt elles élargirent le cadre de leur activité et se consacrèrent à toutes les œuvres de zèle et de charité compatibles avec la vie religieuse. Au mois d'avril 1845, fut ouvert l'*Asile catholique*, où elles reçurent jusqu'à cinq cents jeunes enfants. Le 16 juin de la même année, en la fête de saint François-Régis, Mgr de Mazenod leur donnait l'habit religieux, et le 17 septembre 1849, elles étaient admises à prononcer leurs vœux entre les mains du Père Ferrand, Supérieur des Jésuites. Pendant plus de dix ans encore le Père Barthès s'employa à la formation et au développement de son institut ; il mourut le 26 janvier 1861 et fut inhumé dans la chapelle de la Blancarde. A cette date la Société comptait plus de deux cents religieuses, réparties entre vingt-trois maisons. Mgr de Mazenod, qui mourut la même année, avait un tendre attachement pour la *Compassion* et pour son fondateur : « Le Père Barthès, disait-il, est un saint ; je ne saurais jamais penser à sa Congrégation sans m'écrier : Miracle ! »

Nous avons parlé en leur temps des œuvres créées dès

1. Cf. *Vie du P. Jean-François-Régis Barthès*, par Eugène Seguin, 1862, p. 17.

l'origine par les Jésuites de la Mission de France ; nous n'y reviendrons pas. De Naples, le Père Roothaan écrivait ses impressions au Père Ferrand, en même temps qu'au directeur du *Cercle religieux* : « Il n'est pas nécessaire que je vous dise le doux souvenir que je conserve de la maison de Marseille... J'ai voulu attirer sur elle l'attention et les bénédictions du vicaire de Jésus-Christ. Ce que j'ai vu chez vous a rempli une bonne partie de l'audience que j'ai obtenue le lendemain de mon arrivée... L'intérêt que Sa Sainteté a paru prendre à ce récit, du moment que je l'eus commencé, m'a permis d'entrer dans des détails sur l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie, sur la conférence Saint-Joseph, la Congrégation de Sainte-Anne et celle de l'Enfant-Jésus. Le Souverain Pontife vous bénit donc, mon Père, vous et tous les Pères et Frères de cette chère maison... » (18 Janvier 1850.)

Pendant le séjour du Père Général à Marseille et même après son départ, les Jésuites de la résidence avaient dû se consacrer à un autre ministère heureusement transitoire. On sait que, en 1849, le choléra fit pour la troisième fois son apparition en France. La ville de Marseille fut durement éprouvée. Quand le fléau fut éteint, les autorités civiles se firent un devoir de reconnaître les dévouements qui s'étaient manifestés à cette occasion. Voici un extrait de la lettre adressée au Supérieur de la Mission de France : « Les services que MM. les membres de votre communauté ont rendus à cette époque de douloureuse mémoire mériteraient à coup sûr l'attention du Conseil municipal qui, ne pouvant, à son grand regret, décerner une médaille à chacun de ces généreux citoyens, a voulu au moins témoigner sa reconnaissance à la communauté entière en la personne de son honorable Supérieur, et l'a porté sur la liste des personnes qui ont été reconnues dignes de cette récompense municipale. » (*Le maire de Marseille*, *Chauléron*, 13 Novembre 1850[1].)

1. Archiv. Prov. Lugd. 33., p. 155.

***

Vers le milieu de mai (1848) le Père Roothaan fut absent de Marseille pendant une dizaine de jours. En vertu de la consigne du silence, les Annales des maisons de la Compagnie ne parlent pas de la visite du Général. Mais dans une lettre adressée par lui au Père Maisounabe parti depuis peu pour l'Amérique, nous lisons : « Au cours de mon *pèlerinage* j'ai fait un bon triduum à Vals. » (17 Juin.) C'est sans doute au tombeau de saint François-Régis à Lalouvesc que le Père Roothaan s'en alla en pèlerinage, quelques semaines après son arrivée en France. De là il lui était facile de se rendre à Vals. Le scolasticat, qui réunissait Théologie et Philosophie, devenait en ces temps troublés le rendez-vous des étudiants expulsés des Provinces d'Italie. La communauté comptait déjà quatre-vingt-quinze personnes en 1845; sur la fin de 1848 elle atteignait le chiffre de deux cent onze; c'était la maison la plus nombreuse de la Compagnie tout entière ; les scolastiques avaient passé de soixante-dix à cent vingt-deux, et même à cent trente-huit, à l'automne de 1849. On a vu que la tourmente de 1845 s'était à peine fait sentir dans ce refuge de la piété et de l'étude. L'autorité civile s'était unie à la bienveillance épiscopale pour protéger un établissement que sa prospérité même exposait à plus de dangers. Nous en avons la preuve dans les remerciements que le Père Général leur faisait transmettre : « Je voudrais que Mgr Darcimoles sût que je le mets au premier rang des bienfaiteurs de la Compagnie. C'est à lui que nous devons la conservation de cette si chère et si importante maison de Vals. Si vous le jugez utile, vous pouvez dire à M. le préfet que vous ne m'avez pas laissé ignorer les bons offices qu'il nous a rendus, et que je vous ai chargé de lui en témoigner toute ma reconnaissance. » (4 Février 1846.)

Le Supérieur chargé de cette commission était le Père Jean-Baptiste Maisounabe, successeur du Père Louis Valantin depuis le 15 août 1842. Il resta en charge pendant cinq ans jusqu'en mai 1847 qu'il alla organiser la Mission de la Nouvelle-Orléans. Vers cette date, le Père Julien Jordan, Provincial de Lyon (4 octobre 1846), rendait compte de sa première visite à Vals, en des termes qui sont le plus bel éloge de celui qui venait de partir : « Vals a surpassé mes espérances : piété, régularité, dévouement, docilité, abnégation, amour de l'étude, amour de la Compagnie, voilà ce que j'ai trouvé généralement, surtout chez nos jeunes philosophes... Le Père Maisounabe a fait beaucoup de bien. La discipline a été rigoureusement en vigueur. Sa mission à Vals est accomplie. Le nouveau Recteur mettra les cœurs plus à l'aise, sans rien omettre, je l'espère, de ce qui est nécessaire pour maintenir l'esprit religieux et l'observation des règles...» (30 Mai 1847.) Le nouveau Recteur dont il est question ici était le Père Joseph Bon qui, malgré son âge peu avancé — il avait à peine quarante ans — venait de montrer dans le gouvernement de la résidence d'Aix beaucoup de tact et de maturité. Ces qualités allaient être bien plus nécessaires encore dans la populeuse communauté de Vals, où s'agitaient, comme nous le dirons bientôt, des questions troublantes.

Le Père de Ravignan avait terminé au carême de 1846 la série de ses conférences à Notre-Dame. L'épuisement de ses forces et ensuite la maladie ne lui permirent plus un apostolat aussi fatigant. Dès lors le Père Maillard avait espéré le ramener, au moins provisoirement, dans sa Province : « Nous allons penser encore plus sérieusement, écrivait-il, à préparer et à former des prédicateurs... Nous profiterons, le Père Rubillon et moi, du temps de repos qu'il faut bien donner à ce bon Père de Ravignan, pour l'environner d'un certain nombre de sujets à qui ses leçons, ses exemples et son expérience feront le plus grand bien. C'est à Dôle que nous placerons ce petit corps

de travailleurs [1]. » Le Père de Ravignan se retira en effet au cours de l'été, non pas à Dôle, mais à Vals. Là, dit son biographe, conformément au désir des Pères Provinciaux, « l'orateur de Notre-Dame, se croyant au terme de sa carrière, ouvrit un cours d'éloquence sacrée en faveur de ses jeunes frères appelés à prêcher un jour dans toutes les langues. L'apôtre épuisé employait les restes de sa voix à former des apôtres. »

Quelques extraits des notes recueillies par ses disciples ne seront peut être pas déplacés ici. Il est piquant de voir quelle idée le conférencier de Notre-Dame se faisait du genre où il avait trouvé la gloire. « Je veux, disait-il, vous révéler le fond de ma pensée en ami véritable : Jamais, ou presque jamais, ne faites de conférences. Non, ne prenez point ce genre pour une foule de raisons : Il est trop facile, il donne trop de prise à la vanité, il s'éloigne trop de la pratique... Enfin ce genre serait un danger pour la chaire. En vérité, il y a dix ans, je ne sais où nous serions tombés, si cette mode avait continué ; tout le monde voulait faire des conférences. Sans doute, il y a des exceptions, de malheureuses nécessités : Notre-Dame en est une ; c'est pour des conférences que l'œuvre a été fondée. Mais j'ai bien promis à Dieu que je ferai tous mes efforts pour qu'on ne suive pas ailleurs mon exemple. »

Sur la manière de préparer ses prédications le Père de Ravignan avait des principes sévères : « Il ne faut pas craindre sa peine ; travaillez, patientez, souffrez ; à ce prix vous obtiendrez cette pleine énergie qui emporte la conviction et la persuasion. *La composition doit être un martyre*, et il faut qu'on la trouve telle ; sans quoi rien ou presque rien, en fait d'apostolat. Avoir de la peine est une nécessité pour opérer le bien. Que d'ennuis et de fatigues ! Souvent l'esprit ne sera que torpeur et impuissance, ne trouvera rien. Cela est bon ; cela rend humble et dévot ; alors on recourt à Dieu, à la Sainte Vierge ; on devient

1. Au Père Général, 14 avril 1846.

recueilli, plus retiré... ». « Voulez-vous, disait-il encore, que je vous dise une chose dont je me suis profondément convaincu ? La paresse, voilà surtout ce qui paralyse le talent et empêche le succès. Un vieux littérateur me disait un mot plein de sens : Il faut qu'un discours soit *pourri*, oui *pourri*, dans la mémoire. — Prenez garde de laisser tomber cette faculté ; c'est une perte que rien ne supplée. » — L'homme de Dieu, qui était aussi homme d'expérience, faisait pourtant une large exception à cette règle : « Ma pensée, disait-il, est que, dans une retraite, dans une Mission, il ne faut pas apprendre, pas même écrire. Alors, après la prière et la réflexion sérieuse, on s'oublie et on se lance. Mais pour une station, apprendre, encore une fois apprendre, c'est absolument nécessaire pour assurer tout. » Enfin, un conseil que le grand orateur avait bien le droit de donner, l'ayant lui-même si religieusement pratiqué : « Avoir quelqu'un qui vous avertisse. Un autre voit ce qui nous manque ; nous sommes aveugles en notre endroit. Et d'ailleurs Dieu a voulu attacher une grande grâce à la correction humblement et docilement reçue. »

Quels furent les fruits oratoires du « cours d'éloquence sacrée » donné par un tel maître à la jeunesse studieuse de Vals, nous l'ignorons ; il y a lieu de croire que, s'il ne fit pas surgir parmi elle des talents hors ligne, du moins il la préserva de bien des écueils fâcheux. Les vacances venues, le Père de Ravignan prêcha encore la retraite à tous les religieux de la maison. Le Père Jordan, qui venait d'être nommé Provincial, écrivait le 23 octobre : « Elle y a ramené le bon esprit. Tous ces chers jeunes gens sont pleins d'ardeur pour les Missions étrangères, à l'exemple de leur Recteur qui s'offre pour les Missions les plus périlleuses. » La haute vertu du prédicateur, l'élévation et la fermeté de son caractère touchaient les âmes plus encore que sa parole nerveuse et son accent énergique. Aussi lorsque, quelques mois plus tard, il fallut pourvoir au remplacement du Père Maisounabe, ce fut le nom du

Père de Ravignan que le Provincial de Lyon présenta tout d'abord au choix du Père Général. (23 Avril 1847.) Celui-ci, en désignant le Père Bon comme Recteur, ajoutait : « Je nomme le Père de Ravignan préfet des études ; mais il est bien entendu qu'il passera tous les ans deux ou trois mois à Paris. » (5 Mai 1847.) Dans une lettre postérieure, on voit que le Père Roothaan jugeait que « ces deux ou trois mois de séjour à Paris ne suffiront pas au Père de Ravignan... Il conviendra de lui laisser à cet égard une certaine latitude. » (6 Juin.)

La Providence en disposa autrement. A ce moment le Père de Ravignan, terrassé par la maladie, cherchait dans les villes du Midi un air plus clément que celui des montagnes du Velay; à l'approche de l'hiver il dut même partir pour Rome où il resta jusqu'au jour où la révolution italienne l'obligea à rentrer en France. (Mars 1848.) Avant la fin de l'année il devenait Supérieur de la maison de la rue de Sèvres; sur quoi son biographe fait la réflexion suivante : « Par un de ces jeux de la Providence, qui gouverne toujours le monde, alors même qu'elle semble l'abandonner à ses passions, nous verrons le Père de Ravignan accueillir à Paris le Révérend Père Général qui l'avait reçu à Rome. La République française, noble réparatrice des violences de la République romaine, aura cette mission glorieuse de rendre sa capitale au Pontife deux fois souverain et d'ouvrir un asile à la Compagnie exilée de tous les royaumes de l'Europe[1]. »

Lorsque le Père Roothaan, quelques semaines après son arrivée en France, fit à Vals sa première visite, il fut, comme il le disait lui-même, tout « embaumé » par la ferveur de piété, de charité, d'esprit apostolique dont il y fut témoin. Cette impression ne fit sans doute que se confirmer, quand, au mois d'octobre suivant, il lui fut donné de toucher de plus près aux âmes dans l'intimité de la retraite. Toutefois, il y avait une ombre au tableau. En

1. *Vie du P. X. de Ravignan.* Tome I, p. 417, 10e édition, 1876.

demandant le Père de Ravignan pour Supérieur du scolasticat, le Provincial de Lyon écrivait : « Lui seul, par sa vertu, sa science, son autorité, peut remédier au grand mal de Vals, l'esprit de système, parce que lui seul peut contrebalancer la réputation du Père Martin auprès des professeurs et des élèves. » (5 Mai 1847.) On entrevoit déjà la nature et la cause du mal auquel il s'agissait de porter remède : une déviation dans l'enseignement des sciences ecclésiastiques, un attachement excessif à des idées particulières, résultat de l'ascendant d'un maître. Ici il nous faut remonter à quelques années en arrière et toucher à une querelle métaphysique aujourd'hui assoupie, mais qui, pendant une partie du siècle dernier, a passionné nombre de belles intelligences.

II

L'origine des idées est assurément un des problèmes fondamentaux de la Logique générale. Sans entrer dans l'exposé des doctrines contradictoires, disons seulement que Platon a ouvert la voie au système ontologique, adopté par saint Augustin, saint Anselme, plus tard par Bossuet, Fénelon, Malebranche, Gerdil, ressuscité plus près de nous par Gioberti, Rosmini, et embrassé par toute l'école catholique non inspirée de saint Thomas et des principes péripatéticiens. Constatant que l'essence des choses, les vérités premières, telles que deux et deux font quatre, ou encore les grandes règles de l'ordre moral, sont choses immuables, éternelles, indépendantes de toute réalité contingente, aussi bien que de l'intelligence qui les perçoit, le philosophe ontologiste en conclut que ces vérités, il ne peut les voir qu'en Dieu lui-même qui seul est la vérité substantielle et éternelle. Et donc, la perception de Dieu, Être infini, est naturelle et essentielle à l'homme. Dieu est la lumière de l'intelligence, par laquelle elle connaît toute chose et sans laquelle elle

ne peut rien connaître. C'est ainsi qu'il faut entendre que le *Verbe éclaire tout homme venant en ce monde*, parole que Malebranche traduit en langage philosophique : « Le Verbe est le lieu des intelligences, comme l'espace est le lieu des corps[1]. »

Tel est le point de départ de tout le système, lequel s'étend à toute la connaissance humaine, se nuançant et se diversifiant à l'infini, depuis l'ontologisme bénin jusqu'au panthéisme intégral[2].

Il faut avouer que cette idéologie ouvre de beaux horizons à la spéculation philosophique et théologique, comme on peut le voir dans telles pages de Bossuet[3], telle méditation de saint Augustin[4], ou encore dans « les rêves pieux de Malebranche ». On y trouvait d'ailleurs le moyen de s'affranchir des constructions quelque peu artificielles et arbitraires de la scolastique aristotélicienne, et on entrevoyait déjà le renouvellement de toute la Théologie, trop imprégnée d'une métaphysique à laquelle on reprochait sa parenté avec le sensualisme de Locke et de Condillac.

1. Cette formule figure en épigraphe au frontispice de l'édition des œuvres de Malebranche, par MM. de Genoude et Lourdoueix. In-4°, 1837.

2. Il faut voir dans le *Cours de Philosophie* de l'abbé Fabre d'Envieu comment, de l'idée innée de « l'Être sans bornes », naissent tous les autres concepts nécessaires aux opérations intellectuelles.

3. Cf. Favre d'Envieu, *op. cit.*

4. *De Trinitate, Lib. XIV, cap. XV.* Après avoir cité ce texte, Malebranche poursuit : « Il y a dans saint Augustin une infinité de passages semblables à celui-ci, par lequel il prouve que nous voyons Dieu dès cette vie, par la connaissance que nous avons des vérités éternelles. La vérité est incréée, immuable, immense, éternelle, au-dessus de toutes choses. Elle est vraie par elle-même. Elle ne tient sa perfection d'aucune chose... Il n'y a rien qui puisse avoir toutes ces perfections que Dieu : donc la vérité est Dieu. Nous voyons de ces vérités immuables et éternelles : donc nous voyons Dieu. Ce sont là les raisons de saint Augustin ; les nôtres en sont un peu différentes... » Et au chapitre suivant : « Il n'y a que Dieu que l'on connaisse par lui-même ; car... il n'y a que lui seul qui puisse agir dans l'esprit et se découvrir à lui. Il n'y a que Dieu que nous voyions d'une manière immédiate et directe... » (*De la Recherche de la vérité.* Livre III, chap. VI et VII. *Méditations chrétiennes*, Passim. *Entretiens sur la Métaphysique*, Passim).

Ce ne furent pas là sans doute les moindres raisons de la faveur que rencontra l'ontologisme dans l'enseignement ecclésiastique, jusqu'au jour où une sentence du Saint-Office en découvrit le venin.

Quoi qu'il en soit, nous voyons la théorie ontologiste se glisser de bonne heure dans la discipline philosophique et théologique des Jésuites français au dix-neuvième siècle. L'auteur responsable de cette innovation fut le Père Jean-Pierre Martin. Né en 1792, entré au noviciat avant la fin de 1814, il comptait parmi les recrues de la première heure, celles dont la formation intellectuelle fut fatalement sacrifiée. Il débuta comme professeur de Philosophie, au Grand Séminaire de Soissons, à l'âge de vingt-deux ans, et jusqu'en 1821 il remplit la même fonction dans différents collèges. Ordonné prêtre à cette date, il devient professeur de Théologie pour ses jeunes collègues à Saint-Acheul. Dès lors, sauf pendant son Troisième An, il ne quitte plus sa chaire, tour à tour transplantée à Vitry, à Dôle, à Fribourg, à Brigue et enfin à Vals. Déchargé du professorat en 1837 pour s'appliquer à la composition, il continua à surveiller et à inspirer l'enseignement, avec le titre de préfet des études. Esprit pénétrant et travailleur acharné, le Père Martin fut autodidacte ; à aucun moment de sa vie religieuse on ne le voit suivre un cours de Théologie. Il apprit en enseignant ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il se soit laissé surprendre par des théories spécieuses et appuyées de noms retentissants. Toujours est-il qu'il exerça sur tous ceux qui furent ses disciples une sorte de fascination. Pendant vingt ans et plus, il fut tenu pour un oracle : *Magister dixit.* « Il serait fâcheux, écrivait le Père Valantin, Recteur de Vals, que ce Père ne finît pas un ouvrage (sa Philosophie), qui sera comme un arsenal contre les mauvaises doctrines, anciennes et modernes, et qui, si je ne me trompe, apparaîtra comme un phénomène de raison et de vérité. » (8 Août 1837.) Et quelques mois après, annonçant que le Père Martin, libre de tout autre souci, allait enfin s'adonner tout entier

à la composition : « Sa Logique, écrivait encore son Supérieur, formera au moins trois volumes in-8°[1]. S'il faut s'en rapporter au jugement de plusieurs des Nôtres et même de plusieurs étrangers, le Père Martin est doué d'un génie très supérieur pour la Philosophie et pour la Théologie. Tous ceux qui le connaissent bien s'accordent à dire que nulle part ils n'ont trouvé un professeur ou un théologien de cette force. Quant à moi, je suis étonné de le voir dicter, sans rature, des volumes entiers sur des matières difficiles, et sans qu'il puise ailleurs que dans la méditation et dans sa mémoire tout ce qu'il dicte. On dirait qu'il n'oublie rien de ce qu'il a une fois médité et que sa tête est une bibliothèque philosophique et théologique. » (12 Octobre 1837.)

Les successeurs du Père Valantin ne professèrent pas moins d'admiration et d'attachement pour le maître. Le Père Maisounabe prenait sa défense dans une sorte de Mémoire adressé au Père Général en 1844. La méthode, aussi bien que la doctrine, avait besoin de ce plaidoyer : « Nos professeurs disait-il, appuient sans doute leurs leçons sur l'Écriture sainte, sur les décisions de l'Église, sur la Tradition; mais dans leur enseignement ils s'appliquent surtout à développer les preuves de raison, de sorte que l'on pourrait peut-être appeler l'enseignement de la Théologie à Vals un enseignement *métaphysico-théologique*[2]. Ce genre a prévalu dans notre Province,

1. Cet ouvrage n'a pas vu le jour. Les autres écrits du Père Jean-Pierre Martin, à l'exception de son *Traité du mariage*, sont également restés en manuscrit. C'est sous le bénéfice de cette observation qu'il faut accepter une Note de la *Vie de Mgr d'Hulst* (T. I, p. 104) : « C'est en 1861 que furent condamnées les sept propositions ontologistes *extraites d'un livre du P. Martin, S. J.* »

2. Voici le jugement que le P. Roothaan formulait sur l'enseignement de Vals dans une lettre du 3 sept. 1849, au P. Maillard, désigné pour Provincial de Lyon :

« Dans l'enseignement de Vals, pour en dire quelque chose en ce moment, voici ce qu'il y a de blâmable : 1° Trop de rationalisme; la Philosophie domine la Théologie, tandis que, au contraire, c'est à la

depuis que le Père Martin a été chargé de professer la Théologie, et l'on prétend y trouver de grands avantages. Cette méthode forme et développe davantage l'intelligence ; elle donne sur l'ensemble de la doctrine catholique des idées plus vastes, plus élevées... Avec ce genre d'enseignement la plupart des professeurs, qui ont été chargés successivement d'enseigner le dogme à Vals, ont adopté les sentiments théologiques du Père Martin sur la création et sur d'autres points. Si les projets du Père Provincial pour l'année prochaine peuvent se réaliser, nous aurons trois professeurs fortement attachés à la doctrine du Père Martin... Ce qui ajoutera encore de la force à cette espèce de consécration de la doctrine du Père Martin, c'est que.., sur ma demande expresse, le Père du Bourg sera nommé préfet des études... » (8 Juillet 1844.) Cependant le Père Maisounabe demandait une direction, tout disposé à la suivre. Le Père Bon soutint plus chaudement encore la cause énergiquement combattue sous son rectorat. Elle avait, comme nous le voyons, les sympathies du Père Maillard ; elle trouva au contraire, dans son successeur, un adversaire déclaré.

Mais on n'avait pas attendu jusqu'à la nomination du Père Jordan comme Provincial de Lyon pour réclamer contre ce qu'on appelait « le système de Vals ». Déjà aux alentours de 1840 on perçoit dans la correspondance l'écho des batailles scolastiques. Le Père Général s'étonne que l'on ait confié à la direction du Père Martin quelques

Théologie, la doctrine de la foi, qu'il appartient de dominer la Philosophie et toutes les sciences. 2° En particulier, l'idée innée de Dieu portée trop loin. La connaissance de Dieu se déduit des notions générales d'*être*, de *bien*, etc.; mais ces notions, telles que l'âme les a naturellement, ne sont pas la connaissance de Dieu. 3° Le surnaturel disparaît. On paraît ne rien voir d'intermédiaire entre le pur naturel et Dieu; le surnaturel, semble-t-on dire, est Dieu lui-même, ce qui n'est pas *doctrina communior et solidior*. — Un professeur peut entendre sainement ce qu'il enseigne; mais si sa manière de parler conduit sur le bord du précipice, il ne peut être que très dangereux pour le bien de ses élèves. »

étudiants *repetentes theologiam* : « Tant que la controverse, dit-il, sur la doctrine de ce bon Père n'est pas tirée au clair, il ne convient pas qu'il ait une telle influence sur l'esprit de nos jeunes religieux ; comme il ne conviendrait pas non plus de placer dans le haut enseignement ceux qui ont été formés à cette école. » (10 Décembre 1840.)

Dès lors l'affaire était portée à Rome et l'on sollicitait l'intervention du premier Supérieur de la Compagnie. Le Père Boulanger, alors Provincial de Paris, lui écrivait : « Permettez-moi de répéter à Votre Paternité ce que j'ai déjà prié le Père Rozaven de vous dire, que je crois *nécessaire* et même *urgent* qu'on examine sérieusement les cahiers du Père Martin, qui contiennent plusieurs opinions, à mon avis fort scabreuses, et tout à fait opposées à celles que la Compagnie a toujours défendues. » Cette lettre est datée du 31 mai 1840 ; mais le Père Boulanger rappelle que, lorsqu'il était Recteur à Vals, de 1833 à 1836, il avait déjà fait connaître ses inquiétudes au sujet de l'enseignement qu'on y donnait. Au surplus, même parmi les professeurs se rencontraient des réfractaires. « Des maîtres, écrit le Père Maillard, se sont élevés souvent, — avec quelle discrétion, je l'ignore — contre les principes ou systèmes du Père Martin... » (16 Juillet 1840.) L'un d'eux, le Père Claude Grivet faisait cette confidence au Provincial de Paris : « Fatigué depuis longtemps de voir la plupart de nos jeunes étudiants livrés à une sorte d'engouement pour certaines opinions prétendues philosophiques..., j'ai cru devant Dieu devoir en écrire à notre T. R. Père Général... Je protestai que désormais je regarderais la Théologie, non comme une science à faire, mais à enseigner, et que toute opinion qui s'écarterait de l'enseignement commun, ou qui ne serait pas propre à l'appuyer ou à l'expliquer, me serait absolument étrangère, quand même elle aurait pour soi des raisons spécieuses, ou *l'autorité d'un grand nom*... Ici, l'autorité semblait donner gain de cause aux opinions nouvelles. » (22 Avril 1842.)

A la communication du Père Grivet, le Père Roothaan avait répondu de sa propre main : « Les dangers que vous signalez ne sont que trop réels. Il y a eu même plus que danger chez vous. » (18 Février 1842.) Néanmoins tout restait en l'état. L'accusation et la défense continuaient à se faire entendre ; le Père Général ne se pressait pas de trancher le différend ; sa pensée toutefois se laissait entrevoir. Deux ans plus tard, il répondait au Père François-Xavier Gautrelet, un des partisans les plus convaincus de l'auteur et de la doctrine : « Oui, mon Père, j'apprécie beaucoup les talents et la science du Père Martin. Je crains cependant que les appréhensions, au sujet de quelques idées qui semblent former la base de ses spéculations profondes ne soient pas que de simples appréhensions... Il est trop dangereux de vouloir se frayer une nouvelle route, surtout dans des matières si graves. L'espèce d'enthousiasme que cela paraissait exciter dans nos jeunes gens ne pouvait pas ne pas éveiller davantage nos appréhensions. Il est bon d'aller au fond des problèmes, d'être profond; mais encore là, *ne quid nimis... non plus sapere quam oportet.* » (28 Mars 1844.)

A quelque temps de là le Révérend Père confiait son embarras au Recteur de Vals : « L'enseignement de la Théologie dans votre maison me préoccupe beaucoup. Les cahiers du Père Martin sont à Rome; on les examinera, s'il est possible, et vous connaîtrez la marche qu'il faudra suivre. » (21 Juillet 1844.)

Cet examen devait se poursuivre longtemps encore, mais dès lors on pouvait en prévoir la conclusion. Le Père Maisounabe venait de recevoir une lettre d'un professeur de Louvain, le Père André Artola, qui l'avertissait que, parmi les Jésuites de Belgique, on était d'avis que les théories du Père Martin sur la création menaient droit au panthéisme, et que c'était bien en vain qu'il s'efforçait de repousser ces conséquences. Or, il paraît bien que, à Rome, le Père Rozaven se rangeait à cette opinion. Plus ému peut-être qu'il ne convenait, le Père Martin rédigea

en soixante-dix à quatre-vingts pages une Note assez vive pour se justifier. « Ses explications, écrivait le Père Roothaan, ont prouvé, paraît-il, que sa doctrine est orthodoxe. Il avait composé son traité avant de connaître l'irruption en France des systèmes allemands, où le sens de plusieurs mots, *Être*, par exemple, est si étrangement altéré. N'ayant pas ce danger présent à l'esprit, il a pu employer des expressions contestables. » (10 Février 1845.) Quoi qu'il en soit d'ailleurs du philosophe et du théologien, hâtons-nous de dire que le religieux se montra toujours irréprochable. Chargé de transmettre au Père Martin les remarques assez dures que provoquaient ses écrits, le Père Maillard ne pouvait s'empêcher, disait-il, « d'admirer la modestie vraiment admirable de cet excellent Père ». De son côté le Père Roothaan se faisait un devoir en toute occasion de rappeler les égards dus au professeur et à l'écrivain « qui en toute cette affaire a donné de grandes preuves d'une vertu solide ». (5 Février 1841.)

En 1847 la controverse n'était point apaisée, aucune décision n'avait été prise relativement à la doctrine, mais des mutations furent faites dans le personnel dirigeant, Provincial, Recteur, Préfet des études : « Je vous recommande de nouveau, écrivait le Père Général, à l'égard du Père Martin, tous les ménagements qu'exige la charité chrétienne et bien plus encore la charité des Supérieurs dans la Compagnie... Il verra d'ailleurs avec plaisir la rentrée du Père de Ravignan dans la Province et son séjour à Vals avec le titre de Préfet des études... Évitez de donner à ces changements une apparence de récrimination et de réaction... » (8 Mai 1847.) Vers ce même temps, le nouveau Provincial faisait pour la première fois la visite canonique de Vals. Après avoir rendu, sur un ton voisin de l'enthousiasme, témoignage au bon esprit de la maison, il s'étend très longuement sur la réforme à introduire dans les études : « Le Père Martin, dit-il, n'est pas exclusif dans sa doctrine...; mais les disciples n'ont pas l'habileté de leur maître pour se dégager des conséquences

où certaines propositions semblent conduire. Ils sont tout étonnés en sortant de leurs cours, de voir que l'on peut admettre des doctrines différentes et trouver quelque chose de passable dans Suarez et saint Thomas. La réaction est donc nécessaire, mais elle se fera d'une manière pacifique... Tout est bien disposé. Le Père Martin ne sera nullement froissé. Tous ceux qui forment le gouvernement de Vals sont pleins d'égards et de vénération pour lui... » (30 Mai 1847.)

Telle était la situation lorsque le Père Roothaan vint, par deux fois, à Vals en 1848. Il put alors se convaincre par lui-même de la nécessité d'une solution, que l'arrivée des Jésuites d'Italie et d'Allemagne allait rendre encore plus urgente. Dans les derniers jours de l'année le Père Bon lui écrivait : « La maison compte deux cent dix personnes. La présence d'un si grand nombre d'hôtes, hors de toute proportion avec le local, l'ameublement, les ressources, nous jette nécessairement dans quelque embarras, occasionne quelques souffrances et donne par là même une grande place à la pratique de l'abnégation... Nous avons ici des hommes de diverses Provinces qui viennent avec des opinions toutes faites et qui, pour bien des raisons, ont peine à se plier aux idées qu'on leur expose. Les Allemands ont leur mode et leur système, les Romains également, les Piémontais tout de même. De là des difficultés dont on ne peut s'étonner. Malgré tout, la piété, la ferveur, la régularité, la charité règnent d'une manière très consolante. » (28 Décembre 1848.)

De fait le conflit était dès lors plus aigu que ne le disait le Supérieur, et pendant toute l'année nouvelle il allait sévir chaque jour davantage. Des professeurs italiens les PP. Marchetti, Franco, Rostagno avaient dès lors rédigé leurs réquisitoires contre l'enseignement du scolasticat, et les avaient adressés au Père Général et à ses Assistants. (14 et 15 Janvier 1849.) Sur les observations envoyées de Marseille au Père Bon, celui-ci répondait au Père

Roothaan : « Je n'ai pas besoin de vous dire l'émotion produite par votre lettre du 27 janvier... Mais laissez-moi me mettre à mon aise et vous parler à cœur ouvert. Savez-vous bien que la position devient, par le fait même de cette lettre, extraordinairement difficile et peu tenable ?... Il se fait ici un travail à l'encontre des opinions enseignées par les professeurs, opinions qu'on représente comme désapprouvées par les Supérieurs majeurs... C'est tout l'enseignement de Vals que l'on attaque, que l'on poursuit... Je souffre, mon Révérend Père, et cruellement ; tous nos professeurs sont dans le même cas ; tous nos Français de même... Les contiendrai-je toujours ? Oui, espérons-le de la grâce, car les efforts humains y sont totalement impuissants. Mais si la patience venait à leur échapper!... » (1er février 1849.)

Les professeurs inculpés, les PP. Amable du Bourg et Auguste Payan surtout, envoyaient à la même date des lettres de justification très respectueuses mais très fortes. Les soupçons contre l'orthodoxie de leur doctrine leur étaient insupportables, et c'est pourquoi ils réclamaient un examen sérieux des cahiers autographiés où ils l'avaient exposée. Le Père Jordan insistait dans le même sens : « Je pense, écrivait-il, vu l'état des esprits, qu'une décision prompte est nécessaire et je puis vous assurer qu'elle sera reçue religieusement de tous... Nous ne pouvons terminer la guerre que par une décision formelle qui défende d'enseigner, ou qui permette, après examen. » (3 Février 1849.) A toutes ces adjurations se joignaient celles du Père Gautrelet ; l'homme de Dieu, à qui, pour une grande part, était dû l'excellent esprit de la maison, ne craignait pas de représenter au premier Supérieur de la Compagnie les inconvénients qui allaient résulter d'une modification du programme d'enseignement au cours d'une année scolaire ; et lui aussi il demandait qu'on procédât « à un examen approfondi, après lequel on sache à quoi s'en tenir, et qui délivre Supérieurs, professeurs et élèves d'une foule d'inquiétudes et de misères... » (2 Février 1849.)

Le Père Roothaan avait beaucoup à faire pour calmer ces impatiences; du fond de sa retraite de Marseille, il répondait, la plupart du temps de sa propre main, aux uns et aux autres, recommandant par-dessus tout la charité et la paix : « Soyez du reste assuré, écrivait-il au Père Payan, et assurez aussi le Père du Bourg et les autres qui y sont intéressés, que cet examen ne se fera pas dans un esprit hostile, et moins encore que jamais de notre part une décision ne sera prise sans attendre vos explications et votre défense... » (9 Février.) Sans dissimuler ses inquiétudes au sujet des doctrines théologiques ou philosophiques, il se bornait d'ailleurs à blâmer les exagérations et plus encore les violences de langage. « Vos lettres, disait le Père Bon, sont consolantes, encourageantes, bien propres à nous aider à remplir la tâche pénible qui nous est imposée. » A supposer même qu'une rétractation fût jugée nécessaire, la décision du Père Général était « que tout se fît sans éclat, sans compromettre la réputation de personne. »

Mais à ce moment un incident survint qui n'était pas de nature à pacifier les esprits, quelles que fussent les intentions de celui qui en était l'auteur. Le Père Jordan, se trouvant alors à Vals, proposa d'abord dans un Conseil de professeurs d'écarter de leur enseignement certaines thèses qui donnaient prise aux récriminations. Les professeurs ne crurent pas devoir renoncer à la liberté qu'ils tenaient de leur fonction et de l'Institut lui-même. Le Provincial n'insista pas, mais dans une réunion de tous les étudiants théologiens qui eut lieu avant son départ, il leur rappela que, conformément aux règles de la Compagnie, ils n'étaient point obligés, dans les questions libres, de se ranger à l'avis de leurs professeurs. Ces paroles tiraient des circonstances un sens très clair; c'était un blâme formel pour le « système de Vals ». Ainsi furent-elles entendues par les écoutants, maîtres et disciples. L'émotion fut ce qu'elle devait être; elle se trahit dans les comptes rendus du « coup d'État ». Le Père Jordan

lui-même le raconte en termes sobres, mais singulièrement expressifs : « Ma dernière journée à Vals a été orageuse ; il me semble cependant que le résultat sera pour la gloire de Dieu. Voyant l'état des esprits, j'ai cru devoir tout mettre au grand jour et déclarer aux scolastiques théologiens : 1° la liberté donnée de soutenir aux examens l'opinion que l'on voudrait ; 2° l'examen qui se fait auprès de vous de la doctrine elle-même. — Le Père Recteur et le Père du Bourg n'étaient pas d'avis de cette déclaration. Au premier moment les professeurs en ont été profondément blessés... Ai-je fait une imprudence ? Votre Paternité le jugera mieux que moi... J'ai réuni le Père Recteur avec les PP. professeurs, ils ont montré dans cette occasion leur bon esprit et leur dévouement ; ils ont accepté la situation avec une générosité parfaite. Ils ne donneront plus de feuilles. Le Père Dumas expliquera la Somme de saint Thomas, le Père du Bourg la Théologie d'Antoine... » (26 Février 1849.)

On voit que le Provincial n'était pas sans quelque doute sur l'opportunité d'une démarche dont il n'avait pas sans doute prévu le résultat : « Je sais et je dois dire, écrivait le Père Bon, qu'il en a été désolé ; il en a pleuré ; il a offert de se rétracter ; mais le mal était fait, et il est sans remède. L'enseignement ne peut être convenablement repris que lorsque Votre Paternité, après examen, voudra bien, par son jugement et celui des docteurs, rassurer les élèves et rendre aux professeurs la confiance... » (23 Février.)

A ces doléances et aux autres qui l'accompagnaient le Père Roothaan fit une réponse qui doit, malgré sa longueur, trouver place dans cette Histoire. Comme dans le cas du Mennaisianisme, avant sa condamnation, elle précise le sens et l'étendue de l'interdiction qui devait atteindre bientôt la doctrine ontologiste. Le premier Supérieur de la Compagnie s'adresse au Recteur de Vals. Il regrette l'éclat qui vient de se produire bien à l'encontre de ses intentions :

« J'ai souffert, dit-il, de la peine qu'ont éprouvée les professeurs, autant que j'ai été édifié de leur conduite. Les circonstances ont malheureusement donné à l'allocution du Père Provincial une portée qu'elles n'auraient pas eue en d'autres temps. Partout et toujours dans la Compagnie il a été permis, dans les examens, de ne pas défendre les sentiments des professeurs sur les questions où les opinions sont libres. L'examen qui se fait maintenant des cahiers de Vals n'a pas pour objet de prononcer sur l'orthodoxie des professeurs; elle est entièrement hors de cause. Il n'a pas non plus pour but de prononcer sur l'orthodoxie des propositions; je n'en ai ni l'autorité ni la volonté. Mais ce serait à tort que l'on prétendrait que, dans la Compagnie, l'Institut autorise la liberté des opinions dans la limite de l'orthodoxie. S'il s'agit d'opinions individuelles que l'on garde pour soi, cela est vrai : personne ne sera condamné pour une opinion que l'Église ne condamne pas. Mais s'il s'agit d'enseignement, c'est autre chose. Rien ne nous est plus recommandé que l'uniformité; nos professeurs ne doivent pas s'éloigner de l'enseignement de saint Thomas sans de fortes raisons, et ils ne doivent jamais s'éloigner de l'enseignement commun des théologiens catholiques... » (27 Février 1849.)

Comme conclusion le Père Général demandait qu'on revînt aux « feuilles »; autrement, disait-il, « le cours de cette année serait presque perdu pour la majorité des élèves. Les professeurs savent quels sont les points délicats; ils n'auront, en les traitant, qu'à veiller plus particulièrement sur leurs expressions. »

Ce régime des « feuilles » appelle une explication. Nous la trouvons dans une lettre antérieure du Père Roothaan au Père Jordan : « J'ai appris que vous vous proposiez d'obliger les professeurs de Vals à expliquer la Théologie de Wurtzbourg et de suspendre l'autographie de leurs cahiers. J'ai de la peine à le croire. Ce serait une mesure tout à fait contraire à l'usage de la Compagnie pour les cours de Théologie des Nôtres. Les professeurs rédigent

leurs cahiers, et c'est à cette pratique que l'on doit le grand nombre de théologiens distingués qui se sont formés parmi nous. » (29 Octobre 1847.) Les professeurs de Vals avaient d'autant plus de raisons de suivre cet usage qu'ils étaient en train de se frayer des voies nouvelles dans la science théologique. De leur propre mouvement ils y avaient renoncé après la conférence du Père Jordan, et s'étaient mis à expliquer un auteur, comme on le fait généralement dans les séminaires.

Il y eut alors quelques jours fort pénibles ; le Père Bon écrivait le 25 février : « On marche un peu au hasard; pas de feuilles, pas d'auteur fixe... Je ne sais si l'on vous a écrit que j'étais découragé...; je n'ai jamais moins songé à me décourager qu'aujourd'hui. J'ai offert, il est vrai, en mon nom et au nom de tous les professeurs de céder la place. Mais je ne l'ai fait et ne le fais encore que parce que j'ai cru et que nous croyons de notre devoir d'aplanir les voies à l'autorité supérieure. Oh! je l'ai dit et je le répète, j'espère bien ne pas mourir sans avoir souffert encore beaucoup plus, avec le secours de la grâce divine. Nous sommes donc tout à fait entre vos mains, soit pour rester, soit pour partir... »

Toutefois, grâce à des dispositions aussi surnaturelles, l'agitation des âmes ne pouvait se prolonger beaucoup : « Je me hâte, écrivait encore le Père Recteur au bout d'une quinzaine, de vous dire que la maison est au grand calme. La reprise des *feuilles* a apaisé toute effervescence. Je crois que la mesure était urgente. On continue néanmoins d'exposer les auteurs, les sentiments divers; et comme la liberté de défendre à l'examen telle opinion que l'on voudra subsiste toujours, nous avons cru qu'il était opportun d'adopter ce mélange. » (12 Mars 1849.)

Ainsi s'acheva l'année scolaire; le corps professoral de Vals, son Recteur à sa tête, sentait chaque jour le sol se dérober davantage sous ses pas. Il faisait bonne contenance pourtant, se croyant en possession de la vérité et n'hésitant pas à le dire à l'occasion : « Je ne puis croire

à une condamnation, écrivait le Père Bon au Père Général ; je n'y ai jamais cru ; je n'y croirai que quand je la verrai, et j'ai l'espoir de ne la voir jamais. Trop de raisons s'y opposent... »

Avec le Père de Villefort on se mettait plus à l'aise et l'on disait son fait à la scolastique. Le Père Bon avoue que tout l'enseignement de Vals repose sur une Philosophie nouvelle : « Laquelle a raison ? Aucune peut-être ; mais ce que je sais, poursuit-il, c'est que nous ne pouvons pas plus revenir à certaines idées en France que nous ne reviendrons à la féodalité... Argumentons tant que nous voudrons, nous n'arrêterons pas l'impulsion donnée ; nous serons emportés par le mouvement comme nous l'avons été du temps de Galilée, comme nous le sommes aujourd'hui par la Géologie pour l'explication des premiers versets de la Genèse... Nous pouvons être condamnés, obligés à des modifications sur lesquelles nous serons contraints de revenir avant peu de temps. Et vous le verrez. Que ne nous laisse-t-on achever l'œuvre entreprise ? C'est alors seulement qu'on aurait pu la juger... Ce que nous ne faisons pas, d'autres le feront. Et cet accord de la Philosophie spiritualiste avec les dogmes de la foi aura lieu, croyez-le bien, avec nous ou sans nous, pour ou contre nous. D'ailleurs cette Philosophie est-elle si nouvelle ? N'est-ce pas celle des premiers siècles de l'Église, de saint Augustin principalement ? Ce n'est que beaucoup plus tard que l'autre Philosophie fut introduite et que l'on voulut expliquer par elle tous les dogmes de la religion. Saint Thomas, qui recueillit et rédigea tout ce que l'on avait dit avant lui depuis cent cinquante ou deux cents ans, saint Thomas fut loué et applaudi, et il mérite de l'être. Nous, pour faire comme lui, serons-nous honnis et condamnés ? Je ne le crois pas... » (22 Mars 1849.)

Sur la fin de juillet le Père du Bourg, de retour de Marseille, où il avait passé trois mois pour exposer et défendre la cause, écrit au même confident. Il lui raconte son dernier entretien avec le Père Général : « Il me parut,

dit-il, à peu près décidé à se prononcer contre nous, et cela ne me surprit point du tout, après l'unanimité persistante des Pères Assistants... Je lui protestai qu'un mot de sa part suffirait pour nous fermer la bouche; — je ne pouvais pas ajouter, pour changer mes convictions; car ce que j'ai exposé à Marseille me semble si clair et si évident, les méprises sur lesquelles reposent toutes les difficultés qu'on nous a faites, si manifestes, que je ne puis me rendre compte de l'état des esprits. Enfin, je partis avec la conviction intime que c'était une chose jugée et que nous n'avions plus qu'à en entendre la manifestation. Cette conviction, je ne l'ai pas dissimulée à nos Pères, qui du reste la partageaient déjà. Le Père Martin était assez peu au courant de tout; je ne pus m'empêcher de l'y mettre en partie.., en le préparant à l'humiliation qui semble lui être réservée... » (28 Juillet 1849.)

A cette date les trois théologiens des plus qualifiés, auxquels avait été confié l'examen, avaient terminé et remis leur travail. Leurs manuscrits forment trois fascicules assez volumineux; l'un d'eux n'a pas moins de soixante-huit pages. Avec des notes plus ou moins sévères, ils s'accordent pour blâmer et condamner la manière dont certaines graves questions de Théologie ou de Philosophie sont envisagées dans le « système de Vals ». Les Pères Assistants pressent le Père Général d'user de ses pouvoirs, et l'on voit par un *Post-scriptum* du Père du Bourg que déjà la résolution était prise et même en voie d'exécution. Il annonce en effet que l'un des professeurs, le Père Henri Dumas, vient d'être averti de son changement : « Ce début, dit-il, est fort significatif; il prouve évidemment que la maison va être entièrement renouvelée. Car de nous tous le Père Dumas était certainement le moins compromis... » (31 Juillet.)

Telle fut en effet la solution donnée à la querelle. Pendant les vacances, à l'heure accoutumée des mutations, il y eut reconstitution du corps professoral; toute la colonie piémontaise, étudiants et professeurs, fut transférée à

Dôle; le Père Jordan lui-même fut remplacé au gouvernement de la Province. Pour le moment, il ne parut aucune déclaration doctrinale.

Il n'est peut-être pas mal à propos de dire comment la mesure fut acceptée par ceux qu'elle atteignait plus immédiatement. Si la parenthèse est un peu longue, du moins ne sera-t-elle pas sans utilité.

Le Père Henri Dumas n'est point un inconnu; après avoir fourni une longue et belle carrière comme théologien, écrivain, docteur, il est mort en 1902, doyen de la Faculté de Théologie à l'Institut catholique de Lyon. Voici la lettre qu'il adressa au Père Roothaan, quand il reçut la nouvelle que son enseignement était désavoué :

« Pendant le cours des discussions soulevées entre nous, je n'ai pas cru devoir écrire à Votre Paternité. Dès le commencement j'entrevoyais la possibilité d'une humiliation pour nous. Un enfant de la Compagnie ne doit ni les craindre, ni les fuir. Aussi me tenais-je prêt à tout. Une lettre, en effet, du R. P. Provincial annonce qu'une nouvelle destination m'attend pour l'année prochaine. Je comprends aisément la signification d'un changement dans les circonstances présentes. Mais, avant de quitter Vals, je me sens pressé d'écrire à Votre Paternité pour l'assurer de ma soumission entière à ce que Elle ou mes autres Supérieurs voudraient ordonner à mon égard... J'ai reçu autrefois ici trop d'exemples des vertus religieuses, j'y ai vu trop d'âmes généreuses et dévouées, pour ne pas me sentir excité à suivre leurs traces et à faire vaillamment mon sacrifice. Beaucoup ont quitté cette chère maison de Vals les larmes aux yeux; et véritablement il est bien difficile de ne pas l'aimer; mais tous l'ont quittée avec cet empressement que doivent avoir de vrais religieux pour courir où l'obéissance et la plus grande gloire de Dieu les appellent. Je suis dans les mêmes dispositions, et je crois bien faire en vous les manifestant. Puissé-je par là adoucir un peu les peines et les ennuis

que j'ai peut-être, quoique indirectement et bien involontairement, causés pendant cette année scolaire à Votre Paternité. » (Août 1849.)

Le Père Bon s'était, on l'a vu, avancé sans beaucoup de ménagement. Sa position devenait bien délicate. Au Provincial il avait pu offrir sa démission en même temps que celle des professeurs; il se sentait maintenant obsédé de la même tentation; mais un scrupule le retenait : « Quant à moi, écrivait-il au Père de Villefort, j'en suis à hésiter sur ce que je dois faire. M'offrir à quitter la place pourrait ressembler à un mouvement de susceptibilité. Peut-être suis-je un embarras, et pour tout au monde je ne voudrais pas en être un. J'attendrai dans le silence. Mais si je suis un obstacle, n'hésitez pas à dire que vous êtes sûr que je serai heureux d'être remis à ma place, et que ce sera avec actions de grâces que je recevrai mon changement. » (5 Août 1849.)

Quant au Père Jordan, il accepta ce que le monde eût appelé sa disgrâce avec la simplicité et la rondeur d'un vrai Jésuite : « Merci, écrivait-il au Père Général, merci en mon nom et au nom de toute la Province pour le successeur que Votre Paternité veut bien me donner. Il cicatrisera toutes les plaies; il réparera toutes les fautes de son prédécesseur. Merci pour l'indulgence avec laquelle vous voulez bien me témoigner votre satisfaction. Il ne me reste qu'à vous demander pardon pour le mal que j'ai fait et pour le bien que je n'ai pas fait[1]. » (14 Septembre 1849.)

Cependant la nouvelle année scolaire allait commencer. (18 Octobre.) Parmi les professeurs nouveaux nous trouvons des noms qui, avec plus ou moins de relief, sont entrés dans l'Histoire, Franzelin, Passaglia, Schrader, de Lehen[2]. Plusieurs des anciens, le Père Henri Dumas lui-

1. Le Père Julien Jordan de Sury, neveu de Camille Jordan, né à Lyon le 14 juillet 1803, mort à Avignon le 2 juin 1862.

2. Le P. Jean-Baptiste Franzelin fut fait cardinal par Pie IX, en 1876; il mourut à Rome le 11 décembre 1886. Le P. Clément Schrader, mourut

même, étaient maintenus. Le Père Passaglia, déjà une autorité en Théologie, avait été envoyé de Louvain par le Père Général qui y faisait alors sa visite. Il avait mission d'examiner encore le « système de Vals » et d'aviser de concert avec les professeurs à la réforme de l'enseignement. Le Père Passaglia poussa l'esprit de conciliation à ses extrêmes limites. Il rédigea un formulaire sur les points de doctrine théologique où le « système » était accusé d'erreur. On n'eut aucune peine à s'entendre; le formulaire fut signé par tous les intéressés et le Père Passaglia crut pouvoir se porter garant de leur orthodoxie. (16 Octobre.) Quelques jours plus tard, il rendait même témoignage de l'enseignement philosophique. Son examen lui « a fait connaître et toucher de la main que les accusations portées contre lui ne sont pas moins exagérées que celles qui concernent l'enseignement de la Théologie, bien que là aussi il y ait à corriger. » (22 Octobre.)

Le sage Père Gury n'était pas à Vals pendant les dernières controverses ; il avait été appelé au Collège romain pour y professer la Théologie morale. Rentré depuis peu et invité par le Père Roothaan à donner son avis, il se rangeait à l'opinion du Père Passaglia : « Je pense avec lui, écrivait-il, que les doctrines de Vals ont été attaquées avec trop d'acharnement et même avec injustice, et qu'elles peuvent être défendues comme des opinions probables; mais on a eu tort de leur donner trop d'importance et de les soutenir d'une manière trop exclusive et trop absolue... » (20 Octobre 1849.)

Aussi peu après, le Père Bon croyait-il pouvoir se féliciter du calme qui avait repris possession des esprits, et il remerciait avec effusion le premier Supérieur de la

à Poitiers en 1875, professeur à la Faculté de Théologie fondée par Mgr Pie. Le P. Édouard de Lehen, de la Province de Paris, est mort le 11 décembre 1867, laissant plusieurs ouvrages de Philosophie ou d'ascétisme.

Le P. Passaglia, longtemps professeur de Théologie au Collège romain, chargé par Pie IX d'écrire la Bulle dogmatique de l'Immaculée Conception, demanda et obtint sa sécularisation en 1859.

Compagnie de ce qu'il avait usé de ménagements, et sans condamner ni doctrines ni professeurs, « indiqué seulement des améliorations et des perfectionnements ; il pouvait compter sur leur zèle à les introduire dans leurs leçons. » (8 Novembre.)

Cependant le feu couvait sous la cendre; la demi-mesure imaginée par le Père Passaglia avait laissé chacun sur ses positions; les articles souscrits à Vals avaient été rédigés de façon assez large pour ne gêner aucune conviction, et maintenant, avec quelques précautions de langage, on pouvait continuer à suivre dans l'enseignement des voies scabreuses. Le Père Roothaan, tenu au courant, écrivait le 5 décembre au Père Pellico, Provincial de Turin : « Le Père Passaglia a été trop ange de paix, en donnant raison à peu près à tout le monde... ; mais moi je dis : *Pacem et veritatem diligite*[1]. » Et quelques jours après au Père Maillard : « Ce serait bien mal connaître ma pensée que de croire que je pense autrement que les Pères Assistants sur la méthode d'enseignement suivie à Vals... Au lieu de recourir à des moyens violents, j'ai consenti, il est vrai, à ce qu'on employât des voies plus douces pour y substituer une autre méthode.. ; mais il s'en faut bien que j'aie voulu par là sanctionner ce qui avait précédé. » (1er Décembre 1849.)

Depuis longtemps déjà les Assistants réclamaient un acte d'autorité que le Père Roothaan répugnait à accomplir. A la date où nous sommes arrivés, ils étaient tous présents à Marseille et, estimant qu'il y avait urgence, ils renouvelèrent leurs instances sous la forme d'une délibération revêtue de leurs signatures. (23 Décembre 1849.) Cette démarche mit fin aux hésitations. Sur le point de quitter la France, le Général de la Compagnie dressa une *Ordonnance pour les études supérieures*, *au R. P. Louis*

1. Zachar. VII, 19. Aimez la paix, mais aussi la vérité.

Maillard, Provincial de la Province de Lyon[1]. Dans un bref préambule est résumée la doctrine ontologique avec les principales erreurs qui en dérivent. Vient ensuite l'énoncé de dix-sept propositions, neuf de Théologie, huit de Philosophie, que les Jésuites ne devront pas enseigner. L'autorité directive du Général ne va pas plus loin, et comme il le dit en propres termes, cette prohibition a uniquement pour but d'écarter de l'enseignement de la Compagnie « tout danger de doctrine non reçue et approuvée ».

Le Père du Bourg n'exagérait point quand il affirmait au Père Roothaan qu'un mot de sa bouche mettrait fin au conflit. De fait, l'Ordonnance du chef de l'Ordre ne trouva partout que respect et obéissance. La maison de Vals donna l'exemple. Il existe aux Archives une pièce ainsi conçue : « Nous adhérons purement et simplement, avec une entière soumission et sans restriction, à l'ordination relative aux études supérieures en date du 6 janvier 1850.» Suivent les signatures du Recteur et des douze professeurs du scolasticat. Le Père Martin, depuis peu transféré à Lyon, voulut assister à la lecture du document qui selon l'usage se faisait au réfectoire. Ce jour-là il se rendit au repas du soir, où il ne se trouvait jamais d'ordinaire. Le Père du Bourg, alors à Notre-Dame d'Ay, sollicita le privilège de faire lui-même cette lecture devant tous ses confrères du Troisième An. Pour en revenir au scolasticat de Vals, véritable foyer de cette petite guerre, voici ce qu'écrivait au mois de mai suivant le Père Maillard au cours de sa visite : « Je trouve Vals aussi bon, aussi régulier, aussi consolant que je l'ai vu autrefois et dans les meilleurs jours... C'est à peine s'il a été question de l'Ordonnance, devant laquelle toute discussion a cessé et toute incertitude s'est évanouie. Nos jeunes Italiens ont été frappés de la soumission prompte, entière de leurs condisciples français. C'est un heureux souvenir de plus qui leur

1. *Ordinatio pro studiis superioribus ad R. P. Ludovicum Maillard Praepositum Provae Lugdunis*. Voir aux *Pièces justificatives*, n° V.

restera de Vals... » (20 Mai 1850.) De son côté, sur la fin de l'année scolaire, le Père de Lehen, au moment de rentrer dans sa Province, faisait cet aveu d'autant plus remarquable qu'il succédait à de fortes préventions : « Ce n'est pas sans regret que je quitte cette maison ; je trouvais dans le bon esprit qui y règne une consolation que je ne puis espérer ailleurs. » (25 Août 1850.)

Ainsi se termina chez les Jésuites de France la première phase de la querelle ontologiste. Elle avait duré plus d'un quart de siècle ; mais dans les dernières années seulement elle avait pris un caractère aigu. La façon dont elle fut tranchée n'est pas pour plaire au libéralisme doctrinal ; il n'admet pas l'intervention de l'autorité dans les discussions qui ont pour objet la recherche de la vérité. On peut répondre que telle n'est pas la question. On l'a assez dit en effet ; ici l'autorité ne se prononce pas sur l'orthodoxie des doctrines ; elle se contente d'interdire l'enseignement des nouveautés qui s'écartent de la norme reçue et consacrée, sauvegardant ainsi entre les membres de la famille le bien suréminent de l'union et de la paix. C'est que le cœur épouse la cause de l'esprit, et la discorde pénètre si volontiers là où les intelligences sont en désaccord ! Au surplus, il est bien permis de remarquer que les propositions visées dans l'Ordonnance du Général des Jésuites se retrouvent dans la sentence de condamnation du Saint-Office en 1861.

III

Dans les dernières semaines de juin 1848, alors que l'insurrection ensanglantait les rues de la capitale, le Père Roothaan se trouvait à Lyon. Tout y était calme, grâce aux mesures énergiques prises par le général Gémeau. Les Jésuites eux-mêmes, un instant troublés par l'oukase du commissaire Emmanuel Arago, avaient repris paisiblement possession de leurs demeures, et s'adonnaient en toute liberté aux travaux du ministère. On cite le mot du curé

de la grande église de Saint-Nizier. A ceux qui lui conseillaient de ne pas laisser un Jésuite prêcher la station quadragésimale : « Le nom de Jésus, répondit-il, ne m'a jamais fait peur. » De fait, les excitations haineuses, qu'une certaine presse lançait encore l'année précédente contre la secte de Loyola, semblaient avoir pris fin depuis l'avènement de la liberté. Au moment de la visite du Père Général, la maison de la rue Sala, plus nombreuse que jamais, comptait quinze prêtres et huit Frères coadjuteurs. Depuis le 4 octobre 1846, le Père Maillard, remplacé comme Provincial, par le Père Julien Jordan, en était le Supérieur. Il n'était pas homme à laisser les œuvres s'alanguir. Aussi, comme il l'écrivait lui-même, « à Lyon la résidence est pleine de vie ; tout marche ».

On y remarquait dès lors un jeune Père qui pendant un demi-siècle devait fournir une belle carrière de prédicateur. Né en 1810 à Bédarrieux, entré dans la Compagnie en 1829, Louis Nègre avait montré de bonne heure ce qu'on pouvait attendre de sa riche et ardente nature. Professeur de Rhétorique à Fribourg, il électrisait ses élèves par la chaleur communicative d'une parole imagée et naturellement éloquente. Ses débuts dans la chaire attirèrent sur lui l'attention. Le Père Maillard écrivait le 16 septembre 1847 : « Le Père Nègre est le prédicateur qui maintenant a le plus de succès dans notre Province. » Homme d'action autant qu'orateur, entreprenant et hardi, toujours prêt à mettre la main à une tâche nouvelle, il était de ceux qui ont besoin de remuer les hommes et les choses, et qu'un plus grand bien à accomplir ne laisse jamais en repos. Dès son arrivée à Lyon, il s'était employé à réunir une congrégation d'ouvriers et de petits marchands : « Il y réussit à merveille », écrivait son Supérieur. Mais ce n'était pas assez pour un zèle aussi dévorant. Comme il prêchait le mois de Marie à Fourvière, il lui vint en pensée de grouper pareillement ces ouvrières lyonnaises qu'il voyait monter et descendre chaque jour la sainte colline. Son appel fut entendu ; le 16 juillet 1848 eut lieu dans

la chapelle des Dames de la Retraite une première réunion d'une vingtaine de jeunes filles. Le Père Nègre leur exposa son plan et ce jour-là même l'œuvre prenait naissance.

La *Congrégation des jeunes ouvrières de Notre-Dame de Fourvière* eut une croissance rapide. A la fin de sa quatrième année, elle comptait au delà de mille membres et elle ne tarda pas à dépasser quinze cents ; lors de ses noces d'argent, elle était à deux mille. Un de ses résultats, et non le moindre, fut de susciter dans plusieurs paroisses l'établissement d'associations semblables; elle n'en est pas moins toujours vivante et prospère, bien qu'elle n'ait pu conserver le chiffre vraiment extraordinaire d'adhérentes qu'elle avait atteint pendant quelques années. Mieux encore, elle n'a cessé d'être un foyer permanent de ferveur et d'admirables vertus dont les souvenirs recueillis avec un soin pieux forment aujourd'hui le trésor de la congrégation. Elle s'administre elle-même ; elle ne dépend point d'un conseil de Dames patronnesses ; elle se gouverne librement, très attachée à cette indépendance qui est son bien, son honneur et son cachet spécial. C'est en pratique l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier, tant recommandé de nos jours par ceux qui ont à cœur la régénération chrétienne des classes laborieuses[1]. En 1898, la congrégation célébrait son cinquantième anniversaire. Le Père Nègre vint de Toulouse lui apporter avec ses félicitations les restes d'une voix qui allait s'éteindre et d'une ardeur que l'âge avait brisée. Il avait quatre-vingt-huit ans et il devait mourir quelques mois plus tard.

Nous avons dit comment l'œuvre militaire ébauchée par les Jésuites de Lyon dès les premières années de la résidence avait succombé sous le mauvais vouloir des autorités. Le souffle libéral de 1848 lui permit de renaître. D'après les *Lettres annuelles* cette résurrection

1. Cf. *Mademoiselle Fanny Boyet, présidente de la congrégation des Jeunes ouvrières de Notre-Dame de Fourvière.* Notes et Souvenirs par un Père de la Compagnie de Jésus. Lyon, E. Vitte. 1890.

s'accomplit de façon assez inattendue. Des troupes cantonnaient sur le plateau de Fourvière, se tenant prêtes pour le cas où quelque désordre se produirait dans la ville. Les soldats, errant à l'aventure, entraient parfois dans la chapelle de Notre-Dame. Touché de la piété des pèlerins, l'un d'eux se sentit travaillé d'un vague désir de retour à Dieu; il s'en ouvrit au premier prêtre qu'il rencontra. On s'occupait beaucoup, disait-il, des femmes, des jeunes filles, des enfants; personne ne pensait aux soldats. Ne pourrait-on faire aussi pour eux quelque chose, les réunir, leur parler, leur procurer des distractions saines qui les préserveraient des dangers de l'oisiveté? Le prêtre n'était autre que le Père Nègre. Ce fut pour lui un trait de lumière. — « Je suis votre homme », répondit-il. — De fait, à partir de ce moment, la meilleure partie de son industrieuse activité fut pour les militaires. Ce furent d'abord des réunions à la chapelle de Fourvière où sa chaude et entraînante parole les attirait par centaines. Forts de l'approbation du général Gémeau, puis du légendaire maréchal de Castellane, les Pères n'hésitèrent pas à élargir leur œuvre, qui bientôt eut son local avec tout l'outillage d'un cercle militaire. L'institution, dirigée par son aumônier, fonctionna régulièrement l'espace de trente ans, jusqu'au jour où elle fut balayée par la tempête qui dispersa les Ordres religieux en 1880.

La petite succursale de la sainte colline grandissait ainsi en importance. Nous trouvons dans la correspondance ce billet du Père Général au Père de Jocas, alors Supérieur de Fourvière : « Le catalogue des œuvres que dirige cette résidence est bien consolant. Encouragez de ma part les Pères qui en sont chargés, spécialement ceux qui dirigent les retraites et les œuvres d'hommes, ouvriers, soldats, jeunes gens, etc. » (2 Février 1852.)

Pendant son court passage à Lyon, le Père Roothaan fut l'hôte du docteur Laboré, dont le nom a déjà paru dans cette Histoire; ce fut en effet pour les Jésuites un ami de la première heure, qui donna un de ses fils à la famille

de saint Ignace[1] et un autre à celle de saint Dominique. Ses relations avec le voyageur prouvent bien que l'incognito du Général de la Compagnie de Jésus n'était pas impénétrable. De retour à Marseille, six ou sept mois plus tard, le Père Roothaan lui écrivait: « ... Depuis longtemps je voulais vous exprimer moi-même ma reconnaissance, non seulement de la bienveillante hospitalité que j'ai reçue à votre maison de campagne, mais bien plus encore des témoignages de dévouement et de généreuse affection que vous ne cessez de donner à notre Compagnie. » (20 Février 1849.) Puis, comme gage de cette reconnaissance, le Père Général accordait au charitable docteur et à sa famille participation à toutes les bonnes œuvres de la Compagnie, en quelque partie du monde qu'elle se trouve « autant, disait-il, qu'il est en mon pouvoir ».

Au 1er juillet le Père Roothaan se trouvait à Dôle. Depuis qu'on y avait établi un noviciat, c'était une des grosses maisons de la Province. Au commencement de 1848, elle ne comptait pas moins de cinquante-trois personnes. Les novices partis lors de l'agitation de Février, la place fut occupée d'abord par un groupe de Juvénistes rhétoriciens sous la direction du Père Laurençot. Ils y étaient encore à l'arrivée du Père Général. Mais la Révolution faisait le tour de l'Europe, et la France devenait le refuge des Jésuites expulsés au Nord comme au Midi. En 1830 les Théologiens de Dôle avaient dû chercher asile au delà de la frontière ; en 1848, le mouvement se faisait en sens inverse. Rien n'est mieux dans la tradition de la famille d'Ignace de Loyola que ces alternatives. Le 2 septembre, le Père Jordan communique ses projets pour la répartition des arrivants : « Vals peut recevoir encore vingt Théologiens et quinze Philosophes ; mais c'est le maximum. Ne serait-il pas à propos de diriger dès à présent les Théologiens sur Dôle, les Philosophes sur Toulouse ? Nous

1. Le P. Francisque Laboré, né à Lyon le 21 mai 1825, élève de Fribourg, entré au noviciat le 30 octobre 1843, mort à Lyon le 22 décembre 1889.

avons à Dôle deux anciens professeurs de Fribourg... ; s'il en vient quelques-uns d'Italie, nous y aurons une Faculté complète. Le Père Gloriot[1] doit entrer en charge aujourd'hui ou demain ; il sera Recteur du scolasticat, en attendant le rétablissement du noviciat. » Et six semaines plus tard : « Une lettre de la Galicie m'annonce douze jeunes gens. Après tant de bénédictions du ciel, je me garderai bien de les repousser. Nous les recevrons à Dôle *gratis pro Deo*. » (18 Octobre 1848.)

Dôle eut en effet un cours de Théologie qui, dès cette première année, compta une quarantaine d'étudiants de nationalités diverses. Les professeurs étaient eux-mêmes Italiens ou Allemands ; l'un de ces derniers, venu de Fribourg, était le Père Gaspard Rothenflue, théologien de marque, qui périt malheureusement empoisonné par mégarde dans un repas de vacances. (21 Août 1850.)

La Compagnie de Jésus ayant été bannie des États Sardes par la révolution triomphante, le Provincial de Turin avait dû lui aussi émigrer à Lyon d'abord, puis définitivement à Dôle. C'était le Père Francisco Pellico, frère cadet de l'auteur de *Mie prigioni*. Lorsque, à l'automne de 1849, on prit des mesures à Vals pour en finir avec la querelle ontologiste, on fit passer à Dôle les professeurs et étudiants de sa Province. Avec une pointe de malice, le Père Maillard écrivait : « Ces braves Piémontais y seront mieux sans doute, sous les yeux paternels de leur Provincial. » (9 Octobre.) Le chiffre des habitants de la maison atteignit soixante-dix, dont trente-six étaient prêtres. L'horizon politique s'étant rasséréné, les exilés purent, aux vacances de 1850, reprendre le chemin de la patrie, laissant la place libre pour le collège qui allait naître. En souvenir de l'hospitalité reçue, la colonie italienne donna à l'église

1. Le P. Joseph Gloriot, né le 29 avril 1811, entré dans la Compagnie le 20 octobre 1832, fut aumônier militaire de l'expédition de Crimée et mourut le 22 mai 1855, à Constantinople, de la fièvre typhoïde contractée au chevet des soldats à l'hôpital de Péra. Il figure au Catalogue comme Recteur de Dôle, à partir du 27 août 1848.

de Mont-Roland un calice de vermeil sur lequel on lit l'inscription suivante :

Deiparae Montis Rolandi Domus
Prov. Taurin. Praep.
Sociique exules
Quod Illa Auspice Patrona Adjutrice
Dolano collegio sint recepti
Recreati servatique incolumes
D. D.
Anno Dni MDCCCL [1].

Pour cette fois le Père Roothaan, sans pousser plus avant vers le Nord, rentrait à Marseille vers le milieu de juillet. Avignon se trouvait sur la route; il y fit une halte de quelques jours. Après l'exécution tapageuse ordonnée par le commissaire La Boissière, l'archevêque avait porté plainte au Gouvernement provisoire, et peu à peu tout était rentré dans l'ordre. Les novices mêmes qui avaient reçu l'hospitalité au Grand Séminaire de Viviers venaient d'être rappelés; le juvénat comptait plus de trente étudiants; les deux maisons de la rue Saint-Marc et de Saint-Chamand formaient une communauté de près de cent personnes. La tranquillité, qui succédait à l'alerte des premiers jours, allait donner à l'activité de la résidence une impulsion nouvelle. L'année 1849 vit s'organiser un cercle d'hommes de la société qui devaient préparer l'établissement du collège; en même temps s'établissait une œuvre militaire. Enfin on mettait la main à la construction d'une chapelle publique contiguë à la résidence, et qui avait manqué jusque-là. Elle fut ouverte en

1. A la Vierge Mère de la maison de Mont-Roland
Le Provincial de la Province de Turin
Et ses compagnons exilés
Parce que sous ses auspices, son patronage et son secours
Ils furent au collège de Dôle accueillis
Soignés et gardés sains et saufs
Offrent cet hommage
L'an du Seigneur 1850.

mars 1850. Les Annales de la maison mentionnent une cérémonie touchante qui s'y déroula peu après. C'était l'abjuration de Simon John Boyhme, docteur de l'université d'Édimbourg, et ministre de l'église presbytérienne. Il était venu à Marseille pour y établir son culte. Converti par le Supérieur de la Mission de France, il fut envoyé par lui au noviciat d'Avignon pour y préparer son retour au bercail catholique, et après une retraite de quinze jours, il y fut baptisé en la fête de saint Ignace, dont il voulut prendre le nom.

Autre halte à Aix. Là aussi le contre-coup de la Révolution s'était fait sentir; grâce à l'arrivée de plusieurs Pères italiens, le personnel de la modeste résidence était presque doublé; elle avait compté jusqu'à vingt et un religieux. Cependant elle se trouvait toujours dans la même situation pénible et quelque peu humiliante. Occupant presque la totalité de l'ancien collège Bourbon, les Jésuites ne pouvaient se servir de l'église dont ils étaient propriétaires depuis plus de douze ans. Le cardinal Bernet venait de mourir, 5 juillet 1846. Il n'eût peut-être pas refusé son autorisation, mais, comme nous l'avons vu, le maire opposait nu *veto* absolu. Le Père Bon dut partir pour Vals cette même année, sans avoir pu vaincre l'obstacle.

Toutefois au lendemain de la Révolution, on eut affaire à une municipalité moins intolérante. Le nouveau maire ne songeait point à invoquer la prétendue hostilité de la population : « A Aix, disait-il au Père Supérieur, les Jésuites ont quelques ennemis, des amis en plus grand nombre; la masse est indifférente. » Le nouvel archevêque, Mgr Darcimoles, avait donné sur le siège du Puy assez de témoignages de sa sympathie pour l'Ordre de saint Ignace. Il hésitait cependant à prendre l'initiative d'une mesure qui pouvait froisser certaines susceptibilités. C'est alors que, sur le conseil d'un vicaire général, on fit circuler une pétition, qui se couvrit de deux cent quarante signatures de notables, réclamant l'ouverture d'un monument religieux

dont l'abandon était une honte pour la ville. Heureux sans doute d'avoir ainsi la main forcée, le prélat permit aux Jésuites d'exercer enfin dans leur église quelques fonctions du ministère sacerdotal. (Novembre 1849.) Leur liberté était encore entourée de beaucoup de restrictions, mais elle n'en constituait pas moins un progrès considérable sur l'état de choses antérieur. Cette restauration fut accompagnée d'une cérémonie de caractère point banal. Les habitants du quartier, ne pouvant encore se réunir dans l'intérieur de l'église, installèrent une modeste Madone sur la façade ; puis le soir venu, la fête se célébra en plein air selon la mode provençale ; toutes les fenêtres illuminées, une foule de six à sept mille personnes défila dans la rue, récitant le rosaire et chantant des cantiques. C'était la dévotion du moment; d'autres Madones, aux angles des maisons, recevaient les hommages populaires ; les menaces de choléra réveillaient les souvenirs lugubres de 1835, et l'on cherchait dans la protection de la Sainte Vierge une défense contre le fléau.

Au mois de septembre 1848, le Père Roothaan se remettait en route. Il visitait Castres, puis Toulouse, où il séjourna près de deux semaines. C'était toujours la résidence où la Compagnie de Jésus rencontrait les plus vives sympathies. Le dédoublement nécessité par la tempête de 1845 avait plutôt favorisé son progrès. Avec sa succursale de Sainte-Marie des Champs, elle comptait, en 1847, bien près de quatre-vingts personnes. Le noviciat, trop nombreux, envoya alors un essaim pour reconstituer celui d'Avignon. Le chiffre fléchit alors, mais dans le cours de l'année 1848, l'arrivée d'un juvénat italien le fit remonter presque à soixante-dix. Lors de la Révolution de Février, un mouvement se dessina contre les Jésuites ; ils trouvèrent alors un défenseur inattendu en la personne de M. Gatien-Arnoult, professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres, devenu membre de la commission municipale provisoire. Les convictions du libéral prévalurent sur les rancunes de l'universitaire malmené par l'auteur du

«Monopole », et en face d'une assemblée tumultueuse, il ne craignit pas de déclarer qu'il y avait place au soleil de la liberté, même pour les fils de Loyola. De fait leur tranquillité ne fut pas troublée un instant.

Le noviciat de Sainte-Marie des Champs, « le noviciat, notre consolation », disait le Père Jordan, était toujours plus qu'au complet. L'attrait de la persécution y poussait beaucoup d'âmes généreuses ; à la suite des événements de 1845, le chiffre de ses habitants dépassa la cinquantaine. Le Père Ogerdias avait succédé au Père Druilhet comme Supérieur de la résidence, sans quitter ses fonctions de Maître des novices qu'il exerçait depuis 1841. Les allées et venues entre la ville et la campagne rendaient la double charge trop lourde. Sur la fin de 1848, le noviciat était remis aux mains de l'angélique Père de Foresta. Quant au Père Ogerdias, dont les qualités et les vertus étaient un sujet d'admiration pour le dedans comme pour le dehors, il garda le gouvernement de la résidence jusqu'au jour où il l'échangea pour celui de la Province. De retour à Marseille après sa visite, le Père Roothaan écrivait au Provincial de Lyon, le 23 février 1849 : « Le Père Ogerdias témoigne le désir que la résidence de Toulouse soit érigée en Maison professe. » L'année suivante, autre demande. Il s'agit de la construction d'une nouvelle église, la chapelle de Saint-Sauveur devenant insuffisante. Sauf le cas où il y aurait nécessité urgente, l'opinion du Père Général est qu'il faut surseoir : « Le *tempus aedificandi* n'est pas encore venu. » (25 Mars 1850.) Les propositions du Supérieur sont du moins un témoignage de l'état satisfaisant de la résidence, en même temps que de l'affection de la population toulousaine pour la famille de saint Ignace, surtout si l'on se rappelle ce qui a été dit plus haut des Maisons professes dans la Compagnie de Jésus.

Dans les premiers jours d'octobre 1848, le Père Roothaan donna la retraite annuelle à toute la nombreuse communauté de Vals ; après quoi il continua sa route vers le

Nord. Au milieu du mois nous le trouvons d'abord à Bourges, puis à Paris, rue de Sèvres[1]. Depuis dix jours à peine, le Père de Ravignan avait remplacé le Père Guidée comme Supérieur de la résidence. A deux reprises déjà il avait pu se soustraire à cette charge qui effrayait son humilité, plus encore qu'elle ne le gênait dans ses travaux; cette fois il avait fallu passer sur ses répugnances. L'heure était grave. Deux semaines avant les journées de juin, il écrivait : « Nous allons Dieu sait où, et le chaos européen ne paraît pas près de se débrouiller... Le moment présent est matériellement calme, mais rien ne garantit de l'explosion du lendemain. »

Revenu de Rome à la première nouvelle des événements de Février, le Père de Ravignan avait été sollicité de se lancer dans l'arène politique. Des membres du clergé, évêques et prêtres, briguaient les suffrages populaires qui allaient nommer l'assemblée nationale; plusieurs devaient y entrer; le Père Lacordaire était du nombre. Pourquoi le Jésuite n'y prendrait-il pas place à côté du Dominicain? Le nom du conférencier de Notre-Dame donnait à sa candidature une garantie de succès. C'était sans doute une tentation pour une âme ardente et naturellement belliqueuse. Mais le Père de Ravignan avait lu dans l'Institut de saint Ignace : « Il est défendu à tous les Nôtres, en vertu de la sainte obéissance, de se mêler en aucune façon des affaires publiques concernant les intérêts de l'État. Que personne d'entre eux n'ait la hardiesse et la présomption, quelques instances qu'on leur en fasse, de se charger de la conduite de ces sortes d'affaires. » Il n'en fallait pas davantage à un religieux,

1. On lit dans la *Vie du P. de Ravignan* : « Le 28 octobre 1848, le R. P. Roothaan, avec le P. de Villefort, inséparable compagnon de son exil et un bon Frère coadjuteur attaché à son service, passait par Paris et descendait à la rue de Sèvres. » 10e édition, T. I, p. 443. La correspondance du Père Général témoigne qu'il était à Paris dès le 21 octobre. Les souvenirs ou documents du biographe se rapportent à une seconde visite que le Révérend Père fit sur la fin du mois, en revenant de Saint-Acheul.

fidèle observateur de sa règle, pour couper court à toutes les insinuations, si spécieuses qu'elles fussent. L'abstention du Père de Ravignan contraria beaucoup de personnes; un plus grand nombre s'en étonnèrent; elle était si peu d'accord avec l'idée que l'on s'était faite des Jésuites!

Sans doute on eût été plus étonné encore, si l'on avait connu la décision que le Père Général adressait vers cette époque au Provincial de Lyon à propos des élections. On sait qu'un des premiers actes du Gouvernement provisoire avait été de proclamer le suffrage universel; c'était la grande conquête de la Révolution qui venait de s'accomplir. L'usage du droit de vote posait un cas de conscience pour les Jésuites français, qui jusqu'alors n'avaient pas eu à s'en préoccuper. Devaient-ils, pouvaient-ils même aller au scrutin, prendre part aux élections en matière politique? Le premier Supérieur, gardien et interprète des Constitutions, interrogé par le Père Jordan, lui répondait, le 18 mars 1848 : « A moins que les Nôtres n'y soient forcés, ils ne doivent pas y aller. Si NN. SS. les évêques recommandent vivement à tous les prêtres de leurs diocèses d'y intervenir, il conviendrait alors d'y assister; s'ils y envoient leurs séminaristes, nos scolastiques pourront y prendre part. Mais hors de semblables circonstances, il faut s'abstenir. L'Institut est clair. Dieu ne bénirait pas. » La condition était en effet remplie; tous les évêques de France, dans des documents officiels, pressaient leur clergé de donner l'exemple en accomplissant ce qui était devenu le « devoir électoral ». Il ne fallut rien moins pour ôter de la conscience des Jésuites le scrupule qui les eût empêchés de porter leur bulletin dans l'urne. Cette façon de prendre part au gouvernement de leur pays est d'ailleurs la seule qu'ils s'estiment permise.

A Paris, comme ailleurs, les emplois de leur ministère suffisaient à leur ambition. Au lendemain de la Révolution, le Père de Ravignan écrivait : « Chacun de nous, ici, s'occupe de ses œuvres; le travail ne manque pas. » La fermentation qui agitait la rue ne pénétrait pas à l'intérieur de

leurs maisons. Pendant les journées de juin, celle de la rue des Postes se trouva prise entre deux barricades ; il y eut dans le quartier des rencontres sanglantes ; par un hasard heureux, la demeure des Jésuites ne fut pas envahie. La rue de Sèvres, non atteinte par l'insurrection, put envoyer plusieurs Pères à l'aide des aumôniers qui ne suffisaient pas à donner aux blessés les secours de la religion. Plus de trois cents y furent apportés frappés à mort, et tous, hormis un seul, expirèrent confessés et absous.

Quelques jours plus tard s'éteignait Chateaubriand au milieu des deuils de la patrie. Auditeur assidu des conférences de Notre-Dame, il avait été ramené à la pratique religieuse par le Père de Ravignan, avec lequel il entretenait des rapports affectueux. A ses derniers moments, l'illustre écrivain eut avec le Jésuite un suprême entretien dont la conclusion fut le billet suivant qu'il dicta à son neveu : « Je déclare devant Dieu rétracter tout ce qu'il peut y avoir dans mes écrits, parus ou à paraître, de contraire à la foi, aux mœurs et généralement aux principes conservateurs du bien. *Paris, le 3 juillet 1848.* »

La mort de Mgr Affre mettait fin pour les Jésuites de Paris à une situation équivoque et pénible qui durait depuis des années. Son successeur, Mgr Sibour, nommé dès le mois d'août, apportait à l'archevêché un libéralisme dont les religieux eux-mêmes devaient bénéficier. Le Supérieur de la rue de Sèvres reçut dès l'abord les pouvoirs de vicaire général à l'égard de tous les membres de la Compagnie vivant dans le diocèse ou qui y seraient appelés momentanément. Ce ne fut pas le seul témoignage de bienveillance et d'estime du nouvel archevêque pour les Jésuites. L'année suivante, il choisissait le Père de Ravignan pour son théologien au concile de la Province de Paris. Le Père Rubillon y figura au même titre pour l'évêque de Blois. On était donc à la paix dans la capitale lorsque le Père Roothaan y vint à deux reprises au mois d'octobre 1848. Là, comme partout, ce fut une fête de famille, simple et intime : « Dans son rapide passage, dit

le Père de Ponlevoy, le R. P. Général exhorta ses fils tous ensemble, les appela chacun en particulier, enfin il les bénit au départ[1]. » Ce programme fut celui de toutes les visites déjà faites ou qui restaient à faire.

La tranquillité dont Paris jouissait alors n'était d'ailleurs qu'une éclaircie entre deux orages. L'été de 1848 avait vu l'insurrection de juin ; le printemps de 1849 allait voir le retour du choléra. En l'espace de trois mois on comptait vingt mille victimes, principalement dans les faubourgs et la banlieue. A la première apparition du fléau, les Jésuites s'étaient offerts à l'autorité ecclésiastique pour assister les malades dans les hôpitaux : « C'est à l'hospice de la Salpêtrière, lisons-nous dans *l'Ère nouvelle*, que le choléra continue d'exercer ses plus grands ravages. Nous n'étonnerons personne en disant que la religion est là comme partout à son poste, pour prodiguer les secours de la charité aux maux du corps et de l'âme. Le Père de Ravignan et quatre de ses pieux coopérateurs se sont établis dans ce foyer d'épidémie et s'y montrent admirables de zèle et de dévouement. Ils joignent ainsi bien éloquemment la prédication de l'exemple à celle de la parole[2]. » Trois autres Pères de la rue des Postes rendirent le même service pendant six semaines à l'hospice de la Pitié. Quelques personnages clairvoyants découvrirent dans ce zèle un calcul ambitieux. Les Jésuites voulaient sans doute accaparer la Salpêtrière ; l'administration civile s'émut du danger. Pour calmer les appréhensions, le Père de Ravignan et plusieurs de ses compagnons durent s'abstenir d'y reparaître ; un seul, le Père Dabbadie, d'abord à la Salpêtrière, puis à Saint-Louis, put continuer à se dévouer au chevet des cholériques. Le pouvoir spirituel heureusement ne se montra pas aussi susceptible. « A l'archevêché, écrivait le Père de Ravignan, on a paru content de

1. *Vie du P. de Ravignan*, etc. T. I, p. 443.
2. Reproduit dans l'*Ami de la Religion* du 26 avril 1845. Tome CXLI, p. 236.

notre empressement à secourir les aumôniers des hôpitaux. »

IV

Entre ses deux séjours à Paris, le Père Roothaan poussa une pointe jusqu'à Saint-Acheul. Cette maison fameuse, qui avait rempli le monde du bruit de son nom et à qui sa célébrité avait valu tant de tracasseries, semblait enfin avoir trouvé la paix. La dispersion de 1845 n'avait pas été de longue durée. La communauté avait repris peu à peu son existence normale; elle comptait au début de 1848 bien près de soixante personnes; les novices, dont le nombre dépassait quarante, ne craignaient plus de paraître au dehors; on les voyait même exercer leurs ministères de charité aux hôpitaux et aux prisons d'Amiens. La Révolution de Février s'accomplit sans que personne songeât à molester les Jésuites. Décidément 1830 était bien loin. Encore deux ans et le Saint-Acheul d'autrefois allait revivre dans le collège de la Providence.

Le mois de novembre fut consacré à la visite des maisons de l'Ouest. Tout d'abord Saint-Michel de Laval, avec ses trente-deux ans d'âge, l'aînée des résidences françaises. Elle avait singulièrement grandi depuis 1840, si bien que, avec missionnaires, théologiens et novices elle comptait, lors de la tempête de 1845, bien près de quatre-vingts personnes. Réduite à cette date par le départ du noviciat, elle était remontée rapidement au chiffre antérieur, et au moment où le Père Général y arrivait, l'affluence des expulsés, pour la plupart étudiants en Théologie, allait former un total de cent huit religieux appartenant à cinq ou six nationalités, et réalisant dans la diversité des langues l'unité d'esprit et de cœur.

Pas plus qu'à Saint-Acheul la paix ne fut troublée à Saint-Michel par la Révolution de Février. A Laval comme ailleurs les Jésuites avaient des ennemis qui ne pouvaient laisser échapper une occasion aussi favorable. Le commissaire du Gouvernement, M. Boigot, était à peine

installé à la préfecture qu'une députation se présentait, lui demandant de débarrasser la ville des séides de Loyola, ces adversaires irréconciliables de la liberté. Aux autres arguments on ajoutait l'exemple de Lyon et d'Avignon. A toutes les instances M. Boigot répondit qu'il n'était pas venu pour saccager les couvents et que jamais il ne consentirait à souiller d'une telle infamie son nom et celui de sa famille. Les Jésuites de Saint-Michel ne furent point inquiétés ; il faut dire que la fervente communauté mettait sa confiance plus haut que dans la faveur des commissaires de la République. Cette année même venait de mourir le vénérable Père Robert Debrosse, l'un des premiers compagnons du Père de Clorivière. (18 Février 1848.) Sa tendre dévotion pour saint Joseph avait doté le pays d'un sanctuaire bien vite devenu célèbre. Presque octogénaire, le Père Debrosse faisait encore une lieue de chemin pour aller dire la messe à Saint-Joseph des Champs. C'est là, au pied de l'autel, que repose sa dépouille mortelle. Mais dès lors l'habitude était prise à Saint-Michel d'un pèlerinage quotidien ; chaque jour un ou plusieurs membres de la communauté allait la représenter aux pieds du saint patriarche qu'elle appelait son « pourvoyeur », titre que justifient des faits innombrables consignés dans les *Lettres annuelles* du scolasticat de Laval. Citons entre autres la délicate attention inspirée vers cette époque à un généreux bienfaiteur qui avait déjà donné un de ses fils à la Compagnie. Voyant les théologiens très mal installés dans une maison de campagne étroite et pauvre louée pour leurs vacances, M. Le Lasseux offrit pour cet usage son beau domaine de Langlottière, dans une solitude idéale, à six kilomètres de La Flèche. Il estimait, disait-il, comme un honneur et une bénédiction, de recevoir sous son toit cette jeunesse studieuse. Le scolasticat s'y transporta en effet tout entier, une première fois en 1846, et depuis lors, il y revint tous les ans passer les quinze jours de détente que la règle accorde aux étudiants de la Compagnie.

A l'automne de 1843, le Père Chaignon avait quitté la charge de Supérieur pour se consacrer désormais exclusivement à un apostolat qui allait durer encore quarante ans [1]. Il ne devait pourtant pas cesser, sauf à l'époque du concile du Vatican, d'appartenir à cette résidence d'Angers dont il était le fondateur. Son successeur, le Père Frédéric Studer y passa seulement deux années ; en 1845 il était appelé au gouvernement du scolasticat de Laval ; mais ces deux années marquent dans l'histoire de la maison.

Le déchaînement général de cette époque contre les Jésuites se doubla à Angers d'un incident qui mit aux prises leurs partisans et leurs ennemis. A la séance de rentrée des tribunaux en 1844, l'avocat général, M. Belloc, récemment venu de Lyon, prit pour sujet de son discours l'éloge de Pierre Ayrault, magistrat angevin au temps de la *Ligue*. Dans l'assistance, composée de ce que la ville comptait de plus distingué, se trouvait l'évêque entouré de plusieurs dignitaires ecclésiastiques. L'orateur fit des sorties amères et violentes contre le clergé de France et spécialement contre les prêtres et les catholiques de l'Anjou, parmi lesquels la *Ligue* avait recruté beaucoup de champions, et son héros beaucoup d'adversaires. Une provocation aussi inconvenante ne pouvait manquer d'être relevée. A quelques jours de là parut une *Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc, par des catholiques*. La controverse engagée sur le terrain de l'érudition n'eût pas tardé à languir, mais les Jésuites s'y trouvaient mêlés. Le fils aîné de Pierre Ayrault était entré dans la Compagnie contre le gré de son père, et pour suivre sa vocation, il avait fui à l'étranger. De là grande colère du magistrat qui avait déversé son ressentiment contre l'Ordre de saint Ignace dans un livre sur l'autorité paternelle, *De auctoritate paterna*. Naturellement M. Belloc avait exploité et le fait et le livre avec

1. Le P. Pierre Chaignon, né en 1791, mourut le 20 septembre 1883, âgé de 92 ans, dont il avait passé 63 dans la Compagnie.

l'acrimonie du parlementaire janséniste. Il n'en fallait pas davantage pour fournir aux passions du moment un thème inépuisable. On oublia bientôt la *Ligue* et les ligueurs, Pierre Ayrault lui-même et son fils, pour la morale relâchée, le régicide, et les autres griefs qui traînaient alors dans le *Constitutionnel* ou le *Juif-errant*. La capitale de l'Anjou eut ainsi son « affaire des Jésuites » ; elle avait suscité l'éclosion d'une abondante littérature locale sous forme d'articles de journaux et de brochures suivant la mode du temps[1].

Il ne paraît pas que cette exhumation de vieilles calomnies ait fait perdre à la Compagnie de Jésus l'estime et la sympathie qu'elle avait conquise à Angers. A ce moment-là même le développement de ses œuvres l'obligeait à décider la construction d'une église. Malgré l'incertitude du lendemain, l'œuvre fut entreprise au mois de mars 1845 et poursuivie sans interruption au plus fort de la tempête. Aux gens qui s'étonnaient de les voir bâtir à la veille d'être expulsés, les Pères répondaient que cette perspective même les contraignait à se hâter ; car des constructions inachevées seraient sans valeur le jour où il leur faudrait les vendre. De fait, l'église de la résidence d'Angers fut bénie et ouverte au public en la fête de saint Joseph, le 19 mars 1846. Les travaux de décoration s'achevaient lors de la visite du Père Roothaan, et l'édifice entièrement terminé reçut enfin la consécration des mains de Mgr Angebault, le 15 juin 1849. C'est un monument de style gothique aux lignes très pures, qui fait honneur à la cité. Elle en est redevable principalement aux libéralités d'un de ses enfants, le Père Marin de Boylesve et au talent d'un

1. 1° *Discours de M. l'avocat général Belloc.* — 2° *Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc, par des catholiques.* — 3° *Première lettre aux Jésuites d'Angers à propos de la Réplique au Discours, etc. Par un père de famille angevin.* — 4° *Erreurs et Distractions...* — 5° *Seconde réplique aux Jésuites d'Angers à propos de la Seconde Réplique... etc. et d'une Brochure intitulée : Erreurs et Distractions...* etc.

architecte, alors prêtre et chanoine du Mans. Devenu Jésuite quelques années plus tard, il devait bâtir collèges et églises, entre autres celle du *Jésus* de Paris, qui ont jeté quelque lustre sur le nom du Père Tournesac.

La Révolution de 1848, faite sans chefs et sans programme, avait un caractère plutôt social que politique ; on y trouve surtout les revendications populaires contre l'égoïsme et la dureté du parti bourgeois ; l' « amour du peuple » est alors, peut-on dire, à la mode, parallèlement avec l'amour de la liberté. Les Jésuites n'avaient heureusement pas attendu cette date pour s'occuper des petites gens. L'état des œuvres dans chacune de leurs résidences montre que cette clientèle absorbe une bonne part de leur activité et de leur dévouement. Nous l'avons observé à Marseille, à Lyon, à Avignon ; nous pourrions faire la même constatation dans les autres villes où ils sont établis. A Angers, par exemple, c'est le Père Bellefroid, un missionnaire de l'époque héroïque, qui fonde l'association des servantes, à laquelle il consacrera les vingt-deux dernières années de sa vie. (1845-1867.) A Nantes c'est le Père Augustin Laurent, avec sa congrégation de *Notre-Dame de Bonne Garde* qui sera pendant trente ans l'objet presque unique de son zèle et de ses sollicitudes. C'est encore le Père Labonde, l'apôtre et le père des ouvriers : « Oh ! le peuple, le peuple, avait-il coutume de dire, que de bien on lui ferait faire, si on savait lui parler sa langue avec le cœur ! » Pour lui, il avait trouvé ce secret. On en eut la preuve dans les jours troublés de 1848, où l'affection des classes populaires pour les religieux fut leur meilleure sauvegarde contre l'effervescence révolutionnaire. Chose curieuse, il semble que, même sur la fin de la monarchie de Juillet, les Jésuites eussent trouvé dans cette sympathie une défense contre le mauvais vouloir du Gouvernement. Le Père Hilaire, Supérieur de la maison de Nantes, écrivant au Père Roothaan, le 1er janvier 1848, raconte en effet que le président de la Cour royale de Rennes est venu faire une enquête à leur sujet auprès des

autorités : « Le préfet et le maire, dit-il, ont répondu que nous étions des hommes paisibles..., dévoués au peuple, qui verrait avec peine qu'on cherchât à nous inquiéter. » A cet endroit de la lettre, on lit sur la marge, de la main du Père Roothaan : « De partout, on me dit la même chose. »

Le premier voyage du Père Général à travers la France se termina par la visite de Vannes, Poitiers et Bordeaux. En attendant la prochaine ouverture de leurs collèges, ces trois villes se montraient de jour en jour plus hospitalières à la famille de saint Ignace. Vannes, en particulier, où depuis 1845 le noviciat de Laval avait trouvé asile, lui témoignait un véritable dévouement, dont le souvenir est consigné en termes émus dans les *Lettres annuelles*. Le Père Louis Leleu faisait encore partie de la résidence quand le Père Roothaan la visita. Au moment de repartir pour l'Italie, il écrivait de Marseille au Supérieur, le Père Levé : « Au nombre des douces consolations que j'ai goûtées l'an dernier à mon passage à Vannes, je compte celle d'y avoir connu le vénérable Père Leleu, de sainte mémoire. Je pense bien, comme vous, que c'est un nouveau protecteur au ciel pour toute la Compagnie et pour la maison de Vannes en particulier...» (18 Décembre 1849.)

Le Père Leleu était venu à Sainte-Anne d'Auray dès 1818; plus tard, à Vannes, il avait appris le breton aux environs de la cinquantième année et pendant un quart de siècle avait travaillé dans les Missions de la Basse-Bretagne. Accablé par l'âge et ne pouvant plus supporter les fatigues de la prédication, il suivait les missionnaires, passant les journées au confessionnal.— « Qu'il vienne, disaient les curés, la présence du saint Père Leleu vaudra tous les sermons. » — Frappé en pleine Mission, il revint à Vannes mourir entre les bras de ses frères, le 1er août 1849. Ce fut un deuil public pour la ville et la région. Plus de deux cents prêtres, l'évêque à leur tête, et un peuple immense assistèrent aux funérailles. Depuis lors sa mémoire est restée en vénération, et l'on continue d'aller à son

tombeau se recommander à l'intercession du « saint Père Leleu[1] ».

Les Jésuites de Quimper venaient précisément de découvrir les précieux restes d'un ancien missionnaire de la Compagnie pour lequel la piété bretonne réclame les honneurs des autels. Le Père Julien Maunoir était mort en 1683 dans la paroisse de Plévin qu'il évangélisait. Son corps y fut inhumé dans l'église, et son cœur, transporté à Quimper, y fut déposé dans la chapelle du collège des Jésuites. Ces faits étaient connus, mais la Révolution avait passé par là, ne respectant pas plus les sépultures que les autels. On pouvait donc avoir des doutes. C'est pourquoi, avec l'autorisation de l'évêque et celle du proviseur, l'ancien collège étant passé sous l'administration universitaire, les Pères firent exécuter des fouilles qui furent couronnées de succès. Après avoir été authentiquement reconnus, les restes du serviteur de Dieu furent rétablis dans le lieu qu'ils occupaient avec les inscriptions que l'on l'on y voit encore aujourd'hui[2].

***

Rentré à Marseille dans les premiers jours de décembre 1848, le Père Roothaan en repartit au mois de juin 1849. Il se dirigea d'abord vers l'Alsace; il célébra la fête des apôtres Pierre et Paul au noviciat d'Issenheim. Ce jour-là en effet il écrivait de cette maison au chanoine Perrin, que nous avons rencontré déjà en 1830, à Fribourg, secrétaire

1. « Une souscription publique fit les frais du monument où le Père Leleu est représenté à genoux, dans l'attitude où il avait voulu mourir, les mains croisées sur sa poitrine et prosterné devant la croix qui avait été son drapeau. Mgr de la Motte-Vauvert pleura longtemps son conseiller et son ami; lorsqu'il mourut à son tour, c'est aux pieds de l'humble religieux, et comme à l'ombre de sa mémoire, que le prince de l'Église voulut reposer. » (Fernand Butel, *Un Collège breton*, p. 122.)

La chambre où mourut le saint missionnaire fut transformée en chapelle. On y plaça son buste avec cette inscription : *Hic decessit in pace Christi, Deo et hominibus dilectus, Cujus memoria in benedictione est R. P. Ludovicus Leleu, Kalendis Augusti, An. 1849. Vixit an. LXXVI.*

2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VI.

et compagnon d'exil du cardinal de Rohan. Ami dévoué de la Compagnie de Jésus, il avait reçu chez lui à Besançon le Père Général et l'avait fait conduire ensuite jusqu'à Mulhouse. Dans le vieux couvent d'Issenheim le Père Roothaan trouvait une communauté prospère qui, grâce à l'arrivée de quelques expulsés de Suisse, comptait au delà de quarante religieux. Depuis deux ans quelques-uns d'entre eux habitaient à une petite lieue de distance, à Thierenbach, sur la commune de Soultz, où ils desservaient le pèlerinage de Notre-Dame des Sept Douleurs très vénéré dans le pays. Thierenbach occupe une place considérable dans l'Histoire du noviciat d'Issenheim. En même temps qu'ils y venaient réchauffer leur piété dans le sanctuaire de la Madone, les novices y prenaient leurs jours de repos dans une maison paisible entourée d'un vaste et beau jardin.

La résidence de Strasbourg avait, lors de la visite du Père Roothaan, un personnel de dix-sept religieux, dont douze prêtres. C'était plus que le double du chiffre normal. Elle devait cet accroissement à la Révolution qui avait forcé les Jésuites allemands aussi bien que les italiens à s'expatrier. A cette date les Catalogues signalent en France la présence de *deux cent quatre-vingt-treize* Jésuites étrangers, appartenant à douze Provinces, et presque tous chassés par le gouvernement de leur pays. A Strasbourg ce renfort fut d'une ressource précieuse, surtout pour les Missions de campagne; car jusqu'alors les Pères capables d'exercer le ministère en allemand étaient en fort petit nombre. Depuis près de trois ans, le Supérieur était le Père Pierre Stumpf, qui bientôt devait partir pour la Mission du bagne de Cayenne et y mourir à peine âgé de cinquante ans[1]. Le contre-coup des événements de

1. Le P. Pierre Stumpf né en 1806, mort en 1856, Supérieur de la Mission de Cayenne, ne doit pas être confondu avec son frère Jean-Baptiste, qui fut Recteur à Saint-Clément de Metz et mourut le 2 décembre 1878. Un troisième P. Stumpf (Victor), 1839-1880, était neveu des précédents.

Février se fit sentir à Strasbourg de façon inquiétante; les vieilles rancunes protestantes contre les Jésuites n'avaient point désarmé ; l'occasion parut favorable de lancer à l'assaut les éléments de désordre toujours prêts dans les moments de crise. Pendant une période, heureusement courte, la résidence fut menacée sérieusement; ses habitants pouvaient s'attendre à tout. C'est alors que parut le dévouement de la population catholique de la ville pour la famille de saint Ignace. Nombre de personnes offrirent de recevoir les Pères dans leurs demeures ; mieux encore les soldats de la garnison, les ouvriers, les mariniers du Rhin vinrent monter la garde de jour et de nuit aux abords de la résidence. Les *Lettres annuelles* ont recueilli des traits touchants et de ces paroles du cœur par lesquelles se manifestaient les sentiments de ce bon peuple.

Il n'en alla pas autrement à Metz où l'alerte fut peut-être plus vive encore. Le préfet s'était enfui, le désarroi était complet. Un secrétaire de la préfecture arrive le soir du 26 février à la maison des Jésuites, les presse de se disperser immédiatement ; c'est le seul moyen, assure-t-il, d'éviter de plus grands maux, peut-être les pires extrémités. Le Supérieur, le Père Hus, ne se laisse pas intimider. Il connaît, dit-il, le peuple de Metz ; ce n'est pas de lui que peut venir le danger. Ayant vécu en Amérique, le Père sait que la liberté ne fait pas acception de personnes. En tout cas, lui et les siens sont bien résolus à ne céder qu'à la force. Effectivement, après entente avec le Provincial de Paris, alors en visite à Metz, le Père Hus allait le lendemain demander audience à M. Woirhaye, président de la commission administrative. Celui-ci reçut courtoisement son visiteur. Le message de la veille, dit-il, n'était inspiré que par des motifs de bienveillance particulière à l'égard des Jésuites, à qui l'on n'avait rien à reprocher et auxquels on souhaitait épargner des désagréments possibles. Au surplus, on n'avait point l'intention de les protéger contre leur gré, du moment qu'ils prétendaient n'avoir rien à craindre. Introduit dans la salle où siégeait

la commission, le Père Hus fut invité à s'expliquer en toute confiance. Il déclara donc que les Jésuites n'étaient point du tout ennemis de la liberté ; il parla de ce qu'il avait vu aux États-Unis d'Amérique où l'Église et la démocratie vivaient en parfait accord. Ni la chute de la monarchie ne lui causait de regrets, ni l'avènement du gouvernement populaire ne lui inspirait de défiance. Le Jésuite fut écouté avec respect; et il se retira avec l'assurance que sa maison ne serait point inquiétée. Son allocution aurait même impressionné les douze membres du comité au point que, dans leur pétition au Gouvernement provisoire, ils insérèrent un article réclamant les institutions de la *démocratie américaine*. Peu après, M. Woirhaye, nommé Procureur général, déclarait au Père Supérieur que, tout ennemi qu'il fût personnellement des Jésuites, dont l'Institut lui paraissait hostile à la « démocratie », jamais pourtant il ne s'associerait à des mesures prises contre eux. Le commissaire général, M. Billaudel, devenu préfet de la Moselle, promit également que, à l'occasion, l'autorité saurait défendre leurs droits, comme ceux des autres citoyens. « Ainsi, conclut l'annaliste, la paix rétablie par la miséricorde divine, les Jésuites de Metz purent s'adonner à l'exercice de leurs ministères avec plus de sécurité que sous le régime antérieur. »

De fait, alors que la ville était encore sous le coup de l'émotion révolutionnaire, quatre Jésuites y prêchaient la station quadragésimale; c'était, entre autres, à la métropole le Père Alexandre Lavigne, alors dans tout l'éclat de son talent. Il y avait fait ses débuts au mois de Marie en 1844 avec un succès qui tenait du prodige. Le sermon de clôture avait eu lieu devant un auditoire que l'on estimait à six mille personnes. L'année d'après le Père de Ravignan y donnait les conférences de l'Avent; Lacordaire l'y avait précédé. Metz était en possession d'attirer les orateurs de marque. La résidence des Jésuites elle-même compta à plusieurs reprises des hommes de valeur. En même temps que le Père Lavigne, s'y trouvait le Père Mullois

qui, hélas ! le précéda dans sa défection. Littérateur délicat et abondant, l'abbé Mullois se fit connaître dans la suite par ses publications, qui lui valurent de devenir aumônier de la cour impériale. On y voyait encore le Père Louis Bigot, fils de l'ancien ministre de Napoléon; il dirigeait à Metz l'œuvre militaire; sa distinction et l'aménité de son caractère lui avaient gagné la faveur des officiers et des grands chefs [1]. Le Père Modeste Boutillier était le confesseur préféré des prêtres de la ville et du diocèse. Par sa bonté, sa largeur d'esprit et la sagesse de son administration, le Père François Morin était parvenu à faire tomber beaucoup de préventions et à attirer à la Compagnie de Jésus la confiance du clergé de toute la région. Dès 1843, il pouvait écrire : « Notre cercle d'action va toujours s'élargissant, et maintenant nous sommes réclamés par six diocèses, dont un seul, celui de Verdun, suffirait pour absorber les efforts réunis de tous nos ouvriers. » (23 Juillet 1843.) Malheureusement ce Supérieur doué de qualités si précieuses était de santé débile. Obligé de quitter sa charge en octobre 1846, il allait mourir à Paris en octobre 1848, n'ayant pas encore cinquante et un ans. Il avait fondé la résidence de Metz en 1837, et après une courte interruption, en avait repris le gouvernement au 1er octobre 1842. Le saint évêque, Mgr Dupont des Loges, qui vint à Metz en 1843, le tenait en grande estime et affection, aussi bien que toute la famille de saint Ignace. Il devait en donner de nombreux et éclatants témoignages au cours de ses trente années d'épiscopat. Dès le début il manifesta ses sentiments dans une occasion qui mérite d'être rapportée.

En 1847, le général Foucher venait à Metz prendre le commandement de la division. Il ne connaissait les Jésuites que pour avoir lu le *Juif errant*. Aussi l'œuvre militaire installée à la résidence lui parut-elle tout d'abord

1. Le P. Louis Bigot partit, lui aussi, pour la Mission de Cayenne, où il mourut quatre mois après son arrivée

une officine redoutable. Il donna l'ordre de relever les noms des soldats qui fréquentaient chez les Jésuites; la liste en fut affichée dans les quartiers. On s'attendait à des mesures plus radicales. L'évêque mis au courant invite le général, et en tête à tête lui fait une leçon de catéchisme sur les Jésuites, qui ne sont pas tout à fait tels qu'il plaît à M. Eugène Sue de les représenter. Le général, assez confus, paraît-il, promit à l'évêque de le consulter à l'avenir avant de prendre certaines décisions.

Au moment où le Père Roothaan la visitait, la résidence de Metz jouissait d'une paix parfaite et, si l'on peut dire, de toute la prospérité qui convient à une maison d'hommes apostoliques. Elle comptait dix Pères occupés à un ministère très actif, comme en témoigne le bilan de leurs œuvres. Quelques mois auparavant, ils avaient perdu leur doyen, le Père Richardot que nous avons vu organiser la Province de France (1821-1824). Retourné en Galicie après 1830, il était venu terminer à Metz sa longue et laborieuse carrière; il s'éteignit le 5 mars 1849 âgé de quatre-vingts ans.

De Metz, le Père Roothaan passa à Cologne, puis visita les établissements de la Compagnie en Hollande et en Belgique; vinrent ensuite l'Angleterre et l'Irlande. Cette partie de son itinéraire ne rentre pas dans le cadre de notre Histoire. Chemin faisant toutefois il toucha Brugelette, Lille et Rouen. Ces deux dernières communautés comptaient parmi les fondations les plus récentes. Elles venaient l'une et l'autre de s'installer dans de meilleures conditions qu'au début : « Enfin, écrivait l'annaliste de Rouen en 1847, nous habitons une maison à nous et accommodée à nos besoins; nous avons une chapelle qui n'est pas grande, mais qui peut nous suffire. » Les Jésuites s'étaient fait leur place à Rouen, place humble et modeste, mais d'autant plus tranquille et sûre. Leurs ennemis ne les jugeaient pas dangereux. En 1845, l'un des plus ardents avait pris leur défense au conseil municipal :

« Il y a bien quelques prêtres, dit-il, qui vivent ensemble à la rue Poisson ; mais ce sont de braves gens ; ils ne sont pas Jésuites. » Le digne homme ne trouvait pas chez ces pauvres missionnaires de ressemblance avec les monstres de la légende. De son côté l'archevêque, prince de Croy, ne craignait pas de se faire ouvertement leur avocat contre certaines préventions du clergé. La résidence comptait en 1849 huit prêtres et trois Frères coadjuteurs ; tel fut à peu près jusqu'à la fin le chiffre de son personnel.

C'était aussi à la même date celui de Lille. L'établissement des Jésuites y avait éveillé plus que nulle part les susceptibilités sacerdotales. Il leur fallut pour les apaiser beaucoup de temps, d'humilité et de patience. Le 31 juillet 1846, fête de saint Ignace, le Père Possoz célébra pour la première fois la messe dans la nouvelle maison, au numéro 35 de la rue Voltaire. Le 4 août une feuille locale publiait un article venimeux contre l'Ordre de Loyola, invoquant la force du bras séculier pour réprimer ses envahissements. Le commissaire de police se transportait sur les lieux et procédait à une enquête. L'entrepreneur des travaux refusa de répondre. Le lendemain, nouvelle visite policière ; cette fois le Père Possoz était présent ; il proteste énergiquement contre la violation d'un domicile privé, demandant, mais en vain, quelles charges pesaient sur lui ou sur ses compagnons. Le commissaire n'avait rien à répondre. L'affaire n'eut pas de suite ; mais l'abbé Bernard[1], voulant en avoir le cœur net, alla trouver le substitut du Procureur qui lui fit cet aveu : « Ce qu'il y a de plus fâcheux en tout cela, c'est que ces tracasseries contre les Jésuites paraissent plaire au clergé. » Au reste, ajouta-t-il, que les Pères ne s'annoncent pas comme Jésuites ; le Gouvernement n'aura garde de les molester ; il a assez d'autres embarras en ce moment[2]. Cependant l'abbé Bernard, ému des pa-

1. Voir Tome II, p. 288.

2. Lettre du P. Rubillon, Provincial de Paris, du 21 août 1847. *Archiv. rom.*

roles du magistrat, rédigea une déclaration qu'il fit signer par les curés des paroisses de Lille et à laquelle on donna toute la publicité convenable. Elle était pleine de respect pour les Ordres religieux en général et pour la Compagnie de Jésus en particulier.

D'ailleurs, là aussi, le chef de l'immense diocèse, le cardinal Giraud était le premier à lui témoigner estime et affection. Dès 1843, le Père Chaignon avait été appelé pour la retraite pastorale de Cambrai; ce fut encore sur une insinuation partie de l'archevêché que les Petits Séminaires et autres établissements d'éducation tenus par des prêtres s'accoutumèrent à demander les Exercices spirituels, tant pour les maîtres que pour les élèves. En somme, en dépit de toutes les préventions, le ministère des Jésuites de la jeune résidence de Lille était apprécié et recherché; leur nombre malheureusement était loin de répondre à l'abondance du travail qui s'offrait à eux. Le fait suivant n'avait peut-être pas été inutile pour les rendre populaires. L'un d eux devait prêcher le carême à Dunkerque, lorsqu'il voit dans un journal qu'il y aura dans l'église des places réservées et payantes. Le tarif était de deux francs. Le curé l'avait ainsi ordonné pour subvenir, disait-il, aux honoraires du prédicateur. Immédiatement celui-ci écrit : « Monsieur le Doyen, un article que je viens de lire, à l'heure même, dans le *Journal de Dunkerque*, m'empêchera peut-être de donner dans votre église la station du Carême... Les dispositions que votre fabrique a cru devoir prendre révoltent ici toutes les personnes bien pensantes; elles produiront sans doute une impression bien plus fâcheuse encore à Dunkerque... Je ne demande rien à la fabrique ni à qui que ce soit. Mes règles me défendent de recevoir aucun honoraire pour les œuvres de mon ministère. Je m'empresse de vous informer que je ne puis aller à Dunkerque qu'à deux conditions : Il faut que le public soit informé par la voie du même journal : 1° qu'il n'y aura pas de places réservées à quarante sols; 2° que mon ministère est tout à fait gratuit... »

En manière de conclusion morale les *Lettres annuelles* rapportent ici le changement opéré dans les dispositions du curé de Bourbourg, petite ville voisine de Dunkerque. Il était vicaire général à Cambrai lorsque mourut Mgr Belmas, et c'est lui qui avait fait interdire la parole au Père Liot, désigné comme prédicateur à la cathédrale [1]. Ce qui venait de se passer lui ouvrit les yeux ; il appela lui-même un Jésuite de Lille pour prêcher dans sa paroisse, le combla de prévenances et à son départ lui remit une large aumône, et de plus un livre ancien et précieux, signé d'un nom illustre dans l'ancienne Compagnie.

1. Voir Tome II. *Loc. cit.*

CHAPITRE IV

I. — Au seuil d'une ère nouvelle. Coup d'œil sur le passé. Les *Exercices spirituels* moule du disciple d'Ignace de Loyola. Ferveur des nouveaux Jésuites pour le livre de leur Bienheureux Père. Le P. de Ravignan, l'homme des Exercices. Découverte de l' « Autographe ». Le P. Roothaan le traduit en latin et le publie. Différentes traductions françaises et adaptations. Comment donner les *Exercices* aux gens du dehors. Les retraites fermées, privées ou collectives, dans les maisons de la Compagnie. Les retraites pastorales. Prédicateurs de retraites pastorales : PP. Charles Gloriot, Goudelin, Maillard, Barrelle, de Ravignan, etc. Deux prédicateurs hors ligne : le P. Maxime de Bussy et le P. Pierre Chaignon. La prédication des Exercices pour les fidèles. La Mission aux Bagnes en 1849 et 1850.

II. — La lutte contre la tradition janséniste. Le clergé de France imbu de doctrines jansénistes. Les conséquences funestes du rigorisme. Les Jésuites les rencontrent partout. Comment ils les combattent. Leur rôle particulièrement ingrat. La Théologie morale d'Alphonse de Liguori. Il est canonisé en 1839. L'abbé Gousset entre dans la lice. Déroute définitive du jansénisme doctrinal dans le clergé français.

III. — Pendant la période qui suit la restauration de l'Ordre les Jésuites ne peuvent s'adonner à la composition des livres. Ils fondent des *Bibliothèques de Bons livres*. Le P. Loriquet. L'œuvre de la *Correction des Livres*. Plaintes sur le manque de prêtres écrivains. Publications des Jésuites français de 1830 à 1850. Le P. Jean-Pierre Martin et le *Traité du mariage*. Le P. Jean-Pierre Gury et son œuvre théologique. Merveilleux succès du *Compendium*. La *Concordance* de la Sainte-Écriture. Le P. Marcel Bouix et les Œuvres de Sainte Thérèse. Les PP. Arthur Martin et Charles Cahier. La *Monographie de la Cathédrale de Bourges*. *Les Mélanges d'Archéologie*. *Les Caractéristiques des Saints*, etc... Le P. Jean-Marie Prat, historien. Le P. Louis Lambillotte et la restauration du chant grégorien. Le P. de Ravignan écrivain : *Clément XIII et Clément XIV*. Tentatives des Jésuites français sous la Monarchie de juillet pour créer une Revue. Pourquoi elles n'aboutissent pas.

Avant d'aborder la période nouvelle que la liberté d'enseignement va ouvrir pour les Jésuites français, il nous faut jeter encore un regard sur les trente-cinq ans écoulés depuis le rétablissement de la Compagnie. Certaines parties du champ de son activité n'ont pas trouvé dans notre récit la place que leur assigne leur importance. Pour combler cette lacune, nous parlerons ici : 1° des *Exercices spirituels ;* 2° de la lutte contre le Jansénisme ; 3° des œuvres de presse ; et enfin 4° des Missions étrangères.

I

Le livre des *Exercices spirituels* fut composé par saint Ignace au début de sa conversion, comme un résumé des lumières qu'il avait reçues et de l'expérience qu'il avait acquise des voies de Dieu dans la solitude de Manrèse. « C'est, dit le Père de Ravignan, un manuel de retraite, une méthode de méditation, et en même temps un recueil de pensées et de préceptes propres à diriger l'âme dans le travail de la sanctification intérieure et dans le choix d'un état de vie [1]. »

Ce livre n'est pas fait pour être lu, mais pour être *vécu*. Dans la pensée du saint fondateur, les Exercices spirituels ont pour but d'abord de former le Jésuite lui-même. « Ces Exercices, dit encore le Père de Ravignan, ne sont pas notre Institut; ils ne font pas même, à proprement parler, partie de nos règles; mais, j'en conviens, ils en sont l'âme et comme la source. Oui, les Exercices ont créé la Société; ils la maintiennent, la conservent et la vivifient. » C'est donc en se pénétrant et s'imprégnant de la doctrine de ce livre, en la faisant passer dans ses habitudes, dans sa personne et jusqu'au plus intime de son être, que le disciple d'Ignace de Loyola prendra sa physionomie caractéristique et ce que l'on peut appeler l'air de famille. C'est pourquoi tout le programme du

1. *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, 10e édition, 1879, p. 15.

Troisième An, où s'achève la formation de l'ouvrier apostolique de la Compagnie, pouvait bien se ramasser dans cette brève formule du Père Instructeur : « Soyez l'homme des Exercices. »

En même temps qu'une discipline de sanctification personnelle, les Exercices spirituels seront entre les mains du Jésuite un instrument d'apostolat. Appelée à travailler de toutes ses forces au salut du prochain, la Compagnie de Jésus n'exclut aucun des moyens mis à la disposition du zèle sacerdotal; mais entre tous son Institut estime et recommande l'emploi des Exercices spirituels; en quoi il semble bien pouvoir s'appuyer de l'autorité du chef de l'Église lui-même. Dans le Bref adressé à la Compagnie de Jésus à l'occasion de son centenaire, Pie X donnait, lui aussi, une place d'honneur aux Exercices spirituels parmi les fonctions du saint ministère qu'elle peut remplir. Car c'est « par eux surtout, dit-il, qu'elle a bien servi la société chrétienne pendant le siècle qui vient de s'écouler[1] ».

De vrai, à aucune autre époque peut-être les Jésuites français ne se sont attachés avec plus de ferveur à l'étude et à l'usage pratique du trésor que leur a légué leur Père. C'est dans les Exercices spirituels que dès le premier jour ils sont allés puiser l'esprit de leurs devanciers. On a vu le Père de Clorivière rassembler tout d'abord dans la solitude et le silence ceux qui étaient venus à lui, et pendant trente jours, en dépit de son âge, les instruire, les diriger dans cette voie, selon la tradition dont il était alors le seul représentant. On se souvient de ces Supérieurs de collèges, réunis pendant les vacances à la maison de Paris pour y faire la grande retraite d'un mois. Ces ouvriers de la première heure se rendaient compte que, pour être de vrais Jésuites, ils devaient se couler dans le moule des Exercices. Le Troisième An rétabli au

1. « ... *Quotidianis sacerdotii muneribus maximaque spiritualibus Exercitiis operam dando* ».

prix de tant de sacrifices, les Pères arrachés à des services publics où ils semblaient indispensables, pour s'appliquer, pendant quelques semaines tout au moins, à cette culture personnelle intérieure, témoignent assez que, pour les Jésuites français de la nouvelle génération, rien, pas même les travaux du zèle et de la charité, ne pouvait remplacer les Exercices spirituels. Dès lors aussi, ils cherchent dans le petit livre d'Ignace de Loyola le sujet et le cadre ordinaire de leur prédication; Missions et retraites publiques ou privées sont données d'après la méthode des Exercices. Le Père Debrosse avait, bien avant 1830, distribué en feuilles séparées les méditations, les examens, les règles et autres documents spirituels qui y sont renfermés. Ces feuilles circulaient parmi ses confrères de France et de l'étranger; et sans doute elles servaient aux retraitants qui venaient s'enfermer pour quelques jours dans les maisons de la Compagnie. C'est ainsi que le Père Debrosse lui-même fit faire les Exercices spirituels à son ami, l'ancien commandant Potot qui y trouva, avec sa vocation, la fin de ses perplexités. Le travail du Père Debrosse fut publié comme manuel de retraite en 1833[1]; c'était la première adaptation des Exercices spirituels à l'usage du public, faite par un Jésuite français depuis le rétablissement de la Compagnie.

Une véritable ferveur se manifestait à ce moment pour l'étude de ce petit livre, à certains égards mystérieux. Nul ne la porta plus loin que le Père de Ravignan qui faisait alors son Troisième An à Estavayer. Pendant le mois de la grande retraite, dit son biographe, il reçut « une grâce insigne, le don de l'intelligence du livre inspiré à Manrèse. A dater de cette époque, ce livre devint

1. Sous le titre de *Recueil de méditations, de considérations et d'examens pour une retraite selon la méthode de saint Ignace.* Lyon, Perisse, 1833. Sans nom d'auteur. L'ouvrage refondu fut publié quelques années plus tard sous le titre de *Retraite spirituelle selon la méthode de saint Ignace à l'usage des ecclésiastiques, des religieux et des séculiers,* par les PP. Debrosse et Augry. Il eut cinq éditions.

son manuel et valut pour lui toute une bibliothèque. Il en fut plein et, pour rendre sa pensée et la nôtre, je l'appellerai le fils des Exercices, car c'est bien par eux qu'il a été formé lui-même, et par eux qu'il a fait tout le reste[1].» Au cours de cette année de solitude, le Père de Ravignan rédigea sur les Exercices « tout un ouvrage qui contient le commentaire du texte original, texte si laconique et si fécond, le plan détaillé d'une retraite de trente jours, avec l'explication des règles et des méthodes, le développement des sujets et l'indication de toutes les lectures à faire et de tous les avis à donner[2]. »

Saint Ignace, dit-il, « voulut nous obliger à nous rendre les Exercices familiers; nous devons les manier avec dextérité comme les armes spirituelles les plus propres au combat de chaque jour, et pour notre propre sanctification et pour celle des âmes qui nous sont confiées. »

On a vu plus haut quel usage le conférencier de Notre-Dame sut faire pour son apostolat de l'habileté que lui-même avait acquise en ce genre. L'application des Exercices spirituels aux retraites publiques ne va pas sans difficultés. Aussi dès le début de sa carrière de prédicateur, le Père de Ravignan avait cherché à s'éclairer sur ce point de l'expérience des anciens, spécialement du Père Godinot et du Père Renault. L'un et l'autre exposèrent leurs vues dans des écrits précieusement conservés. Celui du Père Godinot, en latin, est daté d'Estavayer, le 12 juillet 1831. Le vénérable vieillard envisage la retraite pour une réunion de prêtres; il dit simplement ce qu'il ferait lui-même ; il suivrait le plus près possible le livre des Exercices pour les sujets et pour les méthodes, et en particulier il essaierait d'obtenir le silence absolu, même pendant la récréation. Le travail du Père Renault porte la date du 8 décembre de la même année; c'est un petit traité en forme sur la manière de donner les Exercices

1. A. de Ponlevoy. Vie du P. de Ravignan, 10e édition, 1876. Tome I, p. 151.

2. L'autographe est aux Archives de la Province de Paris. N° 1004.

spirituels, selon qu'il s'agit d'un retraitant unique, d'un groupe homogène ou de l'assemblée des fidèles. Avec une netteté et une précision parfaite, l'auteur montre que la spiritualité des Exercices est assez abondante et assez large pour se prêter aux adaptations les plus diverses et que, à condition de les bien comprendre, on peut les exploiter indéfiniment sans avoir à craindre ni la sécheresse ni la monotonie.

Le zèle pour le petit livre de saint Ignace allait être singulièrement stimulé par le premier Supérieur de la Compagnie. Le Père Roothaan peut en effet être regardé comme l'initiateur du mouvement qui a ramené les Jésuites du XIXe siècle au culte des Exercices de leur saint fondateur. Lui-même l'avait reçu des anciens Pères de Russie au milieu desquels il avait été formé à la vie religieuse. Dès lors, par une application pieuse et persévérante, il avait pénétré les arcanes du trésor. Sur la fin de 1834, il adressait aux Pères et Frères de la Compagnie une Lettre encyclique sur « l'étude et la pratique des Exercices spirituels ». Là était, disait-il, le secret pour « faire passer le cœur des pères dans leurs fils, *ad convertenda corda patrum in filios* », en d'autres termes, pour rendre la nouvelle postérité de saint Ignace aussi semblable que possible à celle d'autrefois. Cette *Lettre* servait de préambule à une édition des Exercices, préparée par plus de vingt années de méditations et de recherches. Jusqu'alors l'œuvre du saint n'était guère connue que par la traduction latine du Père Frusius, laquelle avait les qualités et les défauts d'une composition d'humaniste, beaucoup d'élégance, peu de fidélité. Le texte original de saint Ignace était perdu, mais il existait une copie espagnole dont il s'était servi, qui portait des notes écrites de sa main et que pour cela on appelait l'*autographe* ; cette pièce précieuse, perdue depuis longtemps, venait enfin d'être découverte dans les Archives un peu avant l'époque dont nous parlons. Le Père Roothaan, au comble de ses vœux, s'en était emparé, et avec la patience d'un érudit doublée

de la piété filiale, l'avait confrontée ligne par ligne avec la version latine *vulgate*, dont il relevait au fur et à mesure les licences, pour ne pas dire les infidélités. Outre que certains passages obscurs s'éclaircissaient dans le texte espagnol, on y trouvait beaucoup plus de simplicité, mais aussi beaucoup plus d'onction. Ces motifs déterminèrent le Père Roothaan à en faire une traduction latine aussi littérale que possible. Par respect pour celle qu'un usage séculaire avait consacrée, il les publia l'une et l'autre sur deux colonnes parallèles. Au bas des pages des notes abondantes servent d'explication et parfois de commentaire.

Telle est cette édition des Exercices spirituels de saint Ignace qui parut pour la première fois à Rome en 1835[1]. Il n'est pas excessif de dire que ce fut pour les Jésuites du monde entier comme une révélation ; la pensée de leur Père leur apparaissait là, dépouillée de tout ornement, sans artifice de langage, et, si l'on peut dire, sans l'intermédiaire d'une parole humaine qui la travestit trop souvent en voulant la rendre présentable. Désormais on comprendrait mieux les Exercices, et par suite on s'y affectionnerait davantage. Quelques mois plus tard, le Père Loriquet écrivait au Père Roothaan : « C'est un cadeau précieux que vous avez fait à toute la Compagnie, en lui donnant enfin une traduction plus fidèle et plus exacte du texte original des Exercices de saint Ignace... Il suffira de la consulter pour y trouver la solution de bien des difficultés que la traduction ordinaire présentait aux yeux attentifs et aux têtes réfléchies qui, ne s'arrêtant pas à la superficie des choses, auront voulu en pénétrer le fond et n'y rien trouver que de digne de l'esprit qui a guidé la plume de notre saint patriarche. » (15 Juillet 1836.)

Le latin, même dans la version du Père Roothaan,

1. *Exercitia spiritualia Sancti P. Ignatii de Loyola, cum versione litterali ex autographo hispanico.* Romæ, 1835. 8°, pp. XXVIII-197. En guise de préface, la lettre encyclique *De spiritualium Exercitiorum studio et usu.*

n'est pas à la portée de tout le monde; il a donc fallu traduire les Exercices en français. La tâche était plutôt ingrate; le caractère et la structure même du livre, aussi bien que ses imperfections de forme, ne lui permettaient guère de passer tel quel dans notre langue; pour la rendre utile au public, le traducteur serait fatalement amené à y ajouter plus ou moins de son fonds. Aussi ceux qui s'y sont essayés, et ils sont nombreux, ont-ils donné des œuvres fort dissemblables; ce sont comme des variations sur un thème commun, dont chacune porte la marque de son auteur, et dans lesquelles l'œil d'un initié peut seul discerner ce qui appartient proprement aux Exercices. Les titres mêmes de ces ouvrages indiquent souvent qu'ils prétendent s'inspirer du livre de saint Ignace plutôt que le reproduire. Nous avons mentionné déjà la *Retraite* du Père Debrosse. A la même époque le Père Maurice Nizard, un vétéran venu de Russie, avait entrepris une traduction française des Exercices, « pour remplacer, disait-il, celle de l'abbé Clément alors fort répandue, mais malheureusement trop libre et très infidèle. » Il avait également traduit le *Directoire* des Exercices en usage dans la Compagnie. Il estimait que cette publication rendrait de grands services à beaucoup de personnes; « car, disait-il dans une lettre au Père Général, on voit par les *Lettres édifiantes* que les Ursulines du Canada donnaient ainsi les Exercices aux personnes séculières avec de grands fruits de salut. » (6 Octobre 1830[1].)

Le travail du Père Nizard ne vit pas le jour. Apparemment on jugea qu'il ferait double emploi avec un opuscule publié dès 1826 à Avignon et que l'on rééditait pour

1. Dans cette même lettre le P. Nizard parle de l'*autographe* espagnol dont il a appris la récente découverte dans les Archives romaines, et il en demande copie. Preuve que, à cette date (1830), on était déjà en possession du précieux document et que dès lors le P. Roothaan s'occupait de l'édition parue cinq ans plus tard.

la troisième fois en 1832[1]. Mais quelques années plus tard paraissait sous le titre de *Manrèse* une nouvelle adaptation des Exercices spirituels appelée à un succès que le temps n'a point affaibli. L'auteur, qui n'était autre que le Père Charles Deplace, s'effaçait sous la devise *A. M. D. G.* La première édition en volume porte le millésime de 1845; en 1890, on en était à la trente-troisième[2]. Enfin vers le même temps, le Père Pierre Jennesseaux entreprenait une œuvre plus complète encore et de plus longue haleine : « Condamné, écrivait-il au Père Roothaan, par la perte de la voix au travail de bureau », il avait fait des Exercices une double traduction, l'une correcte, l'autre littérale, sur le texte donné par le Père Général; c'était l'équivalent français de l'édition romaine, avec des méditations développées pour une retraite de huit jours. (3 Janvier 1844.) Publiés en feuilles détachées, les Exercices du Père Jennesseaux devinrent bientôt d'un usage courant dans les retraites fermées. Bien d'autres, depuis soixante ans, ont commenté et adapté aux besoins du ministère sacerdotal la doctrine ascétique du petit livre de saint Ignace ; leurs écrits ont été appréciés dans un cercle plus ou moins restreint; aucun d'eux n'a rayonné comme le *Manrèse* ou le *Jennesseaux*.

***

Dans son Instruction sur la manière de donner les Exercices spirituels, le Père Renault distingue trois cas différents. Tout d'abord on n'a affaire qu'à une seule

1. *Méthodes tirées des Exercices spirituels de saint Ignace, suivies d'un recueil de méditations.* 18°, pp. 124. Seguin, Avignon, 1826.

D'après Sommervogel l'auteur serait ou le P. Barelle ou le P. Renault. On pourrait admettre qu'ils y ont travaillé l'un et l'autre. En 1826, le P. Renault était, en effet, Maître des novices à Avignon, et le P. Barrelle y faisait son Troisième An et avait le titre de *Socius*.

2. *Manrèse ou Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola mis à la portée de tous les fidèles dans une exposition neuve et facile*, par un prêtre de la Compagnie de Jésus. A. M. D. G. Pélagaud, Lyon, 1845.

personne qui s'est enfermée pour vaquer au soin de son âme; c'est, si l'on peut dire, le mode idéal, celui que vise saint Ignace, auquel par conséquent se rapporte exactement tout ce qu'il a consigné dans son petit livre. A la suite du saint fondateur la Compagnie de Jésus l'a constamment pratiqué et recommandé; à ses yeux c'est seulement dans ces conditions que les Exercices ont toute leur vertu et toute leur efficacité. Les Jésuites français du XIXe siècle ont suivi sur ce point la tradition de leurs devanciers; ils ont toujours convié à la retraite solitaire ceux et celles qu'ils estimaient capables d'en porter la charge et d'en recueillir les fruits. Dans toutes leurs résidences ils ont ménagé un local où clercs et laïques pouvaient être reçus, soit par petits groupes, soit même individuellement. Çà et là, comme on l'a vu au cours de cette Histoire, des maisons ont été ouvertes avec cette affectation spéciale et même avec l'étiquette de maisons des Exercices, *Domus exercitiorum*.

Assurément, jusqu'en 1850, les hommes du monde qui répondirent à l'appel de la solitude furent en petit nombre ; les ecclésiastiques montrèrent plus d'empressement. A Lyon, à partir de 1836, il y a pour eux une retraite tous les mois, du premier mercredi au jeudi suivant et une tous les quinze jours, de juillet à octobre. De même à Toulouse, d'où le Père Maillard écrit le 30 septembre 1838 : « Les retraites que nous donnons deux fois par mois aux ecclésiastiques qui viennent s'enfermer huit jours dans notre maison font un bien inappréciable. » Deux ans après le Père Druilhet écrit à son tour : « Voilà les retraites ecclésiastiques qui vont s'ouvrir dans notre maison. Pour la première il y a déjà seize prêtres inscrits. On estime que pendant les trois mois qu'elles durent, plus de trois cents prêtres y prennent part. » (29 Juillet 1840.) De Castres, dès le début de la résidence, le Supérieur écrit : « Durant tout le mois d'octobre nous avons donné chez nous des retraites aux prêtres. C'était un essai ; il a parfaitement réussi. Nous suivons

les Exercices ; nous donnons quatre instructions par jour et nous demandons le silence pendant toute la retraite. Mgr l'archevêque (d'Albi) est enchanté de cette œuvre, et dans ses mandements il la recommande à ses prêtres. » (25 Novembre 1843.) Même note à Dôle : « Les retraites que nous donnons chez nous ont pris faveur et accroissement. Depuis Pâques jusqu'à la Toussaint les Exercices s'ouvraient régulièrement deux fois par mois et assez souvent dix à douze prêtres y assistaient... » (13 Novembre 1838.) Mieux encore l'année suivante : « Une des œuvres auxquelles je me livre maintenant avec le plus d'ardeur, écrit le Père Delfour, ce sont les retraites ecclésiastiques dans notre maison. J'ai donné dernièrement la retraite à vingt-quatre prêtres réunis... Il y a trois méditations par jour et une conférence. Mettant de côté tout ce qui sentirait le discours ou même l'instruction, je leur donne les points avec simplicité et d'un ton familier. La conférence roule tout entière sur les règles de saint Ignace du livre des Exercices... Je ne saurais dire combien cette explication si simple fait généralement de fortes impressions sur ces ecclésiastiques et leur ouvre comme un monde nouveau. » (1er Septembre 1839.) On pourrait recueillir pareil témoignage à Aix, à Saint-Acheul, à Metz, à Laval, à Liesse, à Lalouvesc. Dès avant 1830 les *Mémoires* du Père Gury nous montrent les retraitants affluant à Montrouge de tous les points de la France; avec une candeur émue l'annaliste rapporte les fruits de grâce qu'ils y recueillent[1].

Dans bien des diocèses la retraite pastorale ne rassemblait encore qu'une fraction du clergé ; d'ailleurs il y a dans ces réunions trop nombreuses trop de bruit et trop de causes de dissipation ; la retraite dans le silence et la paix d'une maison religieuse, avec le travail de la méditation personnelle, aura nécessairement une tout

1. Voir Tome I, p. 474.

autre prise sur la volonté pour la bonne ordonnance de toutes choses dans la vie. Aussi sera-t-elle toujours un besoin de l'âme pour les meilleurs parmi les prêtres, les plus intérieurs, ceux qui ont le plus de souci de la perfection de leur état. Témoin ce petit avis donné au Supérieur de la maison de Liesse : « Il faudra avertir les ecclésiastiques retraitants de ne pas publier, comme ils l'ont fait, la préférence qu'ils donnent à nos petites retraites sur les retraites pastorales qui se font au Grand Séminaire. » (1er Octobre 1846.) Partout où ils se sont établis, les Jésuites ont eu à cœur de procurer à leurs frères dans le sacerdoce ce moyen de sanctification qui comprend et résume tous les autres. Dans plusieurs maisons nous voyons quelque Père, d'ordinaire un vétéran, appliqué exclusivement à ce ministère, tel le vénérable Père Gury, à Dôle, qui y consacra les douze dernières années de sa longue carrière. Là, comme on l'a vu plus haut, sans aucune forme oratoire, on donnait vraiment les Exercices spirituels de saint Ignace, dans leur austère et féconde simplicité. Sur la fin de la période qui nous occupe, mille à douze cents prêtres environ les faisaient ainsi chaque année, dans les différentes maisons françaises de la Compagnie de Jésus.

Quant aux retraites pastorales prêchées dans les Grands Séminaires au clergé réuni de tout un diocèse, c'était un ministère qu'un petit nombre d'hommes seulement pouvaient aborder. Les Jésuites furent des premiers à s'y consacrer. Aboli par la Révolution, l'usage n'en fut repris que vers 1818, sur l'initiative d'un Sulpicien, l'abbé Boyer, oncle de Mgr Affre. Le Père Gloriot le suivit de près, ainsi que Mgr Rey, évêque d'Annecy. Ces trois hommes peuvent être considérés comme les restaurateurs d'une pratique aujourd'hui générale. 1830 en retarda encore le développement. En 1831, le Père de Ravignan prêchait en latin la retraite aux prêtres du Valais ; à Beauvais le Père Guidée s'essayait, non sans effroi, à parler devant soixante prêtres et une centaine de séminaristes. C'est à partir de

1832, semble-t-il, que le mouvement gagne de proche en proche tous les diocèses. Le futur cardinal Gousset, d'abord évêque de Périgueux, déclarait en 1837 : « J'ai établi la retraite pastorale que l'on ne connaissait pas. » A cette même date Lacordaire écrivait de Rome que, prêtre depuis dix ans, il n'avait encore fait que deux retraites, et, ajoutait-il, « sans en retirer grand fruit ». Ce fut seulement en 1842 que l'archevêque de Cambrai, Mgr Giraud, osa inviter aux Exercices spirituels les prêtres de son immense diocèse.

Dès lors on ne compte pas moins de sept à huit Jésuites appelés par les évêques pour évangéliser leur clergé. C'est pour eux une période de tâtonnements. Comment dans ces conditions nouvelles donneront-ils les Exercices spirituels de saint Ignace? Quelle méthode adopter? Prédication ou méditation? Et quel réglement? Osera-t-on demander le silence? Faute d'expérience, on pouvait hésiter sur ces points et sur d'autres. Le Père Roothaan écrivait au Père de Ravignan quatre ans plus tard : « Peut-être était-on trop accoutumé à entendre *prêcher la retraite*. Quoique cette expression même me semble toujours une certaine *contradictio in terminis*, cependant il est vrai de dire que l'on est forcé de s'accommoder *pro ratione personarum.*» Mgr Devie, dont l'autorité était si grande, reprochait aux religieux de prêcher aux prêtres la perfection, alors qu'il faudrait leur parler de leurs devoirs. D'après le Père Renault, religieux sage et d'expérience, on ne devait pas se contenter de leur exposer les choses et leur laisser le soin de « se pousser »; il fallait *secouer* son auditoire, et donc parler avec animation, mais non point « faire de l'art ». Consulté par le Père Guillermet, le Père Gloriot lui répondait dans le même sens. D'autres inclinaient vers des systèmes plus doux, qui respectaient davantage l'autonomie des retraitants, faisaient la part plus grande à leur action personnelle et semblaient ainsi plus conformes à l'esprit même des Exercices. En somme, chacun fut laissé libre de suivre son inspiration; il y eut des divergences,

mais il ne paraît pas qu'on ait eu lieu de les regretter.

En 1844, les retraites pastorales étaient établies dans tous les diocèses de France ; le Père Druilhet pouvait écrire que, « sur quatre-vingts environ qui se font tous les ans, les Pères de la Compagnie en dirigent à peu près la moitié ». (4 Octobre 1844.) Au lendemain de la tempête de 1845, les *Lettres annuelles* comptent trente-deux diocèses où la retraite a été donnée au clergé par les Pères de la Province de Lyon. Dans une lettre circulaire de cette époque le Provincial de Paris écrit à ce sujet : « Travailler sous la direction des évêques à la sanctification de ceux mêmes qui sont chargés de conduire les fidèles dans le chemin du salut, c'est la plus grande grâce et le plus saint ministère que nous soyons appelés à exercer... Ce ministère, grâce à la confiance dont NN. SS. les évêques veulent bien nous honorer, s'étend tous les jours davantage, et d'année en année les demandes qui nous sont adressées pour la retraite sacerdotale deviennent plus nombreuses... C'est un motif pressant de bénir la Bonté divine qui veut bien se servir des ouvriers de la Compagnie pour exercer ce sublime et divin ministère. » (14 Avril 1844.)

Ceux qui en eurent la charge méritent de n'être point oubliés dans cette Histoire. Le Père Charles Gloriot ouvre la liste. Il fut, comme on l'a vu, un précurseur. Ancien directeur du Grand Séminaire de Besançon, il avait de bonne heure appris à connaître le clergé des paroisses, ses besoins et le langage qu'il faut lui parler. Ses exhortations simples d'allure, mais fortement nourries d'Écriture Sainte et de la doctrine des Pères de l'Église, n'étaient jamais banales. « Il nous sert de l'or en barres », disait-on après l'avoir entendu. Il prêcha plus de cinquante retraites pastorales, en un temps où l'usage en était encore rare. Le Père Pierre Goudelin, entré au noviciat en 1832 à l'âge de cinquante-quatre ans, fut bientôt un prédicateur recherché pour ces retraites. Le Père de Ravignan, son Supérieur à Bordeaux, écrivait, le 9 juillet 1838 : « Le Père

Goudelin a commencé sa tournée de retraites ecclésiastiques ; il en a neuf à donner. » Et deux ans plus tard : « Le Père Goudelin a donné avec zèle et succès sept ou huit retraites ecclésiastiques. » (31 Décembre 1840.) Le Père Maillard avait débuté dans la carrière avec son entrain de caractère et son talent facile. Il y eût persévéré assurément et s'y serait distingué, si l'obéissance n'en eût disposé autrement. Il donnait en 1839, au Grand Séminaire de Viviers, sa quatrième retraite pastorale de l'année, quand le Père Gury lui apporta sa nomination de Provincial.

En 1843, Mgr Dupuch, le premier évêque d'Alger, conviait les prêtres de la colonie à suivre les exercices de la retraite. Ils se trouvèrent trente dans le grand salon de l'évêché. Le prédicateur fut le Père Barrelle. Pour lui-même c'était son coup d'essai ; comme on le peut voir par la relation qu'en fit le vicaire général, M. Banvoy, ce fut aussi un coup de maître [1]. Après Alger, ce furent Alby, Marseille et Lyon. Le Provincial écrivait le 20 octobre : « Son Éminence est venue avant-hier me remercier de l'excellente retraite que le Père Barrelle a donnée à son clergé. Il y avait plus de quatre cents prêtres ; auparavant à Alby, ils étaient plus de trois cents. Tous ont été pleinement satisfaits. C'est là une acquisition et une heureuse fortune de plus pour nos retraites pastorales ; le Père Barrelle les donne parfaitement. Le cardinal l'a redemandé pour 1846. » Après ce début, en l'espace de dix ans, dans plus de quarante diocèses les prêtres furent évangélisés par l'homme de Dieu. Lors de la première retraite à Viviers, raconte Mgr Guibert, « le succès fut complet au point que les prêtres présents, avant de se séparer, m'exprimèrent

1. La retraite commença le 9 juillet 1843. « Il faisait, à cette époque de l'année, une chaleur exceptionnelle. Cependant personne ne céda au sommeil et chacun s'étonnait de pouvoir suivre ainsi immobile, pendant une heure chaque fois, la parole du prédicateur... Le P. Barrelle nous donna ainsi quatre instructions chaque jour. La retraite dura une semaine entière; elle se termina le dimanche matin à la cathédrale... » (*Vie du R. P. J. Barrelle*, par le P. Léon de Chazournes. Tome I, p. 461.)

le vœu d'entendre de nouveau le digne religieux. Je l'appelai en effet une seconde fois ; la satisfaction et l'édification furent aussi grandes que dans la première retraite... L'impression laissée par ces deux retraites s'est conservée dans le clergé de Viviers, et bien des années après, les prêtres m'en parlaient encore comme des plus édifiantes et des plus fructueuses retraites auxquelles ils eussent assisté [1]. »

Un des premiers soins du successeur de Mgr Affre sur le siège de Paris fut d'appeler le Père Barrelle pour la retraite du clergé. Mgr Sibour se souvenait d'avoir fait, étant jeune prêtre, les Exercices sous la direction du saint religieux. Celui-ci répondit au Père de Ravignan qui lui avait transmis l'invitation : «Priez pour moi ; je vais humilier la Compagnie. J'ai fait mes réflexions à mes Supérieurs ; maintenant je m'abandonne. » Le résultat démentit ces appréhensions. On lit en effet dans *L'Ami de la Religion* du 11 octobre 1849 : « Il n'est question dans le clergé de Paris que de la manière saintement admirable dont a été prêchée la retraite qui vient de finir... Rien ne manquait à celui qui remplissait le grand et difficile ministère de prédicateur des prédicateurs... » Ce ne fut point pourtant, remarque le biographe du Père Barrelle, « un succès oratoire »; bien plus que le talent c'était le prestige de sa sainteté qui imposait la vénération, touchait les cœurs et triomphait de toutes les résistances. Consumé avant l'âge par les ardeurs d'un zèle qui ne savait pas compter, le Père Barrelle écrivait, le 25 octobre 1853 : « J'arrive de mes excursions fatigué de corps, mais consolé des bontés de Notre-Seigneur. J'ai donné pour la seconde fois deux retraites ecclésiastiques dans le diocèse de Bayonne, et ensuite celles d'Avignon, de Chartres et d'Orléans... J'ai prêché Jésus-Christ, qui n'est guère connu, hélas !... »

Il faudrait nommer encore les PP. Varlet, Leblanc, Besnoin, Guillermet, Hilaire, etc. Au début de son

1. Ibid. p. 465.

supériorat à Bordeaux, le Père de Ravignan prêcha la retraite pastorale à Dax : « Je suivais, écrit-il, les Exercices ; les choses se sont assez bien passées. » (31 Décembre 1840.) Cette même année, le Père Millet, premier Supérieur à Strasbourg, en a prêché cinq. Le Père Renault, une fois la glace rompue, affronte lui aussi les auditoires de prêtres à Vannes, à Sens, à Paris même (1853) ; le Père Corail compte parmi les prédicateurs les plus goûtés du clergé ; quand il mourut, à peine âgé de soixante ans, le nombre de ses retraites ecclésiastiques approchait de la centaine. Toutefois, entre tous ces noms, il en est deux qui se détachent avec un éclat hors de pair, ceux du Père Maxime de Bussy et du Père Chaignon.

Le 7 juin 1852, l'évêque du Puy, Mgr de Morlhon adressait une circulaire aux prêtres de son diocèse pour les convoquer à la retraite pastorale. Ce fut pour lui l'occasion de verser sur la tombe à peine fermée du Père de Bussy des paroles qui résument la plus belle des oraisons funèbres : « Le pieux, le saint, l'incomparable religieux, disait le prélat, nous prêchait l'an passé, la retraite ecclésiastique. Il vous avait consacré les premiers accents de sa voix. Dieu lui accorda le bonheur, car c'en fut un pour lui, de vous consacrer aussi son dernier souffle ; mais c'était le souffle du Seigneur, un souffle plein de vertu et de magnificence, *vox Domini in virtute*, *vox Domini in magnificentia*. Cette retraite vivra dans nos souvenirs communs. Aucune depuis longtemps n'avait été plus suivie, mieux goûtée et surtout plus bénie du ciel. On eût dit que le moderne apôtre du Velay avait retrouvé toute l'ardeur de ses jeunes années. La charité débordait de son cœur... Qui eût pu résister à de telles exhortations? »

Les expressions admiratives n'étaient point ici déplacées ; le Provincial de Lyon, lui aussi, appelait le Père de Bussy « l'homme incomparable ». « Il prêche par an douze et quatorze retraites pastorales, quatre ou cinq Missions, et des retraites de paroisses, de séminaires, de

collèges ou maisons religieuses en nombre étonnant, de sorte que, à lui seul, on peut et on doit le dire, il fait le travail de trois ou quatre. Aussi la réputation de ce digne Père entre-t-elle pour beaucoup dans ses œuvres et leur succès. Au Puy et ailleurs il n'est guère connu et nommé que sous le nom du *saint Père de Bussy*. » (14 Juin 1846.) Le clergé du Puy l'entendit pour la première fois en 1835, et une dernière fois en 1851; dans cet espace de dix-sept années se placent cent dix à cent quinze retraites pastorales. Lui-même écrivait dès 1837 : « Ces retraites m'occupent, tous les ans, quatre mois tout entiers. » Des faits sans nombre attestent l'ascendant extraordinaire de la parole de ce fervent religieux en qui on croyait voir revivre saint François Régis. Partout où il était annoncé, les prêtres, aussi bien que les fidèles, accouraient en foule que les locaux accoutumés ne pouvaient contenir. A Clermont, par exemple, deux cent cinquante sont attendus, il en arrive quatre cents ; à Angers plus de cinq cents sont venus, et il faut les réunir dans une église de la ville, la chapelle du Séminaire ne pouvant les recevoir. A Cambrai, sur la fin de la retraite, l'archevêque entouré d'une députation du clergé, va exprimer sa reconnaissance au prédicateur et, suffoqué par l'émotion, se met à genoux et le force à donner sa bénédiction. A Périgueux l'évêque, Mgr Massonnais, celui que l'on appelle encore Mgr George, ancien élève de Sainte-Anne d'Auray, lui dit devant toute l'assemblée : « Mille grâces, mon révérend Père, à vous qui, après avoir été le guide de mon adolescence, m'avez aidé à porter le fardeau de l'épiscopat. » Puis s'adressant à ses prêtres : « Tout ce que je suis, je le dois après Dieu à la Compagnie de Jésus et à l'excellent Père que vous voyez[1]. »

Le Père Maxime de Bussy mourut le 7 avril 1852, âgé de soixante ans et quelques jours. On vit se reproduire autour de sa dépouille ce que l'histoire raconte des saints les plus populaires. Pendant trois jours son corps resta

1. *Litt. ann. Prov. Lugd.* 1846, p. 59.

exposé à la vénération publique. Avant de le déposer dans l'humble cimetière de Vals, il fallut le porter en grande pompe à la cathédrale du Puy, où furent célébrées les funérailles, avec un immense concours du clergé et de la population. Un an plus tard il fut exhumé et ramené en ville à la chapelle de Saint-Valère, centre des œuvres du Père de Bussy, où, pendant près de vingt ans, il avait exercé un apostolat fécond en prodiges. Il est hors de doute qu'en d'autres temps l'homme de Dieu eût été canonisé par le suffrage populaire [1].

Comme prédicateur de retraites ecclésiastiques, le Père Pierre Chaignon fournit une carrière plus étonnante encore. Elle dura trente-trois ans, pendant lesquels il évangélisa, à bien peu d'exceptions près, le clergé de tous les diocèses de France. D'après son biographe, il aurait prêché, en chiffres ronds, trois cents retraites pastorales. De fait, au tableau de ses ministères, dressé année par année, on en trouve la plupart du temps huit à dix et souvent douze et treize. Chacune d'elles exigeant une semaine, il n'était pas possible d'en placer davantage dans les trois mois d'été que l'on y pouvait consacrer. Le prédicateur n'avait que juste assez de loisir entre l'une et l'autre pour faire ses voyages. Il fallait un tempérament de fer pour résister à un tel surmenage. « Je trouve, mon cher Père, lui écrivait l'archevêque de Besançon, Mgr Mathieu, que, pour vos retraites pastorales, vous en prenez beaucoup trop, que vous vous tuez et que, au lieu du chiffre néfaste de treize, il faudrait vous borner au nombre si aimable de la demi-douzaine. » (20 Août 1844.)

Les instances dont il était poursuivi, non plus que son propre zèle, n'eussent pas permis au Père Chaignon de s'en tenir à cette mesure. Le don qu'il avait reçu du ciel pour l'apostolat des prêtres le désignait si manifestement

1. Cf. L.-J.-M. Cros, *Une famille d'autrefois*. Relation de la mort et des funérailles du P. Maxime de Bussy, pp. 603 et suiv. Toulouse, Regnault, 1873.

au choix des évêques qu'il était hors d'état de répondre à toutes leurs invitations. Une retraite achevée, il se voyait pressé de revenir et obligé d'en prendre l'engagement. En vain prétendait-il qu'il lui faudrait se répéter : « C'est précisément, lui répondait en 1848 l'évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges, parce que mon clergé vous a déjà entendu, que nous désirons vous entendre encore. » Rappelé à Vannes en 1864, à l'âge de soixante-treize ans, il se présentait ainsi lui-même à son auditoire : « Quant à celui que votre évêque a choisi pour son organe, je n'ai rien à vous en dire ; c'est pour la septième fois qu'il vient s'édifier au milieu de vous. » — « Je remercie le bon Dieu, lui écrit le cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, du présent inappréciable qu'il m'a fait en vous envoyant évangéliser mes prêtres. Tous vous bénissent et font des vœux pour que vous reveniez. » Il y dut revenir, en effet, à la prière de Mgr Parisis, successeur du cardinal. Le Père Chaignon, ayant donné six fois la retraite au clergé d'Arras, essaya de faire agréer ses excuses : « Venez quand même, répondit l'évêque ; nous serons si heureux de goûter de nouveau ce que nous avons déjà entendu. » On l'entendit donc une septième et une huitième fois.

Nous n'avons point à dire par quel ensemble de qualités oratoires ou autres le Père Chaignon avait à ce point conquis la faveur, ou ce qui est plus exact, la confiance de ses frères dans le sacerdoce, qui lui permit d'exercer sur eux une action aussi heureuse qu'indiscutable. Pour nous servir des paroles de son biographe, c'était « un merveilleux mélange de dignité sacerdotale, de force, de logique, de chaleur et d'onction ». D'après le sentiment d'un grand nombre de bons juges, « nulle parole n'a été plus égale à elle-même et mieux appropriée aux besoins des prêtres » ; ce qui explique l'opinion souvent exprimée par ceux qui le virent à l'œuvre : « Le Père Chaignon ne sera jamais remplacé pour les retraites pastorales. »

Il ne fut pas seulement pour le clergé un prédicateur accompli ; pour un grand nombre de prêtres éminents,

pour des évêques même il fut un confident et un directeur d'âmes. De là une correspondance infinie qui s'étendait à tous les diocèses de France et à laquelle toute son activité ne parvenait pas à suffire. « Vous m'aviez promis, lui écrivait l'archevêque de Besançon, Mgr Mathieu, de m'envoyer des observations sur moi et notre clergé, et je ne vois rien arriver... Ne me privez pas de ce bien spirituel. J'ai le désir de connaître mes défauts et mes manquements et de m'en corriger, comme aussi de procurer la gloire de Dieu en moi et dans les autres, autant que possible. » A l'âge de soixante-quinze ans il prêcha encore les retraites pastorales de cinq ou six diocèses; ce furent les dernières. Il ne parla plus dès lors que devant des auditoires moins imposants, dans les communautés, les pensionnats, les Petits Séminaires.

Ces travaux d'ailleurs ne lui faisaient pas perdre de vue ce qui avait été la grande préoccupation de sa vie, la sanctification du clergé. Il lui laissait un mémorial de ses prédications dans son *Cours de méditations sacerdotales*[1]. « Par une disposition miséricordieuse et providentielle, dont nous voulons être reconnaissant jusqu'au dernier moment de notre vie, écrivait-il dans l'Introduction, Dieu a daigné se servir de notre organe pendant plus de trente ans, pour rappeler à ses ministres les glorieux privilèges et les obligations si graves du prêtre et du pasteur. » Cet ouvrage, classique du genre, avec ses nombreuses éditions et ses multiples traductions, a étendu dans le temps et dans l'espace l'écho de la parole du Père Chaignon et confirmé le titre d' « apôtre du clergé » que lui avaient valu ses trente-trois campagnes de retraites pastorales. Il mourut le 21 septembre 1883, âgé de quatre-vingt-douze ans; l'illustre évêque d'Angers, Mgr Freppel, présida ses funérailles, et après avoir résumé en quelques traits cette longue et belle vie : « Dans la personne du

1. *Nouveau Cours de méditations sacerdotales ou le Prêtre sanctifié par la pratique de l'oraison.* 11e édition, 5 vol. 1888.

Père Chaignon, dit-il, la Compagnie de Jésus, si féconde en grands serviteurs de Dieu, perd l'un des hommes qui l'auront le plus honorée dans ce siècle par l'éclat de leurs vertus et par le mérite de leurs prédications[1]. »

Les prédicateurs de retraites pastorales seront partout et toujours peu nombreux; dans le quart de siècle qui finit à 1850, la Compagnie de Jésus en fournit peut-être une douzaine; le chiffre ne laisse pas que d'être considérable. Le Père Druilhet ne faisait pas difficulté de reconnaître que d'autres y déployaient « plus de talent et d'éloquence »; mais, ajoutait-il, « ce n'est pas ce qui importe le plus dans ce grave et redoutable ministère ». Fidèles à leurs traditions et à leurs règles, les disciples de saint Ignace s'en tenaient à l'esprit du livre des Exercices. Il fut toujours pour eux la lumière qui éclaira leur marche, en même temps qu'une barrière qui leur interdit certaines voies peu sûres où l'orateur risque de se chercher lui-même plutôt que le bien spirituel de ceux qui l'écoutent.

***

Cette même doctrine les Jésuites l'appliquaient dans les innombrables retraites qu'ils donnaient à des réunions de toute sorte, communautés religieuses d'hommes et de femmes, Grands et Petits Séminaires, collèges, pensionnats, confréries, etc. Ce fut une de leurs occupations ordinaires; ceux qui dans les Catalogues portent le nom d'ouvriers, *operarii*, y passaient une grande partie de l'année. Ce genre de ministère, si utile d'ailleurs et si fécond, offre peu d'éléments à l'Histoire; les *Lettres annuelles* elles-mêmes n'en parlent que fort peu; la plupart du temps elles se bornent à les mentionner dans les statistiques. Nous y voyons que, dans la dernière décade (1840-1850), chacune des deux Provinces accuse annuellement

1. Cf. *Vie du R. P. Chaignon*, 1791-1883, par le P. Xavier-Auguste Séjourné, Paris, Retaux-Bray, 1888.

un total de cinq à six cents retraites publiques. Quant aux retraites paroissiales et aux Missions qui ne sont autre chose que la retraite prêchée à toute une population, on a vu çà et là au cours de ce récit quelle place elles eurent dans la vie des Jésuites à l'époque dont nous parlons. Un grand nombre d'entre eux furent plus ou moins exclusivement missionnaires. Ici les documents de famille sont abondamment fournis; les *Lettres annuelles* relatent, avec une édifiante monotonie, les expéditions apostoliques, les difficultés qu'on y rencontre, les succès qu'on y moissonne, les retours des égarés, les conversions des pécheurs de marque, les actes de vertu dignes de mémoire, les manifestations de la miséricorde et parfois de la justice divine. L'Histoire ne peut guère entrer dans ce détail; ici encore elle se borne à enregistrer des chiffres. Il s'agit de Missions proprement dites, données généralement par deux Pères et l'espace de deux à quatre semaines. Pour l'année 1845-1846, au lendemain de la bourrasque, nous en trouvons dans la Province de Paris 186, dans la Province de Lyon 99; soit au total 285.

Il y eut toutefois sous le régime républicain de 1848 une campagne apostolique qui peut bien passer pour l'épisode le plus extraordinaire de l'histoire des Missions à l'intérieur pendant tout le XIXe siècle.

Dès l'année 1847, l'abbé Larroque, aumônier des Invalides, avait obtenu l'autorisation de prêcher aux galériens de Brest. En 1849, les Jésuites sollicitèrent la faveur de donner la Mission dans les trois bagnes de France, Toulon, Brest et Rochefort. Voici, d'après Léon Aubineau, comment leur requête parvint jusqu'à celui qui pouvait l'exaucer. Un Jésuite appelé à Toulon par son ministère est témoin de la vie des forçats; la pensée lui vient d'évangéliser ces malheureux; il s'en entretient d'abord avec l'aumônier, puis de retour à Lyon, avec les Pères de la résidence. Le Père Brumauld s'y trouvait de passage, venant d'Algérie et se rendant à Paris pour traiter des

affaires de ses Orphelinats ; déjà l'idée d'une Mission au bagne a germé dans l'esprit de ses confrères ; on le charge d'en saisir les membres du Gouvernement que l'on sait bien disposés. Le Père Brumauld n'avait à négocier qu'avec le Ministère de la Guerre ; mais de là à celui de la Marine, de qui dépendait le bagne, la communication ne devait pas être trop difficile. Avec son caractère entreprenant le Père Brumauld promit de faire l'impossible. Un homme de bien qu'il rencontra à Paris, M. Collas, représentant de la Gironde, prit la chose à cœur et en parla à M. de Tracy, Ministre de la Marine, lequel accueillit les ouvertures avec une parfaite bienveillance. Dès lors la partie était gagnée. Le Gouvernement, après quelques hésitations, accepta le concours de la religion pour moraliser les êtres les plus déchus et les plus misérables. On donna aux Jésuites toutes les permissions compatibles avec l'inflexible discipline du bagne ; on leur refusa seulement d'y être logés et nourris comme les forçats. Il leur fallut donc s'entretenir à leurs frais. Du reste leur entreprise suscita d'ardentes sympathies et nombre de personnes charitables voulurent y contribuer par leurs aumônes.

Il y avait à Toulon trois mille neuf cents galériens, répartis entre quatre bagnes qui se composaient de vieux bateaux démâtés et de vastes constructions élevées sur un îlot de la rade. Pendant le jour on les employait à divers travaux dans l'arsenal, sur le port et même en ville ; le soir on les parquait dans sept immenses salles, contenant chacune cinq à six cents forçats attachés par leurs chaînes à une poutre de fer qui traversait la salle dans toute sa longueur. On appelait cela le *ramas*.

Le 23 octobre 1849, neuf Jésuites arrivèrent à Toulon ; ils avaient pour Supérieur le Père Alexandre Lavigne, un des orateurs les plus entraînants qu'ait eus la chaire chrétienne au siècle passé. D'autres se tenaient prêts pour le cas où l'on aurait besoin de leurs services. De fait, au bout de quelques jours l'ouvrage fut si abondant

qu'il fallut plus que doubler le nombre des ouvriers. Il y eut vingt religieux employés à la Mission du bagne, dont deux novices qui passaient leur temps à faire le catéchisme.

Les exercices de la Mission, commencés le 25 octobre, se prolongèrent jusqu'au 25 novembre. Les Pères prêchaient dans les salles tous les jours, le matin avant le départ pour le travail, et le soir au retour, avant le *ramas*. Nous n'entreprendrons pas de raconter ici les prodiges accomplis par la grâce divine pendant ces jours de bénédiction. Léon Aubineau l'a fait dans deux petits livres d'un intérêt poignant[1], tout en déclarant que la meilleure partie de la vérité est encore celle que l'Histoire ne saurait dire. Il est certain que l'ébranlement produit par la parole et le dévouement des missionnaires dépassa tout ce qu'ils auraient osé espérer.

Ils ne se contentaient pas, il est vrai, de prêcher soir et matin leurs chers forçats ; ayant la liberté de les voir et de leur parler tout à leur aise, ils passaient avec eux la journée entière, allant des uns aux autres et se faisant tout à tous. Ils ne rentraient chez eux qu'à la nuit tombante, quand le coup de canon annonçait la fermeture des portes, et il leur fallait, sur le parcours, jeter plus d'une fois aux sentinelles le titre dont ils étaient quelque peu fiers : « Missionnaire du bagne ! » Aussi la confiance fut vite établie entre eux et leurs ouailles ; les forçats ne résistèrent pas à ces hommes qui venaient à eux le cœur ouvert, leur parlaient avec douceur et leur témoignaient de l'affection. Ils surent en retour marquer leur gratitude avec une délicatesse de sentiments qu'on ne s'attendait guère à trouver dans un pareil milieu. Les galériens, ayant appris que les Jésuites ne recevaient aucune rétribution du Gouvernement, entreprirent de les indemniser eux-mêmes. Ils touchaient pour leur travail une paie, qui ne dépassait pas quelques sous par jour et qui leur servait à améliorer un peu l'ordinaire du bagne. C'est sur ce maigre pécule

1. *Les Jésuites au Bagne*, par Léon Aubineau.

qu'ils prétendirent prélever de quoi fournir aux dépenses assez considérables qu'entraînait la Mission. Les *bonnets verts* les premiers offrirent cinq cents francs. Les Pères déclarèrent très énergiquement qu'ils n'accepteraient ni argent ni cadeau d'aucune sorte; mais ce ne fut pas sans peine qu'ils firent agréer leur refus.

Chose inouïe dans les annales du bagne, on vit des objets de valeur, des bijoux même, trouvés par les forçats sur les quais ou dans les rues et remis par eux à leurs gardiens. Beaucoup de ces malheureux écrivaient aux missionnaires pour leur exprimer leur reconnaissance, leur repentir et leurs bons propos. Léon Aubineau a recueilli des extraits de cette correspondance du bagne, qui figureraient bien à la suite des *Lettres édifiantes et curieuses*. De grandes solennités eurent lieu au cours de la Mission, messes en plein air, amende honorable, consécration à la Sainte Vierge, auxquelles assistèrent tous les condamnés et deux ou trois mille personnes du dehors. Ce spectacle était impressionnant au plus haut degré, et la parole vibrante du Père Lavigne faisait courir à travers cette foule une émotion irrésistible. Lors de la cérémonie de l'amende honorable, il lui arriva, dans un mouvement oratoire, d'apostropher son auditoire de galériens : « Ne voulez-vous pas, pour que Dieu vous pardonne, pardonner vous-mêmes à ceux qui vous ont jugés et condamnés, à ceux qui vous font subir ici l'expiation due à vos crimes ? » Des centaines de voix lui répondirent : « Oui, oui, nous pardonnons. » L'orateur troublé dut s'interrompre et les cris redoublèrent : « Oui, Père, nous pardonnons. »

L'un des missionnaires disait plus tard : « Jamais les sermons ne m'avaient fait pleurer, ni les miens, ni ceux des autres ; mais au bagne je ne pouvais me retenir. »

Le 25 novembre eut lieu la clôture. Les missionnaires avaient passé les deux nuits précédentes dans les salles pour entendre les confessions. On avait décoré le grand hangar de la Canoterie transformé en chapelle pour la circonstance. La cérémonie s'ouvrit par le baptême de

quarante-deux forçats. Autour de l'autel deux cent cinquante étaient rangés, le cierge en main, qui faisaient ce jour-là leur première communion; plus de trois mille s'approchèrent de la sainte Table et douze cents reçurent la confirmation. L'évêque de Fréjus disait, en commençant son allocution, que le bagne était apparemment le lieu de son diocèse où les regards des anges se reposaient ce jour-là avec le plus de complaisance.

La Mission du bagne de Toulon avait eu dans tout le pays un grand retentissement. Quelques semaines après ce fut le tour de celui de Brest. Entre temps le Père Général avait écrit aux missionnaires une lettre de félicitations et d'encouragement. Il leur rappelait l'humilité et l'effroi de saint Pierre devant la pêche miraculeuse, laquelle n'était pas un prodige plus grand que celui dont ils venaient d'être les témoins et les instruments. Comme s'il eût pressenti des difficultés plus graves et un moindre succès dans la nouvelle campagne qui se préparait, il les exhortait à aller de l'avant sans hésitation: « Oh! que votre mission est belle! leur disait-il. Courage et confiance dans le Seigneur! *Ipsi soli honor et gloria!* »

On n'eut que l'embarras du choix parmi les Pères qui sollicitaient l'honneur de prendre part à l'évangélisation des galériens. Trois seulement de ceux qui avaient fait leurs preuves à Toulon prirent le chemin de Brest. Dix-sept autres venus des maisons de la Province de Paris leur furent adjoints et portèrent à vingt, comme à Toulon, l'effectif du petit bataillon apostolique.

La Mission commença le 8 janvier 1850, pour se terminer le 3 février. Le bagne de Brest, un peu moins peuplé que celui de Toulon, comptait cependant plus de deux mille condamnés. Les missionnaires allaient y rencontrer des obstacles que la précédente expérience ne pouvait leur faire soupçonner. Tout en se montrant convenables et même polis, les forçats gardaient une attitude de réserve et de défiance dont ne purent triompher ni les prévenances de la charité ni les industries du zèle.

Trois ans auparavant, comme nous l'avons dit, une Mission avait eu lieu au bagne de Brest ; à tort ou à raison les forçats s'étaient persuadé que ceux qui avaient fait leurs devoirs de chrétiens s'étaient par là même attiré un surcroît de malveillance et de sévérité de la part de leurs gardiens. L'administration fit en vain proclamer un ordre du jour à l'encontre de cette fâcheuse croyance ; les forçats s'obstinaient et les missionnaires commençaient à désespérer. Ce fut un excès de rigueur dans l'application du règlement qui amena la détente.

L'un des Pères ayant reçu directement une lettre d'un condamné, le gardien lui fit observer que la correspondance des forçats devait passer par la censure ; le Père invoqua le précédent de Toulon, où l'on avait consenti à relâcher la discipline sur ce point. Le cas fut soumis aux autorités qui crurent devoir s'en tenir à la lettre des règlements. On le fit savoir dans les salles. Exaspérés de ce qu'ils considéraient comme une vexation, les forçats se rapprochèrent de ceux à qui on leur défendait d'écrire. Dès lors la glace était rompue ; on s'empressa autour des missionnaires ; on voulut les voir et leur parler en particulier. Les Pères n'en demandaient pas davantage ; les entretiens en tête à tête suppléèrent avantageusement aux confidences épistolaires.

La seconde moitié de la Mission fut aussi consolante que la première avait été pénible. Au jour de la clôture, dix-huit cent cinquante forçats réconciliés avec Dieu reçurent la communion, et trois cent cinquante furent confirmés par l'évêque de Quimper. Lorsque le lendemain les Pères vinrent faire leurs adieux à leurs chers galériens, ils eurent peine à s'arracher aux effusions de leur reconnaissance. On leur baisait les mains, on leur demandait leur bénédiction, surtout on les suppliait de revenir.

La Mission venait également de se terminer à Rochefort ; les condamnés y étaient beaucoup moins nombreux, sept à huit cents au plus. Cinq Jésuites de Bordeaux avec un chanoine de Montpellier avaient pu suffire à la tâche.

II

Le nom de Jansénistes évoque le souvenir des adversaires les plus acharnés que la Compagnie de Jésus ait rencontrés en France. Arnauld, Pascal, les Provinciales, le probabilisme, la morale relâchée, la dévotion mondaine, c'est tout un monde antijésuitique et tout un arsenal pour la guerre contre Loyola. Les légendes forgées par les *Provinciales* comptent parmi les plus tenaces; le Jésuite des *belles menteuses* est encore le seul que connaissent quantité de gens, plus ou moins lettrés, qui forment l'opinion. Après avoir contribué pour une très forte part à la destruction de l'Ordre détesté, les Jansénistes, avec leurs amis les Gallicans, préparèrent la constitution civile du clergé, laquelle ouvrit la voie à l'orgie révolutionnaire. Rétablie par le Concordat, l'Église de France reparut avec la double tare janséniste et gallicane. En même temps que le Gouvernement de la Restauration prescrivait dans les Séminaires l'enseignement de la Déclaration de 1682, le rigorisme y sévissait avec la Théologie de Bailly universellement adoptée. Elle ne disparut au bout de cinquante ans qu'après avoir été mise à l'Index, sur l'ordre exprès de Pie IX. C'était tout le système janséniste imposé au clergé français : en théorie, des principes désespérants qui allaient à supprimer de la religion tout autre ressort que celui de la crainte ; dans la pratique, une sévérité outrée qui semblait prendre à tâche de rendre inabordables les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. « Confessions multiples avant l'absolution, interrogations indiscrètes, humiliantes, inquiètes, pénitences prolongées, détail minutieux des péchés véniels, frayeur des sacrements, rareté désolante de la communion pour la masse des bonnes âmes, unique communion annuelle pour la plupart des hommes [1] », telles étaient

1. *Etudes*. T. CXXXVII, p. 16.

les règles des prêtres les meilleurs dans l'exercice de leur ministère. C'était en quelque façon, à la place de la loi d'amour, le régime de la terreur. Un curé d'une paroisse de deux mille âmes racontait au futur cardinal Gousset qu'il avait douze Pâques d'hommes : — « Douze de trop », ajoutait-il. Cette doctrine pharisaïque ignorait la miséricorde. Le fondateur des Missionnaires de Provence, Mgr de Mazenod, arrive un jour à Gap et apprend qu'il y a à la prison un condamné à mort sur le point d'être exécuté. Selon la tradition janséniste, l'aumônier lui refuse les sacrements. A cette nouvelle, dit le biographe, « l'évêque bondit et déclare que, lui, il communiera le criminel. De fait, il le visite, entend sa confession, lui dit la messe et lui donne la communion et même la confirmation [1]. » On sait que, en vertu de la même tradition, spéciale à la France, les gens de théâtre furent longtemps traités en excommuniés et privés comme tels de la sépulture chrétienne, ce qui, au siècle dernier, donna lieu parfois à des scènes de désordre.

Le clergé français tenait à ces habitudes comme à l'un de ses privilèges, pour ne pas dire tout à fait comme à un dogme. Il réprouvait avec indignation tout adoucissement à son impitoyable morale ; le nom seul de Liguori provoquait sa réprobation ; il était tenu pour auteur dangereux, sinon positivement hérétique, en tout cas formellement exclu des bibliothèques de séminaires [2]. L'abbé Combalot, prêchant la retraite pastorale à Quimper en 1829, se hasarde à esquisser la doctrine ligorienne, déclarée orthodoxe par les Souverains Pontifes et enseignée sous leurs yeux. L'évêque l'interrompt : « Nous ne partageons pas ces principes. » — Semblable désagrément arrive aux Jésuites qui abordent ce sujet devant un petit groupe

1. *Vie de Mgr Eugène de Mazenod*, par Mgr Ricard, p. 260.

2. Un traité *De Jure et Justitia*, imprimé à Amiens en 1827, s'exprime ainsi au sujet de la Théologie morale de Liguori (béatifié en 1816) : *Utinam ista theologia, quæ verius forte inscriberetur* immoralis, *numquam lucem aspexisset, aut nonnisi plene defaecata !*

d'ecclésiastiques réunis pour faire les Exercices spirituels : « Ces Messieurs sont scandalisés. » A Vannes, en 1837, un livre donné à l'un des retraitants provoque une véritable tempête. *Le Prêtre sanctifié* ne s'inspire pourtant que des pures maximes de l'Église, approuvées et recommandées par les Papes, mais il froisse les consciences rigoristes, et donc il doit être écarté. L'évêque finit par dire au Supérieur des Jésuites : Je ne puis condamner ce qui est loué à Rome ; « mais dites que cet ouvrage n'est pas reçu dans le diocèse [1] ».

La conséquence du système était de la part des fidèles l'abandon des sacrements, et, par une suite fatale, le dépérissement de la vie chrétienne. En ce qui concerne les Jésuites, l'état d'âme janséniste du pays leur préparait bien des tribulations : défiance chez les uns, opposition, antagonisme, hostilité déclarée chez les autres. Hommes d'État, parlementaires, lettrés, magistrats avaient dans les moelles la haine du Jésuite ; l'atmosphère dans laquelle ils avaient été élevés leur avait inoculé les rancunes du parti. Ce mauvais levain travaillait toute la masse et il suffirait à expliquer l'animosité qui souleva contre l'Ordre de Loyola des hommes dont la vie était d'ailleurs correcte, vertueuse, peut-être même teintée d'austérité, les Montlosier, les Dupin, les Portalis, les Tabaraud, les Persil, les de Pradt, et tant d'autres. Pour ces héritiers de Port-Royal, le Jésuite c'était l'ennemi. Aussi, en même temps que les contes fantastiques de Montrouge ou du *Juif errant*, voit-on apparaître toute une littérature inspirée des *Provinciales*. Dévotions puériles, probabilisme, casuistique, morale relâchée fournissent aux journaux des thèmes inépuisables d'amplifications. Des gens qui, comme disait Timon, ne sauraient pas réciter le *Notre Père*, s'érigent en théologiens et font la leçon à ces religieux dont la doctrine n'est pas assez sévère à leur gré. Une feuille point suspecte de partialité pour les Jésuites,

1. Lettre du P. Raymond Bazire, 24 nov. 1840.

le *Globe*, ne pouvait cependant se retenir de protester contre tant d'hypocrisie et de mauvaise foi.

Les Jésuites, il est vrai, se montraient adversaires résolus d'un rigorisme faux et malsain, aussi préjudiciable aux intérêts des âmes que contraire à l'esprit de l'Évangile et à la pratique même de l'Église universelle. C'est, comme on l'a remarqué, une des fonctions des Ordres religieux, essentiellement cosmopolites, ou pour mieux dire, catholiques, de réagir contre les tendances particularistes des Églises locales et d'y faire circuler les courants qui rapprochent du centre et entretiennent l'unité [1]. Sous l'influence des idées gallicanes chaque diocèse de France en était venu à avoir sa forme spéciale pour la prière officielle et l'administration des sacrements. Le retour à la liturgie romaine est dû au restaurateur de la vie monastique en notre pays. C'est un service du même genre que lui rendaient les Jésuites en s'attaquant à la discipline janséniste ; si l'on ne peut dire, sans forcer la note, qu'ils rappelaient l'Église de France à l'unité catholique, du moins ils faisaient passer dans une atmosphère imprégnée des relents d'une erreur tenace un souffle d'air salubre, parce que vraiment catholique.

Ces restes du vieux jansénisme ils les rencontraient

1. « L'élément diocésain, laissé à lui-même, tombe très souvent dans la stagnation et engendre le marasme. Sous l'action continue de deux ou trois générations d'évêques, de vicaires généraux, de supérieurs de Séminaires, on a vu quelquefois le christianisme, qui est si grand, si large, se rapetisser, se rétrécir. Il arrive alors que la chose catholique s'est localisée, particularisée ; une fraction de l'Église s'est trouvée avoir sa discipline, sa forme de prière, sa morale, sa casuistique et jusqu'à un certain point sa dogmatique distincte du reste de la chrétienté. Les réguliers qui sont cosmopolites, qui n'ont pas sucé le lait d'une nourrice particulière, mais qui se sont nourris aux mamelles de l'Église catholique, et surtout de l'Église romaine, sont parmi nous très utiles pour réagir contre ce genre de particularisme. Dans l'atmosphère épaisse et renfermée de la vie diocésaine, l'élément religieux est un ventilateur qui renouvelle et épure l'air, en y établissant des courants salutaires. » (Paroles du cardinal Pie à Pie IX. Cf. *Esprit et vertus de Eug. de Mazenod*, par P. Baffier, p. 538.)

partout, au Nord comme au Midi, à Paris, à Cambrai, à Amiens, à Vannes, aussi bien qu'à Lyon, au Puy ou à Toulouse : « L'influence janséniste dont vous parlez et qui s'exerce à Paris surtout, écrit le Père Roothaan au Père de Ravignan, n'est malheureusement que trop sensible. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu quelques réclamations au sujet de votre doctrine. » (13 Mai 1843.) « Le diocèse de Bourges, écrit vers le même temps le Supérieur de la résidence, ressemble assez à un pays de Mission. Un dur et froid jansénisme pratique règne depuis longtemps dans le clergé et tend, contre l'intention des prêtres, à diminuer le peu de foi qui subsiste parmi les populations apathiques des campagnes. C'est là la plaie principale; elle est profonde, et il en découle bien des maux... » (1er Octobre 1842.)

Par tous les moyens en leur pouvoir les Jésuites s'efforçaient de conjurer ces maux et de guérir la plaie où ils prenaient leur source. Partout où s'exerçait le ministère des prêtres de la Compagnie, les sacrements étaient remis en honneur, la communion fréquente rentrait dans les habitudes des âmes pieuses, la dévotion au Sacré Cœur faisait son œuvre de confiance et d'amour. Une médication plus radicale était celle qu'ils entreprenaient auprès du clergé dans les retraites privées ou publiques. Là il s'agissait d'aller à l'encontre de la tradition établie par un long usage et consacrée par l'enseignement du Séminaire ; la tâche des religieux était singulièrement délicate ; il leur fallait user de beaucoup de circonspection et de ménagements. Voici comment on procédait, d'après les Annales d'une résidence où, deux fois par mois, un groupe d'ecclésiastiques faisaient les Exercices spirituels : « A la conférence de l'après-midi, on lit la Bulle de Léon XII pour le jubilé de 1826. On fait remarquer qu'elle s'adresse à toute l'Église et que les règles qu'elle contient pour les confesseurs s'étendent à tous les temps ; on insiste sur les expressions sévères qui visent les rigoristes. Si des objections sont formulées, on évite de faire soi-même la

réponse, mais on apporte le texte de la Théologie de Liguori, ajoutant que, sans doute, personne n'est tenu de s'y conformer; cependant chacun, dit le Souverain Pontife, peut en toute sûreté de conscience suivre son opinion en toutes choses. Quel docteur, même parmi les plus grands, a jamais été autorisé de la sorte ? On rappelle encore l'approbation donnée de son vivant au Bienheureux par Benoit XIV, le bref de Léon XII à son éditeur turinois, la déclaration de la Pénitencerie, etc. C'est de quoi éclairer les questions des pécheurs d'habitude, des signes extraordinaires de pénitence, de l'absolution des enfants, de la certitude morale du confesseur, etc. Après cela, on laisse chacun s'arranger avec sa conscience [1]. »

Ces précautions n'empêchèrent pas toujours les mécontentements et les plaintes. A Vannes, comme nous l'avons vu, les Pères durent se défendre au tribunal de l'évêque. Sur de nouvelles réclamations portées contre eux, ils en vinrent à déclarer qu'ils se retireraient du diocèse plutôt que de réprouver une doctrine recommandée par l'Église. Ailleurs, un pieux évêque, très attaché à la famille de saint Ignace, envoyait à Rome un confident avec charge d'avertir le Père Général que les Jésuites français versaient dans le *laxisme*. L'envoyé s'étant aperçu que le prétendu *laxisme* était enseigné à Rome et admis par le Pape en personne, revint sans avoir fait sa commission.

Les retraites pastorales, où se réunit le clergé diocésain, offraient sans doute une occasion favorable de rappeler les vrais principes; mais là encore quelle discrétion était nécessaire au religieux qui semblait se poser en réformateur de ses vénérés confrères ! Les plus attachés à la tradition janséniste étaient souvent des prêtres qui avaient traversé sans fléchir les mauvais jours de la Révolution et qui édifiaient les peuples par leur vie irréprochable et austère. « Il fallait à tout prix avoir raison de ce rigorisme de doctrine et de conduite, fléau d'autant plus désastreux

1. *Litt. ann.* 1835-1836, p. 8.

qu'il se glissait sous le voile d'une vertu exemplaire, longtemps éprouvée par la persécution; mais comment remédier au mal, lorsque le découvrir seulement paraissait à un grand nombre de prêtres comme une trahison de la foi qu'ils avaient confessée avec tant de courage[1] ? » Sans attaquer ouvertement des pratiques erronées, les Jésuites durent se contenter d'abord de signaler et de recommander les ouvrages d'une orthodoxie incontestable, quoique plus indulgente. « Grâce au Père de Bussy, dit son biographe, la *Théologie morale* de saint Liguori, condamnation universelle des usages gallicans dans l'administration des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, s'introduisit dans la bibliothèque des prêtres français et tempéra du moins le rigorisme outré de leurs principes[2]. » C'était beaucoup déjà de faire lever l'interdit qui pesait chez nous sur le docteur et la doctrine. Il ne fallait rien moins que la grande autorité du saint missionnaire. C'est une preuve que l'esprit janséniste avait pénétré bien profondément l'âme du clergé français. Avec le temps le Père Chaignon osa pousser plus outre. Il trouvait des accents pathétiques en parlant « des déplorables victimes d'une indiscrète sévérité », de ces malheureux « qu'entraîne dans l'abîme une rigueur désespérante », de ces trop nombreux « libertins qui sont parvenus à vivre sans remords, parce qu'ils sont sans espérance ». — « Eh ! qu'est-ce donc, demandait-il, que la justice sans la charité ?... Elle irrite, décourage, effraie, contriste. Vaine terreur, stérile tristesse qui ne rendirent jamais l'homme meilleur et dessèchent jusqu'au fond de l'âme toute sève de vertu ! »

Là ne se bornaient pas les efforts des Jésuites français pour extirper les restes calamiteux du Jansénisme. Le

1. *Vie du P. Chaignon*, p. 126.
2. L. J. M. Cros, *Une famille d'autrefois*, p. 535.

Père Paul de Reverseaux, auquel une santé débile interdisait le ministère actif, avait dès 1835 rédigé le plan d'une *Medulla ligoriana* qui devait, pensait-il, porter le coup de mort à l'erreur. La correspondance échangée l'année suivante entre l'auteur du projet et le Père Général nous montre que l'idée de la *Medulla* était fort goûtée à Rome et qu'on eût désiré en voir l'exécution; mais on n'osait guère approuver le plan que l'on trouvait trop ambitieux, pour ne pas dire irréalisable. En tout cas on s'en remettait au Provincial de France pour appliquer à ce travail plusieurs théologiens pendant trois ou quatre ans. (3 Janvier 1836.) Nous savons que, à cette date, les Jésuites de France manquaient de loisirs pour une œuvre de ce genre.

Trois ans plus tard, le Père Hippolyte Augry, chargé à Laval de donner les retraites aux prêtres et instruit d'ailleurs par de longues années de Missions dans les villes et les campagnes, recueillait ses observations sur l'enseignement théologique en France et sur la pratique du clergé dans les points qui nous occupent. Il constate que, « dans la plupart des diocèses, on ne trouve pas deux prêtres sur cent qui absolvent un pécheur d'habitude à la première confession; le grand remède qu'on applique en ce cas, c'est l'ajournement; on renvoie d'ordinaire à un mois; il faudra revenir quatre, cinq et dix fois avant de recevoir l'absolution. Sur quatre cents hommes qui se confessent pour les Pâques, cent à peine sont absous. Quantité d'enfants sont ajournés pour la première communion et finissent par ne pas la faire. L'ajournement est imposé aux personnes pieuses elles-mêmes qui n'accusent pas de péchés graves. » — Vient ensuite l'exposé des raisons dont on couvre cette conduite. Le Père conclut en demandant que le Souverain Pontife fasse une Déclaration sur la *Théologie morale* de Liguori. Le Mémoire devait, dans la pensée de l'auteur, être remis à Sa Sainteté par le Père Général; mais il semble avoir été arrêté par la censure. Saint Alphonse-Marie de Liguori

venait d'être canonisé cette année même, 1839. On jugea sans doute qu'il n'y avait pas lieu de solliciter une autre consécration de sa doctrine. Pour qui voulait entendre, celle-là devait suffire.

Au reste, il faut le reconnaître, dans cette lutte contre un état d'âme du clergé national les Jésuites avaient un rôle ingrat; le préjugé accrédité contre eux par le Jansénisme se dressait tout d'abord pour leur barrer le chemin : les Jésuites plaidaient pour la morale facile qui leur avait été tant reprochée et que les prêtres français se faisaient gloire de condamner et de proscrire. On pouvait s'en tenir à cette fin de non-recevoir, qui dispensait de l'examen et de l'étude. D'autres religieux avaient hasardé une escarmouche sans plus de succès. Dès le début de Solesmes, Dom Guéranger avait entrepris avec ses premiers compagnons une édition française du Bienheureux Liguori : « Il s'était engagé à fournir à un éditeur parisien une traduction de ses œuvres en vingt volumes, à raison d'un volume par mois [1]. » Le premier volume parut vers la fin de juillet 1834; la Préface, rédigée par Dom Guéranger en personne, avait les allures d'un manifeste contre le Jansénisme; il ne se contentait pas en effet « de marquer le rôle et la mission du Bienheureux Liguori, dans les termes mêmes que devait, quarante ans plus tard, reproduire le Bref de Pie IX lui reconnaissant le titre de Docteur de l'Église [2] »; mais, à l'encontre de la théorie jansénienne qui en appelle sans cesse à l'antiquité, il esquissait « l'histoire et le développement de la Théologie morale » à travers les âges. Dans le tableau de cette évolution l'écrivain est-il suffisamment respectueux de la vérité historique? Son biographe lui-même ne le pense

1. *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, par un moine bénédictin. Tome I, p. 136. L'ouvrage portait le titre de *Œuvres complètes du Bienheureux A.-M. de Liguori, traduites en français et mises en ordre, par l'association religieuse établie à Solesmes sous la règle de saint Benoit.*

2. *Dom Guéranger*, etc., p. 137.

pas. Quoi qu'il en soit, la *Préface* fut attaquée de façon virulente par le directeur de *l'Ami de la Religion*, M. Picot, chaud partisan des traditions de l'Église gallicane. Dom Guéranger ne crut pas devoir se défendre ; les moines de Solesmes passèrent à d'autres l'œuvre commencée.

Pour mener la réaction contre le rigorisme du clergé français il fallait un chef sorti de ses rangs. Le nom de ce chef était déjà connu, mais il n'avait pas encore la notoriété ni le prestige que devaient lui donner bientôt la mitre et la pourpre cardinalice. Professeur au Grand Séminaire de Besançon, l'abbé Gousset n'avait connu d'abord la Théologie morale de Liguori que par la réprobation dont elle était l'objet dans le diocèse plus qu'en aucun autre[1]. Il en découvrit un jour un exemplaire chez un marchand italien. Il remarqua que l'ouvrage était à sa onzième édition et qu'il paraissait muni des plus hautes approbations ; Pie VII lui-même déclarait qu'on n'y trouvait rien qui fût digne de censure. Ce premier trait de lumière l'amena à une étude plus attentive et plus impartiale. En 1830, au retour d'un voyage à Rome, il enseigna résolument la doctrine ligorienne. C'était une révolution ; l'abbé Gousset avait l'appui de son archevêque, le cardinal de Rohan ; mais ses collègues lui faisaient une très vive opposition. Il se tourna alors vers Rome et posa explicitement la question : Un professeur peut-il enseigner, un confesseur peut-il suivre dans l'exercice de son ministère les opinions

1. Le P. Balandret était originaire du diocèse de Besançon. Voici ce que racontait son neveu, curé dans le même diocèse : « Le Père se trouvait un jour à l'hôpital de Besançon ; les trois vicaires généraux et le supérieur du Grand Séminaire s'y trouvaient pareillement. On parlait Théologie. On agitait la question de la confession pascale, *qu'on doit faire à son curé*, affirmaient ces Messieurs. Le vieux P. Balandret n'y tint plus. Avec son franc-parler, il traita ces grands théologiens d'écoliers, de routiniers, de jansénistes. Il alla jusqu'à leur dire : Vous perdez le Séminaire avec votre Bailly. — J'osai faire ensuite quelques remontrances à mon oncle. — Quand les vicaires généraux ne savent pas la Théologie, il faut bien la leur apprendre, répondit-il. » (*Archiv. Lugd.*, 15, p. 41.)

de Liguori? La réponse de la Pénitencerie fut le simple mot: *Potest.* Il le peut.

En 1832, l'abbé Gousset, devenu vicaire général, publiait sa *Justification de la Théologie morale du Bienheureux Liguori*, approuvée par le cardinal de Rohan et soumise par lui à la censure romaine. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui l'accueil fait à ce livre par le clergé français. On en peut juger par une lettre de l'évêque de Saint-Claude au Père Roothaan. Le prélat n'est pas loin de crier au scandale; il vient, dit-il, « d'interdire cette lecture à ses prêtres ». Il ne peut croire, ce que l'on dit, qu'il ait été revisé par le Général des Jésuites. Il veut savoir ce qu'il en est : « J'userai avec prudence et discrétion de la réponse que vous aurez la bonté de me faire sur ce point. Vous pouvez y compter. » (25 Avril 1834.) L'anecdote suivante montre bien à quel degré l'opinion publique était montée contre l'auteur dans la région comtoise. L'abbé Gousset, étant allé aux vacances visiter son village natal, sa mère, bonne et simple paysanne, lui adressa ce compliment : « Il paraît que vous faites de mauvais livres! » Cependant le vicaire général de Besançon devenait évêque de Périgueux et bientôt après archevêque de Reims. (1840.) Dès sa prise de possession il donnait un *Compendium à l'usage des curés et confesseurs de mon diocèse;* c'était le résumé pratique de la *Théologie morale*, son œuvre maîtresse, qui parut l'année suivante, et dont cinquante mille exemplaires furent enlevés en l'espace de trois ans. A la mort du cardinal Gousset, 22 décembre 1866, on en comptait treize éditions françaises, une latine et nombre d'autres en diverses langues. C'est le Père Roothaan qui avait été chargé de présenter à Grégoire XVI *l'hommage de l'auteur;* l'archevêque de Reims lui écrivait à ce propos : « Quelque soit votre jugement et le jugement du Souverain Pontife, soit que Sa Sainteté me réponde favorablement, soit qu'Elle garde le silence sur le mérite ou le démérite de l'ouvrage, vous pouvez toujours compter sur ma discrétion, comme sur

mon dévouement pour la Société de Jésus et pour les Ordres religieux, qui n'ont pour ennemis, ou qui ne sauraient avoir pour ennemis que les ennemis de l'Église, ainsi que je l'ai fait remarquer dans mon deuxième volume, en parlant des obligations des évêques. » (16 Décembre 1844.)

La *Théologie morale* était écrite en français. Pour ne pas parler de la doctrine, cela aussi était une nouveauté, et même une hardiesse, et l'on conçoit l'appréhension insinuée dans cette lettre. La dignité cardinalice conférée bientôt après à Mgr Gousset prouve suffisamment, semble-t-il, que rien dans son œuvre, ni le fond ni la forme, n'avait encouru de blâme de la part de la souveraine autorité. Une chose du moins hors de doute, c'est qu'elle donna le signal de la déroute définitive du Jansénisme doctrinal dans le clergé français.

III

Pendant la première période de quinze années après le rétablissement de la Compagnie, les Jésuites français ne purent guère s'adonner aux œuvres de presse. Absorbés par le travail des Missions et des collèges, ils n'eurent ni le loisir, ni la préparation nécessaire pour écrire des livres. Le Père Loriquet fut à peu près seul à produire volumes sur volumes dans les genres les plus divers. Ses confrères se bornaient à organiser çà et là des Bibliothèques de Bons livres. L'œuvre fondée à Metz par le Père Debrosse se propagea dans nombre de villes plus ou moins importantes et devint une véritable institution de salubrité intellectuelle et morale. Nous la trouvons presque partout où s'est établie une maison de la Compagnie. A Bordeaux, à Nantes, à Toulouse, etc., elle a pris la forme d'une association régulièrement et légalement constituée. Dès 1834 celle de Bordeaux rayonne sur onze diocèses

affiliés, où elle compte plus de cent dépôts[1]. A Nantes, la fondation de la Société de *Notre-Dame des Bons Livres* est, à la vérité, un peu moins ancienne ; mais ses progrès furent rapides. Le rapport publié lors de sa vingt-cinquième année d'existence accusait la présence de soixante-dix à quatre-vingt mille volumes répartis en trente-quatre bibliothèques ; le roulement annuel était de deux cent mille volumes, et depuis l'origine le chiffre des prêts dépassait trois millions sept cent mille. Des renseignements analogues sont fournis par les résidences de Marseille, Bourges, Quimper, Laval, etc.

Malheureusement les écrivains manquaient pour alimenter de nouveautés ces bibliothèques de bons livres ; en attendant, on imagina de rajeunir, en les rééditant, des ouvrages anciens. Le Père Loriquet avait donné l'exemple, et dans une lettre au Père Roothaan, il exprimait le désir d'avoir des imitateurs. Ce serait, disait-il, une œuvre excellente que de mettre en état de reparaître au jour une multitude d'auteurs du temps passé qui restent ensevelis dans les grandes bibliothèques, faute d'avoir trouvé des mains amies pour les ramener sur la scène. Nombreux aussi sont les ouvrages tombés dans le domaine public, qui ne sauraient figurer tels quels parmi les *Bons Livres,* mais qu'il suffirait de retoucher quelque peu pour les rendre inoffensifs, sans leur rien enlever de leur mérite.

C'est ce travail de rajeunissement et de mise au point qui fut entrepris à Lyon, comme en témoigne une circulaire du Provincial, le Père Maillard, en date du 10 janvier 1842. Elle annonce la fondation et donne le plan de l'*Œuvre de la Correction des Livres.* « Revoir les livres les plus répandus et les plus utiles dans les différentes branches des connaissances humaines, et les mettre en harmonie avec la doctrine et la morale catholique, tel en est le but principal. » Mais on ne s'en tiendra pas là.

1. Cf. *L'Ami de la religion*, tome LXXX, p. 244.

D'après l'article 10 des statuts, « on pourra aussi se livrer à la composition d'ouvrages utiles, et publier, quand l'occasion para îtra favorable, un nouveau *Journal de Trévoux*, en forme de revue mensuelle... » Dès lors l'idée d'une publication périodique hantait, comme nous le verrons, le cerveau de plus d'un Jésuite français. Pour le moment on créait dans la maison de Fourvière un comité ou collège d'écrivains dont la circulaire donne les noms. Ce sont les PP. Jean-Pierre Martin, Dominique Bouix, Balandret, Deschamps et Périé. Il ne semble pas que, dans ce petit cénacle, on se soit particulièrement occupé de rééditions. L'état des esprits, la chaleur des controverses demandait alors aux prêtres qui pouvaient tenir une plume des travaux moins impersonnels et moins pacifiques.

L'abbé Cattet, vicaire général de Lyon, s'en expliquait en termes assez vifs dans une lettre au Père Roothaan, à qui il faisait hommage d'un de ses livres : « C'est, dit-il, Mgr le cardinal de Bonald qui a bien voulu me charger de soutenir la lutte, malgré toute mon incapacité, contre les ministres protestants nouvellement arrivés à Lyon et qui s'efforcent d'infecter de leur hérésie notre population toute catholique... En face des erreurs qui nous débordent, nous sommes, faute de combattants, réduits à l'inertie, au silence... C'est le côté le plus fâcheux de l'Église de France de manquer d'hommes, de prêtres savants. Le clergé n'a pas été assez formé ; il est absorbé par le ministère, et d'autre part on ne peut s'adresser aux religieux qu'on a trouvé le moyen d'effrayer. Je sais que vous ne craignez pas pour vous-même, et que ce n'est qu'à regret que vous restreignez dans des bornes plus étroites le zèle de vos Pères de France. Mais, franchement, n'est-ce pas servir les desseins de l'impiété ?.. Nous aussi, nous passons pour des Jésuites lorsque nous nous posons en défenseurs de la religion ; il faudra donc aussi nous taire ?.. Quand les véritables Jésuites se cacheraient au plus profond de la terre, on s'en prendrait encore

à eux de tout ce qui se fait pour la cause de l'Église... » Sans doute, disait en terminant l'abbé Cattet, « les disciples de saint Ignace rendent de grands services par leur activité et leur dévouement dans l'exercice du ministère sacerdotal, mais n'en rendraient-ils pas de plus grands encore par la plume ? » (26 Décembre 1846.)

L'excellent homme se faisait une idée trop avantageuse des Jésuites; eux aussi se plaignaient du manque de préparation et de capacité; mais d'ailleurs les documents de famille témoignent qu'un grand nombre d'entre eux partageaient la manière de voir du vicaire général sur l'importance de l'apostolat par la presse. Le Père Delvaux spécialement y poussait de toute son ardeur et de toute son autorité les membres de la Compagnie. « Si saint Ignace, écrivait-il, avait vu son Ordre chassé quelque part de l'enseignement des collèges, mais libre d'entrer dans l'enseignement par les publications, ne lui aurait-il pas fait un devoir de s'y consacrer? » (6 Mai 1841.)

Aussi bien, sans répondre à tous les besoins de la défense religieuse, la production des Jésuites français entre 1830 et 1850 ne laisse pas que d'être considérable. Beaucoup de ces écrits ne sont pas signés, et quand ils le sont, le nom de l'auteur n'est pas accompagné de sa qualité de Jésuite. Génin, on se le rappelle, remarquait que l'opuscule du Père de Ravignan en 1843 était le premier imprimé portant à la suite du nom de l'auteur la mention « de la Compagnie de Jésus ». C'était la conséquence du système d'*incognito* auquel les Pères se condamnaient depuis trente ans. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'inventaire de cette librairie, où la piété et l'hagiographie occupent la plus grande place; plusieurs de ces ouvrages ont d'ailleurs été déjà signalés au cours de cette Histoire; il nous reste toutefois à en citer quelques-uns qui, à des titres divers, s'imposent à l'attention.

Pour ce qui est des sciences sacrées, les Jésuites modernes ont reçu de leurs devanciers un lourd héritage. Les théologiens de la Compagnie de Jésus au XVIe et au

XVIIe siècle furent des maîtres hors de pair. Pendant les années qui suivirent le rétablissement, on eut assez à faire de se mettre à leur école pour tâcher de renouer la tradition. Avant 1840 aucun ouvrage de Théologie ne paraît avec le nom d'un Jésuite français. Cependant, vers 1837, M. Carrière, prêtre de Saint-Sulpice, avait, dans son Traité du Mariage, soutenu la thèse gallicane qui reconnaît au pouvoir civil le droit d'établir des empêchements dirimants. Le Père Roothaan exprima aux Provinciaux de France son désir de voir réfuter par quelqu'un des leurs une doctrine que l'on considérait à Rome comme suffisamment condamnée par l'Église. On engagerait M. Carrière à se rétracter. Le Père Jean-Pierre Martin parut tout désigné pour ce travail, qui fut terminé en moins de deux ans. Le cadre s'était élargi; le théologien avait envisagé de haut la question qui lui paraissait d'importance capitale; car la concession faite au pouvoir civil ouvrait une porte par où passerait tout le système du laïcisme. Dans une série de spéculations très élevées il établissait d'abord la nature du mariage chrétien; ce serait la matière d'un premier volume; le second démontrait qu'à l'autorité spirituelle de l'Église appartient exclusivement un pouvoir qui atteint l'essence même du contrat élevé à la dignité de sacrement. Le tout ne remplirait pas moins de treize cents pages in-8°.

La publication n'alla pas sans quelques difficultés ni contradictions, qui donnèrent à l'auteur l'occasion de montrer une patience et une modestie assez rares chez les hommes de science. L'ouvrage parut enfin en 1844[1]. Entre temps des lettres avaient été échangées entre le Jésuite et le Sulpicien, lettres qui témoignent de la parfaite droiture d'intention chez l'un comme chez l'autre. Le Père Martin prévient M. Carrière; la réfutation est prête,

1. *De matrimonio et potestate ipsum dirimendi Ecclesiae soli exclusive propria.* Paris et Lyon, Perisse, 1844. 2 vol. 8°, pp. CXVI-521 et 707.

mais s'il y a rétractation, elle ne verra pas le jour. M. Carrière répond qu'il a enseigné ce qu'il croit être la vérité; qu'on lui montre son erreur, et il changera d'opinion. On peut croire que c'est en èffet ce qui arriva; l'auteur n'en fait pas l'aveu; mais le long paragraphe, consacré au pouvoir des princes dans l'édition de 1837, a complètement disparu dans celle de 1859, *accurate emendata*. Il n'est pas téméraire de penser que la discussion si approfondie du Jésuite fut pour quelque chose dans cette suppression.

Le Père Jean-Pierre Martin a laissé plusieurs manuscrits considérables sur les matières de Philosophie et de Théologie. Esprit puissant et original, il était de ceux qui ouvrent aux intelligences des voies nouvelles. Seulement, comme on l'a vu plus haut, ses ouvrages étaient imprégnés des théories ontologistes que la Compagnie de Jésus ne pouvait couvrir de son patronage.

L'œuvre théologique du Père Jean-Pierre Gury appartient à la même époque; tout ce qu'il a publié était en effet rédigé en 1850, date de l'apparition du *Compendium* qui allait avoir une fortune si extraordinaire. Appelé à Rome où sa réputation l'avait précédé, il occupait la chaire de Théologie morale au Collège romain lors des événements de 1848. Ses leçons y furent lithographiées, avec l'approbation du Maître du Sacré Palais. A son retour en France, on le pressa de les publier. A cette nouvelle, écrivait plus tard le Père Roothaan, « je recommandai de faire examiner le livre avec le plus grand soin. Ce n'est pas que je doutasse le moins du monde de l'exactitude de la doctrine; c'est uniquement par la considération qu'un nouveau *Compendium* publié par un membre de la Compagnie, s'il n'était pas d'une perfection non commune, me semblait absolument un hors-d'œuvre, vu la multitude déjà existante de *Compendium*, et en particulier de celui de Busembaum, dont le mérite venait d'être reconnu après tant de déclamations des Jansénistes, et dont de belles éditions, corrigées et enrichies de précieuses additions, ve-

naient d'être faites à Rome et en Belgique. » (23 Avril 1851.) Les antécédents de l'auteur, l'estime dont il jouissait auprès de ceux qui avaient reçu son enseignement influèrent sans doute sur le verdict des censeurs.

L'Abrégé de Théologie morale du Père Gury parut à Lyon chez l'éditeur Perisse[1], et dès l'abord fut accueilli avec une faveur marquée. Mais la critique ne tarda pas à s'éveiller; la doctrine était trop ouvertement ligorienne pour ne pas exciter la bile des tenants attardés du rigorisme janséniste; l'ouvrage avait des parties faibles; plusieurs, dans la Compagnie surtout, le constataient avec regret. Les réclamations affluèrent, au point que le Père Roothaan en vint à écrire au Provincial de Lyon : « Le *Compendium* me pèse toujours sur le cœur et sur la conscience... » Et il demandait de surseoir à la seconde édition qui se préparait; c'était moins d'un an après l'apparition de la première. Dans l'entourage du Père Général la sévérité allait même à ce moment jusqu'à demander la suppression totale de l'ouvrage. C'était vraiment pousser trop loin. Une liste assez longue de retouches plus ou moins minutieuses fut envoyée de Rome; elle a été conservée aux Archives; c'est une belle réponse aux accusations de doctrines relâchées qui seraient en usage dans la Compagnie de Jésus. Grâce à l'humble docilité de l'auteur, le *Compendium* put poursuivre une carrière qui ne fut égalée par aucun livre du même genre. Avant la fin de 1852, 7.000 exemplaires avaient été écoulés en France; deux ans plus tard, c'étaient 15.000. L'année 1866 voit paraître la dix-septième édition française. Parallèlement se multipliaient les éditions étrangères ou contrefaçons, non encore interdites par les conventions internationales. On en compte cinq en Belgique, cinq en Allemagne, deux à Naples et à Palerme, une à Rome et une à Barcelone.

Plus tard la diffusion se continue sous une autre forme.

1. *Compendium Theologiæ moralis*. 2 vol. in-18, pp. XIII-592 et 595. Lyon, Perisse frères. 1850.

L'ouvrage du Père Gury sert de thème à des professeurs, peut-être plus savants que lui, qui le commentent, le complètent et renforcent son texte d'un appareil scientifique qui lui manque. Le modeste *Compendium* devient ainsi le noyau de toute une littérature de Théologie morale, laquelle porte les noms de Gury-Dumas, Gury-Ballerini, Gury-Bulot, etc. De fait, dans sa simplicité native, il pouvait paraître léger de poids, et, comme disait un maître fameux, « avoir les nerfs coupés ». C'est apparemment, plus encore que les imperfections de détail, ce qui explique les appréhensions, pour ne pas dire les oppositions, qu'il suscita tout d'abord chez plusieurs théologiens de la Compagnie. Il faut dire que, dans le plan de l'auteur, il ne devait pas aller seul; l'*Abrégé* portait bien son nom; mais l'œuvre entière allait suivre. Le Père Gury lui-même écrivait, le 15 janvier 1854 : « Le grand ouvrage est prêt, revisé, approuvé, il est annoncé dans la Préface du *Compendium*... » Malheureusement les infirmités qui l'empêchèrent de retourner à Rome, où on le réclamait avec insistance, ne lui permirent pas les longs et lourds travaux qu'eût exigés cette publication. Dès l'automne de 1852, dans une lettre touchante au Père Général, il lui fait confidence de l'état de dépression où l'a laissé « le grand orage qui a plané sur sa tête ». Allusion aux tribulations que lui a attirées le *Compendium*, et aux graves conséquences qu'à certains moments on lui a fait entrevoir. Il a commencé sa vingtième année d'enseignement avec le même goût que les premières; cela ne lui coûte pas; mais « il n'étudie plus... Les grands cahiers dorment en paix... » Il ne les réveillera pas. Pendant que les éditions de son livre se succédaient d'année en année[1], portant son nom jusqu'aux extrémités du monde, l'humble religieux continua à faire sa classe au scolasticat de Vals, n'ayant pour distraction que d'aller de temps à autre

1. Il y avait ajouté les deux volumes de *Cas de conscience : Casus conscientiæ in præcipuas quæstiones Theologiæ moralis*, dont une première édition parut au Puy, en 1862. Elle fut suivie d'une multitude d'autres.

évangéliser les pauvres gens des montagnes d'alentour. La mort le surprit dans l'exercice même de ce charitable ministère, au village de Mercœur, le 18 avril 1866 [1].

Rien, dit-on, n'est plus difficile à faire qu'un bon Manuel. Il faut tout d'abord posséder une science à fond pour la résumer en formules claires et précises qui la mettent à la portée du public. C'est le service que le Père Gury avait rendu au clergé par son *Compendium* de Théologie morale, et c'est ce qui explique le succès prodigieux de ce livre, dont Pie IX disait : « Il a la fortune d'un roman à la mode. » Il en fut à peu près de même de celui qu'élaboraient, aux alentours de 1850, trois confrères du professeur de Vals ; livre indispensable à quiconque entretient commerce avec les Saintes Écritures. Les *Concordances* de la Bible ne manquaient pas assurément ; mais ce qu'on n'avait point encore imaginé, c'était un Manuel, de volume médiocre et d'usage facile. Trois Jésuites lyonnais entreprirent une nouvelle *Concordance* sur un plan qui répondait à ce besoin. L'exécution demandait non pas du génie, mais beaucoup de patience et de soins minutieux. Les trois collaborateurs apportèrent à leur tâche assez d'exactitude pour pouvoir promettre un exemplaire de leur œuvre à quiconque y signalerait une erreur de chiffre. Si l'on songe qu'il s'agit de 1.500 colonnes, renfermant chacune 70 références, indiquées par deux et trois chiffres chacune, on comprendra quelle somme de travail représente l'établissement d'un tel répertoire. La *Concordance* des PP. de Raze, de Lachaud et Flandrin parut pour la première fois

1. Sous la signature du P. Pierre Toulemont, les *Études* ont publié une notice sur le P. Gury. Tome XIX, p. 592. 1867. Le Père Jean-Pierre Gury était neveu du Père Jean-Baptiste Gury, l'ancien maître des novices de Montrouge. Son frère, le Père Joseph Gury, parti pour la Mission de Madagascar, mourut prématurément à Bourbon le 2 août 1853. L'aîné des trois frères, Donat Gury, entré le premier dans la Compagnie, dut être rendu à sa famille, un excès de travail l'ayant rendu inapte aux études. Leurs deux sœurs se firent religieuses.

en 1851, sous les auspices du cardinal de Bonald[1]. Souvent réimprimée depuis lors, elle atteignait en 1916 sa dix-septième édition, ce qui est certainement un record pour un ouvrage de ce genre.

Nous passons sous silence plusieurs écrits de Théologie mystique, œuvres des PP. Fressencourt, Lyonnard, Mallet, Nampon, Pouget, Possoz, etc.; mais nous ne pouvons oublier celui à qui la France doit d'avoir connu enfin et de posséder dans sa pureté et son intégrité la doctrine de l'illustre réformatrice du Carmel. Le 25 août 1846, le Père Marcel Bouix écrivait au Père Général : « On vient de donner une nouvelle édition des œuvres de sainte Thérèse, et c'est la traduction de Robert Arnauld d'Andilly qu'on a choisie. L'on a mis en tête une *Vie* de la sainte, écrite par Villefort, autre écrivain janséniste bien connu. C'est donc un fait que sainte Thérèse ne nous est guère connue en France que par le Jansénisme, et ce fait est un scandale pour la piété... L'ancienne Compagnie, aussi bien que l'épiscopat, sembla se rendre complice du scandale en gardant le silence, et ce fut une tache pour elle et un oubli injurieux à cette grande sainte de ne pas publier une traduction fidèle de ses œuvres. » — Le Père Marcel Bouix voulut donc réparer le péché d'omission qu'il reprochait à ses confrères. D'assez longs séjours en Espagne l'avaient initié à la langue en même temps qu'à l'admiration fervente de sainte Thérèse. Il lui dévoua sa vie. Dès 1848, il fit paraître en Belgique des essais de sa traduction ; quatre ans plus tard, il publiait à Paris le premier volume de la belle édition des *Œuvres complètes*[2]. Le troisième et le dernier porte la date de 1856. Vinrent

1. *Concordantiarum SS. Scripturae Manuale. Editio in commodissimum ordinem disposita et cum ipso textu sacro de verbo ad verbum sexies collata. Auctoribus PP. de Raze, de Lachaud et Flandrin, Societatis Jesu Presbyteris. Opus dicatum II. DD. Cardinali de Bonald archiepiscopo Lugdunensi et ab ipso approbatum.* In-8°, pp. VIII-751. Paris, Lecoffre, 1851.

2. *Œuvres de Sainte Thérèse*, Paris. Julien, Lanier et Cie, 1852.

ensuite les trois volumes de *Lettres*, 1861, et l'année suivante, les *Œuvres de saint Pierre d'Alcantara*[1].

L'ouvrage des PP. Arthur Martin et Charles Cahier a sa place dans un rayon bien différent, si tant est qu'un livre pareil puisse être logé en un rayon de bibliothèque. Celui-là certes n'est point un manuel; l'exemplaire relié de la Nationale fait la charge d'un homme robuste. Sa valeur toutefois ne se mesure pas au poids ni au volume. La *Préface* nous en raconte l'histoire. « Depuis quelque vingt ans, dit-elle, on a vu renaître en France le goût de l'art chrétien. Les cathédrales gothiques, systématiquement dépréciées depuis le XVIe siècle, ont retrouvé des admirateurs ; l'érudition s'est appliquée à déchiffrer leur symbolisme. Deux prêtres se sont rencontrés qui ont cru qu'il ne convenait pas de laisser aux laïques le monopole de ces études pour lesquelles certaine compétence leur manquera toujours. L'un d'eux, prêchant le Carême à Bourges, en 1839, se trouva tout naturellement engagé à faire de ses moments de repos des heures d'observation sous les voûtes où il venait d'annoncer la parole de Dieu. Bientôt le désir de fixer les impressions de ces moments trop courts lui fit prendre le crayon et le pinceau pour en conserver un souvenir durable qu'il pût consulter et méditer plus tard. »

Ce prédicateur-artiste était le Père Arthur Martin, qui déjà aux Carêmes précédents avait garni son album de croquis semblables à Laval et à Nantes. Les dessins recueillis à Bourges n'auraient peut-être servi qu'à nourrir ses méditations esthétiques ; mais de retour en sa résidence de la rue des Postes, le Père Martin montra sa collection à son confrère, le Père Charles Cahier. Celui-ci était dès lors un fervent de l'archéologie chrétienne; il avait déjà étudié à ce point de vue la cathédrale de Bourges. Bientôt

1. La *librairie* du P. Marcel Bouix est fort volumineuse; elle remplit 34 numéros dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Citons *Vie du P. Balthazar Alvarez, Vie et Œuvres du P. Surin, Saint Joseph, Abrégé des méditations du vénérable P. Dupont*, etc., etc.

les deux Jésuites conçurent le plan d'une publication digne de ce merveilleux monument. Cette architecture, dans ses grandes lignes comme dans ses détails, ces sculptures en haut et bas-reliefs, « ces vitraux surtout sont une prédication, comprise au temps de leurs auteurs, mais aujourd'hui tombés à l'état d'hiéroglyphes ». Ce serait faire une œuvre éminemment sacerdotale que d'en révéler le sens à nos contemporains, qui savent tout, mais dont l'ignorance dans les choses religieuses est sans mesure. On commencerait donc par ces incomparables verrières du XIIIe siècle, qui renferment avec l'histoire de la religion un vaste enseignement théologique, que seuls des prêtres sont en mesure d'expliquer. Le Père Arthur Martin en donnerait la reproduction exacte sur des planches gravées; le Père Cahier en ferait le commentaire.

Dans une lettre au Père Général il fixait, en son style humoristique, la portée de son travail : « Voici au fond, dit-il, quel est mon vrai but, ou plutôt quelles sont mes vraies pensées en traitant les vitraux de Bourges : — 1° Il fallait *chasser les Barbares de l'Italie*, c'est-à-dire mettre les gens du monde à la porte du moyen âge. L'Église doit expliquer ce qu'elle a fait et montrer l'incompétence de tout homme non ecclésiastique dans ces matières. Or, je pense rendre circonspects désormais dans leurs explications les beaux esprits à la mode. — 2° Il était urgent de faire un catéchisme pour les gens qui ne liront jamais le catéchisme; et j'espère que, après avoir lu les *Vitraux de Bourges*, un homme attentif saura tout ce qu'il faut pour recevoir l'absolution. Ce côté de mon plan n'a pas échappé aux théophobes qui trouvent qu'un peu plus de tolérance serait beaucoup mieux; cela prouve, si je ne me trompe, que je vais à mon adresse. — 3° J'ai voulu profiter du goût de la mode pour réhabiliter l'état social d'un âge auquel on accorde de l'habileté, mais où il faut voir en outre l'action morale et intellectuelle exercée par l'Église de Jésus-Christ. — 4° J'ai cru qu'il importait de faire sentir aux ecclésiastiques que l'étude des Saints Pères était trop

négligée, et d'ailleurs traitée fort cavalièrement par plusieurs de ceux qui s'en occupent. — 5° En même temps il m'a semblé utile de faire sentir à tout le monde que les études viriles ont besoin des Ordres religieux. » (12 Juin 1839.)

On voit que l'ouvrage monumental n'était pas une simple fantaisie d'artistes millionnaires. L'austère Père Guidée, alors Provincial de Paris, pouvait l'encourager de son suffrage, comme nous le voyons dans une lettre écrite quelques jours après au même Père Roothaan : « Le Père Arthur Martin, en qui tout le monde s'accorde à reconnaître un rare talent d'artiste et des connaissances remarquables en archéologie, m'a adressé le compte rendu d'un projet d'ouvrage qu'il a conçu et préparé pendant son séjour à Bourges. Je crois que ce travail ne serait pas sans utilité en France dans le moment présent, et qu'il ferait honneur à la Compagnie, *Ad Majorem Dei Gloriam.* » (3 Juillet 1839.)

On se mit donc à l'œuvre. Dans son atelier de Bourges le Père Arthur Martin grava lui-même sur la pierre la plus grande partie de ses reproductions, qui furent tirées en couleurs par la maison Firmin-Didot Frères. Les planches sont au nombre de trente-trois; chacune d'elles est accompagnée de plusieurs pages d'un texte fort érudit; c'est le moindre éloge qu'on en puisse faire. L'ouvrage fut mis en souscription et parut en livraisons, de deux mois en deux mois, à partir de novembre 1841. En 1844, les éditeurs firent suivre la quinzième et dernière livraison d'un avis qui mérite d'être cité : « Les souscripteurs reconnaîtront sans peine que les promesses ont été non seulement remplies avec scrupule, mais dépassées dans l'exécution. Aussi à dater de ce jour les conditions seront changées; l'exemplaire complet coûtera *net* 500 francs. L'exemplaire ordinaire contenant les seules planches nécessaires coûtera *net* 300 francs. »

L'Institut honora d'une médaille d'or l'ouvrage monumental des deux Jésuites. Dans une Notice sur le Père

Arthur Martin, lue à la *Société des Antiquaires de France*, M. Ferdinand de Lasteyrie, parlant de l'accueil qu'il reçut du monde savant, insinue que quelques-uns lui auraient « peut-être fait le reproche d'abuser des dissertations accessoires ». « Mais, ajoute-t-il, il est beau de pécher par excès de science. Aussi ne pensa-t-on qu'à louer la profonde érudition du texte et le luxe des planches exécutées avec une perfection à peu près inconnue jusqu'alors [1]. »

L'étude des vitraux ne formait pourtant que la *Première Partie* de l'œuvre annoncée par le titre lui-même : *Monographie de la Cathédrale de Bourges*. Elle ne fut pas continuée, et l'on comprend assez pourquoi. Toutefois les deux associés ne s'en tinrent pas là ; leur collaboration devait durer quinze ans. Ils réunirent le fruit de leurs recherches, dit le Père Cahier, dans « une collection moins démesurée par ses dimensions, moins inaccessible par son prix, formée d'éléments plus variés et de Mémoires plus intéressants pour ceux qu'effarouche une science trop sévère... Bon nombre de peintures mystérieuses, de tissus riches et précieux, de bas-reliefs inexpliqués se sont pressés dans nos cartons. Nous voulons les offrir au public, lui soumettre nos vues sur ces objets et appeler celles de plus habiles. » On procéda pour cette publication comme pour la Monographie ; chaque livraison, de format moins colossal, se composait de texte et de planches ; la première parut en 1848, et à la mort du Père Martin, en 1856, l'ouvrage formait quatre volumes sous le titre de *Mélanges d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature* [2]. Vingt années plus tard le Père Charles Cahier y ajoutait quatre

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*. Séances du 18 février et du 4 mars 1857.

2. *Mélanges d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature*, rédigés ou recueillis par les auteurs de la *Monographie de la Cathédrale de Bourges*. Collection de Mémoires sur l'orfèvrerie et les émaux des trésors d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, etc., sur les miniatures et les anciens ivoires sculptés de Bamberg, Ratisbonne, Munich, Paris, Londres, etc., sur des étoffes byzantines, arabes, etc., sur des peintures, bas-reliefs mystérieux

autres volumes de *Nouveaux Mélanges*. A propos de la première série, un critique d'art non suspect parlait avec admiration de cette œuvre « qui a si fort contribué à la renaissance du goût en matière de mobilier religieux[1] ». Réponse à qui serait tenté de croire que les études des deux religieux avaient un caractère peu sacerdotal.

On peut rattacher à cette même époque l'œuvre maîtresse du Père Cahier : *Les Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*[2]. Ce vaste répertoire d'iconographie sacrée parut seulement en 1866, mais lui-même déclare dans l'*Avant-Propos* qu'il y travaillait depuis trente ans : « Le projet, le plan même de ce livre date de 1838. » De même encore *Quelque six mille Proverbes* publiés en 1856, mais dont le rassemblement supposait beaucoup d'années de recherches. Pendant sa longue carrière, le Père Charles Cahier promena sa curiosité d'archéologue et de bibliophile sur une foule d'objets fort disparates, mais intéressant tous par quelque endroit l'honneur de la religion et de l'Église. C'est là ce qui fait l'unité de son œuvre. Il y avait dans sa manière une pointe d'originalité, parfois malicieuse, qui assaisonnait la sécheresse naturelle des commentaires et des discussions. « Personne au XIXe siècle n'a mieux connu l'art du moyen âge que le Père Cahier[3]. » Aussi était-il devenu une autorité dans le monde des chercheurs et même des artistes. Il mourut âgé de 75 ans, le 22 février 1882.

Le Père Arthur Martin publia en outre dans différents recueils quantité d'articles d'histoire ou de critique de l'art religieux. Artiste lui-même, tour à tour dessinateur et graveur, il a laissé une œuvre considérable, encore que fragmentaire et dispersée, dont on peut voir le détail

de l'époque carlovingienne, romane, etc. Chez Veuve Poussielgue-Rusand, 1848-1856. 4 vol. In-folio. Planches 45. 39. 34. 35.

1. Ferdinand de Lasteyrie, loc. cit.

2. *Les Caractéristiques des saints dans l'art populaire énumérés et expliqués* par le Père Charles Cahier, de la Compagnie de Jésus, 2 vol. grand in-4°, pp. 869, 1867.

3. Émile Mâle. *L'Art religieux du XIIIe siècle en France. Préface.*

dans la Notice de M. de Lasteyrie. Le Père Martin « aida beaucoup, dit-il, la maison d'orfévrerie religieuse Poussielgue-Rusand, en dessinant pour elle une foule de vases sacrés du style le plus pur... Plusieurs chapelles de Paris, en particulier celle de Sainte-Geneviève à Saint-Étienne-du-Mont, font le plus grand honneur à son goût. » — En 1845, il fut choisi par ses collègues pour présenter le Rapport sur la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle. Peu après il était nommé membre du Comité de l'art religieux au Ministère des Cultes, et décoré de la Légion d'honneur. Enfin, la ville de Lille ayant entrepris la construction de Notre-Dame de la Treille, le Père Martin fut désigné, hors concours, pour dresser les plans et diriger l'exécution. Il accepta cette tâche, au dire du savant antiquaire, non sans quelque témérité; et déjà les murs sortaient de terre lorsqu'un coup soudain vint terminer une vie encore pleine d'espérances. Parti sur la fin de 1856 pour un voyage d'études en Italie, il fut frappé d'apoplexie, à Ravenne, et mourut le 24 novembre. C'était, dit M. de Lasteyrie, pour ce chercheur infatigable, « tomber au champ d'honneur ». Né en 1804, le Père Arthur Martin était âgé de 52 ans.

La réputation du Père Jean-Marie Prat n'est point inférieure à celles des PP. Arthur Martin et Charles Cahier. Pendant un demi-siècle ce modeste travailleur s'adonna aux études historiques et produisit un nombre imposant d'ouvrages, remarquables par une documentation copieuse et un soin classique de la forme. La plus grande partie est consacrée à l'histoire des origines de son Ordre, et l'on a pu dire que personne en France ne connaissait le XVIe siècle comme le Père Prat. Sa vocation d'écrivain se révéla de bonne heure. Il avait à peine trente ans quand il composa l'*Histoire de l'Éclectisme alexandrin*[1]; ce pre-

1. *Histoire de l'éclectisme alexandrin dans sa lutte avec le christianisme*, par M. l'abbé J.-M. Prat. 2 vol. 8°, pp. XX-332 et 406. Lyon, Perisse Frères, 1841.

mier essai parut en 1841, l'année même où commençait la splendide publication des Vitraux de Bourges. Dès lors il ne se passe guère d'année qui ne voie éclore quelque œuvre nouvelle signée du Père Prat. C'est, en 1843, l'*Histoire de saint Irénée, second évêque de Lyon, docteur de l'Église et martyr*[1] ; en 1845, il a préparé un livre sur l'Université ; il s'efface devant son confrère le Père Deschamps, mais il met au jour un *Essai historique sur la destruction des Ordres religieux en France au* XVIIIe *siècle*. L'année suivante c'est l'*Histoire de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois, fondateurs de l'Ordre de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs*. En 1847, c'est un gros in-4° de plus de mille pages qui forme le tome XIX de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* du Père Berthier ; en 1851, le Père Prat donnait pour le tome XX l'*Histoire du Concile de Trente*. Entre temps il avait publié, par manière de délassement, deux volumes de biographies édifiantes, *Éléonora de Gaulmyn* et *Vie du Père Paul-Antoine Dauphin, missionnaire dans le Vivarais et le Velay*. Ainsi débutait cet historien à la plume féconde. Après 1850, le Père Prat put encore écrire l'espace de quarante années, dont il est bien permis de dire que, grâce à une régularité méticuleuse dans l'emploi du temps, pas une minute ne fut perdue. Il fouilla les bibliothèques de France, d'Italie et d'Espagne, recueillit une énorme quantité de notes, transcrivit d'innombrables pièces d'archives et composa une quinzaine de forts volumes, sans compter une multitude d'œuvres inédites intéressant surtout sa famille religieuse.

Nous avons parlé déjà du Père Louis Lambillotte et de son abondante production musicale. Ses oratorios, ses cantiques surtout qui ont rendu son nom populaire dans le monde entier, ne sont pourtant pas son meilleur titre de

1. In-8°, pp. 480-LXXVIII. Lyon, Pélagand, 1843.

gloire aux yeux de l'Église et de la science. « La restauration du chant grégorien, dit son biographe, c'est-à-dire la plus belle partie de la Liturgie romaine, fut la maîtresse œuvre de Louis Lambillotte[1]. » Dans cette entreprise hérissée de difficultés, qui sollicite toujours les érudits, il fut un ouvrier de la première heure. L'unité liturgique, rétablie sur l'initiative de Dom Guéranger, appelait l'unité du chant ecclésiastique, laquelle ne pouvait être réalisée qu'à la condition de faire revivre le chant grégorien. On en avait depuis des siècles perdu la tradition ; et comment la retrouver sous les lourdes et informes mélopées qui en avaient pris la place dans nos églises? C'est cette recherche patiente et passionnée qui occupa le meilleur de la vie du Père Lambillotte et qui remplit exclusivement ses dernières années.

Pour se rapprocher autant que possible des sources antiques, il compulsa une infinité de manuscrits dans presque toute l'Europe. Aux vacances de 1848, il put mettre la main, au monastère de Saint-Gall en Suisse, sur une copie authentique de l'Antiphonaire autographe de saint Grégoire, faite vers l'an 790 et envoyée à Charlemagne par le Pape Adrien Ier. Il a raconté lui-même tous les détails de sa bienheureuse aventure, et comment il réussit, en dépit des règlements, à faire reproduire pour son usage « cette pièce unique au monde ». Les mélodies de saint Grégoire y sont notées en caractères inconnus. Mais, grâce à ses études antérieures, à force de rapprochements, de confrontations, de procédés industrieux qui rappellent Champollion devant les hiéroglyphes, le Père Lambillotte parvint à déchiffrer cette écriture mystérieuse. En 1851, il publia le *Fac-simile* du Manuscrit de Saint-Gall, accompagné de plusieurs Appendices : Notice historique, Dissertation donnant la clef du chant grégorien[2], etc. L'Académie honora

1. Mathieu de Monter, *Louis Lambillotte et ses frères*, p. 93.

2. *Antiphonaire de saint Grégoire.* (Copie authentique de l'autographe, écrite vers l'an 790.) Accompagné : 1° d'une Notice historique ; 2° d'une Dissertation donnant la clef du chant grégorien ; 3° de divers

l'ouvrage d'une mention *très honorable;* la Société des Antiquaires de France admit l'auteur au nombre des associés correspondants, en même temps que le pape Pie IX lui adressait un Bref de félicitations. Il pouvait désormais s'adonner tout entier à la tâche qui lui tenait à cœur, la réforme du chant liturgique, conformément à la pure tradition grégorienne retrouvée. Il prépara donc un Antiphonaire nouveau qui parut en deux éditions, l'une in-folio pour le lutrin, l'autre de format manuel avec la double notation en plain-chant et en musique moderne[1].

L'entreprise du Père Lambillotte était sans doute trop ambitieuse; il ne s'agissait de rien moins que d'une révolution dans les habitudes du peuple et du clergé. Les contradictions et les oppositions ne se firent pas attendre. Le Jésuite dut soutenir des controverses, défendre sa thèse, discuter et polémiquer. Une Commission fonctionnait alors pour la refonte des livres de chant, sous le haut patronage des cardinaux archevêques de Reims et de Cambrai, appuyée par une portion considérable de l'épiscopat. Avec des visées moins radicales son œuvre devait prévaloir; celle du Père Lambillotte avait le tort de devancer l'heure; l'opinion n'était pas mûre pour la réforme dont il donnait le signal; on devait y revenir plus tard. Pour lui, il mourut, le 22 février 1855, on peut bien le dire, en pleine bataille.

Bataille d'idées, il est vrai, aussi bien que celles qui se livrent dans le champ de l'archéologie, de l'art ou même de la Théologie; les blessures qu'on y reçoit ne sont pas meurtrières. D'autres luttes se livraient alors dans des

monuments, tableaux neumatiques inédits, etc., par le R. P. Louis Lambillotte, de la Compagnie de Jésus. In-4°, Bruxelles. Greuze, 1851. (Le *fac-similé* occupe les pp. 25-156.)

1. *Antiphonarium romanum, quod ad cantum attinet, ad priorem institutionem et gregorianam formam ex veteribus manuscriptis undique collectis necnon ex vulgatis recentiorum editionibus recensuit, usui adaptavit, duplici notatione donavit P. Ludovicus Lambillotte e Societate Jesu.* Paris, A. Leclère. S. D.

régions moins sereines. Les Jésuites ne pouvaient se dispenser d'y prendre part; car il y allait de l'existence même de leur Institut. On a vu le Père Deschamps lancer au fort de la mêlée son livre du *Monopole*, comme un projectile de grosse artillerie; plusieurs autres suivirent; l'infatigable lutteur ne laissait aucune attaque sans riposte. De 1843 à 1850, il ne publia pas moins de sept à huit volumes sur les questions du jour, et en particulier sur la liberté d'enseignement. De son côté le Père Cahour répondait aux diatribes de Michelet et de Quinet, dans son livre *Des Jésuites*, par un Jésuite. Le Père de Ravignan lui-même, qui recommandait si fort à ses confrères l'effacement et le silence, se vit par la force des choses engagé dans le combat. L'effroyable campagne de calomnies déchaînée contre l'Ordre de Loyola rendait nécessaire l'exposé sincère de la vérité historique. Le conférencier de Notre-Dame, l'auteur de l'opuscule sensationnel sur l'*Existence et l'Institut des Jésuites*, paraissait tout désigné pour mener à bien cette œuvre décisive. Il s'en occupait, en effet, avec l'aide de plusieurs collaborateurs. Le 7 juin 1844 le Père Roothaan lui écrivait : « Le succès de votre ouvrage est tel que, si l'Apologie dont vous esquissez le plan dans votre lettre, doit être publiée, elle ne peut l'être que par vous. » Cette Apologie toutefois ne vit pas le jour. Apparemment on jugea qu'elle eût fait double emploi avec l'Histoire de Crétineau-Joly.

Un autre sujet avait été mis à l'ordre du jour dans la presse et à la tribune des Chambres, la liberté de l'Église. Montalembert l'avait abordé maintes fois avec l'éclat de son éloquence. Restait à la traiter d'un point de vue doctrinal et plus rigoureux. On voit par la correspondance du Père de Ravignan qu'il y consacrait ses loisirs de vacances au scolasticat de Vals. Chemin faisant, il rencontrait plus d'une question qu'il n'était pas possible d'esquiver, mais que l'on ne pouvait guère toucher sans éveiller des susceptibilités ombrageuses. Le 6 février 1845, le Père Boulanger annonce au Père Général que

le manuscrit va être soumis à la revision : « Hier, ajoute-t-il, je demandai à Mgr le nonce sa pensée et celle du Saint-Siège sur le point le plus délicat de l'ouvrage à mon avis : la séparation totale, en France et sous le règne des institutions actuelles, de l'Église et de l'État. Son Excellence m'a assuré que cela ne déplairait pas au Saint-Père. Cette idée de la séparation se fait jour de toute part, et on commence à comprendre que mieux vaut la pauvreté avec la liberté qu'une espèce d'aisance avec la servitude. » — Deux mois plus tard, les reviseurs ont achevé leur tâche; le Père Rubillon, Provincial, résume leurs observations : « On demande, dit-il, des retouches considérables. » Puis, entrant dans le vif de la situation : « Le Gouvernement, poursuit-il, voudrait bien se débarrasser de nous, Jésuites. Il voudrait que l'Église fît la chose, car il répugne aux mesures arbitraires. Mais, si nous attaquons les Articles organiques, lois de l'État, alors !... D'ailleurs la séparation entraîne la suppression du budget des cultes; le Père de Ravignan n'en parle pas ; mais l'épiscopat, le clergé ?.. Il ne s'agit de rien moins que de l'existence de la Compagnie en France... » (18 Avril 1845.)

En définitive, pour des raisons faciles à comprendre, le sujet était de ceux qu'un Jésuite n'avait pas la liberté de traiter. Le manuscrit du Père de Ravignan dut rester en portefeuille. En 1848 et 1849 il en parut des fragments dans l'*Ami de la Religion* dont l'abbé Dupanloup était devenu le directeur.

Peu après le Père de Ravignan, relevant de maladie, fut contraint de reprendre la plume pour défendre tout à la fois son Ordre et le Pape qui l'avait mis au tombeau. On se rappelle que l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* avait eu pour épilogue l'*Histoire de Clément XIV*. En tête de son nouvel ouvrage, l'auteur exposait ainsi sa pensée maîtresse : « Tout avait été dit sur la société religieuse fondée par saint Ignace de Loyola. Mais il restait à faire connaître de quelle manière un Pape avait été amené à licencier les prêtres que d'Alembert et Frédéric II appelaient

les grenadiers, les gardes du corps du Saint-Siège... La vérité est venue avec la justice ; par malheur c'est sur un Pape, sur des rois, des ministres et des princes de l'Église qu'elle frappe sans pitié[1]. » D'ardentes polémiques s'élevèrent autour de ce livre, auquel on reprochait avec raison de manquer de mesure, mais qu'il n'était guère possible de trouver en défaut. Le Père Augustin Theiner, oratorien allemand, entreprit de venger la mémoire du Pontife. Ce volumineux plaidoyer traduit en français par l'abbé Geslin de Bourgogne parut en même temps que l'édition allemande[2]. L'apologie de Clément XIV n'y allait pas sans récriminations amères contre les Jésuites ni sans révélations fâcheuses pour la cour romaine.

Le Père Roothaan, alors bien près de sa fin, en fut profondément affligé. Une mise au point lui paraissait nécessaire pour l'honneur de l'Église plus encore que pour celui de la Compagnie, et il eût désiré qu'elle fût faite par d'autres que par des membres de sa famille religieuse, à condition qu'ils fussent « graves et modérés et surtout respectueux envers le Saint-Siège ». Il se décida enfin à exposer son désir au Père de Ravignan. Cette longue lettre, écrite tout entière de la main du Père Général, est un beau témoignage des sentiments de la Compagnie de Jésus envers le Pape dont elle a reçu le coup de mort. En voici le début : « Vous connaissez, mon Père, le dernier ouvrage du Père Theiner. On en est très mécontent ici. L'intention de rétablir l'honneur d'un vicaire de Jésus-Christ est sans aucun doute très louable ; mais la manière dont l'auteur s'y est pris est bien malheureuse. Laissons de côté les injures faites dans ce livre aux Jésuites... ; mais Clément XIV y est par le fait très mal défendu et ses prédécesseurs sur le siège de saint Pierre y sont vraiment

1. *Clément XIV et les Jésuites* ou *Histoire de la destruction des Jésuites*, composée sur les Documents inédits et authentiques par J. Crétineau-Joly. Mellier Frères. 1847. Avant-Propos, p. IV.

2. *Histoire du Pontificat de Clément XIV...*, par Augustin Theiner. Traduction de l'allemand par Paul de Geslin, 2 vol. 8°, Paris, Firmin-Didot, 1852.

injuriés. Le Saint-Siège est offensé par cet auteur beaucoup plus que la Compagnie elle-même. Or, la Compagnie est pour l'Église et pour le Saint-Siège ; donc les injures faites à l'Église, au Saint-Siège, doivent bien plus nous toucher que celles qui atteignent directement la Compagnie. Il m'est venu dans la pensée qu'une défense de Clément XIV, par un des Nôtres, pourrait se faire beaucoup mieux et avec meilleur succès. Voici comment je la conçois... [1] » Suit un énoncé succinct des circonstances qui atténuent, si elles ne la justifient, la conduite du Pape, l'effroyable pression qui pèse sur lui, ses résistances, ses anxiétés, la contrainte qu'il subit sous la menace de plus grands maux, qui lui arrachait à lui-même l'aveu désespéré *Compulsus feci*, et qui faisait dire à saint Alphonse de Liguori : Pauvre Pape, que pouvait-il faire ? *Que poteva fare* ? « Mais surtout, ce dont il faut laver la mémoire de Clément XIV, ce sont les éloges outrageants dont les impies l'ont souillée. Ils ont fait de lui un pape philosophe ; ils ont voulu voir dans le Bref de la suppression des Jésuites un manifeste en faveur de la tolérance et de la liberté religieuse entendue dans le sens de la libre pensée. »

Le Père Roothaan mourut quelques mois après avoir esquissé ce programme. (8 Mai 1853.) L'année suivante le Père de Ravignan publiait *Clément XIII et Clément XIV* [2]. « J'obéis, dit-il, dans l'*Avant-Propos*, à la pensée toute charitable d'un homme qui n'est plus. Le R. P. Roothaan m'avait écrit peu de temps avant la cruelle maladie qui nous l'a ravi... Il me proposait quelques réflexions que j'ai recueillies et gardées comme le testament de mon Père. Ce fut avec le secours de ces premières inspirations

1. La lettre est reproduite *in extenso* dans la *Vie du P. de Ravignan*, 10e édition, tome II, p. 220.

2. *Clément XIII et Clément XIV*, par le P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus, 2 vol. 8°. Paris, Julien, Lanier et Cie. 1855. Deuxième édition, 1856. Le Tome II est composé de documents recueillis par le P. de Montézon.

que je commençai mon travail ; il n'a qu'un but, je désire qu'il ait un seul mérite, la vérité. » — Élargissant le cadre proposé par le Père Général, l'auteur y fait entrer le prédécesseur de Clément XIV, le pape Clément XIII, l'intrépide défenseur de la Compagnie de Jésus, à côté de celui qui se crut obligé de la sacrifier. Pour l'un comme pour l'autre il s'efforce de montrer que, suivant la parole de Joseph de Maistre qu'il a prise pour épigraphe, « les Papes n'ont besoin que de la vérité ».

Il n'appartient pas à un Jésuite racontant l'Histoire de la Compagnie de Jésus d'apprécier un ouvrage de ce genre. Qu'il nous suffise de citer le jugement de l'ancien ministre de la Monarchie de Juillet, le comte Molé : « Vous avez, écrivait-il à l'auteur, rendu impossible à tout homme exempt de prévention et aimant la vérité d'hésiter encore. Rien ne rappelle la Passion du Sauveur comme cette persécution, si bien racontée, de la Société de Jésus. Tandis que vous demeurez si calme, si résigné, en traçant le tableau de tant d'iniquités, le lecteur s'émeut, se révolte d'autant plus peut-être que vous recommandez davantage le pardon... J'avais toujours regardé l'abolition des Jésuites comme une des plus odieuses violences et une des plus grandes fautes que des têtes couronnées aient jamais commises ; mais il n'en existait jusqu'ici aucune démonstration aussi authentique, aussi approfondie, aussi bien faite pour convaincre tous les esprits et pénétrer dans tous les cœurs. Ce qui est inexprimable et vous gagnera le plus de lecteurs, c'est cet accent de charité, cette résignation, cet oubli des plus mortelles injures qui respire d'un bout à l'autre de l'ouvrage. » — Mérite rare sans doute que le saint religieux sut allier à celui de l'historien sans détriment pour ce dernier ; car, pour parler comme son biographe, « l'ouvrage sur Clément XIII et Clément XIV — et c'était l'unique ambition du Père de Ravignan — a eu le dernier mot, et il attendra longtemps une réplique qui le réfute aux yeux des gens sensés. »

Resterait à dire les efforts des Jésuites français pour créer, sous la Monarchie de Juillet, un organe périodique. Dès le lendemain de 1830, l'idée d'employer cette arme à la défense des intérêts d'ordre religieux et moral hante l'esprit des plus entreprenants et des plus actifs. On ne s'étonne pas de rencontrer à leur tête le Père Nicolas Deschamps. Professeur au pensionnat de Fribourg, il avait déjà essayé du journalisme. Le comte O'Mahony lui écrivait le 21 février 1836 : « Si pour exciter votre plume, il fallait un autre motif que votre désir de faire le bien, je vous dirais que cet *Invariable*, que vous avez créé, que vous avez dirigé, que vous avez longtemps enrichi, vient de recevoir un double encouragement. D'abord une collection entière a été prise pour la Bibliothèque du Vatican ; ensuite le Saint-Père a versé sur le pauvre et indigne directeur une de ces grâces spéciales, récompense inappréciable aux yeux du chrétien. »

Mais l'intrépide lutteur ne pouvait s'en tenir là. Effrayé du désordre que la liberté de la presse répand dans les esprits, constatant que, en dépit des condamnations de l'Encyclique *Mirari vos*, les catholiques se laissent envahir par les faux principes du libéralisme, il voudrait que la Compagnie partît en guerre contre cette « hérésie nouvelle ». La prédication est impuissante à contenir le flot de l'erreur ; il y faudrait un journal. Dès 1834, il expose ses idées dans un Mémoire aux premières autorités de l'Ordre. Nous avons la réponse de l'Assistant de France, le Père Rozaven : « Le projet dont vous parlez a toute mon approbation et celle du Père Général. Nous nous en sommes expliqués plus d'une fois avec le Père Renault pendant son séjour à Rome... » — En conséquence pleine liberté lui est donnée d'aller de l'avant. Qu'il dresse son plan et le fasse agréer de ses Supérieurs. (5 Août 1834.)

A cette date les circonstances n'étaient guère favorables pour une telle entreprise ; la prudence faisait aux Jésuites un devoir de s'effacer. On attendit. En 1841, le Père

Delvaux renouvelait la proposition sous forme de vœu à la Congrégation provinciale de Paris ; elle eut ses partisans et ses adversaires. On ne se sentait pas suffisamment prêt ; les hommes capables manquaient. Vainement le Père Delvaux invoqua l'exemple des Pères Belges, ses compatriotes qui, sans être mieux préparés, venaient de reprendre la publication des Bollandistes. Le Provincial, le Père Guidée avait peur de s'engager dans une nouveauté aussi hardie ; finalement le vœu fut écarté à deux voix de majorité. En 1843, c'est Lyon qui le reprend pour son compte ; la campagne pour la liberté d'enseignement battait son plein, le *Monopole universitaire* venait d'être jeté dans la mêlée ; le Père Deschamps lança vers Rome un appel presque suppliant : « Oh ! c'est bien maintenant qu'une Revue mensuelle ou de deux fois le mois, sous notre direction, serait nécessaire pour soutenir la lutte engagée, reprendre toutes les questions philosophiques, historiques, religieuses de l'enseignement universitaire, montrer la ruine imminente qui menace la religion catholique en France, les abîmes où l'on conduit la société tout entière, éclairer et les pasteurs et le troupeau ! L'atmosphère parisienne est trop délétère pour y tenter cette entreprise... Un directeur général et trois autres hommes de la Compagnie suffiraient pour mener à bonne fin une telle œuvre en province, avec le concours de laïques qui viendraient d'eux-mêmes se grouper à l'entour. Le clergé serait enchanté de nous voir occupés à défendre ainsi la cause de la religion et de la science. » (3 Novembre 1843.) De son côté le Père Louis Valantin, Supérieur de la maison de Fourvière, sollicitait dans des lettres pressantes l'autorisation de mettre la main à l'œuvre. Cette fois encore le Père Roothaan fait répondre de la façon la plus encourageante ; il exige seulement que les règles de la Compagnie pour la revision des articles soient fidèlement observées, et il recommande en outre de respecter les personnes en combattant les doctrines. (25 Décembre 1843.)

Rien ne semblait donc s'opposer à l'exécution. Cependant trois mois plus tard, le Père Valantin écrit à son Général : « Hélas ! mon Très Révérend Père, j'ai de tristes nouvelles à vous donner de notre Revue projetée. Elle est encore à l'état de projet et, selon toute apparence, elle en restera là. » (12 Avril 1844.) La suite de la lettre explique cet insuccès. Examinés de près, tous les rouages du mécanisme, éditeur, collaborateurs, reviseurs, avaient présenté de telles difficultés pratiques qu'on avait dû renoncer à en essayer le fonctionnement. (12 Mai 1844.) Le Père Valantin ne se fait pas faute de dire son sentiment sur la revision imposée aux écrivains de la Compagnie, alors qu'il s'agit d'un organe de publicité périodique. Selon lui, elle ne permettrait pas de suivre une polémique ; maintenir cette exigence, c'est donc une façon de leur dire de se taire. Et malheureusement beaucoup de gens leur reprochent leur silence. Ce jugement, empreint d'une exagération manifeste, prouve du moins que les Jésuites gardent toujours la liberté de dire à leurs Supérieurs ce qu'ils pensent, même quand ils ne sont pas pleinement d'accord avec eux.

Nous ne mentionnons que pour mémoire la tentative imaginée en 1845 pour confier la direction de l'*Univers* à un comité de cinq personnages éminents, parmi lesquels le Père de Ravignan avait sa place. Ses collègues étaient le Père Lacordaire, l'abbé Dupanloup, Montalembert et Charles Lenormant. On peut voir l'histoire de cet épisode dans la *Vie de Louis Veuillot*. A en juger par la correspondance du Père de Ravignan, on se promettait de cette combinaison un succès assuré pour le journal ; mais sa présence dans le comité de direction fut jugée inopportune par les Consulteurs appelés à donner leur avis. L'*Univers* passerait aux yeux du public pour la feuille des Jésuites, ce qui ne serait profitable ni aux Jésuites, ni au journal lui-même. D'autres raisons encore firent abandonner le projet. Deux ans plus tard, l'abbé Dupanloup essayait encore d'attacher le Père de Ravignan à un journal

dont il préparait la création : « Mon Très Révérend Père, écrivait-il à ce propos au Père Roothaan, on m'a communiqué votre réponse relativement à la grande et importante affaire dont je m'occupe. Non seulement je respecte, mais je comprends même la gravité des motifs qui vous déterminent à ce refus. » (6 Septembre 1847.)

Diverses correspondances, en particulier celle du Père Valantin, témoignent qu'à cette date on sentait de plus en plus parmi les Jésuites français la nécessité de former des écrivains et de publier une Revue sous le nom de la Compagnie. La loi de 1850 allait bientôt attirer d'un autre côté leur attention et leurs soucis; il leur faudra encore attendre des années pour réaliser, après bien des tâtonnements, une œuvre rêvée pendant un quart de siècle.

CHAPITRE V

I. — La reprise des Missions d'outre-mer. Les nouveaux Jésuites émules de leurs devanciers dans l'apostolat auprès des infidèles. La Mission d'Orient. Les premiers missionnaires abordent en Syrie en 1831. Établissements au Liban. Les Lazaristes à Antoura. Mauvais vouloir du Gouvernement français. Manœuvres de M. Guizot pour évincer les Jésuites. On leur offre le collège de Smyrne. M. Guizot le fait attribuer aux Lazaristes. Les entraves et les difficultés de toute sorte n'arrêtent point les Jésuites. Hésitations et tâtonnements des premières années. Période troublée après 1850. Effervescence du monde musulman. Massacres de 1860. Cinq Jésuites mis à mort. L'œuvre accomplie. Quelques ouvriers de la première heure. Le « saint P. Estève ».

II. — La Mission du Maduré. Le schisme goanais. Tribulations des missionnaires à leur arrivée. Le choléra les moissonne. L' « Appel aux Braves ». Nouvelles victimes. Une cruelle expérience rend les missionnaires plus prudents. Le P. Joseph Bertrand en Europe. Un premier vicaire apostolique. Résistances du P. Général. Mgr Canoz. Le collège Saint-Joseph.

III. — Mission de Madagascar. Les origines. Les abbés de Solages et Dalmont. L'abbé Dalmont demande le secours de la Compagnie. Les trois premiers Jésuites missionnaires débarquent à Bourbon. Tentatives sur la Grande-Terre. Dans la baie de Saint-Augustin. A Tuléar. Mort de l'abbé Dalmont et de l'abbé Monnet. Les Jésuites aux Petites-Iles. Le Père Jouen. Première messe à Tananarive.

IV. — Mission de Chine. Requête des chrétiens chinois. Mgr de Bési demande et obtient des auxiliaires Jésuites. Le P. Claude Gotteland. Le P. François Estève. La reine Marie-Amélie. Voyage de quatorze mois. Les vues du vicaire apostolique incompatibles avec la vie religieuse. Sa démission. Mgr Maresca. On constate que la situation est intolérable. Nécessité de donner à la Mission un vicaire apostolique choisi parmi les religieux. Le P. André Borgniet, vicaire apostolique de Kiang-nan. Le Tché-ly Sud-Est. Mgr Languillat. Il faut renoncer à aller au Japon.

V. — Mission de l'Amérique du Nord. Les collèges de Sainte-Marie et de Louisville au Kentucky. Le P. Boulanger, Visiteur et Supérieur. La Compagnie à Fordham. Le collège de New-York.

I

Nous n'avons pas à rappeler ici les travaux et les conquêtes des anciens Jésuites dans le champ de l'apostolat auprès des nations lointaines, non plus que la désolation qui s'abattit sur ces florissantes chrétientés d'outre-mer après la destruction de la Compagnie. Lorsqu'elle fut rappelée à la vie par la Bulle de 1814, elle ne put tout d'abord songer à réparer tant de ruines ; les jeunes Provinces avaient besoin de se fortifier au dedans, avant de s'élancer dans la carrière où les fils de saint Ignace avaient recueilli de si belles moissons, au prix de tant de sueurs et de tant de sang.

C'est en 1823, semble-t-il, que s'ouvre pour la nouvelle Compagnie de Jésus la période des Missions étrangères, avec l'arrivée des Pères Belges parmi les tribus indiennes du Missouri. Dans une lettre circulaire adressée aux Jésuites français, le 1er octobre 1826, le Père Godinot dépeignait ainsi l'existence des missionnaires : « A vingt milles environ de la pauvre petite ville où réside l'évêque de Saint-Louis, vivent dans des cabanes treize des Nôtres, quatre prêtres, six scolastiques et trois Frères coadjuteurs, travaillant de leurs mains, à la mode apostolique. Pour se procurer le vivre et le couvert à eux et aux vingt-cinq enfants qu'ils ont recueillis chez diverses peuplades sauvages, ils cultivent quelques morceaux de terre ; ils se nourrissent de pain, quand ils en ont, et de pommes de terre. Malgré tout, ils exercent un apostolat très actif auprès des catholiques et des dissidents. » Le Provincial terminait en sollicitant la charité de ses frères pour la Mission naissante. Les années suivantes amènent quelques départs individuels pour l'Amérique ou l'Orient ; puis le 3 décembre 1833, en la fête de saint François-Xavier, le Père Roothaan lance à la Compagnie toute entière ce que l'on pourrait appeler un ordre du jour pour la reprise des Missions lointaines : « Pour remplir, dit-il, le devoir

de ma charge, d'abord je vous invite et vous exhorte tous, de la manière la plus pressante, à ne rien omettre pour ressusciter en vous l'esprit de votre vocation. Que ceux ensuite en qui le Ciel fera naître le désir de cet apostolat le regardent comme une grâce insigne, lui ouvrent leur âme toute grande et l'entretiennent avec soin; qu'ils s'offrent souvent à Dieu pour que sa sainte volonté leur en accorde un jour l'accomplissement, et que, après en avoir conféré avec le guide de leur conscience, ils ne manquent pas, soit par eux-mêmes, soit par leur Provincial, de nous faire passer leurs noms pour être inscrits au nombre des aspirants à un si glorieux ministère.

« Les Provinciaux ne doivent pas regarder les sacrifices qui en résulteront comme de véritables pertes... Il n'est pas nécessaire d'attendre qu'une Province soit assez fournie de sujets pour pouvoir donner aux Missions quelque chose de son abondance, et pour ainsi dire, de son superflu. Jésus-Christ, voulant que chacun se plaise à donner, même de sa pauvreté, et se tienne assuré que ce qu'il aura donné ainsi lui sera rendu avec usure par la Bonté divine, dit : Donnez et on vous donnera, *Date et dabitur vobis.* Ainsi devons-nous être persuadés que, plus une Province se montrera libérale en ce qui tient à cette œuvre, plus elle donnera de bon cœur à Dieu et aux Missions ses meilleurs et ses plus utiles sujets, plus aussi la Bonté divine aura soin de l'enrichir de nouvelles recrues et de sujets non moins précieux. »

A partir de ce moment l'élan était donné ; il ne devait plus se ralentir. Les Jésuites du XIXe siècle se sont consacrés aux Missions étrangères avec une ardeur ni moins généreuse ni moins féconde que celle de leurs devanciers ; leur apostolat s'est étendu aux cinq parties du monde. Après quatre-vingts ans, la Compagnie de Jésus, bien que beaucoup moins nombreuse qu'à la veille de sa suppression, se présente avec un chiffre de missionnaires supérieur à celui qu'elle avait alors : 3.700 en 1914, contre 3.500 environ en 1749. Sur cet effectif total, la part de

la France atteint presque un millier de religieux, répartis entre neuf Missions. Nous ne comptons pas dans ce total les Missions des États-Unis et du Canada, fondées et entretenues longtemps par les Provinces françaises et devenues à leur tour de florissantes Provinces. Presque toutes ces Missions ont pris naissance à l'époque qui nous occupe. A l'occasion du Centenaire, chacune d'elles a été ou sera l'objet d'une publication spéciale ; nous y renvoyons le lecteur [1]. De leurs origines et de leurs débuts nous dirons ici seulement ce qui rentre dans le cadre de notre Histoire.

*
* *

Celle qui se présente la première par rang d'ancienneté est la Mission de Syrie. Les Archives romaines renferment un rapport adressé au Pape Pie VII par les Procureurs généraux des quatre nations : Grecque, Arménienne, Maronite et Syrienne. Ils exposent la situation des missionnaires latins dans le Levant et demandent le retour de la Compagnie de Jésus que Sa Sainteté vient de rétablir. Le document porte la date du 25 juillet 1816. Onze ans plus tard, en 1827, une Note sur l'état du catholicisme en Orient était remise à la Propagande ; elle se termine ainsi : « Telle

1. *Histoire de la Mission de Syrie*, par le P. Michel Julien, S.J., 2 vol. 8°. — *Histoire de la Mission du Kiang-Nan*, par Joseph de la Servière, S. J., Docteur ès Lettres, professeur d'Histoire ecclésiastique au séminaire de Théologie de Zi-Ka-Wei, 1840-1878. 2 vol. 8°. Zi-Ka-Wei près Chang-Hai, 1914. — *La France à Madagascar* par Pierre Suau, S. J. In-8°. Paris. Perrin, 1909. — *Vingt ans à Madagascar*, par les PP. Abinal et de la Vaissière, Lecoffre, 1885. — *Histoire de la Mission du Maduré*, par le Père Joseph Bertrand. 5 vol. 8°. Paris, Poussielgue, 1847-1854. — *La Mission du Maduré*, par Léon Besse, S.J. Grand in-8°, Trichinopoly, 1914. — *Coup d'œil sur l'Arménie*, par le P. Amédée de Damas, S. J. — *History of the Society of Jesus in North America Federal and Colonial*, by Thomas Hugues. 4 vol. 8°. Longmans, Green et C°, London, 1908. — *La Mission de Cayenne* par le P. de Montézon. In-12. Douniol. 1858.

En outre différentes Biographies : *Mgr Canoz*, par le P. Suau ; *Mgr Dubar*, par le P. Leboucq ; *Mgr Languillat*, par l'abbé Pierre. *Le P. Saint-Cyr ; Le P. Verdier*, par le P. Dessal, etc.

est l'opinion de M. Reygnault, consul de S. M. Très Chrétienne dans la basse Syrie. Cet homme, aussi distingué par son zèle pour le bien de la religion et l'honneur de la France que par ses talents, est intimement persuadé que les Jésuites seuls peuvent soutenir l'édifice de la Religion qui menace ruine dans ces pays... » A peine élu Général de la Compagnie, le Père Roothaan recevait des lettres pressantes du patriarche des Maronites et d'autres prélats orientaux. Enfin Mgr Mazlum, archevêque de Myre et plus tard patriarche de la Nation grecque, étant venu à Rome, repartit en compagnie de trois Jésuites, les PP. Riccadona et Planchet et le Frère coadjuteur Henze. Ils s'embarquèrent à Livourne le 9 octobre 1831, et après une traversée de trente-cinq jours arrivèrent à Beyrouth le 13 novembre. Ils s'employèrent tout d'abord, comme il avait été convenu, au séminaire d'Aïn-Traz; mais bientôt la confiance des populations, chez qui le souvenir des anciens Jésuites était resté vivant, ouvrit à leur activité un champ plus vaste. Nombre de postes leur furent offerts, entre lesquels il leur fallait choisir. Ils se décidèrent pour deux localités du Liban, appelées Maalhaka et Bikfaya ; elles devinrent le berceau de la nouvelle Mission des Jésuites en Orient.

Leur situation fut pendant bien des années mal définie et, de plus, fort délicate. Les Lazaristes avaient pris la succession de la Compagnie éteinte par le Bref de Clément XIV; ils y étaient avec l'appui du Gouvernement français qui entendait disposer de tous les établissements des missionnaires. Entre Jésuites et Lazaristes ses préférences n'étaient pas douteuses. C'est ainsi que le collège d'Antoura fut attribué aux Lazaristes, malgré les efforts du Père Riccadona qui le revendiquait comme ayant appartenu à la Compagnie de Jésus et en vertu même des titres de sa fondation. Pour répondre au vœu des populations, les Pères adjoignirent des écoles à leurs résidences; celle de Maalhaka ne compta pas moins de 500 élèves. En même temps ils donnaient leurs soins à

l'instruction et à la réforme du clergé séculier et régulier des différentes Nations. L'érection d'un séminaire commun à tous les rites orientaux fut dès l'origine l'objet principal de leurs désirs et de leurs efforts; ils y étaient d'ailleurs fortement encouragés par la Propagande. Pendant des années on hésita sur le lieu où il convenait d'établir ce séminaire. Beyrouth parut l'emporter tout d'abord; on y entreprit une construction qui fut traversée de tous les incidents accoutumés sous le régime ottoman; inutile de les raconter ici. N'étant point soutenus par le Gouvernement français, les Jésuites durent renoncer à triompher des obstacles qu'on leur suscitait. Finalement ce fut la petite ville de Ghazir au Liban qui fixa leur choix. Un émir catholique leur cédait à des conditions douces une vaste demeure. C'est là que fut installé le séminaire-collège d'où sortirent pendant plus d'un quart de siècle des prêtres, des religieux, des évêques qui font honneur aux églises d'Orient.

Cependant, le nombre des missionnaires augmentait; après les deux premiers Supérieurs italiens, les PP. Riccadona et Ryllo, le Père Benoît Planchet était mis à la tête de la Mission. (1841.) Rattachée en apparence à la Province romaine, elle dépendait en réalité uniquement du Père Général. Au mois de septembre 1843, elle fut attribuée à la Province de Lyon. Cette marque de déférence donnée au Gouvernement français ne désarma point les préventions de M. Guizot qui continua à contrecarrer de tout son pouvoir l'œuvre des Jésuites en Orient. La correspondance diplomatique du ministre des Affaires étrangères avec les ambassadeurs et les consuls renferme à cet égard des révélations parfaitement explicites.

Dès le 8 janvier 1844, M. Guizot transmet au marquis de Latour-Maubourg une dépêche confidentielle du baron de Bourquenay, ambassadeur à Constantinople, lequel se plaint des agissements des Jésuites en Syrie. Le séminaire qu'ils tentent d'ériger à Ghazir n'a pour but que de faire concurrence au collège des Lazaristes à Antoura. Les

Jésuites vont à un échec certain, parce qu'ils sont antipathiques aux populations et spécialement aux Maronites ; M. Guizot voudrait que le Saint-Siège leur interdise de s'étendre en Syrie, ou mieux encore les envoie ailleurs. L'ambassadeur devra travailler en ce sens. Deux mois plus tard, réponse de l'ambassadeur : A Rome on pense tout différemment. Les populations sont très sympathiques aux Jésuites et les demandent avec instances. L'établissement de Ghazir ne nuira pas à celui des Lazaristes; car il n'a pas le même objet. Au surplus les Jésuites, appelés par le Délégué apostolique et poussés par la Propagande, s'apprêtent à fonder de nouveaux établissements à Antioche et à Lattaquié[1]. (7 Mars 1844.) A cette nouvelle le ministre effaré riposte : « Qui les a autorisés à aller ainsi de l'avant? » Voici que la Mission vient de passer de leur Général à un Provincial français. Quant à lui, il ne veut reconnaître de Jésuites ni en Syrie ni en France. (22 Mars 1844.) — A ce moment, en effet, l'agitation parlementaire contre l'Ordre de Loyola commençait à jeter le ministère dans de graves embarras. L'ambassadeur de Constantinople était avisé de tenir rigueur aux Jésuites ; le consul de Beyrouth, M. Poujade, qui leur témoignait de la bienveillance et avait écrit en leur faveur, était averti qu'il faisait fausse route. Ainsi s'expliquent les difficultés auxquelles s'était heurtée la construction du collège des Jésuites en cette ville. La véritable cause en était dans la sourde opposition des autorités françaises. A plusieurs reprises les représentants de l'Angleterre et de l'Autriche s'étaient faits forts d'obtenir le firman nécessaire; mais il fallait accepter leur protection au détriment des droits

1. « È indicibile il desiderio che tutti qui manifestono di vedere uno stabilimento gesuita, si per quello che riguarda la Religione come pure per l'educazione della gioventù. Anche tutte le famiglie schismatiche manifestono un ardente desiderio di poter qui vedere una ben regolata scuola. I Turchi anche bramano lo stesso. Oh ! quanto bene far si potrebbe in questi posti ! » (*Lettre de Mgr Villardel, Délégué apostolique en Syrie, au P. Planchet. Lattaquié, 10 juillet 1843.*)

séculaires de la France ; le Père Planchet avait refusé, et le Père Roothaan l'en avait félicité.

Néanmoins, par ordre de M. Guizot, le marquis de Latour-Maubourg adressait à la Propagande un Mémoire sur « l'envahissement de la Syrie par les Jésuites ». (2 Mai 1844.) Ce document fut communiqué au Père Général; on conserve aux Archives la réponse rédigée par le Père de Villefort, avec les notes du Père Planchet, sur les inexactitudes et les exagérations du Mémoire. Il n'était pas trop difficile de démontrer que les prétendus envahisseurs n'avaient fait qu'obéir au vœu des populations et aux ordres de la Congrégation romaine de qui dépendaient les Missions d'outre-mer. C'est d'ailleurs ce que le marquis de Latour-Maubourg insinuait dans sa correspondance avec le ministre. La Propagande ne marchandait pas sa sympathie aux Jésuites, et au surplus, ajoutait-il, elle protestait contre la prétention du Gouvernement français à délimiter la sphère d'action des missionnaires. Ces détails sont nécessaires pour comprendre l'accès de mauvaise humeur qui dicta à M. Guizot sa note du 3 juillet à l'ambassadeur de Constantinople : Puisque Rome soutient les Jésuites et qu'ils agissent sans notre agrément, on ne s'occupera plus de leurs affaires, et on les laissera s'arranger eux-mêmes avec l'administration turque. Toutefois, quelques semaines après, M. Guizot veut mettre les Jésuites de Syrie en demeure d'adhérer aux règles du protectorat édictées par l'ordonnance de 1781[1]. Il en écrit

1. L'Ordonnance royale invoquée par le ministre de Louis-Philippe renferme un ensemble de dispositions très rigoureuses qui mettent les missionnaires du Levant à la merci du Gouvernement de la métropole et de ses mandataires : Défense à tous sujets de Sa Majesté de se rendre dans les Échelles du Levant sans un passeport signé du ministre de la Marine, ou certificat de la Chambre de Commerce de Marseille. (Art. 1.) — Défense sous peine d'interdiction à tous capitaines de les recevoir à leur bord. (Art. 2.) — Ordre aux Consuls de faire embarquer tous ceux qui se trouveraient dans le territoire de leur ressort « sans être munis d'une permission expresse de S.M. ». (Art. 7.) — Tout prêtre ou religieux

au marquis de Latour-Maubourg, lequel ne paraît pas se soucier de s'engager dans cette négociation. Il faudra, répond-il, passer par la Propagande; or elle n'acceptera jamais cette ingérence laïque sur les personnes ecclésiastiques et leur ministère. Au reste l'adhésion existe implicitement; les Jésuites sont dans le droit commun; ils n'ont jamais prétendu s'en affranchir. Pour ces raisons et d'autres encore l'ambassadeur juge la mise en demeure « très intempestive ». M. Guizot n'insista pas pour cette formalité; mais, sur ces entrefaites, se présentait une occasion d'être désagréable tout à la fois aux Jésuites et à la Propagande; il n'eut garde de la laisser échapper.

La Compagnie de Jésus avait autrefois dirigé à Smyrne un collège florissant, qui ne s'était point relevé du coup dont l'avait frappé le Bref de Clément XIV. En 1844 une négociation fut entreprise par les pères de famille pour y rappeler les Jésuites. Ils s'adressèrent à la Propagande qui tout d'abord se montra favorable à leur projet. Le Père Général ne l'était pas moins. Un établissement d'éducation ne pouvait être mieux placé que dans la grande ville commerçante, la plus populeuse et la plus importante de l'Asie Mineure. Le retour des anciens maîtres paraissait donc décidé. Mais M. Guizot n'eut pas plutôt vent de l'affaire qu'il invoqua le protectorat de la France pour y mettre obstacle. Il expose sa volonté et les motifs qui l'inspirent, dans une dépêche à l'ambassadeur de Rome en date du 28 novembre 1844. Il faut absolument, déclare-t-il, empêcher l'exécution du dessein de la Propagande. Suit une page cruelle pour les Jésuites, qui n'aurait pas dû sortir de la plume d'un homme d'État de qui on pouvait attendre plus de justice et de réserve. Le marquis de

renvoyé en chrétienté ne pourra plus retourner dans aucune Échelle. (Art. 138.) — Défense aux missionnaires de faire aucune acquisition sans une permission expresse de S. M. (Art. 140.) — « S. M. se réserve au surplus de pourvoir par des règlements particuliers à tout ce qui peut être relatif aux Missions françaises... » (Art. 143.)

Latour-Maubourg fit valoir les remontrances du ministre français ; la Propagande essaya de les faire agréer des intéressés ; ceux-ci revinrent à la charge avec plus d'insistance ; ils allaient enfin l'emporter, quand le 17 janvier 1845, M. Guizot écrit derechef à l'ambassadeur. L'affaire de Smyrne est plus avancée qu'il ne croyait ; les Jésuites doivent arriver et entrer en possession du collège le 22. La Propagande le veut ainsi. Mais elle apprendra qu'on ne se passe pas si aisément de l'agrément du Gouvernement français. Le consul de Smyrne va recevoir l'ordre d'écarter les Jésuites par tous les moyens, et s'il le faut, par la force. Cette fois la Propagande dut céder ; une lettre du secrétaire en donne avis à l'ambassadeur ; le collège sera remis aux Lazaristes, puisque le chef du Gouvernement français le veut, mais, ajoute-t-il, « c'étaient bien les Jésuites qui étaient demandés par les pères de famille et par la population. » (27 Janvier 1845.)

A cette date M. Guizot machinait contre la Compagnie de Jésus en France une exclusion de plus large envergure ; M. Rossi était en route pour Rome avec la mission que l'on sait. Au moment même où ils venaient de s'abriter sous les plis de « la bannière de France », les Jésuites du Levant devaient avoir leur part de la défaveur qui s'acharnait sur les Jésuites français : « Vous êtes persécutés, écrivait au Provincial de Lyon le Supérieur de la Mission de Syrie, nous le sommes aussi ; mais nous ne le serons qu'autant que Dieu voudra. Une partie de notre œuvre est de souffrir la persécution. Nos Pères qui travaillèrent autrefois dans ce pays que nous habitons furent aussi persécutés ; ils n'en ont pas moins fait de grandes choses pour la gloire de Dieu, et leurs noms vivent encore environnés de la reconnaissance et de l'amour des peuples. » (28 Mars 1844.)

De fait les tribulations de toute sorte n'ont pas manqué à la nouvelle Mission des Jésuites français en Orient. Leur situation au milieu de Nations en perpétuelle rivalité les unes avec les autres était singulièrement délicate ;

les conflits incessants entre Druses et chrétiens entretenaient autour d'eux une atmosphère de guerre ; en cette année calamiteuse de 1845, tout le Liban y était en proie ; cent trente-cinq villages furent incendiés, la moitié des couvents saccagés et détruits ; les prêtres indigènes chargés de coups et d'outrages ; le pouvoir ottoman, incapable d'empêcher ces excès, avertit le consul de France qu'il eût à pourvoir au salut de ses nationaux ; sur quoi les missionnaires reçurent ordre de quitter la montagne. Des violences semblables ou pires devaient se renouveler maintes fois dans la suite ; plusieurs Jésuites tombèrent victimes de la fureur des Druses. Malgré les périls et les incertitudes, avec une protection de la mère patrie généralement sans bienveillance et parfois tracassière, les Jésuites modernes, aussi bien que leurs devanciers avec l'appui des rois, ont fait en Syrie « de grandes choses pour la gloire de Dieu », et on peut ajouter, pour l'honneur de la France.

Pendant les premières années, il y eut forcément des hésitations et des tâtonnements ; on ne connaissait de façon précise ni le mode d'action que l'on devait adopter, ni le territoire sur lequel on aurait à travailler. A deux reprises différentes le Père Riccadona poussa ses explorations jusqu'à Bagdad, visitant les chrétientés, étudiant les besoins et les désirs des populations ; les Pères avaient à se défendre tout à la fois contre le zèle et l'amitié du Délégué apostolique, Mgr Villardel, qui voulait leur confier toute la Chaldée et la Perse ; la force des choses les obligea à se maintenir dans des bornes plus modestes. Sur la fin de la période qui nous occupe, la Mission commençait à faire figure. En 1847, le Père Maillard, récemment libéré de sa charge de Provincial, fut nommé Visiteur en Syrie. Avec son entrain et sa chaleur de cœur il apporta aux missionnaires un regain de confiance dont ils avaient besoin au milieu des contradictions et des épreuves de tout genre dont ils étaient assaillis. Les règlements qu'il leur laissa assurèrent à leurs efforts

plus d'ordre et d'efficacité. Les résultats du voyage du Père Maillard eussent été plus considérables si les événements de 1848 n'eussent fait ajourner l'exécution des plans qu'il avait conçus pour le développement des œuvres de la Mission. A la date de 1850, moins de vingt ans après l'arrivée des deux premiers Pères, elle comptait dix-neuf religieux dont quinze prêtres, répartis entre trois résidences, un séminaire-collège et une station en Mésopotamie.

La décade suivante fut traversée par des convulsions politiques dont l'action religieuse ressentit le contre-coup. Elle se termina par une de ces explosions de fanatisme sanguinaire trop fréquentes dans l'histoire de l'Islam. Les massacres de Syrie en 1860 ont laissé un souvenir lugubre dans la mémoire de la génération qui s'en va. On a vu plus tard de plus effroyables boucheries ; mais alors l'Europe ne pouvait assister indifférente à l'égorgement systématique d'un peuple. La fureur des meurtriers n'épargna pas les missionnaires ; c'est pourquoi ces faits douloureux appartiennent à notre Histoire. Ils étaient une conséquence imprévue de notre intervention dans les affaires de l'Orient après la guerre de Crimée. Le *hatti-humayoun* de 1856 imposé à la Porte par le traité de Paris avait fait à l'orgueil musulman une blessure profonde. Il se révoltait à l'idée que les chrétiens sujets ottomans fussent déclarés égaux en droit aux sectateurs du Prophète ; la loi religieuse ne permettait pas semblable assimilation. Aussi dès lors l'extermination des *giaours* fut-elle résolue. Les attentats isolés se multiplièrent, encouragés par l'impunité. La protection officielle des Gouvernements ne fut même pas toujours une garantie pour la personne des étrangers. En 1859, le Père Billotet, essayant de défendre ses ouailles contre les avanies des soldats turcs, fut violemment maltraité et n'échappa qu'avec peine à la mort.

Enfin l'année suivante les complots ourdis dans l'ombre éclatèrent au grand jour. Les Druses, ennemis héréditaires des chrétiens du Liban, partirent en guerre, avec la

connivence des autorités turques; toute la Montagne fut mise à feu et à sang; le pillage, l'incendie et le meurtre s'accompagnèrent de raffinements d'une cruauté sauvage que la plume se refuse à décrire. Le 18 juin 1860, la ville de Zahlé fut prise, grâce à une manœuvre traîtresse du gouverneur qui arrêta la défense. Des milliers de chrétiens y furent massacrés impitoyablement. Le Père Billotet, resté à la résidence avec une multitude qui y avait cherché un refuge à l'abri du drapeau français, fut lui-même au nombre des victimes, ainsi que trois Frères coadjuteurs, le Frère Ferdinand Bonacina, Italien, et deux indigènes. Trois jours après, une cinquième victime, le Frère Alphonse Haïdar, tombait également sous le fer des Druses dans la petite ville de Deir-el-Kamar, où les atrocités dépassèrent toute mesure. A ce moment on comptait déjà au Liban sept mille sept cent une personnes de tout âge et de tout sexe mises à mort en haine de leur religion, trois cent soixante villages détruits, cinq cent soixante églises et quarante-deux couvents brûlés. Tous ces exploits avaient été accomplis en l'espace de vingt-deux jours. Le 9 juillet suivant, les massacres de Damas ajoutaient à ces listes huit mille cinq cents chrétiens, quatre évêques, cinquante prêtres indigènes, tous les religieux franciscains, avec trois mille huit cents maisons réduites en cendres.

La nouvelle Mission de Syrie avait ainsi reçu la consécration du martyre, objet de l'ambition des âmes apostoliques. Une grande tâche restait à accomplir au lendemain de ces tristes événements. Il fallait réparer les désastres, relever les ruines, secourir les populations ravagées, recueillir et élever des milliers d'orphelins. La charité catholique en France et dans toute l'Europe s'y employa magnifiquement. Le futur cardinal Lavigerie fut la cheville ouvrière dans cette œuvre de restauration, et parmi ses auxiliaires le Père Amédée de Damas figure au premier rang. Ici nous ne pouvons que renvoyer aux ouvrages où est racontée la vie de l'un et de l'autre, aussi

bien que les travaux des Pères de la Compagnie de Jésus dans les orphelinats de Syrie[1].

Malgré l'état d'effervescence qui n'avait guère cessé dans le pays pendant la période précédente, la Mission avait pris des développements appréciables. On en peut juger par le rapport rédigé par le Père Billotet alors Supérieur général pour l'exercice 1855-1856 : « L'allocation de cette année s'est élevée au total de 29.000 francs. Avec cette somme, la Mission a entretenu 5 maisons, y compris le collège de Ghazir, 8 églises ou chapelles, 28 Pères ou Frères, missionnaires ou professeurs, plus de 20 auxiliaires pour les écoles, 13 domestiques, 30 élèves nourris et défrayés de tout... »

Si à la date de 1860, où s'arrête notre récit, on jette un regard d'ensemble sur le passé, on constate que les missionnaires avaient étendu leur apostolat dans toutes les régions du littoral et jusque dans le Hauran; ils avaient soigné les malades et les pestiférés; ils avaient donné les Exercices spirituels de saint Ignace aux religieux latins de toutes robes, aux prêtres maronites, grecs ou chaldéens, et même aux fidèles réunis par groupes dans leurs résidences, et par ce moyen ils avaient ramené dans les villages du Liban une ferveur qui rappelait la primitive Église. Les écoles ouvertes et entretenues par eux donnaient l'instruction chrétienne à plus de douze cents enfants. Pour assurer cette œuvre essentielle, on avait fondé deux congrégations de religieuses indigènes, réunies par la suite en une seule dite des *Mariamettes*. La Congrégation des *Xavériens* pour les maîtres d'école n'eut malheureusement qu'une existence de courte durée. Une imprimerie arabe commençait à fonctionner, et produisait annuellement huit à dix mille volumes. En une multitude de villes de la côte et de l'intérieur, au loin

1. *Le Cardinal Lavigerie*, par Mgr Baunard. 2 vol. 8°. Paris, Poussielgue. — *Un Jésuite, Amédée de Damas*, par le P. J. Burnichon, 8°. Paris, Poussielgue.

même, à Mossoul, à Orfa, à Angora, à Adana, aussi bien qu'à Antioche ou à Saïda, les chrétiens de tout rite désiraient et demandaient que les Jésuites vinssent s'établir parmi eux. Toutefois ces progrès étaient encore bien modestes ; ils ne permettaient guère d'entrevoir ceux que l'avenir devait réaliser et que nous aurons à raconter le moment venu.

En attendant, avant de clore ce paragraphe, nous devons faire mémoire de quelques missionnaires qu'il serait injuste de passer sous silence. Outre ceux dont les noms ont déjà figuré dans ces pages, nous trouvons parmi les ouvriers de ces temps héroïques de la Mission de Syrie les PP. Estève, Canuti, Soragna, Cuche, Abougit, de Prunières, etc. Avant de donner sa vie pour son troupeau, le Père Billotet avait par ses hautes qualités et ses vertus conquis l'estime universelle. Voici le témoignage que lui rendait celui qu'on a appelé *le Grand Français*, alors consul général en Syrie, et qui signait ses lettres au Père Roothaan : *Votre fils*, *Ferdinand de Lesseps* : « M. l'abbé Billotet est un homme d'une grande valeur, connaissant très bien son terrain, plein d'autorité paternelle, de zèle et de mesure. Il est un précieux exemple, très heureusement suivi par ses collègues de Syrie. » (1er Octobre 1857.) Le Père Raymond Estève avait succédé au Père Planchet comme Supérieur général de la Mission, dans les premiers jours de 1848. Il avait déjà de beaux états de service. Arrivé en Orient en 1834, il avait été pendant des années, dans la bourgade de Bikfaia, à 900 mètres d'altitude, l'apôtre de la montagne. Il allait pendant un quart de siècle encore exercer autour de lui le charme irrésistible qui est le privilège de la sainteté. Longtemps après sa mort, Européens et Orientaux qui l'ont approché ne parleront qu'avec vénération de celui qu'ils appellent toujours le « saint Père Estève ».

II

L'érection du Maduré en Mission régulière est antérieure de plusieurs années à celle de la Syrie. Au moment où l'on commençait à préparer la division de la Province de France, le Père Général écrivait au Père Renault : « Nous avons reçu de la Propagande et du Saint-Père les plus vives instances pour envoyer quelques sujets au Maduré et royaumes voisins, où les fidèles se trouvent dans un besoin extrême de secours spirituels. Mgr le vicaire apostolique de Pondichéry a envoyé à Rome des rapports détaillés sur ces Missions ; il y parle avec éloges de nos anciens Pères missionnaires dans ces contrées... Il demande que l'on envoie des prêtres, qui pendant quelques mois resteraient auprès de lui pour se former aux usages et à la langue... Ces prêtres, le Saint-Père les demande à la Compagnie, et moi je les demande à la France et à la future Province de Lyon... Pour cette fois je ne désire que quatre ou cinq prêtres. Il y en a tant qui demandent les Missions !... » (26 Mars 1836.)

Le choix fut bientôt fait, comme en témoigne une nouvelle lettre du Père Roothaan : « Il convient, écrit-il, d'instruire dès maintenant ces Pères de leur destination et de leur demander s'ils la reçoivent de bon cœur. La Compagnie ne donne des lettres d'obédience pour de semblables Missions qu'à ceux qui les désirent... » (21 Mai 1836.)

Les quatre élus étaient les Pères Joseph Bertrand, Alexandre Martin, Louis Garnier et Louis du Ranquet. Il leur fallut attendre encore plus d'une année avant de quitter la France. Le Bref pontifical, daté du 23 décembre 1836, avait été expédié directement de la Propagande au nom du Père Bertrand, désigné comme Supérieur de la Mission. Il y avait là plus qu'un malentendu ; car c'était la méconnaissance de l'ordre hiérarchique, « dont l'importance, écrivait le Père Général, ne peut guère être sentie que par nous, ici. » Par suite, le départ fut retardé ;

des explications furent échangées, et un autre Bref expédié dans les premiers jours de juin 1837. « Le Souverain Pontife, disait le Père Roothaan en annonçant la conclusion de l'affaire, a donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de son affection envers la Compagnie; il a manifesté hautement qu'il voulait les Jésuites au Maduré, mais qu'il les y voulait avec leurs Constitutions saines et sauves. » (30 Mai 1837.)

Le 5 juillet 1837, les quatre missionnaires s'embarquaient à Bordeaux, et après un voyage de quatre-vingts jours, ils arrivaient à Pondichéry le 24 octobre. Quatre mois plus tard, sur la fin de février 1838, ils pénétraient enfin dans la région assignée à leur apostolat. Tout d'abord ils se heurtèrent à un obstacle qu'ils n'avaient pas prévu : l'opposition acharnée des prêtres goanais à l'établissement des étrangers sur un territoire qu'ils considéraient comme leur fief. Ces prêtres étaient presque tous des indigènes, n'ayant de portugais que le nom et d'apôtre que le costume, mais ils invoquaient, pour repousser les envoyés du Pape, le patronage du roi de Portugal. Telle fut l'origine de ce qui a été appelé le *schisme portugais*. Il fut pendant un demi-siècle une source de maux incalculables pour l'Église des Indes et d'amères contradictions pour les missionnaires. Dès le début ils apprirent ce qu'ils avaient à attendre de l'animosité des opposants. A la date du 22 octobre 1838, l'évêque de Drusipare, Mgr Bonnaud, vicaire apostolique de Pondichéry, écrit à M. Dubois, Supérieur des Lazaristes : « Le Père Bertrand a été empoisonné par son domestique; M. Méhay, un de nos amis qui est avec lui, l'a été aussi; mais l'un et l'autre, après avoir été sérieusement indisposés, se sont rétablis. Le poison avait été mis dans les burettes, et c'est en disant la messe qu'il l'ont avalé. Le domestique avait commis son crime à l'instigation du parti schismatique qui adhère aux prêtres de Goa. »

Tel était l'accueil que les successeurs de saint François-Xavier rencontraient chez les descendants des néophytes

de l'incomparable apôtre. Les Goanais, disait le prélat que nous venons de citer, sont unis avec les Protestants contre les Jésuites. A cette épreuve vinrent bientôt s'ajouter les ravages de la mort. N'écoutant que leur zèle, les missionnaires ne tenaient pas assez compte des exigences d'un climat de feu. Dans l'espace de quinze mois huit d'entre eux tombèrent victimes de leur dévouement. En tête de cette liste funèbre et glorieuse figure le nom d'Alexandre de Saint-Sardos, 3 février 1843 ; elle se termine sur celui de Walter Clifford, de la plus haute aristocratie anglaise, 21 mai 1844. Tous étaient dans la force de l'âge ; les aînés avaient quarante ans à peine. L'équipe des ouvriers de la Mission se trouvait par le fait réduite de moitié.

Toutefois ces désastres n'abattaient point les courages ; les candidats se présentaient nombreux pour prendre les places vides. Dès le début de cette année calamiteuse, le Père Maillard avait adressé un *Appel aux Braves* pour les Missions lointaines. (6 Janvier 1843.) Une seconde circulaire, datée du 27 novembre, avait pour objet les épreuves et les besoins des deux Missions spécialement confiées à la Province lyonnaise, la Syrie et le Maduré. Tout en saluant avec émotion l'héroïsme des morts, le Provincial ne dissimule pas « leurs pieuses imprudences », dont s'étonnaient les Indiens eux-mêmes, et il entre dans le détail des précautions que devront prendre désormais les apôtres envoyés sur ces plages meurtrières. Beaucoup sollicitent cet honneur ; le Père Maillard cite les demandes qui lui sont parvenues à la suite de ces annonces lugubres si souvent répétées. Les « braves » ne manquent donc pas pour remplacer les braves qui sont morts ; mais il ne s'agit pas d'aller là-bas pour mourir comme eux. Et l'exhortation se conclut par la parole de saint Thomas : *Eamus et nos et moriamur cum illo*, ainsi traduite pour la circonstance : « Allons, nous aussi en ce pays de la mort, et vivons-y longtemps pour la plus grande gloire de Dieu ! »

De fait, le 17 avril 1845, le Père Maillard annonçait que huit « futurs Indiens » se réunissaient à Bordeaux, prêts à prendre la mer et bien résolus à faire dans la Mission un service durable. Mais, hélas ! malgré ces bons propos, le Maduré réservait encore un tombeau à plus d'un arrivant. En prenant possession de sa charge, le Père Jordan, successeur du Père Maillard, apprenait la mort de quatre missionnaires, emportés par le choléra en moins de quinze jours. Le 5 octobre 1846, il écrit au Père Général : « Je commence mon administration dans la douleur. Encore quatre de nos braves viennent d'être frappés au Maduré : le Père Audibert, un sujet de grande espérance, capable d'être un jour à la tête de cette belle Mission ; le Père de Saint-Ferriol, qui s'était arraché l'année dernière aux larmes de ses parents ; il lui fallait, disait-il, non seulement le soleil du Maduré, mais encore le choléra ; le Père Barret qui nous avait quittés, il y a quelques mois, avec un zèle et un contentement inexprimable ; le Père O'Kenny, que je ne connaissais pas... Dès aujourd'hui, second jour de mon provincialat, je pense à un envoi de missionnaires aux Indes. Espérons, mon Très Révérend Père, que Dieu bénira enfin cette Mission de douleur et que, après les larmes, viendra la riche moisson. J'irai à Vals la semaine prochaine, et je suis sûr que je trouverai dans ces jeunes cœurs un élan d'autant plus vif pour les Missions qu'il s'y trouve plus de dangers et de sacrifices. » — Et quelques jours plus tard à un candidat presque quinquagénaire, le même Supérieur fait cette réponse : « Accepterons-nous votre demande mon bon Père, je ne le pense pas... Mais je bénis la Providence qui nous console en même temps qu'elle nous afflige. Les demandes pour les Missions surgissent avec les besoins. Nous n'avons qu'à choisir[1]... »

D'ailleurs l'expérience commençait à porter ses fruits ; grâce à un régime plus sage, le personnel de la Mission

1. Au P. Charles Rion, 11 octobre 1846.

ne paie plus à la mort le cruel tribut des premières années. A en juger par certaines confidences des missionnaires, le Supérieur qui avait présidé à leurs débuts au Maduré n'était peut-être pas sans quelque responsabilité dans les malheurs qu'on avait eu à déplorer. Le Père Joseph Bertrand appartenait à cette race de saints qui semblent ignorer les limites des forces humaines : « Une poignée de riz et de l'eau, avait-il coutume de dire, c'est tout ce qu'il faut à l'apôtre dans l'Inde. » Avec cet ordinaire on conçoit que des Européens devenaient rapidement une proie pour les maladies qui désolent ces contrées. Le Père Garnier lui avait succédé depuis moins d'une année, lorsqu'il succomba d'épuisement. (5 Juillet 1843.) La perte semblait irréparable : « Les missionnaires, écrivait le Père Maillard, sont démoralisés, anéantis... Ce cher et admirable Père Garnier, qui le remplacera? » Le fardeau retomba sur les épaules du Père Bertrand, mais pour quelques mois à peine. Lui-même était à bout de forces ; les médecins jugèrent que, sans un prompt retour en Europe, il n'y avait aucun espoir de le sauver. Il arrivait à Rome sur la fin de juin 1845, fort à propos, écrivait le Père Général, pour défendre « les intérêts de sa chère Mission ». Il s'y employa avec son activité ordinaire, comme s'il ne fût venu que pour cela et qu'il n'eût pas eu à refaire une santé délabrée[1]. Moins

1. Entre autres graves questions que l'on examinait alors à la Propagande il y avait celle du territoire à assigner à la Mission du Maduré. Le vicaire apostolique de Pondichéry avait député à Rome pour cette affaire l'abbé Luquet. Celui-ci venait de publier son livre sur les Missions étrangères. Il y reprochait aux anciens missionnaires de la Compagnie de Jésus d'avoir négligé la formation d'un clergé indigène. Cette accusation allait à l'encontre de la vérité historique, et de plus elle créait un préjugé fâcheux pour les nouveaux missionnaires. Le Père Bertrand y répondit dans un article du *Correspondant*, 25 octobre 1847 : *De la formation du clergé indigène*, etc., publié à part, chez Sagnier et Bray. 8°, pp. 51. A la même date, il faisait paraître le premier volume de son grand ouvrage *La Mission du Maduré d'après les documents inédits*. Après en avoir pris connaissance, le Père Roothaan écrivait : « Il y a, au commencement surtout, des lettres des premiers fondateurs

de deux ans plus tard, il s'apprêtait à regagner les Indes; son nom était sur la liste des partants. Mais cette fois encore il parut que c'était l'envoyer à une mort certaine. Le Père Joseph Bertrand fut donc retenu en France, où il continua pendant de longues années à servir en qualité de Procureur la Mission à laquelle il avait donné son cœur.

Une lettre, partie de Rome le 2 mars 1844, donnait pour Supérieur aux Jésuites du Maduré le Père Alexis Canoz. Ce nom a une place à part dans l'histoire de la Mission. Bientôt revêtu du caractère épiscopal, Mgr Canoz est resté quarante ans à la tête du vicariat apostolique du Maduré [1], dominant avec un tact parfait les difficultés d'une situation délicate et laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'une haute prudence dans les affaires alliée aux plus aimables vertus. Il fut le premier religieux promu à l'épiscopat dans la Compagnie de Jésus depuis son rétablissement, et à cause de cela même, sa nomination fut pour les Supérieurs majeurs l'objet des plus graves soucis.

Dès le début de la Mission, la Propagande eût volontiers donné à celui qui en était le chef l'indépendance à l'égard de son Ordre ; le Père Roothaan parvint à écarter cette atteinte aux Constitutions dont il avait la garde : « Vicaire apostolique, disait-il, ou même préfet apostolique, c'est une dignité ecclésiastique, qui ne convient pas à un membre de la Compagnie. » Dans sa pensée les Jésuites du Maduré auraient avec le vicaire apostolique de Pondichéry les rapports qu'ils ont partout avec les Ordinaires des diocèses où ils sont établis. Mais bientôt on s'aperçut que, avec cet état de choses, il serait difficile de conserver le bon ordre et la bonne harmonie. Au bout

de cette Mission, qui sont vraiment admirables. » (20 Juin 1846.) Le quatrième et dernier volume parut en 1854. Dix ans plus tard le Père Bertrand donnait deux autres volumes sous le titre de *Lettres édifiantes et curieuses de la Nouvelle Mission du Maduré*. 8°, Pélagaud et Privat.

1. Sauf une interruption de trois ans, pendant lesquels il administra le vicariat apostolique de Bombay, 1858-1861.

de trois ans, les missionnaires faisaient déjà entendre des plaintes discrètes ; elles reparaissent plusieurs fois par la suite dans leur correspondance. Le Père Roothaan leur recommande de ne rien négliger pour supprimer toute cause de dissentiment, et « s'il faut, dit-il, faire des sacrifices pour conserver l'union, il n'y a pas à hésiter ». Pour lui, il continue à détourner de la Compagnie la menace d'une mitre que la Propagande voudrait lui imposer : « Un Jésuite évêque au Maduré, écrit-il un jour, vous pouvez être tranquille à cet égard ; il n'en est pas question. » (2 Octobre 1844.) Cependant l'administration romaine des Missions étrangères en avait décidé autrement. Le 16 janvier 1846, le Père Général écrit au Provincial de Lyon : « D'un jour à l'autre, je puis être invité par la Congrégation de la Propagande à présenter deux ou trois candidats pour la charge de vicaire apostolique du Maduré avec le caractère épiscopal... Quand le Décret relatif à l'érection de ce vicariat aura été définitivement porté et m'aura été communiqué, je vous le transmettrai. » Trois mois plus tard, toute l'affaire était réglée, le Père Général en donne avis au Père Canoz dans une lettre dont nous citerons de larges extraits ; elle n'intéresse pas, en effet, seulement l'humble religieux à qui elle portait la nouvelle de sa promotion à l'épiscopat :

« Le Père Bertrand vous a tenu au courant, mon Révérend Père, de ce qui s'est traité ici, à Rome, par rapport à l'organisation de la Mission du Maduré. Vous savez déjà quel a été le résultat de nos longues délibérations et que, avec l'agrément de la Sacrée Congrégation et du Saint-Père, nous entrons dans une nouvelle manière d'être ; — nouvelle présentement, car anciennement la Compagnie avait ses évêques titulaires dans les Indes. Désormais elle va avoir au Maduré son vicaire apostolique avec le caractère épiscopal, mais avec une déclaration formelle que, par effet de cette charge, il ne cesse pas d'être membre de la Compagnie. Enfin vous saurez que le choix de ce premier

vicaire apostolique évêque est tombé sur vous, mon cher Père. Je crois devoir vous écrire cette lettre, de consolation d'abord, puis d'instruction ou de conseils propres à assurer le succès de l'œuvre. Je sens vivement ce qu'il doit en coûter à un enfant de la Compagnie de se voir mis ainsi dans une position exceptionnelle ; mais c'est pour le bien de la Mission, pour éviter d'infinies tracasseries que nous devons prévoir dans les circonstances présentes, qui menaçaient de s'aggraver avec le temps et qui ne laissaient guère d'espoir de continuer en paix sur le pied où nous étions jusqu'ici depuis notre rentrée au Maduré.

« Vous restez toujours religieux et membre de la Compagnie, comme vous l'étiez jusqu'à présent, et Supérieur des Nôtres ; seulement vous serez évêque, caractère qui devra vous porter à un plus grand soin de votre perfection ; et comme vicaire apostolique, vous dépendrez immédiatement de la Sacrée Congrégation, avec laquelle vous devrez correspondre directement pour les affaires du vicariat... Toute ma confiance, après Dieu, est dans le bon esprit qui vous anime. En effet, mon bien cher Père, tout le succès de ce nouvel ordre de choses est entre vos mains. Tout en étant soumis directement et uniquement à la Sacrée Congrégation pour l'administration du vicariat, il dépendra de vous de conserver avec nous cette union inviolable qui vous attache à la Compagnie... Quoique dans cette administration, vous soyez, par la volonté de la Congrégation, dispensé de l'obéissance envers le Général, cela ne peut signifier qu'il vous soit défendu de demander conseil... Seulement vous ne recevrez que des conseils qu'il vous sera libre de suivre ou de ne pas suivre, et que vous ne suivrez que, lorsque devant Dieu ils vous sembleront bons, meilleurs que ce que vous auriez d'abord trouvé par vous-même. »

Le Père Roothaan touchait ici un point sensible. Les profès de la Compagnie de Jésus s'engagent, pour le cas où ils seraient contraints d'accepter une dignité ecclésiastique, à ne pas refuser les conseils que le Père Général

croirait devoir leur donner. C'est pour eux l'objet d'un vœu spécial. Le texte du Bref qui nommait le vicaire apostolique du Maduré paraissait abolir ce vœu. Vainement le Père Roothaan avait-il multiplié les représentations. Sur ces entrefaites, Grégoire XVI était mort; le Bref n'étant point encore expédié, le Général de la Compagnie tenta une dernière démarche auprès de Pie IX, comme on le voit par la lettre qu'il adressait le 28 octobre 1846 au Provincial de Lyon : « La Congrégation des cardinaux, à laquelle le Saint-Père avait naturellement remis ma supplique, a jugé qu'il ne fallait pas réformer les Brefs de Grégoire XVI. La vénération pour le pontife défunt entre pour beaucoup dans cette décision; puis une certaine crainte que cette obligation de suivre les conseils du Père Général puisse contrecarrer les ordres du Saint-Siège, ou du moins mettre en scrupule le vicaire apostolique. Quant à cette crainte, je crois l'avoir entièrement dissipée dans l'esprit du Saint-Père, qui m'a entendu avec la plus grande bonté, et qui m'a assuré, ainsi qu'avaient fait les cardinaux, qu'on n'entendait aucunement exclure par cette dispense l'autorité du Général et ses conseils, qu'il était bien clair que le Père Général pourrait donner des conseils en mille cas particuliers, dans lesquels le Saint-Siège et la Sacrée Congrégation qui est son organe n'entrent jamais et ne sauraient entrer... »

Enfin l'expédition des pièces officielles pour la constitution du vicariat apostolique du Maduré eut lieu le 13 février 1847. Un ordre formel, ajouté par Pie IX, imposait au Père Canoz l'obligation d'accepter l'épiscopat : « J'en suis bien aise, écrivait le Père Roothaan, c'est mieux en règle. » Puis, faisant allusion à l'affaire épineuse dont nous avons parlé : « En me communiquant, disait-il, le Bref de Sa Sainteté Pie IX, la Congrégation de la Propagande m'a adressé une lettre en réponse aux observations que je lui avais présentées. Cette lettre est rassurante. » (18 Février 1847.)

Il n'était pas inutile d'entrer dans ce détail et de citer

les documents. La Compagnie de Jésus devait avoir dans ses Missions bien d'autres vicaires apostoliques ; ce qui avait été réglé pour celui du Maduré forme ce qu'on pourrait appeler le *statut* de ces Jésuites devenus évêques par ordre supérieur, contrairement à leur vocation et à leurs vœux. On y voit, d'autre part, que le Général n'a pas dans l'Église la puissance que certaine légende lui attribue ; celui qu'on appelle le *Pape noir* est parfois obligé de défendre, sans toujours y réussir, les Constitutions de son Ordre, contre des préventions dont les cardinaux eux-mêmes ne sont pas toujours exempts. Comment le vénéré Père Roothaan remplissait ce devoir de sa charge, lui-même l'insinue en écrivant au Provincial de Lyon : «...Souvenons-nous toujours que la Sacrée Congrégation de la Propagande est l'organe du Saint-Siège, auquel nous sommes liés *vinculo indissolubili*. A nous d'éclairer, dans les circonstances, sur le véritable état des choses, le Saint-Père et la Sacrée Congrégation, avec respect toujours et soumission. *Vir obediens loquetur victorias.* » (28 Octobre 1846.)

Nous ne pouvons quitter le Maduré sans parler du collège Saint-Joseph, devenu aujourd'hui le joyau de la Mission. Sitôt qu'ils y furent solidement installés, les Jésuites se préoccupèrent de créer un établissement qui fût tout à la fois une pépinière pour le recrutement du clergé et une école pour les enfants de familles créoles ou européennes. Quant aux Indiens, ils ne sentaient alors pour l'instruction ni goût ni désir. C'est pourquoi on ne songea point tout d'abord à établir le futur collège à Trichinopoly, mais plutôt dans une ville de la côte. Colombo, dans l'île de Ceylan, fut l'objet des premières négociations, puis le choix se fixa sur Négapatam. Les classes y furent ouvertes au mois de septembre 1844, par le Père Audibert, ancien professeur à Fribourg. Déjà on pouvait entrevoir un avenir prospère, lorsqu'une terrible épreuve vint mettre à néant toutes les espérances. Au cours de la seconde année le choléra s'abattit sur le collège ;

trois Pères et deux élèves furent enlevés dans les derniers jours de juillet 1846; il fallut rendre les autres à leurs familles. Sans se décourager toutefois, le Père Saint-Cyr se transportait dans un endroit plus sain, y élevait un vaste hangar couvert en feuilles de cocotier, y aménageait chambres, chapelle, réfectoire, dortoir, salles de classe, etc., et au mois de novembre, on y reprenait la vie de collège. Tout alla bien pendant deux ans; pendant la nuit du 11 septembre 1848, un incendie dévora en quelques instants la frêle bâtisse. Les schismatiques pensaient bien être débarrassés des Jésuites; mais bientôt s'élevait une construction moins rudimentaire, encore que bien modeste; en 1852, un cyclone en renversait une partie considérable.

A travers toutes ces vicissitudes et de profondes modifications introduites dans l'enseignement, le collège de Négapatam grandissait; il compta jusqu'à 420 élèves. Le moment vint pourtant où il ne répondait plus aux exigences nouvelles; alors un homme d'initiative, le Père Barbier décida le transfert de Saint-Joseph au centre de la Mission. Le collège de Trichinopoly ouvert en 1883 avec 781 élèves, en réunissait 2.212 pour l'exercice 1915-1916, avec un personnel de plus de cent professeurs. C'est assurément le plus populeux des établissements d'éducation que la Compagnie dirige dans le monde.

III

C'est le 21 novembre 1843 que le Père Maillard avait lancé son *Appel aux Braves* pour les deux Missions des Indes et de la Syrie confiées à la Province de Lyon; moins d'un an plus tard, le 14 juin 1844, en la fête du Sacré-Cœur, un ordre du jour du même genre partait d'Avignon où le Provincial faisait sa visite canonique. Il débute en s'excusant d'une récidive aussi audacieuse : « Si le zèle, dit-il, n'était pas cette flamme qui ne cesse de brûler sur

la terre comme elle brûle dans les cieux; si les œuvres apostoliques, leur multitude et leur variété, au lieu de l'affaiblir, ne servaient pas au contraire à l'accroître et à l'alimenter, oserais-je aujourd'hui présenter à notre petite Province la grande et belle Mission qui est proposée à son inépuisable générosité?.. »

Cette nouvelle Mission n'était autre que Madagascar, « si admirablement placée sous la main de notre chère Province, poursuivait le Père Maillard, qu'elle occupe la route même que doivent souvent parcourir nos ouvriers et amis de la Chine et du Maduré ».

La grande île africaine n'a pas dans l'histoire de l'apostolat une place en rapport avec son étendue et sa population. Des essais de conquête politique et religieuse tentés au XVIe et au XVIIe siècle il ne restait guère que des souvenirs, quand vers 1820 les sociétés anglaises d'évangélisation y établirent le protestantisme. En 1830, deux prêtres français, l'abbé de Solages et l'abbé Dalmont entreprirent la conversion de Madagascar à la foi catholique. C'était un rêve héroïque et humainement insensé. Les deux amis débarquaient à Bourbon le 7 janvier 1831. Au mois de juillet 1832, l'abbé de Solages abordait sur la Grande Terre avec un catéchiste et un serviteur; au bout de quelques jours le catéchiste l'abandonne, son domestique meurt. L'apôtre ne perd pas courage, mais de Tananarive ordre royal est donné de l'arrêter. Le 8 décembre 1832, le premier préfet apostolique de Madagascar expirait dans une pauvre case, de misère et de faim.

Demeuré seul l'abbé Dalmont poursuivit l'œuvre sans défaillance. A plusieurs reprises, pendant dix ans, il séjourna en différents points de la côte, enseignant et baptisant les indigènes, mais sans pouvoir jamais s'y établir. Comprenant qu'il ne ferait rien de durable sans le secours d'une société religieuse, il vint en France en chercher une qui voulût bien partager son pénible ministère. Une lettre du Père Maillard nous fait connaître ses projets et ses négociations : « Le préfet apostolique de

Madagascar est venu réclamer le secours de la Compagnie pour une grande et belle œuvre qu'il médite dans l'intérêt de l'immense contrée dont il est chargé. Il voudrait établir un collège, où se formeraient des catéchistes destinés à instruire les pauvres nègres et de jeunes clercs qui plus tard deviendraient un clergé indigène pour ce malheureux pays. » (14 Avril 1844.) Ces intentions, disait encore le Père Maillard, « ont rencontré des encouragements à Bourbon et à Paris. A Bourbon la famille de Villèle offre le local pour le futur collège, mais à la condition expresse qu'il sera confié à la Compagnie. » A Paris, M. Dalmont n'avait guère recueilli que de bonnes paroles. Ni les Lazaristes, ni les Pères du Saint-Esprit, ni le Provincial des Jésuites n'avaient pu entrer dans ses vues. Déjà en 1841, l'abbé Poncelet, préfet apostolique de Bourbon, pressé par d'anciens élèves de Saint-Acheul, très influents dans l'île, avait tenté d'y établir une résidence de Jésuites français; elle eût servi de procure à la Mission du Maduré; il n'était pas question alors de Madagascar. On était convenu que le poste serait attribué à la Province du Midi; le Père Maillard avait accepté ce nouveau champ d'apostolat. (3 Décembre 1841.) Mais pour lors l'affaire n'eut pas de suite.

Parti pour Rome, l'abbé Dalmont trouva au Gesù l'accueil le plus favorable. Pleins pouvoirs furent donnés au Provincial de Lyon pour traiter l'affaire. « J'approuve, lui écrivait le Père Roothaan, tout ce que vous réglerez avec le préfet apostolique de Madagascar. » (11 Mai 1844.) Et quelques jours après: « Cette lettre vous sera remise par le vénérable M. Dalmont. Il mérite bien que vous lui choisissiez avec soin les missionnaires que vous lui donnerez. Vous pourrez, si vous avez assez de monde, former simultanément un établissement à Bourbon et un autre à Madagascar ». (17 Mai.) Huit jours plus tard le Provincial rend compte de l'entrevue : « J'ai vu à Lyon le préfet apostolique de Madagarscar, et il est à peu près entendu avec lui que nous lui donnerions d'abord trois

Pères, pour commencer l'établissement projeté de ses jeunes Malgaches et donner naissance à une première Mission... La partie de l'île que veut nous confier le préfet apostolique est celle du sud-ouest, dite de Saint-Augustin... Ici le Conseil de la Propagation de la Foi a montré beaucoup d'empressement pour cette Mission et a promis des secours au préfet... » (24 Mai 1844.)

Les missionnaires partirent de Nantes, en compagnie de l'abbé Dalmont, le 24 septembre 1844 ; deux mois plus tard, ils débarquaient à Bourbon. Ces trois premiers Jésuites français qui allaient entreprendre l'évangélisation de Madagascar étaient les Pères Pierre Cotain, Romain Dénieau et Ambroise Neyraguet. Les PP. Louis Jouen et Marc Finaz, deux noms marquants dans les annales de la Mission, devaient les rejoindre avant un an. On tenta d'abord un établissement dans la baie de Saint-Augustin, sur la côte occidentale ; les missionnaires y abordaient le 17 juin 1845. L'accueil des Sakalaves fut plutôt sympathique ; mais au bout d'une semaine un vaisseau arrivait de Maurice. Après son passage tout était changé : « Vous venez nous tuer ou nous livrer aux Hovas, disaient les indigènes à leurs amis de la veille ; les Français ne sauraient pas nous défendre comme feraient les Anglais. »

Il fallut chercher ailleurs ; on se transporta à Tuléar. Là encore réception amicale, les esprits paraissent disposés à entendre la bonne parole, si bien que les missionnaires se décident à y fixer leur demeure. Mais l'orage ne tarde pas à éclater : « Notre case, écrit l'un d'eux était achevée ; nous allions en prendre possession au premier jour, lorsqu'une dizaine de chefs de l'intérieur du royaume, à la tête de 600 hommes armés de fusils et de *sagayes*, viennent de la part du roi Babu pour renverser notre case et nous expulser de l'île, donnant pour raison que nous sommes des sorciers et des espions, et par conséquent leurs ennemis. A peine ont-ils fini de parler que ces 600 hommes poussent des hurlements affreux, et la

hache à la main, courent sur la case, la mettent en pièces en quelques instants et s'en disputent les débris. Puis les chefs nous invitent à nous rembarquer, et nous voici revenus à Bourbon. » (1er Décembre 1845.) Les apôtres ne se laissèrent pas abattre : « Jamais, écrit le Père Neyraguet, je ne me suis senti plus de courage. » Néanmoins le Père Général croyait quelque consolation nécessaire : « Je demande au Seigneur, écrivait-il au Père Cotain, que la prochaine tentative que vous ferez à Madagascar n'ait pas le sort des deux premières. Du reste ces échecs ne doivent pas vous décourager. L'histoire de la plupart de nos anciennes Missions offre dans leur fondation des circonstances semblables. » (3 Juin 1845.)

Toutefois Madagascar devait rester longtemps fermée aux missionnaires catholiques. Sans parler de l'arrêt d'expulsion porté en 1845 par le Gouvernement hova contre tous les étrangers, la jalousie des prédicants anglais, la défiance des indigènes, la cupidité des traitants européens auraient suffi pour les tenir à distance. Pendant des années ils durent se borner à des travaux d'approche, à Bourbon, aux Comores et dans les autres petites îles où flottait le drapeau de la France. Dès 1846 ils ouvrirent, à la Ressource, un séminaire pour les enfants malgaches qui seraient un jour des auxiliaires pour l'apostolat auprès de leurs compatriotes. Le Gouvernement français leur confiait l'administration spirituelle de Nossi-Bé, de Mayotte, de Sainte-Marie, etc.

Cependant l'abbé Dalmont était mort le 22 septembre 1847, seul comme saint François-Xavier, en vue de la Grande Terre qu'il n'avait pu conquérir à la foi. Un de ses plus chers désirs eût été de mourir Jésuite ; depuis deux ans déjà il avait fait sa demande ; le Père Général écrivait à ce propos au Père Cotain : « Je lui ai répondu qu'il se regardât déjà comme appartenant à la Compagnie, mais que le moment de son admission n'était pas encore venu. » (5 Février 1846.) On attendait, comme nous le voyons par une lettre antérieure, que la Propagande

eût tranché la question des prélatures dans les Missions. Rome venait de nommer l'abbé Dalmont vicaire apostolique de Madagascar; on lui donna pour successeur l'abbé Monnet, ancien curé de Saint-Paul à la Réunion, qui s'était adjoint aux missionnaires lors de leur tentative à Saint-Augustin. Lui aussi aspirait à devenir enfant de saint Ignace. « L'ardeur avec laquelle il se livre au soin des noirs, écrivait encore le Père Roothaan, les fruits qu'il y recueille, me font bien augurer de sa vocation ». (8 Juin 1846.) Sacré évêque à Paris le 5 novembre 1848, il rentrait à la Réunion le 8 octobre de l'année suivante. Le 1er décembre, à peine débarqué à Mayotte, il était emporté par un accès de fièvre pernicieuse.

A ce moment la Congrégation du Saint-Esprit se retirant de Madagascar et des îles adjacentes, la Mission allait être tout entière à la charge de la Compagnie de Jésus. Il convenait qu'elle eût désormais l'un des siens pour Supérieur ecclésiastique ; après la mort de Mgr Monnet, le Père Jouen reçut donc le titre de préfet apostolique de Madagascar. (6 Octobre 1850.) Ancien secrétaire particulier de Mgr Mathieu, archevêque de Besançon et plus tard cardinal, le Père Louis Jouen eût tenu partout un premier rôle. Son énergie, sa persévérance jointes à ses qualités d'organisateur faisaient de lui l'homme de la situation dans une entreprise qui se heurtait à des obstacles et à des intrigues de toute sorte. Il lui fallait tout d'abord s'introduire, lui et ses compagnons, dans le champ assigné à leur activité. Ce ne fut qu'en 1855 que, à la faveur d'un déguisement, un Jésuite, le Père Finaz parvint à Tananarive et put dire la messe clandestinement et au risque de sa vie, dans la maison d'un Français, M. Laborde. L'installation des missionnaires dans l'Imérina devait tarder encore. Cette histoire aura sa place dans notre récit, le moment venu. Entre temps, le personnel destiné à Madagascar continuait à faire de l'apostolat à Bourbon, à Maurice, à Nossi-Bé et autres îles

voisines de la Grande Terre. En 1851, le Père Jouen établissait à Saint-Denis, pour la population créole, un collège qui eut vingt ans d'existence et périt victime de l'intolérance franc-maçonnique. A Port-Louis (Maurice) un essai semblable ne fut pas maintenu. Par contre les Jésuites s'occupèrent activement et non sans résultats consolants parmi les coolies hindous employés sur les plantations.

Et Madagascar attendait toujours ses apôtres qui, de leur côté, semblables aux Israélites à l'entrée de la Terre promise, attendirent vingt ans d'y pouvoir pénétrer. Ce ne fut guère que vers 1861 qu'il leur fut permis de planter leur tente sur les plateaux de l'intérieur.

IV

En Chine comme aux Indes l'apostolat de la Compagnie de Jésus avait laissé plus que des souvenirs. Il ne tint pas à elle que les Jésuites français du XIXe siècle n'établissent dans l'Empire du Milieu leur première Mission étrangère. En 1832 des Chinois chrétiens, prêtres et fidèles, envoyaient de Péking une adresse au Père Général; ils le suppliaient de leur donner des ouvriers évangéliques, comme ceux qui avaient converti leurs ancêtres et qui n'avaient pas été remplacés. La réponse du Père Roothaan est datée du 18 mai 1834. Il remercie « ses très chers frères les chrétiens de l'Empire de Chine » de leur fidélité pour la famille de leurs anciens missionnaires. De son côté la Compagnie n'a pas oublié les Missions de Chine et son plus vif désir serait de les reprendre. Mais ce n'est pas à elle de faire les démarches nécessaires. Que les chrétiens de Chine hâtent par leurs prières le jour où elle sera appelée à leur consacrer son dévouement et ses forces.

Dans l'intervalle ils avaient porté leur requête aux pieds du trône pontifical. Ce document appartient à l'Histoire, et les Jésuites missionnaires de Chine aux siècles passés

ont droit à ce qu'il ne reste pas enfoui dans la poussière des Archives. Les brebis délaissées supplient donc « le Très saint Gouverneur du monde chrétien, leur Père très clément, le très pieux Pasteur de tous les fidèles » de venir à leur secours et de les ramener sans délai au bercail. « Le plus sûr serait d'envoyer, avec mission divine, des Pères de la Compagnie de Jésus. De mémoire d'homme ils ont obtenu le meilleur succès auprès des Chinois et des Japonais par leur piété, leur vertu et leur science qui les distingue entre tous. On peut être sûr que, s'ils viennent à Péking avec votre mission apostolique, le peuple tout entier, et même les grands, leur feront accueil et que bientôt tout l'Empire recevra la foi du Christ. En effet, auprès du peuple et des magistrats, à la cour même de l'empereur, le nom de la Compagnie de Jésus est tellement en honneur que l'on estime un Jésuite lettré et savant plus que tous les mandarins et les sages de l'Empire [1]. »

La lettre signée de l'évêque de Péking et du prince Bel Min Zian Ho, neveu de l'empereur, est datée du jour de la Pentecôte 1833. Pendant les années suivantes, des pétitions semblables furent adressées de différentes provinces à Grégoire XVI, à la reine de Portugal, aussi bien qu'au Général des Jésuites. Enfin le 13 janvier 1840, sur les instances de Mgr de Bési, vicaire apostolique et administrateur de Nanking, le cardinal Fransoni, Préfet de la Propagande, invitait le Père Roothaan à lui envoyer « quatre missionnaires, au moins, pour l'aider ». Le cardinal ajoutait cette réflexion importante : « Comme nous espérons dans le Seigneur rentrer un jour au Japon, l'accès sera facile du Chantong à cette terre peu éloignée, et l'on pourra y rapporter la bénie lumière de l'Évangile. » De son côté, le vicaire apostolique lui écrivait : « Je n'ai

1. Le texte latin de cette pièce, trop long pour trouver place ici, se trouve *in extenso* dans l'*Histoire de la Mission du Kiang-Nan*, par le P. de la Servière. Tome I. Appendice II.

accepté l'épiscopat qu'avec la plus vive répugnance et seulement sur la promesse que Votre Paternité a faite au cardinal Préfet d'envoyer au plus vite trois ou quatre des siens. » (18 Septembre 1841.)

A ce moment les trois élus du Père Roothaan étaient déjà en route. Le Père Claude Gotteland faisait en 1840 son Troisième An à Notre-Dame d'Ay, et il venait de s'offrir pour fonder une Mission au Groenland. Le Père Général lui répondit en le nommant Supérieur des premiers missionnaires de Chine. (7 Juillet 1840.) L'un de ses compagnons était le Père Eugène-François Estève[1]. Né au palais des Tuileries, le 22 mars 1806, il était fils du comte Estève, trésorier général de la couronne. L'autre était le Père Benjamin Brueyre qui venait d'achever sa Théologie à Vals. Grâce à l'intervention de l'abbé Dupanloup, la reine Marie-Amélie voulut bien les aider de son influence et de ses largesses : « C'est Sa Majesté, écrivait le Provincial de Paris, qui a obtenu le passage gratuit de nos missionnaires de Chine sur un vaisseau de l'État, qui les a fait recommander à l'amiral commandant à Brest et au capitaine de vaisseau, et ces Messieurs ont accueilli nos Pères avec toute sorte d'intérêt et d'amitié. La reine a offert d'elle-même de payer tous les frais de transport des missionnaires et de tous leurs bagages de Paris à

1. Ne doit pas être confondu avec le P. Raymond Estève, l'un des premiers ouvriers de la Mission de Syrie. D'abord attaché au clergé de Paris et vicaire à la Madeleine, l'abbé François Estève entra au noviciat de Mélan le 12 juin 1833. Le P. de Villefort alors maître des novices écrivait après sa mort : « Si j'apprenais que le P. Estève fait des miracles, je n'en serais pas surpris. » Il mourut à Chang-Hai le 1er juillet 1848, prématurément usé par les travaux de l'apostolat. Dans une lettre du 10 septembre 1845 au P. de Ravignan, M. de Vatimesnil écrivait : « J'ai vu, il y a quelques jours, ma respectable voisine, Mme Estève, qui me racontait que son fils, missionnaire à la Chine, se trouvait presque malheureux depuis que la persécution avait cessé dans cet empire et qu'il demandait en grâce à Dieu de permettre qu'il fût envoyé au Japon, où il espérait cueillir la palme du martyre. Cette admirable mère me disait cela avec l'accent d'une résignation pieuse, dans laquelle je trouvais presque autant d'héroïsme que dans le sacrifice magnanime auquel l'amour de Dieu pousse son fils. » (*Arch. Prov. Franc. 1645.*)

Brest. » (30 Avril 1841.) Embarqués sur l'*Érigone*, commandant Cécile, ils mirent près de cinq mois pour arriver à Manille; de là un autre bateau les conduisit à Macao, où ils comptaient attendre les instructions de Mgr de Bési; expulsés comme Jésuites par le gouverneur portugais, ils durent poursuivre leur route, et après quatorze mois depuis leur départ de France, ils abordaient enfin, le 12 juillet 1842, sur le sol du Kiang-Nan.

L'année suivante, le Gouvernement français envoyait en Chine l'ambassadeur Lagrené. La Province de Paris, à laquelle la Mission du Kiang-Nan venait d'être attribuée, en profita pour y faire parvenir du renfort. Cinq prêtres, parmi lesquels les Pères Clavelin et Languillat, avec un Frère coadjuteur, furent admis, cette fois encore à la requête de la reine, à prendre passage sur les vaisseaux de l'État. M. de Lagrené, ancien élève de Saint-Acheul, était d'ailleurs tout dévoué à la famille de saint Ignace. Le voyage ne fut guère moins long que le précédent. Partis en décembre 1843, les missionnaires arrivaient à Chang-Hai le 15 octobre 1844. Moins de deux ans plus tard, nouveau renfort de douze religieux; vers le milieu de 1846, la Compagnie de Jésus comptait au Kiang-Nan quinze prêtres, avec deux scolastiques et deux Frères coadjuteurs. C'était de beaucoup la majorité du clergé de la Mission. L'ouvrage ne manquait pas aux ouvriers : quelque 50.000 chrétiens, groupés autour de 215 chapelles ou églises, sur un territoire vaste comme la France, au milieu d'une population de 45 à 50 millions de païens, c'était de quoi satisfaire les ambitions apostoliques les plus audacieuses.

Les Jésuites ne demandaient qu'à s'y dépenser jusqu'aux limites de leurs forces; mais encore voulaient-ils que, dans ses points essentiels, leur vie religieuse fût sauvegardée; malheureusement l'évêque dont ils dépendaient ne l'entendait pas ainsi : « Les Jésuites, écrivait-il, ne sont pas venus au Kiang-Nan comme Jésuites, mais comme missionnaires ». « L'évêque de Canope, dit l'historien de la

Mission, aimait et estimait sincèrement la Compagnie de Jésus qu'il avait vue à l'œuvre à Rome pendant bien des années... C'est très sincèrement qu'il affirmait au T. R. P. Roothaan et aux premiers Pères débarquant en Chine son désir que les missionnaires observassent leurs constitutions dans toute leur étendue et pussent se recruter sur place par la fondation d'un noviciat. Mais, à côté de l'ami sincère et dévoué des Jésuites, il y avait en Mgr de Bési l'administrateur fort jaloux de son autorité. Il entendait gouverner seul, et immédiatement, le personnel dont il était le chef, en disposer selon ses vues, sans prendre conseil de personne[1]... »

Dans ces conditions les Jésuites missionnaires, soustraits à l'obéissance de leur Supérieur, étaient de fait sécularisés. Le Père Gotteland ne pouvait, sans trahir son devoir, se dispenser de défendre ses droits. De là une source permanente de conflits que l'humilité du religieux ne parvenait pas à prévenir, ni même à atténuer. Le mécontentement de l'évêque se traduisit par des mesures dans lesquelles il est difficile de ne pas voir des représailles. Non content d'exiger que les aumônes envoyées aux Jésuites par leurs amis de France lui fussent remises, il en vint à leur interdire l'ouverture du noviciat que lui-même avait souhaité ; il ne s'en tint pas là. Interdiction au Supérieur de réunir ses confrères et de les visiter chez eux, interdiction de bâtir une résidence sur les terrains concédés par le Gouvernement, interdiction de s'établir à Chang-Hai, d'y exercer leur ministère ; le séminaire est confié à leurs soins, mais il leur est interdit de confesser les séminaristes, lesquels doivent prêter serment de ne pas entrer dans un Ordre religieux, et spécialement dans la Compagnie de Jésus, sans une dispense épiscopale. Enfin interdiction faite par la Propagande, sur la demande de l'évêque, aux Jésuites français, de passer en Chine. L'un d'eux, le Père Hélot, déjà en

1. J. de la Servière, *Histoire de la Mission du Kiang-Nan*. T. I, p. 96.

route, dut s'arrêter devant cette interdiction et attendre qu'elle fût levée par ordre exprès de Pie IX. Dans sa correspondance le Père Général ne cessait d'exhorter les missionnaires, et spécialement leur Supérieur, à la soumission et à la patience ; mais enfin, si l'on en juge par une lettre du Provincial de Paris, le Père Rubillon, la situation n'était pas loin de paraître intolérable : « Il me tarde, écrit-il, d'avoir une solution pour la Chine et de savoir si nous pourrons y être nous-mêmes, ou si nous y resterons presque à l'état de prêtres séculiers, ou si nous quitterons cette belle Mission. Ce dernier parti ne serait-il pas préférable au second qui paralyse nos ministères et aussi la pratique de notre perfection religieuse ? » (8 Mars 1848.)

Cependant Mgr de Bési, après avoir posé solennellement la première pierre de la cathédrale de Chang-Hai, était parti pour Rome. (21 Novembre 1847.) Les difficultés de l'administration, le mauvais vouloir des chrétiens que ses réformes avaient soulevés contre lui, avaient lassé son courage. Il ne devait pas revenir en Chine. Il laissait ses pouvoirs à son coadjuteur, Mgr Maresca. En même temps le Père Gotteland recevait un successeur en la personne du Père Augustin Poissemeux. Le nouveau prélat était d'humeur douce et accommodante. Prévenu d'abord contre les Jésuites, il ne tarda pas à leur accorder pleine confiance, tout en constatant ce que la situation du vicaire apostolique à leur égard avait d'anormal : « Je remercie le Seigneur, lui écrivait le Père Roothaan, du témoignage, pour moi si précieux, que Votre Grandeur rend au zèle et aux travaux de mes Pères qui se dépensent dans la Mission pour le bien des âmes. Je remercie aussi vivement Votre Grandeur de m'avoir dit clairement ce qu'Elle regarde comme le grand obstacle à l'union si nécessaire, qu'Elle désire si justement. Oh ! si Mgr de Bési avait agi ainsi et ne m'avait pas laissé ignorer les causes de ses déplaisirs, jusqu'au jour où il a quitté la Mission, que de misères auraient pu être évitées !.. Je

me réjouis grandement, Monseigneur, que vous aussi vous reconnaissiez dans les Pères français d'excellents et fervents ouvriers et que vous les désiriez. Il est très vrai que, pour le zèle et l'esprit de sacrifice, ils se distinguent généralement entre toutes les nations. Qu'ils puissent parfois avoir besoin de l'avis *Festina lente*, surtout en Chine, je le crois, moi aussi. C'est d'ailleurs une qualité très estimable qui a besoin, comme toutes les vertus, d'être modérée par la discrétion. » (15 Mars 1849.) Après l'affront fait aux missionnaires français sous le régime précédent, cette mise au point valait d'être citée.

Pendant les six ans que dura l'administration de Mgr Maresca, vingt-deux Jésuites arrivèrent au Kiang-Nan, sept y moururent, sept autres durent rentrer en Europe. Pas un instant la bonne harmonie ne fut troublée entre l'évêque et ses auxiliaires. Malheureusement il n'en allait pas de même avec le coadjuteur franciscain, Mgr Spelta. Quoi qu'il en soit, Mgr Maresca était le premier à souhaiter pour la Mission un changement de régime. En 1854, succombant sous le poids de l'âge et des infirmités, il demandait à se retirer en Italie dans une maison de la Compagnie de Jésus. D'après une lettre du Père Broullion, alors Supérieur des Jésuites du Kiang-Nan, il aurait même pris la résolution d'entrer au noviciat et de finir ses jours sous la règle de saint Ignace. Son désir ne fut pas exaucé; il mourait l'année suivante à Naples, entre les mains du Père Paladini. (2 Novembre 1855.) Son expérience personnelle lui avait fait toucher du doigt les inconvénients d'un système qui soumettait à deux autorités différentes la personne et les œuvres des missionnaires. Déjà avant de quitter la Chine, il avait proposé à la Propagande de partager le Kiang-Nan et de donner aux Jésuites un vicaire apostolique choisi parmi eux. Dans sa pensée, ce devait être le Père Gotteland. Près de mourir, il rédigea un long rapport sur la question. Ses conclusions étaient les mêmes, sauf que Mgr Spelta devait être envoyé dans un district confié à son Ordre et

le Kiang-Nan tout entier attribué à la Compagnie de Jésus. Cet arrangement répondait à un besoin trop évident pour n'être pas adopté. A ce moment le Père Pierre Fournier, Provincial de Paris, avait été envoyé dans la Mission en qualité de Visiteur. Lui aussi constatait que la nomination d'un Jésuite comme vicaire apostolique s'imposait, si l'on ne voulait pas abandonner la Mission. Le Père Roothaan se résignait à l'inévitable, comme il l'avait fait pour le Maduré.

Le 21 janvier 1856, la Propagande supprimait l'ancien diocèse de Nankin et érigeait en sa place le vicariat apostolique du Kiang-Nan dont les Jésuites seraient les seuls missionnaires. Cette décision devait faire jurisprudence; car désormais les Missions confiées à une Congrégation religieuse auraient toujours un de ses membres pour chef ecclésiastique. Au mois de mars suivant le Père André Borgniet fut désigné pour être le premier vicaire apostolique [1]. En même temps la Compagnie de Jésus se voyait assigner un nouveau champ d'action dans la province du Tché-ly sud-est, et un autre Jésuite, le Père Languillat, était contraint d'accepter le fardeau de l'épiscopat.

Ainsi se terminait la période des débuts de la Mission de Chine. On y était allé avec la perspective de pouvoir un jour passer au Japon ; le Kiang-Nan n'était qu'une étape vers une région où aspiraient les ambitions apostoliques des fils de saint Ignace : « Vraiment, écrivait le Père Roothaan, nous considérons ce pays comme un héritage qui nous a été légué par saint François-Xavier, et il nous est très cher à raison du sang qu'y ont versé tant de nos Pères. » Cette espérance soutint d'abord les missionnaires au milieu de leurs déboires, elle s'autorisait d'une quasi-promesse de la Propagande. « Mais quoi ! poursuit le Père Roothaan, quelques années après, j'apprends tout d'un coup que cette Mission a été confiée au

1. Par égard pour Mgr Spelta, le P. Borgniet n'eut d'abord que le titre de provicaire. Il ne reçut la consécration épiscopale que le 2 octobre 1859.

Séminaire des Missions étrangères de Paris. Je m'en plaignis, mais le fait était consommé. » (16 Juin 1849.)

Un autre but proposé aux Jésuites pour les attirer en Chine était de pénétrer à la cour de Péking et d'y reconquérir par le prestige des sciences astronomiques l'influence de leurs devanciers. C'était, pensait-on, la vraie méthode à suivre pour gagner à la foi les grands d'abord, puis les peuples de l'empire. Un essai fut tenté en ce sens, mais n'aboutit pas.

Pendant quinze années les missionnaires vécurent donc dans le provisoire d'une situation mal définie, au milieu des difficultés et des entraves. Malgré tout, leurs efforts n'avaient pas été dépensés en vain. Ils avaient réveillé une chrétienté endormie, déraciné beaucoup d'abus, ranimé la foi et ressuscité la pratique des sacrements; ils avaient dirigé un séminaire, le seul qui existât alors en Chine, ouvert le collège de Saint-Ignace de Zi-Ka-Wei, créé des écoles et des orphelinats; le chiffre des fidèles avait été doublé et montait maintenant à 80.000. Dès 1850 les Jésuites employés dans la Mission étaient au nombre de trente-sept, dont vingt-huit prêtres et quatre scolastiques. Plusieurs étaient déjà tombés sur le sillon qu'ils avaient arrosé de leurs sueurs. Au moment où allait s'inaugurer le nouveau régime qui assurait à la Mission de la Compagnie l'autonomie nécessaire, elle perdait encore deux de ses ouvriers de la première heure et des plus méritants; c'était le Père Gotteland, qu'elle pouvait considérer comme son fondateur, et le Père René Massa, d'une noble famille napolitaine qui avait eu à la fois cinq fils missionnaires au Kiang-Nan. Le Père Fournier ne tarda pas à les suivre dans la tombe. En Chine comme dans l'Inde, le climat, les fatigues excessives, le manque de précautions faisaient des ravages dans les rangs des soldats de l'époque héroïque. Mais les places vides étaient bientôt prises par de nouveaux arrivants; le pays lui-même se préparait à fournir des recrues; la Mission allait avoir son noviciat et son scolasticat; les séminaristes

ne seraient plus écartés de la vie religieuse par un serment impitoyable. Enfin, pour le dire en passant, le contact des missionnaires décidait des vocations jusque parmi les officiers de la marine française. Au retour de la campagne du *Cassini* à Chang-Hai en 1853, M. de Gaulejac entrait à la Chartreuse ; deux autres se faisaient Jésuites, l'un était le commandant de Plas, l'autre le lieutenant de vaisseau Alexis Clerc, le futur martyr de la Commune.

V

Les Missions catholiques dans l'Amérique du Nord sont la démonstration vivante la plus extraordinaire de la fécondité de l'apostolat catholique au XIXe siècle. Nulle part ne se réalise avec plus de vérité la parabole évangélique du grain de sénevé. Le grand arbre, qui étend aujourd'hui d'un océan à l'autre l'ombre de ses rameaux, n'était bien à l'origine qu'un germe d'apparence misérable. La Mission de la Compagnie de Jésus a suivi dans son évolution une marche parallèle à celle de l'Église elle-même. Ses débuts furent aussi humbles que possible. Vers 1827 ou 1828, Mgr Flaget, évêque de Bardstown au Kentucky, demanda quelques Jésuites français pour son collège. On ne put les lui accorder pour lors, faute de personnel. Mais ce motif n'existait plus, quand la secousse de 1830 obligea les religieux à chercher hors de leurs maisons un refuge et un emploi. Le 30 novembre, les PP. Chazelle, Petit et Ladavière, avec le Frère coadjuteur Corne, s'embarquaient à Pauillac et touchaient terre à la Nouvelle-Orléans, le 7 février 1831. Parvenus à Bardstown, ils trouvaient le collège suffisamment pourvu. Le Père Ladavière retourna en Louisiane, tandis que les deux autres demeuraient au Kentucky. Avant la fin de l'année, un autre collège, dit de Sainte-Marie, à dix lieues de Bardstown, leur était offert par son fondateur, le prêtre irlandais Guillaume Byrne. L'établissement fut accepté, et trois autres Pères étant

arrivés sur la fin de 1832, on inaugura, avec l'année 1833, une vie de communauté régulière.

Ainsi fut fondé ce que les Catalogues appellent la Mission de l'Amérique septentrionale ; le modeste collège de Sainte-Marie au Kentucky en fut le berceau et en resta le centre pendant près de quinze ans[1]. Son existence n'eut rien de brillant. L'abbé Byrne étant mort en 1833, les Pères eurent tout d'abord à soutenir un procès contre ses héritiers qui en réclamaient la propriété. Après quoi survint le choléra, puis un incendie, qui obligea à reconstruire l'édifice. Toutefois mal situé, dans une ville sans avenir, le collège Sainte-Marie ne réunit jamais plus de 130 élèves. En 1844 on y comptait vingt religieux, y compris plusieurs novices et scolastiques. A cette date un nouveau collège s'ouvre à Louisville, la principale cité de l'État. En 1845 le Père Boulanger, remplacé comme Provincial de Paris par le Père Rubillon, devient Visiteur et Supérieur de la Mission. Il installe les Jésuites à Fordham, l'un des faubourgs de New-York, puis à New-York même, où depuis 1843 l'évêque demandait l'établissement d'un collège de la Compagnie. On ne pouvait s'exagérer l'importance de cette prise de possession: « C'est, écrivait le Père Rubillon, le commencement de la Province de Maryland[2]. » (11 Janvier 1845.) Avec le temps elle deviendrait l'une des plus populeuses et des plus florissantes de la Compagnie tout entière. En attendant, le nom de Mission de New-York est substitué à celui de Mission de l'Amérique septentrionale. En 1850, son personnel comprend quatre-vingts religieux, dont trente-quatre prêtres et seize scolastiques. Leur apostolat s'étend sur les États du Nord-Est de l'Union, qui forment avec le Canada la part attribuée à la Province de Paris. La Province de Lyon avait la sienne dans le Sud.

1. En 1834 l'Église catholique comptait aux États-Unis 11 diocèses, 250 prêtres, 12 séminaires, 30 couvents, une douzaine de collèges.

2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VII.

***

Du moment que les Jésuites avaient posé le pied en Amérique, leurs regards devaient se tourner vers le Canada. Au temps où il s'appelait la Nouvelle-France, leurs prédécesseurs y avaient écrit un des chapitres les plus glorieux de l'Histoire de la Compagnie; sur aucun point de la terre son martyrologe ne s'était enrichi de noms plus illustres et plus nombreux. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à la date où nous sommes parvenus, la Mission de New-York atteignît jusqu'à ces rives du Saint-Laurent et à ces bords des Grands-Lacs, dont les fils de saint Ignace auraient pu dire avec le poète romain

Quae caret ora cruore nostro[1] ?

Dès 1842 nous voyons le Père Chazelle et cinq de ses compagnons, parmi lesquels les PP. Henri du Ranquet, Félix Martin, Paul Luiset, établis à Sainte-Marie sur le lac Supérieur, à Sandwich sur l'Érié et à La Prairie en face de Montréal. En même temps qu'ils évangélisent les Indiens et multiplient chez eux le nombre de leurs postes, leur ministère s'adresse à la population canadienne française parmi laquelle ils ne tardent pas à recruter les éléments d'un noviciat. Le progrès est rapide. Dès 1849 la Mission est divisée en deux parties, le Bas-Canada, qui a un effectif de 34 religieux dont 16 prêtres, et le Haut-Canada qui compte 15 prêtres et un total de 25 religieux.

A ce moment on établit une résidence à Québec et l'on entreprend la construction d'un collège et d'une église publique à Montréal. La première rentrée a lieu en octobre 1850, avec 120 élèves. Plusieurs autres villes soit au Canada, soit dans les États de l'Union, eussent désiré des créations semblables. Nous voyons par la correspondance du Père Boulanger qui gouvernait alors la

1. Sur quelle plage notre sang n'a-t-il pas coulé? (Horat. II Od. I. 36.)

Mission de New-York, qu'il avait à se défendre contre des sollicitations que la prudence ne lui permettait pas d'accueillir. Le Père Général le félicite de sa fermeté : « Ajourné l'externat de Buffalo ; c'est bien. » (1er Mars 1849.) « Collège de Kingston : il est vraiment regrettable que nous ne puissions en ce moment accepter l'offre qui nous en est faite. » (4 Janvier 1850.) La Mission avait dès lors un personnel de 140 religieux, dont presque la moitié étaient prêtres. Elle dépendait toujours de la Province de Paris ; mais déjà, paraît-il, quelques-uns désiraient pour elle l'autonomie ; toutefois, au jugement des Supérieurs majeurs, cette ambition était prématurée. Dans une lettre que nous venons de citer, le Père Roothaan disait : « Je pense, comme vous, que le temps n'est pas encore venu d'ériger votre Mission en vice-Province. L'enfant n'est pas encore assez fort pour se gouverner lui-même et pour suffire à ses besoins. Préparons de loin cette mesure désirable. »

Le Canada donnait en ce moment au Père Général des soucis d'un autre genre. Il lui fallait écarter de la tête d'un de ses missionnaires une mitre qu'on voulait lui imposer. Le Père Larkin venait d'être choisi pour évêque de Toronto ; il se trouvait alors en France, faisant son Troisième An à Notre-Dame d'Ay. Le coup ne put être paré, et la nomination fut pendant quelques jours officielle. Cette fois il ne s'agissait pas de faire d'un Jésuite un vicaire apostolique, mais bien l'évêque titulaire d'un siège appartenant à la hiérarchie. Le Père Larkin écrivit directement au Pape ; de son côté le Père Roothaan lui porta à deux reprises ses supplications qui furent enfin exaucées. Il en donnait avis au Père Larkin par le billet suivant : « Si vous receviez par hasard dans votre solitude une lettre de la Propagande, qui renfermât de la part du Souverain Pontife le précepte d'accepter l'évêché de Toronto, ne laissez pas pour cela se troubler la paix de votre âme ; car ce précepte est révoqué. » (14 Février 1850.) Les bulles, ajoutait le Père Général, allaient être expédiées à l'abbé de Charbonnel,

lequel fut, en effet, sacré évêque en la fête de la Trinité, par Pie IX en personne[1].

***

Comme on l'a vu plus haut, dès son arrivée en Amérique, le Père Ladavière avait été retenu en Louisiane. En 1836, il accompagnait à Rome Mgr Blanc qui allait demander au Père Général des Jésuites français pour son collège d'Yberville. La requête ne put être tout à fait agréée, la Louisiane se trouvant alors dans le territoire de la Province américaine du Missouri. Toutefois dès l'année suivante, le collège d'Yberville avait pour Supérieur le Père Nicolas Point, avec trois ou quatre autres Pères français. Ainsi prit naissance la Mission de la Louisiane ou de la Nouvelle-Orléans.

Dans les premiers mois de 1846, M. Bazin, vicaire général de Mobile, se trouvait à Lyon et demandait au Provincial, de la part de son évêque, de se charger du collège de Spring-Hill. Le Père Maillard transmet la requête au Père Roothaan, et ajoute : « Il attend ici votre décision. » (14 Avril 1846.) La lettre du Père Général est du 5 mai : « C'est à la Province de Lyon, dit-il, que je confie le collège de Spring-Hill, si après avoir pris avis de vos consulteurs, vous croyez pouvoir en accepter la charge. Dans ce cas, je ne tarderai pas à vous céder aussi le collège de Grand-Coteau et les autres établissements qui se formeraient dans le diocèse de la Nouvelle-Orléans. Les Pères du Missouri désirent s'en débarrasser... Ce serait donc une nouvelle Mission, destinée peut-être à devenir plus tard une Province, que vous devriez accepter... »

La réponse de Lyon ne pouvait faire de doute : « Les sacrifices que fera la Province, écrivait le Père Maillard,

1. Après quelques années d'épiscopat, Mgr de Charbonnel se démit du siège de Toronto, entra dans l'Ordre des Capucins et termina sa vie à Lyon, où il a laissé le souvenir d'un saint religieux et d'un orateur éloquent.

lui seront rendus au centuple par Celui qui a dit : *Date et dabitur vobis.* » (17 Mai.) Deux mois plus tard une nouvelle lettre annonce le prochain départ d'un renfort de sept ou huit Pères pour les deux collèges de Spring-Hill et de Grand-Coteau. Ils arrivèrent sur la fin de l'année et y rencontrèrent tout d'abord des embarras et des tribulations qu'ils n'avaient pas prévues : « Les lettres de New-York, écrivait le Père Jordan, successeur du Père Maillard, nous ont donné des craintes au sujet de notre situation à Spring-Hill. Le Père Boulanger eût été d'avis d'envoyer sur les lieux avant de conclure. Peut-être eussions-nous agi ainsi plus prudemment. » (5 Octobre 1846.) De fait, le Père Maisounabe, envoyé de Vals en 1847, en qualité de Supérieur de la Mission, estimait que l'acceptation de Spring-Hill pouvait être considérée comme nulle, attendu « qu'on avait été trompé en plusieurs points importants ». Il n'était pas question toutefois de revenir en arrière. A Grand-Coteau, outre des conditions hygiéniques déplorables, « des cabines en bois pour le logement des Pères, brûlantes en été, glaciales en hiver », la disposition des lieux ne se prêtait pas aux exigences de la vie religieuse ; mais surtout on avait eu tort de croire que la langue et les habitudes françaises fussent dominantes en Louisiane. C'est parce qu'elles y subsistaient encore que les Jésuites américains souhaitaient de voir leurs confrères de France s'y établir à leur place. Mais en réalité on ne pouvait y entreprendre une œuvre d'éducation sans auxiliaires de langue anglaise. Heureusement cette année même amenait d'Europe un nouveau convoi plus nombreux que le précédent et dans lequel la Province d'Angleterre avait fourni son contingent.

Le 12 septembre 1848, le Père Maisounabe succombait à la Nouvelle-Orléans, victime de la fièvre jaune ; il avait 43 ans. C'était une perte cruelle pour la Mission à laquelle par sa prudence et ses grandes vertus il eût pu rendre des services exceptionnels. Il fut remplacé par le Père Cambiaso, qui vint en Louisiane avec le titre de

Visiteur. La satisfaction lui était réservée de présider à l'ouverture du collège de la Nouvelle-Orléans, laquelle eut lieu sur la fin de 1848. Il fit preuve dans l'exercice de sa fonction d'une sagesse qui emporta tous les suffrages : « Les lettres que je reçois de la Louisiane, lui écrivait le Père Roothaan, sont unanimes sur votre compte ; elles confirment ce que je savais déjà du bien que vous y avez fait, et elles expriment la crainte que vous soyez trop tôt rappelé en France... Le moment de votre retour ne me paraît pas encore venu ; il est nécessaire que vous consolidiez davantage cette Mission avant de la quitter. » (5 Mai 1849.)

D'après les Catalogues de l'année suivante, la Compagnie de Jésus avait en Louisiane soixante-huit de ses membres, dont vingt-six prêtres, répartis entre deux résidences et quatre collèges ; celui de Bâton-Rouge récemment ouvert allait bientôt remplacer celui de Grand-Coteau.

A la date de 1850 les établissements français de la Compagnie de Jésus aux États-Unis et au Canada sortaient de la période des débuts et entraient, si l'on peut dire, dans l'âge adulte. A ce moment une autre Mission prenait naissance sur le continent américain avec un caractère et des conditions toutes différentes. Le sujet que nous traitons, plutôt que l'ordre chronologique, veut que nous en parlions ici.

VI

On a vu au chapitre précédent comment, en 1849 et 1850, des escouades de Jésuites avaient été appelées à évangéliser les forçats de Toulon, de Brest et de Rochefort. Peu après ils furent chargés de l'aumônerie des établissements pénitentiaires que le Gouvernement allait installer à la Guyane. C'était une sorte de succursale des bagnes de la métropole où seraient internés, entre autres, les malheureux condamnés à la suite des derniers troubles politiques. La déportation sur cette plage lointaine devait ensuite

remplacer peu à peu les bagnes eux-mêmes. L'administration de la marine, de qui dépendait ce service, se préoccupa de trouver des prêtres pour le nouveau pénitencier; elle s'adressa à la Société du Saint-Esprit; le Père Liberman, qui en était le Supérieur, crut devoir se récuser ; mais il indiqua la Compagnie de Jésus; elle seule, à son avis, était en mesure de fournir le personnel nécessaire. « Jusqu'ici, écrivait au Père Roothaan le Provincial de Paris, l'offre n'a été ni refusée ni acceptée. Il se peut qu'elle soit acceptée dans quelques jours. M. Liberman traiterait alors avec nous, ou plutôt le Gouvernement sous le couvert de M. Liberman, comme il l'a fait pour Madagascar. Le Gouvernement, assurent ces Messieurs du Saint-Esprit, ne pourra pas, ou ne voudra pas traiter directement avec les Jésuites. » (6 Janvier 1852.)

C'était une population de cinq à six mille condamnés qu'il s'agissait de desservir. On demandait six ou sept missionnaires ; ils auraient leur résidence à Cayenne, d'où ils rayonneraient dans les îles qui servaient de lieu de déportation, le continent étant jugé trop insalubre, ou point assez sûr. Après cet exposé, le Père Rubillon concluait : « Faudra-t-il, mon Très révérend Père, accepter cette œuvre de dévouement? Plusieurs de nos Pères sont pour l'affirmative, et plusieurs déjà sollicitent la faveur d'être envoyés à Cayenne. Pour moi, je n'y vois pas d'impossibilité, et je crois que cet apostolat, entrepris sous le patronage du bienheureux Pierre Claver, tournerait à la plus grande gloire de Dieu. » Suivent les noms de dix candidats parmi lesquels on pouvait choisir en toute liberté.

La Guyane était comme un héritage pour les Jésuites français du XIXe siècle. Leurs prédécesseurs l'avaient évangélisée pendant plus de cent ans. De 1651 jusqu'aux édits de proscription des Parlements de 1763, on ne compte pas moins de cent douze d'entre eux qui s'y consacrèrent à l'apostolat auprès des colons français et surtout des populations indigènes. Les voyages qu'ils firent dans l'intérieur

leur permirent de dresser la carte de cette portion du continent sud-américain, aujourd'hui encore négligée par les explorateurs.

La réponse du Père Général ne se fit pas attendre ; l'héroïque générosité des Pères français à s'offrir pour une telle Mission l'a, dit-il, « grandement consolé, sans néanmoins le surprendre ». (14 Janvier.) L'affaire de l'aumônerie à la Guyane fut conclue sans aucune difficulté avec le ministre de la Marine, et dès le 25 avril suivant, cinq Jésuites, trois prêtres, et deux Frères coadjuteurs prenaient la mer à Brest, sur la frégate *la Forte*. « Nous sommes à bord, écrivait le Père Hus, leur Supérieur, 785 passagers, dont 400 déportés... Dès le premier jour nous sommes allés voir nos pauvres galériens ; nous leur avons dit que nous nous exilions volontairement avec eux et pour eux ; ils nous ont témoigné une reconnaissance très vive et ont protesté qu'ils sont dans la résolution de vivre désormais en bons chrétiens. Chaque jour nous faisons avec eux la prière et chantons les litanies de la Très Sainte Vierge. » (3 Mai 1852.)

Les voyageurs débarquèrent à Cayenne le 20 mai; un second transport suivit à quelques jours d'intervalle, et la Mission commença avec un personnel de six Pères secondés par trois Frères coadjuteurs. Ce nombre grandit rapidement; avant la fin de la troisième année, on comptait vingt-deux Jésuites attachés au service des forçats ; plus tard ils ne furent pas moins de vingt-huit.

Les débuts de la nouvelle Mission furent plus pénibles encore qu'on ne l'avait attendu ; le mauvais vouloir du Gouverneur paralysait l'action des missionnaires : « L'œuvre des transportés, écrivait le Père Ringot, est gravement compromise; je la regarde comme perdue si le Gouvernement ne retire pas le Commissaire général. » (6 Février 1853.) Sur la fin de l'année précédente, le Père Hus était parti pour la France, afin surtout d'exposer la situation au ministère. Le 31 Janvier 1853 il se rembarquait à Rochefort avec le contre-amiral Fourichon, qui

allait remplacer M. Sarda-Garriga. Le nouveau Gouverneur arrivait à la Guyane animé des meilleures intentions; la correspondance des missionnaires lui rend hautement témoignage. Mais il ne tarda pas à comprendre ce qu'il y avait d'inhumain et de chimérique dans l'entreprise à laquelle il devait collaborer. On s'était flatté de renouveler l'œuvre de l'Angleterre en Australie; les déportés, soustraits aux influences mauvaises, redeviendraient d'honnêtes gens; leur peine achevée, on leur donnerait des terres et on en ferait des colons. Rien n'était mieux dans la note des rêves humanitaires de 1848. Malheureusement le climat meurtrier de la Guyane opposait à ces beaux plans des obstacles insurmontables. La transportation ne pouvait aboutir qu'à des mécomptes lamentables; c'était l'opinion de tous les hommes judicieux du pays, et ce fut bientôt celle de l'amiral Fourichon. Les résultats ne pouvaient être que les maladies, l'oisiveté, le découragement, une effroyable mortalité parmi les condamnés, les surveillants, les soldats, en même temps que pour la France une source de dépenses énormes avec, par surcroît, les désagréments et l'humiliation d'un insuccès. Persuadé qu'il ne pouvait en conscience se prêter à l'exécution d'une mesure aussi désastreuse, l'amiral concluait tous ses rapports en demandant son rappel.

Parmi les missionnaires trois étaient morts avant la fin de la première année ; au bout de trois ans, les fièvres en avaient terrassé onze. « Grâce à Dieu, écrivait le Père Beynier, leur Supérieur, nul des Nôtres n'a eu peur de la mort. Tous nos Pères se sont jetés au milieu du danger avec une intrépidité qui a excité l'admiration générale. Nos Frères n'ont pas été moins généreux; aucune plainte, aucune répugnance. » (18 Avril 1857.) Au nombre de ces victimes était le Père Louis Bigot à peine arrivé depuis quatre mois, le Père Pierre Stumpf et le Père Antoine Dabbadie, tous deux Supérieurs de la Mission, et frappés à vingt jours d'intervalle l'un de l'autre, le Père Pierre Boulongne, vingt ans missionnaire aux Indes. Sept avaient

succombé à la terrible fièvre jaune, quatre autres furent enlevés par différents accès pernicieux. Les maladies faisaient d'effroyables ravages dans les rangs des transportés ; pendant les vingt-deux ans de leur séjour en Guyane le principal office des Jésuites missionnaires fut l'assistance des mourants ; presque tous acceptaient les secours de la religion et souvent même, écrivait en 1866 le Père de Montfort, « d'une manière pieuse et édifiante ».

L'œuvre avait assurément sa grandeur et sa beauté ; nulle Mission peut-être ne répondait mieux aux aspirations des âmes apostoliques, car nulle autre ne leur demandait un plus complet sacrifice d'elles-mêmes : « Je ne méritais pas, écrivait le Père Herviant, l'honneur d'être membre de la Mission la plus sublime qui puisse se rencontrer, parce que c'est la plus crucifiante. » (18 Janvier 1853.) Les consolations ne manquaient pas non plus aux aumôniers de Cayenne ; leurs lettres sont à cet égard pleines d'intérêt autant que d'édification. D'autre part, les contradictions et les entraves leur venaient de ceux-là mêmes qui auraient dû les seconder. Par sa malveillance systématique, par son irréligion et surtout par le spectacle de son inconduite, le personnel de la colonie était le plus grand obstacle à l'action des missionnaires. Tout d'abord le Père Hus crut devoir informer le ministre des désordres dont il était témoin. Ses plaintes furent communiquées au Gouverneur qui en conçut une violente irritation [1]. Au mois de septembre 1855, le Père Hus se trouvait à Paris pour la seconde fois. Il venait exposer la situation dans un entretien avec le ministre et le conjurer d'y apporter remède. Car, disait-il, il était bien illusoire de rêver le relèvement moral des transportés quand on leur offrait l'exemple de la pire dépravation. Les remontrances du voyageur furent mal accueillies ; l'empereur, à qui il fit demander une audience, refusa de le recevoir.

1. Lettre du P. Hus au P. Général, 17 avril 1855.

Tout en affectant de consulter les missionnaires sur les moyens de réaliser l'œuvre philanthropique entreprise à la Guyane [1], on ne leur donnait à eux-mêmes ni encouragement ni appui.

Aussi les Supérieurs en vinrent-ils à se demander à plusieurs reprises si les travaux et le dévouement de la Compagnie ne trouveraient pas ailleurs un emploi plus fructueux. Dès 1855 la question se pose : Ne se verra-t-on pas dans l'obligation de se retirer ? Toutefois, au Père Studer, Provincial de Paris, qui lui a mis sous les yeux le tableau des épreuves de la Mission, le Père Roothaan répond : « Vous avez très bien agi en refusant de retirer vous-même les Pères de Cayenne. » (5 Octobre 1855.) Deux ans plus tard, cette solution extrême ne lui déplairait pas : « J'avoue, écrit-il au Père Beigner que, en réfléchissant à tout ce que Cayenne nous a coûté, à la pénurie d'ouvriers qui nous fait souffrir partout, au maigre résultat obtenu jusqu'ici auprès des transportés et à celui que l'avenir peut nous promettre, je verrais plutôt avec satisfaction la Compagnie déchargée de cette œuvre. » (10 Juin 1857.) Enfin le Père Fessard, successeur du Père Studer, se voyait invité à examiner sérieusement avec son Conseil s'il était opportun de conserver une Mission, « où un si grand nombre des Nôtres allaient chercher un tombeau et où leur ministère rencontrait tant d'obstacles et d'interdictions. En d'autres pays, en Chine tout spécialement, leur liberté serait moins contrariée et ils feraient plus de bien [2]. » (3 Décembre 1859.)

Mais les Jésuites français répugnaient à cet abandon ; la Guyane leur était devenue chère en raison même des sacrifices et des deuils qu'elle leur imposait. Ils conti-

1. On conserve aux Archives romaines une Note officielle du 16 janvier 1857 sur cette grave question, avec une copie de la réponse du P. Beigner, Supérieur de la Mission.

2. ...*Missionem istam quae tot Nostrorum hucusque extitit sepulcrum et in qua nostra erga colonos ministeria tot subjacent impedimentis et prohibitionibus...* »

nuèrent à y dépenser jusqu'à la fin leurs forces et leur vie. Sans entrer ici dans le détail de leurs travaux apostoliques, le nombre des communions pascales permettra de s'en faire une idée assez exacte. Jusqu'à 1860, le chiffre de 1.500 n'est atteint qu'une seule fois ; dans les années qui suivent, il oscille autour de 2.500, et en 1867 il arrive à 2.620. On comptait alors 5.800 transportés, mais beaucoup n'étaient pas chrétiens. A partir de cette date, le pénitencier de Cayenne s'achemine vers son déclin : « Toutes les tentatives d'acclimatation, écrivait le Père de Ponlevoy, ont échoué. » (31 Mai 1867.) Et quelques mois plus tard : « Notre Mission de Cayenne paraît décliner peu à peu et tirer à sa fin, non certes par la faute des Nôtres, mais par le malheur des lieux et plus encore par la malice des hommes. Nous tiendrons tant que nous pourrons... » (18 Décembre 1867.) Dès lors la métropole dirige tous les condamnés vers la Nouvelle-Calédonie et n'envoie en Guyane qu' « une nuée d'Arabes tous mahométans ». « Dans ces conditions, poursuit le Provincial de Paris, notre Mission est sans présent et sans avenir. Je demande au préfet apostolique, très bon prêtre du Saint-Esprit, de prendre au compte de sa Congrégation l'œuvre de plus en plus réduite de la transportation, ou bien de nous permettre d'y ajouter à notre charge celle de l'évangélisation des noirs et des sauvages. » (4 Mai 1869.)

Parmi les Jésuites envoyés en Guyane, plusieurs déjà avaient exprimé le désir de reprendre les Missions de leurs devanciers auprès des indigènes du continent ; leur demande avait été écartée. Cette fois le préfet apostolique accueillit « avec transport » la proposition du Père de Ponlevoy ; mais malgré les instances venues de Paris et de Cayenne, elle ne fut pas approuvée à Rome : « La Mission de Chine, écrivait le Père Général, réclame à elle seule toutes les forces de la Province. » (26 Juin 1869.) Une demande de l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr Guilloux, n'eut pas plus de succès. En quittant Cayenne,

deux Pères passèrent quelque temps en Haïti, mais ils n'y firent pas d'établissement.

En 1873, la Compagnie de Jésus, cédant la place aux Pères du Saint-Esprit, se retirait définitivement de la Guyane. Le 31 décembre, le dernier Supérieur, le Père Gustave de Montfort donnait avis du départ de sa communauté : « Voici notre Mission terminée auprès des transportés ; elle a duré près de vingt-deux ans. Nos successeurs sont arrivés... » « M. le Gouverneur de Cayenne, disait-il dans une lettre antérieure, désolé de notre résolution, en a écrit aussitôt au ministre de la Marine. On m'a donné lecture de sa lettre. Il ne savait assez louer le dévouement, l'abnégation et la prudence de nos Pères, durant tout leur séjour en Guyane, ni assez exprimer les regrets de la colonie ; il ne pouvait se résoudre à notre demande... » (2 Mai 1873.)

VII

En allant porter la lumière de l'Évangile sur les terres les plus lointaines, les Jésuites français ne pouvaient oublier que, sur l'autre rive de la Méditerranée, se formait une nouvelle France qui, elle aussi, réclamait des ouvriers apostoliques. L'expédition d'Alger avait fait naître de grandes espérances. Devenue française, cette Afrique du Nord n'allait-elle pas redevenir chrétienne, comme elle l'avait été aux premiers siècles de l'Église ? Volontiers on se persuadait que telles étaient les vues de la Providence. C'est cette pensée qui anima et soutint pendant son court pontificat le premier évêque donné par la France à l'Algérie. Ame ardente, dévorée de zèle, ne comptant ni avec sa peine, ni avec ses ressources, oublieux dans la poursuite de ses projets des obstacles que lui opposaient les hommes et les choses, Mgr Dupuch se vit au bout de quelques années obligé de donner sa démission et de quitter l'Algérie, où il laissait le souvenir d'un saint prélat, point assez prudent. Il eut du

moins le mérite de donner l'impulsion à une multitude d'œuvres qui se développèrent après lui pour le plus grand bien de la colonie.

Dès sa nomination et avant même d'avoir pris possession de son siège, l'évêque d'Alger s'était préoccupé d'avoir des Jésuites pour collaborateurs. Dès le 15 avril 1839, et plusieurs fois au cours de l'année, l'affaire revient dans la correspondance de Rome avec la Province de Lyon : « Je reçois, écrit le Père Général, la lettre ci-jointe de Mgr d'Alger. Voyez, mon Révérend Père, si vous pouvez faire quelque chose pour cette Église naissante. Deux Pères français, un Père espagnol et un Frère pourraient suffire pour commencer. » (1er Juin 1839.) Puis deux mois plus tard, au Père Maillard : « Je vous fais connaître une résolution que je suis prêt à prendre pour vous faciliter l'envoi de quelques missionnaires dans le diocèse d'Alger. C'est de rappeler de la Syrie le Père Estève ou le Père Planchet et de vous céder celui que je rappellerai. La connaissance que ces Pères ont de la langue arabe, dans laquelle ils peuvent prêcher avec facilité, leur donnera plus qu'à tout autre le moyen de travailler avec fruit au salut des indigènes. Vous pouvez voir d'après cette proposition combien j'ai à cœur que l'on puisse commencer cette année un établissement en Afrique. » (8 Août 1839.) Effectivement, le Père Planchet fut désigné pour la nouvelle Mission; il figure même au Catalogue comme Supérieur de la maison de Constantine ; mais pour des raisons que nous dirons plus loin, il ne mit jamais le pied sur le sol algérien; arrivé à Rome, il dut retourner en Syrie.

Ce fut seulement sur la fin de l'année suivante que les premiers Jésuites purent prendre possession de leur demeure à Alger et à Constantine. Dans une lettre du Père Rigaud, Supérieur d'Alger, nous trouvons quelques détails sur les conditions de leur existence : « Elles sont telles, dit-il, que nous pouvons les souhaiter. Mgr donne 2.000 francs par missionnaire sur les fonds qu'il reçoit

du Gouvernement. C'est lui qui perçoit les fonds, lui qui signe, lui qui paraît seul en tout; nous ne sommes que des *prêtres auxiliaires*... Mgr a même voulu prévenir le maréchal que ce seraient des religieux. — Religieux ou séculiers, a répondu le maréchal, peu importe pourvu qu'ils s'accordent avec Votre Grandeur. » (12 Novembre 1840.)

L'évêque avait-il poussé la franchise jusqu'à déclarer que ces religieux étaient des Jésuites? Nous ne le pensons pas. Le maréchal Bugeaud avait sans doute l'esprit assez large pour ne pas s'épouvanter de la présence de quelques religieux en Algérie, mais apparemment il n'eût pas consenti à y introduire des fils de Loyola. Mgr Dupuch se contenta de l'autorisation implicite qu'il venait de recevoir, et les Jésuites ne prirent aucun titre qui les distinguât des prêtres ordinaires. Mais, avec le temps, leur secret fut percé à jour. La rumeur parvint jusqu'aux oreilles du maréchal qui voulut en avoir le cœur net. C'est l'évêque lui-même qui rapporte le dialogue : « Monseigneur, il faut que vous sachiez ce que l'on dit de vous; on prétend que vous vous proposez de faire venir des Jésuites. — Non, M. le Gouverneur, je ne me propose pas d'en faire venir; j'en ai déjà, et si j'en fais venir en effet, ce sera pour en avoir davantage. — Comment! Comment! — J'ai l'honneur de vous dire que depuis deux ans j'ai pour auxiliaires des Jésuites. Ce curé de Constantine dont vous venez de me faire tant d'éloges, c'est un Jésuite. Et ce prêtre excellent, qui accompagna l'an dernier avec tant de courage le général Baraguay d'Hilliers, ce n'était qu'un Jésuite. Et ce M. Rigaud, dont vous connaissez le nom et les services laborieux à l'hôpital militaire, c'est le Père Rigaud, Jésuite. — Ah! Ah! Et qui vous l'a permis? A qui en avez-vous parlé? — A M. le Gouverneur général, il y a deux ans et demi. Et aux conditions auxquelles je les ai reçus et ai le bonheur de les posséder, carte blanche m'a été donnée par qui de droit. » (Septembre 1842.

Bugeaud n'insista pas; il avait déjà pu se rendre compte par lui-même que les Jésuites n'étaient pas un danger pour la colonie; le temps n'était pas loin où il serait pour eux un ami et, à l'occasion, un défenseur. Dès l'année suivante, le Gouverneur général de l'Algérie écrivait au directeur du *Journal des Débats* une lettre qui renferme la protestation d'un soldat et d'un honnête homme contre les calomnies et les injustices qui s'abattaient alors sur la Compagnie de Jésus : « Vous savez bien, disait-il, que je ne suis ni jésuite ni bigot; mais je suis humain et j'aime à faire jouir tous mes concitoyens, quels qu'ils soient, de la somme de liberté dont je veux jouir moi-même. Je ne puis vraiment m'expliquer la terreur qu'inspirent les Jésuites à certains membre de nos Assemblées... Quant à moi, qui cherche par tous les moyens à mener à bonne fin la mission difficile que mon pays m'a confiée, comment prendrais-je ombrage des Jésuites qui jusqu'ici ont donné de si grandes preuves de charité et de dévouement aux pauvres émigrants qui viennent en Algérie, croyant y trouver une Terre Promise et qui n'y rencontrent tout d'abord que déceptions, maladies et souvent la mort!.... Je ne puis m'empêcher de sourire, quand je lis dans les journaux l'énumération des dangers dont la corporation des Jésuites menace la France... Pour moi, Gouverneur de l'Algérie, je demande à conserver *mes Jésuites*, parce que, je vous le répète, ils ne me portent nullement ombrage et qu'ils concourent efficacement au succès de ma mission... » (Juin 1843.)

Les prêtres étaient rares en Algérie et les besoins immenses; aussi, à peine installés dans leurs deux postes d'Alger et de Constantine, les Pères durent s'évertuer pour suffire à des tâches nombreuses et diverses. Dans l'une et l'autre ville les hôpitaux réclamèrent leurs premiers soins; militaires et colons y affluaient par centaines; dès leur arrivée les Jésuites y commencèrent un service où ils ont persévéré plus de soixante ans. En 1841,

sur les rapports qui lui parvenaient, le Père Général pouvait déjà écrire : « Le ministère des Nôtres en Algérie, surtout auprès des soldats malades, est plein de consolations. » (28 Septembre.) Au mois de mai de cette même année, une expédition partait contre Abd-el-Kader ; le Père Rigaud accompagna l'un des corps d'armée en qualité d'aumônier ; il n'y en avait pas eu jusqu'alors. La Compagnie de Jésus devait par la suite fournir, soit en Algérie, soit ailleurs, un grand nombre d'aumôniers militaires ; c'est une fonction qu'elle a toujours aimée ; le Père Rigaud renouait le fil d'une tradition interrompue depuis près d'un siècle : « Voilà, écrivait le Père Roothaan, le premier *missionarius castrensis* depuis notre rétablissement. » (3 Juin 1841.)

Quelques mois plus tard le Père Brumauld recevait de la double autorité ecclésiastique et militaire la charge de visiteur et d'aumônier de tous les camps de la colonie. Lui aussi pendant deux ans suivit les troupes dans différentes expéditions. Au reste, comme l'écrivait le Père Général, « c'est là un ministère pour lequel les Nôtres doivent toujours être prêts, quand on les demande ». (3 Août 1844.) On demanda souvent les Jésuites d'Algérie, tant que durèrent les campagnes pour la conquête du pays, et ils furent toujours prêts à affronter les fatigues, les privations, les dangers de la guerre et du choléra. Plusieurs noms mériteraient de trouver ici leur place. Citons au moins Louis Parabère, que nous retrouverons aumônier en chef devant Sébastopol ; mais il avait déjà gagné sa croix d'honneur en Algérie. Cette décoration sur la poitrine d'un Jésuite était alors une grande nouveauté. Elle lui avait été décernée sur le front des troupes au retour d'une de ces expéditions légendaires dans l'extrême-sud, où l'on avait à lutter plus encore contre les maladies que contre les Arabes [1]. L'aumônier n'avait pas été consulté ; on pouvait se

1. Il s'agit du siège et de la prise de Zaatcha. Le siège dura deux

demander ce qu'il y avait à faire. Le Père Roothaan trancha la question : « Le Père ne doit pas la refuser, écrivait-il au Supérieur de la Mission de Constantine. Il pourra ensuite en faire l'offrande à la Sainte-Vierge ou au Saint-Joseph de votre chapelle. Si, pendant qu'il est avec les soldats, le petit ruban à la boutonnière devait leur faire plaisir, je ne verrais pas de mal à ce qu'il le portât. » (31 Décembre 1849.)

Le Père Maillard fit par deux fois la visite des établissements de sa Province en Algérie. Avec la teinte d'optimisme qui lui est familière, il esquisse la situation qu'il a trouvée à Constantine : « La ville est un nid d'aigle. Je l'avais vue en 1846, je la revoyais en 1851, avec plus de bonheur encore. Là nous sommes curé, vicaires, aumôniers, tout le clergé. Là une jolie mosquée a été convertie en église. Là, chose admirable, vous trouveriez une réunion de dames de charité, aussi ferventes et dévouées que les plus ferventes de France. Vous en seriez dans le ravissement... » (27 Janvier 1851.)

La paroisse de Constantine avait en effet été confiée aux Jésuites dès 1841; ils la desservirent jusqu'en octobre 1856; ils formaient alors « tout le clergé » de la ville. En 1847 elle comptait, indépendamment de la garnison, 22.000 habitants, dont 16.000 indigènes musulmans, 4.000 juifs et 2.000 Européens, Français pour la plupart. D'après le procès-verbal de la visite épiscopale faite cette année-là même, ce troupeau ne devait pas donner beaucoup de consolation à ses pasteurs. On y signale « une dépravation générale des mœurs ; un respect humain effréné, même chez les meilleurs ; peu de probité dans les transactions; la négligence des parents à l'égard de leurs enfants ; l'état des familles mauvais d'ordinaire ; la plaie des mariages civils et même du concubinage public et

mois. « Zaatcha a été emportée le 28 novembre 1849 à 8 heures du matin. Le Scheik Mustapha-ben-Omar et les huit cents hommes qui étaient dans la place se sont fait tuer jusqu'au dernier. » *L'Ami de la Religion*. Tome CXLIV, p. 116.

dans des conditions particulièrement scandaleuses... etc. » D'autre part le document relève « le zèle actif et industrieux des trois prêtres qui doivent se multiplier pour faire face à tout ; leur régularité dans l'exercice d'un ministère si chargé et si varié ; leur pauvreté personnelle, et déjà l'estime générale qui les entoure et la bienveillance empressée de l'administration laïque elle-même. » (15 Avril 1847.) Sans entrer ici en de plus amples détails, remarquons que, si le ministère sacerdotal auprès de la population civile dans une colonie à ses débuts est fatalement plutôt ingrat, les Jésuites trouvaient quelque compensation dans l'élément militaire. En face des deux cent cinquante communions pascales qui figurent au procès-verbal pour la paroisse de Constantine, les documents de famille en accusent plus de huit cents parmi les soldats [1].

Des établissements à Bône et à Philippeville n'eurent qu'une existence éphémère ; par contre celui d'Oran, réclamé au mois d'août 1843 par Mgr Dupuch, était ouvert en octobre, et dès l'année suivante, la population de la ville demandait la création d'un collège de la Compagnie. A ce propos le Provincial de Lyon recevait de Rome cette approbation quelque peu illusoire : « Voyez ce que vous pourrez faire. » (27 Février 1844.) Pour le moment il n'y avait rien à faire, car le régime du monopole universitaire florissait en Algérie avec l'occupation française. A la différence de Constantine, les Jésuites ne furent jamais chargés à Oran de l'administration paroissiale ; ils exerçaient librement leur ministère dans l'église de Saint-André mise à leur disposition par l'autorité épiscopale. Sous la direction du Père Étienne Pascalin, dont le zèle

1. « A Constantine, plus de 800 militaires ont fait leurs Pâques, et depuis quatre ou cinq mois, il y a eu dans les hôpitaux plus de 600 malades qui ont communié... Le général gouverneur de la Province assiste tous les dimanches à la messe, avec tout l'état-major, plusieurs compagnies et la musique militaire. L'exemple du premier chef nous facilite beaucoup le bien. Il nous aime sincèrement et ne s'en cache pas... » (Letttre du P. Lasserre, 3 décembre 1841.)

ne connaissait pas de bornes, la petite résidence ne tarda pas à devenir un centre de vie assez active pour éveiller certaines susceptibilités et provoquer les accusations de gens sans conscience. Sur la fin de 1848, un petit orage se déchaînait contre elle. Le Père Roothaan, écrivant au Supérieur, lui rappelait la mansuétude évangélique : *Ecce ego mitto vos sicut agnos*, parole dont saint Ignace donnait le commentaire dans une de ses maximes : « Mieux vaut faire moins avec paix que faire beaucoup avec trouble et tapage. » (15 Janvier 1849.) Quant aux accusations, poursuivait le Père Général, « puisque la calomnie a été rendue publique, l'honneur de la Compagnie et de la Religion exige que la réparation le soit aussi. » (20 Février 1849.) Ce qui eut lieu, en effet.

Au cours de cette année 1849, l'Algérie fut visitée par le choléra ; le fléau s'abattit d'abord sur Alger et de là gagna la plupart des villes du littoral et de l'intérieur ; en septembre il atteignait Oran, et pendant deux mois y fit de terribles ravages. Ce fut pour les Jésuites l'occasion de se venger des tracasseries qu'ils venaient d'endurer. Ils se dévouèrent sans compter au service des corps et des âmes, comme ils l'avaient fait à Alger, jusqu'à forcer l'admiration de ceux-là mêmes qui les avaient poursuivis de leurs outrages. Le 4 novembre, à la suite d'une procession où la statue de la Sainte Vierge avait été portée triomphalement dans les rues de la ville, une pluie longtemps attendue vint assainir l'atmosphère et arrêter les effets du fléau. Pendant l'épidémie le Père Pascalin avait obtenu du général Lamoricière une petite mosquée, sur les flancs du mont Santa-Cruz qui porte à son sommet la vieille citadelle d'Oran. Son plan était d'y ériger un sanctuaire à la Madone. Ce serait l'ex-voto de la cité pour la protection dont elle venait d'être l'objet. L'idée fut accueillie avec enthousiasme ; une commission fut constituée ayant pour président le général Pélissier, et le préfet d'Oran pour vice-président. Les deux curés et le Père Pascalin, Supérieur des prêtres auxiliaires, signèrent un appel à la

population ; riches et pauvres étaient invités à contribuer, chacun à leur façon et dans la mesure de leurs moyens, au monument de la reconnaissance publique. Sans plus tarder on mit la main à l'œuvre et, quelques mois plus tard, l'évêque d'Alger pouvait bénir la chapelle de Notre-Dame du Salut.

C'est à Alger toutefois, au chef-lieu de la colonie que, dans ces premiers temps, les Jésuites, malgré leur petit nombre, dépensèrent plus d'activité et se rendirent plus utiles. « Heureusement, écrivait en 1846 Charles de Riancey, le clergé officiel est aidé par quelques volontaires zélés, entre autres, par cinq de ces prêtres persécutés qui répondent toujours aux vexations et aux injures par de nouveaux services[1]. » « Sans leur assistance, écrit à la même date Mgr Dupuch, dans son Mémoire au Pape, il eût été dès longtemps, et de plus en plus il serait impossible de desservir la Casbah, l'hôpital militaire de la Salpêtrière, les ateliers des condamnés, le pénitencier, les prisons civiles et militaires et de suffire au service organisé à bord des bâtiments de la marine royale, au convoi des paquebots chargés du transport des malades, et à une foule d'œuvres excellentes, telles que celle de Saint-François-Régis, par exemple... Rien de plus utile que l'institution de ces excellents ouvriers, sur le compte desquels, au surplus, le Pape est suffisamment informé[2]. »

A l'automne de 1843, arrivait à la résidence de la rue Salluste un de ces « ouvriers » selon le cœur de l'évêque d'Alger. Le Père Nicolas Tissier est déjà connu des lecteurs

1. *De la situation religieuse de l'Algérie*. Lecoffre, 1846, p. 18.

2. Mémoire adressé au Souverain Pontife, par Mgr Dupuch, après sa démission (janvier 1846), et reproduit dans *Fastes de l'Afrique chrétienne*. Tome IV, p. 447. Sur la Société de Saint-François-Régis l'évêque s'exprimait ainsi dans son rapport au gouverneur général : « Cette Société, essentiellement civilisatrice, destinée à la réhabilitation des mariages, a reçu votre haute approbation exprimée en termes énergiques, et avec elle, celle non moins expressive de tous les fonctionnaires éminents. Elle commence à rendre en Algérie, à la religion, à la morale, à la société d'immenses services que depuis longtemps elle est accoutumée à rendre en France. » Ibid., p. 379.

de cette Histoire. C'était un homme à remuer ciel et terre. La correspondance officielle du Père Maillard nous le fait entrevoir sur ce nouveau théâtre. Il écrit le 1er février 1844 : « Le Père Payan a dû quitter Constantine; il perdait la vue. Il a été retenu à Alger par les œuvres admirables du Père Tissier. Le Père Tissier en effet ne suffit plus; il est débordé et entraîné ; on me prie en grâce de laisser le Père Payan pour le seconder...Le Père Tissier sera l'apôtre d'Alger. » Et trois semaines plus tard : « Ce Père Tissier est un vrai torrent. Il entraîne après lui et soldats et marins et toute espèce de monde... Il vient de faire encore une première communion de marins très nombreuse. Et aujourd'hui il donne avec le Père Payan une Mission à 1.200 militaires ; or, dès le premier jour il avait déjà tout son auditoire à ses pieds... » (25 Février 1844.) Dans son rapport au Gouverneur général, rédigé en 1845, Mgr Dupuch faisait mention, sans le nommer, de ce « prêtre auxiliaire » et de ses travaux surhumains, et il ajoutait en note : « L'année dernière, vers Pâques, 1 550 condamnés ou marins reçurent de mes mains la communion, par ces soins charitables : savoir 800 détenus, 600 marins de la marine royale et le reste, de la marine de commerce[1]. »

Le pauvre évêque avait assurément beaucoup d'affection pour ces collaborateurs dont il faisait ainsi l'éloge à mots couverts. Mais ses sympathies ne pouvaient être partagées par ceux qui de haut et de loin présidaient aux affaires de l'Algérie : « Je n'ai jamais pu comprendre, écrivait encore le prélat, que, au lieu de développer, avec ces besoins de toute sorte, une institution de ce genre, le Gouvernement ait été conduit, par je ne sais quelle fatale impulsion, à diminuer le nombre de ces utiles, de ces indispensables auxiliaires[2]... »

Dès 1842, l'évêque d'Alger songeait à confier aux Jésuites une œuvre capitale pour l'avenir de son diocèse :

1. Op. cit., p. 376.
2. Ibid., p. 448.

« Monseigneur, écrit le Père Général, demande avec instance des Pères de la Compagnie pour fonder Grand et Petit Séminaire. » (27 Avril 1842.) Un mois après il est, paraît-il, revenu à la charge : « Mgr est plus décidé que jamais à nous confier son Grand Séminaire, et également son Petit Séminaire à Philippeville. » (28 Mai 1842.) D'après une troisième lettre du mois de juillet, on voit que le prélat insiste encore sur le même sujet. En septembre tout est changé. Des Messieurs de Saint-Lazare arrivent à Alger; ce sont eux qui dirigeront le Grand Séminaire; ainsi en a-t-il été décidé dans le cabinet d'un ministre. Quant au Petit Séminaire, plusieurs essais furent tentés ; annexée à l'orphelinat du Père Brumauld, l'institution encore au berceau se vit menacée des rigueurs de l'administration universitaire; il fallut la fermer. Dans son Mémoire au Saint-Siège, Mgr Dupuch écrivait cette page mélancolique : « Pour fonder, pour essayer de fonder un Petit Séminaire, j'ai dépensé en sept années 100.000 fr., et ai souffert les plus tristes contradictions, jusqu'à ce que j'ai enfin été contraint d'y renoncer, à peu près sans résultat. La frayeur occasionnée en France — le Saint-Père n'oubliera pas ma franchise — par une Société célèbre et chère à tant de titres à l'Église de Dieu, frayeur qui traverse les mers, je ne sais en vérité pourquoi, y a été pour beaucoup, je dirai même pour *tout,* mais non de ma part assurément[1]. »

***

L'intolérance qui, aux colonies comme en France, écartait les Jésuites de toute fonction d'enseignement fut pénible sans doute aux missionnaires d'Algérie ; la politique de la métropole le fut davantage en cherchant à leur interdire l'apostolat auprès des indigènes. On sait que, dès l'origine, le Gouvernement français eut pour

1. Ibid., p. 450.

principe, non seulement de garantir aux Arabes la liberté du culte musulman, mais encore de les protéger contre les tentatives de prosélytisme catholique. Nous n'avons pas ici à juger cette attitude, non plus que les raisons spécieuses dont elle se couvre ; nous constatons un fait qui fut la cause de perpétuels conflits entre la puissance laïque et l'autorité religieuse. Un évêque ne pouvait consentir à cette restriction de ses devoirs. Il sait, en effet, que, aussi bien que saint Paul, il doit à tous, Grecs ou Barbares, la parole de la vérité[1]. Après avoir protesté maintes fois pendant son épiscopat, Mgr Dupuch faisait dans son Mémoire à Grégoire XVI cette déclaration désolée : « Sachez, Père, puisqu'il faut que vous le sachiez et que je secoue enfin une responsabilité qui ne doit plus peser sur moi, sachez que j'ai été prévenu officiellement que je n'étais chargé que des chrétiens *Romains* et que je ne devais pas oublier que sur nul autre je n'avais de *juridiction* (*sic*). » Le prélat poursuit en rappelant certains épisodes de cet apostolat à rebours de l'administration algérienne, comme, par exemple, la sentinelle placée à la porte de l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Alger pour empêcher les Arabes d'y entrer, et mieux encore peut-être l'aventure du Père Planchet : « Sachez qu'un prêtre auxiliaire, qui me devait arriver des montagnes de la Syrie, fut menacé d'être arrêté, s'il mettait le pied sur le rivage de Philippeville, parce qu'il savait et parlait l'arabe, et qu'il était possible (je le crois bien !) qu'il fût tenté de parler religion aux Arabes. »

Ce n'était pas aux missionnaires qu'il fallait demander de renoncer à l'évangélisation des infidèles. A tort ou à raison c'était pour cela principalement qu'ils étaient venus : « Les Arabes, écrivait le Père Jordan, Provincial de Lyon, c'est le grand objet de notre mission en Afrique. » (8 Mars 1847.) « Mon avis, ajoutait-il, serait d'en venir à

1. *Graecis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.* Rom. I, 14.

un moyen semblable à celui du Père de Nobili aux Indes, aller vivre au milieu des Arabes, prendre leurs coutumes pour les amener à la Religion. » A ce moment Mgr Pavy, successeur de Mgr Dupuch, songeait à confier à la Compagnie de Jésus tout le territoire de la province de Constantine : « Ce projet, écrit le Père Jordan, me plaît extrêmement, parce qu'il nous donne la Kabylie et les populations arabes où il est plus facile de faire pénétrer l'Évangile, parce qu'elles ont moins de rapports avec les Européens. » A toutes ces ouvertures la réponse du premier Supérieur est toujours on ne peut plus encourageante : « Je désire fort que vous puissiez établir la Mission arabe... (28 Mars 1847.) D'avance j'approuve toutes les démarches que vous ferez pour l'établissement de la Mission arabe. » (22 Février 1848.)

Le plan de Mgr Pavy allait trop directement à l'encontre des idées en faveur dans les sphères gouvernementales pour avoir quelques chances de succès. Mais les Jésuites n'avaient pas attendu d'avoir leurs coudées franches pour s'adonner à leur œuvre de prédilection. Il semble bien que leurs efforts n'aient pas été stériles ; car dès le mois de janvier 1845, lors de sa première visite en Algérie, le Père Maillard constatait le besoin d'un catéchuménat pour les musulmans qui veulent se convertir. Pour les soustraire au fanatisme de leurs coreligionnaires, aussi bien qu'à la malveillance des autorités, le Père Maillard était d'avis que ce catéchuménat serait mieux placé en France qu'en Algérie. Partout, selon les circonstances et dans la mesure de leurs moyens, les Jésuites s'essayaient à un apostolat autour duquel on multipliait les entraves. A Constantine, où leur situation quasi officielle leur assurait plus de liberté, ils étaient arrivés à des résultats appréciables ; les musulmans affluaient dans leur église, heureux d'assister aux cérémonies ; ils suivaient, attentifs et recueillis, le Chemin de la Croix ; ils chantaient, sur un air des mosquées, les litanies de la Sainte-Vierge ; on leur faisait la lecture de l'Évangile traduit en leur

langue; des conférences avaient lieu dans la maison des Pères.

Mais ce n'étaient là encore que des travaux d'approche. Pour entamer le bloc de l'Islam, il fallait une organisation, un bataillon d'hommes formés par une préparation spéciale et tout d'abord par la connaissance de la langue. La création d'un séminaire s'imposait. L'idée ne devait être réalisée que plus tard par le grand cardinal Lavigerie ; mais nous la voyons naître vingt-cinq ans plus tôt à l'orphelinat de Ben-Aknoun ; l'initiative en est due au Père Brumauld, l'homme aux vues hardies et grandioses. Il y a aux Archives romaines tout un dossier sur la fondation d'un séminaire central pour les pays de langue arabe, dont il avait dressé le plan ; les Supérieurs l'avaient approuvé et l'on était entré dans la voie de l'exécution. C'était sur la fin de 1849. Le Père Général voyageait alors en France et dans les pays voisins. A son passage à Lyon, il traita l'affaire avec le Conseil de la Propagation de la Foi, auquel il demanda de prêter son concours. Selon l'usage il dut mettre sa requête par écrit. La Note adressée aux deux présidents de Lyon et de Paris porte la date du 26 novembre 1849 : « J'ai l'honneur, dit le Très Révérend Père, d'informer votre Conseil central que le Père Maillard est prêt à commencer l'œuvre dont le Père Brumauld vous a déjà soumis le plan, et qui aurait pour but la préparation immédiate des jeunes missionnaires destinés aux pays dont l'arabe est la langue usuelle. Le Père Maillard se propose d'y appliquer cette année six à huit sujets... » Deux mois plus tard, le Père Roothaan écrivait de Naples à M. de Jessé, président du Conseil central de Lyon, le remerciant du bon accueil fait au projet du séminaire arabe et du subside qui lui était accordé. On n'avait donc plus, semblait-il, qu'à aller de l'avant. Mais il fallait compter avec les susceptibilités, très légitimes d'ailleurs, de l'autorité épiscopale, dont on ne s'était point assez préoccupé. Mgr Pavy avait lui-même un zèle ardent et actif pour l'évangélisation des Arabes ; mais

il entendait que les « prêtres auxiliaires » fussent toujours en sa main et que rien ne fût entrepris que par son impulsion et sous son contrôle. En somme, l'évêque d'Alger voulait agir par lui-même, et il le fit savoir.

Au retour de la visite provinciale en Algérie, le Père Maillard écrivait au Père Général à propos de la Mission arabe : « Comme le principal obstacle à cette nouvelle œuvre a été jusqu'ici et aurait été sans doute encore l'évêque d'Alger, j'ai voulu prendre mes assurances de ce côté-là... J'ai donc écrit au Prélat et je lui ai demandé clairement et d'agréer que nous établissions à Constantine cette Mission arabe, et de solliciter pour nous l'appui du Gouvernement. Monseigneur m'a répondu immédiatement : « La proposition que vous me faites d'établir, sous ma juridiction immédiate, à Constantine, une maison de Mission arabe me plaît infiniment, et je l'accepte sans hésiter dans les termes où elle est posée dans votre lettre. Je vais en écrire dès ce soir au ministre... » (17 Septembre 1850.)

A ce moment se tenait à Aix un Concile des évêques de la Province ecclésiastique; Mgr Pavy y assistait avec le Père Jordan, Supérieur des Jésuites d'Alger, pour théologien. C'est là qu'il reçut la demande du Père Maillard, et c'est d'Aix même qu'il adressait au ministre de la guerre, général d'Hautpoul, une lettre que cette Histoire a le devoir de mentionner : « Dans mon intime conviction d'évêque, y est-il dit, je suis obligé de faire tout ce qui dépend de moi pour tenter l'œuvre immense de la conversion des Arabes... Dans cette pensée, Monsieur le ministre, j'ai traité avec les RR. PP. Jésuites. Ils accepteraient de commencer, sous ma juridiction immédiate, et par conséquent sous ma responsabilité personnelle, ce genre de Mission dans les tribus de la Province de Constantine. Je n'ai pas besoin de vous dire quelles sont la sagesse, l'habileté, la générosité de ces saints religieux. Nul Ordre, selon moi, ne peut faire avec succès en ce genre ce dont ils sont capables.

« Seulement ils me demandent trois choses : 1° que les

Bureaux arabes ne mettent aucune opposition à leurs communications avec les tribus; 2° que les chefs militaires les voient de bon œil et les favorisent; 3° qu'ils aient de la bienveillance du Gouvernement une maison à Constantine, ou non loin de là, où ils puissent se réunir, se concerter, revenir prendre de temps en temps un repos nécessaire... Les traitements et autres dépenses de la Mission proprement dite seraient à la charge de la Propagation de la Foi.

« J'ai trouvé ces conditions tout à fait raisonnables... J'espère que vous voudrez prendre en considération une demande dont la réalisation importe si vivement à la gloire de Dieu, à la civilisation, à la consolidation de notre conquête et à l'honneur de la France. » (23 Septembre 1850.)

La démarche de Mgr Pavy était assurément franche et loyale; se flattait-il d'obtenir l'assentiment du ministre ? C'est peu probable. Quoi qu'il en soit, le général d'Hautpoul transmit la lettre épiscopale au Gouverneur de l'Algérie, général Charron, lequel l'envoya aux commandants militaires avec ordre de donner leur avis. D'après les résultats obtenus jusqu'ici par nos pasteurs, disait la circulaire, « nous pourrons conclure la marche progressive à assigner à la Mission courageuse que Mgr l'évêque d'Alger songe à entreprendre au milieu des Arabes ». C'était déjà insinuer aux officiers le sens de la réponse qu'on attendait; étant donnés les préjugés régnants, elle ne pouvait être que défavorable ; elle le fut unanimement. Si nous en croyons le biographe de Mgr Pavy, on négligea systématiquement de lui répondre. Ce silence en disait assez; l'évêque n'insista pas; il ne retrancha pas du programme de sa charge la Mission auprès des indigènes, mais il fallut renoncer à lui donner l'ampleur et le caractère semi-officiel qu'il avait esquissé dans sa lettre au ministre. Les Jésuites de leur côté poursuivirent leur apostolat, qui parvint même avec le temps à prendre en Kabylie les allures d'une Mission proprement dite.

*
* *

De toutes les œuvres des Jésuites en Algérie pendant la période qui nous occupe la plus en vue est assurément celle des orphelinats de Ben-Aknoun et de Bouffarik. Le premier seul existait depuis trois ans à peine quand Mgr Dupuch en parlait ainsi dans son rapport au Gouverneur général : « A considérer avec soin le matériel et le personnel de cet admirable établissement, la sagesse de ses règlements, les premiers résultats, j'oserais dire que bien peu d'établissements de ce genre en Europe lui pourront être comparés avant longtemps. »

Cette fondation était due, comme tant d'autres, à l'inépuisable charité de l'évêque ; il avait recueilli quelques enfants abandonnés, les avait installés chez lui d'abord, puis à Mustapha, dans l'ancien consulat de Danemark. Une maîtrise, embryon du futur Petit Séminaire, y trouva place avec eux, et dès les premiers jours de l'année 1843, la direction passait aux mains des Jésuites. Une lettre datée du 5 février annonce que la maison des clercs est ouverte, à l'abri de l'orphelinat qui lui servira de manteau : « Toutes les autorités, depuis l'évêque et le Gouverneur général jusqu'à l'intendant et au président de la Cour, ont couvert de leur approbation et de leurs dons la souscription lancée par le Père Brumauld. Plusieurs de ces Messieurs savent pourtant que le Père Brumauld est Jésuite ; néanmoins ils laissent aller, et nous marchons. » Le nom du Père Brumauld, que nous avons déjà rencontré plusieurs fois, est intimement uni à l'Histoire des orphelinats de la Compagnie de Jésus en Algérie, et par là même, on peut le dire, à celle de l'établissement et de l'organisation de notre grande colonie africaine. Ame intrépide, cœur dévoué, tempérament actif, entreprenant, hardi, Ferdinand Brumauld passait parmi ses confrères pour un religieux quelque peu impatient des disciplines communes et incapable de s'en tenir aux chemins battus.

Toutefois, le Père Maillard, à la suite d'une visite provinciale, lui rendait ce témoignage : « A Ben-Aknoun le Père Brumauld domine tout par la bonté de son cœur et par sa véritable paternité. Il est père surtout pour ses orphelins, encore plus, ce semble, que pour les Nôtres. Sévère et mortifié pour lui-même, il a besoin d'être plus indulgent et miséricordieux envers quelques Pères et Frères. Le Père Brumauld a de la peine à comprendre que nous soyons hommes et que nous tenions encore à la *mortalité.* » (3 Septembre 1850.)

Après une année passée au consulat de Danemark, le Père Brumauld s'y sentant à l'étroit songea à établir l'orphelinat dans des conditions plus favorables à son développement. Avec l'avance de fonds qui lui fut consentie par sa Province, il acquit le vaste domaine de Ben-Aknoun, sur la commune d'El-Biar, à huit kilomètres d'Alger. Il y avait là plus de cent hectares de bonnes terres; les bâtiments pouvaient loger à l'aise les deux petites communautés qui dès lors réunissaient une centaine d'enfants. Bientôt d'ailleurs l'opposition de l'autorité universitaire, aussi bien que le manque de ressources, obligea le P. Brumauld à se décharger du soin des petits clercs de la maîtrise ; l'orphelinat resta seul à Ben-Aknoun. Dans la pensée du directeur et de toutes les personnes qu'il avait su intéresser à son entreprise, ce devait être une pépinière de colons pour l'Algérie. Toute l'instruction que les enfants y recevaient était ordonnée dans ce but; on visait à en faire de bons cultivateurs et de bons ouvriers, en même temps que de bons chrétiens. Aussi le maréchal Bugeaud, qui avait pris pour devise : *Par l'épée et par la charrue* (*Ense et aratro*), se montra-t-il dès l'abord l'ami et le protecteur dévoué des orphelins et de leurs maîtres. A peine installé sur sa nouvelle acquisition, le Père Brumauld écrivait : « Notre excellent maréchal, au milieu de sa campagne du Maroc, a trouvé le temps et a pris la peine d'écrire en notre faveur à deux ministres et au rédacteur en chef du *Journal des Débats*...

A son retour j'ai été le remercier pour les cinquante moutons qu'il m'a envoyés. » (25 Septembre 1844.) La sympathie du maréchal pour l'orphelinat ne se bornait pas à lui réserver une part du butin fait sur les Arabes ; il lui avait attribué sur le budget de la colonie un subside annuel de 10.000 francs, qu'il fit maintenir tant qu'il resta en charge, malgré le mauvais vouloir de fonctionnaires nombreux et puissants. Il visitait souvent Ben-Aknoun et se plaisait au milieu de cette jeunesse active et joyeuse ; de leur côté les orphelins aimaient le maréchal, et un jour qu'ils s'enhardissaient à l'appeler leur père, le vieux soldat, ému jusqu'aux larmes, répondit, en montrant du doigt le Père Brumauld : « Mes enfants, votre père, le voici ; mais moi, je veux bien être votre grand'père. »

D'autres personnages de marque, des princes même, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, honorèrent de leur visite l'établissement de Ben-Aknoun et y laissèrent le témoignage de leur satisfaction. Le successeur de Bugeaud, le général Charron le couvrit de sa faveur ; l'intendant Appert se distingua entre tous par la fidélité de son dévouement. Par contre il eut des adversaires acharnés ; il n'en pouvait être autrement, puisqu'il était aux mains des Jésuites. En 1846, une délégation parlementaire se rendait en Algérie ; elle y allait faire une enquête. Ben-Aknoun ne fut point oublié ; MM. les députés voulurent voir et savoir. Ils arrivaient, persuadés que la colonie était envahie par l'Ordre de Loyola ; les Pères eurent à subir de longs et minutieux interrogatoires, d'où la bienveillance était absente ; il leur fallut mettre au point bien des légendes et rectifier d'étranges préjugés. D'autre part l'administration intérieure donnait de jour en jour des soucis plus sérieux. Avec sa nature généreuse, le Père Brumauld répugnait aux calculs qu'exige l'entretien d'une grosse maison qui n'a pas de ressources assurées. Plus d'une fois les notes des fournisseurs restèrent en souffrance ; de façon générale la situation financière laissait fort à désirer.

Cependant à travers toutes les difficultés et tous les obstacles l'œuvre grandissait et son renom s'étendait bien au delà des limites de la colonie. La petite famille était devenue une tribu trop populeuse pour le local qu'elle occupait. En 1850 Ben-Aknoun comptait 270 orphelins, avec un personnel de six Pères et d'une trentaine de Frères coadjuteurs. A ce moment le général d'Hautpoul était nommé Gouverneur général de l'Algérie. Dès sa première visite à l'orphelinat, il témoigna d'un parfait contentement pour tout ce qu'il y voyait, et apprenant du Père Brumauld qu'on cherchait un emplacement pour une succursale, il déclara qu'il prenait l'affaire à sa charge. Avant la fin de l'année, en effet, il faisait voter par le Conseil du Gouvernement la cession au directeur de l'orphelinat d'un vaste terrain, dit camp d'Erlon, à Bouffarik, éloigné de Ben-Aknoun de sept à huit kilomètres : « En France, disait le général, nous avons transformé assez de couvents en casernes; en Algérie nous pouvons bien donner une caserne pour en faire un couvent. » Dès l'année suivante un détachement venu de Ben-Aknoun s'installa dans les bâtiments militaires du camp d'Erlon. Dès lors il y eut deux établissements sous la direction unique du Père Brumauld. Il avait alors en tête des desseins grandioses. Il aurait voulu attirer en Algérie les enfants confiés en France à l'Assistance publique; leur éducation y coûterait moins cher et le problème de la colonisation serait ainsi résolu. Il était prêt pour sa part à en accepter un millier. Il rédigea sur ce thème d'amples rapports qu'il alla présenter et soutenir à Paris devant les autorités compétentes. Il en ramena un premier lot de 200 enfants qui lui furent remis par la commission des hôpitaux de la capitale. L'idée était certes originale et hardie; la suite montra qu'elle n'était point déraisonnable. Mais la réalisation se heurta à des oppositions irréductibles. Après avoir réuni dans ses deux maisons pendant quelques années environ cinq cents pupilles, l'œuvre cessa de se recruter normalement.

et elle s'achemina vers une liquidation nécessaire. En 1872 s'achevait la période fixée par les contrats; ils ne furent pas renouvelés.

Les orphelinats de la Compagnie de Jésus en Algérie ont été diversement jugés. Ils ont eu leur heure de vogue; le Père Brumauld, ou mieux l'abbé Brumauld fut un personnage considérable, dont le nom était dans toutes les bouches. D'autre part ses établissements n'ont pas eu pour la colonisation de l'Algérie les résultats qu'on s'en était promis; on en conclut que l'entreprise même des orphelinats a abouti à un échec, et on a fait grief aux Jésuites d'avoir dépensé leurs forces et leur dévouement dans une œuvre pour laquelle ils n'étaient point faits. Pour dire toute la vérité, nous devons reconnaître que cette manière de voir trouvait des partisans jusque parmi eux. Le Père Jordan, devenu après son Provincialat, Supérieur de la Mission d'Algérie, fit son possible pour que la Compagnie se retirât de Ben-Aknoun, qu'il aurait voulu passer à quelque Congrégation religieuse de Frères. Peut-être eût-elle mieux réussi que les Jésuites à diriger une exploitation agricole et une école d'apprentissage. Ce point accordé, la Compagnie de Jésus n'a point à regretter de s'être vouée, dans les orphelinats algériens, à l'éducation des enfants abandonnés et beaucoup moins à en rougir. Elle y a reçu plus de deux mille pauvres orphelins qui eussent été la proie de la misère et du vice et dont elle a fait presque toujours d'honnêtes gens, cultivateurs, hommes de métier, soldats, religieux même. Elle n'a pas réalisé des rêves chimériques, mais elle a réussi dans la mesure où il était possible de réussir avec les éléments dont elle disposait et les contradictions qui ne lui ont pas manqué. Elle a réussi surtout, elle peut le dire sans trop d'orgueil, mieux que d'autres qui se sont essayés à la même tâche.

VIII

Tels furent les débuts des Jésuites français dans les Missions d'outre-mer vers le milieu du siècle passé. Chacune de ces Missions, nous l'avons dit, a trouvé, ou trouvera son historien; mais outre ces récits d'ensemble qui appartiennent à un genre littéraire, il en est d'autres d'un caractère exclusivement intime et familier où l'Histoire elle-même s'éclaire et s'alimente. Les correspondances des missionnaires qui racontent leur vie et leurs travaux sur les terres lointaines ont généralement le double intérêt de la nouveauté et de l'édification. Saint Ignace voulut que celles des premiers apôtres qu'il envoya aux Indes fussent recueillies et communiquées à toutes les maisons de son Ordre. Cette pratique s'y est perpétuée, et c'est à elle que l'on doit la collection célèbre des *Lettres édifiantes et curieuses*. La tradition fut reprise avec le rétablissement des Missions. A Lyon le Père Firmin Pouget, puis le Père Joseph Bertrand firent paraître les *Nouvelles Lettres du Maduré* (1839); vinrent ensuite les *Lettres des nouvelles Missions de la Chine* publiées à Paris. (1842-1868.) Plus tard les différents scolasticats furent chargés du soin de cette publication et l'on eut ainsi les *Lettres de Vals*, *Lettres de Laval*, *Lettres d'Aix*, *Lettres de Fourvière*, enfin *Lettres de Cantorbéry*, *de Jersey*, *d'Enghien*, *d'Ore*, tout d'abord autographiées et par la suite imprimées. Aux nouvelles des Missions lointaines on y a ajouté peu à peu des renseignements de toute sorte d'un intérêt spécial pour les Jésuites français auxquels les *Lettres* servent, pour ainsi dire, de *Chronique* familiale. A l'heure présente ces recueils forment une série de volumes qui peuvent couvrir plusieurs rayons de bibliothèque.

A l'origine la modeste publicité donnée aux correspondances des missionnaires par les Jésuites de Lyon leur

attira quelques désagréments de la part du Conseil central de la Propagation de la Foi. Pour éviter jusqu'à l'ombre d'une concurrence aux *Annales*, le Bulletin officiel de l'œuvre, ils durent renoncer à communiquer même aux familles des missionnaires les *Lettres du Maduré*. Rien ne devait en « transpirer au dehors ».

Les Jésuites avaient d'ailleurs trop d'obligations à la grande œuvre de la Propagation de la Foi pour ne pas se soumettre de bonne grâce aux exigences de ceux qui parlaient en son nom. Ces petites contrariétés ne troublèrent pas les relations entre eux et les membres du Conseil. Sur la fin de cette même année, le Père Maillard transmettait au Père Général le désir qu'ils lui avaient manifesté de posséder quelque relique insigne de saint François-Xavier : « J'ai répondu, écrit-il, que vous feriez certainement, mon Très Révérend Père, ce que vous pourriez pour être agréable à ces Messieurs. » (29 Décembre 1843.) Dès la semaine suivante, le Père Roothaan envoie une lettre autographe de l'apôtre des Indes. Il s'excuse de n'avoir à sa disposition aucune parcelle un peu considérable du corps saint : « Ce sera du moins, ajoute-t-il, un témoignage de ma bonne volonté et de ma reconnaissance. » (7 Janvier 1844.)

Cette reconnaissance, le chef de la Compagnie de Jésus se plaisait à l'exprimer souvent et de toute façon : « Vous ne vous tromperez jamais, écrit-il au Provincial de Lyon, en donnant aux dignes membres du Conseil de l'œuvre l'assurance de ma vive gratitude, toutes les fois que vous en aurez l'occasion. » (16 Janvier 1837.) « Je me ferai toujours un devoir, écrit-il une autre fois, de reconnaître que sans les secours de l'Association, nous n'aurions jamais pu fonder ni soutenir les Missions de l'Algérie, de la Chine, du Maduré, du Kentucky, et que toutes les autres se seraient peut-être éteintes ou du moins qu'elles n'auraient pas eu les développements qu'elles ont pris depuis quelques années. » (20 Novembre 1843.) Sur la fin du voyage circulaire dont nous avons parlé dans un chapitre

précédent, le Général de la Compagnie de Jésus fut reçu à Lyon par le Conseil central de la Propagation de la Foi. (25 Novembre 1849.) Deux semaines après, il écrivait de Marseille au président : « Je conserverai précieusement toute ma vie la consolation que j'ai goûtée l'autre jour au sein du Conseil central, de l'édification que j'y ai reçue et de l'accueil si bienveillant que j'y ai trouvé. Jusqu'ici j'ai beaucoup prié moi-même, j'ai souvent recommandé à mes religieux de prier aussi beaucoup pour le succès de l'œuvre ; désormais je le ferai encore davantage. » (10 Décembre 1849.)

Les sentiments manifestés ainsi par le Père Roothaan, il y a plus de soixante ans, sont encore ceux de tous les membres de la famille de saint Ignace envers la société providentiellement instituée pour être la mère nourricière des Missions catholiques dans le monde.

***

Avant de clore ce chapitre, il nous faut jeter un regard anticipé sur l'état des Missions en l'année du Centenaire, 1914. Nous les avons vues naître et essayer leurs premiers pas. En 1850, elles sont déjà vigoureuses, sinon prospères ; elles ont traversé les années du premier âge, années critiques, où la vie est débile et l'avenir incertain. Maintenant elles entrent dans la carrière avec toutes les espérances d'une jeunesse robuste. Au bout de soixante ans et plus, ces espérances se sont-elles réalisées ? Nous ne pouvons songer à entreprendre ici l'énumération des œuvres actuelles, qui serait nécessaire pour donner à la question une réponse adéquate. Nous nous contenterons de ce que l'on pourrait appeler le mouvement du personnel.

Un Jésuite, nous l'avons dit déjà, n'est envoyé aux Missions étrangères que sur sa demande expresse, demande formulée par écrit et adressée au Père Général. Ces postes de dévouement et de sacrifices exceptionnels sont estimés postes d'honneur. Tous les candidats ne sont pas élus;

ceux qui le sont se tiennent pour privilégiés. Leurs dispositions à cet égard se traduisent bien dans la lettre du Père Hus récemment débarqué à la Guyane : « J'aurais dû vous remercier plus tôt, écrit-il au Père Général, de la faveur que vous avez bien voulu me faire en m'envoyant à Cayenne. Dès que j'eus connaissance du décret d'exportation des bagnes, je demandai cette Mission. Je disais au R. P. Provincial, comme je le déclare encore aujourd'hui, que je n'y avais nul droit, mais que le peu d'utilité des services que je pouvais rendre en France, le besoin de racheter le temps mal employé et le désir de donner enfin un exemple de quelque valeur aux Nôtres et aux personnes à qui jusqu'ici j'avais beaucoup plus prêché de parole que d'action, me la faisaient désirer ardemment... » (3 Mai 1852.) Les témoignages de ce genre abondent aux Archives. Jamais les volontaires n'ont manqué aux appels des chefs de la Compagnie pour les expéditions apostoliques les plus laborieuses ou même les plus meurtrières : « Nous n'avons qu'à choisir », comme l'écrivait le Père Roothaan quand il lui fallait remplacer dans l'Inde les victimes du choléra. Aussi l'effectif des missionnaires de la Compagnie de Jésus a-t-il constamment suivi une marche ascendante ; quant aux Jésuites français, en particulier, ceux qui, en l'année du Centenaire, à la veille de la mobilisation, travaillaient dans les Missions lointaines, étaient au nombre de 936 sur 3.087 religieux, c'est-à-dire plus que le quart du personnel total des quatre Provinces.

Voici, dans ses grandes lignes, le progrès accompli depuis la date de 1850, où s'est arrêtée notre Histoire.

La Mission de Syrie, à la Province de Lyon, s'est agrandie de l'Arménie, au nord, et de l'Égypte, au sud. Le chiffre des missionnaires a passé de 17 à 173. Au Maduré, Province de Toulouse, de 61 à 210. Madagascar forme aujourd'hui quatre vicariats apostoliques, dont un à la Province de Toulouse, l'autre, avec une portion de Ceylan à celle de Champagne. En 1850, 20 missionnaires ; en 1914, Toulouse en compte 87, la Champagne 17.

En Chine, à la Mission du Kiang-Nan, Province de Paris, a été ajoutée celle du Tché-ly sud-est, à la Province de Champagne. Contre 37 missionnaires en 1850, les deux Missions réunies en ont 261 en 1914 : 178 au Kiang-Nan, 83 au Tché-ly.

Depuis qu'ils ont dû quitter la Kabylie, les Jésuites ne font plus figurer l'Algérie comme pays de Mission. Celle de Cayenne a disparu depuis 1874.

Quant à l'Amérique du Nord, les Provinces françaises n'ont plus à s'en occuper. Là, le progrès atteint des proportions déconcertantes pour les gens du Vieux Monde. La modeste Mission du Kentucky n'est plus qu'un souvenir. A sa place nous trouvons quatre Provinces organisées et florissantes, qui avec l'ancienne Province du Missouri, forment une nouvelle Assistance. Elles comptent ensemble 2903 religieux, dont 1.213 prêtres[1]. La Province de Maryland-New-York, à elle seule, en a 929 : ses novices ne sont pas moins de 110; l'effectif de la Province du Missouri n'est guère inférieur. En aucun temps ni en aucun pays la famille d'Ignace de Loyola n'a connu une situation plus prospère. Preuve que, pour elle comme pour l'Église, le régime le plus souhaitable n'est pas celui où elle s'appuie sur la faveur des souverains, faveur changeante, *Qui adhæret creaturæ cadet cum labili.* Comme l'Église encore, elle n'a besoin que de la liberté.

1. A la date de 1918, ces chiffres sont : 3.372 religieux dont 1.392 prêtres.

CHAPITRE VI

I. — La loi de 1850. Les élections en 1846. « Du devoir des catholiques dans les élections. » Cent quarante députés élus sur le programme de la liberté d'enseignement. Nouveau projet Salvandy. La Constitution de 1848 proclame l'enseignement libre. Le comte de Falloux ministre de l'Instruction publique. La Commission extraparlementaire pour la préparation de la loi de liberté. Thiers s'engage à la défendre. Il est élu président. Travaux de la Commission. Thiers et Dupanloup. La question des Jésuites. Le projet devant la Commission parlementaire. Le Cabinet du 31 octobre. M. de Parieu succède au comte de Falloux.

II. — Le projet de loi est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Législative. Reproches qu'il soulève chez les catholiques. Opposition de Louis Veuillot et de l'*Univers*. L'*Ami de la Religion* le défend avec chaleur. L'abbé Combalot accuse le Père de Ravignan auprès du Père Général. Réponse du Père de Ravignan. Le Père Deschamps et sa *Lettre à un Représentant*. L'attitude des Jésuites. Le projet de loi n'est pas ce qu'ils espéraient. Jugement du Père Rozaven et du Père Roothaan.

III. — Discussion du projet Falloux à l'Assemblée Législative. M. Barthélemy-Saint-Hilaire ne veut pas admettre les Jésuites au bénéfice de la liberté. Mgr Parisis. Victor Hugo repousse la loi parce qu'elle est *cléricale* : « Ignace est l'ennemi de Jésus. » Pascal Duprat. Thiers défend le projet. La discussion s'échauffe. Seconde délibération et discussion des articles. Amendement Bourzat : Les Congrégations non reconnues par l'État seront exclues. Mgr Parisis se déclare solidaire des Jésuites. Emmanuel Arago les repousse parce qu'« ils ne sont pas Français ». Discours de Thiers. La majorité vote l'ensemble de la loi. Abstention de Mgr Parisis. Opinions divergentes parmi les catholiques sur la loi de 1850. Le *pour* et le *contre*. Ce qu'en pensent les ennemis de l'Église.

IV. — Le verdict de l'expérience. La multitude d'établissements libres d'enseignement secondaire ouverts au lendemain de la loi. Les Jésuites

appelés partout. Plus de cinquante demandes non acceptées. Le collège d'Avignon s'ouvre avant le vote de la loi. Organisation improvisée. On ne se préoccupe pas d'assurer les ressources. Le Père Gabriel Bouffier. Commencements du collège d'Amiens. L'externat et la question de la rétribution scolaire. On est obligé d'en venir au pensionnat. Le Père Guidée. Débuts laborieux. Le collège de Vannes. Mêmes difficultés qu'à Amiens et même conclusion. Le pensionnat est un mal nécessaire. L'externat à Vannes. Le Père Pillon. Le collège de Dôle : Débuts timides. Idéal des anciens Jésuites, et illusions de leurs successeurs. Phases pénibles et succès postérieurs. Notre-Dame de Mont-Roland. Construction du sanctuaire.

I

La loi sur la liberté d'enseignement fut votée par l'Assemblée nationale législative le 15 mars 1850. C'est une date mémorable dans les fastes de l'Église de France. Cette loi a été appelée l'édit de Nantes des catholiques, on l'a comparée au Concordat; assurément, après l'œuvre de pacification et de restauration de 1801, aucune mesure émanée des pouvoirs publics n'a eu pour les intérêts religieux du pays une influence plus considérable et plus heureuse. « Cette loi, écrivait Anatole Leroy-Beaulieu, devait rester la plus favorable à l'Église que les catholiques aient connue au XIXe siècle. Ils n'en reverront jamais de pareille en France[1]. »

Cette conquête était pour eux le résultat et la récompense de vingt années de luttes persévérantes. L'histoire n'en est plus à faire; elle a été racontée dans des ouvrages de grande valeur[2]. Nous n'aurions donc pas à y revenir, si la Compagnie de Jésus n'y avait pas été mêlée par ses adversaires avec une obstination qui n'eut d'égale que la constante fidélité de ses amis. Nous avons vu que, pendant la phase la plus chaude du conflit, la question de la liberté d'enseignement était devenue la question même des Jésuites; eux seuls, disait-on, menaient une campagne dont ils

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1884, p. 794.

2. Pierre de la Gorce, *Histoire de la Seconde République*. — Lecanuet, *Montalembert*. — Guillemant, *Pierre-Louis Parisis*, etc.

devaient être seuls à bénéficier. Les défenseurs du monopole universitaire comptaient détourner ainsi sur une cause qui gagnait la faveur publique tout l'odieux accumulé sur un nom dont on avait fait un épouvantail. La manœuvre aboutit au coup parti de Rome en 1845, à la sollicitation de M. Guizot. Les Jésuites disparaissaient de la scène, puisque, d'après la Note officielle du 5 juillet, ils avaient cessé d'exister en France. Mais les catholiques ne renonçaient point à poursuivre leur but. A la tribune de la Chambre des Pairs, Montalembert répondait au chef du Gouvernement par cette fière déclaration : « La question n'est en aucune façon résolue par ce qui vient de se passer à Rome et par votre succès... On me permettra de dire que leur défense (des Jésuites) était un embarras pour la cause de la liberté religieuse... Cet embarras, vous nous en avez délivrés. Je ne vous en remercie pas ; je ne vous en félicite pas ; à Dieu ne plaise ! Mais vous me permettrez au moins de le constater et de ne pas laisser croire au monde que nous venons d'être abattus et vaincus par votre victoire... Rien n'est fini, rien n'est changé ; il n'y a absolument qu'un prétexte de moins. La question de la liberté d'enseignement, la question de la liberté religieuse de l'Église reste entière. On a essayé de les confondre toutes deux avec celle des Jésuites ; elles couraient grand risque d'être absorbées toutes deux dans la question des Jésuites, et peut-être d'y périr. Eh bien ! on ne le pourra plus. Vous les avez dégagées... Sachez-le bien ; rien n'est fini... Une main sur l'Évangile et l'autre sur la Charte, nous réclamerons tout ce que nous avons réclamé, et nous ne diminuerons ni nos justes prétentions ni le courage que nous y avons apporté[1]. »

De fait, le premier moment de stupeur passé, chacun reprit son poste de combat et les opérations recommencèrent. A Paris, le *Comité pour la défense de la liberté religieuse*, les comités régionaux dans les provinces coordonnaient les efforts, tenaient l'opinion en éveil et recru-

1. *Le Moniteur*. Séance de la Chambre des Pairs du 15 juillet 1845.

taient des adhérents. Les deux chefs les plus écoutés étaient Montalembert et Louis Veuillot. « La différence des caractères les entraînait à se heurter, mais l'amour de l'Église et l'esprit militant étaient si vifs chez chacun d'eux que, au moment de l'action, ils s'entendaient toujours[1]. » Avec une inflexible fermeté l'évêque de Langres faisait entendre la parole de la doctrine; plus conciliant, plus diplomate, l'abbé Dupanloup préparait les voies à un futur accord. En 1846, la Chambre des Députés allait être renouvelée. Montalembert lança un de ces manifestes enflammés, comme il savait les faire, *Le Devoir des catholiques dans les élections*. Thiers avait déclaré qu'elles se feraient au cri de *A bas les Jésuites!* On ne parla pas des Jésuites, mais cent quarante-neuf députés sur quatre cents furent élus avec l'engagement de voter la suppression du monopole universitaire et d'organiser la liberté de l'enseignement. Le ministre de l'Instruction publique s'empressa de rédiger un projet de loi ; le 12 avril 1847, il le déposait sur le bureau de la Chambre. C'était encore une mystification ; l'odieuse déclaration de 1828, aussi bien que le certificat d'études étaient exigés comme ci-devant. De toutes les fractions du parti catholique s'éleva la même protestation : « M. de Salvandy aurait pu nous diviser, écrivait Louis Veuillot, il nous rassemble. C'est le premier service qu'il nous rend. » Cette loi avait pourtant, paraît-il, toute chance d'aboutir : « On prévoyait, dit l'abbé Follioley, de longs débats, d'interminables retards, mais on ne doutait pas de l'adoption finale. Il avait fallu, disait-on, toute une session pour que la loi arrivât à l'état de rapport. Discutée en 1848 par la Chambre des Députés, elle ne serait probablement présentée et rapportée à la Chambre des Pairs qu'en 1849, pour être définitivement votée en 1850. Tels étaient du moins les pronostics parlementaires, qui ne se réalisèrent en aucune façon. La chute de la Monarchie coupa court à toute délibération en 1848,

1. Eugène Veuillot, *Louis Veuillot*. T. II, p. 134.

et s'il y eut une loi votée en 1850, ce fut une loi de liberté, adoptée par une assemblée républicaine[1]. »

La Révolution de février envoya en effet le malencontreux projet rejoindre les quatre ou cinq lois déjà avortées sous ce régime qui, par peur des Jésuites, avait failli aux engagements pris sur son berceau. Aux termes de la Charte de 1830, il devait être pourvu « dans le plus bref délai », entre autres objets, à « l'instruction publique et à la liberté d'enseignement ». (Article 69.) La Constitution de 1848 est plus formelle et plus explicite. D'après l'article 9, « l'enseignement est libre ». Mgr Parisis eût voulu qu'on s'en tînt à cette déclaration; il ne put l'obtenir. On y ajouta une explication pleine de sous-entendus et de menaces : « La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de moralité et de capacité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'État. Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement sans aucune exception. » Mais enfin le principe de la liberté était posé, et partant le monopole aboli.

C'était un progrès immense. Immédiatement le ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot, déposait un projet de loi ; au dire de Mgr Parisis, on y découvrait « un esprit infernal » ; mais le souffle de la liberté en avait balayé certaines exclusions injustes. Le rapporteur, Jules Simon, ne craignait pas d'écrire : « La République n'interdit qu'aux ignorants ou aux indignes le droit d'enseigner; elle ne connaît pas les corporations; elle ne les connaît ni pour les gêner, ni pour les protéger; elle ne voit devant elle que des professeurs. » De son côté, le prince Louis-Napoléon, candidat à la présidence, publiait à la veille de l'élection une profession de foi où on lisait : « Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement. » Élu le 10 décembre à une énorme majorité, il constituait un ministère présidé

1. Follioley, *Montalembert et Mgr Parisis*, p. 349.

par Odilon Barrot, dans lequel le comte de Falloux recevait le portefeuille de l'Instruction publique. (20 Décembre 1848.) A peine installé le jeune ministre mettait la main à la grande œuvre à laquelle son nom devait rester attaché. Au projet Carnot, « tout pénétré de l'esprit jacobin », il substitua le sien propre, sur lequel il espérait faire l'accord entre les partis adverses. Le 4 janvier 1849 paraissaient au *Moniteur* des arrêtés instituant deux commissions extraparlementaires, l'une pour l'enseignement primaire, l'autre pour l'enseignement secondaire; leur premier acte fut d'ailleurs de se réunir en une seule. Sur les vingt-quatre membres dont elle se composait, dix au moins étaient favorables aux revendications des catholiques[1]. On remarqua pourtant l'absence des deux hommes qui, avec Montalembert, s'étaient placés au premier rang parmi les champions de la liberté, Mgr Parisis et Louis Veuillot; le ministre les estima trop intransigeants pour collaborer à une œuvre de transaction; tel devait être en effet le caractère de la loi sur la liberté, laquelle ne pouvait donc aboutir que moyennant des concessions réciproques. Dans le parti opposé figuraient les personnages que l'Université avait toujours comptés comme ses partisans les plus résolus, Thiers et Cousin, et à côté d'eux Saint-Marc Girardin, le pasteur Cuvier, le directeur de l'École Normale Dubois, Janvier, etc...

Le passé de M. Thiers ne semblait pas le recommander au choix d'un ministre animé d'intentions conciliantes; mais M. Thiers n'était plus l'homme de 1845, fanatiquement dévoué au monopole. Les événements avaient opéré une métamorphose dans ses idées. C'était « un converti de la peur ». Pour être dur, le mot n'en est pas moins juste. La crainte du populaire déchaîné avait fait ce miracle. Lui-même écrivait quelques mois auparavant :

1. Les commissaires favorables aux revendications catholiques étaient Montalembert, Dupanloup, Armand de Melun, Laurentie, Augustin Cochin, Henri de Riancey, Roux-Lavergne, l'abbé Sibour, de Corcelles, Fresneau.

« Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé. Je le suis, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social... Je répète que l'enseignement du clergé, que je n'aimais point pour beaucoup de raisons, me semble meilleur que celui qui nous est préparé. L'Université, tombant aux mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de sciences naturelles et beaucoup de démagogie. Je ne vois de salut, s'il y en a, que dans la liberté d'enseignement. Je ne porte ma haine et ma chaleur de résistance que là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie, et je ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique[1]. » Au surplus la conversion était si notoire que M. de Falloux, hésitant à se charger de l'Instruction publique, était allé trouver Thiers : « J'accepte le ministère, lui dit-il, si vous me promettez de préparer, de soutenir et de voter avec moi une loi de liberté sur l'enseignement. — Je vous le promets, je vous le promets, répondit Thiers avec effusion, et croyez-le bien, ce n'est pas un engagement qui me coûte[2]. »

Nommé président de la commission extraparlementaire, puis de la commission parlementaire, M. Thiers eut en effet dans l'élaboration, puis dans l'adoption de la loi de 1850, un rôle de tout premier plan : « Il faut, écrivait plus tard Mgr Dupanloup, que je rende un nouvel hommage à qui il est dû, je veux parler de celui qui présida ces longs débats, de M. Thiers. S'il nous fut donné de voir enfin la liberté prévaloir, ce ne fut pas seulement parce que la justice et la raison combattirent pour nous; c'est que aussi parmi les amis mêmes de M. Cousin, je trouvai un auxiliaire inattendu, dont l'esprit admirablement clairvoyant sut discerner le principe supérieur d'ordre religieux et social qui planait sur ces discussions, et dont la parole

1. Lettre du 2 mai 1848 à Madier de Montjau, publiée dans nombre de journaux et spécialement dans *L'Ami de la Religion*, 18 juin 1848.

2. *Mémoires d'un royaliste*. T. I, p. 398.

vive et lumineuse sut tout faire entendre et tout décider[1]. »

Avec moins d'éclat, l'action de l'abbé Dupanloup fut peut-être plus pénétrante et plus efficace, car il semble bien avoir eu raison des dernières résistances de Cousin et de Thiers lui-même : « L'abbé Dupanloup, dit un écrivain qui ne lui est pas sympathique, brilla presque autant que M. Thiers dans les débats de la Commission. Il possédait bien son sujet ; il fut habile, éloquent, émouvant, toujours prêt, et obtint tout ce qu'on pouvait obtenir sur le terrain mixte où il s'était placé... Il était dans son élément, il y fit merveille[2]. »

A la veille d'être nommé évêque d'Orléans, l'abbé Dupanloup était alors le prêtre le plus en vue du clergé de Paris. Longtemps Supérieur du Petit Séminaire de Saint-Nicolas, il s'était fait une spécialité des questions d'enseignement et d'éducation et y avait acquis une grande autorité. Au surplus, rien de ce qui intéressait l'Église ne le laissait indifférent ; depuis dix ans, il s'était mêlé à toutes les phases du conflit engagé entre les catholiques et l'Université ; mais, à la différence de la plupart des adversaires du monopole, il cherchait plutôt à ménager un accommodement qu'à pousser à fond les revendications pour lesquelles il combattait. Dès 1845, quand la tempête était loin d'être calmée, il publiait *De la pacification religieuse*, titre qui à lui seul indiquait l'orientation de sa pensée. Deux ans plus tard, dans *L'état actuel de la question*, il précisa son attitude : «... Je ne m'occuperai point, dit-il, des opinions extrêmes ; je n'aime à invoquer dans la polémique que la pensée sérieuse des hommes graves qui comptent dans leur parti, et dont la voix est une autorité, parce que leur modération est une force et leur parole, une lumière. » Avec ses qualités et ses défauts, ses relations et ses amitiés, sa vivacité de tempérament, son élocution facile, ce tour d'esprit

1. *Introduction à la Vie de Mme Acarie*, p. 15. Cf. *Les Débats de la Commission de 1849*, par H. de Lacombe, p. 165.

2. *Louis Veuillot*. T. II, p. 354.

capable de tempérer devant la nécessité la rigueur des principes, plus diplomate que théologien[1], l'abbé Dupanloup était l'homme qualifié pour mener à bien, du côté ecclésiastique, le compromis rêvé par M. de Falloux entre l'État enseignant et l'Église enseignante. Il fut l'âme de la Commission préliminaire qui posa les fondements de l'accord.

Nous ne connaissons les discussions qui s'y engagèrent que par les pâles analyses publiées trente ans plus tard, par M. H. de Lacombe, d'après les notes même de l'évêque d'Orléans[2]. La discussion n'est souvent guère autre chose qu'un dialogue entre l'abbé Dupanloup et Thiers, secondé à l'occasion par Cousin. L'organisation des autorités administratives et du contrôle de l'enseignement, Conseil supérieur, académies dans les départements, fut assez facilement réglée. Un principe nouveau présidait à la composition de ces comités; ils n'étaient plus recrutés exclusivement d'universitaires; avec les représentants de l'enseignement libre, on y faisait entrer des hommes du dehors, des magistrats, des évêques. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, il fut admis sans controverse que la religion devait être à la base. Sur ce point M. Thiers montra jusqu'où pouvait aller le zèle d'un converti. Son horreur pour les instituteurs socialistes, démagogues, anarchistes, le poussait aux extrêmes; il ne voulait pas qu'il y eût un *anticuré* dans chaque commune de France. Conclusion, il proposait d'abandonner au clergé tout l'enseignement primaire. Il supprimait de plus les écoles normales et réduisait au strict minimum les programmes de

1. Mgr Parisis l'estimait « médiocre théologien ». (Lecanuet, *Montalembert*. T. II, p. 320.) « Son ouvrage de la *Pacification religieuse*, écrivait-il à Montalembert, est beaucoup plus riche en talent qu'en principes, et quand tous les prêtres écriraient de la sorte, on ne bâtirait que sur le sable. » 20 Nov. 1846. (Cf. Guillemant. T. I, p. 176.)

2. *Procès-verbaux de la Commission de 1849*. 1879. Le mot de *Procès-verbaux* était par trop inexact. Une nouvelle édition, la 5e, datée de 1899, l'a remplacé par *Les Débats*, etc.

l'instruction du peuple ; l'instruction du peuple est dangereuse. Le clergé n'était pas en mesure d'accepter le cadeau qui lui était offert; on se borna à faciliter, par la lettre d'obédience spécialement, l'accès de l'enseignement aux Congrégations religieuses.

Quand on en vint à l'enseignement secondaire, l'attitude de M. Thiers fut très différente. Le régalien révolutionnaire se retrouva avec toutes ses préventions, comme avec sa dévotion idolâtrique pour l'État. Il consentait bien à accorder la liberté, mais la liberté avec les entraves antérieures. Les Petits Séminaires seraient libres ; le nombre de leurs élèves ne serait pas limité et ils pourraient les présenter au baccalauréat ; c'était leur droit, puisqu'ils acceptaient l'inspection ; d'ailleurs les évêques, prétendait-il, n'avaient jamais réclamé davantage. Mais M. Thiers ne renonçait ni au *certificat d'études*, ni à la *déclaration*. Il fallait toujours pouvoir écarter les élèves de Fribourg et de Brugelette, ces collèges où l'on enseignait « la haine de nos institutions », où l'on formait « de mauvais citoyens ». Au surplus, « l'État a le droit de frapper la jeunesse à son effigie; son droit inamissible est supérieur à celui du père de famille ». L'État, « je le place au-dessus de tout » ; « l'État est tout chez nous », et naturellement, pour l'enseignement comme pour tout le reste, l'État a des moyens d'action qui lui garantissent une supériorité incontestable. A peine M. Thiers concédait-il que les maîtres surveillants laissaient quelque peu à désirer. Dans une séance dont il fit tous les frais, il exposa ses vues avec cette clarté lumineuse et cet entrain qui donnaient à sa parole un charme irrésistible.

A son tour l'abbé Dupanloup expliqua avec une parfaite lucidité à quelles conditions pouvait, d'après lui, s'opérer d'une manière réelle et efficace la conciliation entre l'Église et l'État. Il ramenait à quatre chefs les concessions qu'il tenait pour indispensables. C'était : 1° l'abolition des certificats d'études; 2° pas de sécularisation pour les Petits Séminaires; 3° plus de grades exorbitants arbi-

trairement donnés ou refusés par l'Université ; 4° pas d'exclusion contre les Congrégations religieuses approuvées par l'Église. Sur trois de ces points, la controverse ne fut ni longue ni très chaude. Mais, sur l'article des Congrégations religieuses, on eut bien de la peine à s'entendre, et à plusieurs reprises le dissentiment faillit amener un éclat fâcheux. M. Thiers devenait plus que vif : « Tranchons le mot, s'écria-t-il, disons-le franchement, toute cette guerre est faite pour que les Jésuites puissent enseigner en France ; c'est l'intérêt de cette Congrégation qui préoccupe, bien plutôt que celui de l'Église, quoi qu'on en dise...

M. l'abbé Dupanloup. — Mais non, assurément. »

Et M. Thiers de reprendre un moment après : « Arrivons donc au fond du débat : il s'agit des Jésuites. » Là-dessus le prestigieux discoureur se lançait dans une argumentation fort désobligeante pour les Jésuites et peu courtoise pour ses contradicteurs. C'est pour une satisfaction d'amour-propre qu'ils veulent faire inscrire, « dans le traité de paix à signer, un de ces articles qui font plus d'honneur que de profit réel ». L'admission des Jésuites dans l'enseignement ne procurera au parti catholique que de maigres avantages ; « les services qu'on peut attendre d'eux sont fort contestables ; assurément si les Jésuites pouvaient faire fleurir la religion trop méconnue, je les admettrais de grand cœur ; mais ils auront, au contraire, contre eux la répulsion populaire ». « Les Jésuites ne sont pas près de conquérir le monde... et s'ils ne sont pas plus puissants que d'autres pour le mal, par contre ils ne me paraissent pas devenus plus puissants que d'autres pour le bien. » C'est l'Église de France qui souffrira de l'action des Jésuites, cette grande Église gallicane qui a reçu sa charte de Bossuet. « On ne veut plus aujourd'hui de cette charte ; on n'en veut plus parce qu'il est une Congrégation religieuse qui la repousse, et l'on dit au contraire à cette Congrégation : Entrez. Imprudents que vous êtes, cette charte de l'Église de France que vous répudiez ainsi, c'est

sa vie. Voyez donc quel coup funeste vous allez lui porter[1]. » Au surplus, la loi est formelle, « loi générale, notez-le bien, et qui concerne toutes les associations quelles qu'elles soient. On ne peut ouvrir la porte aux Jésuites sans l'ouvrir à ces associations dangereuses pour la paix publique, auxquelles je n'ai garde de les comparer ; mais cependant, s'il existe une loi, il faut l'appliquer à tous. »

Cette dernière partie du réquisitoire était, à vrai dire, la seule embarrassante. Le cas des Jésuites, considérés comme individus, était fort simple ; c'étaient des citoyens à qui on ne pouvait dénier le droit commun ; malheureusement le cas se compliquait toujours d'une question d'association, et à ce point de vue l'exclusion pouvait toujours les atteindre. Les défenseurs du projet Falloux ne demandaient là-dessus que le silence. On faisait une loi sur l'enseignement, loi qui consacrait la liberté. Pourquoi y mêler une question d'association? D'ailleurs la liberté d'association était, elle aussi, inscrite dans la Constitution, et partant on avait le droit de tenir pour abrogées toutes les vieilles lois de proscription contre les Jésuites.

Ce fut la thèse que l'abbé Dupanloup soutint énergiquement. Il avait d'ailleurs pour l'appuyer l'exemple de M. Guizot et de M. Cousin lui-même ; les projets de loi de 1836 et de 1840 ne se préoccupaient point des associations religieuses ou laïques ; celui de M. Carnot les passait également sous silence. Comment pouvait-on se montrer plus exigeant, alors qu'on cherchait un terrain de conciliation ? Malgré tout, M. Thiers crut devoir épiloguer sur le sous-entendu qu'on lui proposait : « Vous demandez, dit-il, vous, les défenseurs des Congrégations, une seule chose, le silence à leur égard. Soit ; ça pourra être pour le moment une satisfaction à votre amour-propre ; mais cela ne changera rien à l'état des choses ; car les lois de

1. *Les Débats de la Commission de 1849*, p. 240.

l'État relativement aux Congrégations religieuses ne sont pas, que je sache, rapportées... » Demandez à M. de Falloux « si, pour se présenter à l'Assemblée, et lorsque s'élèvera la question des Congrégations religieuses, le silence lui suffira ». Et dans un résumé final, M. Thiers soulignait la concession qu'il ne faisait qu'à contre-cœur et avec réserve : « Enfin, en ce qui tient aux Congrégations non reconnues par l'État, si l'on se contente du silence, j'y consens ; seulement j'en appelle à l'avenir. »

L'abbé Dupanloup ne voulut pas rester sur un succès aussi équivoque où perçait encore une menace. Dans une dernière séance, il revint sur le chemin parcouru, rendit hommage à la largeur d'esprit de ses contradicteurs, rappela les sacrifices consentis de part et d'autre au bien de la paix ; il réfuta en passant quelques légendes contre les Jésuites, qui avaient échappé à M. Cousin et à d'autres universitaires ; il trouva des accents émus pour plaider leur cause au nom de la vérité et de la justice, trop longtemps opprimées en leurs personnes que la liberté devait enfin affranchir. Sa parole simple et forte, animée d'une conviction ardente, s'élevant çà et là jusqu'à l'éloquence, remporta ce jour-là un beau triomphe : « M. de Falloux, qui fut témoin de la scène, l'a racontée dans ses *Souvenirs sur l'Évêque d'Orléans*. On avait vu M. Thiers s'agiter, adhérer de la tête et du geste, puis bientôt se lever, quitter sa place, s'approcher de celle de M. l'abbé Dupanloup, se tenir debout devant lui, l'écouter de l'air d'un homme qui reconnaît et salue la vérité. La séance terminée, M. Thiers saisit le bras de M. Cousin en s'écriant : « Cousin, Cousin, avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue là, lorsqu'il a parlé des Jésuites ? Il a raison, l'abbé. Oui, nous avons combattu contre la justice, contre la vertu, et nous leur devons réparation[1]. »

Le fait est que cette fois la conversion fut complète,

1. Op. cit., p. 299.

comme la suite en témoignera. Il sera piquant de voir M. Thiers, devenu l'avocat des Jésuites, soutenir avec toutes les ressources d'un esprit que rien n'étonne la thèse juridique qu'il avait déclarée indéfendable.

Le travail de la Commission extraparlementaire n'avait pour but que d'éclairer le ministre et de lui fournir un texte de loi qu'il pût présenter à l'Assemblée nationale. M. de Falloux agréa pleinement celui qu'elle avait élaboré ; il eut assez de persuasion pour le faire ratifier par ses collègues du Cabinet; le 22 juin, il déposait son rapport sur le bureau de l'Assemblée Législative, qui sur la fin de mai avait succédé à la Constituante ; dès le lendemain elle nommait, pour étudier le projet de loi, une Commission de quinze membres, parmi lesquels figurait cette fois Mgr Parisis, en compagnie de Montalembert. M. Thiers fut encore élu président. Le projet Falloux fut épluché point par point ; mais finalement la majorité l'adopta dans toutes ses dispositions essentielles, y compris l'admission des Jésuites. Seulement, disait M. Thiers à ce propos, « quand l'article viendra devant l'Assemblée, vous me permettrez de me cacher sous mon banc ; car comment voulez-vous que je défende les Jésuites, moi qui ai demandé leur expulsion ? »

La Commission avait achevé son œuvre avant les vacances parlementaires et nommé le comte Beugnot rapporteur. On pouvait compter sur une forte majorité dans l'Assemblée Législative pour la liberté d'enseignement ; il n'y avait donc plus qu'à aller de l'avant avec confiance ; mais on devait encore se heurter à des obstacles. Le 31 octobre, une crise ministérielle remettait tout en question ; M. de Falloux était remplacé par M. de Parieu et quelques jours plus tard, Pascal Duprat, invoquant une règle de procédure parlementaire, faisait soumettre le projet de loi à l'examen du Conseil d'État, que l'on savait dévoué à l'Université. De fait, au lieu des observations qu'on lui demandait, le Conseil d'État renvoyait un projet

tout différent. La Commission ne consentit point à se déjuger : « Je vous promets, écrivait Thiers à Mgr Dupanloup devenu évêque d'Orléans dans l'intervalle, de servir la liberté d'enseignement jusqu'à *extinction*. »

Le projet de loi Falloux fut enfin inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée pour le 14 janvier.

Il y avait donc une année entière qu'il était sur le tapis et servait de thème à des controverses ardentes et passionnées. Ce n'était pas seulement en effet au sein des Commissions que l'on discutait le pour et le contre à propos de ce traité d'alliance entre l'Église et l'État. Pour ne parler ici que des catholiques, il est certain que l'idée même de cette alliance les avait surpris et déroutés. Ce n'était point pour cela qu'ils avaient peiné et combattu. Ce qu'ils réclamaient à l'encontre du monopole universitaire, c'était simplement la liberté, mais la liberté sans restrictions : « La loi, écrivait le cardinal de Bonald, n'était cependant pas si difficile à faire... Au lieu de ce luxe de dispositions, il fallait reconnaître l'existence de l'Université avec ses privilèges, ses traitements, etc., et donner la liberté d'élever, à côté des écoles de l'État, des établissements qui leur auraient fait une salutaire concurrence, sans repousser ni les associations, ni les Congrégations, sans exiger, pour fonder ces collèges rivaux, ni stage, ni grades, sans reconnaître à l'État d'autre droit d'inspection que cette surveillance de police qu'il exerce dans nos églises et qu'on ne peut lui refuser. Il fallait nous laisser créer une université à côté de l'Université, nous permettre d'élever autel contre autel. Si on n'en vient pas là, qu'on ne parle pas de liberté, puisque les droits des pères de famille sont méconnus[1]. »

Tel était en résumé l'idéal entrevu et montré par Montalembert dès le premier jour de la lutte héroïque, idéal

1. A Mgr Parisis, 6 juillet 1849. Cf. *Pierre-Louis Parisis*, par Ch. Guillemant. Tome II, p. 354.

poursuivi depuis vingt ans par les évêques et les publicistes catholiques, sans défaillance comme sans divergence d'opinion. Combien différente la solution apportée par le projet Falloux! L'Église se lie, s'enchaîne elle-même à l'Université; trois archevêques ou évêques prendront place, à côté d'un ministre protestant et d'un rabbin juif, dans le Conseil supérieur, organe du Gouvernement, de l'Instruction publique, qui compte vingt-huit membres; l'évêque, ou son délégué, siégera pareillement dans l'académie départementale; l'épiscopat couvre ainsi de son manteau l'administration universitaire, sur laquelle d'ailleurs il ne pourra exercer aucune autorité effective. On nous permet d'ouvrir des collèges; mais l'Université garde seule la collation des grades; seule elle dressera les programmes; elle reste donc maîtresse de l'enseignement; on nous autorise à marcher à sa suite, c'est là notre liberté; elle nous inspectera et à l'occasion nous jugera et nous condamnera : « L'Université se trouvera consolidée et agrandie. » Voilà ce que nous trouvons dans la loi, mais non pas l'indépendance que nous avions le droit d'en attendre.

Ainsi raisonnaient beaucoup de catholiques et avec eux un certain nombre d'évêques intransigeants : « Mieux vaudrait, écrivait le cardinal de Bonald, le *statu quo*, avec l'espérance d'en sortir un jour, qu'une loi qui ne réalise point les promesses de la Constitution et qui ôte l'espoir de l'affranchissement[1]. » Ce point de vue fut celui de Louis Veuillot et de l'*Univers*. Depuis l'ouverture des travaux de la Commission parlementaire jusqu'au lendemain du vote final, le journal combattit âprement les dispositions du projet de loi que défendait l'*Ami de la Religion*, alors sous la direction de l'abbé Dupanloup. De là entre le journaliste et le futur évêque d'Orléans une mésintelligence qui devait amener par la suite des éclats regrettables. Dans la chaleur de la polémique les deux journaux ne gardèrent

1. Loc. cit.

pas toujours la juste mesure. Il fallait beaucoup de fermeté d'esprit pour ne pas se laisser entraîner par les outrances de l'un ou de l'autre : « Ce qui me fit le plus souffrir dans cette grande lutte, écrivait Mgr Parisis, c'étaient les opinions exclusives de mes amis du dehors, représentées en sens contraire par l'*Univers* et l'*Ami de la Religion*. J'aime à reconnaître que l'*Univers* resta toujours fidèle aux principes. Il disait, et c'était vrai, que le projet de loi n'était pas ce que nous avions demandé.., que l'idée seule d'une transaction était mauvaise et que son exécution, telle qu'on la proposait, était pour nous une défaite. Il avait simplement raison en droit; mais peut-être ne tenait-il pas assez compte des nécessités du moment... De son côté l'*Ami de la Religion*, dominé par la volonté puissante de l'abbé Dupanloup, inspirateur, auteur et défenseur de la transaction, exaltait le projet de loi comme un chef-d'œuvre, dans lequel il fallait tout admirer, même le fond des principes. MM. de Falloux, de Montalembert, Beugnot, Molé, de Riancey soutenaient les mêmes idées, qui paraissaient vraiment révoltantes, surtout de la part de catholiques qui avaient depuis quatre ans soutenu avec nous tout le contraire. J'admettais le projet comme un expédient transitoire, mais l'admettre comme bon et juste en soi, cela me semblait propre à démentir tout notre passé et compromettre tout notre avenir[1]. »

Parmi tous les opposants se distinguait le fougueux abbé Combalot. Impatient du repos et du silence, il lançait dans le public, sous forme de lettres ouvertes à différents personnages, des critiques virulentes de « la loi de malheur». Il écrit le 12 novembre 1849 à Mgr Dupanloup, qui vient d'être nommé évêque d'Orléans : « Le projet Falloux est au Conseil d'État. S'il en revient, *quod Deus avertat!* ... Je le regarde comme un des plus dangereux fléaux qui aient encore menacé votre patrie adoptive. » Tel est le début; et pour finir : « J'ose vous prédire qu'il laissera

1. *Pierre-Louis Parisis*. Tome II, p. 357.

sur votre mémoire une tache que des flots de larmes auront peine à effacer. » Entre ces aménités s'intercalent trente-six questions numérotées, formulant autant d'accusations contre la loi et parfois contre celui qui passe pour en être l'auteur[1].

Le terrible publiciste ne s'en tint pas là. Deux mois plus tôt il avait écrit au Général des Jésuites « pour lui dire que le Père de Ravignan se laisse tromper par l'abbé Dupanloup et compromet ainsi la Compagnie[2] ». Il fait part de son exploit à Louis Veuillot, « sous le secret, comme à tout le monde », ajoutant que cette démarche a été « concertée avec le Père Deschamps » et que, au surplus, « la masse des Jésuites en France partage nos idées ».

La lettre était un réquisitoire en forme qui qualifiait durement les personnes et les choses : le Supérieur de la maison de la rue de Sèvres patronait « un projet de loi schismatique » et « les fils de Voltaire pouvaient s'applaudir d'avoir pour auxiliaire un fils de Loyola ». (30 Août 1849.) Le Père Roothaan voyageait alors en Belgique. Sans dévoiler le nom de l'auteur, il fit connaître au Père de Ravignan les accusations portées contre lui. La réponse du Père de Ravignan, déjà publiée dans sa biographie, ne saurait être passée sous silence dans cette Histoire ; on y voit en effet, sur le vif, quelle fut l'attitude des Jésuites français en face d'un projet de loi qui les intéressait au plus haut point. Le Père de Ravignan déclare d'abord que ni au dedans, ni au dehors de la Compagnie, il ne s'est posé en défenseur de la loi Falloux. Puis il poursuit :

« J'aime tendrement et j'estime profondément MM. de Falloux, de Montalembert et Dupanloup... Du reste ma tendre et inviolable amitié pour ces trois hommes éminents ne m'a pas empêché de dire la vérité selon ma conscience.

1. *Lettre à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.* Bibliothèque Nationale. L^{d4}. 5206.

2. *Louis Veuillot.* Tome II, p. 384.

En particulier, pendant la Commission préparatoire formée au ministère de l'Instruction publique, depuis et après la présentation du projet de loi à l'Assemblée, d'accord avec le R. P. Provincial, j'ai franchement exposé mes pensées peu favorables au système qu'on a regardé comme une transaction nécessaire. J'ai rédigé, d'accord avec le R. P. Provincial de Paris, et après avoir reçu du R. P. Jordan, Provincial de Lyon, ses observations, une Note confidentielle, très nette, qui a été communiquée à quelques membres de la Commission nommée par les bureaux de la Chambre. Cette Note, vous la lirez, mon T. R. Père, et vous verrez si je suis partisan aveugle du projet de loi. Mais je la critiquais en ami, et des voies amies m'ont répondu avec conviction : Ce que vous demandez est impossible. — Je suis loin, très loin, je le professe, d'adopter les idées et les accusations du *Cas de conscience* de l'abbé Combalot et de la *Lettre à un représentant* du Père Deschamps. Voilà, je crois, de ces écrits regrettables qui pourraient amener une scission dans l'Église et dans la Compagnie. Je m'abstiens de vous mander ce que m'ont écrit à ce sujet les plus vénérables évêques, les hommes les plus recommandables. Je craindrais de paraître récriminer contre ceux qui m'accusent... On m'a souvent reproché la grande influence qu'exerçait sur moi l'abbé Dupanloup. Il est mon intime ami; je le chéris et le vénère... Mais en quoi a-t-il influé sur moi? En quoi par son influence ai-je manqué à mes devoirs?.. Non, je ne me suis pas déclaré ouvertement contre le projet de loi. J'ai cru qu'il valait mieux tâcher de l'améliorer. Ce n'est pas à moi de dire ce que j'ai pu faire en ce genre. J'ai cru aussi, et je crois encore que, malgré les dispositions défectueuses du projet, on pourra, la Compagnie pourra établir des collèges libres... » (11 Septembre 1849.)

Malgré qu'il en ait, le Père de Ravignan avait bien expérimenté pour sa part l'ascendant exercé sur tous ceux qui l'approchaient par celui que lui-même appelait « notre tyran, notre cher tyran ». Nul, dit l'historien de l'évêque

d'Orléans, ne sut comme lui « harponner les cœurs ». « Le *cher tyran* avait le caractère impérieux, il aimait beaucoup ses amis, mais il les aimait dociles; s'il commençait par conseiller, il était rare qu'il ne finît par dominer[1]. »

Le Père de Ravignan ne croyait pas être sous le charme; c'est le fait de ceux qui le subissent d'être d'ordinaire les derniers à s'en apercevoir. « Ce qui pourrait être le sujet d'un petit avis au bon Père de Ravignan, écrivait le Père Rozaven, c'est qu'il est peut-être un peu trop à la remorque de Monsieur, aujourd'hui Monseigneur Dupanloup. J'ai cru remarquer plus d'une fois qu'il voyait trop par les yeux et jugeait trop par le jugement de son ami. Assurément cet ami est digne à tous égards de toute considération ; mais le Père de Ravignan est fait pour voir et juger par lui-même. Je lui en ai insinué une fois quelque chose, mais cela n'a pas pris, et comme ce n'était pas mon affaire, je n'ai pas insisté. Je crois qu'un mot de vous sur ce sujet, à l'occasion, ne serait pas inutile[2]. »

On ne saurait s'étonner de voir le nom du Père Deschamps voisiner avec celui de l'abbé Combalot. Dans la lettre que nous venons de citer, le Père Rozaven raconte qu'ils sont venus ensemble lui faire visite lors de son passage à Lyon : « Ces deux têtes, dit-il, sont à l'unisson. La conversation a roulé presque entièrement sur le projet de loi relatif à l'enseignement, contre lequel ils se déclaraient avec leur ardeur accoutumée, tandis que je me tenais sur la réserve, sans blâmer, ni approuver. » Le Père Deschamps avait publié une *Lettre à un Représentant*, datée *Des bords de la Saône*, 12 juillet 1849 : « Je l'adresse par la poste, disait-il d'abord au destinataire, à un grand nombre de vos collègues de l'Assemblée législative, aussi bien qu'à l'épiscopat. » Après quelques mots sur les illusions de MM. de Falloux et de Montalembert, l'auteur démontre que le projet de loi est contraire à l'Évangile, puisqu'il investit

1. Lecanuet, *Montalembert*. Tome II, p. 308.
2. Lettre au R. P. Général. Dôle 18 septembre 1849.

un ministre laïque du pouvoir sur l'enseignement religieux ; il est donc anticatholique. De plus il est anticonstitutionnel, car il est contraire : 1° à la liberté des catholiques; 2° à l'égalité; 3° au principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques. Conclusion : « Avec la République démocratique et le suffrage universel, avec un gouvernement quelconque ami du peuple et de l'égalité, il n'y a qu'un régime possible en matière d'enseignement, celui de la liberté pleine et entière : liberté des départements, liberté des communes, liberté des pères de famille, liberté des maîtres, liberté des associations universitaires et autres dans le droit commun et égal pour tous, sans privilège pour personne, liberté pour chacun de se rendre apte et capable comme il l'entend, avec les tribunaux et les lois pour réprimer et punir ce qui, dans l'exercice de cette liberté pour les uns, peut nuire à celle des autres, et le suffrage universel pour juger et couronner tous les mérites. » Après cette tirade vient le mot de la fin : « Il faut choisir : la liberté sincère, ou la plus hypocrite et la plus dissolvante des servitudes. »

Comme on le voit, c'était raisonner dans l'abstrait : principes incontestables, logique rigoureuse. Mais on ne gouverne pas les hommes ni les choses humaines avec des théorèmes de géométrie. D'ailleurs le ton agressif et les personnalités n'ajoutaient rien à la valeur de la démonstration du Père Deschamps. La *Lettre à un Représentant* avait été envoyée à l'*Univers*, mais elle n'y parut pas. A ce propos Louis Veuillot écrivait à l'auteur : « Votre *Lettre* est un pur chef-d'œuvre. Je n'ai rien lu de plus complet et de plus décisif. Tous mes amis pensent comme moi... Vous devez être étonné maintenant de ne l'avoir point vue dans le journal. Je voulais l'y mettre et tout entière; je n'attendais qu'un peu de place, lorsque j'ai reçu une lettre du Père de Ravignan qui me conjurait par les termes les plus forts, au nom de l'amitié et au nom de la Compagnie, de ne point faire cette publication. J'ai dû céder,

sans comprendre, à un désir exprimé avec tant de force par un homme que j'aime tant. Ce n'est pas la première fois qu'une intervention de ce genre se déclare lorsque l'on soupçonne que j'ai entre les mains quelque chose venant de vous... » (13 Août 1849.)

Il ne faudrait pas cependant voir dans cette élucubration d'un Jésuite quelque peu intempérant l'expression adéquate des sentiments de sa famille religieuse[1]. Le Père de Ravignan n'était pas seul à la désavouer. Il paraît même qu'elle n'avait pas été soumise à la revision prescrite par la règle. « On a abusé, écrivait le Père Jordan, Provincial de Lyon, de la permission donnée pour les cas urgents. J'ai manifesté mon mécontentement aux deux Supérieurs de Lyon, en leur enjoignant de faire connaître ma pensée aux Pères de leurs maisons. » (20 Octobre 1849.) Et dans une lettre au Père de Ravignan : « Je suis convaincu, jamais je n'en ai douté, que M. de Falloux est pour nous un véritable ami; il mérite confiance et respect. Ceux qui ont écrit ou parlé dans un sens différent ont encouru de ma part un blâme sévère. » (18 Septembre 1849.) Le Père Roothaan manifeste la même désapprobation sur la *Lettre à un Représentant :* « Je vois, écrit-il lui aussi au Père de Ravignan, que c'est une production regrettable. Si M. de Montalembert et nos autres généreux amis y sont attaqués, veuillez leur en exprimer tous

1. Les *Archives romaines* possèdent quatre autres documents manuscrits du même auteur sur le projet de loi Falloux; l'un d'eux est un Mémoire destiné au Souverain Pontife. Un ami du P. Deschamps, son correspondant et son émule dans l'opposition à la loi Falloux, le marquis de Régnon, avait malheureusement plus de liberté pour mener le combat. Parmi ses publications de l'année 1849, nous trouvons : 1° *Adresse à l'épiscopat.* (Plaquette de 16 pp. 8°. Bibliothèque Nationale Ld4, 5196.) Il demande aux évêques de France de se réunir, d'abord en conciles provinciaux, puis en concile national pour protester contre le projet liberticide. 2° *Appel à S. S. le Pape Pie IX.* 8° de 45 pp. Il y dénonce positivement l'inertie des évêques qui, nommés par le ministre, n'osent pas faire entendre une parole qui lui déplairait. De ce fait, l'épiscopat serait en divergence absolue avec les pères de famille catholiques. (Bibliothèque Nationale Ld4,5.)

mes regrets et leur dire que la Compagnie est loin de partager de semblables sentiments.» (13 Septembre 1849.)

Sans aller jusqu'aux récriminations malsonnantes contre les auteurs de la transaction entre l'Église et l'Université, les Jésuites français ne pouvaient accueillir avec beaucoup d'enthousiasme le projet de loi tel qu'il se présentait. Pour eux, comme pour l'immense majorité des catholiques, ce qu'il leur apporta de prime abord, ce fut une déception. Ils avaient espéré autre chose. Quelques-uns sans doute, dans leurs entretiens ou leur correspondance, traduisirent cette première impression en des termes excessifs; tel ce Supérieur de la résidence de Nantes, ancien universitaire, écrivant au Père Général : « Je ne puis me défendre de la triste conviction que l'on commet une grande faute et qu'on l'expiera par des regrets amers et trop tardifs. » (27 Juillet 1849.) Semblables appréciations se rencontrent dans les lettres du Père Delvaux, Recteur de Brugelette[1], du Père Daniel Valantin, Supérieur de Fourvière, de quelques autres encore. Il semble bien aussi qu'une fois de plus se soit produite quelque divergence entre Paris et Lyon, le Nord et le Midi : « Nous avons le

1. Le P. Delvaux appartenait à la Province de Paris, mais il était de nationalité belge. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que, avec ses confrères français, il vantait volontiers « la liberté comme en Belgique ». Aussi, avec le P. Deschamps, il gémit sur la loi qui se prépare. Il lui écrit, fort librement, sa façon de penser sur ceux qui la favorisent : « ... La fascination à Paris, si près du volcan socialiste et si près aussi du sommet des pouvoirs, est sans doute bien inévitable, puisque les hommes les plus marquants de la Compagnie n'y échappent pas. Aux yeux de nos Pères de la rue de Sèvres nous autres, pauvres provinciaux, nous ne sommes pas des hommes pratiques, nous sommes des utopistes, des exagérés, etc.; nous voulons l'impossible. Nous avons vu ici (à Brugelette) successivement le P. Guidée et le P. de Montézon, et l'un et l'autre parlent comme l'*Ami* (de la Religion), comme M. de Montalembert à Saint-Brieuc, comme M. de Falloux au *Cercle catholique* : L'occasion était unique, on a fait le possible, et ce qu'on a fait est un pas immense. — Voilà leur pensée. » (25 août 1849.) D'après le P. Delvaux, l'*Univers* ne va pas assez loin; il n'ose demander la suppression de l'Université. Il n'y a que le P. Deschamps et le marquis de Régnon qui soient dans le vrai.

regret bien vif, écrit le Provincial de Lyon au Père de Ravignan, de ne pas penser en tout comme vous. » (18 Septembre 1849.) Quelques mois plus tard même constatation sous la plume du Père Maillard : « Nos braves Pères de Paris continuent à espérer beaucoup; mais ne sont-ils pas un peu comme le patriarche Abraham, espérant contre toute espérance ? Comment concevoir cette alliance étrange entre MM. Thiers et Cousin d'une part, Mgr Dupanloup et M. de Montalembert de l'autre?.. » (17 Février 1850.)

Toutefois si l'on veut avoir une expression autorisée de l'opinion qui prévaut dans les Provinces françaises de la Compagnie de Jésus, on la trouvera dans la correspondance du Père Général avec l'Assistant de France, le Père Rozaven. Le Père Roothaan lui a envoyé, de Belgique, la lettre de l'abbé Combalot dont on a parlé ci-dessus, et lui demande son avis. Le Père Rozaven lui répond, de Dôle, le 18 septembre 1849: « Le projet est-il bon ou mauvais ? Je réponds : Le projet n'est pas bon ; mais il a du bon ; il est moins mauvais que ce que nous avons; il remédie à quelque mal, et remédier au mal est un bien. Il peut être reçu et approuvé pour le bien qu'il renferme. Si nous ne pouvons obtenir tout ce que nous demandons et à quoi nous avons droit, est-ce une raison pour refuser ce qu'on nous offre ? Le principe *tout ou rien* peut avoir son application en certains cas ; mais généralement parlant, cette application est plus nuisible qu'utile[1]... »

Il y avait à ce moment quelque mérite à discerner la

1. A un de ses frères en religion, le Père Rozaven écrivait en termes presque identiques... « On pourrait sans aucun doute faire une loi meilleure. Mais pourrait-on la faire adopter? Voilà la question. Quand on ne peut pas obtenir le bien qu'on voudrait, il faudrait savoir se contenter du bien qu'on peut obtenir. Je suis convaincu que, vu les circonstances, il était comme impossible d'obtenir davantage. Si nous n'avons pas tout ce que nous pouvions désirer, nous avons du moins autant et plus que nous n'osions espérer, et nous devons de la reconnaissance à ceux qui nous l'ont procuré. » Mgr Parisis, dit son biographe, a fait de sa propre main, une copie de cette lettre. Cf. Guillemant. *Pierre-Louis Parisis*. Tome II, p. 403.

vérité obscurcie par le tumulte des discussions : « Je vous ai bien reconnu, répondait le Père Général, dans l'exposé clair et précis que vous me faites de votre manière d'envisager le projet de loi sur l'enseignement. » (28 Septembre 1849.) En même temps il écrivait à l'abbé Combalot: «... Je ne crois pas qu'il y ait un seul de nos Pères en France qui fasse l'éloge du projet, tel qu'il est conçu. Le seul point qui peut les partager est de savoir si le *statu quo* vaut mieux que la loi proposée, et si le principe *tout ou rien* doit avoir ici son application. L'union des sentiments en cette importante matière serait grandement à désirer; mais puisque NN. SS. les évêques sont eux-mêmes partagés d'opinion sur ce point, je ne crois pas qu'il convienne d'imposer à nos Pères de France une manière particulière d'envisager la question... »

III

Le projet de loi de M. de Falloux avait déjà subi l'examen de deux Commissions, puis du Conseil d'État, fait l'objet de trois rapports, fourni matière à d'innombrables brochures et articles de journaux, quand enfin, le 14 janvier 1850, l'Assemblée législative en aborda la discussion publique ; avec les interruptions réglementaires entre les trois délibérations, elle allait durer deux mois.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire ouvrit le feu. Helléniste distingué, traducteur d'Aristote, ancien collaborateur de Victor Cousin au ministère de l'Instruction publique, il était en outre parleur à la veine abondante. Pour cette première fois, il tint la tribune cinq heures d'horloge, et à maintes reprises, il y reparut, non sans provoquer de l'impatience et des réclamations. M. Barthélemy-Saint-Hilaire attaqua vivement le projet au nom des droits de l'État et de l'Université ; à ses yeux la loi était une revanche de l'idée religieuse contre le laïcisme, de la foi

contre la raison, partant une manœuvre contre-révolutionnaire, que volontiers il eût qualifiée d'attentat aux principes de l'État moderne. Il y voyait « un privilège pour les Jésuites », et, sans plus tarder, il déclarait que les Jésuites ne pouvaient être admis à prendre leur part de la liberté. A grand renfort d'érudition facile, ressassant les ordonnances royales, les édits impériaux et jusqu'aux arrêts des Parlements, il prouvait que l'Ordre de Loyola était proscrit par notre droit public. Puis, allant au-devant de l'objection : Je sais bien, disait-il, que la liberté d'association est inscrite dans la Constitution ; mais la Constitution proclame des principes ; rien de plus ; il faut des lois organiques pour les faire passer dans la pratique. C'est ce que nous faisons pour la liberté d'enseignement, proclamée elle aussi par la Constitution. Qu'on propose une loi pour le rappel des Jésuites, je la voterai. En attendant, rien n'est changé dans leur situation, et donc, ils n'auront pas le droit d'enseigner.

C'est la thèse qui se présentait d'elle-même à l'esprit de tous les adversaires des Congrégations non reconnues par l'État ; elle fut reprise de façon plus ou moins explicite par des orateurs qui ne s'inspiraient pas tous de préjugés sectaires, comme par exemple M. Wallon. Nous avons vu que les auteurs de la loi l'écartaient par le silence ; c'est ce qu'on appelle en langue parlementaire la question préalable. Mais il fallait une certaine bonne volonté pour se prêter à cette solution, et le problème restait toujours, suspendu sur l'existence des religieux, comme une menace dont le mauvais vouloir des gouvernants pouvait, le jour venu, faire une réalité. On le vit bien lors des fameux Décrets de 1880. A M. Barthélemy-Saint-Hilaire succéda Mgr Parisis, lequel, en deux mots heureux, sut préciser le caractère de la loi et l'attitude des représentants de l'Église : « Si le projet nous est présenté comme une faveur, je le repousse ; s'il nous est proposé comme une occasion de dévouement, je l'accepte. » L'entrée des évêques dans les Conseils de l'Instruction publique, signe

et gage de l'alliance entre les deux pouvoirs, était assurément pour l'Église de France tout autre chose qu'une faveur, et il ne fallait rien moins que son amour de la paix et l'espoir de quelque bien à réaliser pour lui faire accepter cet honneur compromettant.

Vint ensuite Victor Hugo. Dans une langue tissue de métaphores et d'antithèses il déversa sur la religion des sophismes usés et des blasphèmes furieux. Il ne veut pas de la loi parce qu'elle est *cléricale;* or, clérical cela veut dire faux, hypocrite, impie ; être clérical, c'est être ennemi de Dieu : « Ignace est ennemi de Jésus[1]. » Ce paradoxe posé, l'orateur-poète fulminait à loisir contre les Jésuites des anathèmes sonores. Le lendemain M. Poujoulat débutait ainsi : « L'Assemblée a entendu hier un mélodrame de tribune... » Elle entendit encore les homélies socialistes de Pascal Duprat, de Crémieux, etc., qui avec moins de lyrisme, mais tout autant d'âpreté et de violence, reprochaient à la loi les avantages qu'elle faisait aux catholiques. A quoi Montalembert riposta en racontant les attaques qu'ils avaient dirigées contre elle : « Depuis six mois, s'écria-t-il, tous les jours la presse religieuse nous poursuit. » A ses yeux nous sommes « des traîtres ou des imbéciles ». « J'ai vu se dissoudre l'armée que j'avais formée pendant vingt ans » ; d'anciens compagnons d'armes « versent des larmes sur mon *suicide* ». On nous reproche « de n'avoir pas donné la liberté absolue, d'avoir fait un compromis avec l'enseignement d'État, de ne l'avoir pas abandonné à lui-même, d'avoir contracté une alliance où nous serions dupes et victimes, d'avoir substitué l'alliance à la lutte. » Eh bien ! oui, cette loi « c'est un *concordat*, un traité qui doit ramener la paix entre ceux qui se sont fait assez longtemps la guerre. »

M. Thiers parla à son tour, au milieu des interruptions de ses anciens amis qui ne lui pardonnaient pas son évolution. Il ne lui fallut rien moins pour se faire écouter

1. *Moniteur*. Année 1850, janvier, p. 172, col. 3.

que l'ascendant de la plus claire logique et d'une imperturbable bonne grâce. Il n'eut pas de peine à établir que l'Université impériale, avec son monopole, n'était pas défendable; sur ce point l'accord était fait. Du moment que l'enseignement libre existait, il devait avoir sa place dans les Conseils de l'Instruction publique; la justice et le simple bon sens l'exigeaient. Mais voici venir la question délicate. M. Thiers n'a garde de l'esquiver : « Vous dites : Les Jésuites rentreront. Eh bien! je vous demande, au nom de vos principes, comment vous ferez pour empêcher que les Jésuites entrent dans l'enseignement. Comment ferez-vous?.. Ah! si vous vouliez vous replacer dans ce que vous appelez le monde détruit, que vous méprisez tant, si vous vouliez lui emprunter les libertés limitées qu'il croyait, lui, les bonnes, je le comprendrais; mais vous qui le déclarez méprisable, abominable, à jamais renversé.., vous lui prenez un de ses petits moyens, de ses petits ombrages, et vous dites : Nous ne voulons pas des Jésuites!.. Je sais bien que, quand on a la main sur la vérité, il n'y a qu'à la presser pour la faire jaillir. Eh bien! oui, c'est vrai, vous ne pouvez, avec vos principes, ni arrêter le clergé, ni interdire les Jésuites.

A gauche. — Et la loi des associations!

M. Thiers. — Je m'y attendais. Nous aurons à examiner ce point lors de la loi sur les associations. C'est vrai, et voilà pourquoi nous n'en avons pas parlé dans notre loi sur la liberté d'enseignement. Seulement je me permettrai de vous dire que je vous y attends à ce jour-là, pour savoir comment vous vous y prendrez pour interdire les Jésuites, vous, vous!.. » Et ce disant, l'orateur désignait du doigt la gauche de l'Assemblée où siégeaient les apôtres de la liberté à outrance, dont l'anarchie même n'avait pas refroidi le fanatisme.

La fin du discours fut hachée d'interruptions allant jusqu'à l'injure grossière. Le président, M. Dupin, se fâche et distribue libéralement les rappels à l'ordre. M. Thiers, lui, garde son sang-froid et adjure ses collègues de se

montrer « bien élevés », pour ne pas déconsidérer le régime parlementaire. Mais pouvait-il prendre parti pour les Jésuites sans déchaîner une tempête ? Pour cette fois l'argument *ad hominem* avait porté. Mais hélas ! lorsque, cinquante ans plus tard, la République anticléricale se décida enfin à faire cette loi sur les associations, ce fut avec une parfaite désinvolture qu'on passa outre au défi de M. Thiers. Preuve que les principes sont une barrière bien impuissante pour arrêter une majorité sectaire.

La discussion générale fut close le 19 janvier après six séances, remplies par quinze orateurs. On vota le passage à la discussion des articles, par 455 voix contre 187. Cette seconde délibération, commencée le 4 février, se prolongea pendant plus de trois semaines. Le projet de loi ne comptait pas moins de 85 articles et embrassait, outre l'organisation des autorités de l'Instruction publique, celle de l'enseignement primaire et secondaire. Dans ce cadre assez vaste par lui-même on trouva le moyen de faire entrer une multitude de questions qui n'avaient avec la pédagogie que des rapports plus ou moins vagues. Les théories politiques, sociales, démagogiques même y occupèrent une place considérable. Mais, comme il fallait s'y attendre, ce fut l'idée religieuse, inspiratrice de la loi, qui, à tout propos, souleva contre elle l'opposition. Tout en constatant à maintes reprises qu'on rentrait ainsi dans la discussion générale, le président et la majorité durent se résigner à la suivre dans cette voie. L'alliance officiellement établie entre l'Université et l'épiscopat inquiétait les uns et révoltait les autres ; les concessions faites à l'Église sur le terrain de l'enseignement paraissaient une trahison envers l'État. « Cette loi ne donne pas la liberté ; elle établit la domination de l'Église. » — Dans cette formule simpliste se résumait à peu près l'argumentation de ceux qu'on appelait les *montagnards* ; mais surtout l'admission des Jésuites au droit commun leur semblait une nouveauté intolérable. C'était le renversement d'un dogme fondamental de la société moderne.

Sans partir en guerre contre eux, M. Wallon exposa tout d'abord le scrupule qui pesait sur sa conscience: « La loi sous-entend les Jésuites. Je demande qu'ils soient *exprimés* ou *supprimés*. La porte leur est entr'ouverte. Je demande qu'elle soit ouverte ou fermée. » N'ayant pu obtenir l'éclaircissement qu'il réclamait, cet universitaire délicat, ce chrétien sincère ne put prendre sur lui de voter la liberté d'enseignement; il s'abstint.

D'autres furent moins timides ou plus francs. Le 23 février, un avocat de Brives-la-Gaillarde, M. Siméon Bourzat, avec trois de ses collègues, soutint un amendement ainsi conçu : « Nul ne pourra tenir une école publique ou non, primaire ou secondaire, laïque ou ecclésiastique, ni y être employé, s'il fait partie d'une Congrégation religieuse non reconnue par l'État. » Ce fut l'occasion de rééditer contre la Société de Jésus le réquisitoire accoutumé. M. Bourzat n'eut qu'à se reporter aux débats des Chambres de 1826 et de 1844. Il y trouva les arguments de droit et de fait pour prouver que la République ne pouvait ni confier aux Jésuites l'éducation de la jeunesse, ni même tolérer leur existence. Il n'oublia ni le *perinde ac cadaver*, ni le bâton entre les mains du vieillard, ni les odieuses solutions de leur casuistique. Cette grossière diatribe eut pour effet d'amener à la tribune l'évêque de Langres; il y fit entendre une protestation dont on peut se demander à qui elle fait plus d'honneur, aux Jésuites ou au prélat qui sut ainsi les venger.

Mgr Parisis. «... Si ç'avait été pour louer les Jésuites qu'on nous eût distingués d'eux, soyez-en sûrs, nous ne serions pas venus réclamer; mais on l'a fait pour les accuser, pour les condamner, pour chercher à les proscrire, et, comme dans le fond, leur cause est la nôtre, nous ne serons pas assez lâches pour les laisser porter seuls les coups; nous venons en revendiquer notre part, et dans une certaine mesure, nous nous déclarons solidaires. C'est vous dire assez, Messieurs, que je repousse comme des injustices odieuses, et si l'on voulait me permettre le mot...

A gauche. — Parlez.

Mgr Parisis. — ... comme des calomnies insensées... (*rumeurs à gauche*), vous me l'avez permis, Messieurs... (*on rit*), toutes les accusations portées contre les Jésuites, considérées dans leur ensemble. C'est vous dire assez ce que je pense du projet qu'on pourrait avoir, non pas d'exclure de l'enseignement tel ou tel Jésuite, comme individu, pour ses méfaits personnels, s'il s'en rencontrait, mais d'exclure de l'enseignement en masse tous les Jésuites, comme tels, et parce qu'ils sont tels[1]. »

On se souvient que M. Emmanuel Arago avait été, au lendemain de la Révolution, commissaire du Gouvernement à Lyon; il y avait signalé son passage en expulsant les Jésuites de leur domicile. Devenu membre de la Législative, il se devait d'appuyer la motion de M. Bourzat. Son amplification ne fut ni plus neuve ni moins violente. Il se borna à développer ce thème facile : les Jésuites ne sont pas Français. « Je trouverais bien étrange, dit-il, cet usage de la liberté qui nous forcerait d'accepter en France une association de Russes ou de Cosaques qui obéiraient à des ordres arrivant de Saint-Pétersbourg, donnés par l'empereur de toutes les Russies. » Tel est le cas des Jésuites, et d'ailleurs toutes les Congrégations de Frères et de Sœurs, toutes ces prétendues confréries de piété ou d'assistance que nous voyons s'établir ici ou là ne sont que « des démembrements de la Société de Jésus ». M. Laurent de l'Ardèche apporta encore sur un ton tout aussi affirmatif des allégations du même genre. Répondant à une interruption, il lança avec un air mystérieux ces mots qui donnaient à entendre ce qu'il n'osait pas dire : « Je n'ai pas peur pour moi. J'ai peur pour ceux qui n'ont pas peur des Jésuites. Voilà ceux pour qui j'ai peur. »

M. Thiers était bien excusable ce jour-là de riposter avec quelque impatience : « Prouvez donc ce que vous

1. Guillemant. *Pierre-Louis Parisis*. Tome II, p. 382.

dites. Nous attendons des preuves. » Sa réplique fut étincelante d'esprit, de clarté, de malice. Il décocha à l'adresse de la démagogie quelques mots cinglants : on prétend que nous ne donnons pas la liberté. Mais, alors que la loi n'exige d'autres conditions que la capacité et la moralité, qu'elle n'exclut que les ignorants et les indignes, qui donc ici peut se plaindre de n'être pas libre ? Et cette interrogation, tournée et retournée de vingt façons différentes, finissait par mettre à la gêne les apôtres de doctrines antisociales qui se pressaient sur les bancs de la gauche. Une transition introduisit dans le débat la note comique :

M. Thiers. — Je passe aux Jésuites. — **Voix à gauche.** C'est déjà fait. Vous y êtes passé, aux Jésuites. — **M. Thiers.** C'est entendu ; je suis Jésuite. — **M. de Montalembert.** Je ne suis donc plus le seul dans l'Assemblée. — **M. Thiers.** Et vous allez voir comment, en ma qualité de nouvel affilié aux Jésuites, j'évite la difficulté. Vous allez voir... La République, comme vous l'entendez, comme les plus modérés d'entre vous l'entendent, c'est la liberté sans limites.

Une voix à gauche. — C'est la liberté donnée à tout le monde.

M. Thiers. — La liberté donnée à tout le monde ! Je remercie celui qui me donne cette définition... La Constitution dit : L'enseignement est libre ; tout le monde pourra exercer l'enseignement sous des conditions de moralité et de capacité... Un individu, laïque ou ecclésiastique, se présente. Ces deux preuves exigées, par lui faites, il n'y a plus rien à lui demander. S'il porte la robe de prêtre, on ne peut pas lui demander s'il appartient à telle ou telle Congrégation. Cela ne se peut pas... — Appuyé sur la Constitution républicaine, l'orateur poursuivait son offensive : « Oui, disait-il, je connais les partis, leur sincérité, leur langage ; je sais qu'on pose des principes, à une condition, c'est de pouvoir les appliquer à soi tout seul. Je sais qu'on veut la République, à condition qu'on en sera les maîtres, qu'on la gouvernera,

à condition qu'on en disposera. Quand la République existe, c'est pour tout le monde... » — « Moi, poursuivait-il encore, je ne suis pour rien dans l'établissement de la République ; mais je crois la servir mieux que ceux à qui elle doit la naissance. Si elle a vécu deux ans, c'est que vous ne l'avez pas gouvernée, et si elle doit durer, c'est parce que vous ne la gouvernerez pas. »

Il y avait trop de vérité dans cette apostrophe pour ne pas déchaîner des colères. A partir de ce moment la séance devint terriblement houleuse ; le général Bedeau, qui présidait l'Assemblée, eut besoin de plus d'énergie et de sang-froid qu'en un jour de bataille contre Abd-el-Kader. M. Thiers dut tenir tête, seul contre tous, à la bande des républicains fervents que ses traits avaient blessés au vif. Au reste un tumulte parlementaire n'était pas pour lui faire perdre contenance, alors surtout que l'issue n'était pas douteuse. L'amendement, ou pour mieux dire, les amendements présentés en vue d'exclure les Jésuites du bénéfice de la loi, furent repoussés à une forte majorité. Après cela, la discussion s'acheva sans exciter aucune passion.

Le 11 mars le projet revint en troisième lecture. Ce ne fut guère qu'une formalité ; on avait hâte d'en finir. Il fallut subir toutefois un long discours écrit de M. Raspail, résumant tous les griefs de l'opposition. Il en faut retenir cette déclaration, dans laquelle il précisait comme en une formule lapidaire l'histoire et la signification de l'œuvre législative sur la liberté de l'enseignement: « Ceux qui voteront la loi seront des Jésuites ; ceux qui la rejetteront seront des antijésuites. »

A la séance du 15 mars, MM. Jules Favre, Jules Grévy, Laurent de l'Ardèche, d'autres encore essayèrent les manœuvres dilatoires de la dernière heure ; le juif Crémieux proposa un article supplémentaire, aux termes duquel la loi n'entrerait en vigueur qu'en juillet 1852, après le renouvellement de la Législative et même de la Présidence ; il fut repoussé par la question préalable, et

l'ensemble de la loi fut adopté finalement par 399 voix contre 237. La majorité était considérable ; elle aurait dû l'être davantage ; mais, selon la remarque d'un témoin clairvoyant, « il y a toujours des esprits pusillanimes que le mot de Jésuite fait reculer ».

Tout en exhortant ses amis à donner un vote favorable, Mgr Parisis s'abstint pour son propre compte. Il en donna pour raison la crainte de paraître blâmer par son adhésion ceux de ses collègues de l'épiscopat qui s'étaient montrés hostiles à la loi [1].

Ce scrupule n'était pas le seul à tenir dans l'angoisse la conscience du grand évêque. Lui-même avait dit un jour du projet de loi : « C'est l'État enseignant placé au-dessus de l'Église enseignante. » Cette prépotence s'affirmait non seulement dans les dispositions particulières de la loi, mais dans l'article même de la Constitution qui, après avoir proclamé la liberté, déclarait soumis à la surveillance de l'État « tous les établissements d'éducation et d'enseignement, sans aucune exception ». Cette « surveillance », qui se concrète dans l'inspection exercée par des fonctionnaires de l'Université, renfermait, en principe, la négation du droit de l'Église sur la direction des Séminaires ; on se rappelle que Grégoire XVI l'avait énergiquement réprouvée dans la formule de soumission exigée de l'épiscopat français par le Gouvernement de Charles X, en 1829 [2]. Elle fut expliquée et entendue en des termes acceptables, mais elle n'en resta pas moins comme une porte ouverte à une ingérence abusive et qui pouvait devenir intolérable. Plus tard, l'évêque de Langres donnait de sa conduite, en apparence équivoque, les raisons que voici : « Je voyais distinctement que le rejet

1. Au cours de la discussion parlementaire, Mgr Parisis avait demandé à tous les évêques de France leur avis sur le projet de loi. Sur 67 réponses qui lui parvinrent, 10 se prononçaient pour le rejet ; 57 l'acceptaient avec des réserves portant pour la plupart sur l'inspection des séminaires.

2. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome I, p. 429.

de la loi eût été un très grand malheur, puisque nous y avions fait abolir la proscription des Congrégations religieuses enseignantes ; mais, comme au fond les principes étaient et sont demeurés mauvais, j'ai trouvé nécessaire de n'y pas attacher le nom du seul évêque, c'est-à-dire du seul membre de l'Église enseignante, qui fît partie de l'Assemblée[1]. »

Fidèle jusqu'au bout à son attitude, l'*Univers*, par la plume de Louis Veuillot, fit à la loi du 15 mars un accueil peu flatteur : « Nous l'avons combattue sans relâche, avec une vigueur et une persévérance égale à notre conviction. Nous aurions voulu la faire rejeter, nous n'avons même pas pu l'améliorer. Elle sort du scrutin pleine de toutes les obscurités, de tous les inconvénients, de tous les périls que nous avons signalés. Elle fait à l'Église une situation difficile et dangereuse ; elle consolide l'Université ; elle recule, pour bien longtemps peut-être, le jour de la liberté dont nous avons cru un moment saluer l'aurore... Que cette dernière protestation soit écoutée ; car nous ne protestons pas seulement en notre nom, et la majorité des catholiques est avec nous. Non, cette liberté qu'on prétend leur donner n'est pas la liberté, et surtout n'est pas la liberté que nous demandions pour nous et pour les autres ; ce n'est pas la liberté de l'enseignement, ce n'est pas la liberté de la conscience, ce n'est pas la liberté de la famille, ce n'est pas la liberté de la commune, ce n'est pas la liberté de l'Église ; ce n'est pas la liberté ! »

En regard de cette sortie trop véhémente citons la lettre adressée au Souverain Pontife quelques semaines auparavant et signée par vingt-trois archevêques et évêques, dont deux cardinaux.

« ...Leur sentiment est : — 1° Que la loi, sans être parfaite, est de beaucoup préférable au *statu quo* que le rejet de la loi prolongerait indéfiniment. — 2° Que cette loi offre des avantages considérables et certains. —

1. Cf. *Louis Veuillot*. Tome II, p. 367.

3° Qu'elle renferme encore le germe d'améliorations désirables, que le zèle des évêques et du clergé pourra sans doute réaliser[1]... »

*
* *

Il n'y a pas lieu d'être étonné de cette divergence d'appréciations. Dans tout arrangement librement discuté, il y a ce que l'on cède et ce que l'on reçoit. Suivant que l'on considère exclusivement l'une ou l'autre part, on est satisfait ou mécontent. Pour former sur la solution adoptée un jugement équitable, il faut mettre en balance les pertes et les profits, et cela fait, passer à la contre-épreuve, c'est-à-dire procéder à la même opération pour la solution contraire. Ceux qui ont pratiqué les *Exercices spirituels* de saint Ignace reconnaîtront ici une règle de sagesse donnée par ce maître incomparable pour décider dans les cas difficiles.

Ce qu'on pourrait appeler l'actif dans le bilan de l'affaire présente n'était pas, dit Mgr Dupanloup, « tout ce que nous pouvions désirer, tout ce que nous avions demandé, c'était tout ce que les temps permettaient. Quand la République n'aurait été faite que pour ramener les Jésuites, les Congrégations religieuses et la liberté d'enseignement, et tout cela par M. Thiers, je comprendrais pourquoi Dieu l'a permise[2]. » D'autre part, au

1. *L'Ami de la Religion*. 6 février 1850.

2. *Pierre-Louis Parisis*. Tome II, p. 397. M. de la Gorce résume ainsi les bénéfices que la loi de 1850 assurait à tous les citoyens et ceux qui devaient profiter principalement à l'Église catholique : « Le premier de ces avantages, c'était l'abolition du Monopole. Désormais tout Français, fût-il Jésuite, pouvait ouvrir un établissement d'instruction; aucune entrave directe; le certificat d'études, déjà supprimé par le décret du 16 novembre 1849, était définitivement aboli; aucune condition excessive de grade n'était exigée. — Partout apparaissaient en outre le respect du clergé et le souci de son influence morale. Le curé était l'une des autorités préposées à la surveillance de l'enseignement primaire. C'est de concert avec lui que le maire devait dresser la liste des enfants admis à la gratuité. Tout ministre du culte non interdit avait le droit de tenir

témoignage du vicomte de Melun, « une concession de moins, une exigence de plus auraient entraîné le rejet de la loi ». Et alors, c'était, pour une durée illimitée, le joug odieux du Monopole, avec les exclusions plus odieuses encore dont on l'avait renforcé : « Jamais, disait Montalembert, on n'eût obtenu le vote d'une pareille loi sous les régimes précédents, et pas plus sous la Restauration que sous la dynastie d'Orléans. » « Et jamais, osait-il prophétiser, on n'obtiendra une loi meilleure, ni même aussi bonne, d'aucune Assemblée future...[1] » Ce qui n'empêche que quelques mois auparavant, il écrivait à Mgr de Bonnechose : « Je n'ai adopté la loi de M. de Falloux qu'à mon corps défendant. Les transactions ne vont guère à mon caractère ni à mes antécédents. Mais je me suis incliné devant l'autorité de M. de Falloux, sur qui l'Esprit de Dieu semble reposer, et de M. Dupanloup qui avait mission pour parler au nom de l'Église et de l'expérience[2]. »

Au surplus le temps allait décider entre les pronostics

une école primaire, sans rapporter aucun brevet de capacité et sans justifier d'aucun stage. Les Supérieurs des associations religieuses jouissaient de la faculté de présenter directement les candidats aux postes d'instituteurs communaux. La lettre d'obédience remplaçait le brevet de capacité pour les institutrices appartenant à des Congrégations religieuses reconnues par l'État. — En ce qui concerne les petits séminaires, les fameuses ordonnances de 1828 étaient abolies. Ainsi plus d'obligation pour les jeunes gens de porter le costume ecclésiastique ; plus de limitation du nombre des élèves ; plus de défense de recevoir des externes. — A la vérité, l'État conservait le gouvernement de l'instruction publique ; mais il convenait d'observer deux choses : la première, c'est que le Conseil supérieur et les Conseils académiques, au lieu d'être entièrement à la dévotion de l'Université, formaient une sorte de haute magistrature où toutes les forces sociales étaient représentées ; la seconde, c'est que l'inspection, si elle s'étendait à tous les établissements sans exception, était restreinte dans des limites soigneusement déterminées. — Comme on le voit, non seulement les catholiques participaient au droit commun, mais encore certaines dispositions de la loi trahissaient envers les ministres du culte et les Congrégations enseignantes une équité bienveillante qui s'est rarement retrouvée depuis. »

1. Lecanuet, *Montalembert*. Tome II, p. 493.

2. *Vie de Mgr de Bonnechose*, par Mgr Besson. Tome I, p. 466.

contradictoires qui avaient accueilli l'œuvre de M. de Falloux. L'expérience a rendu en faveur de la loi de 1850 un double témoignage, d'abord par le bien immense accompli sous le régime qu'elle a fondé, ensuite par l'animosité persévérante dont elle a été l'objet de la part de tous ceux pour qui la guerre à la religion est le premier article du programme politique. L'abolition de la loi Falloux est devenue le *delenda Carthago* de l'anticléricalisme; on s'est acharné pendant cinquante ans à la démolir pièce par pièce; l'autocratie impériale a commencé en s'attribuant la nomination des instituteurs ; la troisième République a continué en laïcisant l'enseignement et le personnel. Toute la partie de la loi relative à l'instruction primaire a radicalement disparu depuis nombre d'années. Reste pourtant le principe de la liberté, rendu à demi illusoire par la loi de 1904 qui interdit toute fonction d'enseignement à quiconque appartient à une Congrégation religieuse. Cette interdiction nous fait rétrograder bien au delà de la loi de 1850, bien au delà même du régime de 1828 et de la *Déclaration* obligatoire ; alors du moins y avait-il des Congrégations autorisées pour l'éducation de la jeunesse. Elle a créé une situation inouïe dans la vie normale de la France et qui n'a d'antécédent qu'aux jours de l'anarchie révolutionnaire. Ces destructions systématiques de l'œuvre de 1850 sont autant d'étapes sur le chemin du retour au monopole, qu'un parti plus puissant de jour en jour aspire ouvertement à restaurer, sachant bien que c'est par excellence un instrument de règne et de domination. Tant il est vrai que, en donnant la liberté d'enseignement, la loi de 1850 atteignait à l'endroit sensible le sectarisme antireligieux.

IV

La meilleure preuve que la liberté en matière d'enseignement répondait aux vœux du pays, ce fut la multitude

d'écoles qu'elle fit surgir sur tous les points du territoire. Dans la première année qui suivit la promulgation de la loi on signale l'apparition de deux cent cinquante-sept établissements d'enseignement secondaire libres[1]. Tous ne sont pas des créations nouvelles, car un certain nombre de collèges communaux sont simplement transférés de l'Université à l'administration ecclésiastique. Ce n'est pas là d'ailleurs le seul bénéfice de l'enseignement religieux; car à ce gros chiffre, il faut ajouter les cent dix-neuf Petits Séminaires désormais affranchis des mesures légales qui gênaient leur recrutement. C'était assurément une belle entrée en campagne, et ce que l'on pouvait craindre, c'était de ne pas réaliser les promesses d'un tel début.

Cette appréhension fut celle des Supérieurs majeurs de la Compagnie de Jésus, tout spécialement en ce qui concerne la moitié méridionale de la France. « *Deo sint laudes!* écrivait le Père Général à un correspondant de Lyon; en somme les affaires de la Province vont bien, trop bien même, si l'on considère le torrent de demandes pour des collèges ou des séminaires qui arrivent de toutes parts. » (20 Août 1850.) On s'était bien promis d'aller avec une sage lenteur. Au moment du vote de la loi, le Père Maillard exposait le plan qu'il entendait suivre : « Préparer des sujets; ne rien presser ni précipiter. C'est aussi l'avis de nos Pères de Paris; donner de bonnes paroles et des espérances à NN. SS. les évêques qui nous pressent déjà d'accepter divers établissements; enfin nous concerter après Pâques, les deux Provinces de Paris et de Lyon, pour agir d'un commun accord, suivant la même ligne, marchant du même pas... » Mais un mois ne s'est pas écoulé, les bons propos ne résistent déjà plus au « torrent ». Dans une lettre au Père de Villefort, le Provincial de Lyon fait confidence de ses embarras et de ses

1. Cf. *Rapport au Comité de l'enseignement libre sur l'exécution et les effets de la loi organique du 15 mars 1850, par une Commission spéciale*. Paris. Lecoffre, 1853, p. 67. Ce Rapport est l'œuvre du comte Beugnot.

projets : « Comme bien vous le pressentiez, des établissements nous sont demandés de tous côtés. Une impossibilité absolue nous en a fait refuser doucement et poliment le plus grand nombre. Où trouver le personnel?... » (13 Avril 1850.) Après cela, une liste de sept à huit demandes qu'on croit devoir exaucer.

Trois mois et demi après le vote de la loi, nous trouvons dans la correspondance du Père Général des chiffres précis et éloquents : « Je suis tout à la fois consolé et peiné, écrit-il au Père Maillard, du grand nombre de demandes qui vous ont été faites et auxquelles vous n'avez pu répondre que par des refus. Le Père Rubillon a refusé de son côté vingt-deux établissements ; vous en avez refusé trente ; et combien de nouvelles demandes ces refus ont arrêtées ! » (3 Août 1850.) Ainsi donc, en ce court laps de temps, cinquante-deux collèges au moins avaient été offerts aux Jésuites français qui n'avaient pu les accepter. C'est de quoi les excuser d'en avoir pris à leur charge une demi-douzaine avant la fin de la première année. C'était sans doute aller trop vite ; on eut à le regretter ; mais il est parfois plus facile de résister à la violence ouverte qu'à certaines contraintes morales.

Tel fut le cas à Avignon, où l'on n'attendit même pas le vote de la loi de liberté pour ouvrir un établissement d'enseignement secondaire sous la direction des Jésuites. A raison même de cette circonstance, l'histoire de cette fondation présente un intérêt spécial. L'initiative en appartient vraisemblablement au Père Julien Jordan, Provincial de Lyon lors de la révolution de Février. Il en suggéra l'idée au Père Ribeaux, Supérieur de la résidence d'Avignon, lequel en fit part à quelques hommes entreprenants et dévoués. Dans une réunion de pères de famille, où assista le Provincial avec le Père de Jocas et le Père Ribeaux, on fixa les bases de la future institution. Un externat pour l'enseignement secondaire serait établi dans la maison de Saint-Pierre-de-Luxembourg ; l'abbé

Bonnet, ancien maître de pension, prêtait son nom comme directeur et couvrait les Jésuites qui fourniraient tout le personnel enseignant. Conformément à la règle de la Compagnie, il n'y aurait pas de rétribution scolaire ; les pères de famille s'engageaient à pourvoir aux frais de l'école et à l'entretien des professeurs par une somme de 20.000 francs pendant dix ans. Une pétition fut adressée au ministère à l'effet d'obtenir pour le futur collège les droits et privilèges de *plein exercice;* elle portait plus de trois cents signatures et fut remise par un représentant du peuple. Lors de son passage à Avignon, le Père Général, reçu par l'assemblée des pères de famille, fut mis au courant de toute l'affaire, à laquelle il donna son approbation, insistant seulement pour que les promesses de ces Messieurs fissent l'objet d'engagements formels.

Ce plan, comme on le voit, supposait un établissement ouvert sous le régime du monopole; ses auteurs n'escomptaient nullement les dispositions de la loi prochaine sur la liberté d'enseignement. Dans ces conditions l'entreprise était hardie; les religieux avaient à compter avec la fameuse *Déclaration* par écrit. On espérait s'en dispenser en nommant des professeurs titulaires dont les Jésuites seraient les suppléants. Mais l'échappatoire serait toujours d'une efficacité douteuse.

Cependant le comité des pères de famille avait hâte d'en finir; il multipliait les démarches et pressait les Jésuites de mettre la main à l'œuvre dès la rentrée prochaine ; sinon, il avait résolu de faire appel à d'autres. Le projet était maintenant dans le domaine public, les journaux s'en étaient emparés et chacun l'appréciait à sa guise. La loi Falloux était à l'étude, la Commission de la Législative venait de terminer ses travaux. Dans le tumulte des controverses, l'échauffement des partis, l'incertitude du résultat final, le moment paraissait mal choisi pour installer les Jésuites dans l'enseignement. C'était préjuger témérairement la question qui passionnait les esprits et sur laquelle depuis près d'un an se livraient des luttes

acharnées. C'est ce que pensèrent, non sans effroi, les Jésuites de Paris. Le 13 septembre 1849, le Père de Ravignan écrivait au Provincial de Lyon une lettre très émue, où il « l'adjure » de réfléchir aux conséquences que pourrait avoir une mesure imprudente : « Quand tout est encore en question, lui dit-il, quand un incident peut tout perdre et compromettre dans un avenir indéfini, est-il bien à nous, est-il sage, est-il convenable pour nos amis et nos défenseurs dévoués, que d'avance nous nous posions en face de l'Université encore armée de toutes ses lois tyranniques[1] ? »

Le Père Jordan, qui à ce moment venait de céder sa charge au Père Maillard, répond le 18 septembre : « ... Ce que nous prétendons n'aggrave, ni ne complique la situation. A tout ce que l'on peut dire à l'encontre la réponse est facile. Nous avons le regret de ne pas penser en tout comme vous. Nous savons bien que par des voies différentes vous voulez arriver au même but. La grâce que je vous demande en finissant, c'est de ne pas vous opposer à nos démarches. Si vous n'êtes pas pour nous, ne soyez pas contre nous... » De Paris on ne fit pas d'autres remontrances, et en Avignon on alla de l'avant. Rendant compte de la situation au Père Général, le Père Ribeaux écrit le 21 octobre : « Je crois, et tous ceux qui connaissent cette affaire croient comme moi que nous ne pouvons plus reculer sans nous compromettre auprès de toute la population avignonnaise. »

Cependant à cette date, la résidence recevait un nouveau Supérieur en la personne du Père Barrelle. L'ancien préfet de Fribourg n'était pas homme à s'aventurer dans l'inconnu. Tout d'abord il n'accepta la succession, en ce qui regardait le futur collège, que sous bénéfice d'inventaire. Sur plus d'un point elle restait obscure ; les ressources n'étaient point assurées, les dangers point chimériques. Ce qui lui répugnait surtout, c'était l'inspection universitaire. En principe et d'avance fallait-il l'accepter ?

1. *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy, 10e édition. Tome II, p. 173.

Le Père Barrelle et ses consulteurs tenaient pour la négative. L'archevêque, le comité, le Provincial de Lyon et son Conseil estimaient au contraire qu'on pouvait et devait se soumettre. Cet avis finit par triompher de l'intransigeance des Jésuites d'Avignon. Mais déjà l'établissement précurseur de la liberté de l'enseignement avait pris naissance. Le 2 janvier 1850, l'archevêque Mgr Debelay avait célébré la messe du Saint-Esprit dans l'église de Saint-Didier, en présence du comité des pères de famille et d'une assistance nombreuse qui entourait le groupe des premiers élèves du collège Saint-Joseph. Dans une allocution de circonstance le prélat affirma sa chaude sympathie pour l'œuvre, la prenant sous son patronage, la couvrant de son autorité et se félicitant d'inaugurer la liberté de l'éducation religieuse en France.

Trois jours plus tard les cours s'ouvrirent à Saint-Pierre-de-Luxembourg; les professeurs s'y rendaient de la résidence matin et soir. Ce régime se maintint pendant plus d'une année. Ainsi débutait l'enseignement secondaire libre, dont le sort s'agitait en ce moment même à l'Assemblée nationale. Dans la séance du 7 février, M. d'Olivier, représentant du Vaucluse, avait pu dire avec quelque fierté : « Tandis que vous discutez, que vous légiférez.., nous sommes déjà sur la brèche... La Constitution à la main, qui dit que l'enseignement est libre, nous avons ouvert un libre enseignement à Avignon. Nous ne proclamons pas fastueusement que l'enseignement est obligatoirement gratuit à tous les degrés ; mais selon la mesure de nos forces et de nos facultés, nous donnons un enseignement gratuit à tous les degrés. Voilà ce que nous avons fait ; voilà ce que la religion est capable de faire. Ce qu'elle a fait à Avignon, je vous dis qu'elle le fera demain par toute la France, si vous ne mettez pas des entraves à son zèle. C'est ainsi qu'elle sait répondre à l'appel de la patrie [1]. »

1. *Moniteur*. Février 1850, p. 454.

Toutefois l'organisation improvisée du collège devait causer bien des embarras. Grâce à la loi de liberté, les professeurs religieux n'avaient plus besoin de s'abriter derrière un directeur étranger ; la présence de ce personnage était plutôt pour eux une gêne. Le Père Barrelle était en possession du diplôme exigé ; on pria donc l'abbé Bonnet de se retirer. L'invitation fut mal reçue ; l'abbé prétendit être chez lui, et pour dire toute la vérité, il trouva appui dans une portion du clergé. Chose curieuse et qui montre combien la cause de la liberté religieuse avait gagné dans l'opinion, ce fut le recteur même de l'académie qui persuada le prête-nom récalcitrant de se démettre de bonne grâce, moyennant une indemnité pécuniaire.

Autre difficulté plus grave. Les Jésuites, à qui la légende attribue une habileté non pareille dans ce qu'on appelle les affaires, semblaient avoir pris à tâche de prouver qu'ils ne méritent pas cette réputation. Un scrupule les avait inquiétés tout d'abord dans l'examen des bases matérielles de l'œuvre qu'ils méditaient. Ce scrupule avait pour objet les règles de la pauvreté religieuse. Voici en quels termes le Provincial de Lyon l'exposait au Père Général : « La question est de savoir si nous devons entrer dans une voie différente de celle qui est prescrite par l'Institut pour l'acceptation des collèges. Nous avons fait en France une heureuse expérience pour nos scolasticats qui n'ont eu dans le principe d'autres revenus que les trésors de la Providence. Ne pourrions-nous pas appliquer la même marche aux collèges d'externes ? Dans la ville d'Avignon où notre noviciat a vécu longtemps d'aumônes, il semble que nous pouvons faire cet essai sans imprudence... » (27 Août 1849.) A quoi le Père Roothaan répondait très sagement : « Sans doute il ne faudrait pas attendre, pour établir le collège, d'avoir des fondations assurées, comme celles d'autrefois, en biens-fonds ou en rentes. Il sera néanmoins nécessaire d'avoir l'assurance morale que les moyens d'entretien ne manqueront pas. Si l'on devait

par la suite demander aux parents des élèves que l'on recevra une aumône pour l'entretien des professeurs, il paraîtrait plus loyal de fixer dès le commencement une contribution qui pût couvrir au moins une partie des frais... » (31 Août.)

Malheureusement on ne suivit qu'à moitié ces conseils de prudence. Il y eut dans les réunions du comité abondance de bonnes paroles, mais ni contrats, ni échange de signatures. Les Jésuites ne crurent pas ces formalités nécessaires ; les membres du comité ne le crurent pas davantage. Ils souscrivirent généreusement pour les dépenses de première installation ; après quoi arriva ce qui devait arriver; on laissa les Jésuites se débrouiller. Avant la fin du premier mois du collège, le Père Général répondait aux inquiétudes manifestées par le Père Barrelle : « Je regrette qu'il n'y ait pas encore de conditions écrites avec la Commission. Je croyais la chose déjà faite, car elle avait été décidée en présence de ces Messieurs lorsque j'étais à Avignon. » (29 Janvier 1850.) Quatre mois plus tard le Provincial de Lyon reçoit cet avis : « Notre situation à Avignon doit être régularisée. Autrement je ne vois pas comment nous pourrions conserver ce collège. » (4 Mai.) Le 9 juillet, c'est une mise en demeure : « Il faut aviser à ce que l'externat ne soit pas à la charge du noviciat. Il faudrait tout bonnement le supprimer. »

De cette expérience fâcheuse se dégageait du moins une leçon de sagesse pratique ; c'était, comme l'écrivait encore le Père Roothaan, « de n'accepter aucun établissement d'éducation, sans que les conditions soient nettement posées et signées de part et d'autre ». Il semblait acquis en outre que, au temps actuel, dans une ville de médiocre importance, un externat d'enseignement secondaire n'a pas chance de pouvoir se suffire. On le comprit à Avignon, après l'essai loyal tenté dans un milieu où la Compagnie de Jésus était assurée de tant de sympathies. Aussi dès la rentrée suivante, l'ouverture du pensionnat était-elle arrêtée. Le Catalogue de cette première année

(1850-1851) accuse un total de 175 élèves, dont 75 internes, 40 demi-pensionnaires et 60 externes ; il comprend toutes les classes jusqu'à la Philosophie inclusivement, et les quatre premiers candidats au baccalauréat ès lettres passent leur examen avec succès.

Dès lors la transformation du collège était complète; les bâtiments agrandis pouvaient recevoir tout le personnel attaché à l'établissement; le moment était venu de lui donner son autonomie en le séparant de la résidence. Le Père Barrelle trop occupé par le ministère de la prédication fut déchargé de l'administration du collège dont le premier Recteur fut le Père Gabriel Bouffier. Venu à Avignon en 1843, il devait y passer soixante ans, alternant à plusieurs reprises entre le gouvernement du collège et celui de la résidence. Son premier rectorat, 1851-1856, d'ailleurs très prospère, fut affligé par de cruelles épreuves. En 1854, le choléra s'abattit sur Avignon ; il fallut licencier le collège ; l'année suivante une épidémie de fièvre typhoïde fit périr huit élèves et deux jeunes professeurs. Ces deuils n'arrêtèrent point l'essor de l'établissement qui se glorifiait d'être le premier-né des collèges de la Compagnie de Jésus en France. Nous avons trouvé aux Archives romaines des lettres du Président du Comité des pères de famille, M. Cade, exprimant au Père Général leur gratitude pour le passé, leur satisfaction pour le présent et leurs espoirs pour l'avenir : « Heureux, dit-il, des efforts qu'ils ont faits, ils ont voulu déposer aux pieds de Votre Paternité les témoignages de leur très vive reconnaissance de ce que vous avez daigné regarder avec bonté leur désir de voir ce collège entre les mains de la Compagnie... Quant à eux, pleins de confiance dans la science, la piété, le zèle de votre Compagnie, ils sont sans inquiétude pour la bonne éducation de leurs enfants. » (5 Octobre 1850.) Dix-huit mois plus tard, le président dit avec complaisance la transformation et les progrès de l'œuvre ; les pensionnaires affluent, « les nouveaux bâtiments sont remplis et le nombre des demandes oblige de

s'agrandir... Nous sommes vos fils ainés en France, et à ce titre nous nous recommandons à la bienveillance spéciale de Votre Paternité. » (27 Avril 1852.)

***

Dans la Province de Paris on n'ouvrit pas de collège pendant que la loi de liberté était en délibération ; on se contenta de se préparer à s'en servir. Dès le mois de février des pourparlers s'échangeaient entre Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, et le Provincial le Père Rubillon, lequel, parmi nombre de propositions venues d'un peu partout, avait déjà fait son choix et arrêté ses plans : « Cette année, écrivait-il peu après le vote du 15 mars, nous voudrions nous borner à deux externats, l'un à Vannes, l'autre à Amiens, deux villes remarquables par leur esprit d'ordre et leur attachement à la Compagnie et qui nous demandent avec les plus vives instances. J'ai refusé treize autres établissements qui m'étaient offerts. » (22 Avril 1850.) A cette date, tous les arrangements étaient pris en ce qui concerne Amiens, et l'on était entré dans la voie de l'exécution. Les anciens élèves de Saint-Acheul avaient pris les devants ; l'évêque, en leur nom, pressait le Provincial de faire revivre le fameux Petit Séminaire. Le Père Rubillon avait d'autres idées. Il voulait, selon l'usage de l'ancienne Compagnie, un collège d'externes, qui partant serait au cœur de la ville. Quoi qu'il en soit de l'opinion de l'évêque, le comité paraît s'être rangé de bonne heure à cet avis. Car, continue le Père Rubillon, « voilà que le local le plus convenable pour l'externat va être vendu aux enchères par expropriation forcée ; il n'y avait plus moyen de reculer... Par le fait la vente n'a pas eu lieu au jour marqué ; le tribunal l'a ajournée à trois mois ; mais la souscription est organisée sur les bases indiquées, dans l'hypothèse de l'externat payant. »

La question de la rétribution scolaire se posait ici

comme à Avignon; c'était une nouveauté et une infraction à l'Institut de la Compagnie; on ne pouvait avoir de doute à cet égard. Le Provincial de Paris soumet donc le cas à la décision du Général : « Sans doute, dit-il, un Jésuite ne peut recevoir de salaire pour ses leçons, pas plus que pour ses prédications ou tout autre acte de son ministère; mais, dans les mœurs actuelles, la rétribution scolaire est devenue une nécessité; sans elle, un externat est impossible; les collèges ne sont plus fondés comme ils l'étaient autrefois. D'ailleurs les familles n'enverraient pas leurs enfants dans des classes gratuites. Au surplus, c'est la société des actionnaires qui serait chargée de percevoir la rétribution et de fournir l'entretien des maîtres, qui auraient ainsi l'équivalent des revenus d'une fondation. » Malgré des motifs si puissants et si raisonnables, le Père Roothaan ne crut pas devoir donner d'autorité la dispense. Quelques semaines plus tard il envoyait cette réponse : « Le Souverain Pontife que j'ai fait consulter sur ce sujet (la rétribution scolaire) a déclaré que nous pouvions la recevoir, vu les circonstances. » (17 Mai 1850.)

Le mois suivant, un premier accord fut conclu avec le comité dans les termes indiqués par le Père Rubillon, et immédiatement le Père Guidée, alors Supérieur de la résidence de Lille, était appelé pour organiser l'établissement d'Amiens. Au bout de quelques jours, on entrait en possession du local convoité. (27 Juin.) C'était une portion d'un ancien couvent des Sœurs de la Providence, d'où le nom de *Collège de la Providence* donné à la nouvelle école. Mgr de Salinis en fit l'inauguration le 14 octobre. Les débuts furent encourageants. Le Père Guidée, presque sexagénaire, était homme d'expérience; depuis longtemps il s'était acquis à Amiens une situation personnelle qui lui assurait autorité et considération; l'ancien préfet de Saint-Acheul put donc dès l'abord introduire au nouveau collège les traditions qui avaient fait le succès du célèbre pensionnat; la retraite fut prêchée

par le Père de Ponlevoy; les congrégations, les académies, les séances littéraires, tout cet ensemble d'usages qui constituent le bon fonctionnement d'un collège chrétien furent organisés sans tâtonnements dans la jeune école libre de la Providence. A la fin de la première année, les pères de famille exprimaient publiquement leur gratitude pour les soins prodigués à leurs enfants, « soins assidus, disaient-ils, éclairés, couronnés de succès, qui nous rappellent ceux que nous avons reçus nous-mêmes et que nous n'oublierons jamais. » Puis, souhaitant qu'il en fût ainsi par toute la France, le journal concluait, sur un ton quelque peu solennel, que « bientôt, comme autrefois Attila devant saint Léon, la barbarie reculerait devant le génie du christianisme »[1].

Mais dès lors le plan idéal du Père Rubillon avait été profondément modifié. On s'était vite rendu compte que le régime de l'externat n'était pas viable. A peine installé dans sa charge, le Père Guidée exposait dans un Mémoire au Père Général les difficultés inextricables résultant des conventions acceptées par le Provincial. La rétribution scolaire était fixée à 72 francs, chiffre qu'on ne pouvait dépasser, parce que tel était celui du lycée. A ce taux, elle ouvrait la perspective d'un déficit inéluctable et toujours grandissant. A quoi le Père Rubillon répondait qu'il avait bien prévenu les actionnaires qu'ils risquaient fort de perdre leur revenu et peut-être même leur capital, ce qui ne les avait pas empêchés d'aller de l'avant. Mais ce n'était pas là une solution. Tout bien examiné, on avait annexé tout d'abord à l'externat un demi-pensionnat, et dans le courant de l'année, il fallut en venir au pensionnat. Une fois de plus la démonstration était faite que, au temps où nous vivons, le système de l'internat s'impose en règle générale aux collèges libres, comme une condition d'existence. Nous dirons, si l'on veut, que c'est pour eux un

1. Le journal *L'Ami de l'Ordre*. Cf. *Vie du P. Guidée*, par le P. Grandidier, p. 282.

mal nécessaire, mal qui d'ailleurs ne va pas sans compensations.

Si nous en croyons le témoignage d'un vénérable contemporain, les pensionnaires de la Providence en cette première année s'élevaient au nombre de quatre[1]. Apparemment il n'avait guère été possible d'en recevoir davantage. Le collège à ses débuts connut les austères caresses de la pauvreté évangélique. Ici nous cédons la plume au biographe du Père Guidée ; le croquis tracé par le Père Grandidier peut en effet servir d'illustration à cette partie de notre Histoire ; ce qui nous est rapporté d'Amiens se renouvela à peu près partout où les Jésuites entreprirent des collèges. « Trois maisons, séparées d'un côté par deux rues et de l'autre par une longue cour rendaient les communications très difficiles. Les appartements trop peu nombreux ne suffisaient pas pour loger tout le monde ; faute de local spécial pour se réunir pendant les récréations, la communauté se réfugiait chez le Père Recteur ou chez le Père Préfet; faute de salle de classe, les professeurs de Philosophie et de Sciences, de Rhétorique et de Seconde devaient recevoir les élèves dans leurs chambres ; plus mal partagés encore, les autres professeurs avaient pour classe quelque réduit obscur jadis cuisine, ou un passage étroit jadis corridor, et pour chambre une mansarde ou un galetas. Point de jardin pour aller prendre l'air après les heures de travail; presque point de livres pour aider les maîtres à préparer leurs leçons. La bibliothèque communale était la bibliothèque de l'école, comme les boulevards en étaient le jardin[2]... » Ajoutons, avec l'orateur du cinquantenaire, que l'humble chapelle se trouvait au second étage d'un vieux bâtiment.

Pour nous servir d'une expression ambitieuse, la

1. Voir le discours prononcé par M. Victor Gensse, ancien procureur de la République à Senlis, en la fête du cinquantenaire de l'École libre de la Providence, le 30 mai 1900. (Trente-troisième Compte rendu de l'Association des anciens élèves, p. 58.)

2. *Vie du P. Guidée*, par le P. Grandidier, p. 284.

politique d'annexions s'imposait; le collège de la Providence ne pouvait vivre qu'à ce prix; les terrains de l'hospice des *Incurables* convenaient à merveille aux agrandissements nécessaires. Le Père Guidée dut en faire le siège pendant dix ans; en 1860, sa ténacité avait enfin sa récompense; c'était le moment d'entreprendre une construction d'ensemble en rapport avec les besoins d'un collège appelé à une haute prospérité. On ne l'osa pour lors; on continua à s'agrandir par le système des rallonges; on fit du provisoire, de ce provisoire qui suffit à l'heure présente et qu'on entretient à grands frais, en attendant mieux. Ce fut une erreur de ce vénérable Père Guidée, qui resta en charge jusqu'à son dernier jour. Il mourut le 13 janvier 1866, après avoir gouverné quinze ans l'école libre de la Providence dont il avait doté sa ville natale.

Dans les premiers jours d'avril 1850, trois semaines après le vote de la loi Falloux, le Provincial de Paris recevait de Vannes une adresse signée de quatorze noms des plus honorables dans la cité, en tête desquels figuraient ceux d'un conseiller général et d'un adjoint au maire : « Nous voudrions, disaient-ils, un externat complètement gratuit à Vannes, que les enfants y soient admis sans rétribution, comme ils le sont dans les nombreux collèges que votre sainte Compagnie a formés... Une souscription particulière couvrira tous les frais nécessaires à cet établissement et en assurera la durée au moins pendant cinq ans... Nous croyons que la fondation serait rendue plus facile et plus complète par la création d'un internat. Il réunirait les enfants de toute la Bretagne, dont les familles vivent dans les campagnes et fournirait des ressources à l'externat. »

On a vu que la requête fut accueillie avec empressement par le Père Rubillon. Depuis douze ans, les Jésuites occupaient à Vannes l'ancien couvent des Ursulines, bâti au XVIIe siècle. Nous avons dit plus haut que, en 1846,

on y avait installé un noviciat; bien qu'inachevés les bâtiments pouvaient fort bien répondre aux besoins d'une maison d'éducation, d'autant plus que, tout au moins au début, on songeait à recevoir seulement des externes.

Le Père Adolphe Pillon, qui avait fait ses preuves à Brugelette, fut chargé d'organiser le nouveau collège. Le 15 octobre 1850, l'inauguration des cours eut lieu en présence de l'évêque, du préfet, des autorités ecclésiastiques et autres personnages de marque. Dès le premier jour deux cents élèves se trouvèrent réunis dans l'église conventuelle. Ainsi prenait naissance, entouré de la faveur générale, le collège Saint-François-Xavier de Vannes.

Une question cependant se posait, là comme ailleurs. Le régime de l'externat pur pourrait-il y être maintenu? Pour les Jésuites, à l'encontre de la légende, c'était l'idéal. A cette heure où la carrière de l'enseignement se rouvrait devant eux, leurs préférences ne sont point douteuses; leurs tendances, leurs efforts ne le sont pas davantage; manifestement ils voient dans l'internat un système fâcheux auquel ils ne se résoudront que contraints par la nécessité : « Dieu veuille, écrit le Père Général, que plus tard vous ne soyez pas obligés, par la force des choses et des circonstances, à vous charger d'un grand nombre de pensionnats! Mais non, non, non!.. » (17 Mai 1850.) Serait-il possible, au moins dans la catholique Bretagne, de se soustraire à des inconvénients qui inspirent au premier Supérieur de la Compagnie de telles appréhensions? Peut-être l'avait-on espéré tout d'abord. Comme le disait l'adresse citée plus haut, une souscription publique devait couvrir tous les frais; des comités avaient en effet été établis dans toutes les villes de l'Ouest pour réunir des fonds; on avait fait appel à la charité publique et recueilli les offrandes des riches et des pauvres pour l'entretien du futur collège des Jésuites. Mais ces façons de plébiscites ne sont guère dans nos mœurs; le succès fut médiocre et point de

nature à assurer l'avenir. Au reste, les Jésuites de Vannes ne s'étaient point fait illusion, et tout en poursuivant loyalement un essai conforme à leur Institut, ils s'étaient résignés d'avance à l'inévitable. Leur correspondance officielle de 1850 témoigne que, à leur avis, l'ouverture du pensionnat s'imposera à brève échéance. De fait le Provincial, cédant aux instances des familles, avait dû l'autoriser pour la rentrée de 1851. On n'attendit même pas jusque-là. Le 4 mai, le Père Pillon écrivait : « Notre pensionnat fonctionne depuis le 12 mars ; le nombre des élèves internes s'élève à quarante. » Ce chiffre allait grandir rapidement; dès 1854, il atteignait presque trois cents. Cet effectif ne fut pas beaucoup dépassé, tandis que l'externat se maintenait aux environs de la deuxième centaine.

Cette institution eut à Vannes une physionomie de caractère original qui rappelait celle des anciens collèges de la Compagnie de Jésus et qui mérite d'être signalée. Les enfants, venus des campagnes bretonnes, appartenant à des familles peu aisées, étaient reçus par petits groupes dans des maisons particulières, d'ordinaire chez quelque bonne femme d'âge mûr, à qui ils payaient une rétribution mensuelle de six à sept francs pour le logement et la soupe ; le reste de la nourriture était fourni par les parents. Ils allaient au collège pour les classes, puis revenaient faire leurs devoirs à leurs pensions ; la logeuse ne gênait guère leur liberté, et ils se chargeaient d'organiser eux-mêmes leur discipline, aux heures de travail aussi bien que pour leurs récréations, leurs divertissements et leurs promenades aux jours de congé ; la simplicité et la gravité des mœurs permettaient ce régime qui ailleurs n'eût pas été sans péril pour la jeunesse écolière. Au reste on y introduisit peu à peu tous les perfectionnements inspirés par les usages du passé et les besoins du temps présent. Les externes eurent leur Père préfet, dont l'office était de suivre chacun d'eux dans sa conduite et ses études ; il faisait fréquemment

la tournée des logis, où sa visite, d'ordinaire inattendue, prévenait tout désordre; ils eurent encore leurs congrégations qui ne contribuèrent pas médiocrement à adoucir chez les générations d'alors une piété quelque peu farouche. Chose qui nous paraît étrange en effet, des enfants, des adolescents vertueux d'ailleurs, habitués à la confession mensuelle, restaient cinq et six ans sans communion. Ainsi le voulait la tradition janséniste qu'on apportait de la famille et de la paroisse avec le costume breton et que la ténacité propre à la race tendait à rendre indéracinable. Un enseignement plus orthodoxe, avec l'aide du temps, de la patience et de l'exemple venu du pensionnat, eut enfin raison d'une erreur aussi déplorable; la communion fréquente passa en habitude parmi les élèves de l'externat; elle y suscita ou y fortifia les vocations; en 1889, c'est-à-dire en l'espace de moins de trente ans, quatre cent trente-six prêtres ou religieux étaient sortis de leurs rangs[1].

Nous ne suivrons pas dans son développement le collège Saint-François-Xavier. Ces détails qui font l'intérêt d'une monographie ne sont pas à leur place dans une Histoire générale. Rappelons seulement que dès 1852 on se trouva à l'étroit dans le vieux bâtiment des Ursulines; il ne représentait guère que le quart ou le tiers du plan projeté; on entreprit alors l'achèvement du quadrilatère; en même temps on acquit la totalité de l'enclos des religieuses qui ne comprenait pas moins de huit hectares. On se mettait ainsi sur les bras une lourde dette qui ne laissa pas de donner des inquiétudes. Mais la nécessité parlait plus haut que la prudence. Le collège était dès lors installé de façon définitive, et sa prospérité s'affermissait de jour en jour sous le gouvernement d'un homme dont la valeur s'imposait au dehors comme au dedans. « De haute

1. Cf. Fernand Butel. *L'éducation des Jésuites : Un collège breton*, p. 204. On trouvera dans ce livre, écrit par un ancien élève, une histoire pleine de détails intéressants du collège Saint-François-Xavier de Vannes.

taille, écrit dans ses souvenirs un ancien élève du Père Pillon, il avait des traits accentués et d'une dignité parfaite, la démarche ferme et digne. Pour nous c'était une majesté[1]. » A Brugelette il avait laissé des souvenirs et des regrets que le temps n'effaçait point. Lorsque, quatre ans après son départ, le collège fut supprimé, un grand nombre d'élèves s'en allèrent, malgré les distances, retrouver au fond de la Bretagne le maître qui avait gagné leur affection et la confiance de leurs familles. Le Père Adolphe Pillon resta à la tête du collège de Vannes les onze premières années de son existence; il le quitta en septembre 1861, pour aller diriger, à Paris, l'école de la rue des Postes.

A Dôle, les débuts furent plus modestes, on serait dans la vérité en disant plus timides. « A Dôle, écrit au Père Général le Provincial de Lyon, on nous a offert le collège; nous avons refusé, ou différé. Nous aurions eu l'air de faire concurrence au collège catholique de Besançon; puis le personnel nous faisait défaut pour ce nouvel établissement. Nous nous contenterons cette année d'un très petit externat avec trois ou quatre classes. » (28 Juillet 1850.) En 1824, la municipalité de Dôle avait déjà rappelé les Jésuites dans leur ancien collège de l'Arc; elle eût été bien aise de le leur confier à nouveau; des propositions semblables leur arrivèrent, au lendemain de la loi de 1850, de beaucoup de villes de France[2]. Deux ans plus tard la vieille cité franc-comtoise revient à la charge : « J'apprends à l'instant du Père Gloriot, écrit encore le Provincial de Lyon, que malgré les instances des inspecteurs académiques qui voulaient faire un lycée du collège de la ville

1. Fernand Butel. *Op. cit.*, p. 148.

2. « Le Recteur de l'Académie d'Ajaccio m'a dit que, si nous pouvions nous charger du collège de cette ville, il se faisait fort de nous obtenir que l'Université nous en fît la cession. » (Lettre de Mgr l'évêque d'Ajaccio.) « J'ai dû me borner, ajoute le Père Général, à le remercier de son bon vouloir. »

de Dôle, le Conseil municipal a décidé qu'il donnerait son collège à la Compagnie, que 10.000 francs seront alloués pour l'entretien des professeurs, que toutes les réparations nécessaires seront faites... etc. Que faire? Y a-t-il moyen de reculer? » (23 Mai 1852.) A quoi le Père Général répond immédiatement : « Puisque nous avons déjà ouvert des classes à Dôle, il faut accepter l'offre. » (31 Mai.) Pour des raisons que l'on peut aisément deviner, le projet n'eut pas de suite; l'Université garda l'établissement municipal, et les Jésuites l'école libre qui commençait à sortir de l'obscurité dont elle s'était volontairement enveloppée en naissant.

Il semble, en effet, que ses fondateurs aient pris à tâche d'imprimer à leur œuvre le cachet de l'humilité et de la pauvreté évangéliques. Rien ne ressemble moins à une réclame que leur *prospectus* que nous avons sous les yeux. D'abord, au lieu d'un pensionnat rêvé par nombre de familles, c'est « un commencement d'externat » qu'ils ont décidé d'ouvrir dans la ville de Dôle. Et leur raison, c'est que ce système d'éducation est le seul qui réponde aux vues de la Providence : « Faut-il donc que l'enfant, placé par elle au cœur du foyer domestique, soit entièrement sevré de la tendresse éclairée d'un père et d'une mère, de leurs bons exemples, de leurs douces paroles, de leurs sages conseils, de ces soins hygiéniques », inspirés par la nature à leur sollicitude ? On se bornera « pour le moment à l'enseignement de trois classes », trois petites classes : élémentaire, sixième et cinquième. Toutefois, « pour que la direction soit une autant que possible, et pour décharger les parents d'une surveillance dont la continuité leur serait pénible, impossible même parfois, on donnera à ce petit externat une forme nouvelle. » Les enfants y seront gardés tout le jour, de six heures du matin en été, de sept heures en hiver à sept heures du soir, sauf une heure et demie pour le dîner qu'ils iront prendre dans leurs familles ou leurs pensions. Pour la surveillance comme pour l'enseignement, les élèves

n'auront à verser aucune rétribution. Des personnes respectables, entre autres un prêtre du clergé diocésain, recevront comme pensionnaires les enfants dont les familles sont étrangères à la ville ; mais les parents sont prévenus qu'ils auront à traiter directement avec les chefs de pensions la question financière. Les Jésuites entendent n'y intervenir en aucune façon. C'était pousser le désintéressement à ses extrêmes limites. Mais on exprime l'espoir que, le collège se développant, « la cité, qui est appelée la première à jouir des bienfaits de cet établissement gratuit », se chargera de pourvoir aux frais de son entretien. L'ouverture se fit le 4 novembre, avec 80 jeunes enfants, chiffre considérable pour une ville qui comptait alors 10.000 habitants.

Le calcul des Jésuites dénotait de leur part une certaine candeur. La ville ne songea nullement à aider un collège rival de celui qu'elle avait à soutenir. « Je regrette, écrivait le Père Roothaan, que la maison se soit chargée de tous les frais, sans rien demander aux parents. Cet état ne pourra pas durer, car il doit nécessairement entraîner des dettes. » (27 Février 1851.) D'autre part le premier Supérieur de la Compagnie approuvait fort la méthode adoptée à Dôle de commencer modestement par les classes inférieures, pour en ajouter une nouvelle chaque année. Il regrettait que, dans l'intérêt des Provinces et des collèges eux-mêmes, il n'eût pas été possible de procéder partout de la même manière. (10 Mars 1852.) Après une année d'essai, ce qui était prévu arriva ; les familles s'accommodaient mal du système désuet des petites pensions. Devant leurs instances et contraints par la nécessité même les Jésuites durent renoncer à poursuivre l'idéal réalisé pendant deux siècles par leurs devanciers ; à la rentrée de 1851, on reçut un premier contingent de trente pensionnaires. Il allait doubler l'année suivante, et avec le temps le collège réunirait un effectif total de quatre cents élèves. Sa croissance toutefois fut plutôt assez lente, ce que la situation

géographique suffirait sans doute à expliquer. Quoi qu'il en soit, nous voyons que, en 1855, le Père de Jocas, alors Provincial de Lyon, proposait de supprimer le collège de Dôle. Grâce à un mûr examen de la question, il échappa heureusement à cette menace, laquelle d'ailleurs n'était inspirée que par le désir d'alléger les charges de la Province. Mais l'établissement franc-comtois n'avait pas mérité d'être sacrifié à la prospérité d'autrui ; il était bien jeune encore; l'arbre n'avait pas eu le temps de donner ses fruits. Apparemment, si l'on eût connu l'avenir, on eût cherché à faire des économies de personnel ailleurs qu'au collège de Notre-Dame-de-Mont-Roland.

Nous ne dirons pas les transformations successives qu'il a subies pendant un demi-siècle. L'hôtel de Scey, acquis par les Jésuites dès la Restauration, avait pu abriter tour à tour, après 1828, une résidence et ses œuvres diverses, puis scolasticat et noviciat. En 1849 il était encore occupé par un séminaire de théologiens réfugiés de quatre ou cinq Provinces; on put tout d'abord y installer les classes et le pensionnat naissant; quelques bâtiments annexes suffirent quelques années encore à ses progrès; mais enfin, en 1864, il fallut aborder la construction du nouvel édifice sur un reste des anciens remparts qui avaient résisté à Louis XIV; l'énorme masse, paraît-il, aurait découragé le pic des démolisseurs; elle remplit en effet, en hauteur et en épaisseur, toute une partie du rez-de-chaussée dans le principal corps de logis. Enfin, en 1896, fut élevée « la dernière aile du collège, qui le complétait heureusement, en laissant l'amorce d'une chapelle définitive qui remplacera bientôt, espérons-le, le sanctuaire provisoire bien insuffisant depuis cinquante ans ». Ainsi s'exprime l'auteur d'une plaquette publiée en 1900, année jubilaire de l'école libre de Notre-Dame-de-Mont-Roland. Il nous faut ici ouvrir une parenthèse pour expliquer ce vocable, qui remplace celui de collège de l'Arc que les anciens Jésuites de Dôle ont rendu célèbre.

Nous avons raconté précédemment les efforts de leurs successeurs pour restaurer le pèlerinage du Mont-Roland[1]. Devenus propriétaires des ruines en 1843, ils avaient dès lors préparé la reconstruction du vénérable sanctuaire détruit par la Révolution. Des projets avaient été mis en avant qui ne tenaient pas toujours assez compte des possibilités. L'un d'eux, par exemple, comportait un devis de 600.000 francs. C'était en 1848; le plan fut écarté comme chimérique. Un nouveau Supérieur fut nommé en 1850 pour organiser le collège. Le Père Joseph Gloriot avait des vues plus modestes et surtout, comme en témoigne le prospectus que nous avons analysé, aimait peu à s'occuper de finances. A la date du 20 juin le Provincial de Lyon écrit : « Le Père Gloriot a eu l'heureuse idée de former une commission des principaux Messieurs de la ville pour suivre et diriger l'affaire de la construction de l'église et présider au mouvement de l'argent. C'est appeler sur l'œuvre l'intérêt de la ville entière et de toute la contrée et en assurer le succès. » Cette Commission avait pour président le maire de Dôle, M. de Boisdenemetz[2]. Les fonds recueillis jusque-là furent mis à sa disposition, et sans plus tarder, elle institua un concours pour la construction de la chapelle. Les deux conditions essentielles étaient qu'elle pourrait contenir six cents personnes environ et que le prix ne dépasserait pas 90.000 francs, la tour non comprise. Sur les douze projets présentés, celui de M. Alfred Ducat, architecte de Besançon, réunit la majorité des suffrages, et dès le printemps de 1851, on mit la main à l'œuvre. Le 24 juin Mgr Canoz, l'évêque missionnaire du Maduré et lui-même ancien élève du collège de Dôle, bénissait la première pierre devant une immense assemblée de fidèles accourus de toute la région. Ainsi la résurrection du sanctuaire de Notre-Dame-du-Mont-Roland coïncidait avec

1. Cf. Tome II, p. 351.

2. Les autres membres étaient MM. Bernard de Menthon, Hubert de Toytot, le P. Auguste Tourel, S. J., etc., et Pierre Grusse, secrétaire.

les débuts du nouveau collège qui ne pouvait mieux faire que de la prendre pour patronne. Au reste ce patronage devait être autre chose qu'une simple appellation. La Vierge du Mont-Roland est entrée dès le premier jour et de toute façon dans la vie du collège; on aime à diriger ses promenades vers la sainte montagne; ce qui subsiste de l'antique monastère bénédictin, maison et enclos, sert de rendez-vous pour les jours de congé. C'est dans le cadre du Mont-Roland, à l'ombre des vieux tilleuls, sous le regard de la Madone que se placeront pour de nombreuses générations d'écoliers les plus charmants souvenirs et les meilleures émotions de leurs années de collège.

La bâtisse fut menée avec une sage lenteur. Au bout de huit ans, le 2 août 1859, la gracieuse chapelle gothique reçut enfin la consécration des mains de Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude; la tour et la flèche, que l'on peut voir de dix lieues à la ronde, ne furent achevées qu'à la veille de la guerre franco-allemande.

CHAPITRE VII

I. — Les Jésuites appelés à Saint-Étienne avant la révolution de 1848. Origines du collège Saint-Michel. Le Père Amédée de Damas. Ses plans trop grandioses. Inquiétudes des catholiques pour l'avenir de la liberté d'enseignement. Le Père de Damas chez le prince-président. Le futur empereur à Saint-Étienne. Il promet sa protection. La fermeture de Saint-Michel. Débuts pénibles. Un grand bienfaiteur, M. Gérin. Les Cours de sciences déterminent une ère de prospérité.

II. — L'abbé de Dreux-Brézé nommé évêque de Moulins. Le Petit Séminaire d'Iseure. Le chanoine Martin. L'évêque remet le Petit Séminaire à la Compagnie de Jésus. Opposition du Gouvernement. Organisation du collège. Inconvénients du système de la juxtaposition des deux établissements. Vocations religieuses des élèves du Petit Séminaire. L'évêque demande une résidence de la Compagnie à Moulins. Les séminaristes auxiliaires au collège. Mgr Doney confie aux Jésuites le Petit Séminaire de Montauban. Le Père Contamin. Mélange de « l'élément ecclésiastique et de l'élément laïque ». Ses conséquences fâcheuses; le Grand Séminaire ne se recrute plus.

III. — Le Petit Séminaire de Sarlat. Mgr George Massonnais y appelle les Jésuites. La question de propriété. Bâtiments inhabitables. Dévouement de l'évêque. Projet de transfert du collège à Périgueux. Mort de Mgr Massonnais. Le château d'Hautefort. Mgr Dabert. Arrangement au sujet de l'immeuble de Sarlat; il passe en la possession des Jésuites. Opposition du ministre des Cultes. Situation inextricable. Le Conseil municipal de Mende confie aux Jésuites le collège de la ville. Le contrat devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le P. Louis Valantin. Un épisode *sensationnel*. Le collège prospère dans la pauvreté. Chicanes de l'administration universitaire. Conditions inacceptables. Les Jésuites se retirent.

IV. — Les débuts du collège de Bordeaux. La Grande-Sauve. Le cardinal Donnet. Acquisition du domaine de Tivoli. La construction du nouveau collège. Trop de magnificence. Le Père Piérart. La fin de Tivoli. — Le collège Sainte-Marie de Toulouse. Ses débuts et ses progrès rapides. Le Caousou. En l'an I de la liberté la Compagnie de Jésus a ouvert onze établissements d'enseignement secondaire.

V. — Le collège de Mongré. Mme de la Barmondière. Le vieux château abrite l'établissement naissant. Construction du nouveau collège. Le joyau de la Province de Lyon. Une espièglerie durement réprimée. Le Père Édouard de Bouchaud. — A Saint-Affrique. Origines du collège. Les habitants éconduits d'abord font jouer de puissantes intercessions. Un désir exprimé par le Pape. Un modeste collège qui fait belle figure.

VI. — Le collège de Vaugirard. L'abbé Poiloup. La maison de M. Olier. Après bien des hésitations et des retards, l'établissement passe aux Jésuites sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Rectorat du P. Olivaint. Prospérité du collège et embarras financiers. — A Metz. Mgr Dupont des Loges. Il appelle les Jésuites à l'institution Saint-Augustin. Les PP. Léon Turquand et Jean-Baptiste Stumpf. Épreuves du début. Acquisition de l'ancienne abbaye de Saint-Clément. Le nouveau collège. Appel épiscopal à la population du diocèse. Metz ville militaire. On demande un Cours préparatoire pour les futurs officiers. Il est enfin accordé. Services rendus par cette institution. — Origines du collège de Poitiers. Mgr Pie projette d'établir les Jésuites à Thouars. L'institution Saint-Vincent-de-Paul. Construction du collège Saint-Joseph. Lourde charge financière. Le Père Élesban de Guilhermy.

VII. — L'immeuble de la rue des Postes sur le point d'être abandonné. Fondation de l'École préparatoire de Sainte-Geneviève. Ses progrès rapides. Elle prend la tête de tous les établissements similaires. Caractère distinctif de cette maison. Le Père Ducoudray. Un acte d'énergie. *Quaerite primum regnum Dei.* Les élèves de la rue des Postes à l'armée. La guerre de 1870. — Le collège d'Oran. Les généraux Pélissier et Cousin-Montauban. Rivalité entre Oran et Alger. Oran l'emporte. — Quatorze fondations en quatre ans. Pourquoi il n'y en eut plus d'autre jusqu'à la fin de l'empire. La liberté pour les Jésuites n'est pas la liberté.

I

Les premières négociations pour l'établissement de la Compagnie de Jésus à Saint-Étienne sont antérieures à 1848; elles allaient aboutir quand éclata la révolution de février; la grande cité ouvrière en fut agitée plus qu'une autre; on remit à plus tard l'installation projetée. En 1849, le Père Amédée de Damas fut désigné pour la station de Carême à la paroisse Sainte-Marie. Sa parole vivante et familière eut un tel succès qu'on le redemanda pour l'année suivante. Cette fois ce fut un triomphe : « Le brave Père de Damas, écrivait le Provincial de Lyon, à excité à Saint-Étienne un véritable enthousiasme et allumé

un feu de zèle dans l'âme de quelques membres du clergé et des fervents chrétiens de cette ville importante. Dans son dernier Carême, il a confessé lui seul près de huit cents hommes. Aussi voilà les plus influentes familles qui demandent à grands cris une résidence pour diriger les œuvres, pour se charger des congrégations, surtout des congrégations de Messieurs et d'ouvriers... Notre digne cardinal a voulu joindre ses instances à celles des braves catholiques de Saint-Étienne. Le conseil de Province donne plein consentement à ce projet. » (5 Mai 1850.)

A cette date le Père Maillard, comme on le voit par sa correspondance, ne songeait nullement à ouvrir un collège à Saint-Étienne; mais les « braves catholiques » ne voulaient pas se contenter d'une simple résidence. Il fallut se rendre à leurs désirs, et le 5 novembre, un modeste externat fut ouvert dans un local provisoire. Dès l'année suivante, le comité se rendait acquéreur d'un vaste immeuble appartenant aux Frères des écoles chrétiennes et le mettait à la disposition des Pères pour y installer leur collège. (Septembre 1851.) L'aspect de l'édifice n'avait rien d'agréable à l'œil, mais il était solide et pourrait au besoin loger quatre cents pensionnaires. Toutefois l'œuvre ne commençait pas dans des conditions particulièrement brillantes. Les souscripteurs entendaient faire simplement une avance; dès le début il fallut leur servir l'intérêt de leurs fonds; c'était déjà une lourde charge qui fut aggravée encore par une gestion plus hardie que prudente. Le premier Supérieur avait été le Père Henri Jouve; au bout d'un an on lui donna pour successeur le Père Amédée de Damas, lequel ne resta pas à son poste plus de deux années; il ne manquait assurément ni d'initiative ni de larges idées; mais ses réelles qualités n'avaient pas été mûries par l'expérience; quand il entra en charge, il avait à peine trente ans. Dans son court passage à la tête du collège naissant il entreprit beaucoup, sans reculer même devant l'ouverture des cours préparatoires aux grandes écoles du Gouvernement.

C'était aller trop vite. Lors de la visite provinciale de 1852, le Père Bon rendait pourtant ce témoignage : « Saint-Étienne marche très bien. Sa clientèle s'accroît sensiblement; cent cinquante-trois internes y sont en ce moment; il y aura plus de trois cents élèves. Les cours préparatoires vont s'y organiser... » (22 Octobre 1852.) Malheureusement le Procureur de la Province tenait un tout autre langage. Le fait est que le Père de Damas laissa une situation embarrassée qui devait longtemps mettre en péril l'avenir du collège Saint-Michel.

Au cours de son rectorat, le Père de Damas eut l'occasion de se rencontrer avec le prétendant qui allait bientôt s'appeler Napoléon III. L'incident vaut d'être raconté.

On était à la deuxième année du régime inauguré par la loi Falloux. Les collèges libres surgissaient de toutes parts. Cependant la satisfaction des catholiques n'était pas sans mélange. Ils ne pouvaient avoir oublié les prédictions menaçantes de leurs adversaires : « Une chose nous rassure, écrivait un journal qui reflétait l'opinion de la bourgeoisie conservatrice, c'est que cette loi n'est évidemment pas née viable. Elle est, dans la plupart de ses dispositions et dans les énormes concessions qu'elle a faites à l'esprit clérical, trop en opposition avec l'état de nos mœurs et l'ensemble même de nos institutions, pour qu'elle puisse durer, si tant est qu'on parvienne seulement à la mettre en voie d'exécution [1]. »

L'enseignement libre faisait donc ses essais sur un terrain mal affermi ; la confiance qui le portait à beaucoup entreprendre était traversée de beaucoup d'inquiétudes qui se traduisaient par des hésitations fâcheuses. Sur la fin de 1851 un gros événement venait de se produire qui pouvait décider de son sort; nous voulons parler du coup d'État du 2 décembre. Après sa victoire sur l'Assemblée Nationale, le prince-président confirmé dans sa charge pour dix ans allait préparer les voies à l'empereur. Porté

1. L'*Espérance* du 21 mars 1850.

par la faveur populaire, il était dès lors le véritable maître de la France. Il importait donc de savoir quelles étaient ses dispositions à l'égard de l'enseignement libre. A la vérité, dès avant le vote de la loi, il s'était prononcé pour la liberté; d'autre part ses griefs contre l'Université ne pouvaient faire de doute pour personne; c'est dans les rangs des professeurs des Facultés que les protestations contre le coup d'État avaient été le plus retentissantes. Mais la politique persuaderait peut-être au futur César de reprendre à son service ce monopole universitaire, legs du premier empire, dont ni la Restauration ni la Monarchie de Juillet n'avaient consenti à se priver; et alors sans doute il saurait sacrifier ses ressentiments à l'intérêt de sa fortune. Dans son entourage immédiat se trouvaient des ministres et des conseillers qui avaient voté contre la loi. On conçoit les appréhensions des catholiques pour la liberté si chèrement conquise. Qu'allait-il en advenir sous le régime dont on pressentait le prochain avènement?

Avec son caractère entreprenant et hardi, le Père de Damas résolut d'en avoir le cœur net. Muni de l'autorisation du Père Maillard, Provincial de Lyon, il alla demander une audience au prince-président. Elle lui fut accordée sans difficulté. Rien ne pouvait être plus agréable, en ce moment, à celui qui s'acheminait vers le trône impérial que de rencontrer des adhérents parmi les partisans des monarchies qu'il prétendait remplacer. De fait, plus d'un s'était empressé déjà de saluer le soleil levant. Le prince accueillit avec la plus parfaite bonne grâce le prêtre en qui il voyait le représentant d'une des familles les plus marquantes du parti légitimiste. Le Père de Damas lui exposa en toute franchise les anxiétés où se trouvaient ceux qui, comme lui, avaient la charge des établissements d'éducation nouvellement créés. Les Jésuites particulièrement, au nom desquels il parlait, ne pouvaient se dissimuler les préventions dont ils étaient l'objet. L'administration avait mille moyens de les molester, et l'Université, qui gardait la haute main sur

l'enseignement libre, n'avait qu'à le vouloir pour les frustrer de leur part de liberté. Pouvaient-ils aller de l'avant? Leurs élèves ne seraient-ils pas de parti pris malmenés aux examens ? Quels recours auraient-ils contre les passe-droits et les injustices dont ils seraient victimes ?

Le prince écouta sans interrompre, et le Père de Damas ayant dit en terminant qu'il dépendait de Son Altesse de rassurer les catholiques, il répondit vivement : « Soyez sans inquiétude, la loi sera appliquée dans l'esprit où elle a été faite. » Puis, poursuivant la conversation avec l'air de confiance et de simplicité qu'il savait prendre à l'occasion, le prince donna clairement à entendre que l'Université lui était assez peu sympathique. Il lui reprochait ses allures frondeuses et ses tendances démagogiques. Passant ensuite à un sujet dont il était sans doute préoccupé, le prétendant, alors à la veille de son grand voyage à travers les départements, demanda à son interlocuteur comment il serait reçu à Saint-Étienne. « Fort mal à mon avis, répondit le Jésuite ; les ouvriers sont très attachés à la République ; l'héritier de l'empereur ne peut espérer les gagner à sa cause. — Nous verrons cela », répartit le prince.

L'entretien prit fin sur ces paroles. Quelque temps après, le prince-président arrivait à Saint-Étienne au cours de la tournée triomphale, habilement organisée comme prélude à la restauration de l'empire. La réception officielle fut brillante. A la revue il y eut des cris de *Vive l'empereur* ! Mais pendant le banquet la foule vint chanter la *Marseillaise* sous les fenêtres de la sous-préfecture, et ni les toasts ni les violons de l'orchestre ne purent empêcher ces notes discordantes d'arriver aux oreilles des convives. A la réception qui suivit, le Recteur du collège Saint-Michel eut l'honneur d'être présenté. « Eh bien ! monsieur l'abbé, lui dit le prince, vous m'aviez annoncé un accueil désagréable ; il a été splendide. »

Le Père de Damas ne jugea pas à propos de troubler

une satisfaction qui voulait paraître complète. Après quelques mots de félicitations, il s'enhardit à demander une faveur; c'était, dit-il, « de pouvoir écrire directement au Président de la République dans le cas où nous aurions à nous plaindre de quelque administrateur trop zélé. — Soit, répondit le futur empereur ; et pour que la lettre m'arrive sûrement sans être ouverte dans les bureaux, vous aurez soin de signer sur l'adresse. Et soyez bien persuadé, ajouta-t-il, qu'il ne tiendra pas à moi que pleine justice vous soit rendue. »

On ne pouvait être plus aimable. A ce moment, Napoléon n'épargnait rien pour s'assurer la confiance et le suffrage des catholiques. Deux jours après, arrivait au collège Saint-Michel une lettre autographe du ministre de l'Instruction publique.

Monsieur l'abbé,

« Le prince-président, qui a eu le plaisir de vous recevoir hier, me charge de vous exprimer qu'il est heureux des efforts que vous faites dans l'établissement ecclésiastique de Saint-Étienne pour l'amélioration de l'éducation de la jeunesse. Son Altesse verra avec satisfaction s'établir des rapports entre les directeurs de ce collège et les divers fonctionnaires de l'État.

« Je me félicite d'être auprès de vous l'interprète des sentiments du prince et d'avoir cette occasion de vous donner, monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération la plus distinguée. » — Fortoul.

Ces rapports d'un Jésuite avec le futur Napoléon III ne seraient peut-être pas par eux-mêmes chose digne de l'Histoire ; il fallait toutefois les rappeler avant le grave épisode que nous avons à raconter. Un incident futile faillit amener la ruine du collège Saint-Michel et, par contre-coup, mettre en péril tous ceux que les Jésuites dirigeaient en France. Les faits, dénaturés par la malveillance, prirent à certain moment et aux yeux de certaines

gens, les proportions d'un complot, alors qu'ils se réduisaient à une espièglerie d'écoliers. Il y eut, dès la fin de la première année de l'empire, une « affaire » des Jésuites de Saint-Étienne, au sujet de laquelle on s'échauffa plus que de raison dans les sphères gouvernementales. Voici ce qui s'était passé :

C'était dans le courant du mois de mai 1853. Le mur qui séparait de la rue une cour de récréation était tombé, un marchand de statuettes s'introduisit parmi les élèves ; quelques-uns achetèrent des madones, d'autres des saints; il s'en trouva un qui voulut avoir le buste de l'empereur. Mais un camarade poussa un peu vivement le propriétaire du plâtre impérial, qui se brisa en mille morceaux. Peut-être bien les écoliers — cet âge est sans pitié — foulèrent-ils d'un pied irrespectueux ces débris augustes. Bientôt on en parla, on en plaisanta sans doute, si bien que le bruit en arriva jusqu'aux oreilles du Père Recteur. Celui-ci réunit les surveillants et fit sa petite enquête. Il fut établi qu'il n'y avait pas eu ombre de manifestation. On pensa donc qu'il n'y avait pas lieu de sévir et que le mieux, de toute façon, était de ne pas attirer l'attention par une émotion intempestive. On garderait donc le silence.

La prudence, ou du moins la politique, aurait peut-être conseillé de ne pas s'en tenir là. S'ils eussent été doués de l'habileté qu'on leur prête, les Jésuites eussent agi autrement. Infailliblement, un jour ou l'autre, la rumeur de ce qui s'était passé au collège ne pouvait manquer de transpirer au dehors.

En effet, à quelque temps de là, le Père Recteur crut devoir congédier un maître d'écriture qui donnait des leçons aux plus jeunes enfants du collège. Le malheureux jura de se venger. Il alla offrir ses services ailleurs, déclarant, pour expliquer sa sortie de Saint-Michel, qu'il ne lui convenait pas de rester dans une maison où le Gouvernement et la personne même de l'empereur étaient attaqués systématiquement et avec mépris. Puis, il raconta

la scène du buste brisé, qui devint dans son récit un outrage et presque un attentat. Il n'en fallait pas davantage pour échafauder une accusation de lèse-majesté contre le collège et les Jésuites. L'affaire fut instruite dans le mystère ; et le 29 décembre paraissait au *Moniteur* un décret impérial supprimant le collège de Saint-Michel.

Voici, d'après le texte même du Décret, le motif sur lequel il s'appuyait : « Considérant qu'on a toléré, sans répression, des désordres qui sont un véritable outrage à la Constitution et aux lois de l'empire... »

Évidemment, « rien que la mort n'était capable »... Il faut remarquer que, jusque-là, l'histoire de la statuette brisée était restée inconnue du public. Entre temps le Père de Damas avait été remplacé comme Supérieur du collège ; son successeur le Père Édouard de Bouchaud, appelé chez le procureur impérial une semaine avant le décret, avait pu répondre qu'il n'en avait jamais entendu parler. Ni maîtres, ni élèves n'avaient subi à ce sujet le moindre interrogatoire ; l'accusé était jugé, condamné et exécuté sans avoir été admis à se justifier. On sait que le second empire à ses débuts ne regardait pas aux moyens pour briser les résistances, partout où il croyait en apercevoir[1].

Le surlendemain de l'apparition du Décret, 31 décembre, le nonce du Saint-Siège écrivait au cardinal secrétaire d'État : « Si les Jésuites s'étaient un peu plus pressés de donner quelques explications, ou si le Gouvernement, avant de prendre une mesure aussi sévère, les avait invités à présenter leur défense, comme il était à désirer,

1. Au surplus le Décret du 29 décembre était absolument en marge de toute légalité. Il ne s'appuyait sur aucun rapport et ne visait aucune loi antérieure. Rien dans la loi de 1850, ni dans le Décret du 9 mars 1852, n'autorisait le pouvoir exécutif à fermer arbitrairement un établissement libre d'enseignement secondaire. Même pour une peine moindre une procédure était obligatoire. « En cas de désordre grave dans le régime intérieur d'un établissement libre d'instruction secondaire, le chef de cet établissement peut être appelé devant le Conseil académique et soumis à la réprimande. La réprimande ne donne lieu à aucun recours. » (Loi du 15 mars 1850, art. 67.)

on n'aurait peut-être pas procédé à la fermeture qui ne peut manquer de produire une profonde impression. » Le nonce venait en effet de recevoir un Mémoire rédigé par le Père de Damas, avec prière de le faire parvenir à l'empereur. Il pensa qu'il était trop tard et le Mémoire ne fut point remis.

Le 3 janvier, le Décret fut notifié dans les formes par le recteur de l'Académie, en présence du préfet de Montbrison et du sous-préfet de Saint-Étienne. On accordait au directeur « huit jours pour remettre les élèves à leurs familles ; faute de quoi, ces Messieurs le feront eux-mêmes aux frais du collège ». Tout le personnel devait se disperser.

Le Père de Damas se souvint sans doute alors qu'il avait la permission d'écrire directement à l'empereur ; mais il était personnellement trop compromis pour espérer quelque résultat d'une semblable démarche. Il pensa qu'il fallait d'abord s'éclairer auprès de ceux qui devaient avoir eu quelque part dans la mesure qui le frappait. La loi Falloux faisait entrer trois membres de l'épiscopat dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le Conseil supérieur, apparemment, avait été saisi du cas du collège Saint-Michel. Les évêques qui en faisaient partie pourraient sans doute fournir quelques indications utiles.

Le Père de Damas s'empressa donc d'aller d'évêché en évêché recueillir un peu de lumière. Mais ni les archevêques de Paris, de Reims, et de Tours, ni les évêques de Langres et de Troyes, membres du Conseil supérieur, n'avaient été consultés. Il semble bien qu'ils donnèrent à entendre à leur visiteur qu'il n'y avait qu'à s'incliner devant le fait accompli et que, au surplus, sa présence même et celle de quelques autres Pères dans les collèges étaient bien de nature à attirer sur ces établissements les sévérités administratives. Des maisons d'éducation fréquentées par les familles légitimistes pouvaient-elles ne pas donner de l'ombrage au gouvernement de l'empereur, surtout quand on voyait à leur tête des hommes aussi notoirement attachés au parti que les Damas

ou les Blacas ? Les ennemis des Jésuites avaient beau jeu pour représenter leurs collèges comme des foyers d'opposition. Ainsi le coup qui venait de frapper l'un d'eux était une menace pour tous les autres : « La chasse aux Jésuites est ouverte, écrivait le Père de Ravignan le 17 janvier ; on cherche le gibier pour le rapporter au maître. » Il fallait à tout prix conjurer de plus grands malheurs.

Déjà dans une lettre respectueuse, mais très ferme, le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, avait fait entendre les inquiétudes et les protestations de l'épiscopat. Dans les premiers jours de l'année 1854, le Père de Ravignan demanda une audience à l'empereur. On avait pensé que le meilleur parti à prendre était encore de lui apporter, si on pouvait parvenir jusqu'à lui, une explication loyale et complète. L'audience fut accordée sans retard. On peut voir dans la *Vie du Père de Ravignan* un sommaire de l'entretien, rédigé par lui-même au retour des Tuileries. Le document est assurément des plus curieux.

Napoléon se montra poli, presque bienveillant, mais d'ailleurs froid et réservé. Il voulut bien convenir que les faits de Saint-Étienne lui avaient été présentés avec beaucoup d'exagération ; mais il y avait la tendance, l'opposition de parti pris, qui se trahissait dans l'enseignement et la direction donnée par les Jésuites à leurs élèves. Le Père de Ravignan répondit que la règle des Jésuites leur interdisait de se mêler aux affaires politiques, que leur seul but était d'élever chrétiennement les enfants qui leur étaient confiés, que s'ils comptaient parmi leurs élèves beaucoup d'enfants de familles légitimistes, c'est que ces familles étaient en général plus chrétiennes. D'ailleurs, s'il défendait ses frères, s'il affirmait que, dans l'ensemble, leur conduite et leurs intentions étaient irréprochables, il ne niait pas que tels d'entre eux eussent pu commettre des fautes ou des imprudences : « En vérité, disait-il enfin, je voudrais qu'on nous fît bien la réputation que nous méritons, celle de maladroits. » Sur quoi

l'empereur repartit en riant : « Ce n'est pas celle que vous avez. »

Naturellement, le sujet de l'entretien ne tarda pas à s'élargir; l'empereur n'avait pas qu'un seul sujet de plainte contre les Jésuites. Ainsi, dit-il, vous avez des missionnaires « qui prêchent la révolte des pauvres contre les riches ». Il n'y avait pas à ce moment de grief plus grave que celui-là. La révolution à laquelle l'empire entendait mettre fin avait eu un caractère économique et social bien plus que politique. C'était une explosion de l'incurable convoitise de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, un essai de l'éternelle utopie de la réforme sociale par le partage des biens.

Le Père de Ravignan dut paraître quelque peu déconcerté d'une semblable accusation; mais il se souvint qu'il avait été magistrat, et il se borna à répondre que, si l'on voulait bien préciser et donner les noms, les coupables ne manqueraient pas de recevoir le châtiment mérité par leurs incartades. Au surplus, il demandait à Sa Majesté comme unique grâce, pour lui et les siens, de n'être plus frappés sans avoir été entendus.

N'est-ce pas piquant, cette accusation de socialisme qui a cours contre les Jésuites à un moment où le socialisme est l'ennemi, et qui trouve crédit jusque dans les Conseils de l'empereur, tandis que, d'autre part, on les frappe comme suspects de réaction royaliste? Lors de la prochaine restauration monarchique, on les accusera sans doute d'être républicains. Et de fait, dans le réquisitoire dressé par les parlementaires sur la fin de l'ancien régime, pour préparer la suppression des Jésuites, on leur reprocha, entre autres crimes impardonnables, de n'être pas suffisamment respectueux de la majesté de nos rois et de favoriser « l'état populaire ».

Assurément le Père de Ravignan ne s'était pas flatté d'obtenir de Napoléon que le Décret de fermeture du collège Saint-Michel fût rapporté. Les paroles du souverain permettaient du moins d'espérer qu'il n'y aurait

pas d'autre exécution. On s'en tint là en effet; l'empereur, au début de son règne, avait trop d'intérêt à s'attacher les catholiques pour les indisposer par des rigueurs inutiles. Trois mois plus tard, une députation de notables habitants de Saint-Étienne vint à Paris demander la réouverture du collège. On s'empressa de la leur accorder.

Toutefois, pour bien marquer que la décision antérieure n'était point retirée, il fut stipulé que le collège changerait de nom. Désormais il s'appellerait *Sainte-Marie*. Mais cette exigence n'a pu prévaloir contre l'usage. *Saint-Michel*, supprimé par le gouvernement impérial, a survécu à l'empereur et à l'empire.

Toutefois cette alerte semblait d'un fâcheux présage pour le collège naissant. De vrai, aucun de ceux que les Jésuites ouvrirent à cette époque n'eut une croissance plus lente et plus pénible. La ville de Saint-Étienne, grand centre industriel, n'offre pas aux familles du dehors un séjour attrayant; la population très laborieuse, très affairée, ne se livre guère aux spéculations de l'esprit et montre peu de goût pour les belles humanités; l'enseignement des Jésuites n'eut d'abord auprès d'elle qu'un médiocre succès. Ajoutez les épidémies et plus encore les difficultés financières; la dot des Pères de Damas s'y engloutit sans éteindre la lourde dette qui pesait sur l'immeuble. A plusieurs reprises fut débattue la question d'abandonner le collège Saint-Michel. Heureusement il avait des amis dévoués et généreux; la Compagnie de Jésus ne saurait oublier en particulier le nom de M. Gérin qui le sauva du naufrage. Le Père Général lui ayant écrit pour lui témoigner la gratitude de toute sa famille religieuse, cet admirable chrétien répondait avec l'humilité d'un véritable disciple de l'Évangile : « Qui donc est l'obligé dans cette circonstance ? Assurément ce n'est pas la Compagnie de Jésus dont on retient à Saint-Étienne l'enseignement et le zèle, alors qu'il lui serait si loisible de les porter ailleurs. C'est notre ville, ce sont nos amis,

c'est moi surtout qui vois se consolider ainsi l'œuvre la plus chère de ma vie... » (27 Août 1864.)

Après quinze années d'une existence souffreteuse, le collège Saint-Michel prit enfin l'essor ; les Cours de sciences furent pour beaucoup dans ce progrès, qui se soutint aussi longtemps que les maîtres gardèrent quelque liberté. Somme toute cet établissement a fourni une carrière honorable et utile. Par le fait même de l'ambiance quelque peu austère, il a échappé plus que d'autres à certaines influences mondaines qui opposent à l'éducation virile et chrétienne des obstacles presque insurmontables. On compterait par centaines, parmi ses anciens élèves, les prêtres et les religieux aussi bien que les hommes du monde, industriels, commerçants, militaires, qui furent et sont encore l'honneur de la cité et de la région.

II

L'abbé Pierre de Dreux-Brézé était le troisième fils de ce grand-maître des cérémonies de la cour de Louis XVI, auquel Mirabeau fit la réponse fameuse : « Allez dire à votre maître »... etc. Il venait d'être désigné pour l'épiscopat presque en même temps que les abbés Pie et Dupanloup. (28 Octobre 1849.) Le 31 janvier 1850 il écrit de Paris au Provincial de Lyon, le Père Maillard, dont les entretiens lui ont laissé, dit-il, « un souvenir reconnaissant », et il le supplie de n'accepter aucun collège avant d'avoir pris connaissance d'un projet qu'il compte lui soumettre bientôt. Cette lettre est la première qu'il signe : *Pierre, évêque élu de Moulins*. Avant même d'être sacré et sans attendre le vote de la loi, il se préoccupait d'assurer à son diocèse une maison d'éducation dirigée par les Jésuites. Son plan était de leur confier le Petit Séminaire d'Iseure, aux portes de Moulins[1].

1. Les documents de famille signalent en 1850 la présence à la maison de la rue des Postes (*Domus exercitiorum*) de l'évêque nommé de Moulins, Mgr de Dreux-Brézé, qui est venu s'y enfermer pour sa retraite de

Cet établissement avait alors pour Supérieur le chanoine Martin, prêtre humble et pieux, qui paraît bien avoir suggéré au nouvel évêque l'idée de cette translation. Il y poussa du moins avec une énergie et une persévérance que seul pouvait inspirer un désintéressement très surnaturel. C'est lui qui aplanit les obstacles et qui pressa le Provincial de répondre aux désirs du prélat : « Il ne manque plus que votre consentement, lui écrit-il le 5 mai; mais il ne faut pas nous le faire attendre, afin que tout se prépare pour la rentrée prochaine. » A quinze jours de là, l'acceptation étant définitive, l'excellent chanoine ne dissimule plus sa joie; sa lettre est vraiment admirable : « Monseigneur, dit-il, est au comble de ses vœux. Il faut mettre la main à l'œuvre, mais en secret, pour quelque temps. » Il y a beaucoup à faire; il faut trouver cent mille francs; on les cherche. Il entrevoit un magnifique avenir pour l'établissement : « Nous avons fait de notre mieux, mais pas très bien; vous ferez beaucoup mieux. Envoyez quelques Pères pour tout arranger avec nous. » Lui-même s'offre pour remplir dans la maison n'importe quelle fonction, « excepté pour être Supérieur, car il est indispensable, dit-il, que nous disparaissions; les principaux emplois doivent être occupés par des Pères de la Compagnie » ; l'ancien personnel est d'ailleurs disposé à prêter son assistance. (20 Mai 1850.) Quelques semaines après, nouvelles protestations de dévouement : « Je suis tout à vous; je me mets à votre disposition jusqu'à ce que je puisse me retirer pour me faire chanoine *hermite.* » (15 Juin.) De son côté, l'évêque, « dévoré de zèle », ne recule devant aucun sacrifice. Il donne hypothèque sur

préparation au sacre épiscopal. C'était rompre avec la tradition qui voulait que cette retraite se fît à Saint-Sulpice. En outre, au lieu des huit jours accoutumés, elle dure un mois entier, sauf quelques courtes interruptions nécessitées par les affaires. Pendant les dix derniers jours, le futur évêque ne sortit plus, vivant avec les Pères comme l'un d'eux. Sous l'inspiration et avec l'aide des PP. Cahier et Arthur Martin, il se faisait préparer des ornements de style antique, dont il introduisit l'usage dans son diocèse, aux grands applaudissements des archéologues.

« son bien personnel » ; il est prêt, s'il le faut, « à mettre en gage sa soutane ». (20 Mai.) Le prélat termine sa lettre en exprimant sa reconnaissance pour la Compagnie de Jésus : « Elle est plus grande que je ne saurais dire. Ce diocèse vous devra un jour une vie dont il a tant besoin, et si Dieu daigne me tenir compte du bien que je serais trop heureux de vous aider à faire, je vous devrai, mes Pères, et au Père Maillard en particulier, quelque facilité à me sauver, chose assez ardue pour un évêque. »

La venue des Jésuites était donc souhaitée et appelée dans la capitale du Bourbonnais comme un événement heureux pour la ville et la région. Aussi fut-elle accueillie par des applaudissements, quand le chanoine Martin en donna l'annonce à la distribution des prix du Petit Séminaire. Pour lui, quelques jours plus tard, il partait comme délégué du chapitre de Moulins au Concile provincial de Sens ; c'est là que la mort vint le frapper.

Cependant le coup d'État du nouvel évêque faisait l'objet de chaudes controverses dans les salons et dans les presbytères. La substitution des Jésuites aux prêtres séculiers pour la formation du clergé diocésain éveillait des susceptibilités et ne rencontrait pas que des approbateurs. Les commentaires allaient leur train accoutumé : « On cause, écrivait le chanoine Martin...; on réveille les vieilles calomnies, les timides s'étonnent ; mais le succès arrangera tout ; par le temps qui court, c'est le moyen infaillible de combattre la plus forte opposition. » (11 Juillet 1850.) D'autre part, l'Ordre de Loyola avait des ennemis à Moulins comme ailleurs. Le Petit Séminaire d'Iseure était installé dans un ancien couvent de Bénédictines dont le département revendiquait la propriété. En 1843 une décision ministérielle avait rejeté ses prétentions et déclaré inattaquable l'affectation faite en 1822 par ordonnance royale. Le Conseil général devait obtenir gain de cause après 1880 ; en attendant, il émettait un vote de protestation contre l'acte épiscopal : le domaine d'Iseure était attribué au diocèse de Moulins pour l'établissement d'un

Séminaire, mais non pas d'un collège de Jésuites. Ces remontrances allèrent jusqu'au ministre, lequel chargea le préfet de veiller à ce que l'ordre légal ne subît aucune atteinte à Iseure.

Certes les Jésuites ne songeaient point à supprimer l'école ecclésiastique qui venait de leur être confiée; ils se contentèrent d'y annexer un collège qui, à la vérité, pour des raisons de convenance, occupa le vieux couvent, tandis qu'un logis neuf fut destiné au Séminaire. Les deux groupes d'élèves vécurent ainsi trente années dans un étroit voisinage, mais d'une existence séparée, n'ayant guère en commun que les classes. Cette juxtaposition a ses avantages comme ses inconvénients; nous n'avons pas ici à exposer ni les uns ni les autres, moins encore à en faire la balance. Le système rappelle celui des collèges d'autrefois, et c'est apparemment une des raisons qui ont porté les Jésuites modernes à l'accepter ici ou là; mais il faut avouer qu'il cadre mal avec les mœurs du temps actuel, où, comme le disait un jour à la tribune Mgr Freppel, « tout le monde crie l'égalité, mais où personne n'en veut ».

Les débuts furent encourageants; dès la seconde rentrée le nombre des élèves atteignait quatre cents, dont trois cents pensionnaires; par la suite il monta jusqu'à cinq cents. Les documents de famille attestent d'ailleurs un état intérieur qui donne toute satisfaction : « On peut dire, écrit un jour le Provincial de Lyon, que tout va bien dans cette maison. Tout le monde y est content : les inférieurs de leurs Supérieurs, les maîtres des enfants, et les enfants de leurs maîtres. » Toutefois les épreuves ne manquaient pas. Dès la première année, la maladie obligea à licencier les élèves; cinq succombèrent, un au collège, les autres dans leurs familles. Puis, pendant longtemps on eut peine à se mettre d'accord avec un prélat « d'autant plus gênant, écrivait le Provincial, qu'il se dit et qu'il est en effet grand ami de la Compagnie ». Les Jésuites étaient venus à l'appel de Mgr de Dreux-Brézé

sans stipuler d'arrangements avec lui ni avec le diocèse. On ferait plus tard les conventions nécessaires. Mais au bout de six ans, on n'était guère plus avancé qu'au premier jour. Des contrats étaient suggérés par l'évêché auxquels les Supérieurs majeurs ne pouvaient en conscience donner leur approbation; il fallait les subir provisoirement. Les Jésuites se voyaient chargés d'une lourde dette pour un immeuble sur lequel ils n'avaient aucun droit : « Monseigneur, écrivait le Père Contamin, Recteur du collège, tient à nous conserver à Iseure. Je crois bien que, s'il avait de l'argent à sa disposition, il ne balancerait pas un instant à nous le donner; mais il prétend, avec raison, je crois, être à bout de ressources. » (22 Mars 1856.) C'est assez l'usage des évêques zélés pour le bien de leurs diocèses de se trouver parfois à court d'argent. Un fait prouvera que les Jésuites n'hésitaient pas à faire des sacrifices pour aider une détresse aussi honorable. Parmi les élèves du Petit Séminaire, il s'en rencontrait de temps à autre qui demandaient leur admission au noviciat. Par délicatesse on offrit spontanément de dédommager le diocèse des dépenses qu'il aurait faites pour leur éducation. A ce propos le Père Général écrivait au Recteur du collège : Je comprends que, pour ôter tout prétexte de plaintes, cette offre ait été faite ; « mais je suis surpris qu'elle ait été acceptée. Ce sera le seul diocèse de l'Europe, peut-être même de la chrétienté, où pareille compensation soit admise. Je vous dis cela *ne res transeat in exemplum.* » (26 Novembre 1859.)

Assurément des occasions de frottement se produisirent au cours du long épiscopat de Mgr de Dreux-Brézé entre les Jésuites d'Iseure et l'administration diocésaine; mais jusqu'au jour qu'ils en furent expulsés ces nuages n'altérèrent point l'affection et la confiance de l'évêque pour la famille de saint Ignace. Il n'en marchandait pas les témoignages. Tantôt c'est une résidence de la Compagnie qu'il veut établir à Moulins. C'est un désir, écrit-il au Provincial de Lyon, « qui me tient au cœur depuis que je suis

évêque. L'absence s'en est toujours fait sentir, et plus elle se prolonge, plus j'éprouve de regrets en constatant tout le bien que vous seriez appelés à faire et qui ne se fait pas... Votre apostolat est apprécié et recherché par le clergé du diocèse ; dans l'intérieur de la ville plusieurs communautés soupirent après la direction de vos Pères... » Le prélat n'attend que les ressources qui lui permettent « l'acquisition d'une maison et d'un grand jardin attenant à une église, qui est ma propriété, dit-il, et que je vous destine, à cause de sa situation dans le meilleur et le plus beau quartier de notre ville ». (4 Juin 1869.) Une autre fois c'est un externat que Sa Grandeur voudrait ouvrir à Moulins pour les enfants qui ne peuvent aller à Iseure à cause de la distance. C'est encore aux Jésuites qu'il fait appel pour cette œuvre. Les Jésuites ne crurent pas devoir entreprendre un externat qui n'avait pas d'avenir. Quant à la résidence, il fallut la refuser, faute de personnel; elle fut établie bien des années plus tard, mais dans des conditions très différentes de celles que l'évêque faisait entrevoir.

Indépendamment des avantages matériels de l'installation projetée, Mgr de Dreux-Brézé s'engageait, en retour des Pères qui seraient attribués à la résidence de sa ville épiscopale, à donner à titre d'auxiliaires pour le collège autant de séminaristes qu'on lui en demanderait. Notons à ce propos une particularité qui a son intérêt dans l'histoire de l'établissement d'Iseure. Il était passé en habitude que d'anciens élèves du Petit Séminaire fussent employés comme surveillants ou professeurs de petites classes pendant quelques années avant d'être ordonnés prêtres. Formés à l'esprit et aux méthodes de la Compagnie, ils étaient d'un secours précieux pour la conduite de la maison. Le collège comptait d'ordinaire douze à quinze jeunes clercs, parfois davantage, vivant en communauté distincte, et partageant leur temps entre leur service et leurs cours de Théologie, sous un professeur spécial, avec un règlement convenable pour les préparer au sacerdoce.

On conçoit que pareil usage prêtât flanc à des critiques; aussi le recrutement de cette équipe d'auxiliaires des Jésuites rencontrait souvent des obstacles de plus d'une sorte. La promesse de l'évêque avait bien son prix.

***

En 1848, Mgr Jean-Marie Doney, évêque de Montauban, avait confié son Grand Séminaire à la Compagnie de Jésus; l'année suivante il obtenait qu'elle se chargeât encore du Petit Séminaire. Les deux établissements s'étendent l'un à côté de l'autre sur la rive du Tarn. La loi de liberté n'étant pas encore votée, la décision était plutôt hardie. Quoi qu'il en soit, le Père Contamin prit à la rentrée la direction du Petit Séminaire dont il garda le personnel, se réservant de le remplacer peu à peu par des religieux de la Compagnie. Ils eurent tout d'abord à traverser une terrible épreuve. Nous en recueillons le récit sous la plume du Père Maillard. Ayant fait, au mois de juin 1852, la visite provinciale des deux maisons de Montauban, il écrivait à propos du Petit Séminaire : « Deux fois hélas! le fléau du typhus (fièvre typhoïde) y a porté cette année le ravage et la désolation. Cinquante enfants et plus en ont été attaqués, six sont morts et un des Nôtres aussi [1]. Monseigneur, son clergé, les magistrats, les médecins, les familles, le Gouvernement lui-même se sont préoccupés et inquiétés d'une telle situation unique et exceptionnelle dans la ville et dans la contrée. Des travaux d'assainissement ont été ordonnés et exécutés... Nos pauvres Pères qui ont subi eux aussi plus ou moins l'influence du mal se sont laissé un peu démoraliser... Bref, j'ai dû accourir ici afin de rassurer, de consoler, d'aviser aux mesures à prendre et soutenir un établissement qui donnait déjà de si belles espérances. Un côté très consolant dans cette douloureuse épreuve a été

1. Le P. Louis Dufau, mort le 26 décembre 1851. La première attaque du fléau eut lieu pendant l'hiver; il éclata de nouveau au printemps.

l'affection des enfants pour leurs maîtres. Lors de la dispersion qu'il fallut opérer après Pâques, quand le mal reparut avec une nouvelle intensité, alors que les familles demandaient déjà des places dans plusieurs de nos autres maisons, beaucoup de ces enfants firent de si vives instances qu'ils obtinrent de revenir encore à leur Petit Séminaire. » (11 Juin 1852.) De fait sur quatre-vingts internes rendus à leurs familles, il s'en trouva soixante-quinze à la rentrée.

On se rendit compte, malheureusement trop tard, que la cause de l'épidémie était un égout venant de l'hôpital et traversant à découvert l'enclos de l'établissement. L'égout fut voûté et l'infection ne se reproduisit pas.

Malgré cette alerte, le développement, le succès même fut rapide. Dès 1853, il fallait agrandir le local; par la suite d'autres constructions devinrent encore nécessaires. Malheureusement, en devenant prospère l'établissement avait presque cessé d'être une pépinière pour le recrutement du clergé. Le Petit Séminaire se transformait en collège d'où ne sortaient plus guère que des candidats aux carrières libérales. Ce fait, qui s'est vu ailleurs qu'à Montauban, ouvre le champ à de graves réflexions et renferme des leçons qui ne devraient pas être perdues. En 1858, le Père de Blacas, Supérieur de l'établissement, constatait, non sans tristesse, la métamorphose : « Le nombre des vocations ecclésiastiques, écrit-il, a beaucoup diminué dans la maison depuis que nous y sommes. Il y a huit ou dix ans, presque tous les élèves de Rhétorique entraient au Grand Séminaire pour la Philosophie; cette année, un seul des pensionnaires y est entré, avec deux externes. » (26 Janvier.) Le Père de Blacas examine ensuite une à une les causes du phénomène. La principale, celle qu'on pourrait appeler la cause efficiente, c'est, pour parler comme le Père de Blacas, « le mélange de l'élément ecclésiastique avec l'élément laïque ». A Moulins, on avait eu soin de les séparer; le rapprochement n'avait lieu que dans les classes où il était plutôt utile à l'un comme à

l'autre; aussi ne voit-on pas que les vocations en aient jamais été compromises. A Montauban, au contraire, aucune séparation. C'est par suite du contact perpétuel que « plusieurs, sur lesquels nous comptions dans les classes inférieures, se sont épris du monde et de ses carrières lucratives ou brillantes et ont abandonné leurs idées d'avenir ecclésiastique, au grand étonnement de leurs familles et des prêtres qui les connaissaient ».

Le Père de Blacas signale une autre cause de la stérilité qu'il déplore : « Depuis notre arrivée ici, on avait fait peu de concessions sur le prix de la pension. C'était, au reste, l'intention de Mgr l'évêque. L'abus des concessions avait été fort grand et le déficit à combler par lui, tous les ans, très considérable. Il avait fallu y mettre bon ordre mais c'a été aux dépens des vocations. Le clergé se recrute d'ordinaire dans une classe de la société incapable de supporter de pareils frais. » Les Jésuites n'étaient pas chez eux au Petit Séminaire qui demeurait un établissement diocésain ; ils y recevaient, avec leur entretien personnel, un très modeste traitement ; au point de vue financier, la charge retombait sur l'administration épiscopale, laquelle, on le conçoit, désirait alléger le fardeau. Il ne serait pas juste assurément de rendre les maîtres religieux responsables d'un état de choses fâcheux, mais résultat fatal du système qui leur était imposé. L'expérience, trop souvent répétée, prouve qu'il ne faut pas mêler aux enfants du siècle ceux que Dieu appelle spécialement à son service. Comme tous les autres germes, la vocation ecclésiastique risque d'être étouffée par les plantes moins délicates au milieu desquelles on prétend la cultiver.

III

A peu de distance de Montauban les Jésuites prenaient encore possession à la même date d'un autre établissement d'éducation diocésain. L'évêque de Périgueux leur confiait le Petit Séminaire de Sarlat, ancienne ville épiscopale

dont le titre était réuni à celui de la capitale du Périgord. Mgr George Massonnais était un ancien élève des Jésuites à Sainte-Anne d'Auray et il gardait pour la famille de saint Ignace l'affection la plus profonde. Dès la rentrée, à la messe du Saint-Esprit qu'il voulut célébrer, il manifesta ses sentiments, se déclarant « Jésuite de cœur, à l'exemple de Fénelon, l'enfant du pays dont il est la gloire ». A partir de ce jour l'histoire du Petit Séminaire de Sarlat est plutôt mouvementée. A noter dès le début un accident qui pouvait tourner en catastrophe. Dans la nuit du 4 février 1851, éclata un incendie ; l'eau manquait, la situation rendait les secours difficiles ; un quart des bâtiments devinrent la proie des flammes. Ce fut l'occasion d'exécuter des réparations urgentes. Mais l'état de délabrement du vieux monastère demandait davantage. En 1859, l'architecte du département affirmait nettement que le logis menaçait ruine ; une réfection totale s'imposait sous peine de s'exposer aux pires extrémités. Malheureusement on se trouvait en face d'une question de propriété complexe ; par dispositions testamentaires le diocèse avait seulement la jouissance de l'immeuble, lequel faisait retour à l'hôpital de la ville dans le cas où il cessait d'être employé comme établissement d'éducation. Dans ces conditions l'évêché, et moins encore la Compagnie de Jésus ne pouvaient faire les frais de la reconstruction. La situation paraissait sans issue.

Mgr Massonnais eut alors l'idée de transférer le Petit Séminaire à Périgueux ; l'importance de la ville lui assurait un développement qu'on ne pouvait espérer à Sarlat. Les Jésuites n'hésiteraient pas, pensait-il, à bâtir un collège où ils seraient chez eux. En réalité, ils hésitèrent d'abord et demandèrent qu'une société de pères de famille se chargeât de la dépense, le collège restant d'ailleurs leur propriété. La proposition ne semble pas avoir eu de suite. On en était là au mois d'avril, quand le Père Studer, Provincial de Toulouse, écrivait au Père Général : « Périgueux conviendrait bien mieux que Sarlat pour un

collège ; mais il faudrait acheter et bâtir ; on ne peut prudemment s'engager dans cette voie. D'autre part la suppression du collège causerait un chagrin mortel au pieux évêque qui a pour nous tant d'affection, et qui ne peut se faire à la pensée que la Compagnie l'abandonne. Votre Paternité décidera. » (17 Avril 1859.) Sur de nouvelles instances du digne évêque, le Père Studer finit par modifier sa manière de voir. Un mois plus tard, il est d'avis d'accepter le collège, même avec la perspective de 300.000 francs à dépenser pour la construction. (22 Mai 1859.)Entre temps Mgr Massonnais avait, de ses deniers, acheté le terrain et, pour mener à bien l'affaire qui lui tenait à cœur, il refusait l'archevêché de Bourges. Les lettres qu'il adressait au Père Général méritent de trouver leur place dans l'Histoire de la Compagnie de Jésus ; le dévouement que lui témoigne un ancien élève devenu prince de l'Église est, croyons-nous, également honorable et pour elle et pour lui. Une première lettre est datée du 6 avril 1859 :

« Je vous écris, le cœur brisé, mais plein de confiance. Il est question de la suppression de notre cher et bien-aimé collège de Sarlat... J'avais consenti dernièrement au transfert du collège à Périgueux. Déjà le R.P. Provincial avait chargé le Recteur de Sarlat de venir visiter un terrain ; on était entré en pourparlers avec le propriétaire. J'avais offert à vos Pères pour cet achat une année entière de mon traitement, 15.000 francs, puis une seconde somme pareille dont je me rendais caution. Tout semblait heureusement terminé et je bénissais le Seigneur, quand tout à coup on me fait concevoir des craintes sérieuses sur cette translation du collège de Sarlat à Périgueux. Et le collège n'en serait pas moins supprimé. Vous ne permettrez pas, mon Révérend Père, qu'on afflige et humilie à ce point un évêque dont vous connaissez, je crois, l'affection... La suppression d'un collège de Jésuites en France à l'époque actuelle aura très certainement un triste et lamentable retentissement qui sera funeste à la chère et bénie Compagnie de Jésus. »

A ce moment, c'est-à-dire au printemps de 1859, l'évêque invoquait donc l'autorité du Père Général pour maintenir le collège de Sarlat; c'est qu'il entrevoyait l'opposition du Gouvernement au transfert du Petit Séminaire à Périgueux. A l'automne cette crainte s'était dissipée, et le prélat a repris son projet qui n'attend plus que l'agrément du premier Supérieur de la Compagnie. Il lui écrit : « C'est encore près de vous que je viens intercéder pour mon cher collège de Périgueux. Vous voudrez bien excuser l'importunité d'un de vos élèves, qui, devenu évêque, a un désir qui le poursuit sans cesse, celui de fixer près de son siège vos bons Pères, ses dignes maîtres, de les placer chez eux et indépendants d'un événement tel que ma mort. Je ne dis pas ma translation, puisque j'ai toujours voulu, et je le voudrai plus fortement encore quand je vous posséderai près de moi, vivre et mourir à Périgueux. J'avais fait visiter au R. P. Provincial et au Père Recteur de Sarlat un local à Périgueux; il avait été adopté... Depuis, un autre jardin touchant au premier s'est trouvé à vendre... J'en suis devenu propriétaire et je serai heureux de donner en toute propriété à la chère Société pour un collège ces deux terrains jugés par vos Pères très convenables sous tous les rapports. Je dédommagerai aussi la Compagnie de ses dépenses faites pour les bâtisses à Sarlat... Tous les obstacles paraissent levés, et vos Pères n'attendent plus que votre consentement pour mettre la main à l'œuvre, et c'est ce consentement que je viens vous conjurer, mon Révérend Père, de nous accorder. » (31 Octobre 1859.)

L'affaire paraissait conclue; malheureusement la mort de Mgr Massonnais, survenue le 20 Décembre 1860, en suspendit l'exécution. Elle ne fut pas reprise avec son successeur, Mgr Charles Baudry, dont l'épiscopat ne dura guère plus de deux ans; il fut remplacé par Mgr Dabert, qui devait au contraire occuper le siège de Saint-Front durant presque quarante années. Les Jésuites restaient à Sarlat, pourvoyant par des moyens de fortune à leur

sécurité et à celle de leurs élèves. En 1864, la situation n'étant plus tenable, il fallut de nouveau chercher une solution. Elle n'aboutit qu'après trois ans d'examens, de recherches et de pourparlers. A un moment il fut sérieusement question de se transporter au château d'Hautefort, propriété de la famille de Damas. « L'achat de ce trop beau château, écrivait-on de Rome, ne pourrait se justifier que par le désir de sauver le collège de la Compagnie en Périgord. » (29 Octobre 1865.)

Les Jésuites consentaient bien à rester à Sarlat, mais ils refusaient toujours de prendre à leur charge la réfection des bâtiments, tant que la ville en gardait la nue propriété. Ils devaient penser à l'avenir et à l'expulsion toujours possible. Qu'adviendrait-il alors s'ils ne pouvaient éteindre la dette par la vente de l'immeuble? Comme en définitive tous les intéressés désiraient leur maintien et ne craignaient rien tant que de les voir partir, on finit à la longue par tomber d'accord. Par acte de vente, en bonne et due forme, daté de janvier 1867, le diocèse de Périgueux et la ville de Sarlat cédaient leurs droits sur l'immeuble du Petit Séminaire qui devenait la propriété des Jésuites. Sans tarder davantage on entreprit la restauration si longtemps attendue. Deux ans plus tard, le Provincial de Toulouse, rappelant le passé, écrivait au Père Général : « Vous savez que nous avons acquis cet établissement du diocèse et qu'il se trouvait dans l'état le plus misérable. Nous avons déjà restauré le côté nord de la maison. Ce travail a été exécuté de façon fort convenable... » (1er Mars 1869.)

A cette date on poursuivait la construction de la chapelle et d'un corps de logis qui devait compléter le collège, lorsqu'un incident auquel on devait s'attendre vint remettre tout en question. Eu égard aux circonstances on avait cru pouvoir se passer de l'approbation ministérielle pour la vente du Petit Séminaire. Or, voici qu'une lettre du ministre des Cultes arrivait à l'évêché de Périgueux, déclarant l'opération nulle, attendu qu'un bien d'église

ne pouvait être aliéné sans la permission de l'empereur. (Août 1869.) Mgr Dabert fut d'abord sur le point de céder; mais devant les représentations de ses conseillers, il se ravisa; le coup, on le savait, était parti de la préfecture, où l'évêque avait des ennemis personnels; d'ailleurs les moyens juridiques ne manquaient pas pour appuyer son droit. Il s'apprêta donc à défendre la validité de l'acte de vente, et se rendit en personne à Paris pour traiter de l'affaire avec le ministre, M. Baroche. Le Prélat ne put le faire revenir sur son opposition; il obtint toutefois qu'elle n'aurait pas d'effet immédiat; les choses resteraient donc provisoirement en l'état. Ce provisoire dure encore après un demi-siècle.

A Mende, ce fut le Conseil municipal qui appela les Jésuites à prendre en mains le collège de la ville. L'établissement périclitait, le personnel étant par trop inférieur à la tâche; il n'y a pas lieu de s'en étonner; une petite préfecture d'un département pauvre ne pouvait guère être regardée parmi les maîtres universitaires que comme un poste de disgrâce. Toutefois l'idée de les remplacer par des Jésuites se heurta, comme il fallait s'y attendre, à bien des oppositions. Un membre du Conseil, M. de Ligonnès, s'employa à persuader ses collègues; un député, M. Renouard, un secrétaire de l'Instruction publique, M. de Rozière, agirent en haut lieu. Bref, le contrat fut signé au cours de l'année 1850 entre le maire et le Père Louis Valantin, originaire de Mende. Le collège était remis à la Compagnie de Jésus pour une durée illimitée. La rentrée eut lieu au mois de novembre, avec trente-sept pensionnaires et cent quarante externes, parmi lesquels figuraient les élèves de Rhétorique et de Philosophie du Petit Séminaire que l'on envoyait suivre les cours du collège. L'année s'ouvrit par une retraite; l'évêque présida la clôture et distribua la sainte communion aux écoliers. Lui-même et son vicaire général, disent les documents de famille, avaient les larmes aux yeux. Tout

le monde se félicitait; le collège avec ses nouveaux maîtres débutait sous d'heureux auspices.

Mais voici que, au mois de décembre, le Conseil supérieur de l'Instruction publique tient sa seconde session annuelle. Le ministre lui soumet le traité passé à Mende. C'était lui fournir l'occasion d'un débat qui pouvait avoir des conséquences déplorables : « Le Conseil supérieur et la loi organique, dit le comte Beugnot, allaient subir une épreuve qui devait décider du sort de tout ce qui avait été fait depuis un an en faveur de la religion et de la liberté [1]. » C'est que, en effet, l'acte faisait expressément mention des Jésuites; le Père Valantin y figurait comme mandataire de l'Ordre. C'était une imprudence qui prenait l'allure d'une provocation. Il y avait d'autres illégalités, mais toutes s'effaçaient devant celle-là. On sait avec quelle peine les défenseurs de la loi Falloux étaient parvenus à obtenir le silence sur les Jésuites; ce n'était qu'à l'abri de ce sous-entendu qu'on les admettait au bénéfice de la liberté. Et maintenant ils se présentaient enseignes déployées! Cette incartade n'allait-elle pas compromettre leur situation? « La discussion, continue M. Beugnot, fut vive et prolongée... Les membres du Conseil qui redoutaient l'invasion des Jésuites dans l'enseignement répétèrent à ce sujet tout ce qui avait été dit en 1828 et en 1845... » Ils auraient pu ne pas s'en tenir là. Mais enfin l'esprit de conciliation, qui avait prévalu dans la majorité de l'Assemblée nationale, l'emporta au sein du Conseil. Il fut décidé que le traité serait approuvé, mais à la condition que « l'abbé » Valantin y apparaîtrait comme simple particulier. Les Jésuites eurent à se féliciter de ce que, pour une fois, leurs ennemis — il y en avait au Conseil supérieur — s'étaient montrés d'humeur bien débonnaire. S'il fallait dégager la morale de cet incident, nous dirions que le courant d'opinion en faveur de la liberté devait

1. *Rapport au Comité de l'Enseignement libre sur l'exécution et les effets de la loi organique du 15 mars 1850, par une Commission spéciale.* Paris, Jacques Lecoffre, p. 32.

être bien puissant, puisqu'il contenait en pareille circonstance les préventions contre l'Ordre de Loyola, préventions non pas éteintes mais à peine assoupies.

Après cette alerte, le collège de Mende poursuivit paisiblement son humble carrière. Nous y relevons un épisode, insignifiant en lui-même, mais pourtant caractéristique à divers points de vue. Au printemps de 1855, le Père Recteur, avec deux autres Jésuites et quelques élèves, assistent à un concert de charité dans les salons de la préfecture. On ne rentra au collège que tard dans la nuit. Des âmes délicates s'émurent; la rumeur arriva jusqu'à Rome, au Général de la Compagnie de Jésus, lequel exprima sa surprise et sa peine au Provincial de Lyon, lequel à son tour dut demander des explications au Supérieur de Mende. La justification était facile. Tout le clergé de la ville, l'évêque en tête, se trouvait à cette soirée, où tout s'était passé de façon irréprochable ; le préfet en personne était allé porter son invitation au collège ; les Pères ne s'y étaient rendus que sur l'avis des personnages les plus graves. Assurément il fallait être bien pointilleux pour leur faire grief de leur condescendance. Mais c'étaient des Jésuites ! L'anecdote prouve du moins qu'en cet heureux temps l'accord existait entre l'Église et l'État, au moins dans les montagnes de la Lozère.

C'était l'avantage, pour ne pas dire le privilège, de ce modeste collège de Mende, où d'ailleurs les ambitions humaines ne trouvaient guère de satisfaction. Sous un climat sévère, le logis manquait d'agrément et même de confortable ; on y était fort à l'étroit; les maîtres n'avaient pas chacun leur chambre; la pauvreté y habitait avec son cortège accoutumé de privations; le bilan annuel se soldait régulièrement en déficit que la ville couvrait par un subside de 4.000 francs. Après avoir exposé ces misères et quelques autres encore, le Père Maillard, alors Provincial de Toulouse, ajoutait : « Ce ne sont pas des raisons pour abandonner ce collège. » (16 Juin 1853.)

Les Jésuites, en effet, ne l'eussent jamais abandonné de leur plein gré ; mais on les obligea à partir. En même temps qu'il effaçait leur nom dans le contrat passé avec la ville, le Conseil supérieur lui avait assigné, conformément à la loi, une durée limitée et renouvelable à la volonté des parties. En 1864, on arrivait à échéance. Depuis des années déjà, le Gouvernement impérial faisait une opposition systématique à l'ouverture de tout nouveau collège de Jésuites. L'occasion parut bonne pour les évincer de celui de Mende. Le 9 janvier, le Père Rouquayrol, Provincial de Toulouse, notifie au Père Général la décision arrêtée par les autorités universitaires dans l'affaire de Mende et qu'il a apprise par une communication officieuse : « On ne veut pas nous renvoyer, parce que ce serait odieux, mais nous obliger à partir. » Le Décret rendu par le ministre de l'Instruction publique, le 20 décembre 1863, après la session du Conseil supérieur, fut transmis aux intéressés quelques semaines plus tard. Le 21 février 1864, le Provincial écrit au maire de Mende. Les conditions imposées sont, dit-il, inacceptables : « 1° Parce que la clause de résiliation facultative tous les trois ans rend notre situation trop précaire ; 2° Parce que l'on supprime la subvention jugée nécessaire par la ville elle-même ; 3° Parce que l'on nous soumet à la direction universitaire ; le collège n'est donc plus une institution libre, comme on affecte de le qualifier. » On nous met « dans la nécessité de refuser le bénéfice qu'on semblait nous accorder ».

Ainsi finit l'essai de collaboration de la Compagnie de Jésus dans un établissement officiel ; on la congédia comme un serviteur qui a cessé de plaire.

IV

L'année 1850 vit naître encore les collèges des deux grandes villes du Sud-Ouest, Bordeaux et Toulouse. A Bordeaux, les Jésuites cédèrent aux instances du cardinal

Donnet ; un passage de la correspondance du Père Général ne permet pas de doute à cet égard : « L'offre que Mgr de Bordeaux renouvelle, après trois refus, ne peut guère être déclinée. » (14 Mai.) D'ailleurs, dès le mois d'août de l'année précédente, comme en font foi les Archives, l'acceptation du collège de la Grande-Sauve était un fait accompli ; les Jésuites s'y seraient installés, de même qu'à Avignon, sans attendre le vote de la loi. Ce fut l'archevêque lui-même qui jugea à propos de différer.

Enfin, au mois de juillet 1850, la Compagnie de Jésus achetait du diocèse l'ancienne abbaye ; un prêtre lyonnais, l'abbé Champion, y avait tenté un essai d'institution qui avait mal réussi. Les locaux étaient presque abandonnés depuis un an ; à la hâte on les remit en état et la première rentrée eut lieu au mois de novembre avec 80 élèves. En dépit d'une situation d'accès incommode, d'une installation défectueuse, des maladies même qui, sans l'intervention du cardinal, eussent amené une évacuation forcée, le collège de la Grande-Sauve progressa de façon satisfaisante. Dès la première année, l'archevêque en témoignait sa satisfaction en termes non équivoques : « On a cherché, écrivait-il au Père Général, à nous donner quelques inquiétudes sur le présent et l'avenir de la Sauve ; je puis vous certifier que son présent va à merveille à tous égards, et que, si Dieu prête vie à la France, vous n'avez pas de maison qui promette davantage. Il n'y a qu'une voix à Bordeaux, dans le département et dans la province entière pour s'associer à la reconnaissance que nous vous devons pour la résurrection de cet établissement. » (21 Février 1851.) Il était bien entendu toutefois que le séjour dans la vieille abbaye n'était que provisoire. En 1857 les Jésuites achetaient, aux portes de Bordeaux, le château de Tivoli et y ouvraient l'année même un externat. Dès lors était résolue la construction d'un établissement en rapport avec l'importance de la cité. La solennité pour la pose de la première pierre eut lieu le 5 août 1858.

Ce fut un événement qui mit en rumeur toute la population bordelaise. Le cardinal Donnet avait réglé l'ordonnance de la cérémonie et invité les autorités civiles et militaires. Lui-même célébra la messe en plein air et, devant une foule immense, prononça un de ces discours, où passait toute l'ardeur de son âme; la Compagnie de Jésus y reçut des éloges qu'elle renvoie à ses morts, n'en retenant pour le présent qu'une leçon. A la suite de l'archevêque, le préfet, le général commandant la place, d'autres grands dignitaires encore accomplirent le rite symbolique et signèrent au procès-verbal. L'avenir du collège de Tivoli s'annonçait sous des auspices favorables; déjà cependant on se trouvait aux prises avec des difficultés financières qui devaient s'aggraver avec le temps. Au mois de mars précédent l'ordre était venu de Rome de suspendre les travaux, « jusqu'à ce que le plan ait été approuvé et que les premiers fonds soient assurés. Je pense, ajoutait le Père Général, qu'il n'y a pas grand inconvénient à prolonger encore quelque temps le séjour à la Sauve. » On y maintint, en effet, quelques classes jusqu'à la fin de l'année suivante (1859), pendant que les autres occupaient le château ou villa de Tivoli.

Quant à ce plan du futur collège qui devait être soumis à l'approbation des premiers Supérieurs, l'histoire n'en est pas très claire ; à travers la multitude des lettres explicatives et des Mémoires dont il fut l'objet, il est difficile de dégager la simple vérité. Quelques semaines après la fête du 5 août, le Père Général écrivait au Provincial de Toulouse : « Les journaux ont annoncé qu'on allait bâtir un collège d'architecture gothique. Je ne sais ce qu'il y a de vrai ; mais je vous conjure, mon Père, d'empêcher les dépenses de pur agrément et d'ornementation inutile. » (28 Août 1858.) Par suite de quels entraînements ces adjurations furent-elles méconnues, on ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est que, trois ans plus tard, quand le principal corps de logis fut achevé, une lettre sévère vint de Rome, qui blâmait « fortement l'apparence

mondaine et luxueuse de la façade. Les règles de la Compagnie sur les édifices ont été oubliées, ou pour dire vrai, violées. » (Novembre 1861.)

Comment cette infraction avait-elle pu se commettre, et qui en était responsable? Le Provincial de Toulouse, le Père Studer appartenait à la rovince de Paris, et il avait fait venir de la même Province le Père Émile Piérart, dont il avait pu déjà apprécier le talent en architecture. C'est lui qui fut chargé de dresser les plans du futur collège de Bordeaux. On lui adjoignit un architecte civil, lequel ne se maintint pas toujours dans un rôle de subalterne. Le Père Piérart eut à se plaindre de certaines initiatives de son collaborateur. On ne saurait toutefois le laver complètement du reproche d'avoir voulu faire trop grand et trop beau. C'est une tentation bien délicate pour un artiste, surtout dans une ville où l'on a du goût pour la magnificence. Quoi qu'il en soit, le bâtiment principal absorba plus que les ressources disponibles; il avait trois étages sur cent huit mètres de développement, et l'aspect de l'ensemble manquait de modestie. On dut s'en tenir là; le plan comportait des ailes auxquelles il fallut renoncer. On y ajouta seulement, en 1864, une chapelle, et quelques années plus tard une salle des fêtes devenue indispensable. Hâtons-nous de dire que le collège de Tivoli n'a survécu que très peu à l'expulsion des Jésuites en 1901. Le 1er février 1904 un violent incendie s'y déclara ; mollement combattu, le fléau eut bientôt tout dévoré. Des trop voyantes architectures il ne reste pas aujourd'hui pierre sur pierre. *Etiam periere ruinæ.*

A Iseure, à la Grande-Sauve, les Jésuites avaient trouvé d'anciens monastères pour y installer leurs collèges naissants; ce fut également dans un vieux local conventuel que Sainte-Marie de Toulouse naquit et grandit pendant plus de trente ans. En 1228, les Cisterciens de Grandselve, au diocèse de Montauban, fondèrent derrière l'abside de Saint-Sernin un *hospitiolum* sous le vocable de Saint-

Bernard ; sur la fin du siècle, il servait de demeure aux jeunes religieux qui suivaient les cours de Théologie. A la Révolution l'établissement fut vendu et devint par la suite un entrepôt de porcelaines. C'est dans cet état que les Jésuites en firent l'acquisition en 1850 ; le terrain comprenait près d'un hectare, mais de l'ancienne habitation monacale, il ne restait plus que des vestiges. Il fallut réparer à fond et agrandir les bâtisses existantes pour recevoir les 250 élèves qui furent admis dès la première année. Par la suite ce chiffre allait monter presque à 600, et à la veille de la tempête de 1880, le collège des Jésuites à Toulouse ne compta guère moins de 750 élèves. A cette date, Sainte-Marie existait encore, mais dans des conditions hygiéniques par trop défectueuses. On avait dû établir l'externat de l'autre côté de la rue Saint-Bernard ; ici et là l'air et l'espace manquaient également. Enfin en 1882, le pensionnat et l'externat se transportèrent au Caousou, où depuis six ans déjà était installée l'École préparatoire sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Peu après la pioche des démolisseurs faisait son œuvre, l'édilité toulousaine transformait le quartier, et du collège des Jésuites il ne restait qu'un souvenir.

V

Cependant la Compagnie de Jésus avait ouvert, comme on vient de le voir, onze établissements d'éducation, avant la fin de ce qu'on peut appeler l'An Premier de la liberté. La Province du Midi en avait neuf pour sa part ; elle en ajouta deux l'année suivante, Mongré et Saint-Affrique.

A la fondation de Mongré se rattache le nom d'une femme qui employa une grosse fortune à faire aux œuvres catholiques de la région lyonnaise des largesses princières. Nous avons déjà rencontré au cours de cette Histoire Mme la comtesse de la Barmondière. Fille d'une victime de la Terreur, elle s'intéressait spécialement à l'éducation des enfants des familles nobles spoliées par la Révolution. Voulant d'autre part assurer la conservation du château

de Mongré près de Villefranche-sur-Saône, où elle était née, elle résolut d'en faire donation, en même temps que des propriétés adjacentes, à la Compagnie de Jésus, avec la charge d'y établir un collège, aussitôt qu'elle le pourrait. En attendant, le domaine servirait à l'entretien des scolasticats. L'intention de la donatrice était tout d'abord de faire de cette charge une obligation de justice. Le Père Renault, alors Provincial de Lyon, ayant déclaré qu'il aimerait mieux renoncer à la libéralité, Mme de la Barmondière consentit à ne pas insister sur cette exigence. Pour éviter les contestations du fisc et celles d'héritiers lointains, elle tint à revêtir sa donation d'un acte de vente en bonne et due forme ; il fut signé par-devant notaire, 14 avril 1842, et selon l'usage d'alors trois Jésuites devinrent propriétaires tontiniers du château de Mongré et de ses dépendances. Le premier résultat de leur acquisition fut un procès avec l'enregistrement pour estimation insuffisante de la valeur du domaine, procès qui se termina par une forte amende. D'autre part des collatéraux ne manquèrent pas, et à plusieurs reprises, d'attaquer la vente. Déboutés d'abord par la Cour impériale de Lyon et ensuite en Cassation, ils ne perdirent pas courage. Vingt-cinq ans plus tard, le Père Général ayant décerné à la comtesse de la Barmondière le titre de fondatrice, on se vit obligé de tenir la chose secrète parce qu'elle eût fourni prétexte à de nouvelles revendications.

Le collège prit naissance au château, à la rentrée de 1851 ; il n'y eut d'abord que les basses classes ; chaque année on en ajoutait une nouvelle ; c'est seulement à partir de 1855-1856 que le cours fut complet. A cette date les élèves avaient émigré au grand collège et le château donnait asile au scolasticat de Théologie.

Le château de Mongré était un antique logis, point du tout aménagé pour cet usage. « C'est le 22 octobre, lisons-nous dans une correspondance d'alors, que nous avons fait l'ouverture des cours. Nous comptons trente théologiens de notre Province. Comme notre vieux manoir

n'aurait pas même une petite place pour une ou deux personnes de plus, nos philosophes ont dû se réfugier au collège avec leurs professeurs... Notre habitation, il est vrai, n'est pas très commode ; nous y sommes un peu à l'étroit ; plusieurs scolastiques doivent se presser les uns sur les autres dans de petites chambres ; mais avec cela tous les cœurs sont contents[1]. » On comprend que le Père Bon, Provincial de Lyon, pouvait écrire, en octobre 1852 : « Mongré est une coquille de noix. » La métaphore se justifiait quand il fallait loger dans cette vénérable demeure une communauté d'une centaine de personnes avec tous les services d'une maison d'éducation. Au reste, ajoutait le Père Bon, « l'établissement projeté sera très beau... » C'était dès lors plus qu'un projet. Au mois de décembre suivant, la construction s'élevait déjà à deux mètres de hauteur. Les travaux repris au printemps se continuèrent dès lors sans interruption, et au bout de quelques années on y pouvait installer à l'aise quelque deux cents pensionnaires ; avec le temps ce chiffre fut presque doublé. L'édifice répondait au pronostic du Père Bon qui d'ailleurs n'eut pas la satisfaction de le voir ; il mourut en effet au cours de sa visite en Algérie, le 6 Décembre 1852. Le Collège de Mongré s'élève isolé, au milieu d'un vaste domaine, parc, pelouses, vignes, terres de culture, s'étendant sur vingt-sept hectares ; il forme un quadrilatère de cent mètres de façade sur soixante de côté ; l'église monumentale partage l'espace intérieur en deux cours péristyles ; l'ensemble est d'une ordonnance simple et non sans majesté. Pendant les trente années que dura pour les Jésuites la période de liberté, Mongré fut le joyau de la Province de Lyon. La vente des terres données par la fondatrice avait couvert en partie les frais de la construction ; elle laissa sans doute une assez lourde dette qui pesa longtemps sur le collège ; néanmoins, plus heureux que d'autres il n'eut pas à faire face pendant toute la durée

1. Le P. Laurençot au P. Général, 13 novembre 1855.

de son existence aux dépenses de premier établissement.

Un incident se produisit au début dont nous trouvons la trace dans la correspondance des Supérieurs majeurs. Le 4 janvier 1857, le Père de Jocas, Provincial de Lyon, mandait au Père Général : « Nous avons eu ces jours-ci à Mongré une petite alerte. Un enfant a collé contre une porte un profil de l'empereur, trouvé dans un bonbon du jour de l'an (rébus), et un autre a craché dessus. Averti du fait, je suis immédiatement parti pour Mongré et les deux enfants (de 13 et 14 ans) ont été expulsés sur-le-champ. Le Recteur d'Académie de Lyon, auquel j'ai fait mon rapport, a trouvé d'abord le châtiment un peu sévère... Le cardinal de Lyon prévenu aussi m'a bien dit que ce n'était rien. Je l'ai prié cependant d'écrire au ministre, et il a trouvé prudent de le faire. Enfin j'ai envoyé immédiatement le Père Périé à Paris pour voir, avec le Père Studer et le Père de Ravignan, ce qu'il y avait à faire encore. Je crois qu'à Mongré personne des Nôtres n'est en faute, que l'on fait tout ce que l'on peut pour prévenir de semblables accidents, que la répression a été prompte et exemplaire. Mais quelle difficulté avec des enfants dont les parents sont eux-mêmes si imprudents, si outrés en ce genre ! »

Assurément, pour un enfantillage la répression peut paraître excessive. Mais il faut se souvenir que pour pareille peccadille le collège de Saint-Étienne avait été frappé de la peine suprême ; le souvenir n'en était pas effacé et Mongré pouvait avoir le même sort. Quoi qu'il en soit, l'établissement, sous la direction d'un homme de haute intelligence et de grande fermeté, le Père Édouard de Bouchaud, entrait dès lors dans une voie prospère. On achevait les aménagements matériels, on entourait la propriété entière d'un mur de clôture, on bâtissait l'église ; les locaux devenus insuffisants, on envoyait une division s'installer au château. Nous voyons dans les documents de l'époque que l'on regrettait fort la vente d'une pièce de terre qui eût permis d'allonger l'avenue principale du collège et lui eût procuré tout à la fois une perspective

favorable et un accès plus facile. Il y avait, paraît-il, à ce propos dans la population de la ville des récriminations amères contre les Jésuites, récriminations injustes, car eux-mêmes avaient été victimes d'un homme d'affaires opérant sans contrôle. En regard de ces petites misères on pourrait citer des témoignages innombrables à l'honneur de Mongré, venus du dehors aussi bien que de l'intérieur de la famille religieuse. Ce sont en particulier les comptes rendus des visites provinciales où reviennent, avec une honorable monotonie, les formules de satisfaction pour l'état général du collège, le bon esprit des élèves, leur piété et même leur travail.

L'établissement du collège de Saint-Affrique est dû à un de ces concours d'intercessions qui arrachent à l'autorité ce qu'elle n'eût jamais accordé de son plein gré. Assurément une petite ville perdue dans les montagnes du Rouergue, avec une population de 7.000 habitants, protestants pour une assez forte proportion, pauvre et d'accès difficile, ne semblait pas destinée à fixer le choix des Jésuites pour une maison d'éducation, alors que tant d'autres postes s'offraient à eux avec plus de chances de succès.

En 1850, trois Pères de la Compagnie donnaient la Mission à Saint-Affrique. C'est apparemment leur parole qui fit germer l'idée du futur collège. Un comité de chefs de famille s'organisa dans ce but. Quelques années plus tard, le Père Maillard résumait cette histoire dans une lettre au Père Beckx, successeur du Père Roothaan : « Ces Messieurs, dit-il, m'adressèrent, trois ou quatre fois, des lettres très honorables et très pressantes auxquelles je n'opposai qu'un refus, plein de reconnaissance, il est vrai, mais bien décidé et résolu. Vaincus de ce côté, ces braves Saint-Affricains se tournèrent vers Rome et allèrent directement à notre T. R. Père Général. Des lettres, des requêtes, des supplications lui furent présentées; de hauts personnages se firent solliciteurs, en sorte que, cédant enfin à tant d'instances, le T. R. Père

Roothaan m'écrivit : Il faut accepter. Ce mot était un ordre. J'acceptai... » (7 Mai 1854.)

Parmi ces « hauts personnages », il convient de mentionner le commandant en chef des forces françaises envoyées à Rome pour rétablir l'autorité du Pape. Le général Gémeau, qui venait de remplacer Baraguay-d'Hilliers, avait une dette de reconnaissance envers le docteur Cabanne, le zélé promoteur du comité de Saint-Affrique. Pressé d'intervenir, le général appuya la requête de ses amis auprès de Pie IX en personne. Ainsi s'explique la décision du Père Beckx, à laquelle le Provincial de Lyon ne pouvait refuser son acquiescement. Sans plus tarder, on mit la main à l'œuvre. Une somme de cent mille francs était souscrite pour commencer la construction ; la ville se chargeait d'en payer l'intérêt pendant les premières années ; on obtint en outre l'autorisation pour une loterie de quatre-vingt mille francs.

Le 10 juillet 1851, le Provincial de Lyon posait solennellement la première pierre du collège de Saint-Gabriel en présence de toute la ville assemblée. A la rentrée de 1853, maîtres et élèves prenaient possession de l'aile orientale ; la façade devait attendre quelques années de plus, et la chapelle, hélas ! plus encore. Jusque-là, on avait logé chez l'habitant, et les classes se faisaient dans les salles de la mairie. Le progrès du collège Saint-Gabriel fut entravé au début par des obstacles de plus d'une sorte, parmi lesquels les embarras financiers tenaient une place considérable : « La question des dettes, écrivait un jour le Provincial de Toulouse en visite à Saint-Affrique, est ici la seule qui soit difficile à résoudre. » (29 Mai 1866.) A vrai dire, la situation ne fut jamais brillante ; elle ne pouvait pas l'être ; dans la période la plus prospère, entre 1870 et 1880, le chiffre de ses élèves approcha de trois cents, sans jamais y atteindre ; celui des internes s'éleva au maximum à deux cent vingt-cinq. Mais la qualité, on peut le dire, rachetait ce qui manquait du côté du nombre. Recrutés dans une région plutôt austère, dans des familles

aux mœurs simples et laborieuses, les élèves de Saint-Gabriel comprenaient mieux que d'autres le sérieux de la vie et la nécessité du travail. La proportion des hommes utiles, distingués même, formés dans cette maison n'est certainement inférieure à celle d'aucun autre collège de la Compagnie de Jésus.

VI

Les Jésuites avaient ouvert en France leur treizième collège ; ils n'en avaient pas encore dans la capitale. Vraisemblablement ils n'étaient pas pressés de recueillir l'héritage de *Louis-le-Grand*, qui avait jeté trop d'éclat sur son passé. Une lettre du Père Roothaan au Provincial de Paris exprime des appréhensions que partageaient sans doute bien des Jésuites français. Au moment où, sans l'avoir cherché, ils se voyaient sur le point d'accepter un établissement d'éducation en plein exercice, le Père Général déclare que le projet ne lui sourit guère ; il ne serait même pas fâché si la négociation n'aboutissait pas; le chiffre de la dépense l'épouvante ; le nombre et la qualité des maîtres nécessaires l'inquiètent; un pensionnat à Paris lui inspire peu de confiance au point de vue de l'éducation chrétienne. (19 Juin 1852.) Cependant quelques semaines après, le Père Studer annonçait que l'affaire était conclue ; le collège sera sous le patronage de l'Immaculée-Conception : « Nous sommes pleins de confiance dans la protection de Marie. » Les craintes formulées dans la lettre de Sa Paternité, poursuit le Provincial, ne doivent pas d'ailleurs arrêter une entreprise où paraît manifestement la main de la Providence. (15 Juillet 1852.)

L'affaire dont il s'agissait était engagée depuis plus de dix-huit mois. Dans le cours de février 1851, l'abbé Poiloup avait offert aux Jésuites de leur céder l'institution de Vaugirard ; elle comptait vingt ans d'existence et pouvait passer pour florissante. Elle était installée dans une vaste propriété proche des fortifications, qui avant la Révolution servait de campagne au clergé de la paroisse de Saint-

Sulpice. Par un passage pratiqué sous la rue, on communiquait avec une modeste maison que l'on vénère encore comme le berceau de la Société fondée par M. Olier. Les exigences et surtout les indécisions de l'abbé Poiloup avaient prolongé outre mesure les pourparlers; le public avait été mis au courant de ce qui se préparait; il n'en fallait pas davantage pour réveiller les passions populaires. On fut obligé à certain jour de faire appel à la police pour prévenir un malheur. D'autre part, le personnel de l'institution ne se voyait pas sans déplaisir évincé par les Jésuites; l'archevêque lui-même regrettait fort que l'abbé Poiloup passât à d'autres qu'au clergé diocésain un établissement prospère. Enfin tout étant réglé à des conditions passablement onéreuses, et l'année scolaire achevée, le Provincial de Paris fut mis en possession de l'immeuble le 3 août 1852, et le 19 octobre suivant eut lieu l'ouverture des classes. Cent soixante élèves étaient présents, dont quarante à peine avaient appartenu à l'institution Poiloup; les autres avaient suivi à Auteuil leurs anciens maîtres.

L'orateur chargé de porter la parole à la messe du Saint-Esprit fut le Père Olivaint. Il venait reprendre au collège naissant de Vaugirard cet enseignement de l'Histoire qu'il avait quitté sept ans auparavant pour répondre à l'appel de Dieu. Il occupa sa chaire les cinq premières années, puis le 13 septembre 1857, il succédait en qualité de Recteur au Père Eugène Coué. Le gouvernement du Père Olivaint, qui dura jusqu'à la fin de 1865, fut pour le collège une période de grande prospérité. Le nombre de ses élèves s'éleva presque à cinq cents, et il eût largement dépassé ce chiffre, si l'espace l'eût permis. En une seule année, on dut refuser plus de trois cents demandes. Une division avait été installée dans la maison de M. Olier; plus tard il fallut bâtir pour elle le petit collège dans la partie haute de la propriété.

En attendant, le besoin d'agrandir les locaux de l'ancienne institution devenait urgent. La construction

des deux ailes qui devaient plus que doubler l'étendue de l'immeuble fut décidée sous le rectorat du Père Olivaint : « Puisqu'elles sont unanimement reconnues nécessaires, écrivait le Père Général, il faut bien s'y résigner. » (26 Novembre 1864.) Ce manque d'enthousiasme s'explique par la gêne financière. La correspondance du premier Supérieur de la Compagnie abonde en témoignages de satisfaction : « Le collège va très bien, répète-t-il à maintes reprises. Un seul point assombrit la situation, la dette qui va toujours grandissant » (22 Février 1862.) Quand le Père Olivaint céda la place au Père Argant, l'impulsion était donnée ; le progrès de Vaugirard s'affirma d'année en année ; on y compta six cents et sept cents élèves ; la réputation de la maison y attirait les enfants des familles les plus haut placées, en France et à l'étranger, sans en excepter celles qui avaient porté des couronnes, et, ce qui vaut mieux encore, on y trouvait, en pleine atmosphère parisienne, les traditions et les habitudes d'une éducation chrétienne, virile et bien française.

En même temps que l'institution Poiloup à Vaugirard, les Jésuites prenaient à leur charge un autre établissement d'éducation qui devait être un jour Saint-Clément de Metz. On sait que le vénérable évêque, Mgr Dupont des Loges, avait pour la famille de saint Ignace la plus affectueuse estime. Une lettre que lui écrivait le Père Morin, le vrai fondateur de la résidence, nous fait entrevoir quels délicats et constants témoignages il en avait reçus : « Ma pensée se reporte souvent vers vous, Monseigneur, qui m'avez honoré de tant de bonté, qui avez usé de tant de bienveillance pour la maison dont j'étais chargé, et qui avez su ménager et entretenir entre nous et tout votre clergé une harmonie et un accord sans exemple dans le reste de la France [1]. »

Il faut se souvenir que l'esprit janséniste et gallican de

1. 8 Novembre 1846. Cité par M. l'abbé Klein. *Vie de Mgr Dupont des Loges*, p. 91.

certains dignitaires de l'église de Metz les avait assez mal disposés pour les Jésuites. La prudence et la douceur du prélat avaient aplani les dissentiments. Il voulut faire davantage. Avant même le vote de la loi de liberté, au mois de janvier 1850, le Provincial de Paris se trouvant en visite à Metz, Mgr Dupont des Loges lui fit part de son désir d'avoir un collège de la Compagnie dans sa ville épiscopale. Il évoquait les souvenirs qu'elle avait laissés soit à Metz, soit plus encore dans l'université de Pont-à-Mousson, souvenirs qui sans doute étaient un lien entre elle et la Lorraine. L'évêque offrait à la Compagnie l'Institution Saint-Augustin établie à Metz une vingtaine d'années auparavant et remise au diocèse depuis 1847. Elle avait alors pour directeur le chanoine Eugène Braun, ancien élève de Fribourg, lequel, non content d'entrer, en se retirant, dans les vues du prélat, demanda lui-même à être admis au noviciat, ce qui lui fut accordé. C'est seulement le 13 février 1852 que fut signé l'arrangement par lequel l'Institution Saint-Augustin passait aux mains de la Compagnie de Jésus, qui se réservait le droit de la transférer par la suite en tel lieu qu'il lui plairait. Entre temps, l'abbé Braun avait acheté, à quinze cents mètres des portes de la ville, le domaine de la Ronde, qui paraissait fournir un emplacement à souhait pour le futur collège. Le 28 février, il présentait lui-même ses successeurs dans une circulaire aux familles messines : « Nous connaissons, disait-il, la Compagnie de Jésus. Prêtres catholiques, nous l'aimons parce que l'Église l'aime. Elle a fait ses preuves depuis trois siècles, sous les yeux et avec l'approbation des évêques et des Souverains Pontifes... Ses adversaires comme ses amis proclament sa supériorité dans l'art d'instruire et d'élever la jeunesse... Tout nous persuade que la mesure adoptée par Mgr l'évêque est l'événement le plus heureux pour le présent et pour l'avenir de l'Institution Saint-Augustin[1]. » Quel-

1. Voir *Les Jésuites à Metz*, par Viansson-Ponté. 8°. Strasbourg, Le Roux, 1897, p. 113.

ques jours plus tard Mgr Dupont des Loges annonçait à son tour la bonne nouvelle à ses diocésains par une Lettre Pastorale qui renferme à l'adresse de la Compagnie de Jésus de tels éloges que la plume d'un Jésuite ne saurait les reproduire sans quelque embarras.

A la rentrée d'octobre le nouveau personnel entrait en fonctions. Il avait à sa tête en qualité de Recteur, le Père Louis Turquand, que l'on avait connu à Metz, quinze ans plus tôt, brillant officier d'artillerie, et pour préfet des classes le Père Jean-Baptiste Stumpf, lequel devenu Recteur à son tour, devait rester à son poste l'espace de dix années, qui furent pour la maison qu'il gouvernait des années heureuses.

Le nouveau régime fut inauguré le 20 octobre 1852, dans la chapelle du palais épiscopal, où Mgr Dupont des Loges célébra la messe du Saint-Esprit. Tout le collège s'y trouvait réuni ; les trois généraux qui commandaient à Metz, le préfet, comte Mahler, quatre colonels, tous les curés de la ville et d'autres personnages de marque soulignaient par leur présence l'importance que l'événement avait pour la cité et les espérances qu'il autorisait pour l'avenir.

Il ne fallait rien moins toutefois que la faveur publique pour rendre supportables les difficultés du début. Les cinq années passées à Saint-Augustin furent en effet pour les maîtres comme pour les élèves un continuel exercice de patience. Les locaux incommodes et malsains devenaient de jour en jour plus insuffisants à mesure que les élèves augmentaient en nombre. A Saint-Augustin même les bâtiments qu'ils occupaient étaient séparés les uns des autres par une rue ; la plupart des pensionnaires étaient logés dans l'ancienne résidence distante d'un demi-kilomètre. Dès 1853 on tournait vers Saint-Clément des regards d'envie. Les Jésuites se souvenaient que, en 1837, le Père Potot, leur montrant les tours de la vieille église abbatiale, avait dit : « C'est là que sera le futur collège de la Compagnie. » On n'était entré à Saint-Augustin qu'avec l'intention d'en sortir au plus tôt. La correspondance de

Rome prouve que des pourparlers étaient déjà ouverts en haut lieu. Le 28 février 1853, le Père Général faisait écrire : « Puisque nous sommes engagés (et avec nous Mgr l'évêque) avec le Gouvernement, puisque dans la ville nous ne trouvons pas de local aussi bien adapté ni moins cher pour le collège, puisque le *statu quo* est à peine tenable et que Saint-Clément est le meilleur, pour ne pas dire l'unique moyen de le faire cesser, vous pouvez aller de l'avant. »

L'abbaye bénédictine de Saint-Clément était alors propriété du ministère de la guerre qui y avait établi le service des lits militaires et un magasin de médicaments pour un corps d'armée. Les premières propositions d'achat, faites par l'intermédiaire de l'évêché, furent accueillies par un refus décourageant, et l'on étudia des plans de constructions à la campagne de la Ronde. Cependant le projet de Saint-Clément n'était pas abandonné. Grâce au crédit de l'évêque de Metz, appuyé de certaines interventions puissantes à la cour de l'empereur, le ministre de la guerre, maréchal Vaillant, finit par se montrer moins intraitable. Ordre fut donné de mettre en vente l'immeuble des lits militaires. L'adjudication eut lieu le 28 juin 1855. Les Jésuites n'avaient eu à craindre qu'un seul compétiteur, une société juive dont le chef, Emmanuel Meyer, mourut subitement trois jours avant la licitation. Sur quoi la société se désista. Il fallut deux ans encore pour évincer tous les occupants, réparer, aménager, agrandir, en un mot mettre en état les locaux de Saint-Clément pour leur nouvelle destination. C'était un travail long et compliqué où le Père Mathieu Lauras, qui avait déjà fait ses preuves à Vannes, rendit de précieux services. Le 5 octobre 1857, le Père Jean-Baptiste Stumpf, qui venait de succéder au Père Turquand, put prendre possession de la partie centrale de l'antique abbaye ; quelques jours plus tard, à la rentrée, une division du collège y fut installée ; les autres suivirent au fur et à mesure des progrès de restauration. L'opération s'acheva avec l'année scolaire. Le 25 juin 1858,

le Père Recteur pouvait écrire : « La translation des élèves à Saint-Clément est presque terminée ; il ne reste plus à notre ancienne résidence, et cela pour quelques semaines encore, que quatre ou cinq Pères et une trentaine de pensionnaires qui vont y passer la nuit. » Le 28 mars, dimanche des Rameaux, l'église avait été réconciliée et le saint sacrifice put y être offert pour la première fois depuis près de trois quarts de siècle. Un journaliste messin, M. Chenard de Mazières, écrivait à cette occasion : « La restitution au culte de la belle église de Saint-Clément est une conquête sur le génie de la destruction prêt à s'appesantir sur elle... Une intelligente restauration lui a déjà rendu les imposantes proportions de ses lignes monumentales et l'intégrité de son ornementation primitive... Cette église due au génie du moine Springa est, si l'on veut, une fantaisie; mais il faut convenir que c'est une fantaisie grandiose et qui atteste un prodigieux talent de conception. Disparate dans ses détails, cet édifice n'en offre pas moins un ensemble magistral et des proportions harmonieuses. Telle qu'elle est aujourd'hui, elle apparaît entière, achevée ; restaurée par d'habiles artistes, elle semble être sortie d'hier du cerveau de l'architecte et des mains de l'ouvrier[1]. »

Pour ses débuts, le collège Saint-Clément abritait trois cent cinquante élèves ; au bout de peu d'années ils seraient cinq cents. Les Jésuites n'avaient rien épargné pour qu'ils y fussent à l'aise. L'antique couvent bénédictin rajeuni leur offrait un logement confortable, les dépendances avaient une étendue plus que suffisante, l'église monumentale faisait honneur à la cité. « Bientôt, continuait le chroniqueur, le collège de Metz comptera certainement comme un des établissements d'éducation les plus complets au point de vue de l'ordre intérieur, de l'hygiène, de l'air et de l'espace. » En faisant ces agréables constatations sur la fin de la première année, le Père

1. *Les Jésuites à Metz*, p. 156.

Stumpf signalait seulement un point noir, une dette de 860.000 francs. Il avait fallu compter quelque 450.000 francs pour l'achat seulement des immeubles de la vieille abbaye. C'était, sans tenir compte de l'amortissement, une charge de 40.000 francs d'intérêt annuel qui pesait sur le collège à sa naissance. Mgr Dupont des Loges ne crut pas qu'il fût « juste » d'en laisser tout le fardeau aux nouveaux propriétaires. En leur nom il fit appel dans une Lettre pastorale à la charité de ses diocésains : « Nous ne pouvons pas oublier, disait-il, que si, dédaignant les calculs de la prudence humaine et appuyés sur leur confiance en la Providence, ils ont acquis le vaste domaine de Saint-Clément, c'est pour doter cette ville et ce diocèse d'une magnifique maison d'éducation chrétienne et accomplir ainsi le vœu des familles les plus honorables... Souffrez donc, concluait le grand évêque, que, après avoir déposé nous-même notre humble offrande entre les mains des vénérables propriétaires de Saint-Clément, nous vous exhortions avec simplicité à nous imiter. »

A raison même de sa situation à proximité de la frontière, Metz était la capitale stratégique de la Lorraine ; l'élément militaire y dominait, et par suite la profession des armes y était fort en honneur, comme d'ailleurs dans toutes nos *Marches* de l'Est. Aussi, les Jésuites étaient à peine installés à Saint-Augustin que leur Supérieur, le Père Turquand, écrivait : « Avant peu, nous n'en pouvons douter, on nous demandera une école préparatoire aux écoles militaires du Gouvernement. » (6 Janvier 1853.) La Compagnie de Jésus n'avait encore à cette date aucun établissement de ce genre en France. L'idée partie de Metz pouvait donc paraître hardie ; il faut se souvenir que le Père Turquand avait jadis porté l'épaulette. Quoi qu'il en soit, les demandes ne se firent assurément pas beaucoup attendre. L'année suivante, l'école Sainte-Geneviève s'ouvrait à Paris ; et c'est sans doute ce qui fit d'abord ajourner l'établissement des Cours préparatoires à Saint-Clément. Lors de la distribution des prix de 1858, le Père Stumpf

l'avait annoncé pour la rentrée prochaine. Entre temps, l'ordre vint de Rome de différer. Les réclamations des familles de Metz se firent alors plus pressantes ; on en trouve l'écho dans un ample Mémoire que le Père Stumpf adressait en 1860 au Père Général et à ses Assistants. L'autorisation fut enfin accordée ; le premier contingent de futurs officiers préparés à Saint-Clément entra à Saint-Cyr en 1864. Pendant la courte période de dix années que dura l'École préparatoire, elle fit admettre 236 candidats à Saint-Cyr, 58 à l'École Polytechnique, une quarantaine à l'École Centrale et une vingtaine à l'École forestière[1]. « Le collège Saint-Clément était, dit M. Keller, un foyer de l'esprit patriotique et militaire dans nos provinces de l'Est. » C'est ce qui lui valut les rigueurs de l'administration allemande. Un an après le traité de Francfort, par ordre venu de Berlin, il était condamné à disparaître. (Août 1872.)

Nommé évêque de Poitiers sur la fin de 1849, Mgr Pie arrivait dans son diocèse au moment de la première ferveur pour la création des collèges libres. A cet égard les catholiques du Poitou entendaient bien ne se laisser devancer par personne. Leur pensée se porta naturellement vers la Compagnie de Jésus qu'ils avaient vue à l'œuvre à Montmorillon vingt-cinq ans plus tôt. Le nouvel évêque était lui-même sincèrement affectionné à la famille de saint Ignace. Dès avant son sacre, il écrivait au Père George Rousseau, Supérieur de la maison de Poitiers : « Depuis que la perspective d'un si lourd fardeau à porter est placée devant mes yeux, je n'ai commencé à sentir un peu de soulagement qu'en apprenant l'existence d'une résidence de Jésuites à Poitiers... » Toutefois, sous l'influence d'un sentiment mal défini, il ne voulut pas d'abord leur confier l'établissement qu'on allait ouvrir dans la ville épiscopale ; le clergé diocésain, toujours plus complètement en la main de l'évêque, lui paraissait très

1. Cf. Viansson-Ponté. *Op. cit.*, p. 304.

bien en mesure d'en prendre la direction. Quant aux Jésuites, il leur fit offrir le magnifique château de Thouars, ancienne propriété de la famille de La Trémouille, où, disait-il, un pensionnat serait plus avantageusement placé.

Le chanoine de Larnay, que nous avons vu s'intéresser avec tant de zèle à l'établissement de la résidence de Poitiers, se chargea de porter la proposition au Provincial de Paris. Le Père Rubillon avait résolu, comme nous l'avons dit, de s'en tenir pour cette première année aux deux fondations de Vannes et d'Amiens. Quelque peu déconcerté par ce refus, le chanoine s'adressa directement au Père Général, lequel faisait écrire peu après que, à son avis, l'offre de l'évêque de Poitiers devait être prise en considération et que, s'il insistait, on ferait mieux de se rendre. Il n'insista pas pour lors; le collège Saint-Vincent-de-Paul était à ses débuts et on ne voulait pas dresser un concurrent sur son chemin. Mais, à vrai dire, l'expérience ne fut pas heureuse, et l'évêque ne fut pas le dernier à s'en rendre compte. A la date du 18 mai 1854, le Père George Rousseau, Supérieur de la résidence, écrivait : « Mgr est venu hier chez nous voir notre nouvelle église. Puis, me prenant à part, il me dit: — Voyons ; cette église, si grande et si belle, ne peut avoir sa raison d'être qu'autant que la Compagnie aura dans cette ville une autre situation. — Puis le prélat me déclara qu'il n'avait jamais cessé d'avoir les yeux fixés sur la Compagnie pour l'avenir du collège Saint-Vincent, qu'il a ouvert à une époque où elle disait n'avoir pas de sujets disponibles pour Poitiers, et que enfin il lui remet ce collège aux vacances prochaines, si elle veut l'accepter. » De son côté le Père Studer, Provincial de Paris, écrit un mois plus tard : « Il y aurait bien de graves raisons de différer encore. Mais Monseigneur désire que nous prenions son collège dès cette année et il a pour cela des motifs sérieux... » (26 Juin 1854.) Comme Brugelette allait être fermé quelques semaines après, on ne pouvait cette fois alléguer le manque de personnel, et les Jésuites avaient à craindre

qu'un nouveau refus leur fit perdre la bienveillance de l'évêque de Poitiers.

C'est ainsi qu'aux vacances de 1854 ils prirent possession du collège Saint-Vincent. Ce fut pour l'établissement le signal d'une résurrection. On eut peine à y trouver place pour les élèves qui se présentaient. Dès les premiers jours de l'année 1855, la correspondance est pleine de projets d'agrandissements, qui du reste furent presque aussitôt abandonnés ; avant la fin de l'année on avait acquis le terrain où allait s'édifier de toutes pièces le collège Saint-Joseph. En 1858 on construisit le bâtiment central ; l'année suivante les familles ayant souscrit une avance de fonds, on décida d'y ajouter une aile, et en 1861 un dernier corps de logis vint achever l'ensemble. Le collège Saint-Joseph avait assurément grand air ; d'ailleurs la faveur dont il jouissait autorisait des espérances ambitieuses. Malheureusement ce bel édifice, campé sur un sol inégal, avait entraîné des dépenses excessives. La dette qui en résultait fut pendant vingt ans le cauchemar de toute une Province de la Compagnie de Jésus. Le premier Supérieur de l'établissement, celui qui avait dû prendre les initiatives du début, était le Père Élesban de Guilhermy. Ce nom rappelle un homme qui a bien mérité de sa famille religieuse ; il lui a élevé en effet, dans ses *Ménologes*, un monument d'un prix inestimable. Ce fut l'œuvre de l'âge mûr et de vingt-cinq années d'un labeur qu'une ardente piété filiale pouvait seule soutenir. Mais le Père de Guilhermy arrivait à Poitiers jeune encore ; il avait à peine trente-six ans. Il semble bien qu'il ait pris ses décisions avec une confiance quelque peu téméraire. Quoi qu'il en soit, quand il quitta le collège, après cinq années de gouvernement, il laissait une situation tellement embarrassée que son successeur, le Père Hubin, ne put y tenir plus de deux ans. A l'époque où nous arrivons (septembre 1861), c'est le Père Eugène Coué, qui préside, comme Recteur de Saint-Joseph, à l'achèvement des constructions.

VII

L'année 1854 vit encore une autre création dont il nous reste à parler brièvement, car nous aurons à y revenir dans une autre période de cette Histoire.

La principale résidence des Jésuites à Paris ayant été fixée définitivement, à partir de 1847, dans l'immeuble de la rue de Sèvres, la maison de la rue des Postes perdit dès lors beaucoup de son importance. Le nom même qu'elle portait, *Domus Exercitiorum*, n'était pas suffisamment justifié par le nombre relativement faible de ceux qui y venaient retremper leur âme dans la solitude et la retraite. Elle abritait des savants et des écrivains, comme les Pères Cahier, Arthur Martin, Charles Daniel, Marie-Ange Chastel, etc., de jeunes religieux, comme le Père Joseph Félix, qui s'y préparaient dans le recueillement au futur ministère de la prédication; on y recevait encore les hôtes pour lesquels la place manquait à la résidence. Néanmoins l'utilité de ce logis n'était plus en rapport avec la charge qu'il imposait. Vers le commencement de 1850, les Jésuites songeaient à s'en défaire. Les documents de famille conservent la trace d'une consulte extraordinaire où la question fut débattue. Les avis se partagèrent; la majorité inclinait pour la vente totale ou partielle. A Rome, l'opinion se prononça dans le même sens. En conséquence des pourparlers s'engagèrent avec la communauté des Bénédictines du Temple, alors expropriées par la voirie municipale et en quête d'un établissement sur la montagne Sainte-Geneviève. Fort heureusement l'affaire n'aboutit pas; les dames Bénédictines s'installèrent à l'hôtel de Condé, rue Monsieur, et les Jésuites de Paris restèrent en possession de cette demeure à laquelle s'attachaient pour eux et pour tous leurs frères de France tant et de si précieux souvenirs. Cependant ils ne soupçonnaient pas à cette heure l'avenir qui devait donner à leur maison de la rue des Postes une renommée

comme n'en a connu aucune institution scolaire au XIXe siècle.

C'est seulement sur la fin de 1852 que la question de l'École préparatoire apparaît pour la première fois dans la correspondance du Provincial de Paris avec le Père Général : « Beaucoup de familles, écrit le Père Studer le 8 octobre, nous demandent une école qui prépare les élèves sortis de nos collèges aux différentes carrières du Gouvernement ». « Il me semble, ajoute-t-il, que cette école, jugée ici presque nécessaire, pourrait dès l'an prochain être établie rue des Postes. » La proposition fut accueillie à Rome sans enthousiasme; le nombre des collèges ouverts coup sur coup dans les Provinces françaises, les charges financières qui en résultaient ne laissaient pas que d'inquiéter le premier Supérieur de la Compagnie et son entourage. Il demandait du temps pour réfléchir et finalement ajournait son autorisation. On revint à la charge l'année suivante; les familles redoublaient leurs instances; on ne pouvait différer davantage. Le Père Roothaan venait de mourir. (8 Mai 1853.) Son successeur, le Père Beckx ne se montra pas beaucoup plus empressé. Le 29 avril 1854, il accordait enfin son consentement, mais non sans hésitation, et en exprimant le désir qu'on retardât encore, si la chose était possible. Il était stipulé que seuls les élèves des collèges de la Compagnie pourraient être reçus.

L'établissement de la rue des Postes fut donc inauguré, sous le nom d'École Sainte-Geneviève, à la rentrée d'octobre 1854. La première équipe compta quarante-huit candidats à Saint-Cyr; au bout de l'année, vingt-sept se présentèrent à l'examen et vingt-trois furent admis. A la rentrée suivante, le nombre des étudiants montait à quatre-vingt-quatre : « C'est, écrivait le Père Delvaux, Recteur, tout ce que la maison peut contenir.» On s'agrandit d'abord par l'acquisition de deux immeubles contigus, les numéros 14 et 16, et sans plus tarder, on aborda la construction de deux corps de logis qui permettraient de recevoir

trois cents élèves. Dès 1860 ce chiffre était atteint, et malgré toutes les réclamations des premiers Supérieurs, il devait être dépassé de beaucoup et aller même au delà de cinq cents. On avait toujours à craindre que, l'effectif grandissant au delà des bornes, la discipline et le bon esprit fussent difficiles à maintenir. Mais d'autre part tels étaient les succès de l'École et la confiance qu'elle avait conquise que ceux qui la dirigeaient se voyaient impuissants à limiter les admissions : « J'avais cent quatre-vingt places à donner, écrira un jour le Père Ducoudray, et j'ai eu quatre cent soixante-dix demandes, venues de tous les rangs de la société. C'était un véritable assaut à soutenir. Des cardinaux, des évêques, des députés, des préfets et même des universitaires venaient me supplier d'ouvrir à leurs protégés l'entrée de notre école. » (24 Octobre 1869.)

Dès les premiers jours, elle avait pris un rang honorable parmi les institutions similaires; non seulement elle sut s'y maintenir par la suite, mais bientôt elle arrivait à occuper la première place : « C'est, écrivait le Père Recteur, l'aveu de nos ennemis eux-mêmes. » (22 Décembre 1866.) Et quand, deux ans plus tard, l'École de la rue des Postes fit admettre vingt-sept des siens à Polytechnique, cinquante-deux à Saint-Cyr, vingt-deux à Centrale, « elle prenait pour longtemps la tête de toutes les Écoles préparatoires et de tous les lycées de Paris ». Ces succès, elle les dut sans doute tout d'abord à la science et au dévouement de ses professeurs; les noms de certains d'entre eux, les Pères Joubert, Saussié, Cosson, Mazelier, etc., sont éclairés d'une auréole de légende; mais il en revient assurément aussi une part très grande à la ferme discipline et, tranchons le mot, à l'atmosphère de piété virile qui garantissait le bon ordre de la maison et y entretenait l'ardeur au travail.

A la fin de 1866, le Père Ducoudray succédait au vénérable Père Pillon dans la charge de Recteur. Né en 1827, il n'avait pas encore quarante ans. C'était peu pour porter

un fardeau que son prédécesseur appelait « une croix brillante ». Mais son Provincial disait de lui : « Le Père Ducoudray domine la situation de toute sa foi et de toute sa tête. » Pour ses débuts, il eut à faire face à une crise terrible. Deux élèves de la division de Saint-Cyr furent expulsés pour avoir introduit un mauvais livre. Leurs camarades crurent qu'il y allait de leur honneur de prendre fait et cause pour les coupables et se révoltèrent. L'insurrection avait d'ailleurs une allure purement négative ; on se contentait de ne pas obéir au règlement. Chaque jour, pendant plus de deux semaines, le Père Ducoudray congédia deux élèves parmi les plus mal notés. Une trentaine furent de la sorte rendus à leurs familles, y compris le fils d'un aide de camp de l'empereur. L'aventure fit grand bruit, mais enfin le dernier mot resta à l'autorité. Le futur martyr de la Commune était bien résolu à vider la maison, s'il le fallait, plutôt que de transiger avec son devoir. Il fut d'ailleurs hautement approuvé par les premiers Supérieurs de la Compagnie. Quelques jours plus tard le Père Général lui-même le félicitait « de sa conduite prudente et ferme dans la violente émotion qui a agité Sainte-Geneviève ». « Je me réjouis encore une fois sincèrement, ajoutait-il, de vous avoir mis à la tête de cette importante maison. (4 Mai 1867.)

Le Père Ducoudray envisageait sa fonction d'un point de vue tout surnaturel. Quelques extraits de sa correspondance feront connaître à quels motifs obéit la Compagnie de Jésus en se chargeant du ministère de l'éducation, quelle ambition elle fonde sur des établissements comme celui de la rue des Postes. Plusieurs, croyons-nous, trouveront là un sujet d'étonnement. A propos des brillants résultats obtenus aux concours de 1868, il écrivait : « A mes yeux les succès sont nécessaires pour nous maintenir, mais ils sont très secondaires dans mon appréciation. Ici, je travaille de tout mon pouvoir à conserver des cœurs purs et à élever les caractères si affaissés à notre époque. Si nous pouvions fortifier par la pratique des vertus

chrétiennes, par l'usage des sacrements, une génération qui prendra place dans des positions influentes, quelle utilité pour la sainte Église ! C'est là notre œuvre. Le reste, ce sont *media ad finem.* » (24 Décembre 1868.) L'année suivante, après avoir énuméré les triomphes de l'École : « Ces succès sont écrasants, ajoute-t-il, parce qu'il faut les soutenir. Ils sont aussi très consolants parce qu'ils prouvent que *Pietas ad omnia utilis est*[1]... C'est bien ici en effet que nous avons vérifié, à n'en pouvoir douter, la maxime évangélique : *Quærite primum regnum Dei, et omnia adjicientur vobis*[2]. » (24 Octobre 1869.) Et deux mois plus tard : « Notre recrutement a été très bon. Aussi nous sentons-nous complètement dans l'élément d'une vraie et solide piété. Jamais les sacrements n'ont été plus fréquentés ; jamais les congrégations de la Sainte-Vierge n'ont joui de plus d'honneur. Le bon Dieu nous bénit visiblement; le travail seconde de belles intelligences. Nos anciens élèves sont si nombreux dans les grandes écoles du Gouvernement qu'ils ont fini par y conquérir l'estime des chefs et de leurs camarades. C'est vraiment admirable de les voir revenir avec bonheur à notre maison. Le dimanche, ils envahissent littéralement l'École et viennent nous témoigner hautement leur affection. » (21 Décembre 1869.)

Quelques mois après éclatait la guerre avec l'Allemagne et le Supérieur de la rue des Postes pouvait écrire ce premier bulletin militaire : « Nous avons à l'armée du Rhin plus de quatre cents officiers sortis de l'école Sainte-Geneviève. Avant de s'en aller en campagne, un grand nombre sont venus se recommander à nos prières et se confesser... Chers jeunes gens, nous ne les reverrons pas tous ; mais nous les avons préparés à paraître devant Dieu... » (29 Juillet 1870.) Les tables de marbre fixées aux murs de l'ancien hôtel de Juigné, dans la cour d'honneur,

1. La piété est utile à tout. Saint Paul. I Ép. à Timothée, IV, 8.

2. Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît. Év. de S. Mathieu, VI, 33.

témoignent que les prévisions du Père Ducoudray ne le trompaient point. On y peut lire gravés en lettres d'or les noms de cent soixante-huit anciens élèves *tués à l'ennemi.* Le Père Ducoudray lui-même, avec deux de ses collaborateurs, les PP. Alexis Clerc et Anatole de Bengy, allait bientôt tomber sous les balles des insurgés de la Commune. Nous reviendrons sur ces faits qui appartiennent à une autre partie de notre Histoire ; celle de l'École Sainte-Geneviève devait être conduite jusqu'à cette date ; l'*année terrible* marque en effet le terme d'une première période de son existence qu'il ne convenait pas de laisser inachevée.

En l'espace de quatre années (1850-1854) les Jésuites français avaient pris la charge de treize établissements d'éducation dans la métropole ; il y en avait un quatorzième en Algérie, encore à cette époque pays de Mission. Déjà lors de ses premières visites à Oran, Mgr Dupuch écrivait : « Combien serait utile la fondation d'un collège ! Non seulement la ville d'Oran, mais la province entière applaudirait à pareille création. C'est un de mes sujets les plus ordinaires de réflexions et d'espérances que je confie à M. le Gouverneur général. »

Le vœu du prélat fut exaucé de bonne heure, et on peut le dire, contre toute vraisemblance. Par suite de quelle pression les Supérieurs de la Compagnie furent amenés à consentir à l'ouverture d'une maison d'enseignement secondaire dans la colonie algérienne, il serait trop long de le raconter. Le fait est que, au lendemain de la loi de 1850, un embryon de collège fonctionnait à Oran. L'année suivante, grâce au bon vouloir des autorités civiles et militaires, il fut installé dans les locaux jusque-là affectés aux détenus. Ainsi, pour une fois, se vérifiait le mot fameux : Ouvrir une école, c'est fermer une prison. Le collège de Notre-Dame eut des commencements bien humbles ; des personnages considérables et même illustres l'honorèrent toutefois de leur sympathie. Le général Pélissier, qui

commandait alors à Oran, compta parmi ses bienfaiteurs les plus dévoués. Il y faisait de fréquentes visites, pénétrait dans les classes, interrogeait les élèves et ne marchandait pas les témoignages de sa satisfaction à ceux qui la méritaient. Après la distribution des prix de 1854, qu'il avait présidée en personne, il voulut avoir à sa table plusieurs des lauréats avec leurs maîtres. Quelques jours plus tard, au 15 août, obligé de passer une revue pour la fête de l'empereur, il s'excusait de ne pouvoir se trouver au collège où le Père Recteur faisait ce jour-là ses derniers vœux : « Croyez-le, mon bon Père, lui disait-il dans un billet charmant, c'est avec le plus grand bonheur que mon âme sympathiserait avec la vôtre au pied des autels. » Peu de temps après, placé à la tête de l'armée d'Orient, il écrivait encore de Crimée au Père Antoine Burget une lettre qu'il faut citer à l'honneur du glorieux général qui fut aussi un vaillant chrétien : « Remerciez vos Révérends Pères et vos enfants des vœux qu'ils forment pour moi. Celui qui tient entre ses mains éternelles les destinées des armées entendra leurs prières, et nous donnera, je l'espère, la victoire. S'il bénit nos efforts, je saurai rapporter le succès à ceux qui, au pied des autels, élèvent la voix pour la grandeur de notre France et la gloire de nos drapeaux. »

Le successeur de Pélissier, le général Cousin-Montauban ne se montra pas moins bienveillant pour les Jésuites et le collège Notre-Dame. On le voyait d'ordinaire assister avec plusieurs officiers de son état-major aux séances académiques. Le Gouverneur civil de son côté s'efforçait de tenir la balance égale entre « le collège fondé par la ville » et celui de Notre-Dame qui, disait il, « est toujours en voie de prospérité ». Il acceptait même d'y présider la distribution des prix, flanqué de plusieurs notabilités arabes parmi lesquelles le grand muphti en personne. (1859.) Heureux temps où le représentant de la France ne se croyait pas obligé de se poser devant les musulmans en ennemi d'une maison d'éducation protégée par la Croix!

Cependant, sur les instances de Mgr Pavy, les Jésuites avaient dû ouvrir à Alger des classes d'enseignement secondaire; mais la population européenne de la colonie pouvait-elle alimenter à la fois deux collèges? Ils ne le pensèrent pas, et l'affaire mûrement examinée, on décida de garder seulement celui de la capitale. A cette nouvelle grand émoi à Oran. Des pétitions couvertes de signatures du clergé, de militaires et de notables furent portées à Rome et la cause plaidée devant le Souverain Pontife. Pie IX se laissa toucher, et sur un signe du désir de Sa Sainteté, le Général de la Compagnie modifia la décision prise pour les collèges d'Algérie. Après diverses péripéties celui d'Alger finit par s'éteindre doucement; celui d'Oran poursuivit une carrière honorable jusqu'au jour où les religieux, assimilés aux malfaiteurs, se virent de par la loi déchus du droit d'enseigner.

***

A partir de 1854 la liste des fondations de collèges est close pour une longue durée. Aucun autre ne viendra s'y ajouter avant la chute de l'empire. Sans doute, la Compagnie de Jésus se trouvait assez chargée. Déjà en 1851, le Père Général disait ses appréhensions au sujet de cette multitude d'établissements nouveaux : « Le *Festina lente*[1] semble avoir été oublié complètement. Peut-être dix ans ne suffiront-ils pas à monter convenablement ceux qui ont été commencés. » (30 Janvier.) Cependant cette année même et les suivantes virent naître encore, comme nous venons de le raconter, six ou sept collèges. Beaucoup d'autres, on le sait, étaient demandés ici et là, et il n'avait pas été possible de répondre partout et toujours par des refus. A Montpellier, par exemple, et à Strasbourg des engagements avaient été pris[2] dès l'aurore de la liberté. Quoi qu'il en soit, pendant les seize années qu'allait durer

1. Hâtez-vous lentement.

2. «... J'ai accepté Strasbourg pour octobre 1853; nous y aurons les basses classes jusqu'à la troisième. Le P. Stumpf m'avait écrit que vous acquiesciez aux désirs de Monseigneur... ». (Lettre du P. Studer au P. Général, 6 octobre 1852.)

encore le régime impérial, la Compagnie de Jésus eût volontiers ouvert de nouvelles maisons d'éducation en divers lieux où elle était appelée et attendue. De ce nombre étaient les deux plus grandes villes de France après la capitale. Lyon n'eut un collège de Jésuites que plus de vingt ans après la loi de 1850, et Marseille au bout de vingt-cinq ans. Le Père Roothaan, pendant son exil, avait pourtant promis aux catholiques marseillais qu'ils seraient les premiers servis. C'est que le Gouvernement impérial n'avait pas tardé à revenir à ses traditions d'absolutisme. Du moment surtout que le régime eut reçu la consécration de la victoire, il en prit à son aise avec les libertés publiques. La liberté de l'enseignement eut le sort de toutes les autres. Le Pouvoir se chargea d'en régler l'usage selon son bon plaisir. Un arrêté, pris en Conseil des Ministres en 1859, interdit la création de tout nouvel établissement d'éducation dirigé par des religieux, « sans que le Gouvernement ait constaté l'utilité de cette fondation ». C'était rétablir l'autorisation préalable. L'arrêté était illégal, puisque directement contraire à la loi de 1850 ; il ne reçut pas même la publicité d'une circulaire ministérielle ; mais en appeler aux tribunaux eût été peine perdue. Il ne restait qu'à prendre patience, en redisant, au besoin, le mot de l'évêque du Mans : « Les Gouvernements passent et la Compagnie de Jésus demeure. »

L'autocratie civile n'était pas toujours seule à barrer la route aux Jésuites ; il leur fallait encore compter avec l'autorité épiscopale, laquelle avait à sauvegarder des intérêts, d'ailleurs très respectables, que le voisinage d'un collège de la Compagnie pouvait mettre en péril. Et ledit collège ne pouvait s'établir sans l'agrément de l'évêque ; son opposition suffisait à le rendre impossible. Le cas, encore que rare, n'est point chimérique, comme on le verra par la suite. C'est ainsi que, même après avoir été, par une sorte de miracle parlementaire, admis à user de la liberté d'enseignement, la liberté pour les Jésuites n'était pas toujours la liberté.

CHAPITRE VIII

I. — Coup d'œil sur l'intérieur des collèges de la Compagnie de Jésus. Le personnel. Le Père Recteur. Le Père Préfet. Le Père spirituel. Les professeurs. Les surveillants. La question des surveillants dans l'Université et chez les Jésuites. La question de l'internat. Le collège d'autrefois. On essaie de revenir à l'ancien système. Pourquoi on ne réussit pas. Le prix de la pension.

II. — L'enseignement dans les collèges des Jésuites. La liberté n'est qu'apparente. Résultat en ce qui concerne l'instruction religieuse. Asservissement aux programmes officiels. Les Jésuites défendent les *bonnes lettres*. L'enseignement scientifique devrait être remis à plus tard. L'étude de la langue latine. Efforts des Jésuites pour la maintenir à son rang. L'enseignement de la Philosophie objet d'une réaction semblable. Le baccalauréat. Les succès des élèves des Jésuites. Comment leurs détracteurs les expliquent. Ce qu'il en est en réalité.

III. — La méthode pédagogique des Jésuites. L'émulation fort en honneur chez eux. L'éducation. Comment ils l'entendent. Ce n'est pas affaire de « belles manières ». Former des chrétiens. Ce que cela veut dire. Les moyens. D'abord l'instruction religieuse. La piété. Les pratiques de piété. Prescriptions du *Ratio studiorum*. Les congrégations au collège. La pratique des sacrements. L'éducation de la charité. Les retraites.

IV. — La discipline. L'école libérale. Les principes des Jésuites en cette matière. Encore les surveillants. « Dorer les barreaux de la cage. » Réaction contre la mollesse des mœurs contemporaines. Les *sports* ou jeux de collège. L'importance qu'on y attache chez les Jésuites. Les grands congés. Le théâtre au collège. Divergence d'opinions à cet égard. Les Jésuites français en maintiennent l'usage modérément. Il tend à disparaître. Les séances académiques.

V. — Pourquoi l'histoire de la Compagnie de Jésus ne prête pas aux développements littéraires. Quelques faits. Le gouvernement impérial retire l'une après l'autre les mesures libérales de la loi de 1850. Les Jésuites

ramenés au régime de l'autorisation préalable. Affaires d'Italie. Le pape menacé fait appel au dévouement des catholiques. Les élèves des Jésuites aux zouaves pontificaux. Épisode de Tivoli. Deux Jésuites traduits en justice. La « verge » dans l'éducation autrefois et aujourd'hui. Menaces contre les collèges des Jésuites. Le baron Dupin se fait leur apologiste. La question financière dans les établissements libres d'enseignement secondaire.

VI. — Les Grands Séminaires. La Compagnie de Jésus hésite à en accepter la direction. Mgr Doney et le Grand Séminaire de Montauban. Le Père Pierre Jeanjacquot. Projet de Faculté de Théologie. Les Jésuites au Grand Séminaire de Dax. Mgr Lanneluc le transfère dans la ville épiscopale d'Aire-sur-l'Adour. Mgr des Essarts confie à la Compagnie de Jésus le Grand Séminaire de Blois. Grande émotion dans la ville et le diocèse. Mgr Pallu du Parc. Visite de Mgr Dupanloup. Le Père Michel Fessard. A Mende. La lutte contre l'esprit janséniste et gallican. A Valence. Conflit entre Mgr Lyonnet et l'évêque de Marseille. Les Jésuites au Grand Séminaire de Romans. Mgr Dabert appelle les Jésuites à Périgueux. Le Grand Séminaire sous leur direction. Incident lugubre et longue paix.

I

Le moment est venu, semble-t-il, de jeter un coup d'œil dans l'intérieur de ces collèges de Jésuites auxquels la loi Falloux a permis de naître et qui ont pu vivre tant que la passion anticlériale n'eut pas éteint chez nous le sens de la liberté.

On ne peut dire que leur existence ait été obscure ; sans le chercher, et souvent même bien malgré eux, ils ont attiré l'attention publique. On s'est préoccupé, plus que de juste assurément, de ce qui se passait derrière ces grands murs ; on en a parlé, on a raconté ce que l'on savait, ou croyait savoir, ce que l'on avait entendu de témoins soi-disant bien informés, et parfois aussi ce que l'on avait simplement imaginé. Ainsi se forment les légendes. Un certain nombre de livres ont paru sur les collèges et l'éducation des Jésuites en notre temps. Citons entre autres : *Un collège de Jésuites : Saint-François-Xavier de Vannes* et *La Vie de collège chez les Jésuites, Souvenirs d'un ancien élève*, par Fernand Butel ; *Les Jésuites à Metz*, par l'abbé Viansson-Ponté ; *En pénitence chez les Jésuites*, par Paul Ker ; *L'ar-*

ticle VII et la liberté d'enseignement, par Albert Duruy[1]. Ces écrivains ont presque tous vu et vécu ce qu'ils racontent, et leur œuvre a la valeur d'un témoignage autorisé D'autres ont donné à leurs souvenirs la forme du roman ; l'imagination, pour ne rien dire de plus, les a nécessairement marqués de son *empreinte*. Nous ne mentionnerons que pour mémoire les hommes politiques et les professeurs universitaires qui ont à l'occasion parlé de l'éducation et de l'enseignement des Jésuites, sous l'impression d'incurables préjugés. Nous avons nous-même exposé assez longuement l'histoire, les méthodes, les programmes même des établissements de Saint-Acheul, de Fribourg et de Brugelette ; nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur, car dans ses lignes essentielles, la vie des collèges de la Compagnie de Jésus dans la période contemporaine ne diffère pas de ce qu'elle fut à l'époque antérieure. Il y a toutefois des nuances qui méritent d'être signalées, puis quelques traits à ajouter, pour achever le tableau de l'œuvre pédagogique des Jésuites français au XIXe siècle.

Notons tout d'abord la similitude parfaite, au point de vue qui nous occupe, de toutes les maisons d'éducation déjà ouvertes par la Compagnie de Jésus ou qui le seront plus tard. Qui en connaît une peut dire qu'il les connaît toutes ; un élève peut passer de l'une à l'autre sans avoir l'impression d'un changement. Volontiers il dirait comme cet ancien : « Nous ne sommes jamais dépaysés dans *nos maisons*. » C'est que, malgré des différences accessoires, un même esprit qui les anime leur donne à toutes comme un air de famille.

Facies non omnibus una,
Non diversa tamen, qualem decet esse sororum[2].

1. A mentionner encore les biographies du P. Olivaint par le P. Charles Clair, du P. Pillon par le P. Orhand, du P. Guidée par le P. Grandidier, du P. Gabriel Bouffier par le P. Alban Martel, etc., les *Souvenirs de Sainte-Geneviève* par le P. Chauveau, les *Souvenirs de Saint-Clément de Metz* par le P. Didierjean, etc.

2. Ovide, Métam. Liv. II, 13. Elles n'ont pas toutes le même visage; mais elle se ressemblent, comme il convient à des sœurs.

Le personnel se compose exclusivement, autant que possible, de religieux de la Compagnie de Jésus, prêtres pour la plupart ou destinés à le devenir ; d'après la règle en effet, les scolastiques doivent faire quelques années de *régence* avant les études préparatoires au sacerdoce; les frères laïques, dits coadjuteurs, sont chargés des différents offices. Tous les maîtres sont des Pères ; on ne leur donne pas d'autre appellation, et eux-mêmes, en s'adressant aux élèves, diront : Mes enfants. Cela seul suffira à marquer le ton d'une maison. Qui ne sent la différence d'avec celles où l'on connaît seulement des *Messieurs* et des *Jeunes élèves ?*

A la tête du collège apparaît le Père Recteur, dont le titre, d'après l'Institut de saint Ignace, l'emporte sur celui de Supérieur d'une simple résidence. C'est que le collège est dans la Compagnie de Jésus ce que l'on peut appeler la maison normale, ce qu'est le monastère dans les Ordres plus anciens. Dans le Père Recteur réside la plénitude de l'autorité, ou pour mieux dire, de la paternité ; il est le Père des pères et des enfants, et selon le langage même de l'Institut, il doit se souvenir qu'il porte sur ses épaules le collège tout entier. Dans le train ordinaire de la vie, il exerce son autorité par l'intermédiaire du Père ministre ; ce personnage occupe le second rang dans la hiérarchie ; il est, peut-on dire, l'organe du pouvoir exécutif ; il a l'œil à tout, il commande, distribue permissions et dispenses, renvoyant seulement au Père Recteur les affaires d'importance majeure. L'économe chez les Jésuites s'appelle le Père Procureur ; sa fonction n'est pas de celles qui excitent les convoitises de ses confrères.

Vient ensuite le Père Préfet, qui a la surintendance des personnes et des choses dans l'ordre scolaire ; il est à cet égard la cheville ouvrière du collège, dirigeant maîtres et élèves, et réglant de haut tout ce qui intéresse les études ou la discipline. Parfois on a cru devoir partager la fonction entre deux titulaires, l'un préfet des classes, l'autre préfet de discipline. L'expérience a prouvé que

mieux vaut réunir les attributions entre les mains d'un seul.

A côté du Père Préfet mentionnons le ou plutôt les Pères spirituels ; car le collège en compte d'ordinaire plusieurs, ayant chacun la charge d'une division. Le titre qu'ils portent indique suffisamment la nature de leurs fonctions. Dans la vie réglementée d'un grand pensionnat où tout prend fatalement une allure officielle et sévère qui, malgré qu'on en ait, fait penser à la caserne, le Père spirituel représente la bonté accueillante, à laquelle on peut toujours avoir recours, à qui on ouvre son cœur, qui console, relève et encourage. Dans les collèges de la Compagnie, les élèves ont toujours le droit d'aller voir le Père spirituel, et lui-même peut toujours faire appeler ceux que la timidité retient et à qui il lui suffira de témoigner un peu d'affection paternelle pour dissiper un nuage ou peut-être guérir une crise intérieure. Par la congrégation qu'il dirige, le Père spirituel stimule les bonnes volontés individuelles et entretient dans la division un foyer de piété, de régularité et de bon esprit.

Les professeurs sont pour la plupart relativement jeunes ; nous ne faisons pas difficulté de reconnaître qu'ils sont moins fournis de grades universitaires que leurs collègues des lycées ; ce n'est pas une preuve qu'ils soient moins aptes à leur tâche ; tout au contraire, car trop de science chez le maître peut aisément se tourner en obstacle. La Compagnie de Jésus prépare ses religieux à l'enseignement dans ses maisons de juvénat où ils passent un an au moins, parfois deux et trois, au sortir du noviciat. Autant que possible, le professeur doit suivre ses élèves plusieurs années, et par conséquent monter avec eux d'une classe à l'autre. La plupart des Jésuites, après un stage plus ou moins long dans les collèges, quittent l'enseignement pour le ministère sacerdotal dans les résidences ; ils ne sont pas rares cependant ceux qu'une vocation spéciale maintient dans leur chaire jusqu'au soir de la vie.

Le collège compte normalement trois divisions : grands, moyens et petits, dont l'effectif varie de soixante à cent vingt. Il y a pour chacune d'elles au moins deux et parfois trois surveillants. De toutes les charges du collège, celle-là est à bien des égards la plus lourde et humainement la moins enviable. Quiconque a suivi quelque peu l'histoire des internats universitaires sait combien elle y est discréditée. La question des surveillants fut pendant de longues années, et elle est encore sans doute le cauchemar de la haute administration de l'Instruction publique. L'appellation étant assez peu reluisante, on les a érigés en *maîtres répétiteurs*, puis en *professeurs adjoints;* mais ni les changements d'étiquettes, ni les relèvements de salaire n'ont pu donner à la fonction la considération qui lui manque, et le problème paraît être de ceux dont on cherche vainement la solution. Chez les Jésuites le surveillant est resté le surveillant. Ni à ses yeux ni à ceux de ses confrères le rôle n'apparaît comme inférieur ; car tous le regardent comme un apostolat. De ce point de vue aucun autre n'a plus de dignité, mais aussi aucun autre ne demande plus d'abnégation. Le surveillant ne s'appartient pas; en dehors du temps des classes il a littéralement sa division sur les bras; étude, récréations, dortoir, réfectoire, promenades, tout est à sa charge, et il n'a pas pour l'aider dans sa tâche le prestige que le savoir donne au professeur; lui, il n'est pour l'enfant que l'homme de la règle et de la discipline, en qui son instinct le porte à voir un ennemi. On sait quelle importance a dans les collèges des Jésuites la question des jeux. Celle-là encore est du ressort des surveillants. A eux de faire en sorte que dans leurs divisions le temps des récréations se passe à jouer avec entrain et persévérance. Ce n'est pas toujours chose facile ; il ne suffira pas de payer de leur personne, de soutenir par leur exemple une ardeur parfois languissante, mais il leur faudra souvent, pour assurer l'amusement de leur petit peuple, méditer, chercher, travailler autant et plus que pour préparer une leçon de haute

littérature. L'emploi de surveillant exige un ensemble de qualités plutôt rares ; la Compagnie de Jésus n'hésite pas à le confier à des hommes distingués par le caractère et la vertu. C'est un fait que bon nombre de ceux qu'elle a appelés au gouvernement de ses différentes maisons ont été choisis parmi les anciens surveillants de collège.

Cependant, il faut l'avouer, la Compagnie de Jésus a eu, elle aussi comme l'Université, sa question des surveillants. Ce service, qui n'est point prévu par l'Institut de saint Ignace, absorbait un personnel considérable. Les Provinciaux gémissaient d'avoir à fournir à chacun de leurs collèges, six, huit ou dix religieux qui allaient s'user dans un travail écrasant. Aussi les voit-on s'opposer de tout leur pouvoir au progrès exagéré des collèges, fixer un nombre de divisions, et dans chaque division un chiffre d'élèves qui ne doit pas être dépassé ; le maximum est d'ordinaire quatre-vingts. Mais le grief porte plus haut ; il atteint le régime même des pensionnats. Le pensionnat, nous l'avons assez dit, n'est pas l'idéal pédagogique de la Compagnie de Jésus. N'en déplaise aux maîtres universitaires, ce ne sont pas les Jésuites qui l'ont inventé. Il n'a pas de place dans l'antique *Ratio studiorum*. Il s'est introduit, à titre d'exception et sous une forme très restreinte, dans un petit nombre de collèges de l'ancien régime. C'est au XIXe siècle qu'il est devenu la règle et a bouleversé toute l'économie de l'institution scolaire.

Voici comment s'organisait un collège au temps d'autrefois. Un personnage opulent, évêque, cardinal, grand seigneur qui voulait le fonder, plus souvent la ville qui en était propriétaire, y appelait les maîtres de son choix, les Jésuites, par exemple. On s'entendait sur les matières à enseigner et le nombre des chaires à pourvoir. On fixait le chiffre du revenu nécessaire à l'entretien du personnel, et dont une part devait aller aux maisons de formation. Ce revenu était d'ordinaire assis sur des terres qui constituaient la dotation du collège. Les choses ainsi réglées par contrat, les portes de l'établissement s'ouvraient toutes

grandes ; riches et pauvres, aristocrates et plébéiens venaient s'asseoir sur les mêmes bancs, entendre les mêmes leçons, sans qu'il fût question pour les uns ni pour les autres d'une rétribution quelconque. Pour le vivre et le couvert, les écoliers et leurs familles s'arrangeaient à leur guise. De la sorte les maîtres n'avaient à s'occuper que de leur enseignement, à quoi ils ajoutaient les multiples industries qui avaient pour objet la culture morale et religieuse de leurs élèves. C'est ainsi que, avec un effectif à peine supérieur à celui de notre époque, les Jésuites français dirigeaient au XVIIIe siècle quatre ou cinq fois plus de collèges dont la population était elle-même double et triple de celle d'aujourd'hui.

Comme on l'a vu au chapitre précédent, des essais furent tentés en 1850 par les Jésuites de la génération nouvelle pour revenir au système ancien, qui leur paraissait seul d'accord avec leur règle et avec les délicatesses de la pauvreté religieuse. Pour une multitude de raisons décisives il fallut y renoncer. Les *fondateurs* et les *fondations* de collèges pour les Jésuites ne se rencontrent guère de nos jours ; les municipalités songent moins encore à leur confier le service de l'enseignement public. Par ailleurs, en dépit du progrès des mœurs démocratiques, il suffirait qu'une classe fût gratuite pour en détourner toutes les familles qui n'appartiennent pas au populaire. C'est ainsi qu'il a fallu presque partout imposer une rétribution, même aux élèves externes qui suivent les cours d'un pensionnat.

Quant à ces pensionnats que les Jésuites ont dû subir à leurs corps défendants, une question se pose que nous aurions mauvaise grâce d'esquiver. Bien qu'il ne soit pas plus élevé que celui des lycées, le prix de la pension n'en écarte pas moins un trop grand nombre de familles. Encore un argument pour les gens qui reprochent aux Jésuites de se réserver pour l'aristocratie de la naissance et de la fortune. Le grief est sérieux, et il s'appuie sur des faits incontestables. Ce sera notre excuse pour

y faire une réponse péremptoire, mais que la discrétion conseillerait peut-être de garder sous silence. Cette réponse, nous la trouvons dans une lettre du Provincial de Lyon, le Père Maillard, au Père Général. C'est le 7 octobre 1850, au début même de la période des collèges, qu'il écrit : « Il faut que vous sachiez pour votre édification que, là où nous avons été libres, nous avons mis le prix de la pension à un taux très modéré. Ainsi à Moulins, à Montauban. Je voulais qu'il en fût de même ailleurs ; je l'avais écrit expressément. Mais qu'est-il arrivé ? A Bordeaux, l'archevêque a imposé le prix le plus élevé, et cela de peur de nuire, a-t-il dit, à son collège de Bazas. A Avignon l'archevêque a été plus exigeant encore ; il a fixé un taux exorbitant avec défense de recevoir aucun élève avec concession ; et cela encore pour ne pas porter tort à son Petit Séminaire. Quant à Marseille, l'évêque n'a entendu à aucun prix nous laisser établir un collège ; et cela encore pour soutenir son Petit Séminaire où il a établi un externat... » Et le Révérend Père concluait avec une pointe de malice : « Et c'est ainsi que Nos Seigneurs les évêques entendent à leur tour la liberté d'enseignement. » Cette explication surprendra sans doute certaines personnes ; elles seraient mal venues de s'en scandaliser ; les évêques ont assurément le droit et le devoir de sauvegarder les intérêts des établissements dont ils ont la charge.

II

Nous devons maintenant essayer de dire ce que fut l'enseignement des Jésuites dans les collèges issus de la loi Falloux, tant qu'ils ne furent point exclus de la liberté qu'elle accordait à tous, c'est-à-dire entre 1850 et 1880. Notons tout d'abord que c'est surtout en matière d'enseignement que la liberté n'était qu'apparente. Par les examens, par les programmes, par l'inspection même et le contrôle des livres, les Jésuites étaient asservis à l'Université, et obligés de lui emboîter le pas. Un des résultats

de cette subordination fut ce qu'il ne faut pas hésiter à appeler l'insuffisance de l'instruction religieuse dans les collèges libres, même tenus par des prêtres et des religieux. Cette branche de connaissances n'a en effet en France aucune place dans les programmes ni dans les examens officiels ; aux yeux de l'État, dispensateur unique des diplômes, elle est quantité négligeable; comme elle ne figure pas à l'horaire des classes, elle ne fournira pas un point à l'addition des notes pour le baccalauréat. Les conséquences de cette omission sont incalculables. Dans les classes inférieures, on parviendra non sans peine à maintenir l'instruction religieuse au rang qui lui appartient; mais à mesure qu'ils avancent, les jeunes gens s'en désintéressent ; d'autres études réclament leur temps et leurs efforts, plus importantes, à leurs avis, puisque le succès de leurs examens en dépend. En règle générale, il ne sera pas possible de leur faire acquérir en matière religieuse les connaissances étendues et solides qui leur seraient nécessaires dans la vie, et que la Compagnie de Jésus eût mises en tête de ses programmes, si elle avait été libre de les rédiger comme elle l'entend.

Le terrain religieux n'est pas le seul où lui a manqué la liberté de ses mouvements. Une véritable révolution a été accomplie dans l'organisation de l'enseignement secondaire assujetti à l'omnipotence de l'État. Il est devenu utilitaire et encyclopédique, double caractère qui répugne à sa nature. A la suite des établissements officiels tous ont dû entrer dans cette voie. Beaucoup l'ont fait à contre-cœur, les Jésuites peut-être plus que d'autres. Il leur fallait en effet rompre avec leurs traditions et se détourner de leur idéal. Rien n'est plus contraire à l'esprit du *Ratio studiorum* que cette multiplicité d'enseignements qui disperse et opprime l'intelligence sous prétexte de la meubler ; rien même de plus antiéducatif que cette spécialisation prématurée, résultat des études soi-disant pratiques. « Avant d'être des hommes spéciaux, observait à bon droit le Père Olivaint, il faut être

des hommes. Or ce sont les humanités, *humaniores litteræ*, qui forment l'homme cultivé, qui lui donnent cette éducation générale qui prépare à tout, qui est l'éducation même de l'âme. » On fit donc le possible dans les collèges de la Compagnie pour s'adapter aux exigences des temps; certaines lettres du Père Général Beckx rappellent aux Jésuites français que trop d'attachement aux formes du passé ne serait pas sans inconvénients sérieux. Il faut bien marcher au pas de ses contemporains, sous peine d'être laissé en route. Toutefois l'histoire de ces trente années d'enseignement prouve qu'ils défendaient pied à pied l'héritage des *bonnes lettres* si fâcheusement abandonné par tant d'autres. Le doyen de la Faculté de Douai déclarait un jour publiquement que, nulle part dans le ressort de l'Académie, les Humanités ne florissaient comme au collège de la Providence d'Amiens. Plusieurs fois, à la suite des examens du baccalauréat, des témoignages analogues furent rendus à d'autres établissements de Jésuites.

Par contre on leur a reproché d'être réfractaires au mouvement scientifique du siècle. A ce grief la réponse est facile : « On donnera, disait le Père Olivaint, aux mathématiques en temps voulu, une sérieuse importance, mais sans lui laisser envahir le domaine réservé aux études classiques[1]. » *En temps voulu*, voilà le nœud de la question. Le tort des programmes officiels est de verser tout à la fois dans des cerveaux d'enfants des matières aussi disparates que la grammaire, les humanités et les sciences, surtout les sciences exactes. Beaucoup sont à ce moment incapables d'assimiler cette dose de mathématiques qui, le moment venu, n'aurait pour eux aucune difficulté. Qu'on laisse donc leur esprit se former par des méthodes qui ont fait leurs preuves, et leur cours d'humanités achevé, ils aborderont les études scientifiques avec moins de peine et plus de succès. La plupart des étudiants de la rue des Postes consacraient leur première

1. *Pierre Olivaint*, par le P. Charles Clair, p. 288.

année à la préparation du baccalauréat ès sciences; on comptait jusqu'à cent deux candidats reçus dans une seule session d'examen, et les échecs étaient assurément fort rares.

Le trait caractéristique du bouleversement apporté à l'économie de l'enseignement secondaire est sans contredit le dépérissement des lettres anciennes, et tout particulièrement du latin. L'étude de la langue latine, qui était jadis le centre autour duquel gravitaient toutes les autres, a été débusquée de sa prééminence et reléguée à un rang secondaire. Le temps qu'on lui laissait étant de plus en plus restreint, il a fallu lui appliquer des méthodes expéditives et superficielles ; le résultat est qu'on ne sait plus le latin. Les Jésuites firent dans leurs collèges le possible pour enrayer ce mouvement vers la décadence. Il ne tint pas à eux que la langue de Cicéron et de Virgile fût maintenue dans ses positions d'autrefois. Il leur répugnait d'admettre que le latin, devenu la langue de l'Église, fût une langue morte, et ils s'obstinaient à l'enseigner à la façon des langues vivantes, c'est-à-dire en l'écrivant et en la parlant. D'après le *Ratio studiorum* le latin est le seul idiome dont il soit permis de se servir en classe. Sans doute, la rigueur de la loi dut souvent fléchir; jamais pourtant les Jésuites n'ont oublié complètement cet article de leur code pédagogique : « Nos plus petits élèves, écrivait de Vaugirard le Père Olivaint, commencent à parler latin. Oui, la langue de l'Église immortelle doit rester familière à ses enfants. C'est une honte, en un pays catholique, que les hommes instruits ne sachent plus que la lire. Nous reprenons donc la méthode de nos anciens Pères, moins savante selon quelques-uns, mais assurément plus pratique, plus agréable aux enfants, plus animée, plus féconde; nous traitons comme une langue vivante cette langue qui ne doit point mourir; nous apprenons le latin en le parlant[1]. »

1. Op. cit., p. 287.

Et sans doute cette méthode est la bonne ; personne ne le conteste, s'il s'agit de l'anglais ou de l'allemand ; et si l'on nous objecte que, à notre époque, l'on n'apprend pas le latin pour le parler, nous répondrons : Soit, mais nous le parlons pour le mieux apprendre.

Ce n'est pas seulement dans leurs classes que les Jésuites s'efforçaient de maintenir l'usage de la langue latine; ils essayèrent de l'introduire jusque dans les divertissements dramatiques. Là encore ils marchaient sur les traces de leurs devanciers. Dans l'ancienne Compagnie, le théâtre avait sa place parmi les moyens d'éducation ; chaque année le professeur de Rhétorique devait faire représenter par ses élèves une tragédie de sa composition. La pièce était presque toujours écrite en latin, détail qu'oublient trop ceux qui reprochent aux Jésuites d'autrefois leur complaisance pour les jeux de la scène. Au siècle de Louis XIV l'assistance pouvait comprendre des acteurs parlant latin, suivre le drame et y prendre plaisir; mais il fallait une certaine hardiesse pour renouveler l'expérience dans un collège de notre temps. Elle fut tentée plusieurs fois chez les Jésuites, dans les premières années après 1850, à Avignon, par exemple, à Amiens, à Metz, etc. Les documents de famille ne nous disent pas avec quel succès. Nous avons vu plus tard l'*Antigone* de Sophocle, donnée en grec, par les élèves de Vaugirard, de façon charmante et avec grand applaudissement du public. Pareils essais témoignent du moins que le culte des langues classiques n'était pas éteint dans ces établissements. On a recueilli le propos échangé à table d'hôte entre les professeurs de la Faculté des Lettres de Douai au sujet des candidats que leur envoyait le collège de la Providence : « Ceux-là savent écrire en latin. Il est aisé de reconnaître leurs copies au milieu des déplorables compositions qu'on nous donne à examiner. »

Plus encore que les humanités classiques, l'enseignement de la Philosophie était voué à la défaveur de l'opinion. L'État n'ayant pas de doctrine, quels principes

pourrait-il bien inculquer à sa clientèle scolaire en théodicée, en psychologie, voire en morale ? Après le trop long règne de l'éclectisme cousinien, on avait donc fini par retrancher des programmes toute doctrine positive ; la Philosophie officielle se bornait à la logique et à l'histoire des systèmes. D'autre part l'année de Philosophie aboutissant au baccalauréat, la préparation immédiate de l'examen devenait le plus grand souci des écoliers et des maîtres eux-mêmes. Dans ces conditions il était bien difficile de conserver un enseignement philosophique sérieux et complet. Ce fut pour les Jésuites dans leurs collèges l'objet d'un effort persévérant et parfois même de luttes pénibles contre l'insouciance des familles. Mais ils ne croyaient pas pouvoir renoncer à ce couronnement des études, si nécessaire aux jeunes gens pour les mettre en garde contre les sophismes et les erreurs qui les attendent. Bien des fois les Recteurs de collèges durent écrire, comme le Père Pillon, à des pères de famille : « Votre fils n'aura pas trop d'une bonne année de Philosophie pour armer sa foi contre les attaques des impies et des libertins qu'il rencontrera à l'École militaire et dans les garnisons. » Ici encore le Père Olivaint exprimait la pensée de tous ses confrères quand il disait : « Nous prétendons contribuer pour notre part à relever dans l'enseignement cette Philosophie aujourd'hui si déchue, si trahie par les philosophes. N'est-ce pas, en effet, un devoir impérieux pour nous d'affermir les intelligences de nos élèves, pour qu'en entrant dans le monde ils ne cèdent pas à tout système, à toute opinion comme à tout vent ? N'est-ce pas un devoir impérieux pour nous d'imprimer en eux profondément ces principes qui plus que tout font un homme ? Mais il faut aussi les armer d'une force dialectique pour qu'ils sachent au besoin attaquer et se défendre. Sans nous inquiéter des clameurs poussées contre la scolastique par tous ceux qui la redoutent ou qui l'ignorent, nous ramènerons les esprits à cette rude gymnastique, où l'on trouve à la fois tant de vigueur et de souplesse pour déjouer

l'erreur, briser d'un mot ses sophismes et élever à la vérité un inexpugnable rempart[1]. »

Le baccalauréat étant exigé à l'entrée de toutes les carrières libérales, le diplôme est devenu pour la grande majorité des élèves de l'enseignement secondaire ce qu'on appelle un article de première nécessité. En fût-il d'ailleurs autrement, l'institution aurait encore ses avantages ; la perspective de cet examen sur la fin des études encourage les travailleurs et stimule les paresseux. Quoi qu'il en soit, les Jésuites ont dû, dans leurs nouveaux collèges, se plier à cette exigence que leurs devanciers soupçonnaient à peine. Il leur a fallu s'accommoder à des programmes sans cesse remaniés et surchargés; malgré tout, ils ont obtenu presque toujours des résultats fort satisfaisants. Souvent même le succès des élèves était de nature à flatter l'amour-propre des maîtres. Citons, par exemple, l'historien du collège de Metz ; c'est en 1857, avant même qu'il fût installé à Saint-Clément : « Sur vingt-huit candidats, vingt reçurent leur diplôme de bachelier, et le doyen de la Faculté des Lettres de Nancy proposa publiquement les élèves de Saint-Augustin pour modèles aux jeunes gens de l'auditoire : « Voilà, Messieurs, leur dit-il, comment on doit préparer un examen[2]. » Mieux encore, le Père Recteur de Dôle annonce « les succès étonnants » obtenus par les élèves du collège au mois d'août 1867 : « La plupart de nos philosophes ont su mériter des éloges publics de la part de leurs examinateurs devant les Facultés de Dijon et de Besançon. Vingt-six sur trente ont obtenu le diplôme de bachelier, huit avec des mentions honorables, deux avec la note *Très Bien*, note qui n'avait pas été donnée à Dijon depuis vingt-cinq ans. » (22 Octobre 1867.) Sans doute les Jésuites n'eurent ni partout, ni toujours à enregistrer pareils triomphes ; mais, ce que l'on peut affirmer, c'est que leurs collèges faisaient bonne figure aux

1. Op. cit., p. 289.
2. Viansson-Ponté. *Les Jésuites à Metz*, p. 151.

examens du baccalauréat et que leurs élèves admis étaient proportionnellement plus nombreux que ceux des établissements officiels.

Leurs détracteurs ne contestaient point le fait ; ils se bornaient à en donner une explication désobligeante : Il y a en effet une méthode artificielle de préparer les examens, méthode qui n'a rien de commun avec la saine pédagogie ; aussi les professeurs de l'Université n'auraient garde d'y recourir. Les Jésuites en usent ; ils s'entendent à pratiquer le *bourrage*. C'est là tout le secret de leur supériorité, qu'on leur laisse sans regret. — C'est peut-être une façon ingénieuse de discréditer des rivaux qui ont le tort de réussir mieux qu'on ne voudrait. Mais, pour assimiler les collèges des Jésuites à des officines de *chauffage* pour aspirants bacheliers, il faut ne rien savoir de ce qui s'y passe. Assurément les professeurs suivent de très près chacun de leurs élèves, et non pas seulement ceux qui peuvent leur faire honneur. A cet égard le professeur de Philosophie ne se distingue pas de ses collègues. Il fait son cours du mieux qu'il peut, sans se préoccuper outre mesure de l'examen qui le termine. Tous en effet estiment que, en ce qui les concerne, ils auront suffisamment préparé leurs élèves au baccalauréat, quand ils auront bien fait leur classe. Telle est la méthode des Jésuites ; ils n'en ont jamais pratiqué d'autres.

Au début, dans certains collèges tout au moins, les meilleurs esprits seuls osaient convoiter le grade universitaire ; rien n'était changé à cause d'eux au programme des humanités traditionnelles. Bientôt l'ambition du diplôme gagna la masse. Il fallait aviser ; les élèves et leurs familles elles-mêmes demandaient une préparation positive et directe au terrible examen. On peut voir dans la vie du Père Pillon, alors Recteur du collège de Vannes, avec quelle répugnance il accueillit cette nouveauté où il voyait un péril pour les bonnes études [1]. Au surplus,

1. Cf. *Le R. P. Pillon*, par le P. Ohrand, p. 153.

jamais les Jésuites n'ont consenti à montrer aux élèves de leurs collèges le baccalauréat comme but suprême de leur travail et récompense de leurs efforts. Bien plutôt s'y appliquait-on à le dépouiller de ce prestige mystérieux devant lequel se laissent hypnotiser beaucoup de jeunes cerveaux : « Vous contenterez-vous du baccalauréat, disait le Père Olivaint aux candidats de Vaugirard ; votre ambition irait peu loin. Le baccalauréat est nécessaire, à la bonne heure ; il ouvre la première porte des carrières. Mais ce n'est nullement parce qu'on est bachelier qu'on est capable de les remplir. Il faut, mes enfants, le bon sens le dit, des études sérieuses, il faut des idées, des principes, il faut cet ensemble de connaissances qui font, je ne dis pas un bachelier, mais un homme... Enfants catholiques, vous avez mieux à faire que d'être seulement bacheliers... Vous avez un dépôt à défendre. Si vous sortez d'ici ignorants, vous êtes déjà vaincus...[1] »

III

S'ils n'ont pas de recette spéciale pour faire réussir leurs élèves au baccalauréat, les Jésuites emploient du moins dans leur enseignement certaines méthodes particulières qu'ils ont apprises soit de leur *Ratio studiorum*, soit de la tradition de leurs anciens. A l'encontre d'une doctrine pédagogique fort prônée de nos jours, ils font grand cas de l'émulation; ils s'ingénient à l'entretenir par une multitude d'industries que ceux-là seuls seront tentés de déprécier qui méconnaissent la nature de l'enfant, pour ne pas dire celle de l'homme. La division de la classe en deux camps adverses, avec des noms et des insignes guerriers, les joutes fréquentes sur les différentes matières de l'enseignement, les *concertations* publiques où il y a des vainqueurs et des vaincus, lesquels souvent versent

1. *Pierre Olivaint*, p. 293.

de « ces larmes qu'on aime à voir répandre », la distribution mensuelle des *témoignages*, les académies avec leurs dignités et leurs séances solennelles, tous ces stimulants du travail, et si l'on veut de l'amour-propre des écoliers, ont été couramment mis en œuvre, et avec combien d'autres, dans les modernes établissements d'éducation des Jésuites. Des gens du dehors qui en furent témoins n'ont pu s'empêcher d'en parler avec éloge, quelquefois avec admiration[1]. Tel professeur universitaire a loué copieusement des pratiques analogues qu'il avait découvertes dans des gymnases allemands, ne se doutant pas qu'il aurait pu se dispenser d'aller chercher si loin[2]. Nous n'entrerons pas ici dans plus de détails sur un sujet qui a été abordé à l'occasion du *Plan d'études* de Saint-Acheul[3].

Si importante que soit l'instruction, l'éducation l'est davantage; celle-ci absente, celle-là n'est pas désirable. Les partisans les plus résolus de l'institution universitaire, tout en revendiquant ce qu'ils appellent « la supériorité incontestable » de l'enseignement donné dans les maisons officielles, confessent que l'éducation y laisse fort à désirer; certains maîtres, en veine de sincérité, déclarent franchement : Nous ne donnons pas l'éducation. A cet égard on veut bien reconnaître la supériorité des établissements libres, et spécialement des établissements ecclésiastiques ou religieux. Seulement, pour diminuer ce que l'aveu a de pénible pour l'amour-propre, on en vient à déprécier l'éducation elle-même; on affecte de la confondre avec une sorte de « civilité puérile et honnête » dont les gens sérieux n'ont que faire. Un maître distingué,

1. Cf. Albert Duruy. *L'Instruction publique et la Révolution.* Ch. IV, p. 271.

2. Cf. Michel Bréal. *Excursions pédagogiques.*

3. Cf. *Histoire d'un siècle.* Tome I, p. 256. On trouvera des pages intéressantes sur les industries des Jésuites dans *La vie de collège* par Fernand Butel, et plus encore dans *En pénitence chez les Jésuites* par Paul Ker (pseudonyme du P. Pierre Brucker).

professeur de la science de l'éducation à la Sorbonne, enseignait gravement, il y a quelques années, que les élèves des Jésuites l'emportaient sans doute sur ceux des lycées pour « les belles manières ». C'est tout ce qu'il voulait voir dans cette éducation donnée par les fils de Loyola et pour laquelle les familles aristocratiques préféraient leurs collèges à ceux de l'Université. Sans souci des « belles manières », affirmait le professeur, les lycées de l'État n'ont rien à envier à personne, même au point de vue de l'éducation; car celle qu'on y reçoit, encore que manquant d'élégance, est d'essence supérieure. — Assurément il n'y aurait pas lieu de s'arrêter aux idées de M. Marion sur l'éducation des Jésuites, si ces idées lui étaient personnelles. Malheureusement sur ce point encore le préjugé est dans l'air; il ne sera pas superflu de déclarer que les Jésuites n'entendent pas l'éducation de façon aussi frivole et aussi sotte. Les « belles manières », ou pour parler plus exactement, la politesse, la bonne tenue, l'urbanité sont choses qu'ils estiment à leur juste valeur et qu'ils s'efforcent d'inculquer à leurs élèves, quand l'occasion s'en présente; les exercices publics, les représentations théâtrales elles-mêmes leur paraissaient utiles à cette fin; mais leurs leçons en cette matière ne vont pas plus avant. Dans aucun collège de la Compagnie de Jésus, il n'y eut de cours pour enseigner à faire la révérence ou à se présenter dans un salon. C'est peut-être une lacune; on voit du moins que les Jésuites n'accordent pas dans leur programme d'éducation une place exagérée à la culture des « belles manières ».

L'éducation comme ils l'entendent a pour but de former des chrétiens. Telle est la fin qu'ils poursuivent, ils ne s'en cachent pas; l'enseignement des lettres et des sciences est le moyen. Instruire les enfants, les hommes de demain, de toutes les connaissances qui font l'ornement de la vie est chose aussi noble qu'utile; l'œuvre a sa grandeur et sa beauté; elle peut suffire à l'ambition d'un honnête homme, mais non à celle d'un prêtre ou d'un

religieux. Si son action devait s'arrêter là, ou du moins si son intention ne visait pas plus haut, il ferait mieux de laisser à d'autres une besogne de laquelle il n'aurait pas à attendre un salaire digne de lui. Pénétré de ce principe, le Jésuite voit dans l'enseignement une fonction éminemment sacerdotale et, pour dire le mot, un apostolat. Envisagé de ce point de vue, l'emploi qu'il remplit dans un collège, quel qu'il soit d'ailleurs, revêt à ses yeux une dignité d'ordre supérieur qui lui rend le fardeau léger et le dévouement facile.

Au reste former des chrétiens, ce n'est certes pas dédaigner la culture des qualités qui font l'homme et l'honnête homme; c'est au contraire y ajouter ce surcroît dont parle l'Évangile : Si vos vertus ne sont pas plus grandes et plus pures que celles des autres, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. — Ce n'est pas non plus négliger de former des Français. On a osé parler de l'éducation *antifrançaise* que les Jésuites auraient donnée dans leurs collèges. On comprend que leurs anciens élèves aient bondi sous l'outrage qui retombait sur eux; ils l'ont relevé çà et là avec une chaleur d'indignation peut-être excessive. Il suffirait de remarquer le sens donné par certains rhéteurs de tribune ou de presse aux vocables les plus révoltants. Pour eux *chrétien* et *antifrançais* sont synonymes. Un trop fameux ministre ne disait-il pas des membres des Congrégations religieuses auxquelles il a fait tant de mal : « Ce ne sont pas des Français; ce sont des Romains »?

Sur le terrain du patriotisme l'éducation des Jésuites ne le cède assurément à aucune autre; les Français qu'elle a formés en fournissent le plus irréfutable témoignage; car il est toujours vrai qu'aux fruits on reconnaît l'arbre. Seulement chez les Jésuites l'amour de la patrie ne se sépare pas de l'attachement à la religion et à l'Église. Un ancien élève le déclarait fièrement dans une circonstance mémorable : « D'autres peuvent se dire catholiques et Français; nous ne souffrirons jamais que d'autres se disent

plus catholiques et plus Français que nous[1]. » Ailleurs on pourra tenter de faire des Français sans épithète ; les élèves des Jésuites seront, en règle générale, Français et catholiques ; et voilà ce qui attire sur leurs collèges la fureur des gens qui se sont donné pour mission de déchristianiser la France. Au surplus cette alliance entre la foi patriotique et la foi religieuse est la seule qu'on y connaisse. C'est un fait que tous les régimes qui se sont succédé en France au siècle dernier ont tour à tour prétendu trouver dans les Jésuites des adversaires politiques. Tous sans exception leur ont fait grief de n'être pas amis de César. Leur réponse fut toujours la même ; ils la trouvent en effet dans les prescriptions de leur Institut. Au début du second empire, le Père Général Beckx affirmait encore solennellement : « En fait comme en droit, la Compagnie de Jésus se déclare en dehors de tous les partis politiques, quels qu'ils soient. Dans tous les pays et sous toutes les formes de gouvernement, elle se renferme exclusivement dans l'exercice de ses ministères, n'ayant en vue que sa fin placée au-dessus de tous les intérêts de la politique humaine. »

Pour atteindre le but qu'elle se propose dans l'éducation, la Compagnie de Jésus s'efforce d'abord de donner aux élèves de ses collèges une solide instruction religieuse. De toutes les fonctions sacerdotales qu'elle peut remplir, l'enseignement du catéchisme est assurément celle qui a ses préférences. Le *Ratio studiorum* ajoute sur ce point aux règles générales de l'Institut : « Dans toutes les classes la doctrine chrétienne doit être apprise des écoliers, et au fur et à mesure qu'ils avancent on doit leur donner des explications plus amples et s'assurer qu'elles sont comprises[2]. » Nous avons dit pour quelles raisons, indé-

1. F. Butel. *La vie de collège chez les Jésuites*, p. 62.

2. *Doctrina christiana in omnibus classibus ediscatur... Pro quovis autem scholæ gradu explicationes ampliores tradantur atque exigantur.* » (Rat. Stud. Regulae comm. 4.)

pendantes de leur volonté, les Jésuites français n'ont pas toujours porté l'instruction religieuse des jeunes gens au degré de perfection qu'ils auraient voulu. Cette lacune fut pour eux l'objet, sinon d'un remords, du moins d'un vif regret.

En même temps que la connaissance de la religion la piété est nécessaire pour former le vrai chrétien. La Compagnie de Jésus mettra donc tous ses soins à l'inculquer à ses élèves. Elle peut dire sans forfanterie que la piété est la caractéristique de ses collèges ; telle est bien en effet l'idée que s'en fait le public. Certaines familles y voient une raison de s'en défier ; elles ont peur que leurs fils ne deviennent trop pieux. Mais les Jésuites savent que si « la piété est utile à tout », elle l'est en éducation plus qu'en toute autre chose. La piété apprend à l'enfant à se vaincre ; c'est pourquoi elle se peut comparer au levier avec lequel Archimède se faisait fort de soulever le monde ; et il faut plaindre les éducateurs qui n'ont pas cet instrument à leur disposition.

Dans les collèges de Jésuites on se garde de multiplier les pratiques de piété. La prière le matin et le soir, la messe, une dizaine de chapelet suivie d'une courte lecture, c'est, avec les formules d'usage avant et après classes et études, avant et après les repas, tout ce que comporte le programme des dévotions quotidiennes du collège. C'est la mesure adoptée dans presque tous les établissements catholiques ; beaucoup même font plus large part aux cérémonies plus ou moins solennelles. Pour les Jésuites, ils font en sorte d'entretenir chez eux une atmosphère de piété, qui n'agit pas moins efficacement que les manifestations extérieures. Leur vie elle-même y contribue plus que ne pourraient faire toutes les leçons. La présence sous le même toit d'une communauté religieuse régulière et fervente constitue en effet un foyer de chaleur surnaturelle qui rayonne nécessairement dans tout le collège. A maintes reprises le *Ratio studiorum* rappelle aux maîtres que leur premier devoir est de porter

au bien leurs disciples par leur exemple[1]. Ensuite, « leur préoccupation constante, soit dans leurs leçons, soit en toute autre occasion, sera de porter ces âmes encore tendres au service et à l'amour de Dieu, ainsi qu'à la pratique des vertus par lesquelles ils se rendent agréables à la Divine Majesté[2]. Enfin, dans ces entretiens privés auxquels saint Ignace attachait tant d'importance, le *Ratio* veut encore que le maître se souvienne de traiter avec ses disciples des choses de la piété, en évitant toutefois de chercher à les attirer à la Compagnie ; que s'il remarque en eux quelque désir à cet égard, il doit les renvoyer à leur confesseur[3]. » En revanche, il exhortera tous ceux qu'il en jugera dignes à se faire admettre dans les congrégations de la Très Sainte-Vierge[4].

Cette recommandation du Père Jouvency, le commentateur le plus autorisé du *Ratio studiorum*, vise l'instrument que la Compagnie de Jésus emploie de préférence pour développer la piété dans le peuple chrétien et spécialement parmi les élèves de ses collèges. C'est à leur intention que les congrégations de la Sainte-Vierge ont été fondées, il y a plus de trois siècles et demi, par un Jésuite, professeur au Collège romain, le Père Jean Léon. C'est parmi eux qu'elles ont fleuri dans la période qui nous occupe et qu'elles ont accompli les prodiges dont elles sont coutumières, à la seule condition d'être sérieusement organisées et dirigées[5]. Partout un des premiers

1. *Discipulos religiosæ suæ vitae exemplis ædificet.* (Reg. comm. 10.)

2. *Feratur autem ejus peculiaris intentio, tam in lectionibus, cum se occasio tulerit, quam extra eas, ad teneras adolescentium mentes obsequio et amori Dei, ac virtutum quibus ei placere oportet, praeparandas.* (Reg. comm. 1.)

3. *Privatis etiam colloquiis eadem ad pietatem pertinentia inculcabit, ita tamen ut nullum ad religionem nostram videatur allicere ; sed si quid hujusmodi cognoverit ad confessarium rejiciat.* (Reg. comm. 6.)

4. *Curandum ut in sodalitia B. Virginis adsciscantur ii qui maxime omnium videbuntur idonei.* (Ratio docendi. Cap. I, art. 3.)

5. Voir à ce sujet : *Que doit être une congrégation de collège? Lettre à un prêtre*, par le P. Pierre Brucker. *Études*. Tome CV, p. 521.

soins des Jésuites, en ouvrant une maison d'éducation, fut d'y établir une ou plusieurs congrégations. A Metz, les classes débutent le 20 octobre 1852 ; le 8 décembre suivant, en la fête de l'Immaculée-Conception, Mgr Dupont des Loges veut présider en personne l'admission des six premiers congréganistes. Seule l'École préparatoire de la rue des Postes est moins empressée. Là, malgré le désir unanime des Pères, on crut devoir attendre jusqu'aux premiers jours de la quatrième année. Deux congrégations y furent établies peu après la rentrée de 1857, et depuis lors elles n'ont cessé d'exercer dans ce milieu où bouillonne toute l'effervescence de la jeunesse l'influence la plus salutaire.

Au surplus toutes les industries pieuses ne seraient qu'un décor trompeur, si elles n'allaient puiser la vie à la source même de la piété, la pratique des sacrements. La Compagnie de Jésus a toujours estimé qu'un devoir de sa vocation était de la promouvoir parmi le peuple chrétien. Déjà au cours de cette Histoire on a vu les Jésuites français combattre de toutes leurs forces la tradition janséniste qui tenait les fidèles à distance du confessionnal et de la table sainte. Les collèges leur fournirent l'occasion de façonner les nouvelles générations à des habitudes plus conformes à la saine doctrine. Partout les enfants, sans y être contraints, s'accoutumèrent à la confession, qui ne leur apparaissait plus comme un épouvantail ; mieux encore, partout la communion fréquente fut mise en honneur. Il y avait peut-être quelque hardiesse dans une pratique qui tranchait si fort sur les habitudes du pays et déconcertait même la courte théologie de beaucoup de parents chrétiens. Pie X n'avait pas encore rappelé, avec son autorité suprême, les règles de la véritable discipline eucharistique [1].

1. C'est dans un collège de Jésuites, malheureusement bien loin de la France, à Trichinopoly dans l'Inde anglaise, que s'établit, pour la première fois sans doute, la pratique de la communion quotidienne. Elle s'organisa parmi les élèves fervents, sous l'influence, il est vrai,

Les Jésuites eussent pareillement encore devancé la décision souveraine du Pape relativement à l'âge de la communion pour les jeunes enfants. A cet égard ils avaient à compter avec les règlements diocésains ; mais aussi souvent que la chose fut possible, ils ne manquèrent pas d'admettre à la première communion des enfants que l'usage eût fait attendre un an ou deux.

Grâce à cette intensité de vie chrétienne les cœurs s'ouvraient spontanément à la charité. La visite des pauvres était un privilège des congréganistes de la Sainte-Vierge ; mais tous les élèves contribuaient à alimenter le trésor des aumônes diverses qui passaient par leurs mains. Chaque collège avait d'ailleurs ses œuvres particulières pour lesquelles on se piquait de générosité ; toutes les occasions étaient bonnes pour provoquer des libéralités et l'on n'était pas très regardant sur le choix des moyens. Une orange mise aux enchères dans une séance récréative et disputée par des jeunes gens à la bourse bien garnie pouvait être adjugée à des prix extravagants ; la charité bénéficiait du conflit des amours-propres. D'ordinaire c'étaient des œuvres locales que les élèves aimaient à secourir, un orphelinat du voisinage, ou les vieillards des Petites-Sœurs des pauvres ; volontiers en certains jours de fête, ils faisaient à leur intention le sacrifice de quelques douceurs. Mais souvent aussi on les intéressait aux travaux et aux besoins de l'apostolat. Un professeur, un surveillant devenait missionnaire en quelque pays lointain. On ne l'oubliait pas au collège ; les Missions avaient toujours leur part dans le produit des loteries et des quêtes.

d'un Père spirituel zélé, mais presque malgré lui, et bientôt elle produisit dans le collège une métamorphose. On s'inquiéta, on accusa le directeur d'indiscrétion. On demanda des explications : « Je ne sache pas, répondit le Recteur du collège, que la communion quotidienne soit contraire à aucun principe théologique, et je me croirais coupable si je l'empêchais. » Le préfet de discipline ajoutait : « Je deviens inutile ici ; le préfet de discipline, c'est la communion quotidienne. » Cela se passait quinze ans avant le Décret de Pie X.

Ce tribut leur était adressé avec l'indication de la provenance et parfois aussi des intentions spéciales des donateurs, l'érection d'une chapelle, l'achat d'une statue, l'éducation d'un enfant. Des lettres arrivaient ensuite, lettres du missionnaire ou lettres naïves de quelque néophyte inconnu remerciant ceux qui lui avaient procuré par leurs aumônes le bonheur de devenir chrétien. Ces lettres étaient lues publiquement dans les divisions, et ainsi s'établissaient entre le collège et la Mission lointaine des relations de reconnaissance d'une part, de sympathie et de dévouement de l'autre. Les élèves de Mongré, pour ne citer que ceux-là, s'étaient particulièrement affectionnés à ceux du séminaire de Ghazir dans la Mission de Syrie. Pendant un quart de siècle leurs aumônes et leurs pensées prirent la direction du Mont-Liban. Il s'ensuivit une correspondance épistolaire très touchante entre les jeunes Maronites et les jeunes Français leurs protecteurs.

Cet aperçu du rôle de la piété dans l'éducation des Jésuites serait pàr trop incomplet si l'on ne faisait encore mention des retraites. Nous avons assez dit quelle place ils assignent aux *Exercices spirituels* parmi les moyens d'apostolat. Ils se devaient donc d'employer auprès de leurs élèves cette discipline incomparable. Il va sans dire que dans leurs collèges l'année s'ouvre par une retraite, pendant laquelle la vie scolaire est suspendue presque complètement et à laquelle tous prennent part, petits et grands. La pratique est générale, croyons-nous, dans les maisons chrétiennes d'éducation, et on se rappelle le temps où les établissements officiels eux-mêmes s'en faisaient un devoir. Il faudrait plaindre ceux qui estimeraient que ce soient là des journées perdues.

Outre cette halte ménagée tous les ans entre la dissipation des vacances et la vie plus sérieuse du collège, il y a une autre retraite réservée à ceux qui partent pour ne plus revenir ; on l'appelle la retraite des philosophes. On a vu qu'elle avait été instituée à Saint-Acheul sur la demande expresse des élèves. L'usage en fut étendu

dans la nouvelle période à toutes les maisons d'éducation de la Compagnie de Jésus. La sortie du collège est pour les jeunes gens, au sens complet du mot, un tournant de l'existence. Le moment a pour eux une importance capitale et souvent décisive. Pour la plupart c'est la vie d'étudiant qui va commencer ; pour tous c'est, après l'atmosphère de serre chaude, le grand air de la liberté ; presque tous enfin vont faire choix de la direction qu'ils suivront dans la vie. A cette heure grave entre toutes, ils ont besoin de s'entourer de toutes les garanties qui assurent les résolutions dont on n'a pas à se repentir. A cette heure aussi leurs maîtres ont des avertissements sérieux à leur faire entendre. Voilà pourquoi les Jésuites, avant de dire adieu à leurs élèves, les conviaient à une retraite de quelques jours. Sur la fin de l'année la classe de Philosophie se transportait à la maison de campagne du collège, et là, dans le recueillement et la paix, ces jeunes gens écoutaient les leçons de quelque religieux d'âge et d'expérience, priaient, méditaient et faisaient leurs plans d'avenir devant leur conscience et devant Dieu.

IV

Avec la piété la discipline est, dans le régime de l'internat, ce qu'on peut appeler le principal facteur de l'éducation. Cette question, qui se confond avec celle de la surveillance, soulève une multitude de problèmes pédagogiques qui ne rentrent point dans le cadre de l'Histoire. Nous dirons seulement, et en peu de mots, quel fut le trait saillant et caractéristique de la discipline dans les collèges de la Compagnie de Jésus entre 1850 et 1880[1].

Il y a en matière d'éducation une doctrine libérale, ou du moins inspirée des principes du libéralisme, doctrine spécieuse et bien faite pour séduire les esprits de notre

1. Voir à ce sujet : *De la discipline dans quelques écoles libres. Manuel pratique du Surveillant* par le P. Emm. Barbier, 1888.

temps. La contrainte ne fait que des révoltés ou des hypocrites. Donc laissez l'adolescent, l'enfant lui-même à son libre arbitre ; faites la part la plus large possible à sa liberté ; excitez en lui le sentiment de l'honneur, de la responsabilité, du respect de soi-même, et confiez à ces puissances intérieures le soin de veiller sur sa conduite. Ce n'est que par la liberté qu'on apprend à user de la liberté. Comme conséquence, la surveillance sera réduite au minimum, et la discipline sera plus ou moins celle que les élèves jugeront à propos de garder.

Pour dire le vrai, la Compagnie de Jésus part de principes tout différents. Elle estime que, dans un pensionnat où les enfants et les adolescents se comptent par centaines, une discipline exacte, rigoureuse, minutieuse même est nécessaire, si l'on n'est pas résigné d'avance à tolérer les pires abus. Elle pense avec Dupanloup que « la discipline est la protectrice des mœurs et la gardienne de l'innocence, le gage des fortes études, l'inspiratrice du bon esprit, la conservatrice du respect, la maîtresse, la dispensatrice et la trésorière du temps, le nerf du règlement intérieur et le ressort puissant de l'éducation tout entière »[1]. Elle n'admet pas que la meilleure manière de tremper la volonté soit d'agir toujours à sa guise : « Obéir, c'est vouloir », disait le Père Olivaint. Et quiconque réfléchit comprendra que cette affirmation, sous son apparence paradoxale, cache une profonde vérité. Aussi, pour faire l'apprentissage de la liberté, et même du commandement, rien ne vaut la pratique de l'obéissance à l'autorité légitime, qui vous accoutume à ne vouloir que ce qui est juste et bon, à l'encontre même de votre vouloir capricieux et désordonné. En prêchant aux élèves de Vaugirard la soumission au règlement accepté en esprit de foi, le Père Olivaint avait donc raison de dire : « Nous tâchons de vous apprendre à vouloir. »

On comprend dès lors l'importance attachée dans les

1. Cf. Passard. *La pratique du Ratio studiorum*, p. 12

collèges des Jésuites à la fonction de surveillant, fonction qu'ils n'estiment point du tout au-dessous de celle de professeur et qu'ils n'hésitent pas à confier à des hommes de haute capacité à tous égards. C'est au surveillant surtout que revient la charge de faire régner la discipline, et pour y réussir il ne lui faudra pas moins qu'une vigilance de tous les instants, avec beaucoup de fermeté et plus encore de tact. Car enfin cette discipline doit être détrempée de douceur; le collège ne doit être ni une prison, ni une caserne. Un haut fonctionnaire de l'Université a écrit que les Jésuites s'entendent mieux que d'autres « à dorer les barreaux de la cage »[1]. Dans l'intention de M. Compayré le mot avait le sens d'une épigramme; mais il a tout aussi bien la valeur d'un témoignage rendu au dévouement industrieux des Jésuites éducateurs, et spécialement des Jésuites surveillants dans les collèges. Du moment qu'il leur faut, contre leur gré, garder en cage des oiseaux privés de leur liberté, c'est quelque chose de rendre ce séjour assez agréable pour que les captifs ne se révoltent ni ne se plaignent. De fait, il ne paraît pas que la vie ait été exceptionnellement dure sous la discipline du pensionnat chez les Jésuites. La plupart des anciens prisonniers, une fois libres, y reviennent avec bonheur, et devenus hommes, leurs années de collège sont encore celles dont ils gardent le meilleur souvenir. Ils ne songent pas à regretter les sévérités de la discipline, non plus que certaines rudesses qui ne leur furent pas épargnées.

Ce fut en effet le souci constant des Jésuites de réagir contre les habitudes de mollesse de l'éducation contemporaine. La clientèle de leurs collèges avait besoin plus que d'autres d'être prémunie contre ce danger; ils considéraient comme leur devoir de viriliser une génération trop délicate, d'aguerrir les corps comme les âmes. Les documents de famille sont très explicites à cet égard; ils fourniraient la matière d'un chapitre de pédagogie qui n'a pas

1. Gabriel Compayré. *Histoire des doctrines de l'éducation.*

cessé d'être actuel. Dès l'ouverture de la période des collèges, le vétéran de Saint-Acheul, l'austère Père Guidée, proteste énergiquement contre « le genre de Brugelette, où l'on donne trop au confortable », où les divertissements tiennent une place trop grande, « au détriment du travail ». (9 Juillet 1851.) Le Recteur de la Providence ne s'en tient pas à une critique spéculative. En toute occasion il insiste auprès des Pères du collège sur la nécessité de donner à la jeunesse une éducation plus mâle ; il leur demande plus d'énergie et de vigueur dans la manière de diriger leurs élèves. Il faut leur apprendre à endurer et surtout à se vaincre. Il craint qu'on se préoccupe trop « de se faire aimer, de se rendre populaire et de la crainte de n'y pas réussir ». C'est à son avis « le plus sûr moyen de manquer le but, en compromettant l'autorité ». (30 Janvier 1853.)

On ne s'étonnera pas que les Jésuites se soient servis des récréations et des jeux pour former aux habitudes viriles le tempérament physique et moral des élèves de leurs pensionnats. A ce sujet il leur fallut parfois aller à l'encontre de certaines sollicitudes trop promptes à s'alarmer. Dans une région exceptionnellement pluvieuse un Recteur de collège fait ajouter à l'uniforme un petit manteau militaire ; après quoi il décide que, quelque temps qu'il fasse, les divisions sortiront pour la promenade réglementaire. Il y eut, certes, des réclamations ; mais l'ordonnance fut maintenue. La faiblesse pour les enfants n'est pas rare chez les hommes de guerre. Un officier supérieur, assistant à une récréation à Vaugirard, ne put se retenir d'exprimer tout haut sa crainte : « Mais ces enfants vont se blesser ! — Général, repartit le Père Olivaint, nous n'élevons pas des petites filles. » — La peur des horions ou même des bras cassés n'a jamais arrêté dans un collège de Jésuites les prouesses du patinage, non plus que ces luttes homériques décorées aujourd'hui du nom de *football*, mais que l'on appelait alors plus simplement des parties de ballon.

Cette question des jeux, devenue pour les Jésuites

affaire professionnelle, a été chez eux l'objet d'une étude spéciale. Obligés de pourvoir à l'emploi du temps des récréations, les surveillants ont dû se mettre en quête de divertissements variés; car là, comme en toute chose, les enfants se lassent vite de ce qui les intéressait d'abord. Leurs recherches n'ont pas été infructueuses; d'autre part leur génie inventif a fait des trouvailles. Bref, si le mot n'était trop ambitieux, nous dirions qu'une science des jeux de collèges s'est constituée par les efforts de plusieurs générations de surveillants. Deux d'entre eux ont réuni et codifié tous les résultats acquis dans un livre qui est devenu le manuel de la corporation[1]. Il y a quelque vingt ans, on fit grand bruit chez nous autour d'une soi-disant éducation physique délaissée en France et très en honneur dans les pays anglo-saxons qui lui devaient la supériorité qu'on leur attribuait alors. Des voyageurs nous rapportaient d'Angleterre et d'Amérique la description enthousiaste des jeux que l'on y pratiquait. Ils donnaient cela comme des découvertes; on les crut sur parole, et fort heureusement leur propagande détermina dans certains milieux un renouveau des *sports*, vieux mot français qui avait passé dans la langue anglaise et qui s'est réacclimaté dans la nôtre. Chez les Jésuites, et chez d'autres encore sans doute, on suivit en souriant cette évolution; on s'étonna seulement qu'il eût fallu aller chercher hors des frontières ce qu'on eût trouvé tout aussi bien dans leurs collèges. Aucun de ces jeux qu'on nous ramenait de l'étranger, affublés de vocables exotiques, qui n'eût sa place dans le livre dont nous avons parlé. Pas n'était besoin assurément d'en faire des articles d'importation.

Un des usages, vraisemblablement les plus appréciés des élèves dans les pensionnats des Jésuites, c'étaient les grands congés. Les vacances en ce temps-là étaient moins longues et les sorties plus rares qu'aujourd'hui. Les

1. *Les jeux de collège*, par les PP. de Nadaillac et Rousseau.

grands congés contribuaient pour une grande part à rendre la réclusion supportable. Ces jours-là tout était en liesse au collège; les Pères s'ingéniaient à imaginer quelque attraction inédite : c'était parfois un pèlerinage à quelque sanctuaire fameux et trajet en chemin de fer ; parfois, comme à Vannes, une excursion en mer; parfois la journée tout entière à la maison de campagne, avec baignade, concours de jeux et prix pour les vainqueurs. Bien des années plus tard et après avoir goûté toutes les émotions de la vie, des hommes du monde se rappellent ces fêtes de leur jeune âge et les racontent avec un accent qui témoigne de l'impression ineffaçable qu'elles leur ont laissée [1].

La question des divertissements ramène celle du théâtre de collège ; nous l'avons abordée déjà, mais il faut y revenir. Il est incontestable que les récréations dramatiques n'ont pas eu dans la pédagogie des Jésuites au XIXe siècle la même place que sous l'ancien régime. Les mœurs, les habitudes de la vie sont par trop différentes, et ces différences suffisent à expliquer que le théâtre scolaire ne soit plus ce qu'il était jadis. Sur l'opportunité même des représentations théâtrales dans les collèges, il y a eu chez les Jésuites français divergence d'opinion, d'où, dans la pratique, hésitations et intermittence. Nous avons vu dans les premières années le collège de Metz s'enhardir jusqu'à donner des pièces latines. En 1858 l'académie de Rhétorique offre au Recteur, le Père Turquand, à l'occasion de sa fête, *Biaphonius*, drame historique tiré de l'histoire du Canada par le Père de Charlevoix. D'après le programme, les jeunes académiciens ont eux-mêmes composé l'œuvre. L'année suivante, c'est le Jésuite anglais, Edmond Campion, martyr au temps

1. Cf. Fernand Butel, *L'éducation chez les Jésuites. Un collège breton*, p. 215.

d'Élisabeth, qui fournit le sujet du drame latin[1]. Nous trouvons encore pour la même solennité *Saint Eustache*, tragédie sacrée, en 1858; *Le dernier jour de Dioclétien*, en 1859; *Jean Sans-Peur*, en 1861. Cet essai de résurrection d'un genre beaucoup prisé jadis était digne d'éloges et faisait assurément honneur à l'académie et au collège de Metz; d'autre part les adversaires les plus déterminés des pièces de théâtre au collège eussent pardonné à celles-ci par amour pour la muse classique; mais quel intérêt la masse des élèves pouvait-elle prendre à pareille représentation? Le but principal était donc manqué. On le comprit et il ne paraît pas que les récidives aient été plus fréquentes. Les comédies françaises avaient çà et là plus de succès. Le fait n'est pas douteux. Mais les inconvénients, les dangers même qui en résultaient ne pouvaient échapper aux Supérieurs. Plusieurs les proscrivaient impitoyablement. Et à vrai dire, les consultations venues de Rome à ce sujet leur donnaient raison. Le 14 mai 1852, le Père Roothaan écrit au Père Gabriel Bouffier, Recteur d'Avignon : « J'approuve entièrement votre manière de penser sur les pièces de théâtre. Oui, elles sont propres à entretenir les préjugés que l'on a sur notre éducation, qu'elle est superficielle, que nous donnons à nos élèves des goûts de luxe, de dépenses, de plaisirs. Oui, elles entraînent une perte de temps considérable. Oui, le danger de monter les imaginations, auquel elles exposent, n'est que trop réel. Je vous félicite d'avoir résisté aux instances que vous ont faites quelques-uns des Nôtres pour les permettre. Persévérez dans cette voie; elles ne peuvent être tolérées que là où il y a comme une nécessité. »

Cette direction plutôt sévère était adressée un peu plus tard au Père Maillard, Provincial de Toulouse. Le Père Beckx, successeur du Père Roothaan, écrivait dans le même

1. Voir aux *Pièces justificatives* n° VIII. Au carnaval de cette même année 1857, les élèves de la classe d'Humanités avaient joué la comédie de *Monsieur des Chalumeaux*, traduite en latin (!). Cf. *Les Jésuites à Metz*, p. 150.

sens au Père de Nolhac, Recteur de Dôle : « Les pièces dramatiques françaises ont été avantageusement remplacées dans plusieurs collèges par des séances académiques, des plaidoyers, etc. Il est à désirer que cet usage se propage de plus en plus. » (1er Juin 1859.)

En somme la question n'était pas tranchée au tribunal de l'aréopage romain. Les Recteurs de collèges restaient juges des quasi-nécessités locales. Très souvent les raisons *pour* l'emportaient à leurs yeux sur les autres. Surtout, il fallait à certains jours occuper agréablement pendant une soirée le petit peuple des pensionnats. Parmi toutes les distractions possibles, une pièce de théâtre parut être la meilleure, ou la moins mauvaise. Les représentations dramatiques eurent lieu une ou deux fois l'année dans la plupart des collèges. Tantôt on puisait au répertoire quelque pièce qu'on adaptait de façon plus ou moins heureuse; tantôt c'était l'œuvre de quelque professeur qui occupait la scène. Le Père Longhaye, pour ne citer qu'un nom bien connu, a donné une suite de tragédies où de très nobles sentiments s'allient à une versification digne du grand siècle.

Pour tout dire, le théâtre au collège, comme divertissement des grands jours, paraît de plus en plus délaissé. Les élèves des plus hautes classes préoccupés du baccalauréat, n'y pouvant plus paraître, on est réduit à prendre les acteurs en Seconde, en Troisième, presque encore des enfants; et pour ceux-là même la surcharge des programmes fait hésiter les maîtres à leur imposer un exercice qui demande du temps et des efforts. D'autre part les sorties plus fréquentes rendent moins indispensables certains délassements extraordinaires au pensionnat; peut-être aussi moins de simplicité chez les adolescents des générations contemporaines les empêche-t elle de trouver de l'attrait à une action scénique naturellement un peu fade en comparaison des distractions mondaines qui ne leur sont pas inconnues. Toutes ces causes réunies expliquent le déclin d'une institution dont on peut dire

beaucoup de mal, mais qui ne laissait pas de faire quelque bien.

Chez les Jésuites on a du moins fidèlement conservé jusqu'à la fin la tradition des séances académiques. Ce sont d'ordinaire les grands faits de l'histoire politique ou religieuse qui en fournissent le sujet ; on y trouve aisément l'occasion de faire vibrer la fibre patriotique. Avec la solennité dont on les entoure et quelques intermèdes musicaux on parvient à en faire des récréations de bon goût, également intéressantes et instructives[1].

V

La vie d'un collège n'offre guère d'événements qui intéressent l'Histoire générale. Mieux il est ordonné, moins elle y trouve d'aliments. Les peuples paisibles et heureux, dit-on, n'ont pas d'histoire. A ce compte celle des collèges de la Compagnie de Jésus pendant la période de vingt années qui précède la guerre franco-allemande a la bonne fortune d'être courte. Nous avons déjà raconté les principaux incidents qui marquèrent les débuts de plusieurs d'entre eux ; il n'y a pas à y revenir. Notons toutefois les mesures par lesquelles le Gouvernement impérial allait d'abord restreindre la liberté fondée par la loi de 1850, pour arriver bientôt à la supprimer équivalemment. Dès le 9 mars 1852 un Décret-loi remet aux mains du Pouvoir la nomination de tous les membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique précédemment élus par leurs collègues. Une loi votée le 14 juin 1854 va plus loin. A la place des quatre-vingt-six Conseils départementaux créés en 1850, et dont la composition garantissait l'indépendance vis-à-vis de l'Université, elle organise la division de la

1. Le P. Sengler a recueilli et publié les programmes d'un grand nombre de séances académiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus depuis 1852. *Souvenirs d'académie*, Lefort. Cf. *Pièces justificatives* n° IX.

France en seize académies, avec un recteur pour président du Conseil académique dont tous les membres sont nommés par le ministre, et où la majorité est assurée aux universitaires. C'était ressaisir indirectement au bénéfice de l'Université une des attributions les plus importantes du régime du monopole.

Enfin, en 1859, le Conseil privé de l'empereur prenait l'arrêté, dont nous avons parlé plus haut, en vertu duquel toute création nouvelle d'établissement d'instruction par une Congrégation d'hommes non reconnue, était soumise au bon plaisir du Gouvernement [1]. C'était pour les Jésuites le retour pur et simple à l'autorisation préalable. Ils ne pouvaient invoquer la loi de 1850 ; car le Gouvernement était décidé à leur opposer « l'illégalité » de leur existence, et les tribunaux lui eussent infailliblement donné raison. Le ministre Victor Duruy essayait de justifier cette mesure autocratique par un argument dont on s'est servi plus tard pour donner le coup de grâce à l'enseignement des Congrégations religieuses et débarrasser l'Université d'État d'une concurrence désagréable : « Les établissements universitaires sont très supérieurs, sous tous les rapports, aux établissements congréganistes. Permettre à ceux-ci de se multiplier empêcherait l'Université de faire tomber les préventions qu'elle inspire, à tort, à un certain nombre de familles [2]. »

Ainsi la Compagnie de Jésus se voyait de nouveau exclue des libertés communes ; il n'avait pas fallu attendre dix ans pour qu'elle fût dépouillée de ce droit qu'elle tenait du silence de la loi de 1850 et de la condescendance des gouvernants d'alors. Pour comble, elle devait de la reconnaissance au pouvoir impérial qui, tout en lui interdisant des créations nouvelles, voulait bien laisser vivre celles qui existaient. Par une vexation assez mesquine, on se

1. Lettre de M. Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique au Recteur de l'Académie de Caen, 13 janvier 1870. (Cf. *Souvenirs de N.-D. de Sainte-Croix*, par le P. C. de Rochemonteix. P. 43.)

2. Cf. *Souvenirs de N.-D. de Sainte-Croix*... P. 43.

contentait de leur enlever le nom de *collèges*, lequel devait être réservé aux établissements officiels de moindre importance que les lycées. Les Jésuites et les autres particuliers n'auraient plus que des *Écoles secondaires libres*.

On était alors engagé à fond dans la campagne d'intrigues et d'actions militaires qui devaient aboutir à l'unité de l'Italie. En 1858, c'est l'entrevue de Plombières, où le ministre Cavour obtient de l'empereur liberté d'aller de l'avant. En 1859, guerre avec l'Autriche ; nous lui arrachons la Lombardie pour la donner au Piémont. C'est maintenant le tour des États de l'Église. Le Pape menacé fait appel au dévouement des catholiques. De toutes parts les volontaires accourent et, sous la conduite de La Moricière et de Pimodan, forment la petite armée des zouaves pontificaux. On sait quel élan souleva alors l'élite de la jeunesse française. Ce fut comme un souffle de Croisade qui passa sur le pays. Dans les séminaires, dans les collèges, ceux à qui leur âge le permettait demandaient à s'enrôler ; quelques-uns partirent en effet ; ils eussent été plus nombreux si la prudence de leurs maîtres ne les eût retenus. Les provinces de l'Ouest, la Bretagne en particulier, se distinguèrent par leur dévouement à la cause du Saint-Père. Sur la fin de l'année, le Père Pillon écrivait à un ami : « Nous comptions soixante-neuf de nos anciens élèves dans l'armée pontificale et, sur ces soixante-neuf, trente-deux étaient de notre maison de Vannes, dont trois morts. » (23 Novembre 1860.) La petite troupe fut écrasée à Castelfidardo (18 septembre) où elle combattit, un contre dix, les forces piémontaises. Sur quatre cents Français qui avaient pris part à la bataille, cent quarante seulement survécurent au désastre. Parmi les trois victimes dont parle le Père Pillon, se trouvait Georges d'Héliand, une des figures les plus sympathiques de ce groupe de jeunes héros qui s'en allaient donner leur vie pour la défense du Pontife-Roi. Georges avait dix-huit ans ; il venait de quitter le collège et d'être reçu bachelier. Il fut des premiers à s'engager

sous la bannière du Pape, et au bout de deux mois, il tombait martyr de sa foi et de sa vaillance. Sa pieuse mère écrivait au Père Recteur de Saint-François-Xavier une lettre digne des premiers âges de l'Église. Elle remercie Dieu d'avoir ainsi assuré le salut de son enfant, et parmi toutes les grâces dont il fut l'objet dans sa trop courte vie, elle met au premier rang l'éducation chrétienne qu'il a reçue au collège.

C'est au lendemain de Castelfidardo que Mgr Pie lançait à l'adresse de Napoléon III la terrible allusion : « Lave tes mains, ô Pilate ! » Les attentats de la Révolution italienne allaient se succéder de façon intermittente, jusqu'au mois de septembre 1870, qui devait voir la spoliation finale du Pape et l'effondrement de la fortune de « Pilate ». Pendant cette période de douze années de nouveaux contingents vinrent monter la garde autour du patrimoine de Saint-Pierre ; le collège de Vannes ne compta pas moins de cent seize de ses élèves dans la milice pontificale. Les autres collèges de la Compagnie y avaient aussi des leurs, quoique en moins grand nombre, et plus d'un qui mourut pour la patrie dans la guerre franco-allemande avait fait ses premières armes comme soldat du Pape.

Après cela la monotonie de l'histoire de ces collèges n'est guère interrompue que par un épisode beaucoup moins glorieux et qui ne mériterait pas de trouver place ici, n'était le bruit énorme dont il fut l'occasion.

Le 14 décembre 1868, en l'audience du tribunal correctionnel de Bordeaux, comparaissaient deux Jésuites, le Père Paul de Lajudie préfet et le Père Lucien Comire sous-préfet au collège de Tivoli. Ils étaient poursuivis pour avoir fouetté trois ou quatre élèves indisciplinés. Le père de l'un d'eux avait porté plainte ; c'était cependant avec son consentement formel que son fils avait été corrigé ; mais ensuite de mauvais conseils le portèrent à intenter l'action. Les autres pères de famille appelés comme témoins déclarèrent nettement que la correction manuelle avait été infligée d'après leur autorisation

expresse : « J'aime mieux, dit M. de L..., officier de marine, voir mon fils fouetté à douze ans que malhonnête homme à trente ans. » Le Père Comire, auteur de l'exécution, avoua simplement les faits; il en réclamait la responsabilité, mettant les Supérieurs hors de cause. Le Père de Lajudie reconnut que tout avait été concerté avec lui. Puis, après avoir affirmé qu'il se croyait couvert par l'autorisation des parents : « Je déplore tout cela, ajouta-t-il, je le regrette et d'autant plus vivement que, en m'y prêtant, je désobéissais à ma règle et à mes Supérieurs. » Et un peu après : « Il est malheureusement vrai, dit-il encore, que j'ai permis plusieurs corrections ; et en cela j'ai méconnu les volontés de mon Supérieur et de la règle. J'ai agi de ma propre initiative. L'année dernière, le Père Roux m'en fit même l'observation à deux ou trois reprises. J'ai persisté quand l'occasion me l'a suggéré, inspiré par l'intérêt des enfants. J'avoue que je me suis trompé et je le déplore. »

Interrogé à son tour le Père Roux, Recteur de Tivoli, fit cette déclaration : « Je n'ai aucune explication à fournir, sinon que j'ai ignoré les faits qui vous sont soumis, lorsqu'ils ont eu lieu, et que, quand je les ai connus, je les ai blâmés et désavoués comme contraires à notre règle et à ma volonté. Je dois ajouter toutefois que je ne doute pas des intentions de mes subordonnés qui, en se trompant, ils le reconnaissent aujourd'hui, ont toujours agi en vue de ce qu'ils croyaient être l'intérêt des enfants[1]. »

Tels sont les éléments de ce procès. La faute, les aveux, les responsabilités, tout y est parfaitement clair. En somme, un Jésuite avait infligé une correction manuelle à quelques écoliers ; un autre Jésuite, son Supérieur hiérarchique, le laissait faire. Tous deux étaient bien jeunes ; ils avaient trente ans à peine. Les parents leur avaient délégué leur autorité pleine et entière ; en réalité ils

1. *Journal des Débats*, 19 déc. 1868. Compte rendu de l'audience du Tribunal correctionnel de Bordeaux, du 14 décembre.

étaient coupables d'une infraction à la discipline religieuse, d'une faute contre l'obéissance, dans laquelle la justice civile n'avait rien à voir. Le président, il est vrai, invoqua la loi, et en son nom, osa contester au père de famille le droit de fustiger son enfant : « Vous ne pouvez, dit-il à l'officier de marine, déléguer un droit que vous n'avez pas. » A la réflexion toutefois il comprit qu'il allait trop loin. Dans les *attendu* du jugement, c'est seulement l'abus qui est un délit aux yeux de la loi. Cet abus, on crut le trouver dans le cas des deux Jésuites, et ils furent condamnés à dix jours de prison et trois cents francs de dommages-intérêts envers M. S... père, l'unique plaignant.

L'occasion était bonne pour dauber sur la secte de Loyola. Les collèges de la Compagnie de Jésus atteignaient à ce moment une grande prospérité, qui n'allait pas sans éveiller des jalousies féroces; d'autre part la question romaine entretenait à l'état aigu l'effervescence irréligieuse. Il y eut dans la presse libérale un déchaînement qui rappelait les mauvais jours de 1843 à 1845.

Indépendamment des injures à l'adresse des Jésuites s'élevèrent d'ardentes controverses sur les méthodes pédagogiques anciennes et modernes. Le fait de Bordeaux posait la question du rôle de la verge dans l'éducation. D'après la Bible ce rôle est considérable autant que salutaire : « Épargner la verge à son enfant, c'est le haïr. Celui qui aime bien son fils ne lui ménage pas le fouet[1]. » Les textes de ce genre ne sont pas rares dans les pages du Livre sacré. Les siècles chrétiens se sont inspirés de cette doctrine. Peut-être l'a-t-on prise parfois trop au pied de la lettre « qui tue ». Le *Ratio studiorum* reflète les idées du temps où il fut composé. Ce code pédagogique de la Compagnie de Jésus veut qu'il y ait dans chaque collège un *correcteur*, lequel ne sera point de la Société. Assurément sa fonction n'était point une sinécure. Pendant

1. *Qui parcit virgæ odit filium suum.* Prov. XIII, 24. — *Qui diligit filium suum assiduat ei flagella.* Eccles. XXX, I.

deux cents ans les écoliers paresseux, turbulents ou *dyscoles* reçurent les étrivières dans les collèges des Jésuites sans que personne y trouvât à redire. C'était du reste la loi commune à laquelle les princes eux-mêmes n'échappaient point. Henri IV et Louis XIV furent fouettés comme de simples roturiers [1]. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle, lors du grand soulèvement contre la Compagnie de Jésus, qu'on s'avisa de dénoncer les corrections barbares en usage dans ses collèges[2]. Rousseau inaugurait le règne de la « sensibilité », qui devait avoir tout son épanouissement sous la Révolution. Les âmes « sensibles » de quatre-vingt-treize n'avaient sans doute pas connu ce traitement attentatoire à la dignité de l'homme et du citoyen. Depuis lors l'adoucissement, ou pour mieux dire l'amollissement des mœurs tend à bannir de l'éducation française le fouet et même toute peine afflictive. Car, disait le président du tribunal de Bordeaux, avec ce genre de punitions on n'élève pas les enfants, on les « abrutit ». Les Anglais, sur qui la sensiblerie a moins de prise, pensent autrement; le *flogging* est en honneur dans la fière Albion, et les fils de famille ne sont pas loin de le considérer comme un privilège de la classe sociale à laquelle ils appartiennent.

L'affaire de Bordeaux n'en était pas moins regrettable : « Vous comprenez sans que je le dise, écrivait le Père Général Beckx au Provincial de Toulouse, la peine qu'elle m'a

1. « Je me plains de vous de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils; car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela; ce que je reconnais par expérience m'avoir fort profité; car étant de son âge, j'ai été fort fouetté. » (Lettre de Henri IV à Mme de Montglat, gouvernante de ses enfants. Citée par Compayré. *L'Orbilianisme*, p. 4.)

2. M. Gabriel Compayré ayant mis la main sur un pamphlet du temps, sans nom d'auteur, relatif à cette matière, l'a exploité comme un document historique de haute valeur. Il en a tiré une plaquette d'allure scientifique, où il prétend révéler les pratiques monstrueuses de l'éducation chez les Jésuites. Le moins qu'on peut dire de ce factum, c'est qu'il n'est pas digne d'un inspecteur général de l'Instruction publique.

causée. Les Pères accusés ont répondu à l'interrogatoire avec franchise; ils ont disculpé la règle et les Supérieurs; c'est bien... Mais si l'impression produite en France a été fâcheuse, elle n'a pas été bonne ici non plus. Le Saint-Père lui-même en a paru affecté péniblement... Profitons de la leçon et de l'humiliation. Puissent tous les Nôtres, dans les collèges et partout, sentir davantage la nécessité de la règle et de l'obéissance! Là seulement est attachée la bénédiction du ciel. » (14 Janvier 1869.)

Le procès des Pères de Tivoli devait avoir un épilogue; la faute commise et la surexcitation de l'opinion publique faisaient la partie trop belle aux ennemis des Jésuites pour que la sentence du tribunal leur donnât satisfaction. C'est au collège lui-même qu'on en voulait. Le Conseil académique décida une enquête sur les prétendus désordres révélés par l'instruction judiciaire. Au cours des interrogatoires on en vint à constater ce qui n'était point un secret, savoir que le directeur légal n'était point le directeur réel de l'établissement; il n'y habitait même pas; le Père Jean Roux, Supérieur religieux, dirigeait donc la maison de Tivoli sans être en règle avec la loi, et cela faute d'avoir le grade universitaire exigé par elle. Le cas se représentait dans plusieurs collèges de la Compagnie et dans nombre d'autres. Pour être bachelier, on n'est pas nécessairement qualifié pour exercer l'autorité sur ses collègues, et tel au contraire peut avoir des aptitudes pour le gouvernement qui n'aura pas pris soin dans sa jeunesse de se munir du diplôme. Celui-là gouvernera en effet en se doublant d'un prête-nom. Ainsi faisait-on à Bordeaux et ailleurs, et bien certainement l'administration universitaire ne l'ignorait pas. Elle tolérait d'ordinaire, mais gardait toujours le droit et le moyen de poursuivre.

Cette fois elle s'apprêtait à en user. Le Supérieur de Tivoli serait frappé comme coupable d'« immoralité », ce qui faisait dire au Père Beckx : « C'est vraiment exorbitant. » Mais telle était l'inculpation juridique qui permettait de

le condamner et de fermer temporairement le collège. Pendant plusieurs semaines on y fut en proie à une cruelle anxiété. Qu'allait-il advenir? Cette condamnation, suivant de si près la première, n'allait-elle pas susciter une nouvelle explosion contre la Compagnie tout entière? Les autres collèges tout au moins ne seraient-ils pas exécutés comme celui de Bordeaux? On avait fait le possible pour prévenir le coup. Le Père Roux n'était plus Recteur de Tivoli; mais « pour montrer que ce n'est pas une punition, avait dit le Père Général, je désire qu'il soit nommé Supérieur de la résidence ». (20 Février 1869.)

Le danger n'était pas conjuré pour autant. Il le fut, paraît-il, grâce à l'intervention du cardinal Desprez. Le Père Rouquayrol, Provincial de Toulouse, avait prévenu, comme il l'écrit lui-même, ses collègues de Paris, de Lyon et de Champagne du coup qui les menaçait eux aussi, et il ajoutait : « Mgr l'archevêque, qui a des aboutissants en haut lieu, a écrit sur cette affaire. Mais en définitive, nous disons à Dieu : *In manibus tuis sortes meae* [1]. » (12 Janvier 1869.) Une lettre du Père Laurençot, envoyé de Rome en France trois mois plus tard, nous fournit des éclaircissements sur cette démarche du prélat. La révélation ne laisse pas d'être piquante : « A Toulouse le Père Servière et le Père Ogerdias ont voulu me conduire chez l'archevêque. Monseigneur est très bienveillant pour nous. Lors du procès du chef légal de Bordeaux, il écrivit au maréchal Niel une lettre en notre faveur, témoignant son étonnement et sa peine de tant de poursuites dirigées contre nous et priant le maréchal d'éclairer l'empereur sur la situation. Le maréchal, comme l'espérait l'archevêque, mit la lettre sous les yeux de l'empereur. — Mais il faut arrêter cet homme, dit Sa Majesté en parlant de M. Duruy. — Quelque temps après M. Duruy écrivait au préfet de Toulouse d'assurer Mgr l'archevêque de ses bonnes intentions, de son esprit de conciliation, etc. » (30 Avril 1869.)

1. Mon sort est entre vos mains. Ps. xxx, 16.

L'enquête du Conseil académique de Bordeaux n'eut en effet pas d'autre suite. On peut croire qu'un mot du ministre avait calmé le zèle de ses subordonnés.

Le procès de Bordeaux eut encore comme corollaire l'apologie des Jésuites par un homme qui s'était montré jadis leur adversaire acharné. Dans la séance du 28 août 1869 venait à l'ordre du jour du Sénat la pétition d'un sieur Sénepart réclamant l'expulsion de l'Ordre de Loyola. Le rapporteur, baron de Ladoucette, au nom de la Commission, concluait à écarter la requête. Quelques orateurs toutefois l'appuyèrent. On vit alors se lever un vieillard chargé d'ans et d'honneurs. C'était le baron Dupin[1]. En 1844, à la Chambre des Pairs, il avait versé à flots sur la Compagnie de Jésus le fiel concentré du parlementaire janséniste. Cette fois il venait la défendre : « Depuis le commencement du siècle, dit-il, le gouvernement du second empire est le seul qui ait fait quelque bien à la Société de Jésus, en lui laissant purement et simplement la liberté de l'existence et du travail... On n'a pas le droit aujourd'hui de demander aux maîtres : Êtes-vous ou n'êtes-vous pas de la Compagnie de Jésus?.. Ils n'auraient qu'à répondre : Nous sommes citoyens français. » Le baron Dupin parla ensuite en termes très élogieux de la maison de la rue des Postes et des succès qui la plaçaient au premier rang parmi les Écoles préparatoires ; il ne craignit pas de décerner la palme au personnel qui y enseignait : « Car les meilleurs professeurs, dit-il, sont ceux qui produisent les meilleurs élèves. »

*
* *

Avec les événements de 1870 se termine pour les collèges des Jésuites une première période de vingt années pendant lesquelles ne leur ont manqué ni les encouragements, ni les contradictions, celles-ci assurément plus

1. Voir *Histoire d'un siècle*. Tome II, p. 585.

nombreuses, plus constantes que ceux-là. Parmi les difficultés de toute sorte qui ont accompagné leur vie de chaque jour, il en est une qu'on ne peut passer sous silence, sous peine de laisser par trop inachevée cette esquisse de leur physionomie historique; c'est, disons le mot, la difficulté financière. Nous l'avons déjà signalée en racontant les débuts de quelques collèges ; aucun d'eux n'y a échappé. A cet égard les documents de famille font entrevoir une situation presque toujours gênée et parfois positivement angoissante. Situation d'autant plus pénible que les apparences semblent la contredire. L'établissement est prospère, on le croit opulent; en réalité il est besogneux; son budget se solde en déficit, et ceux qui en ont la responsabilité se demandent comment ils feront face aux échéances prochaines. C'est la misère, particulièrement lourde à porter, celle des gens qui passent pour riches et qui, d'un moment à l'autre, seront hors d'état de faire honneur à leur signature.

Un fait entre autres montre à quel point les Supérieurs majeurs étaient alarmés par cette perspective. En 1858 la famille Mignon, désireuse de doter la capitale d'un grand externat catholique, offrait à la Compagnie de Jésus un magnifique terrain de près de 14.000 mètres carrés, à proximité du parc Monceau. Un autre bienfaiteur, père d'un élève de Vaugirard, se chargeait de réunir les fonds pour la construction du collège. Les Jésuites de Paris étaient disposés à aller de l'avant : « Il y a là, écrivait-on au Père Général, beaucoup de bien à faire. Mgr l'archevêque, pressenti par le Père de Ponlevoy, verrait cette œuvre avec plaisir. » (12 Janvier 1858.) Dans ces conditions, on ne pouvait, semble-t-il, décliner un don vraiment royal. Cependant le Père Général, dont le consentement est nécessaire pour accepter un nouvel établissement, envoya de Rome son *veto*, « à cause des dettes effrayantes qui pèsent sur tous les collèges ». « J'aime à espérer, ajoutait-il, que M. Mignon me pardonnera ce manque de courage. » (6 Février 1858.) Il pardonna en effet et fit

mieux encore ; car seize ans plus tard, il revint à la charge, et cette fois sa magnifique largesse donna naissance à l'Externat de la rue de Madrid.

Aux personnes qui seraient tentées de s'étonner de ces révélations, il suffirait de rappeler comment dans notre pays se fonde un collège libre. Même en mettant les choses au mieux, c'est-à-dire en lui faisant un don de joyeux avènement, comme dans le cas dont on vient de parler, ses frais de premier établissement ne sauraient être inférieurs à plusieurs centaines de mille francs, dont il lui faudra payer l'intérêt, tout en faisant vivre son personnel et ses élèves. C'est avec cette charge qu'il fera son entrée dans le monde, charge qui ira grossissant pendant les années de début, alors même qu'elles seraient prospères. Heureux si, au bout de quinze ans, il parvient à se mettre à flot, autrement dit à équilibrer les recettes et les dépenses. Quant à amortir le capital de sa dette initiale, il n'y faut guère compter. Si on y arrive ici ou là, ce sera grâce à quelque secours providentiel, mais non pas par ce que les commerçants appelleraient le rendement normal de l'affaire. Il faut se souvenir que pas un lycée de France ne vit sur ses propres ressources ; ils sont tous *budgétivores*, les plus grands comme les plus petits ; leur voracité est même, en règle générale, proportionnée à leur taille. Tel établissement parisien de premier ordre, qui perçoit sur les familles de ses douze ou quinze cents élèves une contribution de huit à neuf cent mille francs, reçoit encore de l'État une subvention annuelle de deux à trois cent mille francs. Et, bien entendu, les millions de premier établissement figurent dans un autre chapitre du budget des dépenses supportées par l'impôt. En vérité, si les collèges des Jésuites ont pu se soutenir, c'est parce que les maîtres y faisaient leur service pour l'amour de Dieu.

VI

En ces années du milieu du siècle où la Compagnie de Jésus reprenait en France sa place dans l'enseignement, elle fut sollicitée par un bon nombre d'évêques de se charger de la direction de leurs Grands Séminaires. Indépendamment du manque de personnel, la Société, par suite de certains scrupules, témoignait peu d'inclination pour ce genre de ministère. On se demandait s'il était bien conforme à la règle et à la tradition de l'Institut. Dès l'origine, les congrégations générales s'étaient prononcées à deux reprises au sujet des Séminaires épiscopaux; en principe, la Compagnie répugnait à s'en charger et ne le faisait que sur dispense du Père Général. Il était expressément interdit aux Jésuites, de prendre, par leur vote, la responsabilité de l'admission des candidats aux Ordres sacrés[1]. Toutefois, tenant compte des circonstances particulières de l'Église de France, une congrégation générale avait dans la suite déclaré qu'il y avait lieu de faire exception pour ce royaume. Elle s'en remettait au Père Général du soin d'accepter cette sorte d'établissements, et de poser les conditions que la prudence lui dicterait[2].

Nous avons vu le Père de Clorivière installer quelques-uns de ses premiers compagnons au Grand Séminaire de Soissons. Ils y restèrent peu de temps, et pendant toute cette première période, la Province de France, surchargée outre mesure par ses huit Petits Séminaires, dut décliner les offres qui lui furent faites dans plusieurs diocèses. Dès que parut à l'horizon l'aube de la liberté d'enseignement, les instances recommencèrent. Le premier prélat qui entreprit de confier la formation de son clergé à la Compagnie de Jésus fut l'évêque de Montauban, Mgr Doney. Nous avons dit comment il l'avait introduite dans son Petit Séminaire sans attendre le vote de la loi Falloux.

1. Congr. gén. XI. Decr. 18.
2. Congr. gén. XII. Decr. 26.

Mais à ce moment les Jésuites se trouvaient déjà installés au Grand Séminaire depuis plus d'une année. Le Père Jeanjacquot figure en effet comme Supérieur de la maison à partir du 15 août 1848.

Au dire du Père Jordan, Provincial de Lyon, Mgr Doney avait « pour principe de prendre toutes les libertés qu'on a tant de peine à nous accorder ». Dès qu'il vit s'effondrer la monarchie de Juillet, il prétendit user de celle que les catholiques réclamaient depuis si longtemps. Le clergé de Montauban, comme celui de la plupart des diocèses de France, était gallican dans les moelles et fortement teinté de jansénisme. L'évêque voulait en finir avec ce mauvais levain. Faire adopter la liturgie romaine, en même temps que la doctrine ligorienne, autrement dit changer les habitudes et l'esprit du troupeau et tout d'abord des pasteurs, telle était la tâche qu'il s'était assignée et pour laquelle il pensa trouver dans les Jésuites d'utiles coopérateurs.

Mgr Doney avait connu à Besançon le Père Jeanjacquot qui y enseignait la Théologie au Grand Séminaire, avant d'entrer dans la famille de saint Ignace. Ce Jésuite, dont le nom eût apprêté à rire à Voltaire, était un homme de haute valeur. Il faisait partie de cette pléiade de prêtres distingués qui, aux alentours de 1830, se rencontrèrent à Besançon autour du cardinal de Rohan et de Mgr Mathieu. C'étaient l'abbé Gousset, futur archevêque et cardinal, l'abbé Guérin, depuis évêque de Langres, les deux abbés Gaume, les abbés Goeshler, Rohrbacher, Bonnetty et Gerbet lui-même alors élève du Grand Séminaire. Au lendemain de son ordination, l'abbé Jeanjacquot avait succédé comme professeur de Philosophie au séminaire d'École à l'abbé Ducreux, qui lui aussi devait se donner à la Compagnie de Jésus et y fournir une brillante carrière de prédicateur. Appelé ensuite dans la chaire de dogme au Grand Séminaire de Besançon, il y enseigna dix ans avec la réputation d'un savant et d'un saint. Au mois d'octobre 1842, il entrait au noviciat d'Avignon, à l'âge

de trente-huit ans. Il était de nouveau professeur de Théologie au scolasticat de Vals, quand Mgr Doney le demanda pour son Grand Séminaire. Il devait y rester jusqu'à l'extrême vieillesse, car il mourut le 17 novembre 1891, âgé de quatre-vingt-sept ans, dont quarante et un avaient été consacrés à la formation du clergé montalbanais. Supérieur pendant les vingt premières années, il céda ensuite le gouvernement au successeur que la règle de la Compagnie lui donnait, mais il ne fut pas possible de le déplacer : « M'enlever le Père Jeanjacquot, disait Mgr Doney au Provincial de Toulouse, c'est m'obliger à donner ma démission. » Dès le début l'évêque avait placé toute sa confiance dans ce religieux dont la prudence lui était connue : « Alors même que ses vues personnelles ne concordent pas pleinement avec les nôtres, écrivait le Père Jeanjacquot, Monseigneur nous laisse une parfaite liberté, tant au Grand qu'au Petit Séminaire. » (8 Août 1852.)

Au reste, à en juger par différents passages de la correspondance officielle du Père Jordan, le prélat n'avait qu'à s'applaudir de la mesure qu'il avait prise, et il n'en faisait pas mystère : « J'ai vu, écrit-il, Mgr Doney à Nîmes; il est ravi de son Séminaire... C'est aujourd'hui une opinion bien assise chez tous que la présence de nos Pères au Grand Séminaire de Montauban a déjà opéré un très grand bien parmi le clergé. »

Ancien professeur de Philosophie, ancien vicaire général, Mgr Doney désirait ardemment stimuler chez ses prêtres l'étude des sciences sacrées. C'est dans ce but qu'il entreprit une négociation dont nous trouvons la trace dans les papiers de famille. Une lettre de lui conservée aux Archives nous révèle sa pensée et son ambition. L'évêque de Montauban voudrait que « les directeurs et professeurs de son Grand Séminaire, tant qu'ils appartiendront à la Compagnie de Jésus, soient autorisés par le Saint-Siège à conférer les grades théologiques aux ecclésiastiques du diocèse qui subiraient les épreuves ordinaires. » Monseigneur pense qu'il n'est point nécessaire pour cela d'ériger

le Séminaire en Université, ni même en Faculté de Théologie proprement dite, ce qu'il n'oserait demander. Il expose ensuite les avantages qui résulteraient de cette concession gracieuse à laquelle il attache la plus grande importance. La lettre datée de juillet 1850 est adressée au Père Provincial de Lyon, lequel la transmit au Père Général. La suite donnée par le Père Roothaan à cette communication nous est connue par cet avis qu'il transmet au Provincial : « J'ai écrit à Monseigneur qu'il m'avait été répondu par un personnage très bien informé qu'il fallait attendre un peu, à cause des refus récents qui venaient d'être faits ; que du reste, le meilleur moyen de réussir serait que Mgr le nonce fût prié de traiter lui-même cette affaire de vive voix, quand il irait à Rome. » (28 Août 1850.)

Cette réponse mettait la Compagnie hors de cause dans une requête où il ne lui eût pas été décent d'intervenir. Il ne paraît pas d'ailleurs que l'évêque de Montauban ait poursuivi l'exécution d'un projet qui avait peu de chance de trouver à Rome un accueil favorable.

Le 22 juillet 1849, le Provincial de Lyon écrivait : « L'exemple de Montauban aura des imitateurs. Mgr l'évêque d'Aire m'a demandé une entrevue pour me parler de son Grand Séminaire. Mgr d'Agen a de semblables intentions.» Nous ne savons pour quelles raisons la requête de l'évêque d'Agen n'eut pas de suite. Avec l'évêque d'Aire-sur-l'Adour au contraire, on tomba promptement d'accord. Le diocèse comprend tout le vaste département des Landes ; le Grand Séminaire se trouvait alors dans la ville de Dax. Au cours de l'année 1849 l'un des directeurs mourut, un autre devint vicaire général dans un diocèse voisin. L'évêque, Mgr Adolphe Lanneluc, saisit l'occasion pour exécuter son dessein.

Les Jésuites installés au Séminaire, rien ne fut changé d'abord ; mais aux approches de Noël, la retraite fut donnée aux élèves selon la méthode des *Exercices* de saint Ignace :

silence complet, même au temps des récréations, et au lieu de sermons, méditations en particulier. Dès lors fut introduit un règlement inspiré de celui des scolasticats de la Compagnie. L'initiative n'était pas sans quelque hardiesse; l'avenir dirait si elle était heureuse. Peu après, le Père Général écrivait au Supérieur, le Père Jules Payan : « Je bénis le Seigneur des heureux commencements de votre maison et de l'essai que vous y avez fait de nos usages, soit pour les études, soit pour la direction spirituelle. L'expérience montrera si cette méthode est préférable à celle qui a été établie à Montauban par le Père Jeanjacquot. » (22 Février 1850.) L'ancien professeur du Grand Séminaire de Besançon en effet n'avait pas cru devoir entreprendre une réforme aussi radicale. A s'en tenir aux rares documents qui nous restent, il ne semble pas qu'on ait eu à regretter celle qu'on avait osée à Aire.

Les séminaristes appelés aux Ordres sacrés demandaient spontanément le Bréviaire romain; l'évêque lui-même l'adopta, et sans l'imposer à ses prêtres, son exemple en persuada un bon nombre. Plusieurs d'entre eux vinrent chaque année pendant les vacances faire, sous la direction des Jésuites, ces *Exercices* spirituels qui avaient déjà transformé les séminaristes. Un rapport du Père Maillard après la visite provinciale fait entrevoir la bonne harmonie et l'esprit excellent qui régnaient au Séminaire de Dax sous le nouveau régime : « En arrivant dans cette chère maison, nous y avons trouvé Mgr l'évêque, qui était là depuis quelques jours. Il y vient de temps en temps et habite en famille avec nous; repas, récréation, il partage tous nos exercices sans rien déranger à leur simplicité, sainte pauvreté ou aisance religieuse. C'est un exemple de plus à ses séminaristes et à son clergé, et comme une preuve de plus d'estime et d'affection pour nous. J'ai trouvé le Séminaire dans un état de calme intérieur, de paix et d'union fraternelle très consolant... Dax et Montauban doivent nous donner du goût pour ces œuvres de formation de jeunes clercs... » (16 Juin 1851.)

Cependant Mgr Lanneluc mettait la main à une entreprise considérable dans laquelle il dépensa tout à la fois les forces de ses dernières années et le plus clair de son avoir. Ayant résolu d'établir le Grand Séminaire dans la ville épiscopale, il en posa la première pierre en 1853. Les travaux ne durèrent pas moins de trois ans, et au moment où ils touchaient à leur fin, l'évêque mourut. (30 Juin 1856.) La volonté du prélat était trop connue pour que les vicaires capitulaires pussent hésiter à effectuer le transfert avant la prise de possession de son successeur. Peut-être même craignaient-ils que le nouveau titulaire n'osât pas affronter les réclamations de ceux qui pour diverses raisons s'opposaient à ce déplacement. Quoi qu'il en soit, l'ouverture du Grand Séminaire d'Aire-sur-l'Adour se fit le 26 novembre 1856. A peine installé, Mgr Hiraboure prêta l'oreille aux ennemis des Jésuites; il y en a partout et toujours. Les *Lettres annuelles* parlent d'une tempête soulevée contre eux en cette première année d'épiscopat; déjà il était bruit de leur renvoi. La menace toutefois fut de courte durée; l'affection que les séminaristes témoignèrent en cette occasion pour leurs maîtres, leur douleur à la pensée de les perdre contribua sans doute à dissiper les préventions qu'on avait inspirées au prélat, et il leur accorda dès lors une confiance qui ne se démentit plus jusqu'à la fin de son court passage sur le siège d'Aire. Il mourut le 25 juin 1859. Son successeur, Mgr Épivent, professait une grande admiration pour les usages de Saint-Sulpice. On pouvait supposer qu'il n'aurait qu'une médiocre sympathie sinon pour les directeurs de son Grand Séminaire, du moins pour leurs méthodes. Mais lors de son premier voyage *ad limina*, le Pape Pie IX le félicita chaudement de ce que ces directeurs étaient des Jésuites. Cet éloge du chef de l'Église fut pour lui une lumière.

Le Grand Séminaire de Blois passa également sous la direction des Jésuites la même année que celui de Dax.

Il existait depuis vingt-cinq ans, et dans ce quart de siècle « avait usé huit administrations diverses »[1].

En 1828, le Père Godinot avait été sollicité d'en prendre la charge ; il aurait répondu, si l'on en croit le futur archevêque d'Alby, Mgr Lyonnet, qui en était alors le Supérieur, que la Compagnie n'acceptait pas ce genre de ministère. Quoi qu'il en soit, le Père Rubillon, Provincial de Paris, ne crut pas devoir écarter la demande de l'évêque, Mgr des Essarts. L'accord conclu entre eux laisse entrevoir quelques traces de défiance dans l'esprit du prélat : « Aucun changement ne sera apporté au règlement en vigueur sans le consentement exprès de l'évêque. Tout ce qui concerne l'enseignement sera religieusement soumis à la sanction de Monseigneur. Aucun livre élémentaire de Théologie, de Philosophie et même d'Histoire ne sera adopté pour l'enseignement des élèves sans l'approbation de Mgr l'évêque... Aucun séminariste ne pourra être admis au noviciat pendant son séminaire... »

Cependant la prochaine arrivée des Jésuites à Blois allait y déchaîner un orage. On en peut juger par le récit que le premier Supérieur du Séminaire, le Père Hilaire, adressait au Père Général au début de 1850 : « A peine le dessein de Monseigneur fut-il connu, qu'une violente opposition éclata dans le clergé, comme parmi les laïques : les séminaristes se laissèrent entraîner à une démonstration collective du même genre. Ce ne fut pendant trois mois qu'un concert presque unanime de rumeurs populaires, de critiques de salons, de pétitions menaçantes, de visites, de reproches, de prédictions sinistres. Le vénérable prélat tint bon. Le jour de la rentrée, il fit aux élèves une allocution pleine d'âme, de piété et d'affection pour nous. Dès le début les séminaristes se sont montrés dociles, empressés à nos leçons et reconnaissants des soins que nous leur donnions. » (3 Janvier 1850.)

En somme, l'effervescence avait été de courte durée ;

1. Lettre du P. Hilaire, Supérieur du Séminaire de Blois, au R. P. Général, 3 janvier 1850.

l'émotion excitée par le nom de Loyola était trop factice pour ne pas tomber devant cinq ou six pauvres prêtres assurément bien incapables de bouleverser la ville et la région. Comme on le voit, les séminaristes eurent bientôt fait abandon de leurs préjugés. Deux ans plus tard, le Père Hilaire n'a qu'à se louer de leurs bonnes dispositions qui, dit-il, « sont toujours allées croissant ». (17 Novembre 1851.)

Malheureusement, à cette date, un événement s'était produit qui allait remettre en question la présence de la Compagnie de Jésus au Grand Séminaire de Blois; Mgr des Essarts, qui l'y avait introduite contre vents et marées, venait de mourir. Son successeur, Mgr Pallu du Parc, arrivait dans un état d'esprit moins favorable aux Jésuites, si bien qu'en peu de temps on se trouva dans une situation des plus délicates. Laissons le Père Hilaire raconter la crise et son dénouement assez inattendu. La lettre est du 5 avril 1852 :

« Notre prélat, dit-il, est plein d'estime pour Saint-Sulpice où il a été élevé et dont, au Séminaire de La Rochelle, il copiait scrupuleusement et avec une sorte de culte tous les usages et toutes les tendances. Rien de mieux; c'était certainement suivre un excellent modèle. Mais il en est résulté que, en arrivant ici, tout ce qui dans nos principes de direction, dans nos usages, dans notre enseignement, dans notre esprit, ne cadrait pas avec ces idées, provoquait chez lui une sorte de répulsion instinctive. D'autres incidents, étrangers au Séminaire, vinrent aigrir le nouvel évêque, et il paraît certain que, au mois de janvier, on parla à l'évêché d'en finir avec nous et d'appeler à notre place les Sulpiciens. La réponse négative ou dilatoire qu'ils firent et un événement imprévu vinrent modifier ces dispositions; ce fut la visite de Mgr Dupanloup.

« Le Grand Séminaire d'Orléans est dirigé depuis de longues années par des Sulpiciens. Mgr Dupanloup manifesta le désir de voir le Séminaire de Blois et de s'entretenir avec moi de la marche de la maison et des méthodes

que nous y suivions. Il vint, en effet, accompagné de M. Gratry, son vicaire général, et d'un chanoine ami de Mgr du Parc, notre évêque. Avec sa vivacité ordinaire, Mgr d'Orléans me questionna beaucoup, admira tout haut nos méthodes, leur donnant une préférence très marquée sur celles des Sulpiciens : — Voilà bien la Compagnie, s'écriait-il, sa sagesse, son coup d'œil, sa prévoyance, etc. Prenez des notes, M. l'abbé, disait-il à son vicaire général, écrivez ceci et encore ceci... — Toute la journée il répéta de semblables discours à l'évêché devant Mgr de Blois et ses vicaires généraux. A dater de cette époque, si notre prélat n'a pas renoncé intérieurement à ses idées, du moins ses impressions sur notre compte se sont singulièrement ressenties de cette visite. »

Il est certain qu'entre la spiritualité de saint Ignace et celle de M. Olier il y a plus que des nuances ; par suite les hommes nourris exclusivement dans l'une ou l'autre discipline ne sauraient apporter dans la direction des âmes exactement ni les mêmes principes, ni les mêmes tendances. Sans doute la grâce *multiforme* sait arriver à ses fins par des voies diverses. Mais il ne faut pas s'étonner de voir chez les premiers pasteurs des préférences et aussi des « répulsions ». Mgr Dupanloup s'entendait mal avec les disciples de M. Olier ; la majestueuse immobilité de Saint-Sulpice n'allait pas à son tempérament ; son collègue de Blois manquait de sympathie pour le genre plus souple et plus vivant de la Compagnie de Jésus. Ces impressions ont tout au plus la valeur d'arguments négatifs ; on n'en saurait dégager une conclusion positive. La double expérience de l'abbé d'Hulst aurait, semble-t-il, plus de poids : « De disciple de M. Olier, dit son biographe, il allait devenir, avec une ferveur qui jamais plus ne se démentit, celui de saint Ignace de Loyola[1]. » Formé aux vertus sacerdotales par la méthode de Saint-Sulpice, il se mit au bout de quelques années à l'école des *Exercices*

1. *Vie de Mgr d'Hulst*, par Mgr Baudrillart. Tome I, p. 264.

spirituels; il n'en sortit plus, et toujours plein d'estime pour ses anciens maîtres, il ne formulait contre eux « d'autre reproche que de lui avoir laissé ignorer les *Exercices de saint Ignace* et de l'avoir trop confiné dans l'abstraite piété du dix-septième siècle, qui était la leur[1] ».

Au surplus, les préventions de Mgr du Parc ne tardèrent pas à se dissiper complètement. Au mois de janvier 1855, il se trouvait à Rome, et le Père Général pouvait écrire au Supérieur du Séminaire de Blois : « Mgr l'évêque se félicite beaucoup des Pères qui régissent son Séminaire; son unique grief est qu'il y a trop de vocations à la Compagnie. » (20 Janvier 1855.)

Ce Supérieur n'était autre que le vénérable Père Michel Fessard dont la mémoire est restée en bénédiction dans la Province de Paris. Au moment où il prenait la succession du Père Hilaire, il rendait de l'état de la maison ce beau témoignage : « Nous vivons avec nos séminaristes comme des pères avec leurs enfants. Les étrangers qui nous visitent sont frappés de l'air d'ouverture, d'abandon et de bonheur qui règne chez nous. » (15 Novembre 1852.) Quatorze ans plus tard, après avoir été Provincial de Paris, puis Visiteur en Chine, le Père Fessard redevenait Supérieur à Blois l'espace de onze années. (1866-1877.) Ce long rectorat fut paisible et partant n'a pas d'histoire; autant en faut-il dire de ceux qui l'avaient précédé : Père de Lehen, 1857-1863, Père Donniou, 1863-1866. S'il est vrai que « le bien ne fait pas de bruit », jamais du moins le dicton ne se réalisa plus au pied de la lettre que pendant les trente ans que les Jésuites dirigèrent le Grand Séminaire de Blois.

On sait que le collège communal de Mende avait été un des premiers établissements offerts à la Compagnie de Jésus lors de la loi de liberté et acceptés par elle. Les Pères s'y trouvaient depuis deux ans déjà lorsque, à la rentrée

1. *Vie de Mgr d'Hulst.* Tome I, p. 119.

de 1852, ils prirent possession du Grand Séminaire : « Les circonstances sont telles, écrivait le Père Maillard, que nous ne pouvons le refuser. » (25 Février 1852.) Le Séminaire et le collège étaient en effet logés sous le même toit, occupant chacun la moitié d'un « bâtiment superbe », au dire du Père Maillard ; l'excellent homme gardait en avançant en âge l'optimisme de ses jeunes années ; en réalité l'habitation manquait de confortable, et même d'espace pour la population qu'elle abritait; la chapelle, commune aux deux établissements, était misérable et insuffisante ; on dépendait de l'architecte départemental sans lequel on ne pouvait déplacer une cloison. Vers 1860 certaines réparations semblaient urgentes ; c'était l'avis de l'architecte lui-même, mais le logis étant occupé par des Jésuites, l'argent fut refusé.

Quoi qu'il en soit, à Mende aussi bien qu'à Dax et à Montauban, les Jésuites eurent à lutter contre l'esprit janséniste et gallican. L'évêque, Mgr Foulquier, « le plus saint homme qui soit », disait le Père Maillard, tenait lui-même pour les principes de la morale rigoriste ; ce ne fut pas sans peine qu'il autorisa l'enseignement de saint Ligori. Toutefois la méthode suivie à Dax eut à Mende le même succès. Les séminaristes furent initiés aux Exercices spirituels et aux pratiques du *Ratio studiorum*, au grand profit de la piété solide et de l'ardeur pour l'étude. La mort du Supérieur, le Père Antoine Quesne (25 septemtre 1853), leur fournit l'occasion de témoigner leur affection pour ces nouveaux maîtres qu'ils connaissaient depuis un an à peine. Ils se cotisèrent pour remplacer sur la tombe du religieux la croix des pauvres par un modeste monument de pierre.

Lorsque, en 1864, un personnel universitaire s'installa au collège après la retraite des Jésuites, la situation du séminaire devint par le fait du voisinage singulièrement délicate. Il y eut des frottements ; les *Lettres annuelles* en témoignent. Pouvait-il ne pas y en avoir ? Mal appuyé par son évêque, qui se croyait obligé de ménager des

fonctionnaires de l'État, le Supérieur, le Père Pierre Fournier, eut à soutenir des luttes pénibles. L'année suivante, on lui donna pour successeur le Père Antoine Sigé qui a laissé un nom comme professeur de Théologie morale. Le séminaire de Mende était alors dans un état prospère, si l'on en juge par un rapport du Supérieur sortant de charge. Il avait huit professeurs et comptait environ quatre-vingt-dix étudiants en Théologie, et plus de quarante en Philosophie. Non seulement il suffisait à recruter le clergé diocésain, mais chaque année il fournissait de son abondance à des diocèses pauvres en vocations.

La Province de Toulouse, érigée en 1853, avait dès lors à sa charge les trois Grands Séminaires de Montauban, d'Aire et de Mende ; quelques années plus tard, la Province de Lyon fut appelée à prendre la direction de celui de Romans, au diocèse de Valence. Cette prise de possession fut malheureusement l'occasion d'un conflit regrettable entre deux prélats également dévoués à la famille de saint Ignace. En 1857, Mgr Lyonnet, évêque de Saint-Flour, fut nommé à Valence. Le Grand Séminaire était alors aux mains des Missionnaires de Provence ou Oblats de Marie, Congrégation dont l'évêque de Marseille, Mgr de Mazenod, était le fondateur et le Supérieur général. Le bruit s'étant répandu que le nouvel évêque songeait à les congédier pour les remplacer par les Jésuites, il arriva aux oreilles de Mgr de Mazenod, qui en fut fort courroucé contre la Compagnie qu'il rendait responsable de ce projet. A la vérité Mgr Lyonnet avait fait des ouvertures au Provincial ; il y avait eu des pourparlers, mais rien de plus. Le 18 octobre, le Père Gautrelet, Provincial de Lyon, raconte au Père Général la démarche qu'il vient de tenter : « J'ai cru devoir partir pour Marseille et parler à Monseigneur. J'espérais que cet acte de déférence arrangerait tout. Je l'ai trouvé dans la conviction intime que nous avions pris l'initiative dans cette affaire, que nous avions poussé Mgr Lyonnet à cette mesure.

Selon lui nous avons manqué aux convenances que l'on se doit de Congrégation à Congrégation. Le prélat a été blessé. Il se proposait, m'a-t-il dit, d'écrire à Votre Paternité pour se plaindre de notre conduite. Surpris d'une pareille accusation, j'ai cherché à la combattre. J'ai établi : 1° que nous n'avions pas pris l'initiative ; 2° que nous n'avions pris encore aucun engagement ; 3° que, si nous avions donné des espérances pour l'avenir, c'était après avoir manifesté nos craintes et nos répugnances, et sur ce que Mgr Lyonnet, qui sentait cette difficulté, nous avait promis de tout arranger avec Mgr de Marseille, quand les circonstances s'y prêteraient. Le dénouement brusque et inattendu a rendu cet arrangement impossible. »

Les explications du Père Gautrelet n'avaient point désarmé l'évêque de Marseille. Se sentant atteint dans ses sentiments paternels, il venait en effet de rappeler ses religieux du Séminaire de Romans. C'était le « dénouement brusque et inattendu » dont parlait le Provincial qui dut, lui aussi, prendre son parti. On était à la veille de la rentrée.

Le même jour toutefois il écrivait à Mgr de Mazenod : « J'ai quitté Marseille sans emporter la consolation d'avoir entièrement dissipé les soupçons fâcheux que des rapports inexacts avaient inspirés à Votre Grandeur sur notre conduite en l'affaire du Grand Séminaire de Valence. Mes explications, je n'en doute pas, Monseigneur, auront modifié votre jugement, mais il m'a semblé que cela ne suffisait pas. Je me suis donc adressé directement à Mgr Lyonnet, et j'ose espérer que les assurances qu'il donnera à Votre Grandeur achèveront de nous laver à ses yeux d'une faute que nous n'aurions pas voulu commettre. » (15 Octobre 1857.)

Mis en demeure par la requête du Père Gautrelet, Mgr Lyonnet s'exécuta avec la plus parfaite loyauté. Voici la lettre qu'il écrivit immédiatement à son collègue de Marseille :

« Monseigneur, je viens d'apprendre avec autant de

surprise que de peine les plaintes que Votre Grandeur a cru devoir adresser au R. P. Gautrelet au sujet du Grand Séminaire de Valence. Vous savez trop bien comment les choses se sont passées pour croire que les PP. Jésuites ont eu quelque part à la détermination que je viens de prendre. Le 15 ou le 16 juillet dernier, le vicaire général de Valence vint me trouver à Saint-Flour. Il me dit, en me parlant du Grand Séminaire, combien il avait peu répondu à l'attente de mon vénéré prédécesseur... Sur ce, Monseigneur, je répondis au grand vicaire que je verrais par moi-même sur les lieux si les reproches étaient fondés, mais que, en attendant, j'acceptais la position telle qu'elle était, et que je ne prétendais rien changer ni aux hommes ni aux choses de la maison... Aussi, Monseigneur, mon étonnement a été grand lorsque, à la veille de la rentrée, Votre Grandeur m'a appris qu'elle venait de retirer ses sujets... Il m'a bien fallu en pareille circonstance chercher du secours ailleurs, et je me suis adressé de préférence aux Jésuites qui jouissent de toute mon estime et de toute mon affection. »

C'était de quoi éclairer la religion d'un juge impartial ; mais l'évêque de Marseille était fondateur et père. Ces lettres reçues, il n'en écrivait pas moins au Père Général, taxant très durement la conduite de son collègue et celle de la Compagnie de Jésus, l'un pour avoir songé à écarter les Oblats, l'autre pour avoir accepté de les remplacer. (21 Octobre 1857.) Ces plaintes étonneraient de la part d'un saint évêque qui avait donné à la famille de saint Ignace tant de preuves du plus sincère dévouement, si l'on ne se souvenait que la fibre paternelle ne résonne pas toujours à l'unisson de la stricte justice.

Nous n'avons pas la réponse du Père Beckx à cette semonce épiscopale ; mais il y fait une allusion dans une lettre du 26 octobre au Provincial de Lyon : « Je rappelle à Monseigneur, dit-il, en quels termes je vous ai écrit au sujet de notre substitution à ses Oblats ; je tâche le plus possible de l'adoucir. » Le Révérend Père

dégageait la morale de l'histoire : « Il est toujours fâcheux de prendre la place des autres quand ceux-ci ne la cèdent qu'à regret. Maintenant que l'affaire est conclue, il ne reste plus qu'à demander à Dieu de la bénir et à recommander aux Nôtres de ne jamais blâmer leurs prédécesseurs au Grand Séminaire, ni devant les séminaristes ou le clergé ni devant qui que ce soit. » (26 Octobre 1857.)

Les tribulations qui avaient accueilli les Jésuites à leur entrée à Romans furent compensées dans la suite par d'abondantes et sérieuses consolations. Le mot apparaît à plusieurs reprises dès les premières années dans la correspondance officielle. En 1867, dans le compte rendu de la visite canonique, le Père Reynaud, Provincial de Lyon, écrit: « A Romans, j'ai trouvé toutes choses dans l'ordre. On y fait toujours un bien considérable, à peu de frais, je veux dire avec peu de personnel. » (19 Mai.) Pour être sobre, l'éloge n'en est pas moins expressif. En cette même année, une lettre du Supérieur fournit quelques détails sur l'état du séminaire : « Notre rentrée a eu lieu le 9 octobre. Elle nous a ramené quatre-vingt-quinze séminaristes, animés de bon esprit et de docilité. Nos rapports avec l'évêché sont toujours excellents, grâce à Dieu. Depuis quelques années nous jouissons de toute la liberté dont nous avons besoin pour les études, les ordinations, etc... » (16 Octobre.) Ce Supérieur était le Père Bernard Viérin, religieux qui cachait sous des dehors très modestes un mérite peu ordinaire. Il dirigea le séminaire pendant de longues années, cumulant avec sa charge les fonctions de professeur de Théologie morale. C'est sans nul doute à la sagesse de son gouvernement que la maison dut sa prospérité et la Compagnie de Jésus l'attachement des prélats qui se succédèrent sur le siège épiscopal. L'un d'eux devait en donner un beau témoignage, même sans attendre l'échéance fatale de 1880. Pour l'obliger à se séparer des Jésuites le Gouvernement le menaçait de supprimer l'allocation de 8.600 francs qu'il servait au Séminaire à titre de bourses. Sur quoi, lisons-nous dans une lettre du

Supérieur d'alors, le Père Berger, « Mgr de Valence avait hautement déclaré, et m'avait dit ou écrit à plusieurs reprises que, fallût-il mendier pour trouver les ressources nécessaires à ses séminaristes, il ne nous abandonnerait pas ». (17 Avril 1878.)

Bien que postérieure de quelques années aux précédentes, l'entrée des Jésuites au Grand Séminaire de Périgueux appartient, semble-t-il, à la même période et doit trouver place ici.

L'Histoire de Sarlat nous a fait connaître Mgr Georges Massonnais. Vers la fin de sa vie le pieux prélat songeait à des réformes, car il n'était pas sans inquiétude sur la formation des jeunes clercs qui se préparaient à la prêtrise. Doctrine et discipline laissaient à désirer. A la suite d'un sermon sur le compte que nous aurons à rendre à Dieu, raconte son vicaire général, l'abbé de Saint-Exupéry, Mgr Georges convoqua par lettre pour le lendemain les directeurs du Grand Séminaire ; la lettre fut confiée au vicaire général lui-même. Le lendemain l'évêque était atteint du mal qui allait l'emporter au bout de quelques jours. Son successeur, Mgr Baudry n'eut guère le temps pendant son court épiscopat de s'occuper de la question. Mais à peine Mgr Dabert avait-il pris possession du siège de Périgueux que sa résolution était arrêtée. Dès les premiers jours de 1862, il adressait sa demande au Père Général. Le 13 février, celui-ci écrivait au Père Rouquayrol, Provincial de Toulouse: « Pour décider de l'acceptation du Grand Séminaire de Périgueux, j'ai pris l'avis des Pères Assistants. Après les avoir entendus et avoir discuté avec eux le pour et le contre, je me suis déterminé pour l'affirmative. La bonne lettre de Mgr l'évêque m'a touché beaucoup ; nous devons secourir ce digne prélat. » A quoi le Provincial répondait quelques jours plus tard que tout était conclu et que les Pères prendraient la direction du Séminaire à Pâques. « J'ai su depuis, ajoutait-il, que, à la communication faite par Sa

Grandeur d'abord au chapitre, ensuite aux directeurs du Séminaire, enfin aux séminaristes eux-mêmes, on avait répondu par l'expression d'une satisfaction unanime. » (26 Février 1864.) Toutefois cette satisfaction fut bientôt traversée de quelques nuages; on ne pouvait rappeler à l'observation du règlement une jeunesse accoutumée à en prendre à son aise sans provoquer des récriminations. On eut à passer quelques semaines pénibles; mais bientôt l'ordre se rétablit, la physionomie du Séminaire se transforma au point d'exciter l'étonnement et l'édification de la ville. Quant à l'évêque, la réforme n'alla pas sans lui causer des ennuis avec le Gouvernement. Le préfet essaya de le faire revenir sur sa détermination; le ministre le manda à Paris dans le même but. Mgr Dabert ne se laissa point intimider. Prenant résolument l'offensive : « On admet les Sulpiciens, les Lazaristes, d'autres encore, disait-il, pourquoi pas les Jésuites? » On n'osa pas recourir à la contrainte. Plus tard, l'évêque racontait à un de ses collègues, en présence du Supérieur du Séminaire, comment il était parvenu à y introduire les Jésuites : « J'eus le bonheur de réussir; je dis le bonheur, car je suis très heureux de ce que j'ai fait, et si c'était à recommencer, je ferais de même. Je dis cela dans la sincrité de mon âme, et non pas seulement pour faire plaisir au Père Recteur. »

L'Histoire du Séminaire de Périgueux sous la direction de la Compagnie de Jésus se déroule dans une paisible monotonie; c'est, selon le mot de saint Augustin, « la tranquillité de l'ordre ». Nous n'y trouvons guère à signaler qu'un incident lugubre, qui troubla momentanément cette paix. Il peut trouver place ici, en raison même de son étrangeté. C'était en 1868; un malheureux séminariste avait fréquenté chez les protestants; depuis lors son caractère s'était aigri; il était sombre et taciturne. Le jour de Pâques, au moment de recevoir la communion, tout à coup il vomit un blasphème contre l'Eucharistie, accompagné d'un outrage aux Jésuites, et d'un coup de poing renverse le ciboire et projette sur le sol les hosties consacrées.

Le Supérieur, le Père Bouyssou, qui officiait, en contracta un tremblement qu'il garda toute sa vie. On se contenta d'expulser le sacrilège, et sans en dire le motif, l'évêque fit célébrer dans les chapelles de communautés religieuses une cérémonie expiatoire.

Grâce au long épiscopat de Mgr Dabert, les Jésuites ne connurent pas à Périgueux d'autre évêque que celui qui les y avait appelés. Le vénérable prélat leur conserva jusqu'au bout ses sentiments de la première heure : « Je me félicite tous les jours, leur disait-il à l'occasion, de vous avoir confié mon Séminaire. Quand je n'aurais pas fait autre chose pendant mon épiscopat, je mourrais content. »

CHAPITRE IX

I. — L'année 1850 est pour la Compagnie de Jésus en France une date heureuse. De nombreuses maisons lui sont offertes. Les noviciats se remplissent. On prépare la division de la Province du Midi. Décret du 7 août 1852. L'attribution du scolasticat de Vals à la Province de Toulouse provoque des réclamations. Mort du Père Général Jean Roothaan. Le Père Beckx élu pour lui succéder. Le Père Maillard, premier Provincial de Toulouse. Son activité. Son voyage à Rome pour l'élection du Général. Son retour à Toulouse. Sa maladie et sa mort.

II. — Le Père Maurice Orgerdias, Provincial de Toulouse. Sa répugnance pour le commerce épistolaire. Le Père de Villefort est envoyé comme Visiteur. Le Père Frédéric Studer, troisième Provincial de Toulouse. Il change le mode de propriété. La nouvelle résidence de la rue des Fleurs. Construction et décoration de l'église. Le noviciat à la rue de l'Inquisition. Établissement des Jésuites à Pau. Floraison d'églises: Bordeaux, Montpellier, Limoges. Un noviciat à Vals. Prospérité du scolasticat. Travail intense des missionnaires. Le Jubilé de 1853. Érection du monument de Notre-Dame de France. Les PP. Ducis et Nampon.

III. — Le Père Joseph Bon, Provincial de Lyon. Son programme de gouvernement. Fondation de Notre-Dame de l'Ermitage à Lons-le-Saunier. La résidence de Dijon. La Savoie est rattachée à la Province de Lyon. Les Jésuites à Chambéry, puis à Notre-Dame de Myans. Établissement d'un noviciat à Clermont-Ferrand. Mort du Père Barrelle.

IV. — Construction de la maison de Fourvière, d'abord destinée au Troisième An. Le Père Gautrelet, Provincial, y transfère le scolasticat d'Aix. Le noviciat enlevé d'Avignon. Protestations que soulève cette mesure. A Marseille. Le *Cercle religieux*. Son extraordinaire prospérité. Le Père Nicolas Tissier. La galerie de tableaux du *Cercle*.

V. — Projet de division de la Province du Nord. Provincialat du Père Rubillon. Le Père Studer lui succède. L'œuvre de Saint-Joseph pour les Allemands à Paris. Le Père Jean Chable. Fondation de la résidence de Nancy. Opposition du clergé. Fondation à Brest. A Strasbourg. Projet de collège. Grande activité à la résidence. Mission dans le Grand-Duché de Bade. A Lille comme à Marseille l'établissement d'un collège est arrêté par l'autorité épiscopale.

VI. — Les Jésuites à Paris en 1850. Le *Jésus* de la rue de Sèvres. Les PP. Millériot, Lefebvre, de Ponlevoy. Dernières années du Père de Ravignan. Le Carême des Tuileries. Sa mort et ses funérailles. Sa *Vie* par le Père de Ponlevoy. Le Père Joseph Félix, Conférencier de Notre-Dame. Le Père de Ponlevoy, Supérieur à la rue de Sèvres. Construction de l'église et de la résidence. Difficulté avec l'administration diocésaine. Bel exemple d'humilité du Père de Ponlevoy.

I

L'année 1850 est pour la Compagnie de Jésus en France une de ces dates heureuses, comme il y en a peu dans son histoire. Avec la loi Falloux elle a vu poindre l'aurore de la liberté ; sur toutes les parties du territoire on la sollicite d'ouvrir de nouveaux établissements; sans pouvoir satisfaire à toutes les demandes, elle s'étend de toutes parts et semble vraiment florissante.

Mais c'est surtout dans le Midi que ce progrès s'accuse. Nous avons vu la Province de Lyon fonder en deux ans onze collèges ; à la rentrée de 1851, on y comptait au total 2.000 élèves[1]. La charge était lourde assurément; mais la Providence paraissait encourager des espérances audacieuses pour l'avenir. Les vocations se multipliaient de façon merveilleuse, comme en témoigne la lettre suivante du Provincial, le Père Maillard : « Nous voilà dans l'embarras, de bien et de prospérité, il est vrai, mais embarras réel. De Saint-Chamand(Avignon) le Père Gaillard m'écrit : Nous n'avons plus de place à donner ; nos quarante-deux novices scolastiques, sans compter les Frères coadjuteurs, occupent et absorbent tout. Et de Toulouse le Père de Foresta me dit aussi que les places lui manquent ; il en est au quarante-deuxième ou quarante-troisième novice. *Exuberant torcularia*. Or, de nouvelles et bonnes recrues nous arrivent ; il faut donc songer à ouvrir quelque part un troisième noviciat... Partout d'ailleurs, par la plus grande miséricorde de Notre-Seigneur,

1. Lettre du P. Maillard, Provincial de Lyon, 5 nov. 1851.

les œuvres pleuvent comme la neige en cette saison. Nous aurions cent cinquante ou deux cents *ouvriers* de plus au Midi qu'ils seraient tous occupés. » (27 Décembre 1850.)

Ce troisième noviciat fut en effet établi à Vals quelques mois plus tard; au bout de deux ans, il comptait trente-quatre novices scolastiques ou coadjuteurs. Pendant tout le cours de l'année 1851 la correspondance du Père Maillard avec le Père Général revient sans cesse sur le même sujet; ce ne sont pas seulement des collèges qu'on réclame; les évêques veulent avoir des Jésuites dans leurs diocèses; le Provincial ne sait à qui entendre. Il lui a fallu faire agréer un refus à Tarbes, à Ajaccio, à Angoulême, à Autun, etc. « En passant à Bayonne, écrit-il, je ne pouvais me dispenser de faite visite à Monseigneur. Impossible de dire à Votre Paternité les instances, les persécutions (c'est le mot) que j'ai subies de sa part pour accepter enfin une résidence dans cette bonne ville de Bayonne qui, dit-il, et il a raison, nous est si dévouée et l'a toujours été. J'ai tout dit pour me défendre; il m'a fallu promettre d'en écrire à Votre Paternité. La maison est toute prête; jardin, chapelle, rien ne manquera... Et voilà encore Montpellier qu'il nous faudra prendre à la Toussaint. L'évêque y compte... » (16 Juin 1851.)

Cette prospérité même rendait difficile l'administration de la Province. Avec sa puissance de travail, le Père Maillard y pouvait suffire; mais il ne serait pas toujours là. Aussi sur la fin de l'année, le Père Roothaan lui fait part du dessein qu'il médite : « Je vois qu'un second Père Maillard ne se trouvera pas qui puisse faire la besogne que vous faites. Je roule dans ma tête la pensée qu'il faudra en venir à une nouvelle division. La Province de Lyon a largement de quoi faire deux Provinces. Veuillez y penser et me dire franchement votre idée. » (3 Décembre 1851.)

Quinze jours après le Père Maillard envoyait sa réponse. Sur le projet en lui-même adhésion complète. Quant

à l'exécution, elle est à son avis « assez facile ». Suit la distribution des maisons en deux parts, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest. Le scolasticat de Vals serait jusqu'à nouvel ordre commun aux deux Provinces. Du territoire de la Province de Paris, Lyon s'annexerait le diocèse de Dijon, la nouvelle Province celui de Poitiers. Les sujets seraient attribués à la Province à laquelle ils appartiennent par leur naissance. Enfin les deux Provinciaux seraient les PP. Bon et de Jocas. (18 Décembre 1851.) Le 11 mars suivant le Père Roothaan fait savoir que le partage lui plaît, ainsi qu'à ses Assistants ; sa décision est prise ; ce sera pour le mois d'août suivant. Et de quel nom baptisera-t-on la Province qui va naître ? Toulouse ou Bordeaux? Le choix est laissé aux Pères français.

Entre temps, le Père Maillard, à l'inspection plus attentive du Catalogue, avait constaté que la répartition du personnel d'après le lieu d'origine allait être singulièrement désavantageuse à la Province du Sud-Ouest. La plupart des professeurs en particulier devaient faire retour à Lyon; d'autres difficultés provenant de la même source l'amenèrent à proposer un ajournement. (15 Juin 1852.) A Rome on ne crut pas devoir s'arrêter ; car on avait posé en principe que les déplacements ne se feraient qu'au fur et à mesure des convenances. Ainsi avait-on procédé en 1836. Le 4 juillet, le Père Roothaan donnait avis aux deux nouveaux Provinciaux de leur nomination. Au Père Joseph Bon il écrivait : « La division de la Province de Lyon en deux Provinces, Lyon et Toulouse, vient d'être définitivement arrêtée. Le Père Maillard sera Provincial de Toulouse, et vous, mon Père, vous le serez de Lyon. Le succès de cette mesure dépendra en partie de l'entente qui existera entre les deux Provinciaux. Sous ce rapport je suis plein de confiance... *In nomine Domini*, mon cher Père, acceptez avec courage cette charge nouvelle, et comptez sur le secours de Celui qui vous la confie par mon entremise. »

Pour commencer, le Révérend Père demandait aux

deux chefs des nouvelles Provinces de se mettre d'accord sur le partage des établissements qui reviendraient à chacune d'elles en France et dans les Missions d'outre-mer. C'est seulement sur cet accord, disait-il, que je pourrai « rédiger le Décret de division et d'érection ».

Ce Décret fut signé le 7 août[1], date chère à la Compagnie de Jésus, car c'est celle de la Bulle de son rétablissement par Pie VII. (7 Août 1814.) Ce jour peut donc être considéré comme celui de la naissance de la nouvelle Province de Toulouse. La promulgation toutefois n'eut lieu que le 25 août, par circulaire du Père Maillard ; l'entrée en charge des deux Provinciaux était fixée au 1er septembre.

Bien qu'invité par le Père Général à se concerter avec son collègue pour la répartition définitive du territoire, le Père Bon, paraît-il, s'en était désintéressé, laissant l'affaire aux soins de la Providence. Mais les décisions prises et ratifiées par le Décret ne lui donnèrent pas toute satisfaction ; à son avis la Province de Lyon avait été sacrifiée; ce qu'il regrettait par-dessus tout, c'était l'attribution à Toulouse de ce scolasticat de Vals, où il avait passé une grande partie de sa vie religieuse et qui lui devait pour une bonne part son accroissement et sa prospérité : « Je me rends compte, écrivait le Père Général, de la peine sensible que cette disposition a dû lui causer; mais elle était nécessaire pour que la Province de Toulouse naquît viable, et dès lors il n'y avait pas à hésiter. » (20 Août 1852.) C'est à titre de compensation que la maison de Lalouvesc était rattachée à la Province de Lyon. Les regrets du Provincial ne s'appuyaient pas seulement sur des motifs de convenance personnelle. L'évêque du Puy lui-même exprimait au Père Général la contrariété que lui causait la mesure prise : « Mon diocèse, lui écrivait-il, dans lequel les dignes Pères de la maison de Vals ont fait et font chaque jour un si grand bien, n'a

1. Voir aux Pièces justificatives, n° X.

avec Toulouse que des rapports rares, difficiles et quelquefois à peu près impraticables, tandis que nous sommes aux portes de Lyon, où nous avons des relations journalières. Ne vous serait-il pas possible, mon Très Révérend Père, d'attribuer à la Province de Lyon la maison de Vals ? Je vous en serais personnellement reconnaissant. » (15 Septembre 1852.)

La lettre du Père Roothaan citée plus haut nous fait conjecturer quelle fut sa réponse à Mgr de Morlhon. Au reste, à cette date les derniers arrangements pour la division des deux Provinces venaient d'être conclus. « Grâce à Dieu, écrivait le Père Maillard le 15 septembre, les choses se sont passées comme toujours dans un saint accord ; tout a été réglé de part et d'autre dans le même esprit de charité et d'union. »

La création d'une troisième Province française fut un des derniers actes du gouvernement du Père Roothaan. Le 4 janvier 1853, il signait un Décret convoquant la Congrégation générale pour le 21 juin suivant. Avec le pressentiment de sa fin prochaine, il avait apparemment le désir de résigner sa charge. Bientôt après il tombait gravement malade ; pendant deux ou trois mois il passa par des alternatives qui faisaient succéder l'espoir aux plus graves inquiétudes. Vers la fin d'avril on dut renoncer à toute illusion, et le 8 mai, le Père Jean Roothaan s'éteignit paisiblement, après avoir désigné le Père Jacques Pierling comme vicaire général, jusqu'à l'élection de son successeur. Son généralat avait duré vingt-quatre ans. Au jour fixé la Congrégation générale était réunie au Gesù, et au bout de quelques jours les suffrages se portaient sur le nom du Père Pierre Beckx, de la Province de Belgique[1]. Né en 1795, il était âgé de cinquante-huit ans et devait rester à la tête de la Compagnie de Jésus l'espace de

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° XI.

trente-quatre années, traversées de persécutions qui ajoutèrent au fardeau un terrible surcroît. Aussi à un Supérieur qui demandait à être déchargé pouvait-il répondre en lui rappelant saint Pierre s'éloignant de Rome et Jésus lui apparaissant chargé de sa croix. — *Domine, quo vadis?* dit l'apôtre. — Je vais à Rome pour y être crucifié. — Pierre comprit et rebroussa chemin. « Oui, mon cher Père, continuait le Père Général, la supériorité est une croix ; mais c'est notre divin Maître qui nous l'impose; par amour pour lui courbez les épaules et portez-la courageusement. » (17 Novembre 1860.)

Nous aurons souvent à mentionner l'intervention du Père Beckx dans les affaires de la Compagnie en France ; c'est à ce titre que la personne du Général appartient à notre Histoire. Sans prétendre esquisser la physionomie de celui qui succéda au Père Roothaan, on peut dire que chez le Père Beckx la sagesse, qualité professionnelle de la charge, était accompagnée d'une exquise bonté. Elle se traduit à tout propos dans sa correspondance par des attentions délicates. Il écrit par exemple à un prédicateur de retraites pastorales : « Quand vous en aurez l'occasion, je serais bien aise que vous fissiez savoir à MM. les Sulpiciens que vous ne m'avez pas laissé ignorer les preuves bien significatives d'affection envers notre Compagnie dont vous avez été témoin durant vos séjours dans leurs Séminaires, et que je vous ai chargé de leur en exprimer ma reconnaissance. [1] » De nombreuses questions agitées dans les nouveaux collèges des Provinces françaises provoquèrent de sa part des conseils marqués au coin d'une prudente modération. C'est ainsi que, dans la controverse soulevée autour de l'application des règles du *Ratio studiorum*, il se prononça contre ceux qui, par un respect trop absolu de la « lettre », par un attachement excessif aux traditions du passé, ne tenaient point assez compte des exigences de l'heure présente. (31 Mars 1860.) Mais la grande

1. Lettre du R. P. Beckx au P. Liot, 9 février 1861.

préoccupation du Père Beckx fut d'assurer aux jeunes religieux la longue formation prescrite par la règle, mais perpétuellement compromise par les besoins des collèges. En toute occasion, il rappelle ce point à la conscience des Supérieurs : « Qu'il soit avant toutes choses l'objet de vos sollicitudes, écrit-il à un Provincial en lui envoyant sa nomination. Que nos scolastiques ne soient pas appliqués aux ministères extérieurs, sans avoir reçu une forte culture, soit pour les sciences, soit pour l'esprit de perfection. J'insiste sur cette recommandation parce que de là dépend le salut de la Société [1]. »

Comme on l'a vu plus haut, le Père Maillard avait été choisi pour premier Provincial de Toulouse. Nul n'était plus capable de donner l'élan à la naissante Province. Dès qu'il avait eu connaissance des vues du Père Général, il avait répondu : « Si vous avez la pensée de me confier cette charge je n'ai qu'un mot sur les lèvres et un sentiment dans le cœur : *Ecce ego, mitte me.* » (6 Juillet 1852.) Bien des liens toutefois le rattachaient à Lyon où il avait tant et si fructueusement travaillé. Il avouait qu'il y avait là pour lui un sacrifice ; mais il ne s'y arrêtait pas autrement. Déjà pourtant sa robuste santé avait subi une secousse dont une âme moins vaillante eût été émue. Lui-même donnait la nouvelle quelques jours auparavant : « J'ai été pris à Montauban par deux accès de fièvre, aussi *énormes* que nouveaux pour moi ; ils m'ont cloué sur mon lit pendant quatre grands jours... » (15 Juin 1852.) Il paraît même qu'on fit courir le bruit de sa mort. « Les journaux du Midi et l'*Univers*, écrit-il une semaine plus tard, ont beau me dire mort, je proteste à Votre Paternité que je me porte fort bien, et que je tâcherai avec la grâce de Dieu de continuer à me porter ainsi jusqu'à ma véritable mort. » (22 Juin 1852.) Le cas était assez grave, comme en témoigne une lettre de son *socius*, le Père Pouget : « Il est visible que la santé du Père Provincial a reçu quelque

1. Lettre du R. P. Beckx au P. Fessard, 15 avril 1857.

atteinte et qu'elle n'est plus ce qu'elle était, il y a quelques années. Ce qu'il a éprouvé à Montauban nous semble avoir été un petit coup d'apoplexie... La chose a eu le retentissement le plus bruyant et le plus déplorable. » (29 Juin 1852.)

Le Père Maillard n'était pas homme à s'arrêter pour autant. A la suite de cette alerte, il se livrait de nouveau à sa dévorante activité, se délassant des soucis de l'administration par des voyages sans fin et les travaux du saint ministère. On en peut juger par une lettre qu'il écrit de Mende, à la veille de se rendre à Rome pour l'élection du Père Général : « ... Je cours de montagne en montagne ; c'est un plaisir, et un plaisir que je vous souhaiterais si vous ne l'aviez jamais eu et si vous le désiriez. Je défie les chemins de fer d'étendre leur réseau dans ces gorges profondes et ces anfractuosités énormes. Il n'y a souvent que le soleil qui puisse les pénétrer. De Mende j'irai au Puy, du Puy à Lyon, de Lyon à Marseille, de Marseille à Rome où je compte arriver le 15... Depuis quelques jours ma vie a été tout à fait cachée et intérieure. Jeudi, je n'ai passé que douze heures au confessionnal. Vendredi matin à six heures, je faisais la première communion de nos enfants du collège de Toulouse, au nombre de cinquante-trois. Et à neuf heures je montais en diligence, pour Albi, Rodez, Mende, où je trouve encore une première communion, et où par conséquent il faut prêcher... » (5 Juin 1853.)

Le défi du Père Maillard n'a pas arrêté les conquêtes du chemin de fer ; il serpente aujourd'hui dans les défilés prétendus impraticables du Gévaudan ; mais que devait être, il y a soixante ans, le trajet en diligence de Toulouse à Lyon à travers le Plateau central ! De Marseille à Rome on faisait alors la traversée par mer jusqu'à Civita-Vecchia ; le voyage du Père Maillard dura trois jours entiers. Après l'élection du Père Beckx, les travaux de la Congrégation générale le retinrent encore près de deux mois dans la ville éternelle. Il y fut témoin de plusieurs solennités intéressantes,

celle entre autres du 24 juin où, à Saint-Jean-de-Latran, le Pape prononça le Décret de béatification de la bergère toulousaine Germaine Cousin et du Jésuite martyr, André Bobola. Tous les Pères de la Congrégation générale et tous les autres membres de la Compagnie alors présents à Rome, au nombre de plusieurs centaines, assistaient à la cérémonie. Pie IX saisit cette occasion d'exprimer la profonde estime que lui avait inspirée la personne du Père Roothaan et la douleur qu'il avait ressentie de sa perte : « Je ne puis rien souhaiter de mieux à sa famille religieuse , dit-il en terminant cet éloge, que de voir donner au Père Roothaan un successeur qui lui ressemble. » C'est ensuite, le 31 juillet, la fête de saint Ignace, dans l'église du *Gesù*, puis le 21 août les fêtes de béatification d'un autre martyr de la Compagnie, le Père Jean de Britto, patron de la Mission du Maduré, et qui à ce titre devait être particulièrement cher aux Jésuites de la Province de Toulouse. Le Père Maillard leur décrit toutes ces pompes avec sa phrase abondante et les chaudes couleurs de son imagination. Il ne s'en tient pas là ; dans cette correspondance épistolaire presque quotidienne avec ses frères,il s'attache avant tout à ce qui peut les édifier ; on y trouve, par exemple, une longue lettre, presque un traité historique, sur la dévotion romaine envers le Saint Sacrement et la Mère de Dieu.

Le Père Maillard rentrait à Toulouse dans le courant de septembre. En prenant congé du Père Général, il s'était offert à partir pour Madagascar, où les épreuves de la Mission lui paraissaient réclamer sa présence. Le Père Beckx ne crut pas devoir accepter ce projet que l'état de santé du Père Maillard, autant que les besoins de sa Province, rendaient peu opportun ; tout au moins l'exécution en fut-elle ajournée jusqu'à l'expiration de son Provincialat. Mais Dieu en avait disposé autrement. Sans tenir compte de sa faiblesse croissante, le Père Maillard avait repris ses laborieuses habitudes. Bientôt, incapable de supporter aucune nourriture solide, il s'alimentait

exclusivement de lait et de bouillon. Pendant plusieurs mois, il soutint ce régime sans rien relâcher de sa régularité et sans perdre sa bonne humeur : « Je suis confus, écrivait-il au Père Beckx, que vous vouliez bien penser à ma santé. Il me semble que je la ménage assez. Je vis même quelque peu comme un païen. Bouillon et lait, lait et bouillon, voilà mon carême... » (29 Mars 1855.) Il fallut même au bout de quelques jours employer la sonde pour introduire un peu de liquide dans l'estomac du malade. Dans cette extrémité le Père Maillard consentit à demander au Père Général d'être déchargé du Provincialat. La réponse tardant à venir, il prit ses dernières dispositions, comme en témoigne le procès-verbal suivant, signé de sa main et que l'on conserve aux Archives.

« Le mercredi 9 mai 1855, le R. P. Louis Maillard, Provincial de la Province de Toulouse de la Compagnie de Jésus, a reçu au milieu des Pères et Frères de la résidence, et de ceux des Pères du collège qui avaient pu se réunir à eux, les derniers sacrements de l'Église. Immédiatement après la cérémonie religieuse, le Révérend Père a convoqué autour de lui les Pères Consulteurs de la Province, et il leur a dit, avec toute la présence d'esprit qui ne l'a jamais abandonné dans le cours de sa longue et douloureuse maladie : — Il faut réaliser une disposition qui concerne la Province. J'espérais que Rome aurait le temps de me dispenser de ce soin. Mais comme sa réponse n'arrive pas, que les affaires me reviennent et qu'elles ne peuvent marcher ainsi, j'en remets la charge au Révérend Père Ogerdias, que je désigne pour me remplacer, en attendant que Rome nomme lui ou tout autre pour gouverner la Province. Le Père Socius dressera l'acte de cette détermination, que je signerai moi-même et qui sera notifié aux maisons de la Province. — Il s'est ensuite recommandé aux prières des Pères Consulteurs qui lui ont humblement demandé sa bénédiction, et ont affectueusement baisé la main de ce Père vénéré et chéri,

réclamant toujours de la bonté et de la puissance de Dieu sa conservation et son parfait rétablissement.

Fait à la résidence de Toulouse le 9 mai 1855.

(Signé) Louis Maillard.

Le lendemain, 10 mai, partait de Rome la lettre attendue depuis plusieurs jours. Quand elle arriva à Toulouse, le Père Maillard venait de s'éteindre paisiblement de faiblesse et d'inanition, mais ayant gardé jusqu'à la fin une parfaite lucidité d'esprit. Il était âgé de soixante-deux ans. (13 Mai 1855.)

Dans sa réponse le Père Général, conformément au désir du Père Maillard, le déchargeait du fardeau du Provincialat, le remerciant de l'avoir porté avec tant de zèle et d'utilité pour la Compagnie, et désignait pour son successeur ce même Père Maurice Ogerdias sur qui s'était arrêtée au moment suprême la confiance du mourant.

II

Le nouveau Provincial était assurément homme de haute vertu et de grande capacité. Entré tout jeune prêtre dans la Compagnie, il n'y avait pas encore passé cinq ans lorsqu'on lui confia la charge délicate de Maître des novices; ses Supérieurs ne pouvaient lui donner de marque moins équivoque de l'estime qu'ils faisaient de sa personne. Il était, depuis la mort du Père Druilhet en 1845, Supérieur de la résidence et du noviciat de Toulouse. Malheureusement ses qualités avaient leur revers. Réservé et modeste jusqu'à l'excès, il ne pouvait prendre sur lui d'écrire des lettres où il lui eût fallu de façon ou d'autre faire acte d'autorité. Sur ce point sa répugnance était insurmontable. Il en résulta dans la Province de Toulouse un certain état de malaise qui décida le Père Général à y envoyer un Visiteur.

Ce fut le Père Philippe de Villefort qu'on chargea de

cette mission délicate. Ce nom rappelle un des religieux français les plus en vue à Rome au commencement de la seconde moitié du dernier siècle. On sait quelle réputation il avait acquise dans les colonies étrangères, et surtout parmi nos compatriotes, par ses hautes vertus et l'affabilité de ses manières. Originaire du Rouergue, il avait été appelé par le Père Roothaan, en 1834, auprès de l'Assistant de France en qualité de substitut, fonction qu'il remplit l'espace de trente-deux ans et jusqu'à sa mort. (5 Décembre 1866.) Le Père de Villefort arriva à Toulouse dans le courant de mai 1857; on ne l'accueillit point comme un inquisiteur fâcheux. Quelques semaines plus tard le Père Général pouvait écrire : « La manière franche et cordiale avec laquelle a été reçu le Père de Villefort m'a bien consolé; elle m'a montré que la négligence n'était que dans la forme et que le zèle pour le bien de la Compagnie était toujours resté ce qu'il devait être. » (10 Juin 1857.) La tournée du Visiteur se prolongea jusqu'au mois de septembre. Après avoir parcouru tous les établissements de la Province de Toulouse et s'être entretenu avec chacun de ses religieux, le Père de Villefort, dans son rapport, leur rendait ce beau témoignage : « Un grand esprit de dévouement et de générosité est leur caractère distinctif. »

Cependant le trop silencieux Provincial allait être remplacé avant l'expiration de son mandat. La nouvelle de cette disgrâce n'apporta d'ailleurs que du soulagement à celui qui en était l'objet. Un billet du Père Ogerdias, conservé aux Archives romaines, témoigne que sa satisfaction lui avait rendu assez d'énergie pour lui faire reprendre la plume : « Le R. P. Studer, écrit-il le 7 février 1858, arrivera à Toulouse à la fin de la semaine; sa nomination est annoncée à toutes les maisons de la Province. Encore quelques jours et je vais être déchargé. »

Le Père Frédéric Studer appartenait à la Province de Paris et venait de la gouverner pendant six ans. Depuis quelques mois il habitait la maison de la rue de Sèvres,

sans emploi déterminé. C'est là que la confiance du Père Général alla le chercher pour le mettre à la tête de la Province de Toulouse; il y resta jusqu'au 1er octobre 1863. Cette période de cinq années fut remarquable par le développement des œuvres dans la plupart des établissements, dont le nombre resta d'ailleurs sensiblement le même. Le Père Studer avait l'esprit clair et la volonté résolue. Il lui fallait peu de temps pour débrouiller une question et la décision ne se faisait pas attendre : « Notre nouveau Provincial, écrivait un Supérieur de collège, a terminé en quelques jours une quantité d'affaires qui eût arrêté un autre pendant des mois. » Peut-être bien manqua-t-il de modération dans certaines entreprises où il estimait que les vastes pensers étaient à leur place. Assurément il a sa part de responsabilité dans les constructions passablement prétentieuses du collège de Tivoli. Et ce n'était pas seulement à Bordeaux que les bâtisses en s'élevant élargissaient le gouffre des dettes. On s'en effrayait à Rome, et dès le mois de novembre 1859, le Père Général écrivant au Père Studer l'adjurait, avec les formules les plus solennelles, *Per viscera Jesu Christi oro et obtestor...* de refréner cette course à l'abîme. Le Père Provincial, il est vrai, pensait pouvoir rassurer son Supérieur : « Vous le voyez, lui écrivait-il, d'après cet exposé que je crois très exact, vos inquiétudes, toutes fondées qu'elles sont, ne doivent pas être excessives, en ce qui concerne la résidence de Toulouse... Les lettres qui vont suivre donneront aussi, je l'espère, relativement aux autres maisons de la Province, de bonnes espérances. » (18 Décembre 1859.)

Un mois plus tard, le Père Studer prenait une initiative de la plus haute importance au point de vue des intérêts temporels de la Province qu'il dirigeait et de toute la Compagnie de Jésus en France. Jusqu'alors le mode adopté pour la propriété de ses immeubles avait été la forme *tontinière*. Un petit nombre de religieux étaient personnellement possesseurs au regard de l'État, et chacun

d'eux à sa mort laissait à ses coassociés sa part de propriété. Ce système, reconnu par la loi civile, avait ses avantages et ses inconvénients. Ce n'est pas le cas d'exposer ici les uns et les autres. Mais assurément le système de la société anonyme était préférable à beaucoup d'égards. C'est ce que le Père Lamy, Procureur de la Province de Toulouse, exposait dans un rapport rédigé avec l'aide d'hommes compétents. Le Père Studer eut la sagesse d'accueillir cette nouveauté et de s'en faire le défenseur auprès des autorités romaines, lesquelles d'ailleurs lui donnèrent leur pleine approbation. Le caractère anonyme des actions et leur mobilité permettait en effet de constituer la propriété religieuse de manière plus conforme au Droit canon et en même temps mieux garantie contre les atteintes d'un Pouvoir malveillant. Il n'a fallu rien moins aux auteurs de la loi de 1901 que la volonté arrêtée de bouleverser tous les principes du Droit, pour spolier les sociétés anonymes propriétaires des établissements religieux. Le Père Général autorisait donc les Jésuites français à transformer le mode légal de leur propriété; seulement, bien qu'il y eût avantage à réunir plusieurs maisons entre les mains d'une société unique, il rappelait que le Droit commun des Ordres religieux, aussi bien que celui de la Compagnie, ne permettait pas de les rendre légalement solidaires les unes des autres. (21 Janvier 1860.)

***

Peu de temps avant de mourir, le Père Maillard, en achevant la visite provinciale de la résidence de Toulouse, témoignait une fois de plus son enthousiaste admiration : « Nos braves *operarii* travaillent toujours avec un égal zèle et succès. C'est comme un feu roulant et continuel : missions, stations, retraites, etc... Cette bonne ville de Toulouse ne cesse de nous montrer l'estime et l'affection que de temps immémorial elle a professées pour notre Société. Et la preuve se traduit perpétuellement dans les

aumônes qui entretiennent à la fois résidence et noviciat. Soixante personnes! Quelle charité! » (7 Avril 1853.)

Au cours de sa dernière année, il eut la consolation de voir se conclure une affaire que sans doute il avait grandement à cœur. Le vieux couvent de la rue de l'Inquisition était désormais bien étroit pour la population qu'il abritait. Dès lors le transfert de la résidence et le choix même de l'emplacement était chose résolue. Le 17 mars 1854, le Père Ogerdias écrivait : « Les vendeurs nous proposent les conditions que nous avions fait offrir; nous ne pouvions guère reculer. L'acquisition du nouvel hôtel est donc à peu près conclue. L'acte ne sera fait que dans trois mois. Alors aussi l'hôtel sera libre. Si les circonstances sont favorables, nous commencerons alors aussi la construction de l'église... » De fait l'année suivante, devenu Provincial, le même Père Ogerdias mande sommairement : « Nos constructions s'élèvent; la maison sera bientôt au dernier étage; pour l'église on est moins avancé, mais enfin on marche toujours. » (31 Aout 1855.)

Quand le Père Studer prit la succession du Père Ogerdias, les Jésuites de Toulouse étaient installés dans leur nouvel établissement de la rue des Fleurs, et voici le jugement qu'en portait le nouveau Provincial : « L'église de la résidence est bien faite, très belle et convenable à nos ministères; mais l'économie a été un peu oubliée. La façade de la maison présente un inconvénient très grave selon moi, c'est que toutes les chambres des Pères ont vue sur le boulevard. » (20 Février 1858.) Il y avait là assurément une méconnaissance des délicatesses dont il convient d'entourer la vie religieuse. Quelques jours plus tard le Père Général répondait que, lui aussi, il estimait très regrettable l'inconvénient des fenêtres ouvrant en plein sur un boulevard, et très discrètement il suggérait le moyen d'y remédier: « Ici, à Rome, les fenêtres qui donnent sur la rue ont jusqu'à la moitié de la hauteur des verres dépolis ou taillés à facettes. » (5 Mars 1858.)

Au moment de sortir de charge, à l'automne de 1863,

le Père Studer put encore voir commencer les travaux de décoration de cette église dont il avait jugé l'architecture « très belle ». Le style gothique peut sans doute se suffire à lui-même; nos cathédrales du Nord n'ont pas d'autre ornement que la pureté, l'élégance et la hardiesse de leurs lignes; mais cette nudité paraît froide aux yeux des méridionaux : « Tout le monde, écrivait le Père Studer, réclame la peinture de cette église... » (12 Juillet 1863.) On avait sous la main un artiste de valeur, le Père Auguste Bach; le concours des bienfaiteurs était d'ailleurs assuré; la dette ne subirait aucune augmentation. On se mit donc à l'œuvre; les voûtes, les colonnes, les chapiteaux, les parois, toutes les parties du vaisseau reçurent une riche ornementation, qui, s'harmonisant avec les tons veloutés et chauds des verrières, forme un ensemble d'une beauté lumineuse et recueillie.

Après le transfert de la résidence le noviciat avait continué d'occuper le vieux couvent de la rue de l'Inquisition. En 1860, il fut vendu à Mme d'Hooghworst, fondatrice et Supérieure Générale des religieuses de Marie Réparatrice, qui y établit une communauté de sa Congrégation. Le noviciat, provisoirement installé rue des Fleurs pendant qu'on lui cherchait un local mieux approprié à sa destination, y demeura en fait six années. C'est seulement en 1866 qu'on se décida à le transporter à Pau.

L'établissement des Jésuites en cette ville datait seulement de quelques années. Ce fut une des premières affaires que le Père Studer eut à traiter lors de son arrivée à Toulouse. Au début de 1858 on songeait à créer à Pau un centre d'œuvres protestantes; un local était à vendre, qui paraissait convenable et qu'on se proposait d'acquérir. Un groupe de catholiques, ayant à leur tête le chef de famille de Rességuier, résolut de prendre les devants. Ils achèteraient eux-mêmes l'immeuble et demanderaient aux Jésuites d'y bâtir une église. Ce fut Mgr de Ségur qui se chargea de présenter leur requête. Sa lettre au Père Général est

du 26 mai. Le pieux prélat plaidait chaudement une cause que lui-même prenait fort à cœur. Le nouveau Provincial, chargé d'examiner l'affaire et de lui donner la solution qu'il jugerait à propos, déclara que la Compagnie de Jésus acceptait de venir à Pau moyennant deux conditions, d'abord qu'elle n'aurait pas à supporter les frais de son établissement, et ensuite qu'un délai lui serait accordé. Vu l'état de son personnel et celui de ses finances, elle ne pouvait pas plus transiger sur un point que sur l'autre. Le comité devait encore se charger de pressentir les autorités civiles pour s'assurer, sinon de leur approbation, du moins de leur tolérance. Dans la pensée du Père Studer, la maison de Pau devait être un noviciat, et l'on pouvait craindre que le Gouvernement ne prît ombrage de pareille fondation. C'est sur ces bases que l'accord fut conclu; l'exécution demanda encore du temps; au mois de juin 1861, une lettre du Père Studer au Père Général annonce enfin que tout est réglé et que les Pères peuvent entrer dans leur nouvelle demeure. Ils en avaient pris possesion depuis quelques semaines, simplement à titre de locataires; l'achat ne devint définitif qu'en 1866, et sans plus tarder on entreprit la construction d'une modeste église sur les plans d'un Jésuite lyonnais, le Père François-Xavier Pailloux, qui allait bientôt après exercer son talent d'architecte à Lyon même et dans plusieurs autres résidences des deux Provinces du Midi.

C'est en effet une floraison d'églises que les Jésuites français font sortir de terre dans la période dont nous racontons l'histoire. Le Supérieur de la résidence de Bordeaux, le Père Claude Ramel, par exemple, écrit le 17 septembre 1852 : « L'église sera achevée et meublée au complet dans le courant de novembre. Les travaux ont duré deux ans et demi, je les ai poussés avec une activité incessante. » Le Père Ramel croyait pouvoir se rendre le témoignage qu'il avait procédé avec une sage économie : « Je n'ai engagé, disait-il, ni moi ni mes successeurs

d'une manière inquiétante. » Malheureusement, toutes les réserves de la résidence étaient épuisées et à la place il restait des dettes. Du moins l'église de la rue Margaux était fort belle et faisait honneur à la cité. Les Pères trouvaient d'ailleurs dans leur ministère de précieux encouragements. Le Père Pitron, que nous avons vu présider au développement de la résidence de Marseille, avait succédé sur la fin de 1855 au Père Thiollière. C'est lui encore qui devait mettre la dernière main aux travaux et liquider les dépenses de l'église de Bordeaux. En attendant il rendait compte, quelques mois après son arrivée, de la Mission qu'on venait de prêcher pendant le carême dans toute la ville : « Elle est loin, écrivait-il, d'avoir comblé tous nos vœux; mais, à dire vrai, elle a dépassé nos espérances. Pour ne parler que des hommes, nous en avons eu de quatre à cinq mille à la communion générale au jour de Pâques, à la cathédrale. Indépendamment de cette communion la plupart des paroisses avaient déjà eu la leur le dimanche des Rameaux. Cette Mission a été donnée par les divers corps religieux; nous avions trois paroisses pour notre part. Chacun des Nôtres a payé dignement de sa personne et fait son devoir... « (17 Avril 1856.)

A cette date Montpellier aussi voyait s'élever église et résidence. Le 16 août 1858, le Père Mauret, Supérieur, écrit que « l'église est à peu près achevée. Notre future habitation est également très avancée. Rien n'empêchera, s'il plaît à Dieu, que nous fassions notre translation au mois de novembre. » L'établissement avait été ouvert sur la fin de 1851 ; la Compagnie de Jésus était appelée par Mgr Thibaud, ancien condisciple à Paris et ami du Père Maillard. C'était avant la séparation des Provinces ; le Père Barrelle fut envoyé d'Avignon à Montpellier pour y préparer l'installation. Le saint homme s'acquitta, paraît-il, de sa commission de manière par trop évangélique. Son choix s'arrêta sur un logis misérable dans un faubourg. Le Père Delfour, qui fut le premier Supérieur, écrivait : « La maison qu'on nous a achetée est petite, mal

placée, sale, presque hideuse... » (5 Octobre 1852.) Les préventions et la froideur du clergé ménageaient aux Jésuites d'autres épreuves que la sympathie de l'évêque les aida à supporter. Dès lors en effet il leur confiait les stations de Carême et d'Avent dans sa cathédrale. Quelques œuvres populaires qu'ils entreprirent tout d'abord, entre autres celle des militaires, firent tomber beaucoup de préjugés parmi les laïques : « MM. les curés, continuait le Père Delfour, viendront à leur tour, je l'espère, et l'on s'accoutumera à nos ministères. » Mais ce que l'on attendait surtout de la Compagnie à Montpellier, c'est qu'elle y ouvrît un collège. Après un an de séjour, le Supérieur pouvait écrire : « Je ne crois pas exagérer en disant que j'ai reçu déjà plus de deux cents demandes. » Il fallut patienter encore plus de vingt ans, avant de pouvoir donner satisfaction à des désirs si empressés ; mais les Jésuites ne perdirent jamais de vue que l'enseignement était le but de leur établissement à Montpellier. En s'installant à la rue Rondelet ils se rendirent acquéreurs de terrains sur lesquels ils comptaient élever le futur collège. Le moment ne leur paraissant pas venu encore, ils construisirent d'abord la résidence avec son église. Ils en prirent possession en 1858 ; le Père Nampon en était alors Supérieur. L'année suivante, il était remplacé par le Père Pitron qui allait y passer dix ans. Avec son habitude des affaires, le nouveau Supérieur eût assurément mené à bien l'entreprise du collège ; mais maintenant l'autorité épiscopale refusait son consentement ; en réalité l'opposition venait, comme nous l'avons vu, du Gouvernement impérial. A Montpellier, comme en tant d'autres endroits, on dut se résigner à attendre des temps meilleurs.

A Limoges, la Compagnie de Jésus était l'objet des mêmes instances. C'est encore le Père Maillard qui, quelques mois avant sa mort, écrivait au Père Général : « Voilà bien longtemps que Mgr de Limoges nous poursuit pour une résidence et un collège. Il fut un des premiers

à nous demander, sans avoir jamais rien obtenu que des paroles d'espérance et d'avenir. Pressé cependant par le désir du bien, par les prières des familles chrétiennes... chaque année le brave évêque revient à la charge. Il demanderait aujourd'hui que dans trois ou quatre ans nous entrions à Limoges. Il achètera un terrain au centre même de la ville ; il nous donnera cent mille francs et nous aidera pour le reste. » (25 Septembre 1854.) A quoi le Père Beckx répond d'abord : « La latitude que nous laisse Mgr l'évêque rend sans doute plus facile une réponse favorable ; néanmoins la fixation d'un terme précis m'effraie. » (15 Octobre 1854.) Cependant il demande de nouveaux éclaircissements, et au bout d'un mois il ne paraît pas loin d'acquiescer : « L'affaire de Limoges se présente dans des conditions telles que nous n'en trouverons peut-être nulle part de semblables ; il ne serait pas sage de laisser échapper pareille occasion... » (12 Novembre 1854.) En conséquence on pourrait s'engager à commencer par les basses classes dans quatre ou cinq ans. Ce délai, écrit le Père Maillard, épouvante le prélat. Il faudra dix ans avant d'avoir un collège en plein exercice. C'est pourquoi Sa Grandeur demande l'ouverture immédiate d'une résidence qui du moins préparera les voies au collège. (16 Décembre 1854.) Le 20 février suivant le Père Maillard transmettait à son Supérieur les engagements écrits de l'évêque de Limoges relatifs à la résidence. Cette fois le Père Général estima qu'il n'était pas possible « de reculer ». Il y aurait donc dès cette année, 1855, quelques Jésuites à Limoges. (20 Mars 1855.)

Les choses en étaient là quand le Père Maillard fut atteint de la crise qui allait l'emporter quelques semaines après. Sans doute il n'eut ni le temps ni la force de s'occuper de l'affaire de Limoges; son successeur négligea cette pièce de son héritage; et de fait c'est seulement quatorze ans plus tard que la question de l'établissement des Jésuites dans la capitale du Limousin reparaît à l'ordre du jour.

Nous avons vu que, lors de sa naissance, la Province de Toulouse avait trouvé dans son lot l'importante maison de Vals. *L'Ordonnance* du Père Roothaan sur l'ontologisme (6 janvier 1850) y avait pleinement rétabli la paix doctrinale; l'année suivante on y ouvrait le troisième noviciat de la Province non encore divisée; le Père Sébastien Gaillard, qui en était chargé, donnait après quelques semaines des nouvelles de ses débuts: « Notre nouveau noviciat est placé dans la maison occupée autrefois par les philosophes; les novices ont leur réfectoire et leur chapelle à part. En principe et en fait il y a donc séparation habituelle entre eux et les théologiens et philosophes. Du côté des œuvres de zèle nous sommes très bien partagés; catéchismes nombreux dans les villages et hameaux, visites à l'hôpital et aux prisons, voilà le petit champ livré à nos novices. De plus nous avons pu établir ici l'expériment du service des malades conformément à l'Institut. Tous les jours deux ou trois novices vont passer à l'hôpital une partie de la matinée, et là ils font les lits des malades, ils balaient les salles, etc... » (16 Novembre 1851.)

Après la séparation le Père Gaillard rentra dans la Province de Lyon à laquelle il appartenait et que, quelques années plus tard, il allait gouverner en qualité de Provincial. Il eut pour successeur le Père Jules Servière qui, lui aussi, devait être Provincial de Toulouse. En 1855, le Maître des novices à Vals est le Père Paul Ginhac, bien jeune encore, mais déjà parvenu très haut sur l'échelle de la sainteté. Le premier Recteur de Vals sous le nouveau régime fut le Père François-Xavier Gautrelet. Encore un nom auquel les contemporains ne se défendent pas d'accoler l'épithète de saint. Depuis dix ans il exerçait au sein de la studieuse colonie les fonctions de Père spirituel; nous avons dit ailleurs combien son action y fut féconde; nous le retrouverons dans la Province de Lyon, où il devait rentrer au bout de trois ans. Après lui le Père Jean-Baptiste Rouquayrol ne resta pas moins

de huit ans à la tête du scolasticat (septembre 1855-septembre 1863) d'où il fut appelé à succéder au Père Studer, comme Provincial de Toulouse.

Quant au scolasticat, son effectif subit dans cette période d'assez fortes fluctuations. Pendant les premières années, les théologiens de Lyon y furent réunis à ceux de Toulouse; mais, à la fin de 1853, leur départ fit tomber le chiffre des étudiants à une trentaine; l'année suivante ils étaient plus de cinquante, et en 1858, lors de la visite du Père de Villefort, ils étaient au nombre de soixante-quatorze partagés également entre théologiens et philosophes. La maison comptait alors un total de cent vingt-trois personnes, chiffre qui devait monter encore les années suivantes; le 2 novembre 1861, on écrivait de Rome au Père Rouquayrol, Recteur de Vals: « Votre maison est en ce moment, je crois, la plus nombreuse de la Compagnie. » Elle avait alors cent cinquante-six habitants. On était loin encore du chiffre de deux cent onze, atteint en 1849, grâce aux Italiens chassés de chez eux par la Révolution. Pendant que novices et scolastiques poursuivaient leur vie de recueillement et d'études, les missionnaires fournissaient une somme de travail vraiment digne des temps héroïques. Le Père Maillard lui-même en était dans l'étonnement: « C'est chose incroyable, écrivait-il le 28 juillet 1851, depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour, ils ont donné soixante jubilés ou Missions, et avec des succès prodigieux. » Quelques années plus tard, le Père Rouquayrol rédige un bilan analogue: « Depuis que le jubilé accordé récemment par Notre Saint-Père le Pape a été publié dans le diocèse, nous avons donné les Exercices dans une trentaine de paroisses, et il nous en reste plus de vingt à évangéliser. Il nous a été impossible d'accepter toutes les invitations à cause du petit nombre de Pères employés à la prédication, et parce que, instruit par l'expérience du dernier jubilé, j'ai cru devoir établir en principe que les prédications dureraient quinze jours au moins dans chaque paroisse et seraient données par deux Pères. » (26 Août 1858.)

Entre temps avait lieu un de ces jubilés périodiques de Notre-Dame du Puy qui attirent des foules innombrables, et où tous les prêtres de la communauté de Vals devaient payer de leur personne. (1853.) D'après la statistique des œuvres, le chiffre des confessions qu'ils entendent au cours de l'année n'est guère inférieur à cent mille. Il y eut dans tout le pays un merveilleux élan de foi et de piété. Il arriva plus d'une fois qu'on distribuait la sainte communion dans le vieux sanctuaire à cinq heures du soir, parce que des personnes venues de loin avaient dû attendre leur tour pour se confesser.

Le jubilé fut clôturé à Vals par une fête où se trouvèrent réunies auprès de l'évêque toutes les autorités civiles et militaires. Les scolastiques durent se mettre en frais de littérature et de poésie; Notre-Dame de France fut chantée en huit ou dix langues; un certain nombre de ces pièces furent imprimées et formèrent un gracieux recueil qui demeure comme mémorial des solennités grandioses de ce jubilé, lequel venait lui-même si bien à son heure pour préparer la glorification de la Vierge Immaculée.

La ville du Puy s'apprêtait d'ailleurs à lui rendre un hommage plus triomphal encore; nous voulons parler de l'érection de la statue gigantesque de Notre-Dame de France au sommet du rocher Corneille. Cette incomparable manifestation de la dévotion mariale en notre pays a sa place dans notre Histoire. C'est de Vals en effet que l'idée première en était partie. En 1846, le Père de Ravignan qui s'y trouvait parla à ses confrères d'une statue colossale de la Madone[1], qui serait si bien à sa place sur le magnifique piédestal dressé par la nature en pleine ville

1. Une dame anglaise qui s'occupait à Paris de l'instruction religieuse de ses compatriotes en voie de conversion au catholicisme, lady Murray, interrogea par écrit le Père de Ravignan sur la part qu'il avait eue dans l'œuvre de la fameuse statue. Le Père lui répondit par un petit billet que l'on conserve aux Archives : « *Il est vrai, une première idée fut suggérée, il y a déjà bien des années, par votre pauvre serviteur.* » (*Histoire de N.-D. de France*, par le P. Nampon. S. J.)

du Puy; il tâcha même de faire goûter le projet à Mgr Darcimoles. Mais l'évêque, occupé alors à réparer sa cathédrale, avait d'autres soucis; le temps n'était pas venu. Toutefois l'idée était dans l'air; différents personnages la propageaient, à qui plus tard on en attribua l'initiative; tels l'abbé Combalot dont la chaude parole conquit le clergé et la population, l'abbé Sire, de Saint-Sulpice, alors professeur au Grand Séminaire du Puy, d'autres encore. Mgr de Morlhon, successeur de Mgr Darcimoles, lui-même était gagné. Le jubilé de Notre-Dame, la proclamation imminente du dogme de l'Immaculée-Conception surexcitaient la piété des fidèles et garantissaient à l'entreprise la sympathie universelle. Mais dès l'abord elle apparut irréalisable pour un motif d'ordre purement matériel; le rocher ne supporterait pas une pareille masse, à supposer qu'on parvînt à la hisser sur cette crête escarpée.

Entre autres ouvriers de la première heure qui aplanirent les voies se trouvèrent deux religieux de Vals. Le Père Jean-François Ducis, longtemps professeur de sciences naturelles au scolasticat, homme d'une tendre piété et d'une imagination vive, étudia la force de résistance du rocher Corneille et fut amené à conclure que les appréhensions étaient sans fondement. Il rédigea un Mémoire en ce sens et le présenta à Mgr de Morlhon qui le soumit à l'examen d'hommes compétents. La démonstration parut péremptoire et dès lors l'exécution du monument fut admise en principe. Le Père Ducis avait bien mérité de prendre place parmi les membres de la Commission chargée de mener à bien l'œuvre projetée. Un autre Jésuite y entra avec lui, le Père Régis Nampon, qui avait, comme missionnaire, de beaux états de service, et qui, sur la demande expresse de l'évêque du Puy, allait se faire pendant des années, d'un bout du pays à l'autre, l'apôtre et le mendiant de Notre-Dame de France.

Le 10 décembre 1854, deux jours après la proclamation du dogme de Marie Immaculée, le clergé du Puy posait en grande solennité la première pierre du monument de

la Madone ; mais il fallut attendre encore six longues années avant que l'œuvre fût parachevée. En effet, c'est seulement le 12 septembre 1860 que la merveilleuse statue de quarante-huit pieds de hauteur, fondue en partie avec le bronze des canons de Sébastopol, fut inaugurée au milieu des acclamations de plus de cent mille personnes accourues à cette incomparable fête[1].

III

Au lendemain de la division, la Province de Lyon amputée d'une moitié de son territoire comprenait les cinq collèges d'Avignon, de Dôle, de Saint-Étienne, de Moulins et de Mongré et en outre les deux résidences de Lyon, avec celles d'Aix, d'Avignon, de Marseille, de Grenoble et de Lalouvesc. Elle avait de plus des établissements en Syrie, en Algérie, en Louisiane et un commencement d'installation en Savoie. Son noviciat était à Avignon et ses scolastiques, théologiens et philosophes, restaient provisoirement à Vals avec ceux de Toulouse.

L'ancien Supérieur de cette importante maison, le Père Joseph Bon avait éprouvé un vif regret de ne pas la trouver dans le lot de la Province qu'il était appelé à gouverner. Ce regret, il l'avait exprimé au Père Général avec

1. Le piédestal en pierre, avec une armature de fer, s'élève à 6,70 mètres au-dessus du rocher. La statue a 16 mètres ; la longueur du serpent que la Vierge écrase du pied est de 17 mètres. Celle du pied lui-même est de 1,92 mètre ; celle de la chevelure de la Madone, déroulée à longs plis sur son manteau constellé, 7 mètres. L'avant-bras n'a pas moins de 3,75 mètres et la main 1,56 mètre. Le poids du groupe entier, avec l'escalier intérieur de 58 marches, plus 16 échelons, est de 110.000 kilogrammes.

Notre-Dame de France est le chef-d'œuvre de Bonnassieux. Sur une demi-sphère la Vierge est debout, tenant sur son bras droit le Divin Enfant, qui bénit la ville et le monde. L'attitude de la Vierge est d'une majesté frappante, qui fait dire comme spontanément le mot écrit en lettres d'or sur le piédestal : *Salve, Regina!* (Cf. *Histoire de Notre-Dame de France*, par le P. Nampon, S. J. Le Puy, 1868. — On trouvera dans ce livre des détails très complets et très intéressants sur tout ce qui concerne ce monument vraiment unique de la piété d'un grand peuple envers la Mère de Dieu.)

une liberté qui lui causa, semble-t-il, du remords. Le 2 septembre 1852, il lui écrivait : « Soyez bien sûr que, si j'ai tenu à Vals pour la Province de Lyon, je n'y ai tenu que par devoir et par conviction... Maintenant que vous avez parlé, oh ! je vous le déclare devant Dieu, il ne me reste, pour moi personnellement, pas l'ombre d'un regret. » Toutefois le surnaturel ne triompha pas sans difficulté dans l'esprit du digne Provincial de certaines contrariétés résultant pour lui des dispositions de son Supérieur. Sa nomination même à une charge qu'il redoutait avait provoqué de sa part des objections si sérieuses qu'on fut sur le point d'y renoncer : « Mais l'affaire est trop avancée, écrivait-on de Rome, pour revenir sur nos pas. » (29 Juillet.) Au reste, une fois la répugnance vaincue, il se donna généreusement à la tâche difficile que lui imposait l'obéissance : « Votre Paternité, écrivait le Père Maillard dans sa correspondance avec le Père Général, n'apprendra pas sans consolation que le nouveau Provincial s'est mis à la besogne avec un zèle et un dévouement qu'il faudra peut-être arrêter, à cause de sa santé qui, pour être bonne, n'en a pas moins besoin de ménagements. » (15 Septembre 1852.)

Après tout ce que nous savons du Père Maillard, il ne sera pas sans intérêt de connaître le programme que comptait suivre celui qui lui succédait à Lyon. En réponse à la première ouverture qui lui fut faite de sa promotion à la charge de Provincial, le Père Bon écrivait, le 25 juillet 1852 : « Permettez-moi de dire à Votre Paternité que je ne compte pas suivre en administration la voie ouverte par le Père Maillard. Il est l'homme du présent, riche en expédients, fécond en ressources. Je voudrais être plutôt l'homme de l'avenir, faire moins et préparer davantage. Cette méthode moins brillante, moins fertile en résultats, ne sera pas peut-être du goût de tous... » Il est certain que la Province, accablée par la multitude des œuvres entreprises sous le Père Maillard, avait besoin de quelques années de recueillement. Le nouveau Provincial se

proposait de les lui donner ; il s'appliquerait à raffermir la discipline religieuse et à développer la vie intérieure qui lui paraissait mise en péril par une activité quelque peu excessive. Le Père Bon eût ainsi bien mérité de la Province de Lyon et de la Compagnie tout entière ; malheureusement le temps lui manqua ; son gouvernement ne dura guère que trois mois. Comme il se trouvait à Oran pour la visite canonique, il fut atteint d'un accès de fièvre cérébrale qui l'emporta, le 6 Décembre 1852 ; il était âgé de quarante-cinq ans. Avant la fin du mois, le Père de Jocas lui était donné pour successeur.

Malgré sa ferme résolution de se fortifier plutôt que de s'étendre, le Père Bon avait dû, pendant son court passage au Provincialat, s'occuper de plusieurs créations nouvelles. Le 11 octobre 1852, il communique au Père Général l'offre qui lui est faite par M. Bailly, vicaire général de Saint-Claude et Supérieur du Grand Séminaire. Il s'agit du sanctuaire de Notre-Dame de l'Ermitage, tout proche de la ville de Lons-le-Saunier : « Il y a là, dit-il, une petite statue miraculeuse de la Madone, une chapelle moderne, assez jolie et capable de contenir cinq à six cents personnes, avec un bâtiment attenant où on logerait parfaitement une résidence. A cinquante pas de la chapelle se trouve une maison carrée, bien assise, solide, propre, toute neuve, où l'on pourrait loger commodément soixante à quatre-vingts novices... On nous cède le tout, avec des charges légères : desservir le pèlerinage, donner un Carême tous les dix ans dans une des paroisses de Lons-le-Saunier, une Mission tous les quinze ans, etc... » Le donateur exprimait encore le désir qu'un collège fût ouvert à l'Ermitage, mais devant le refus formel des Jésuites il n'insista point. Dès l'abord il fut convenu que la Province de Lyon y établirait son second noviciat, ce qui fut fait sans tarder. Le 9 décembre, le Père Sébastien Gaillard donnait la nouvelle de son installation : « L'affaire de Lons-le-Saunier est heureusement terminée ; le noviciat y est établi

depuis trois semaines. J'ai amené avec moi de Vals seize novices scolastiques et quelques coadjuteurs. Le 21 novembre, fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge, les exercices du noviciat reprenaient leur cours à Notre-Dame de l'Ermitage. » Sans se mettre aucunement en frais de littérature, le grave Maître des novices esquissait ensuite une description : « La maison est vaste, commode, régulièrement distribuée. La position est belle et riante ; on est ici dans la solitude, à dix minutes de la ville ; c'est très favorable au recueillement du noviciat. » L'esquisse paraîtra sobre à ceux qui connaissent le site ravissant de Montciel : c'est le nom de ce coin de terre gracieux entre tous. Il devait abriter par la suite les juvénistes, c'est-à-dire les jeunes religieux qui, au sortir du noviciat, se préparent à l'enseignement par une ou deux années d'études littéraires. On eût difficilement trouvé un séjour mieux fait pour favoriser chez eux le sentiment et le goût de la belle nature.

La fondation de Lons-le-Saunier remit à l'ordre du jour une question qui s'était posée déjà ailleurs, et notamment à Lalouvesc. La pauvreté religieuse dans l'Ordre de saint Ignace s'entend à la rigueur. De par son Institut le Jésuite n'a droit à aucune rétribution pécuniaire pour les ministères qu'il exerce ; il ne peut recevoir qu'à titre d'aumône ce qui lui est bénévolement offert. La prescription de la règle s'étend aux honoraires de messes comme à tout autre. Or dans les pèlerinages, les fidèles, qui versent des offrandes pour des messes au tarif accoutumé, désirent que ces messes soient célébrées au lieu même du pèlerinage ; ce désir est légitime et l'on en doit tenir compte. De là, pour les Jésuites desservant le sanctuaire de Notre-Dame de l'Ermitage, conflit entre leur règle et les obligations de leur charge. C'est pourquoi ils s'adressèrent au Pape, suprême gardien des Constitutions religieuses, pour en obtenir dispense à l'effet de pouvoir accepter « les honoraires offerts avec l'intention que les messes fussent célébrées à l'autel où est honorée l'image miracu-

leuse de la Bienheureuse Vierge Marie. » Au bas de la supplique Pie IX a écrit de sa main : « Nous accordons volontiers, pour le cas en question, la dispense sollicitée[1]. »

En même temps qu'à Lons-le-Saunier les Jésuites se voyaient appelés à Dijon, et c'est encore le Père Bon qui négocia et conclut l'affaire de leur établissement. Une personne charitable, Mlle Mairot, offrait sa maison et une somme d'argent sous l'unique condition que les Pères donneraient gratuitement chaque année la Mission dans quelques paroisses pauvres. L'évêque, Mgr Rivet, s'estimait heureux de recevoir les Jésuites dans son diocèse. Pour ménager les susceptibilités, qui étaient nombreuses, on désirait que l'installation se fît sans empressement et sans bruit. On attendrait, s'il le fallait, quelques années avant de constituer une communauté en règle, et jusque-là les Pères travailleraient en faisant parler d'eux le moins possible. Aucun plan n'entrait mieux dans leurs vues.

Le 30 octobre 1852, le Père Général donnait son approbation : « Si vous avez, écrivait-il au Père Bon, deux ou trois Pères tels que Monseigneur les demande, vous pouvez accepter. » Au mois d'avril suivant, le Père Joseph Gloriot était envoyé à Dijon ; on peut le regarder comme le fondateur de cette résidence, dont les débuts furent marqués par des contradictions sérieuses. On devait s'y attendre dans une ville où l'esprit public était tout imprégné des traditions parlementaires et jansénistes ; le clergé lui-même n'en était pas indemne : « Nous nous trouvons, écrivait le Père Gloriot, sur le terrain peut-être le plus difficile qu'il y ait en France. » (25 Janvier 1854.) Peu à peu cependant les difficultés s'aplanirent, nombre de familles chrétiennes renoncèrent à des préventions transmises par héritage ; les Jésuites furent accueillis dans un milieu qui les repoussait tout d'abord ; avant la fin de l'année 1855 un immeuble dit le Petit-Citeaux, très

1. *Petitam dispensationem benigne concedimus in casu de quo agitur.*

convenable pour une communauté religieuse, était mis en adjudication; ils saisirent l'occasion pour s'installer de façon qu'ils pouvaient croire définitive.

Vers 1850, la Province de Lyon, à la veille du partage, s'était arrondie d'un beau territoire sur lequel la Compagnie n'avait pas alors d'établissement, mais qui lui était précieux par ses souvenirs et par les recrues qu'il lui fournissait. La Savoie n'était pas encore rattachée à la France; mais elle n'en était pas moins une région toute française. De la Province de Turin à laquelle elle appartenait, elle était séparée plus encore par la langue et par les mœurs que par le mur des Alpes. Pendant vingt-cinq ans les collèges de Chambéry et de Mélan avaient eu un personnel de professeurs en grande majorité français. Dans l'ancienne Compagnie, la Savoie faisait partie de la Province de Lyon, et seules les considérations politiques avaient empêché de rétablir cet état de choses. Mais cet obstacle semblait maintenant s'atténuer, sinon disparaître complètement. En 1849, le Père Pellico se trouvait à Dôle avec les théologiens de sa Province, expulsés par la révolution italienne. Lui-même souhaitait fort la séparation de la Savoie d'avec le Piémont. Il en conféra avec le Père Rozaven, lequel entra pleinement dans ses vues : « Il est à désirer, écrivait-il au Père Roothaan, pour l'avantage des deux pays, que le Provincial de Lyon étende son action jusqu'en Savoie... Puisque vous m'y autorisez, je vais remettre l'affaire sur le tapis, et j'inviterai le Père Pellico à venir à Lyon, où nous pourrons en causer à l'aise avec le Père Maillard... » (18 Septembre 1849.) L'entrevue eut lieu, et il paraît bien que les deux Provinciaux de la Compagnie de Jésus tombèrent d'accord sur cette annexion, qui précéda de dix ans celle qui devait faire entrer la Savoie dans l'unité française. Quelques mois plus tard, en effet, le Père Maillard écrit au Père Général : « Mgr l'archevêque de Chambéry désire nous confier les Missions de son diocèse; il nous offre en conséquence une

petite résidence où quelques-uns de nos Pères rendraient de véritables services... C'était le désir du Père Pellico que nous puissions rentrer doucement dans cette bonne province de Savoie. Voilà une première porte qui se rouvre. » (5 Mai 1850.)

Comment le projet fut réalisé, on le verra dans la lettre suivante, écrite par le Père Jean-François Bougeon, premier Supérieur du nouvel établissement des Jésuites en Savoie :

« Notre existence en ce pays, nous la devons uniquement à la bienveillance de l'excellent archevêque de Chambéry, Mgr Billiet. En 1848, lors de notre expulsion des États Sardes, Sa Grandeur forma le projet de nous réunir un certain nombre pour nous confier les Missions de son diocèse. En attendant le moment opportun, je restai, avec l'approbation de mes Supérieurs, dans ce diocèse, bien que j'appartienne à celui d'Annecy, exerçant les fonctions de vicaire et prêchant quelques Missions et retraites. En 1850, je me rendis dans ce lieu de notre résidence, où je fus bientôt rejoint par l'un des Nôtres que le R. P. Maillard me donna pour compagnon. L'année suivante, 1851, nous fûmes trois, et cette année nous voilà quatre[1]. Notre habitation est une maison absolument isolée, à deux kilomètres de Chambéry, au milieu d'un parc, sur les pentes de la montagne au pied de laquelle s'étend la ville. On y jouit d'un beau coup d'œil et d'un très bon air. Mais ce qui surtout nous en rend le séjour agréable, c'est que c'est la maison de campagne de nos anciens Pères de Chambéry avant la suppression. Après la Révolution française, elle fut achetée par l'administration diocésaine qui la fit agrandir des trois quarts et y établit un Petit Séminaire, lequel après avoir prospéré quelque temps fut fermé en 1847. C'est dans ce vaste local que Monseigneur a voulu nous installer, à côté d'un petit établissement de sourds-muets dirigé par les Frères des Écoles chrétiennes.

1. PP. Bougeon, Joseph Delévaud, Géroudet, Pierre Molin.

Cette communauté nous fournit la table, car nous n'avons pas notre ménage. Cet arrangement nous tient mieux cachés et nous épargne bien des embarras. Le R. P. de Jocas, notre Provincial, avait de la peine à tolérer cette situation; mais quand il a été sur les lieux et qu'il eut tout vu par lui-même, il l'a pleinement approuvée... Le Gouvernement n'a pas retiré le Décret de proscription porté contre nous, et si on voulait l'appliquer, nous serions passibles de la prison; mais on ferme les yeux. Nos ressources sont absolument nulles; le seul moyen d'existence que nous ayons, mais qui est bien suffisant, c'est l'allocation de 3.000 francs que Mgr l'archevêque nous donne sur les revenus de l'œuvre des Missions. »

Cette lettre est datée de Saint-Louis du Mont, le 23 octobre 1853. La correspondance du Père de Jocas complète ces renseignements : « Nos Pères ne font pas d'autre ministère que des Missions dans les paroisses du diocèse, et le clergé cesserait d'être content de nous et de se montrer bienveillant pour peu que nous eussions la volonté de faire autre chose. Du reste ces Missions font beaucoup de bien, et rien n'égale le zèle et la bonne volonté de nos Pères savoisiens qui y sont employés... Ils vivent petitement sur la pension que leur fait l'archevêque, sans recevoir aucun autre secours; mais ils travaillent beaucoup; ils sont heureux, on est content, et le Supérieur, le Père Bougeon, est un homme précieux dans son emploi. »

Cependant les missionnaires n'étaient guère que campés à Saint-Louis du Mont et, au jugement du Père de Jocas, leur situation n'était « qu'un acheminement à quelque chose de mieux ». Le provisoire toutefois dura une douzaine d'années. Pendant tout ce temps la petite communauté des Jésuites, malgré ce qu'elle avait d'incorrect au point de vue légal, ne fut point molestée : « Nous sommes toujours, écrivait le Père Bougeon, dans le même état d'incognito et de tranquillité. Nos mauvais journaux pas plus que les bons ne parlent de nous. » Cette longue tranquillité ne fut troublée que par un incident qui valut

aux Jésuites un témoignage de plus de la bienveillance de leur archevêque. Le Père Bougeon raconte la chose assez amplement dans une lettre au Père Général : « J'ai cru, dit-il, que la reconnaissance envers ce vénérable vieillard me faisait un devoir de communiquer ces détails à Votre Paternité. Voici donc ce qui s'est passé. Par une méprise des gens de la police, le Père Adolphe Délévaud a été mis en prison et y a passé trente-six heures, pour une faute commise par un autre, dans un autre diocèse, si même il y a eu faute, car l'accusé a été acquitté par les tribunaux civils, après une sentence de non-lieu. C'était dans une bourgade à neuf ou dix lieues de Chambéry. Le jeune vicaire part aussitôt pour la ville, afin d'informer Monseigneur ; il fait le voyage en grande partie à pied, et n'arrive à Chambéry qu'à la nuit. L'archevêque sort immédiatement de chez lui et se met à la recherche des autorités. Il est resté jusqu'à dix heures chez le Procureur du Roi attendant son retour. Et ce n'est pas sans avoir parlé haut et menacé d'écrire au Ministre que Monseigneur a obtenu pour le lendemain matin l'élargissement du Père. » (13 Juillet 1859.)

C'est sur la fin de cette année que l'on eut à trancher la question du transfert de Saint-Louis du Mont à Notre-Dame de Myans. A huit kilomètres au sud de Chambéry, au bord de la voie ferrée du mont Cenis, s'élève un sanctuaire de la Madone, vénéré de temps immémorial par les populations de la Savoie. En 1248, un écroulement du mont Granier détruisit une ville et cinq villages ; les décombres sont aujourd'hui recouverts de vignes, mais l'aspect du sol effroyablement tourmenté rappelle le cataclysme ; tous ces quartiers s'appellent les « abîmes de Myans ». Le sanctuaire était desservi par un prêtre très zélé ; il venait de faire ériger au sommet de la tour une statue colossale de la Sainte-Vierge en bronze doré. Mais l'affluence chaque jour grandissante des pèlerins ajoutait à ses devoirs de curé un surcroît au-dessus de ses forces. Une Congrégation religieuse, pensait-il, pourrait seule

suffire à la tâche. On jeta les yeux sur les Jésuites ; tout d'abord il y eut quelques hésitations parmi les conseillers de l'archevêque ; mais enfin, le 4 janvier 1860, le Père Bougeon écrivait : « Monseigneur m'a dit, il y a quelques jours, que notre établissement à Myans était décidé en principe, mais qu'il fallait attendre quelque temps pour nous procurer une habitation convenable... Nos Missions, lisons-nous encore dans la même lettre, sont toujours plus nombreuses. Ces bons curés nous aiment plus que nous ne méritons. Le Gouvernement continue à fermer les yeux. » Du reste, à cette date, le roi de Sardaigne cédait la Savoie à l'empereur Napoléon et le vote populaire ratifiait l'annexion. L'entrée des Jésuites à Myans, 23 avril 1860, coïncida avec celle des Savoisiens dans la famille française. Le premier Supérieur, le Père Adrien Pessard, dans une lettre du 19 juin 1861, rend compte de leurs débuts en ce nouveau poste : « Monseigneur l'archevêque nous entoure toujours de sa bienveillance, et les conditions qu'il nous a faites en sont la preuve. Sa Grandeur, il est vrai, ne s'est engagée à rien de stable, ni de définitif, ne voulant pas lier son indépendance ni celle de ses successeurs. Nous ne sommes en réalité que des ouvriers amenés par Elle *in vineam Domini*. A nous de mériter, par la fidélité et le dévouement de notre ministère, de conserver à la Compagnie cette position un peu précaire pour le moment, mais dans laquelle néanmoins nous pouvons faire beaucoup de bien. Monseigneur est content des missionnaires et de leurs travaux, ainsi que de la manière dont nous administrons cette pauvre paroisse un peu négligée dans le passé, au milieu de l'entrain du pèlerinage. »

En cette même année, 1860, la Province de Lyon s'agrandissait d'un nouvel établissement à l'autre extrémité de son territoire. Aussi bien que la Savoie, l'Auvergne rappelait à la Compagnie de Jésus des souvenirs contemporains de son berceau. L'évêque de Clermont lui avait donné le collège de Billom, le premier qu'elle ait eu en

France. (1556.) En 1826 elle y avait été ramenée par le vœu unanime de la population. Deux ans plus tard les fatales ordonnances l'expulsaient une fois de plus ; mais en 1849, devançant la loi de liberté, le clergé avait présenté à l'évêque une pétition pour le retour des Jésuites. Eux-mêmes le désiraient ardemment. Nommé Provincial de Lyon en 1857, le Père Gautrelet écrit l'année suivante au Père Général : « Clermont est actuellement le point qu'il nous importe le plus d'occuper dans la Province. Outre son importance qui va toujours croissant, le diocèse est un des plus fertiles en vocations... Je sais que le Père Ogerdias songeait et que le Père Studer pense à transporter ailleurs le noviciat de Vals. Dans ce cas je vous demanderais d'établir à Clermont un troisième noviciat pour notre Province; Mgr l'évêque consent à cette création qui pourra passer pour une simple translation. » (17 Novembre 1858.)

Le projet ne fut pas accepté d'emblée à Rome, où il soulevait des objections d'ordres divers. Mais surtout il fallait attendre que le noviciat de Vals eût été installé ailleurs. Cependant au bout d'une année des circonstances providentielles favorisant l'établissement de Clermont, l'autorisation fut accordée. Un des premiers jours de juin 1860, deux Pères et deux Frères coadjuteurs s'installaient dans la maison de la rue Bansac; le Père Barrelle était Supérieur de la communauté naissante. Ainsi se réalisait une prédiction qu'il avait faite, trente-deux ans plus tôt, en même temps que ses adieux aux habitants de Billom : « Nous reviendrons, et moi je reviendrai. » Il n'y revenait d'ailleurs que pour édifier le nouveau noviciat par l'exemple d'une piété séraphique. Bientôt déchargé de la supériorité, il passait les jours et les nuits dans des communications intimes avec Notre-Seigneur qui rappellent celles des grands mystiques; aux personnes qui pouvaient l'approcher quelques instants « il laissait l'impression que produit un être surnaturel »[1]. Il mourut le 17 octobre 1863,

1. *Vie du R. P. Joseph Barrelle*, par le P. Léon de Chazournes. T. I, p. 313.

laissant un souvenir tout embaumé des parfums de la sainteté. A ce moment, le noviciat de Clermont voyait sortir de terre son église dédiée au Sacré-Cœur. Ce monument d'une architecture sobre et non sans élégance était encore l'œuvre du Père Pailloux, qui malheureusement, pour éviter une trop forte dépense, ne lui donna pas la solidité désirable. On fut obligé dans la suite de reprendre à grands frais l'armature de la bâtisse. Preuve que certaines économies deviennent aisément fort coûteuses.

IV

Les Jésuites de Lyon furent mieux inspirés en construisant quelques années auparavant leur maison de Fourvière. Celle-là du moins était faite pour durer. Pour des motifs étrangers à toute ostentation, on passa même à l'architecte quelque recherche d'élégance. Les quatre pavillons d'angle donnaient à l'édifice un certain air de château qui ne pouvait manquer d'attirer les regards et de provoquer des commentaires, d'autant plus qu'il s'étalait à la vue de toute la ville, au détriment du vieux sanctuaire de Notre-Dame, d'aspect alors si modeste. Assurément les récriminations allèrent leur train. Nous en trouvons l'écho dans les documents de famille, où l'on va jusqu'à parler « de l'orage excité par nos constructions de Fourvière ». L'expression est du Père Beckx lui-même qui, de Rome, fait exprimer sa reconnaissance au cardinal de Bonald pour avoir bien voulu prendre dans une lettre publique la défense de la Compagnie. (2 Janvier 1853.) En effet les personnes non décidées de parti pris à blâmer les Jésuites, et le cardinal tout le premier, « leur savaient un gré infini, écrivait le Père de Jocas, de s'être prêtés aux changements destinés à embellir le coteau de Fourvière ». (16 Février 1854.) Il est certain que la maison des Jésuites fut longtemps un des traits saillants de la merveilleuse silhouette de la sainte colline. Aujourd'hui elle est

complètement effacée par la masse imposante de la nouvelle basilique.

On comptait y installer le Troisième An ; c'est ce qui explique les dimensions qu'on lui avait données. Il n'y fut pas cependant tout d'abord ; il fallait ménager le cardinal de Bonald qui lui-même n'osait laisser le champ libre à sa bienveillance. « Quant au Troisième An, lisons-nous dans la correspondance du Provincial, il est sûr que le cardinal le redoute, comme il redoute toute action nouvelle de la Compagnie ; mais il ne s'y oppose pas et ne me le défendra pas... » (16 Février 1854.) C'est seulement au mois d'octobre de l'année suivante (1855) que l'on réunit à Fourvière les Pères qui allaient faire leur dernière probation. On leur donna pour Instructeur le Père Gautrelet, rappelé de Vals. Les treize ans qu'il y avait passés comme Père spirituel du scolasticat, l'avaient préparé pour une fonction qui demande une vertu mûrie par l'expérience. Le saint homme était bien là dans son élément; il eût excellé à former à la vie intérieure les ouvriers apostoliques que la Compagnie envoie refaire leurs forces entre les travaux de la veille et ceux du lendemain ; mais une tâche plus importante encore le réclama bientôt. Au mois d'avril 1857, le Père François-Xavier Gautrelet succédait au Père de Jocas comme Provincial de Lyon, et sa charge d'Instructeur passait au Père Pellico.

La maison de Fourvière allait, elle aussi, recevoir une nouvelle affectation. Le scolasticat de la Province de Lyon, d'abord provisoirement campé à Mongré, avait été à l'automne de 1856, transféré à Aix. Il avait à son usage l'ancien collège Bourbon redevenu en entier propriété des Jésuites, avec son église monumentale et sa gracieuse campagne du Tholonet, toutes choses qui avaient leur prix et qu'il ne retrouverait pas à Lyon. Cependant dès les premiers mois de son Provincialat, le Père Gautrelet songea à l'installer au lieu et place du Troisième An. Il ne sera pas hors de propos de dire ici les motifs qu'il fit valoir pour ce nouveau déménagement, assez inopportun, semble-t-il, à

première vue. Ces motifs étaient de deux sortes. Tout d'abord avantage pour l'administration et le contrôle du Provincial à avoir sous la main le scolasticat, pépinière de la Province; avantage pour les maîtres et pour les étudiants à habiter un grand centre où les ressources intellectuelles sont plus abondantes et où l'émulation est stimulée par le voisinage d'autres établissements similaires. Mais de plus la Compagnie de Jésus est vouée à l'apostolat; elle ne peut oublier sa devise : *Pour la plus grande gloire de Dieu.* Une maison de sciences sacrées comme son scolasticat doit avoir un rayonnement, rayonnement éteint par la force des choses dans une ville écartée et d'importance secondaire : « La réunion d'un certain nombre de professeurs capables, écrivait le Père Gautrelet, les exercices publics, les séances que l'on pourrait donner, les relations qui s'établiraient avec des hommes de science entretiendraient un courant d'ardeur à l'étude... Il est même à croire que le scolasticat et les doctrines qu'on y enseignerait exerceraient une salutaire influence sur le Grand Séminaire, et par suite sur les idées plus ou moins gallicanes du diocèse. » (28 Mars 1858.)

On entrevoit ici l'explication de ce goût pour les grands centres que certain dicton attribue à Ignace de Loyola et à sa Société, à l'inverse des Ordres monastiques qui recherchent les solitudes[1]. On ne place pas, dit l'Évangile, un flambeau allumé sous un boisseau, mais bien sur un chandelier pour qu'il éclaire ceux qui habitent la maison. Le scolasticat de Théologie de la Province de Lyon vint donc, à l'automne de 1828, s'abriter à l'ombre du clocher de Fourvière, et il y demeura jusqu'en 1870.

Son départ laissait vacants les vastes locaux qu'il occupait dans l'antique collège d'Aix. Une petite résidence n'en avait que faire. Du reste, les bienfaiteurs à qui on en devait l'acquisition avaient stipulé qu'on y établirait

1. *Bernardus valles, montes Benedictus amabat,*
Compita Franciscus, MAGNAS IGNATIUS URBES.

une communauté nombreuse. En même temps qu'il enlevait les théologiens, le Père Gautrelet avait donc résolu de les remplacer par les novices d'Avignon, et du même coup la résidence de cette ville était réunie au collège Saint-Joseph. Toutes ces mesures furent d'abord approuvées par les autorités romaines. Mais quand le projet fut connu en Avignon, il y souleva une petite tempête. Le Père Général fut assailli de protestations parfois fort vives. La collection de ces lettres prouverait du moins que la population avignonnaise n'était pas indifférente à la présence des Jésuites au milieu d'elle. Certain *Mémoire*, rédigé par un publiciste ardent, M. Augustin Canron, reprenant de haut leur établissement dans la cité des Papes, montrait que, dès l'origine, la Compagnie de Jésus y avait eu simultanément collège et noviciat distincts, et il s'efforçait d'ailleurs de prouver qu'elle ne pouvait, sans blesser la justice, supprimer aucune des maisons actuellement existantes. Le Père Gautrelet dut répondre à ces prétentions ; il le fit sans beaucoup de peine. Il dut renoncer toutefois à fondre la résidence avec le collège.

Quant au noviciat, le Père Beckx écrivait le 20 novembre 1858 : « Si, lorsque la translation a été proposée, j'avais connu le véritable état des choses comme je le connais maintenant, je n'aurais pas pu y consentir. » Du reste au bout de deux ans les novices de la Province de Rome expulsés d'Italie prenaient la place laissée vide par leurs frères de France ; le Père Général écrivait au Père Bouffier : « L'accueil que vous leur avez fait est digne d'un Supérieur animé du véritable esprit de la Compagnie. » (3 Décembre 1860.) A cette même date la maison s'enrichissait d'une gracieuse église, œuvre d'un architecte de talent, l'abbé Pougnet, du clergé de Marseille. La résidence jetait, si l'on peut dire, de nouvelles racines dans le sol avignonnais. Quatre ans plus tard, la percée de l'avenue de la Gare ayant fait disparaître cette église, l'abbé Pougnet en construisit une autre. Comme on avait à cette occasion remis en question le maintien de la résidence,

le Père Beckx déclara qu'il ne permettrait jamais de la supprimer.

Sans doute la vénérable cité des Papes avait des droits à la reconnaissance et aux services des Jésuites ; il y avait entre elle et la famille de saint Ignace une sorte d'alliance qui datait de loin ; les générations nouvelles l'avaient gardée depuis trente ans avec la même fidélité que les ancêtres ; elles venaient de donner une preuve de plus de leur attachement pour la Compagnie de Jésus par la vivacité même de leurs réclamations contre le départ du noviciat et la fusion de la résidence avec le collège. Le Provincial toutefois n'avait pas formé ce double dessein à la légère. Envisageant d'une vue d'ensemble les besoins de sa Province, il estimait que c'était trop de deux maisons dans une ville de population relativement restreinte, alors surtout que le personnel manquait ailleurs, où il y avait un champ plus vaste à cultiver.

*
* *

Tel était bien le cas en particulier pour Marseille ; la grande cité maritime entrait alors dans cette voie d'extraordinaire prospérité qui en a fait la seconde ville de France. Nous avons vu déjà combien la Compagnie de Jésus y avait été active dès les premières années de son établissement. Sur la promesse du Père Roothaan, qui avait été leur hôte pendant son exil, les catholiques marseillais comptaient avoir le premier collège ouvert en France par les Jésuites ; on sait comment leur espoir fut déçu [1]; nous aurons à y revenir. En attendant, il y avait à la résidence une vie exubérante : « C'est toujours, écrivait le Père de Jocas après la visite canonique, la résidence des œuvres, celle où le travail surabonde... » (24 Octobre 1853.) Le Père Léopold Pitron en était, à cette date, redevenu le Supérieur. Au moment de la création de la Province de

1. Voir ci-dessus. Ch. VIII, p. 463.

Toulouse, le Père Maillard l'avait demandé pour Bordeaux, et il s'y était rendu en effet. Mais sur les instances du Père Bon, qui déclarait « sa présence indispensable à Marseille », il y fut rappelé : « C'est lui, disait encore le Père de Jocas, le créateur de cette maison ; il en a été l'âme, même quand il eut cessé d'y être Supérieur. »

Entre toutes les œuvres qui fleurirent sous son administration nous devons citer le *Cercle religieux*. Nous en avons dit la naissance et le progrès jusqu'à l'arrivée du Père Nicolas Tissier, à l'automne de 1845. Sous l'impulsion de cet ouvrier inconfusible, le Cercle prit bientôt un essor qui tient du prodige ; c'est dans la période de 1850 à 1870 qu'il atteignit son apogée. Voici l'exposé, singulièrement éloquent dans son laconisme, que le directeur adressait au Père Général le 8 janvier 1857. L'œuvre dans son ensemble, comprend : « 1° Le *Cercle religieux* proprement dit, lequel compte cinq cent cinquante hommes de la société, ayant bonne éducation, une position honorable, des principes religieux et la pratique ordinaire des devoirs du chrétien. — 2° Le *Cercle catholique* qui groupe deux cents ouvriers chefs, hommes de dévouement. — 3° La *Conférence de Saint-Joseph*, composée d'un millier d'hommes, ouvriers honnêtes, qui se réunissent tous les dimanches soir, avec un empressement et un ordre admirables, et dont le nombre s'accroît de soixante environ tous les mois. (De fait, sur la fin de novembre 1859, une lettre du Père Gautrelet Provincial porte le chiffre des membres à trois mille.) — 4° Trois ou quatre cents commis, ne pouvant être admis au *Cercle religieux*, attendent la fondation d'un Cercle spécial pour leur corporation. — 5° En outre cent cinquante personnes du plus haut rang dans la ville, entre autres les principales autorités, patronnent l'œuvre et paient la cotisation annuelle. »

On conçoit qu'une telle organisation entre les mains des Jésuites devait provoquer de l'inquiétude dans les régions du Pouvoir. Nous en trouvons l'écho dans une lettre adressée de Paris au Père de Jocas, le 17 janvier 1854. On se

rappelle que, quelques jours après la fermeture du collège de Saint-Étienne, le Père de Ravignan avait été reçu par l'empereur, auprès de qui il avait plaidé la cause de ses confrères. A la suite de cette entrevue, il croit devoir avertir le Provincial de Lyon. La pièce est curieuse et vaut d'être citée.

« Nous ne pouvons pas le dissimuler, la Compagnie est redevenue l'objet des préoccupations du Gouvernement. A l'affaire du collège de Saint-Étienne et des prédications d'Aurillac, il faut maintenant ajouter nos Pères de Marseille. Déjà il m'était revenu que le préfet de Marseille et l'administration municipale se plaignaient de notre influence. Eh ! mon Dieu, que faisons-nous donc ? Mais hier, au ministère de la guerre, le maréchal de Saint-Arnaud, que j'étais allé voir pour connaître les impressions laissées par mon audience du 9 (aux Tuileries), insista de nouveau sur notre position de Marseille. Il est évident que tous ces renseignements viennent par le ministère de l'Intérieur de qui dépend la direction générale de la police. Voici quelques mots du maréchal, entre autres : « Ce qui se passe à Marseille est intolérable... Faites-y attention. Tout se fait par les Jésuites... L'administration municipale est impossible... Le préfet ne peut y tenir... etc. » — Mais qu'est-ce donc ? Qu'avons-nous fait ? J'insistai. Le maréchal ne répondit rien. Mais sans aucun doute, on doit avoir en vue le Cercle catholique. *Quid juris ?* A vous, mon Révérend Père, d'en juger...Mais les chefs laïques du Cercle ne pourraient-ils pas avoir une explication franche et entière avec le préfet, avec le maire ? Au train dont les choses sont menées en ce qui nous concerne, je ne serais pas étonné qu'un beau matin le Cercle de Marseille fût fermé par ordre. Je ne puis douter qu'il n'ait été itérativement question de nos Pères de Marseille au Conseil des ministres devant l'empereur. Dans mon audience du 9 cependant l'empereur ne m'en a rien dit. Il ne me parla que de deux Pères prêchant la révolte des pauvres contre les riches. (Affaire d'Aurillac.)... Il a dit au maréchal de

Saint-Arnaud qu'il avait été très content de mes explications... Mais la chasse aux Jésuites est ouverte, et on cherchera le gibier pour le rapporter au maître. »

Il ne paraît pas cependant que le *Cercle religieux* de Marseille ait attiré sur lui les rigueurs de la police impériale, si ombrageuse qu'elle fût ; mais la menace planait toujours, et au moment où elle allait s'abattre sur les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, le Provincial de Lyon écrivait : « L'influence de nos Pères de Marseille est grande, j'allais dire trop grande, et cela peut devenir un danger. Près de quatre mille hommes font partie des *Cercles* ou *Conférences*. On sent que ces hommes peuvent à un moment donné peser sur la balance pour les élections, par exemple; et si l'on pouvait attribuer au Cercle une couleur politique, il serait exposé à être dissous... » (18 Mai 1861.)

Il ne fut pas possible d'imputer aux groupements marseillais des arrière-pensées politiques, et rien assurément ne prouve mieux qu'ils se renfermaient scrupuleusement, eux et les Jésuites qui les dirigeaient, dans les limites de l'action religieuse et charitable. Le *Cercle* de Marseille poursuivit ainsi pendant un quart de siècle une existence où ne manqua aucun des succès auxquels peut prétendre une institution de ce genre. Pour dire toute la vérité, il rencontra aussi des contradictions, ou pour parler plus exactement, celui à qui il devait sa prodigieuse fortune ne fut pas toujours applaudi ni même approuvé de son entourage.

Le Père Tissier avait une personnalité trop originale et trop puissante pour ne pas devenir parfois incommode. Doué de qualités éminentes, d'un zèle qui ne connaissait pas d'obstacles, d'une ténacité que rien ne rebutait[1], il eut le tort de concentrer entre ses mains tous les rouages d'un organisme très compliqué; menant par lui-

1. Une *Notice biographique*, assez étendue, a été publiée sur le Père Nicolas Tissier. On y trouvera une multitude d'anecdotes qu'on pourrait intituler les *Industries* ou même les *Audaces d'un chasseur d'âmes*.

même l'administration matérielle en même temps que la spirituelle, il se chargea d'occupations qui ne peuvent se réunir que pour se contrarier. Nul autre assurément ne fût parvenu à faire rentrer les 80.000 francs nécessaires chaque année au fonctionnement normal du *Cercle religieux* et de ses différentes ramifications; le Père Tissier lui-même n'y réussissait que moyennant des pressions importunes. Il y eut des frictions entre la résidence et la direction de l'œuvre, et l'autorité suprême dut intervenir pour pacifier les esprits. Ce sont là les petits côtés d'une grande chose, ou si l'on veut, les imperfections inévitables dans tout édifice construit de main d'homme. Dans les dernières années de la période impériale, le Provincial de Lyon constatait que si, avec « de belles apparences », l'édifice a toujours des parties faibles », du moins les « questions irritantes » ont à peu près disparu. (27 Juin 1866.) Trois ans plus tard, la Compagnie de Jésus célébrait le cinquantenaire de vie religieuse de son Supérieur général. (7 Mars 1869.) A cette occasion, le Cercle lui offrit un Album avec cette dédicace: « Au Très Révérend Père Beckx, Hommage du Grand Conseil du Cercle religieux de Marseille et gage de sa profonde reconnaissance. » Suivent les signatures de tous les présidents et de plusieurs autres membres. Puis viennent des *Extraits du Livre d'Or*, parmi lesquels nous relevons une sorte de disposition testamentaire relative aux magnifiques peintures qui décorent la galerie du Cercle. Prévoyant une dissolution possible, « ces Messieurs, qui savent très bien que ce monument scientifique est principalement l'œuvre des Pères de la Compagnie de Jésus et que nul autre qu'eux ne peut mieux, en cas de désastre, trouver le moyen de le conserver et de l'utiliser, remettent la collection de ces seize tableaux à la garde et à la prudence éclairée du Général de la Compagnie ».

V

En même temps qu'ils procédaient au partage de la région méridionale en deux Provinces, les Supérieurs majeurs songèrent à une opération semblable pour le Nord. Dès la fin de 1852, il en est question dans la correspondance échangée entre Rome et Paris. Un an plus tard, l'affaire était même assez avancée pour que le Provincial pût écrire que, dans la distribution de son personnel, il avait tout préparé en vue de la résurrection de l'ancienne Province de Champagne. (6 Octobre 1853.) Mais au mois de février suivant, le Père Beckx répond que, en raison des circonstances « et des dispositions que l'on a envers nous », il faut ajourner une mesure qui ne saurait s'effectuer sans faire quelque bruit et attirer l'attention. La malheureuse affaire de Saint-Étienne obligeait á un redoublement de prudence. Pendant les six années du Provincialat du Père Studer le projet reste à l'ordre du jour, mais sans aboutir, et au moment où il allait sortir de charge, le Père Général lui déclare que, « tout bien examiné, la division de la Province sera encore différée ». (7 Mars 1857.) On y revient sous le nouveau Provincial, le Père Fessard, et le 6 mars 1859 une lettre du Père Beckx nous informe que la division est enfin résolue en principe; tout le monde la demande. Elle ne se fera pas encore dans l'année présente, mais il faut tout disposer pour celle qui vient. C'était donc en 1860 que la nouvelle Province de Champagne devait paraître au jour. En fait, pour des raisons que nous dirons plus loin, on dut l'attendre jusqu'à l'été de 1863.

Au mois de mars 1851, le Père Rubillon achevait sa sixième année d'un Provincialat commencé au fort de la tempête de 1845. Aux angoisses du début avaient succédé pour lui les incertitudes d'une situation toujours menacée; il avait vu les Jésuites venir de tous les points de

l'Europe chercher en France un refuge; le Général de la Compagnie lui-même l'avait pendant deux ans parcourue en exilé; après la crise de 1848 s'était ouverte enfin une ère de liberté; au Provincial de Paris, elle apportait un surcroît de responsabilités et d'embarras. Parmi ce flot de requêtes pour des fondations de collèges qui arrivaient de toutes parts, il lui fallait discerner celles qui méritaient considération et finalement arrêter son choix. On a vu qu'il ne le fit pas sans quelque lenteur et, l'on dirait volontiers sans quelque timidité, surtout si l'on se rappelle les rapides et nombreuses acceptations de son collègue du Midi. Au jugement de certains de ses confrères, le Père Ambroise Rubillon était un homme de grande intelligence et de haute vertu, mais chez qui la modestie, la bonté d'âme, la crainte de faire de la peine rendaient la volonté hésitante et indécise. Après avoir lumineusement débrouillé le pour et le contre d'une détermination, il s'arrêtait au moment de la prendre. Par ses qualités d'esprit il semblait plus propre à éclairer le gouvernement qu'à l'exercer lui-même. C'est cette fonction qui lui fut dévolue quelques semaines plus tard. L'Assistant de France, le Père Rozaven venait de mourir le 2 Avril 1851. Le 30 du même mois, le Père Rubillon était appelé à le remplacer. Attaché par sa fonction à la personne du Père Général, il y resta vingt-six ans, jusqu'à la mort du Père Beckx. Parvenu alors lui-même à l'extrême vieillesse, il rentra à Paris et mourut l'année suivante à la maison de la rue de Sèvres, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. (10 Décembre 1888.)

Le Père Rubillon eut pour successeur à Paris le Père Frédéric Studer, Recteur depuis cinq ans du scolasticat de Laval. Nommé le 9 mars 1851, il allait lui aussi gouverner la Province pendant six ans, après quoi il exercerait la même charge à Toulouse, pour revenir ensuite à cette maison de Saint-Michel de Laval pour laquelle il fut véritablement le Supérieur providentiel. On a vu déjà qu'il était homme d'initiative et avait la décision énergique et prompte. Son administration marque dans l'histoire de

la Province une période féconde. Outre les quatre collèges de Vaugirard, de Metz, de Poitiers et de la rue des Postes, elle vit s'ouvrir trois résidences nouvelles appelées à devenir des maisons importantes.

Celle qui la première fixa l'attention du Provincial fut Saint-Joseph des Allemands à Paris. Il n'y avait pas alors entre nous et nos voisins de l'Est l'abîme sanglant creusé par deux guerres effroyables. L'Allemagne besogneuse nous envoyait en ce temps-là des armées de pauvres hères qui venaient chercher dans nos grandes villes du travail et du pain. La détresse religieuse chez ces déracinés était pire que celle qui les forçait à s'expatrier. A Lyon, aussi bien qu'à Metz et à Nancy, le zèle et la charité catholique s'ingéniaient pour y pourvoir ; *l'œuvre des Allemands*, *la mission Allemande* figuraient parmi les ministères des résidences de la Compagnie de Jésus. A Paris, si l'on en croit certains documents, la colonie rassemblée de tous les pays de langue allemande ne comprenait pas moins de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille personnes[1] ; au point de vue moral et religieux, sa situation était plus misérable encore que partout ailleurs.

Aussi à peine installé depuis quelques jours, le nouveau Provincial mandait à ce sujet au Père Roothaan : « Ce que l'on vous a dit de l'état pitoyable des Allemands domiciliés à Paris est très vrai. Il importe donc de venir au secours de ces âmes abandonnées, et ce secours ne peut être efficacement donné que par la Compagnie. Nous avons pour cette œuvre dans la Province assez de Pères parlant l'allemand, et si plus tard il fallait recourir à une autre Province, je suis sûr qu'elle ne nous refuserait pas un ou deux ouvriers. » (3 Mai 1851.) Le Père Studer exposait son plan pour l'organisation de l'œuvre. Acheter un terrain dans le quartier où la colonie allemande est plus nombreuse, y installer quelques Pères

1. « Le recensement de 1849 accuse la présence à Paris de 86.509 sujets allemands. » (Archiv. Prov. Franç. Vol. 44. 3. Ce chiffre parait fort exagéré.)

qui prépareraient la fondation d'une communauté de langue allemande, laquelle resterait sous la dépendance du Supérieur d'une des maisons de Paris. Le Père Roothaan ayant donné son approbation, on alla de l'avant sans plus tarder.

Le premier Supérieur de la résidence allemande de Paris, celui que l'on en peut considérer comme le fondateur, fut le Père Jean Chable. Alsacien d'origine il était vicaire à Guebwiler, quand il se donna à la Compagnie de Jésus en 1828. A Metz d'abord, puis à Strasbourg il se consacra à l'apostolat des émigrés d'outre-Rhin catholiques et protestants. En 1843 il dirigeait à Issenheim les jeunes Pères qui se préparaient pour le ministère des Missions dans le Grand-Duché de Bade et autres régions de langue allemande. Appelé enfin à Paris, il se dévoua tout entier à la grande œuvre dont il semble bien avoir eu l'initiative. C'est lui, en effet, qui, en 1850, dépeignait dans deux lettres au Père Général « l'état pitoyable » des Allemands dans la capitale de la France, le suppliant d'aviser aux moyens d'y porter remède. Choisi lui-même pour cette fonction toute de dévouement et de charité apostolique, le Père Chable y persévéra jusqu'à sa mort arrivée prématurément le 11 avril 1859. Il n'eut pas la consolation de voir s'élever l'église, dont la construction fut entreprise seulement en 1865, mais du moins les missionnaires étaient installés dans une maison suffisamment vaste, qu'ils avaient bâtie et qui leur appartenait.

En effet, dès le mois de février 1855, le Père Studer pouvait écrire : « Une société de dames patronnesses, distinguées par leur position, leur fortune et leur piété, vient de s'établir en faveur de l'œuvre des Allemands. Elles demandent que nous construisions une résidence pour nos Pères qui n'en ont pas. » Comme elles offraient immédiatement un fort subside et s'engageaient à amortir par annuités les dépenses de la bâtisse, on mit la main à l'œuvre, et l'année suivante les Pères prenaient possession de leur demeure. (1856.) Bien d'autres concours leur

vinrent soit de France soit des États allemands. Le Père Chable y était allé dès le début faire une tournée de quêteur. L'empereur d'Autriche fut un des premiers à répondre à son appel. Ayant appris qu'il y avait enfin à Paris une chapelle allemande catholique, il en fit exprimer sa satisfaction à l'archevêque; il ne s'en tint pas là et fit inscrire à l'ambassade une subvention annuelle pour l'œuvre. L'exemple du souverain lui valut des sympathies efficaces et durables. Le Père Beckx écrivait à ce propos : « La fondation de l'association de Saint-Joseph établie en Allemagne en faveur de votre Mission semble en assurer l'avenir. »

Il n'y eut tout d'abord qu'un lieu de réunion assez misérable, un hangar décoré du nom de chapelle, mais où l'espace manquait tout aussi bien que le confortable. Le pauvre Supérieur gémissait de voir « des milliers de personnes manquer la messe faute de place ». (16 Janvier 1856.) Dès 1853, il aurait voulu pour l'agrandir la flanquer d'une nef de part et d'autre. C'était s'installer définitivement dans le provisoire; le projet n'eut pas de suite. En attendant la future église que tous appelaient de leurs vœux, les missionnaires travaillaient avec un dévouement qui arrachait des larmes de joie à leur Supérieur : « Ils avaient préparé au devoir pascal, écrivait le successeur du Père Chable, plus de six mille personnes, et ce chiffre aurait pu être aisément doublé, si les confesseurs eussent été en nombre suffisant. » (5 Mars 1857.) De fait à la veille de la guerre de 1870, les huit Pères de la résidence de Saint-Joseph avaient entendu neuf mille six cents confessions au temps pascal. Bien avant cette date la Mission avait pris tout son développement: « Les différentes œuvres qui la constituent, écrit le Supérieur, le Père Auguste Modeste, sont en pleine voie de prospérité, nos écoles surtout où près de cinq cents enfants pauvres reçoivent gratuitement l'instruction. La divine Providence m'a envoyé quelques nouveaux secours, si bien que, en ce moment, les dépenses annuelles pour l'entretien de

huit Frères des Écoles chrétiennes et les autres frais accessoires sont dorénavant assurés. » (9 Février 1864.)

La ville de Nancy avait au milieu du siècle passé, elle aussi, sa colonie d'Allemands, qui ne comptait pas moins de six mille personnes. Les Dominicains avaient pu y faire le service religieux pendant quelques années, mais ensuite le défaut de prêtres parlant la langue les avait obligés à s'en décharger. L'évêque se tourna alors vers les Jésuites ; grâce à leur noviciat d'Issenheim, la population alsacienne leur fournissait des recrues nombreuses ; l'œuvre des Allemands entre les mains de la Compagnie de Jésus serait donc assurée de l'avenir. Au mois d'avril 1856, Mgr Menjaud écrivit au Provincial de Paris, le pressant d'établir une résidence dans la capitale de la Lorraine. Par égard pour son clergé peu sympathique aux religieux, il imposait certaines conditions devant lesquelles le Père Studer pensa tout d'abord à refuser. Ses hésitations toutefois ne résistèrent pas au dévouement des bienfaiteurs qui déjà avaient fait des sacrifices d'argent pour l'achat d'une maison. Le Père Boulanger, très estimé dans le diocèse de Nancy, auquel il appartenait par son origine, fut donc chargé de l'organiser ; il y vint au milieu d'octobre, et dans une lettre datée du dernier jour de cette année, 31 décembre 1856, il fait part de ses premières impressions : « Il y a deux mois et demi que je suis arrivé ici comme Supérieur de la résidence naissante de Nancy. Nous sommes cinq Pères et trois Frères. Chaude sympathie chez une portion des habitants et appréhensions chez le clergé des paroisses, voilà les dispositions qui nous ont accueillis. L'œuvre des Allemands, qui sont nombreux, donne de bonnes espérances. A en juger par les commencements, les travaux du saint ministère ne nous manqueront pas, ni dans le diocèse de Nancy, ni dans les diocèses environnants. »

Ces quelques lignes résument exactement la situation des Jésuites à Nancy ; pendant bien des années elle resta

telle qu'elle était apparue au premier Supérieur de la résidence ; de nouvelles sympathies s'ajoutèrent à celles de la première heure, mais d'autre part subsistèrent aussi les préventions d'une partie notable du clergé, préventions appuyées sur l'intérêt des paroisses. On ne leur opposait, en effet, pas d'autre grief que celui dont s'est servi l'anticléricalisme gouvernemental pour proscrire les Ordres religieux: « Ils font une concurrence fâcheuse au clergé séculier; la chapelle est l'ennemie de l'église. » De fait, lorsqu'en 1865, sous le successeur du Père Boulanger, les Jésuites construisirent leur chapelle, des protestations très vives s'élevèrent; des voix ecclésiastiques se faisaient entendre, réclamant de l'autorité épiscopale l'éloignement des religieux, et non pas des seuls Jésuites. Mgr Lavigerie répondait que cela dépassait son pouvoir, qu'au surplus il ne refuserait pas de présenter à Rome une pétition écrite et signée. Peu après, nommé archevêque d'Alger, il pressait les Pères d'ouvrir leur chapelle pour prévenir le procès canonique que voulait lui intenter certain curé de la ville. Avec le temps ces malentendus ont pris fin. A Nancy comme ailleurs l'apparent antagonisme entre les deux clergés, séculier et régulier, a tourné en rivalité heureuse pour le service du prochain et la gloire de Dieu.

A la même date que la résidence lorraine, s'ouvrait à l'autre bout de la France celle de Brest. Une lettre du Père Studer, 9 avril 1856, nous informe qu'il s'est rendu dans cette ville, où « toutes les autorités civiles et militaires » l'invitaient à établir la Compagnie ; Mgr l'évêque de Quimper « nous en faisait un devoir ». Il a donc cru bien faire en allant de l'avant. Un logis et un vaste terrain ont été achetés; car il faut songer à un futur externat. A peine installé, le Père Joseph Le Sauce dresse le plan des constructions nécessaires pour la résidence des Jésuites ; on commencera par l'église; sur quoi le Père Beckx le félicite de faire passer la maison de Dieu la première.

Toutefois, c'est seulement trois ans plus tard, le 31 juillet 1859, en la fête de saint Ignace, qu'on procéda à la pose solennelle de la première pierre. Comme à Nancy, le clergé paroissial de Brest garda tout d'abord une attitude froide et défiante vis-à-vis des Jésuites ; on les tenait systématiquement à l'écart ; au bout de huit ans on n'avait pas encore vu un Père de la résidence de Brest monter dans une chaire de paroisse. Ce n'est pas que le travail leur manquât ; les ouvriers du port et de l'arsenal, les marins, les petites gens, les servantes avaient eu les prémices de leur apostolat dans cette ville populeuse ; les lettres du Père Général leur exprimaient à ce propos sa satisfaction et ses encouragements. Mais ce que l'on attendait de la Compagnie de Jésus à Brest et ce qu'on lui demandait avec instance, c'était une maison d'éducation, et spécialement une École préparatoire pour la marine. Nous avons dit pourquoi la chose n'était pas possible dans la dernière période du régime impérial. On s'y acheminait toutefois avec persévérance ; les deux derniers Supérieurs, le Père Turquand et le Père Hubin avaient tout disposé en vue du futur collège qui allait prendre naissance au lendemain des événements de 1870.

Strasbourg aurait dû avoir son collège vingt ans plus tôt que Brest. Nous voyons en effet par une lettre du Père Studer, en date du 6 octobre 1852, que cédant aux prières de l'évêque et au désir présumé du Père Général il a décidé d'y faire ouvrir les classes à la rentrée de l'année suivante. (1853.) Mgr Raess, en effet, souhaitait ardemment confier à la Compagnie de Jésus la direction de ses deux séminaires. Le Père Roothaan, mis au courant de ses intentions, écrivait au Provincial de Paris : « Il me répugnerait de donner à sa Grandeur un refus absolu ; mais pour ce qui est du collège, il faudrait ajourner autant que possible. » (10 Mai 1852.) Ce double projet n'eut pas de suite. Vraisemblablement le Père Studer ne crut pas devoir accepter certaines conditions imposées par

le prélat, entre autres l'acquisition par la Compagnie de l'ancien monastère de Saint-Étienne pour son nouvel établissement. A ce moment d'ailleurs, la fondation de Metz était conclue ; un second collège à Strasbourg eût été pour les Jésuites une charge plutôt onéreuse.

Par contre, la résidence y travaillait de plus en plus activement, comme en font foi les derniers rapports du Père Pierre Stumpf, avant son départ pour Cayenne ; nulle part peut-être on ne réclama le service des Jésuites avec plus d'empressement et d'unanimité. Le clergé, les militaires, les communautés religieuses, les étudiants des écoles et des Facultés sont également l'objet de leur zèle infatigable : « Toutes les retraites pastorales, toutes les retraites d'ordination nous sont demandées... Nous prêchons habituellement les retraites de toutes les communautés d'Alsace ; le jour de Pâques nous avions cent cinquante-quatre communions à la messe des militaires. » (1850.) Et pour 1851 : « Nous avons prêché les Exercices du Jubilé dans vingt-cinq paroisses, dont dix-sept villes à population mixte, et partout avec les résultats les plus consolants. A Mulhouse, la clôture fut attendrissante. Tous les assistants se levèrent comme un seul homme, et jurèrent de vivre et de mourir dans la sainte Église catholique, apostolique et romaine. » Le Père Joseph Bertrand, l'ancien missionnaire du Maduré, devenu Supérieur à Strasbourg, fournit un beau témoignage de la faveur avec laquelle toutes les classes de la population accueillaient le ministère des Jésuites : « Ce que j'avais vainement souhaité jusqu'ici, écrit-il le 11 août 1857, je l'ai enfin tenté cette année avec le plus heureux succès. Munis de l'autorisation de l'évêché, nous avons annoncé que les Exercices spirituels seraient donnés aux hommes seuls dans notre chapelle. Le résultat dépassa nos espérances. Dès la première exhortation, on compta cinq cents hommes environ et parmi eux des membres distingués de la magistrature, de l'administration et nombre d'officiers des grades supérieurs. Aux conférences

suivantes, l'affluence fut telle que l'espace manqua et que parfois plus de cent hommes durent s'en retourner. »

Indépendamment de l'Alsace et de la région des Vosges, les Jésuites de Strasbourg évangélisaient encore au delà du Rhin le Grand-Duché de Bade. A la suite d'une de ces expéditions apostoliques qui avait duré plusieurs mois, le Père Hasslacher a laissé une relation profondément touchante : « La Mission dans le Grand-Duché de Bade, écrit-il, est le commencement de la renaissance religieuse dans ce pays. La population est avide de tout ce qui est catholique ; mais les prêtres bons et capables sont rares... Le peuple est accouru de plusieurs lieues à la ronde. Le nombre des communions s'est élevé à onze ou douze mille. Trente-deux prêtres étaient venus ; ils ont eu leurs exercices spéciaux; la Mission leur a valu plus qu'une retraite... » (15 Décembre 1849.)

On a vu plus haut comment à Marseille ce fut l'autorité épiscopale qui s'opposa pendant vingt-cinq ans à l'ouverture d'un collège de Jésuites ardemment désiré par les familles catholiques. Par une rencontre assez bizarre, il en fut exactement de même dans les populeuses régions de la frontière septentrionale. Le 21 juin 1852, une lettre du Père Renault, Supérieur de la résidence de Lille, informe le Père Général qu' « il faut renoncer à établir dans cette ville, et dans les environs, et même dans toute autre partie du diocèse une maison d'éducation quelconque, externat ou pensionnat. L'archevêque, mis en demeure de s'expliquer à cet égard, l'a fait d'une manière nette et précise... » Le motif, comme sur les bords de la Méditerranée, était l'existence d'établissements ecclésiastiques assez nombreux dans le département du Nord; on redoutait pour eux le voisinage d'un collège de Jésuites. Cette fois l'ostracisme dura vingt ans. L'archevêque de Cambrai n'avait d'ailleurs aucune prévention contre la famille de saint Ignace. « Monseigneur, dit encore le Père Renault, désire que la résidence de Lille prenne

tout le développement qui convient à cette grande ville et que rend nécessaire l'immense population du diocèse. » C'est en vue de ce développement que les Jésuites firent dès l'année suivante l'acquisition de l'hôtel de la Grandville contigu à leur habitation. Pressés par leur ami de la première heure, l'abbé Bernard, qui leur fit à cette occasion un don princier, ils entreprirent immédiatement la construction d'une église digne par ses dimensions et son architecture de l'opulente cité. Le 2 février 1856, l'abbé Bernard, vicaire général et archidiacre de Lille, en fit la bénédiction, et le 28 avril suivant, raconte le Père Renault, « Monseigneur l'archevêque de Cambrai a consacré solennellement le maître-autel, en présence de MM. les Doyens de la ville, du R. P. Provincial et des anciens Supérieurs de la résidence. Le soir, au salut donné par Sa Grandeur, il y eut sermon par le Père Félix, enfant du diocèse... » (28 Juillet 1856.)

Nous ne dirons pas les œuvres multiples entreprises par les Jésuites dans cette ruche industrieuse du Nord, où nul ne se soustrait à la loi du travail; leur activité avait plus besoin de frein que d'aiguillon, comme le prouve cet aveu échappé au Supérieur, alors que, depuis six mois, tout son monde est occupé sans relâche aux prédications du jubilé : « Il est grand temps que cela finisse; les forces physiques n'y tiendraient plus. » (15 Janvier 1855.) On ne peut toutefois ne pas signaler les patronages d'ouvriers et d'adolescents, dont le Père Beckx admirait l'organisation, adressant par surcroît de chaudes félicitations au Supérieur pour son zèle à s'occuper des humbles et des pauvres. (2 Mars 1858.) Ce Supérieur était le Père Pierre Bertrand. Peu après, la charité intelligente de Mme de la Grandville lui ménageait un encouragement non moins précieux. C'est elle en effet qui, touchée de l'importance au point de vue religieux et social des patronages ouvriers, acheta en 1858 l'hôtel des Monnaies, pour le mettre à la disposition de l'œuvre.

VI

Quelle était en 1850 la situation des Jésuites à Paris? La maison du Roule, dernière survivante de celles qui avaient surgi en 1845, venait d'être supprimée ; celle de la rue des Postes, berceau de la nouvelle Compagnie de Jésus en France, n'avait plus qu'une existence incertaine; on songeait à l'abandonner; le centre d'action était désormais à la rue de Sèvres; là résidait le Provincial et la plupart des *ouvriers* occupés au saint ministère. Et cependant on ne savait encore si ce domicile était définitif. Au commencement de 1853, il est question de vendre l'un et l'autre immeuble et d'acheter l'Abbaye-aux-Bois. En attendant, les Pères n'avaient pas de chapelle publique et l'ancienne institution du mage Allan Kardec leur offrait un logement assez précaire. Leur travail n'y était pas pour cela moins intense, ni moins fructueux. Chaque année, ils donnaient dans la capitale huit, dix et jusqu'à douze stations de Carême. Dans sa correspondance avec Rome, le Père de Ravignan, qui en était le Supérieur depuis 1848, fournit sur quelques-uns de ses subordonnés des précisions intéressantes : « La confession des hommes me paraît être la grande œuvre de notre maison. Les samedis, les veilles de fêtes et d'autres jours encore, quatre Pères s'emploient exclusivement à recevoir les hommes dans leurs chambres et la maison ne désemplit pas. » (2 Janvier 1850.) Et un autre jour : « Le Père Millériot est le plus occupé et le plus constamment, avec les pauvres. Après lui vient le Père Lefebvre qui prêche très souvent et confesse beaucoup de jeunes gens et d'hommes. Le ministère du Père de Ponlevoy est encore peu étendu ; mais ce Père, ange de la maison, est aimé, vénéré et doit faire à la longue le plus grand bien ici. » (6 Juillet 1849.) Puis, un an plus tard : « Le Père de Ponlevoy et le Père Millériot, chacun son genre, sont pour Paris et pour notre petite maison une source de bénédictions et de

grâces. » (1er Octobre 1850.) Et l'année suivante : « Le Père de Ponlevoy confesse environ trois cents jeunes gens. S'il s'absente, beaucoup péricliteront, et la maison manquera certainement du confesseur qui inspire le plus de confiance et d'attrait aux jeunes gens et aux familles chrétiennes et distinguées. » (12 Mai 1851.).

Quatre mois après, le Père de Ravignan était à bout de forces ; il n'échappa à la mort que par une sorte de miracle ; mais il fallut mettre sur d'autres épaules le fardeau de la supériorité ; on nomma à sa place ce Père de Ponlevoy dont il avait fait un si touchant éloge. On peut voir d'ailleurs dans la *Vie* de ces deux éminents religieux quelle amitié les unissait, amitié qui rappelle celle de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze [1].

Les six années qu'il vécut encore ne furent pas pour le Père de Ravignan un temps de repos. Tout d'abord il consacra les loisirs de sa convalescence à cette apologie de Clément XIV qui lui coûta tout au moins le sacrifice de ses propres répugnances. En son for intérieur l'ancien magistrat estimait la cause difficile à défendre ; mais devant le désir de son Général, le religieux ne sut qu'obéir. Le Père Roothaan étant mort pendant la composition de l'ouvrage, le Père de Ravignan prit part à l'élection de son successeur comme député de la Province de Paris. De retour à la rue de Sèvres, il se dépensa dans un ministère que la confiance universelle dont il était entouré rendait de jour en jour plus absorbant. Sa réputation de sainteté jointe au prestige de sa personne attirait à lui une multitude d'âmes éprises de perfection ou simplement en quête de la vérité religieuse. Comme au temps des conférences de Notre-Dame, et plus encore peut-être, le Père de Ravignan fut pendant cette période l'instrument providentiel du retour à Dieu d'hommes considérables par la science, la position sociale ou les services rendus. La prédication

1. *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy, Chap. XXIX. *Vie du P. de Ponlevoy*, par le P. de Gabriac, Chap. III.

dans les grandes chaires lui étant désormais interdite, il se dédommageait devant des auditoires moins solennels mais où sa parole devenait encore plus prenante et plus irrésistible. En 1855, il fut demandé pour le Carême de la Cour dans la chapelle des Tuileries. Nous voyons par une lettre du Père de Ponlevoy au Père Beckx qu'il ne fallut rien moins que l'obéissance pour lui faire accepter cette charge honorable. L'apôtre se consola de cette violence faite à son humilité en donnant en même temps une autre station aux vieillards des Petites-Sœurs des Pauvres.

Le 26 février 1858, le Père de Ravignan terminait à l'âge de soixante-trois ans une vie plus admirable encore par ses vertus religieuses que par ses dons naturels et ses succès oratoires. Ses funérailles, dans le simple appareil des pauvres, furent un véritable triomphe. L'évêque d'Orléans prononça l'oraison funèbre devant une assemblée d'élite pour laquelle les nefs de Saint-Sulpice n'étaient pas assez grandes. « Le Père de Ravignan, écrivait le prince Albert de Broglie, a trouvé la popularité dans la mort ; peu de gens avaient mis plus de soin à l'éviter pendant leur vie. » Il y a eu « plus de larmes, plus de regrets sincères autour de sa tombe qu'il ne sera peut-être donné d'en recueillir à aucun de ses contemporains... Le Père de Ravignan était réservé à démontrer que, seule peut-être de toutes les grandeurs morales, la sainteté chrétienne n'a rien perdu de son efficacité dans notre âge et n'a pas besoin, pour agir sur les âmes, d'apparaître enveloppée dans les brouillards d'un âge lointain... Le Père de Ravignan est mort aimé de plusieurs, respecté de tous. Qui pourrait dire que, pour la gloire même et le bonheur, il n'a pas choisi la meilleure part[1] ? »

Après ce concert d'éloges où l'éloquence et la littérature font leur partie, le simple mot du Père Général sur la tombe du Père de Ravignan garde encore tout son prix :

1. *Journal des Débats*, 9 avril 1858.

« Puissions-nous avoir dans la Compagnie beaucoup d'imitateurs de son zèle et de son énergie pour le bien ! » (5 Mars 1858.) Il appartenait au Père de Ponlevoy d'élever à son saint ami un monument tout à la fois digne du nom immortel de Ravignan et qui ne fût point une offense à l'humilité d'un fils de saint Ignace. Dès le lendemain des funérailles il se mit à la tâche et la poursuivit pendant deux ans malgré les sollicitudes de son administration et les travaux d'un apostolat très actif. Les deux volumes de la *Vie du Révérend Père Xavier de Ravignan* parurent en 1860. M. Poujoulat avait publié un an plus tôt *Le Père de Ravignan, sa vie, ses œuvres*, ouvrage dont Armand de Pontmartin résumait le mérite en disant qu' « il nous montre tout le dehors de ce caractère et de cette vie, et qu'il laisse à un cœur placé plus près encore de celui du Père de Ravignan le soin d'achever son œuvre »[1]. Comme le dit le Père de Ponlevoy dans sa Préface, « il y avait deux hommes dans le Père de Ravignan, l'apôtre combattant en plein jour les combats du Seigneur et le religieux luttant en secret contre la nature et se sanctifiant lui-même. Le premier fut grand aux yeux du monde ; le second fut plus grand encore aux yeux de Dieu et de ses frères ; et c'est celui-là surtout qu'il importait de faire connaître, puisqu'il est tout à la fois le moins connu et le plus propre à être imité. » Nul n'était plus qualifié pour faire connaître l'homme intérieur dans l'illustre religieux que celui qui avait été mêlé si étroitement à sa vie et avait reçu ses plus intimes confidences. Le livre du Père de Ponlevoy se lit toujours après bientôt soixante ans ; il a été traduit en plusieurs langues et il en est à sa dix-septième édition française. Le succès sans doute est dû avant tout à la célébrité de celui qui en est le héros ; mais il revient aussi pour une bonne part à l'agrément du récit et, pour tout dire, aux qualités personnelles de l'auteur. L'évêque de Quimper, Mgr Sergent, écrivait à ce propos :

1. L'*Union*, 12 février 1858.

« Un caractère tout particulier de ce livre, c'est que, à son insu, le candide et pieux biographe, en ne croyant peindre que l'âme du saint, nous montre la sienne comme dans un miroir. »

Lorsque le Père de Ravignan avait été contraint par la maladie de renoncer aux Conférences de Notre-Dame, il avait eu pour successeur l'abbé Plantier, alors chanoine de Belley. Le futur évêque de Nîmes donna les deux stations de 1846 et de 1847. Puis Lacordaire reparut, quatre années de suite, dans cette chaire où il renouvela ses triomphes d'antan. Le coup d'État de décembre 1851 l'en écarta définitivement, et après un an d'interruption Mgr Sibour dut se résigner à chercher un autre titulaire. Son choix s'arrêta sur un humble Jésuite, le Père Joseph Félix.

Celui qui était ainsi appelé à recueillir la portion la plus brillante, et aussi la plus lourde, de l'héritage du Père de Ravignan avait alors quarante-deux ans. Entré au noviciat en 1837, il n'avait pas encore fait ses derniers vœux. Au cours de sa troisième probation à Notre-Dame d'Ay, il avait écrit au Père Rubillon, son Provincial, une lettre où se révèle une âme toute de franchise, de candeur et de générosité. Sans prétention aucune, sans nul souci de son intérêt ni de ses goûts personnels, il s'abandonne à la disposition de son Supérieur pour être employé comme bon lui semblera.

Le Père Rubillon n'avait pas à hésiter; les essais antérieurs du Père Félix lui marquaient sa voie. Appelé à la rue de Sèvres, il prêcha en différentes églises de Paris et se fit bientôt la réputation d'orateur de marque, à la parole châtiée, d'une correction classique et d'une dialectique puissante. Prenant possession de la chaire de Notre-Dame alors que l'illustre Dominicain venait d'en descendre, le Jésuite semblait voué d'avance à un échec certain ; il n'avait point l'éloquence spontanée et prestigieuse de son prédécesseur; son organe même, son costume, tout son extérieur le servaient mal ; il ne s'en imposa pas moins tout

d'abord à l'attention publique « et la retint pendant de longues années uniquement par la netteté lumineuse de sa doctrine et l'austère conviction de sa foi [1] ». Trois archevêques le maintinrent successivement à ce poste difficile, et en 1867, le Père de Ponlevoy pouvait écrire : « Monseigneur redemande expressément le Père Félix pour la seizième fois, et il a voulu que cette demande fût proclamée à Notre-Dame le jour même de Pâques. » (25 Août.)

Le Père de Ponlevoy resta treize ans Supérieur de la résidence de Paris ; il ne quitta la charge de cette maison que pour prendre en 1864 celle de toute la Province. La durée exceptionnelle de ce gouvernement suffirait à sa louange; un Supérieur de Jésuites qui donnerait des sujets de plaintes ne serait pas maintenu la moitié de ce temps. A d'autres titres encore le Père de Ponlevoy mérite une place d'honneur dans l'histoire de la résidence de la rue de Sèvres. C'est à lui qu'elle doit son installation définitive. Les grandes entreprises n'effrayaient pas ce religieux si modeste en sa personne. Moins d'un an après sa nomination, il proposait au Père Général ses plans pour la construction de ce qu'il appelait le *Gesù* de Paris, c'est-à-dire d'une église et d'une maison professe de la Compagnie de Jésus. Sa hardiesse, il est vrai, s'autorisait du consentement, ou même de l'ordre de son Provincial. Toutefois, comme les ressources n'étaient nullement assurées, il ne lui fallut rien moins pour aller de l'avant que son intrépide confiance dans l'aide des Puissances célestes : « Moi, dit-il, dans la formule d'un vœu à saint Joseph, je ne calcule rien, parce que je n'ai rien ; mais rejetant tout soin sur vous, et sans douter de votre fidélité, je mets la main à l'œuvre sous vos auspices. »

De fait, les travaux commencés le 17 octobre 1855 se poursuivirent les années suivantes sans hâte excessive, mais aussi sans interruption. Deux vastes corps de logis,

1. Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*. T. II, p. 173.

cloître et bibliothèque adossés à l'église et formant avec les anciennes maisons un quadrilatère complet, tout fut achevé paisiblement, et le 1er janvier 1859, la communauté put procéder à la bénédiction et à la prise de possession de sa nouvelle demeure. L'habitation était ce qu'elle doit être, spacieuse, commode, bien distribuée, mais d'ailleurs d'une simplicité toute monacale. L'église par contre était un monument de valeur, « le chef-d'œuvre de l'art gothique moderne », au témoignage de Viollet-le-Duc.

La Providence venait d'envoyer à la Province de Paris un architecte de grand mérite et qui avait fait ses preuves. Chanoine du Mans, inspecteur des Monuments historiques, l'abbé Magloire Tournesac, après avoir déjà rendu bien des services à la famille de saint Ignace, avait fini par se donner à elle, à l'âge de quarante-sept ans. Il était entré au noviciat d'Angers le 21 juin 1853 ; il vécut vingt-deux ans sous l'habit de Jésuite, édifiant ses frères et les étrangers par sa ferveur et pratiquant son art comme un apostolat : « Une belle église, disait-il, est une prédication permanente. » — On ne pouvait souhaiter pour celle du *Jésus* de Paris un maître de l'œuvre plus qualifié. Le Père Tournesac n'avait pas à construire une cathédrale ; mais par la pureté des lignes, la sobre et robuste élégance du vaisseau, l'harmonie de l'ensemble, il a réalisé un spécimen d'architecture qui fait l'admiration des connaisseurs et devant lequel ceux mêmes qui ne le sont pas ne restent pas indifférents. La Compagnie de Jésus doit encore au Père Tournesac ses chapelles de Poitiers, de Nantes, d'Amiens et de Quimper; avant de devenir Jésuite il avait bâti celle de Sainte-Croix du Mans ; il dressa en outre les plans du collège de Vaugirard et de la rue des Postes. Au reste il avait dirigé dans le cours de sa vie la construction de plus de soixante édifices religieux.

Au moment où furent entrepris ceux de la rue de Sèvres, Mgr Sibour occupait le siège de Paris. Sa bienveillance pour la famille de saint Ignace n'était pas douteuse. Toutefois un dissentiment entre l'archevêché et les Jésuites

venait de se produire qui aurait pu amener un conflit. Sur le point de se rendre à Rome pour rendre compte au Souverain Pontife de l'état de son diocèse, le prélat avait fait adresser aux communautés religieuses un questionnaire qu'elles devaient remplir. Sur les articles relatifs à l'exercice du ministère sacerdotal auprès des fidèles le droit de l'Ordinaire à être renseigné ne pouvait être discuté ; mais certains autres qui touchaient au régime intérieur paraissaient manifestement empiéter sur le privilège de l'exemption. Le Père de Ponlevoy et son Conseil en jugèrent ainsi ; pour plus de sécurité, le cas fut soumis au nonce, lequel conseilla de ne répondre que par le silence. Ce fut le parti auquel on s'arrêta d'abord. Cependant le Père de Ponlevoy, conformément à sa règle, mettait le Père Général au courant de l'affaire : « Sur l'avis de la nonciature, dit-il, je n'ai fait de réponse ni par écrit, ni de vive voix. Que si l'on insistait, je répondrais très humblement que tout ce qui nous concerne est déjà suffisamment communiqué au Souverain Pontife par Votre Paternité [1]. » (19 Mai 1854.) Le Père Beckx n'approuva pas cette conduite ; peu de jours après, il en informait le Père de Ponlevoy. Rien ne l'empêchait de faire le discernement nécessaire ; mais il avait eu tort de refuser tout renseignement. (8 Juin 1854.) Le Père de Ponlevoy accepta ce désaveu avec l'humilité d'un saint; il aurait pu se couvrir de l'autorité du nonce ; il n'en fit rien. Prenant toute la faute à sa charge, il écrivit à l'archevêque, lui demandant pardon et lui déclarant en toute simplicité qu'il avait été blâmé par son Général. (Juin 1854.) Mgr Sibour répondit par une lettre pleine de bonté et de délicatesse.

Ainsi se termina, dans la charité et la paix, un incident qui, avec moins d'humilité d'une part, moins de douceur de l'autre, se fût aisément envenimé. La biographie du

1. *Ex consilio nuntiaturae nullum dedi responsum, nec scripto nec verbo. Quod si urgeret, humillime responderem jam satis omnia quae circa nos sunt per V. P. ad summum Pontificem deferri.*

Père de Ponlevoy l'a passé sous silence; sans doute il y a dans la vie de ce vrai fils de saint Ignace beaucoup de faits de plus haute importance ; peut-être n'y en a-t-il pas qui le fasse mieux connaître et lui soit plus honorable.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Note du R. P. Rubillon, Assistant de France à Rome.
(Ch. I, p. 3.)

Dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps* (t. VII, ch. XLIII) M. Guizot accuse les Jésuites d'avoir fait de subtils efforts pour donner à croire que Rome n'avait pas promis en leur nom tout ce qu'on exigeait d'eux, « d'avoir employé des dénégations équivoques, usé de procrastinations indéfinies ». (P. 441.) « Ils essayèrent de retarder ou même d'éluder l'exécution de la promesse faite à Rome en leur nom. » (P. 435.)

Si l'on met les faits en regard de la Note officielle du *Moniteur*, 6 juillet : « La Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même. Ses maisons seront fermées et ses noviciats seront dissous », il est certain (et le Provincial de Paris, à cette époque, le déclara sans détour et sans crainte), que les Jésuites n'exécutèrent point ce qu'on exigeait d'eux, du moment que cet « On » désigne le Gouvernement de Louis-Philippe.

Les maisons de la Compagnie ne furent pas toutes fermées, pas même ses établissements d'éducation, quoique M. Guizot l'affirme (p. 435), par l'excellente raison qu'elle n'en avait alors aucun en France. Tous ses noviciats ne furent pas dissous, la Congrégation entière ne fut pas dispersée, elle ne cessa pas d'exister en France.

Cette conduite des Jésuites fut sans subtilité, sans équivoque, sans « procrastination » aucune ; elle fut, au contraire, selon toutes les règles de l'honneur et de la conscience la plus franchement délicate. Rien de plus facile à prouver.

Dans ces circonstances, avec qui les Jésuites eurent-ils à traiter ? Avec le Gouvernement français ? Nullement ; ni à Paris, ni à Rome, il n'y eut entre le Gouvernement et la Compagnie de Jésus aucune négociation, aucun rapport direct ou indirect. Cela fut de toute évidence pour le public d'alors.

M. Rossi déclare que « la négociation entre le ministre du Roi et le Saint-Siège est la seule qui se soit jamais établie, la seule qui ait jamais pu s'établir avec dignité ». — Ainsi, de l'aveu de MM. Guizot et Rossi, les Jésuites de France n'ont eu à traiter qu'avec leur Général, et celui-ci qu'avec le Saint-Siège.

Donc, si les Jésuites en France ont exécuté sans subtilité, ni équivoque, sans procrastination, sans chercher à les éluder, les prescriptions de leur Général, si le Général à Rome a suivi avec promptitude et loyauté, je ne dis pas les ordres, pas même les conseils, mais les insinuations du Saint-Siège, les accusations de l'ancien ministre sont anéanties et je laisse à la bonne foi du public à en apprécier la valeur.

Mais rien n'est plus facile que de justifier ainsi et les Jésuites en France, et leur Général à Rome. Commençons par celui-ci.

M. Rossi déclare (p. 443) que le P. Général n'a pas eu connaissance du texte des résolutions convenues entre le cardinal Lambruschini et lui. On s'est contenté d'un à peu près, de termes un peu vagues.

« Tout naturellement, le Général s'en est tenu au minimum. »

On déclare (p. 436) « que le Saint-Siège désire laisser aux Jésuites le mérite d'un acquiescement volontaire. On y consent sans difficulté, pourvu que les engagements contractés devant l'autorité et sous la garantie du Saint-Siège soient loyalement accomplis. »

Comment ces engagements furent-ils contractés devant l'autorité du Saint-Siège et quels furent-ils ? Nous ne ferons que répéter ici ce qui est depuis longtemps du domaine de l'histoire. Deux cardinaux, pieux et chers à la Compagnie, furent envoyés vers le Général des Jésuites ; ils lui représentèrent les

conséquences que pourrait entraîner son refus de toute espèce de concession. Cette entrevue[1] avait lieu le 13 juin, après neuf heures du soir, et le 14, le P. Général écrivait aux deux Provinciaux de France, les engageant à disperser les maisons de Paris, Lyon et Avignon. — Sur de nouvelles insinuations venues de la même source, sinon par le même canal, dans une seconde lettre, du 21 juin, aux trois maisons désignées le 14 le P. Général ajoutait Saint-Acheul et les noviciats nombreux. Il recommande de diminuer dans ces maisons le nombre des ecclésiastiques, de manière qu'un agent du pouvoir s'y présentant n'y trouve pas de prise; il insiste pour que tout s'accomplisse doucement et sans éclat.

Et parce que M. Rossi ne cessait d'insister pour obtenir davantage, le R. P. Roothaan, avec la plus entière franchise, exposa par écrit au Saint-Père que, d'après l'Institut, le Général n'a pas le droit de dissoudre un seul collège, beaucoup moins deux Provinces entières. Par conséquent, si quelque chose de plus était exigé, il supplie Sa Sainteté de lui donner un ordre formel. Il pourra toujours obéir au Vicaire de Jésus-Christ; mais, de son autorité personnelle, le Général ne peut aller au delà des concessions déjà faites.

Dans toute cette conduite du Général à Rome, on ne trouve que franchise et promptitude. Les subtilités, les équivoques, les procrastinations, les rencontrera-t-on dans les Jésuites de France chargés d'exécuter les ordres de leur Général ?

Pas davantage.

Après la réception de la lettre du 14 juin, suivie de très près de la Note officielle du *Moniteur*, 6 juillet, si affirmative et transformant en une destruction totale la diminution de trois maisons, le Provincial de Paris partit pour Rome, afin de savoir au juste ce qu'on demandait de lui et de son collègue de Lyon. Arrivé à Rome, il eut connaissance de la lettre du 21 juin, et par des explications verbales, il comprit l'étendue et le sens de ce qu'on demandait des deux Provinciaux.

Le 27 juillet il rentrait à Paris ; avant le 10 août, la maison

1. M. Rossi dit (p. 432) : « Ce n'a pas été une petite affaire d'y amener (à la dispersion) le Conseil suprême des Jésuites. » Pure invention du diplomate. Les deux cardinaux parlèrent au Général seul, qui dut consentir, séance tenante, sans ses Assistants ; par conséquent, pour « les amener à la dispersion », il n'y eut ni petite, ni grande affaire.

de la rue des Postes était dispersée. Deux mois ne s'étaient pas écoulés que tout était accompli à Lyon, Avignon, Laval et Saint-Acheul, sans équivoque, subtilité, ni procrastination.

Je sais parfaitement que des régions administratives l'opinion contraire descendit dans un certain public ; que des amis sincères de la Compagnie s'en émurent, persuadés à bon droit que le plus grand mal qu'elle pût subir, en ces tristes jours, était la tache de déloyauté dans l'accomplissement des concessions consenties. Un ecclésiastique fort distingué en fit l'observation au Provincial de Paris.

Tout en recevant ce bienveillant avis avec la reconnaissance qui lui était due, le Provincial fit observer que les concessions consenties, il les connaissait par Rome seulement et non par le Gouvernement, et puisque les prétentions de celui-ci dépassaient énormément les ordres reçus de son Supérieur, lequel seul, de l'aveu du Pouvoir, avait mission pour lui parler dans cette affaire, personne ne pouvait le taxer de déloyauté lorsqu'il aurait accompli franchement et intégralement les prescriptions de son Général.

Ces accusations ne s'arrêtèrent pas en France, elles allèrent jusqu'à Rome. Dans le courant de septembre, le R. P. Roothaan écrivit aux deux Provinciaux, leur recommandant l'exécution prompte et conforme aux conditions stipulées.

Les Provinciaux répondirent en exposant ce qu'ils avaient fait, en donnant les chiffres des Pères laissés dans les différents domiciles de Lyon, de Paris, de ceux qui avaient évacué Saint-Acheul, Avignon, Laval ; ces chiffres furent soumis à qui de droit, et lorsque l'autorité compétente se dit satisfaite, alors seulement les Provinciaux cessèrent d'agir. Avant la Toussaint tout était terminé.

Et cependant, de l'aveu de MM. Guizot et Rossi, cette dispersion offrait de grandes difficultés matérielles, et ils avaient pris l'engagement de donner aux Jésuites le temps nécessaire pour l'accomplir.

M. Guizot se charge lui-même de faire justice des accusations qu'il a déversées sur les Jésuites, en déclarant (pp. 445-463) qu'il avait obtenu « tout ce que nous désirions, dit-il, le strict nécessaire ; ce strict nécessaire s'exécutait. »

En présence de cet exposé fidèle, que deviennent les accusations portées contre les Jésuites ?

II

A propos d'une Lettre de Montalembert. (Ch. I, p. 56.)

Voici quelques-unes des observations que nous crûmes devoir faire, en 1899, sur la lettre de Montalembert au P. de Ravignan publiée par le P. Lecanuet (*Montalembert.* Tome II, p. 273) :

... Il y a bien des manières de servir l'Église et de combattre pour elle; tous ne peuvent briller aux premiers rangs. Les hommes supérieurs en n'importe quel genre sont rares... On peut donc sans rougir avouer la disette de grands hommes. On peut reconnaître encore que les anciens élèves des Jésuites se montrèrent généralement fort peu empressés de se ranger sous la conduite de Montalembert; on verra plus loin pourquoi. Mais que, pendant trente ans, il ne soit pas sorti des collèges de la Compagnie de Jésus « un seul défenseur de l'Église », à qui le fera-t-on croire? Que les « vingt mille jeunes Français » formés par elle ne fournissent pas même à l'Église militante « des recrues de dernier ordre », allons donc! L'exagération poussée à ce point tourne au paradoxe et se réfute d'elle-même. Qu'on nous explique donc alors cette rage de tous les ennemis de l'Église, voltairiens, parlementaires, gallicans, libéraux impies, coalisés contre ces malheureux collèges. A quoi bon crier si fort et se donner tant de mal pour exterminer des gens aussi inoffensifs? Il y a là un argument d'une force inéluctable. On a lieu de s'étonner que Montalembert l'ait méconnu dans ce cas particulier, lui qui le développait en un si magnifique langage à la Chambre des Pairs, trois ans auparavant... La haine de l'ennemi, d'après lui « toujours si clairvoyante », a été d'un avis contraire au sien sur les résultats de l'éducation des Jésuites.

Les huit petits séminaires, qui leur furent confiés par les évêques de 1814 à 1828, ont formé par centaines des prêtres et des religieux, par conséquent des serviteurs et des défenseurs de l'Église. La Compagnie de Jésus elle-même se recrutait parmi ses élèves et, au témoignage du grand orateur, ces recrues n'avaient pas trahi « la confiance que les bons chrétiens ont coutume de mettre en la famille de saint Ignace ». Quant à ceux en plus grand nombre qui restèrent dans les rangs laïques, il est difficile de préciser la part qu'ils ont prise à la renaissance

religieuse qui a illustré le nom de Montalembert et de quelques autres... Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui nous reste des catalogues de Saint-Acheul, pour y rencontrer une multitude d'autres noms qui rappellent aussi de beaux et honorables services rendus à la cause catholique... Pendant quatorze ans le petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray vit affluer l'élite de la jeunesse de Bretagne. Je crois qu'on sera étonné d'apprendre que cette race de catholiques à tête dure n'a donné que « des êtres mous et torpides »[1].

On a publié le *Livre d'Or de Fribourg*. On ne peut qu'y renvoyer ceux qui aiment à se renseigner par eux-mêmes. Ils y trouveront les noms de 4 évêques, de 50 prêtres séculiers, de 93 membres de divers Ordres religieux, de plus de 200 officiers, dont 16 généraux, de magistrats, d'hommes d'État, de diplomates, d'écrivains, de grands industriels ou commerçants. Plusieurs de ces noms ont été plus ou moins caressés par la gloire. Sur près de 2.000 élèves de toute nationalité, on y compte 1.237 Français. Il est aisé de constater que, partout et dans toutes les positions sociales, les élèves de Fribourg ont pris place parmi les chrétiens qui ont bien mérité de l'Église; dans les deux régions où ils se sont recrutés en plus grand nombre, celles de Lyon et de Marseille, ce sont eux qu'on a vus depuis lors en toute occasion prendre la tête du mouvement catholique. Autant en pourrait-on dire pour Brugelette et la région du Nord.

Il est vrai que, en 1847, au moment où Montalembert vitupérait avec tant d'âpreté, les anciens élèves des Jésuites, ceux de Fribourg et à plus forte raison ceux de Brugelette étaient encore trop jeunes pour avoir pu donner leur mesure. Mais c'était la même éducation que dans les établissements de la Restauration, donnée par les mêmes maîtres, avec la même méthode et dans le même esprit. Il serait bien étrange, en vérité, que l'arbre n'ait commencé à donner des fruits louables que du jour où il fut transplanté sur le territoire de la Suisse ou de la Belgique.

Montalembert parle de « vingt mille jeunes Français » qui

1. Voir *Un collège breton*, par Fernand Butel. On y trouvera une liste d'anciens élèves de Sainte-Anne d'Auray qui suffirait à faire justice de l'incroyable objurgation de Montalembert.

auraient passé par les mains des Jésuites au moment où Fribourg venait d'être supprimé par l'intolérance libérale. C'est là un chiffre d'orateur ; en le réduisant de moitié, on serait encore au-dessus de la vérité. Tout compte fait, le chiffre réel ne dépasse pas sept à huit mille. Bien certainement ces quelques milliers de Français catholiques ne méritent pas, sauf exceptions, le blâme cruel tombé sur leur mémoire le jour où l'on tira du Journal de Montalembert pour la livrer au public la lettre *confidentielle* qu'il adressait au Père de Ravignan dans un accès de mauvaise humeur. Non certes, ces hommes de bien, dont un grand nombre comptèrent parmi les plus dévoués et les plus vaillants, ne se reconnaîtraient pas dans l'odieuse caricature échappée à la plume du célèbre orateur.

Mauvaise humeur bien explicable d'ailleurs, sinon pleinement légitime. Il serait en effet bien inutile de le contester, la plupart des anciens élèves des Jésuites étaient légitimistes, comme l'étaient l'immense majorité des catholiques d'alors ; la noblesse surtout ne séparait pas sa foi monarchiste de sa foi religieuse. Or, entre Montalembert et ce parti, le dissentiment était absolu, l'opposition irréductible. A ceux qui le suivaient, Montalembert donnait pour mot d'ordre : « Au nom du ciel et de l'avenir, point de contact avec les légitimistes ! » Réciproquement, aux yeux de ces gentilshommes catholiques Montalembert était une façon de transfuge et de renégat. Il leur arrivait de dire : « Plutôt M. de Robespierre que M. de Montalembert ! » De part et d'autre on allait aux extrêmes. Dans ces conditions les froissements étaient inévitables. Plusieurs fois sans doute les légitimistes refusèrent de s'enrôler sous la bannière du *leader* catholique, avec lequel eux non plus ne voulaient avoir « aucun contact ». Vraisemblablement, quand il les conviait à le suivre à la croisade pour la liberté religieuse, on lui faisait la réponse que nous avons entendue nous-même, avec des variantes, en des temps plus rapprochés : « Les maux de la religion sont le fait du régime que nous subissons ; commençons par le renverser ; aidez-nous à ramener le Roi qui remettra tout dans l'ordre. »

Que parmi ces intransigeants se soient rencontrés d'anciens élèves des Jésuites, il n'y a pas lieu de s'en étonner. D'autres pourtant surent faire le sacrifice de leurs répugnances. L'historien de Montalembert cite dans une note les noms d'une

quarantaine de chefs de comités régionaux du parti catholique organisé par son héros. Chose curieuse, presque tous ces noms se retrouvent sur les catalogues de Saint-Acheul, de Montmorillon, de Sainte-Anne d'Auray, ou même de Fribourg.

III

Déclaration des Pères Procureurs de la Compagnie de Jésus au Pape Pie IX. (Ch. II, p. 105.)

Procuratores omnium provinciarum Societatis Jesu, de more Romam acciti pro congregatione triennali et ad negotia nostri Ordinis cum Praeposito generali tractanda, benignissima ac vere paterna humanitate qua Sanctitas Tua singulos excipere dignata est summopere devincti, jamjam in provincias redituri, acerbissimum animi sensum, quem aliunde conceptum attulimus, apud te, Pater sanctissime, censemus deponendum. Novimus enim, praeter alias calumnias, etiam evulgari Jesuitas esse Sanctitatis Tuae studiis ordinationibusque adversos. Si aliam quamcumque calumniam alacres saepe et silentes toleramus, hanc certe injustissimam et nomini nostro maxime injuriosam sustinere omnino non possumus. Pupilla oculi nostri laeditur; quae enim Apostolicae Sedi nos devovet vocatio omnibus mundi bonis et vita ipsa nobis multo est pretiosior. Ad iniquissimam illam accusationem refellendam Pater noster Generalis etiam in foliis publicis quae sit Societatis Jesu sentiendi ratio palam declaravit; qua quidem declaratione omnium nostrum expressit mentem; credimus tamen nostri quoque esse muneris contra injustissimam hanc calumniam coram Sanctitate Tua reclamare, et ex certa quam singuli nostrarum provinciarum habemus scientia, profiteri ac testari Societatem Jesu, ubicumque terrarum existat, Sacrae Sanctitatis Tuae esse intime devotam, paternae Tuae providentiae toto corde et animo confidere, ac a Tua voluntate Tuoque nutu plenissime et in omnibus pendere. Dum haec filialis affectus fideique perennis sensa ad pedes Sanctitatis Tuae submittimus, Apostolicam benedictionem nobis nostrisque provinciis impertiendam summa humilitate et submissione imploramus.

Sanctitatis Tuae
Humillimi et devotissimi servi ac filii.

Romae, 25 Nov. 1847.

IV

Vœu de Brugelette. (Ch. II, p. 121.)

L'agitation révolutionnaire de 1848 s'étant étendue à la Belgique, le collège de Brugelette fut sérieusement menacé. Le Père Delvaux, Recteur, et ses Conseillers firent alors un vœu à saint Joseph. Si l'année commençant au 19 mars 1848 s'écoulait paisiblement, on s'engageait d'abord à célébrer un certain nombre de messes en l'honneur du saint Patriarche et ensuite à construire à la maison de campagne de Bauffe une chapelle commémorative. Le vœu fut exaucé, et voici les inscriptions qui se lisent aujourd'hui encore sur les murs de la chapelle :

Tibi Joseph
Dei Genitricis Vir
Ac Belgii Patrone
Sodales Soc. Jesu e Provincia Franciae
In Brugelettensi Collegio
XIII jam annis refugi
Sacrarium hoc vovimus Mense Martio

Anno MDCCCXLVIII

Uti pugnas seditionesque
Tota pene Europa excitatas
Tu e cultoribus tuis prohiberes
Coeptumque Collegii opus prosperares

Anno MDCCCXLIX

Lapidem Sacrum Auspicalem

CELLAE statuit
Ambrosius Rubillon
Praepos. Prov. Franciae
XIII Kal. April.

ALTARIS Joannes Roothaan
Praepos. Generalis Societ. Jesu
Roma exsul
V Kal. Octobr.

Anno MDCCCL

Aedes absoluta et rite expiata
XVIII Kal. Decembr.

Quisquis nos juvit
Hunc juvet Deus Optimus
Ac nomen ejus scriptum habeat
In libro vitae.

Anno MDCCCXLVIII

Rector Collegii Brugelett. Soc. Jesu
Heic inscripta voluit eorum
Nomina qui pecuniam
In religiosum opus
Sacrarii votivi contulerunt
Et Pater Caelestis
Qui videt in abscondito
Reddat eis.

(Suit la liste des noms des donateurs.)

V

Ordinatio a R. P. Joan. Roothaan pro studiis superioribus ad R. P. Lud. Maillard Praep. Prov. Lugd. 6 Jan. 1850.
(Ch. III, p. 160.)

... Ex quo quidem examine, re diu multumque considerata cum PP. Assistentibus, in eam sententiam unanimi consilio devenimus nullo modo nos posse permittere ut porro in scholis nostris tales doceantur sententiae, utpote legibus Instituti minime consentaneae. Jubemur enim sequi in quavis facultate securiorem et magis approbatam doctrinam, et iterum solidiorem et securiorem ; vitare item jubemur sententias quae discrepant ab eo quod Ecclesia et ejus doctores communiter sentiunt.

Neque tamen aut orthodoxiam Patrum qui talia docebant in dubium vocamus ullo modo, aut illas illorum opiniones absolute condemnare intendimus, cum hoc sit altioris auctoritatis; quin etiam persuasum nobis est Patres illos optima intentione id egisse, ut grassantes his temporibus errores nova argumentandi ratione confutarent. At videtur nobis tantum abesse ut laudabilem illum scopum attingerent, ut potius in extrema praecipiti ora incedentes, eos qui se sequerentur gravissimo periculo in illos ipsos errores prolabendi exponerent.

. . . . . .

Propositiones in Societate non propugnandae.

Ex Philosophia :

1°. — Idea Dei actualis et formalis est intellectui humano essentialis, ejus constitutiva, prima omnium, sola positiva ac proprie idea.

2°. — Existentia Dei est per se nota, non tantum quoad se, sed etiam quoad nos.

3°. — Deus in simplicissima sua unitate continet realiter, licet absque forma, entia omnia distincta et diversa. Unde :

a) Deus, ut ens simpliciter, est omne ens existens.

b) Supra, extra et praeter Deum nihil est.

c) Deus est totum, ita ut non detur medium inter Deum et nihil.

d) Ens, quatenus ens, ita est ut nunquam possit non esse.

. . . . . .

6°. — Deus solus per causas creatas agit; nulli autem creaturae competi potest potentia seu vis propria et intrinseca agendi ad extra, seu agendi ut causa per se solam efficiens; sed quando agit creatura, agit ipsa Dei actione, seu Deus per eam. Hinc :

. . . . . .

b) Anima non potest per se et vi propria movere etiam proprium corpus.

c) Corpora carent vi intrinseca et proprie activa, sed habent solum aptitudines.

. . . . . .

Ex Theologia :

9°. — Ens supernaturale consistit in Dei, ut Dei, intima, physica et substantiali communicatione menti facta et unione inde orta; ex qua menti accedit nova potentia agendi ipsomet Dei actu, qui sic menti proprius fit ut actus Dei et actus mentis sint numerice unus et substantialiter facultatibus mentis uniti...

. . . . . .

11°. — Actus quibus justificamur Deus in nobis producit non tantum ut causa efficiens, sed ut causa formalis, seu ut forma informans mentem creatam. Gratia autem habitualis seu sanctificans est ipse Spiritus sanctus intime, physice, substantive ac personaliter voluntati unitus, eam informans et faciens ut

anima actu illo divino sibi unito peramanter Deum amet. Unde Gratia non est aliquid creatum, sed increatum et improductum quid proprie dicenda est.

. . . . . .

17°. — Hominis satisfactio pro peccatis in eo consistit quod Christus ei actus suos infundat et homo per eos, ut jam vere suos, peccatum retractet et debitum solvat.

Quas omnes propositiones, etsi nonnullae, ex philosophicis praesertim, possent quidem ut merae opiniones utcumque permitti, cum tamen nec communiter admissae nec satis firma ac probata ratione nixae sint ut tanquam certae et indubitatae doceantur, multoque minus ut assumantur velut fundamentum ac basis omnis ratiocinii in quaestionibus ad doctrinam fidei pertinentibus, ideo omnes et singulas ex nostris scholis proscriptas volumus...

Massiliae, die 6 Januarii 1850.

Joannes Roothaan.

VI

Sur le tombeau du P. Julien Maunoir. (Ch. III, p. 181.)

Dans la chapelle du lycée de Quimper, une table de marbre scellée dans le mur porte l'inscription suivante, faite par Mgr l'évêque :

Cor

R. P. Juliani Maunoir
In hoc sacello depositum

Anno 1683

RR. Episcopus Corisopitensis
Nuperrime recognovit
Et hic subtus condendum
Pia veneratione curavit

Anno 1847.

Dans l'église de Plévin, au diocèse de Saint-Brieuc, sur le sol, devant le maître-autel, une grande dalle de marbre porte cette inscription :

Tad Maner

Ci-gît le P. Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus.

Après 43 ans de Missions dans la Basse-Bretagne, Il mourut en odeur de sainteté à Plévin

Le 28 juillet 1683

Evangelizare pauperibus misit me. Luc. IV.

VII

Sur le collège de New-York. (Ch. V, p. 298.)

Le Père Boulanger venait de régler avec l'évêque la question du collège de la Compagnie à New-York. Voici un extrait de la correspondance échangée à ce propos entre le Général et le Père Rubillon, Provincial de Paris.

Le Père Général écrit le 20 juin 1850 : « Il est trop tard maintenant pour revenir sur un acte consommé et revêtu de toutes les formalités légales. Mais il est vraiment regrettable que nous nous soyons dépouillés bénévolement de la propriété d'un terrain acheté de nos propres deniers et de celle de l'église et du collège que nous bâtirons sur ce terrain à nos propres frais... Je crains que cette convention ne devienne, même bientôt, une source de désagréments. »

Le 13 juillet, le Père Rubillon explique la conduite du Père Boulanger : « On m'assure que les conciles de Baltimore, approuvés à Rome, ont réglé qu'aucune quête ne se ferait sans une permission écrite de l'évêque.., que les églises érigées ainsi par des quêtes appartiendraient au diocèse, ainsi que leurs revenus, bancs, quêtes, casuel. A New-York en particulier la chose se pratique ainsi. Et cependant nos Pères étaient dans l'impossibilité de bâtir un collège sans quêter, et sans avoir pour payer les frais les revenus provenant d'une église ou chapelle publique. On délibéra sur la question de quitter New-York ou d'acheter un terrain pour y bâtir une église et un collège. Monseigneur interrogé encouragea à suivre ce dernier parti et promit son concours. On acheta le terrain 37.000 dollars (194.250 fr. environ). On alla ensuite demander à Monseigneur

l'autorisation pour quêter, lui rappelant qu'il avait encouragé et promis son concours. Le prélat répondit que ce concours il ne l'avait point entendu de la permission de quêter. Nos Pères se trouvèrent alors dans un cruel embarras, avec un terrain de 200.000 fr. sur les bras. Il fallait sortir de cette impasse. On négocia avec Monseigneur. C'est alors qu'il permit ou de bâtir sans quête collège et chapelle publique, ou de bâtir avec quête collège et église paroissiale, insinuant que dans ce cas la propriété de cette église devrait être passée à l'évêque. C'est à ce dernier parti que nos Pères s'arrêtèrent : 1° parce que c'est dans ce cas seulement qu'on aurait permission de quêter ; 2° parce que, vu les dispositions du clergé, si nous n'avions qu'une chapelle (et non une paroisse), avant un an les réclamations du clergé des paroisses en auraient obtenu la fermeture. Et la propriété a été effectivement transférée par un acte légal à Monseigneur. »

VIII

Programmes des drames latins donnés au collège de Metz en 1856 et 1857. (Ch. VIII, p. 487.)

R. P. Leoni Turquand, Collegii Metensis S. J. Rectori, alumni Rhetorices academici Alfridus de Geyer, Josephus Ehrmann, Eugenius Aweng, Vedastus du Coetlosquet, Augustus de Lestard

BIAPHONIUM, drama historicum

Reverenter dedicant auctores et adjuvantibus condiscipulis Henrico de Rugy, Josepho Berrard, Eduardo de Morlaincourt, Paulo de Geyer. Die 8 Julii 1856.

(P. de Charlevoix, S. J. *Histoire générale de la Nouvelle-France*, liv. XIII, année 1687).

DRAMATIS PERSONAE

HEGEMON (Cavelier de la Salle) Dux expeditionis Quebecum, jussu Ludovici XIV, emissae ad investiganda Mississipi fluminis ostia.

AVUNCULUS ADELPHII (Moranget)
occisi ..... Vedastus du Coëtlosquet.

Archiphonte (Duhaut) particeps expeditionis, homicida.....	Augustus de Lestard.
Synaetius (Liotot) amicus Archiphontae, particeps expeditionis, homicida.....	Josephus Berrard.
Metochus (Hiens) nauclerus, amicus Archiphontae et Synaetii, in scelere consors.....	Henricus de Rugy.
Biaphonius (de Marle) Centurio Hegemonis, ad consortium sceleris coactus.....	Alfridus de Geyer.
Lochagus (Joutel) Praefectus adjutor Hegemonis.....	Eduardus de Morlaincourt.
Hylobius, sylvicola.....	Josephus Ehrmann.
Neoterus, Hylobii filius.....	Paulus de Geyer.
Hyperetes, Hegemonis famulus.	Eugenius Aweng.

Nautae quatuor : Carolus Breck, Paulus de Chevigny, Aloïsius Loïez, Ludovicus Zugmeyer.

Actio peragitur in Americae sylvis, non procul ab ostiis fluminis Mississipii.

Si l'on s'intéresse au sort des treize acteurs de 1856, on voit que, trente-six ans après, trois sont morts : Aloïs Loïez, en 1857, presque encore au collège ; de Rugy, officier de cavalerie, en 1870 ; de Lestard, en 1887 à Lorient, où il occupait le poste de contrôleur principal des contributions directes. Cinq se sont si bien trouvés de la règle de saint Ignace qu'ils n'ont point voulu la quitter. L'un d'eux, Joseph Erhmann, sans qu'il l'eût cherché assurément, fut même Provincial de la Province de Champagne. Parmi les autres, deux militaires : un colonel du génie, l'autre commande un régiment d'infanterie ; un ancien inspecteur des forêts et un ingénieur qui dirige le plus important établissement métallurgique de la Lorraine. (*Le Collège de Metz*, par Viansson-Ponté, p. 407.)

CAMPIANUM

Drama historicum occasione Festi onomastici R. P. Leonis Turquand Rectoris collegii S. J. Metensis, Discipuli academici

e classibus Philosophiae, Rhetoricae, Humanitatis et Grammaticae repraesentant actores. Die 1 Julii 1857.

(Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*. Tome II, ch. v.)

DRAMATIS PERSONAE

CAMPIANUS Presbuter Societatis Jesu, proscriptus.....	Eduardus de Morlaincourt.
YATESIUS Lyfordensis castelli dominus, catholicus.....	Alfridus de Geyer.
ELLIOTIUS Apostata anglicanus, olim catholicus nomine Pseudopistus.....	Josephus Berrard.
MYSTHOCYON Elliotii adjutor.....	Leo Altmayer.
ASTYNOMUS Praetor Norvicensis.	Eugenius Aweng.
XYLANDER Lignarius ex Yatesii familia.....	Paulus de Geyer.
THYRAEUS Lyfordensis castelli janitor.....	Paulus Le Mercier.
DIOECETES Yatesii oeconomus...	Augustus Peyssard.
ELPIDIUS Yatesii filius.....	Carolus Chlapowski.
NEANISCUS Xylandri filius.....	Henricus Bertrand.
Satellites Astynomi.	
Rustici.	

Actio peragitur in Norfolciensi comitatu, non procul ab urbe Norvico, partim juxta Lyfordense castellum, partim in ipso castello.

IX

Une Séance Académique. (Ch. VIII, p. 489.)

(Extrait de *Vie de Collège*, Fernand Butel, p. 24.)

Le meilleur moyen de rendre compte des procédés et de la mise en scène employés le plus souvent dans les séances académiques dont nous parlons sera, je crois, de transcrire en détail un programme choisi parmi cent autres.

Le 8 juin 1868, l'académie d'Humanités donnait, à Saint-François-Xavier de Vannes, une séance littéraire sur le *Dernier jour*

de Constantinople. La prise et le sac de cette ville, en 1453, dans des circonstances si dramatiques, est l'un des événements les plus décisifs et les plus intéressants de l'histoire. Voici comment il fut développé par nos jeunes académiciens.

La séance se composait de trois parties, séparées par des intermèdes musicaux. Au commencement, un tableau historique de *Constantinople au XVe siècle* met les spectateurs au courant de la situation générale. Nous connaissons les causes de l'événement qui se prépare; les personnages vont entrer en scène. Une narration latine nous montre le grand vizir de Mahomet, Hali-Bassa, s'entretenant avec son maître, et lui désignant Bysance comme le terme nécessaire de ses conquêtes. Puis, dans un parallèle historique en français, en face de Mahomet, ambitieux, fanatique, cruel, apparaît le dernier des Césars, Constantin Paléologue, généreux, noble et doux sous sa forte armure. Qui, de la civilisation chrétienne ou de la barbarie va l'emporter ? Nous voilà aux prises avec la question d'Orient du moyen âge. Les préparatifs du siège se font de part et d'autre; une ode latine appelle aux armes les défenseurs de Constantinople.

Le second acte s'ouvre dans le palais de Constantinople; nous allons assister à une scène dramatique entre les chefs de la garnison.

Phranza, ami de Constantin, lui expose la situation, malheureusement trop exacte, de la ville : les remparts délabrés, la population découragée, ébranlée par les intrigues de certains ambitieux, notamment Notaras, dont la loyauté inspire des doutes. L'empereur se redresse et ranime le courage de son confident; il faut donner au peuple l'exemple de l'énergie et de la confiance en Dieu. Pour lui, sa résolution est prise: il se défendra jusqu'au bout.

Resté seul, l'assurance dont Constantin avait fait preuve vis-à-vis de son ami tombe, et soudain lui apparaît la sombre horreur de la situation : l'Europe sourde à ses appels, la garnison décimée, le nombre de ses fidèles sans cesse réduit, le flot des assiégeants sans cesse grossissant. L'angoisse lui serre le cœur; mais bientôt, levant son regard vers le ciel, il refoule le découragement naissant et reprend tout son empire pour recevoir ses généraux.

Ils se présentent : Isidore le légat du Pape, Justinien le général vénitien, Jean Comnène, Notaras, tous enfin. La délibération

s'engage ; le résultat en est que la résistance est encore possible et doit être continuée avec acharnement. Vainement Notaras insinue-t-il que certains arrangements ne sont nullement incompatibles avec l'honneur; l'empereur reçoit de tous les autres des protestations chaleureuses.

On annonce un émissaire du sultan. C'est Hali-Bassa qui vient offrir aux assiégés d'abandonner Bysance avec les honneurs de la guerre. Constantin le repousse avec indignation, et le vizir se retire en menaçant, pendant que l'Empereur adresse quelques paroles enflammées à ses braves compagnons, pour leur distribuer leur dernier rôle et leur donner rendez-vous sur le rempart.

Le dialogue dont la trame vient de se dérouler porte le nom justifié d'*Oraison funèbre de l'Empire.*

La troisième partie nous fait approcher du dénouement. On raconte d'abord comment Constantin s'est rendu à Sainte-Sophie, entouré de tout son peuple, pour implorer une dernière fois le secours du ciel.

Enfin l'assaut est donné. Dans un récit rapide, passent sous nos yeux les péripéties du combat, la brèche ouverte aux remparts, l'armée se précipitant dans la ville, le carnage. Cependant, à Galata, Constantin résiste encore; enfin, il tombe sous l'effort, et avec lui tombe l'empire grec. Ce dernier drame est célébré dans une élégie latine. Quand on nous aura retracé le triomphe de Mahomet entrant à cheval dans Sainte-Sophie, une dernière narration poétique chantera un autre triomphe, celui de Constantin, recevant au sein de Dieu la récompense de son martyre...

De bonne foi, y a-t-il, dans ces grands et chaleureux sentiments développés et mis en scène pendant une soirée, de quoi énerver et attiédir les cœurs des jeunes spectateurs ; ou ceux-ci ne doivent-ils pas sortir de là meilleurs et l'âme plus ouverte à l'idée du sacrifice ?

X

Decretum divisionis Provinciae Lugdunensis.
(Ch. IX, p. 522.)

Johannes Roothaan
Praepositus Generalis Societatis Jesu

Cum propter domorum numerum difficilior evadat in dies Provinciae Lugdunensis gubernatio, re diu multumque coram Deo considerata, auditis etiam in consultatione RR. PP. AA., praesenti hoc decreto declaramus Provinciam Lugdunensem Societatis Jesu in duas divisam Provincias, quarum altera orientem versus, retento nomine Provinciae Lugdunensis, domos utramque Lugdunensem, residentiam videlicet et domum Exercitiorum juxta aedem B. M. V. Fori veteris, Aquensem, utramque Avenionensem, nempe domum Probationis et collegium, Dolanam cum collegio, Gratianopolitanam, Lalovescanam, Massiliensem, Minus Seminarium Molinense, collegia Mongrense et Sancti Stephani et stationem in Sabaudia complectitur. Altera vero versus occidentem, antiquo nomine Provincia Tolosana nuncupata, domos habet utramque Tolosanam, domum Probationis videlicet et collegium, Burdigalensem, Castrensem, Monspeliensem et Valsensem, collegia Sanctae Mariae ad Sylvam Majorem prope Burdigalum, Mimamente cum Majore Seminario, et Sancti Affrici, Majora seminaria Aturense, Montalbanense et Sarlatense. Exteras quoque Missiones ita inter utramque Provinciam dividimus, ut ad Provinciam Lugdunensem spectent domus quae in Syria, Algeria et Missione Neo-Aurelianensi formantur; ad Tolosanam vero Missiones Madurensem et insularum Bourbon et Madagascar. Ipsos denique utrique Provinciae praeficiendos praepositos juribus et facultatibus Provincialium juxta nostras constitutiones instructos declaramus. Romae die 7 augusti 1852.

XI

(Ch. IX, p. 524.)

Voici ce qu'un scolastique de Rome écrivait, le 3 juillet, sur l'élection :

« Nous avons été quatre jours enfermés dans la maison, sans que personne pût sortir, à moins d'une nécessité majeure,

jugée telle par le Révérend Père Vicaire. Il en était de même dans nos autres établissements de Rome. Des œuvres de pénitence nous étaient prescrites en vue de la prochaine élection; le Saint Sacrement était exposé deux heures par jour, et nous demandions au Seigneur par de ferventes prières de vouloir bien faire connaître l'homme de sa droite, celui qu'il avait lui-même choisi. Le dernier jour du *quatriduum*, samedi 2 juillet, a été le plus important et le plus fécond en saintes émotions. De grand matin, tout était disposé dans l'église du Gesù pour la messe qui devait avoir lieu à cinq heures. Tous les Pères électeurs s'y sont rendus en procession et se sont placés dans l'église, d'abord autour de la table de communion, préparée à cet effet; et ensuite, comme elle ne suffisait pas, ils se sont rangés en deux lignes autour d'une enceinte formée dans la nef, à partir de la table de communion; un espace vide était laissé au milieu pour que le célébrant et ses assistants pussent passer aisément au moment de la communion. Les Pères et Frères des autres maisons de Rome se sont pareillement rendus à la cérémonie, marchant en procession et chantant des prières tout le long du chemin. Dans l'église, ils ont occupé avec beaucoup d'ordre l'espace qui leur était assigné. A cinq heures précises, le Révérend Père Vicaire commençait la messe du Saint-Esprit, à laquelle tous les Pères électeurs ont communié. Le saint sacrifice terminé, ils sont allés en procession, et en chantant le *Veni Creator*, à la salle de réunion. A peine étaient-ils entrés, que les deux portiers d'office ont fermé la porte à clef; nul électeur ne devait sortir, nulle personne étrangère ne pouvait entrer que l'élection ne fût faite. Nous tous qui n'avions pas droit de suffrage, nous sommes revenus à l'église, au chant des litanies des Saints; le Saint Sacrement a été exposé, et nous avons continué de prier pour l'heureux succès de l'élection. Dès qu'elle a été faite, les Pères électeurs sont revenus en procession, conduisant le Très Révérend Père élu, chantant des hymnes d'action de grâces, et bénissant le bon Dieu de l'heureux choix qu'il leur avait inspiré. Maintenant on va commencer au premier jour la congrégation générale, et traiter les affaires qui intéressent la Compagnie. Nous ne pouvons rien dire ni pressentir sur le temps de sa durée; aussi nous abandonnons tout à la Providence, si bonne pour nous, si paternelle en tout ce qui nous concerne.

XII

LES SUPÉRIEURS DE 1814 A 1850

PP.	Pierre de Clorivière, Supérieur gén.	19 mai 1814, 28 janvier 1818.
	Louis Simpson, Supérieur général..	28 janvier 1818.
	— — Provincial de France.	19 janvier 1820.
	Jean Rozaven, Vice-Provincial.....	25 juin 1820.
	Didier Richardot, Provincial.....	20 février 1821.
	Nicolas Godinot, —	20 février 1824.
	Julien Druilhet, —	2 janvier 1830.
	François Renault, —	25 avril 1833.

PROVINCE DE PARIS

PP.	Achille Guidée.....	15 août 1836.
	Clément Boulanger.....	4 février 1842.
	Ambroise Rubillon.....	16 mars 1845.

PROVINCE DE LYON

PP.	François Renault.....	15 août 1836.
	Louis Maillard.....	18 août 1839.
	Julien Jordan.....	4 octobre 1846.
	Louis Maillard.....	8 septembre 1849.

AIRE (Grand Séminaire à Dax)

P.	Jules Payan.....	6 octobre 1849.

AIX (Petit Séminaire)

PP.	Nicolas Loriquet.....	12 septembre 1821.
	Éloi Dutems.....	4 décembre 1822.
	Philippe Delvaux.....	22 novembre 1824, 1er octobre 1828.

SAINT-JOSEPH DU THOLONET

	Jean-Baptiste Grail.....	5 mars 1829.
	Joseph Desbouillons.....	1er octobre 1829, 16 août 1830.

AIGUINES (Var)

P.	Pierre Béquet.....	1er août 1830.

AIX (Résidence)

PP.	Joseph Desbouillons	16 août 1830.
	Théofrède Richard	13 novembre 1833.
	Léopold Pitron	30 novembre 1839.
	Henri Delfour	6 juillet 1840.
	Jean-Baptiste Barthès	12 août 1842.
	Joseph Bon	29 août 1843.
	Théofrède Richard	4 octobre 1846.

ANGERS

PP.	Pierre Chaignon	1er septembre 1839.
	Frédéric Studer	26 septembre 1843.
	Louis Ringot	21 septembre 1845.

AVIGNON

PP.	François Renault	septembre 1824.
	Raymond Delage	octobre 1832.
	Nicolas Deschamps	20 octobre 1833.
	Éloi Solente	6 octobre 1834.
	Sébastien Fouillot	17 décembre 1836.
	Jean-Baptiste Gury	1er octobre 1839.
	Joseph de Jocas	15 octobre 1842.
	Louis Ribeaux	14 septembre 1845.

AY (Notre-Dame d')

P.	Sébastien Fouillot	1er oct. 1843-1851.

BESANÇON

P.	Charles Gloriot	18 oct. 1832-oct. 1833.

BILLOM

P.	Robert Debrosse	6 septembre 1826, 1er octobre 1828.

BLOIS (Grand Séminaire)

P	Louis Hilaire	15 octobre 1849.

BORDEAUX (Petit Séminaire)

PP.	Robert Debrosse	30 octobre 1814.
	Timothée Chauchon	mars 1823.

P. Jean-Pierre Varlet..... { 1er septembre 1825, 1er octobre 1828.

BORDEAUX (Résidence)

PP. Pierre Chazelle..... { 20 novembre 1828, 1er août 1830.

Paul Luiset..... { 1832, juin 1833.

.....

Fr.-Xavier de Ravignan..... 15 septembre 1837.
Jean Portal..... 15 octobre 1842.
Eugène Peyrard..... 12 octobre 1844.
Charles Rion..... 1er octobre 1847.
Louis Maillard..... 7 mai 1848.
Claude Ramel..... 20 septembre 1849.

BOURGES

PP. Emmanuel Bayard..... 14 octobre 1837.
Éloi Solente..... 12 septembre 1842.
Jean Pouty..... 21 octobre 1845.

BRUGELETTE

PP. Philippe Delvaux..... 14 août 1835.
Adolphe Pillon..... 24 septembre 1840.
Philippe Delvaux..... 27 septembre 1847.

CASTRES

PP. Claude Ramel..... 1er octobre 1842.
Félix Thiollière..... 17 septembre 1848

CLERMONT

P. Michel Leblanc..... { 1er octobre 1828, 1er août 1830.

DÔLE (Petit Séminaire)

PP. Joseph Varin..... 25 octobre 1823.
Didier Richardot..... 23 février 1824.
Pierre Cuénet..... { 19 septembre 1825, 1er octobre 1828.

(Théologat)

P. Pierre Cuénet..... { 1er octobre 1828, 1er août 1830.

(Résidence)

PP.	Henri de Raze	18 octobre 1832.
	Sébastien Fouillot	13 novembre 1833.
	Emmanuel Bayard	28 octobre 1834
	Henri Delfour	1er octobre 1837.
	Théofrède Richard	20 octobre 1839.
	Philibert Guillermet	15 août 1842.

(Noviciat)

P.	Augustin Périé	15 août 1845.

(Théologat)

P.	Joseph Gloriot	27 août 1848.

FORCALQUIER (Petit Séminaire)

PP.	Léopold Boissard	novembre 1816.
	Nicolas Jennesseaux	mars 1818.
	Auguste Coulon	19 janvier 1820.
	Pierre Béquet	15 mai 1824, 1er octobre 1828.

(Résidence)

P.	Pierre Béquet	1er octobre 1828, 1er octobre 1829.

GRENOBLE

PP.	Julien Jordan	1er novembre 1840.
	Jean-Baptiste Valgalier	4 octobre 1846.
	Charles Franchet	20 juin 1848.

ISSENHEIM

PP.	Édouard de Lehen	11 octobre 1843.
	Pierre Cotel	29 mars 1845.

LALOUVESC

PP.	Louis Sellier	1er octobre 1832.
	Philibert Guillermet	13 novembre 1833.
	Louis Valantin	3 novembre 1834.
	Pierre Rigaud	7 février 1835.
	Casimir Laurens	16 août 1840.

PP.	Théofrède Richard	15 août 1842.
	Jules Payan	4 octobre 1846.
	Pierre Rigaud	18 octobre 1849.

LAVAL

PP.	Antoine Thomas	6 mai 1816.
	Didier Richardot	1er janvier 1826.
	Antoine Thomas	1er septembre 1830.
	Joseph Varin	3 avril 1833.
	Robert Debrosse	1er octobre 1833.
	Louis Valantin	7 février 1835.
	Joseph Desbouillons	17 décembre 1836.
	Alexandre Mallet	21 août 1842.
	Frédéric Studer	27 septembre 1845.

LIESSE

PP.	Éloi Dutems	1er octobre 1828.
	Dominique Simon	31 décembre 1833, 1er octobre 1835.
	Jean-Baptiste Dupuy	4 octobre 1846.

LILLE

PP.	Alexis Possoz	1er juillet 1843.
	Achille Guidée	14 octobre 1849.

LYON

PP.	Pierre Béquet	1er mars 1832.
	Jean-Baptiste Gury	13 novembre 1833.
	Julien Druilhet	19 janvier 1834.
	Étienne Deplace	1er octobre 1839.
	Charles Balandret	15 août 1842.
	Louis Maillard	4 octobre 1846.
	Charles Balandret	1er mai 1848.

LYON-FOURVIÈRE

PP.	Louis Valantin	15 août 1842.
	Daniel Valantin	4 novembre 1848.
	Joseph de Jocas	6 octobre 1849.

MARSEILLE

PP.	Léopold Pitron	30 novembre 1839.
	Jacques Ferrand	17 juin 1848.

METZ

PP.	Jean-François Barthès	1er février 1833.
	Emmanuel Bayard	13 novembre 1833.
	François Morin	13 janvier 1835.
	Jean-Baptiste Grail	1er novembre 1840.
	François Morin	1er octobre 1842.
	Jean-Baptiste Hus	15 octobre 1846.
	Joseph Desbouillons	23 septembre 1849.

MONTMORILLON

PP.	Pierre Béquet	1er novembre 1814.
	Michel Leblanc	décembre 1822.
	Pierre Chazelle	septembre 1825, 1er octobre 1828.

MONTROUGE

PP.	Jean-Baptiste de la Fontaine	15 avril 1818.
	Jean-Baptiste Gury	novembre 1819, 30 juillet 1830.

NANTES

PP.	Jean-Pierre Varlet	5 avril 1837.
	Philippe Delvaux	2 octobre 1840.
	Louis Hilaire	21 septembre 1845.
	Jean-Baptiste Hus	30 septembre 1849.

PARAY-LE-MONIAL

P.	Robert Debrosse	20 octobre 1828. 11 octobre 1833.

PARIS

PP.	Pierre de Clorivière	19 mai 1814.
	Fidèle de Grivel	16 août 1816.
	Joseph Varin	28 janvier 1818.
	Pierre Ronsin	19 novembre 1821.

PP.	Joseph Varin	12 mars 1825.
	Nicolas Loriquet	12 janvier 1833.
	Clément Boulanger	5 septembre 1836.
	Nicolas Loriquet	1er novembre 1841.
	Achille Guidée	4 octobre 1843.
	Xavier de Ravignan	10 octobre 1848.

(Rue des Postes. *Domus Exercitiorum*)

P.	François Renault	8 décembre 1847.

(Saint-Philippe du Roule)

P.	Frédéric Humphry	8 déc. 1847-1849.

LE PASSAGE

PP.	Jean-Pierre Varlet	12 novembre 1828.
	Louis Valantin	16 décembre 1831, 12 juillet 1834.

POITIERS

PP.	Jean-Baptiste Grail	18 octobre 1832, 13 novembre 1833.
	Michel Leblanc	19 octobre 1842.
	Georges Rousseau	27 septembre 1847.

QUIMPER

PP.	Michel Leblanc	12 avril 1839.
	François Renault	24 septembre 1842.
	Louis Bigot	1er octobre 1847.

ROUEN

PP.	Louis Marquet	8 septembre 1842.
	Jacques Millet	1er novembre 1845.
	Jean Leroux	10 octobre 1848.

SAINT-ACHEUL

PP.	Nicolas Jennesseaux	1er octobre 1814.
	Marc Follope	juin 1816.
	Nicolas Loriquet	mars 1818.
	Julien Druilhet	1er septembre 1821.
	Nicolas Loriquet	13 février 1824, 1er octobre 1828.

PP.	Achille Guidée	25 décembre 1828.
	Jules Valantin	1er novembre 1833.
	Sébastien Fouillot	1er novembre 1834.
	Éloi Solente	13 octobre 1836.
	Ambroise Rubillon	7 octobre 1841.
	Édouard de Lehen	5 avril 1845.
	Alexandre Mallet	15 août 1847.

SAINTE-ANNE D'AURAY

PP.	Antoine Thomas	novembre 1815.
	Pierre Cuénet	5 janvier 1816.
	Robert Debrosse	15 mai 1824.
	Louis Valantin	6 septembre 1826, 1er octobre 1828.

SOISSONS (Séminaire)

P.	Charles Gloriot	1er novembre 1814, août 1816.

STRASBOURG

PP.	Jacques Millet	22 août 1839.
	Jean Chable	8 septembre 1842.
	Louis Marquet	29 octobre 1845.
	Pierre Stumpf	4 octobre 1846.

TOULOUSE

PP.	Michel Leblanc	14 décembre 1830.
	Louis Maillard	15 août 1838.
	Julien Druilhet	2 octobre 1839.
	Maurice Ogerdias	14 septembre 1845.

VALS

PP.	Timothée Chauchon	10 octobre 1828.
	Philibert Guillermet	19 juin 1829.
	Clément Boulanger	13 novembre 1833.
	Louis Valantin	7 novembre 1836.
	Jean-Baptiste Maisounabe	15 août 1842.
	Joseph Bon	18 mai 1847.

VANNES

PP. Daniel Valantin..... 1er octobre 1828.
Louis Valantin..... 1er février 1830.
Jean-Pierre Varlet..... 16 décembre 1831.
Joseph Lestrohan..... 4 avril 1839.
Placide Levé..... 9 novembre 1843.

MISSIONS

PORTUGAL

P. Philippe Delvaux..... 5 mars 1829.

LISBONNE (Résidence)

P. Philippe Delvaux..... 13 août 1829.

COÏMBRE (Collège)

P. Alexandre Mallet..... fév. 1832-mai 1834.

ALGÉRIE

ALGER

PP. Pierre Rigaud..... 15 août 1840.
Nicolas Tissier..... 8 septembre 1844.
Lazare Reynaud..... 27 octobre 1845.
— — Sup. de la Mission. 8 décembre 1847.

BEN-AKNOUN

P. Ferdinand Brumauld..... 30 octobre 1843.

CONSTANTINE

PP. Pierre Rigaud..... 8 septembre 1844.
Jean-Baptiste Creuzat..... 22 février 1849.

ORAN

P. Étienne Pascalin..... 8 septembre 1844.

AMÉRIQUE DU NORD

BARDSTOWN (Kentucky)

P. Pierre Chazelle..... novembre 1830.

SAINTE-MARIE (Coll. *Ibid.*)

PP.	Pierre Chazelle	21 septembre 1831.
	Guillaume Murphy	29 juin 1840.
	Évremond Harissard	1er mai 1842.
	Jean Larkin	31 juillet 1843.
	Auguste Thébaud	1er novembre 1845.

NEW-YORK (Collège)

PP.	Auguste Thébaud	15 août 1845.
	Jean Larkin	1er septembre 1847.
	Jean Ryan	1er novembre 1849.

CANADA

P.	Pierre Chazelle	20 avril 1842.

CANADA SUPÉRIEUR

PP.	Pierre Chazelle	31 juillet 1844.
	Pierre Point	19 septembre 1844.

CANADA INFÉRIEUR

PP.	Félix Martin	31 juillet 1844.
	Clément Boulanger, Supérieur de la Mission de l'Amérique du Nord	26 mars 1846.

LOUISVILLE

P.	Nicolas Point	31 juillet 1837.

NOUVELLE-ORLÉANS (Louisiane)

PP.	Jean-Baptiste Maisounabe, Supérieur de la Mission	3 mai 1847.
	Jean Cambiaso, Sup. de la Mission	16 juin 1849.

YBERVILLE (Collège)

P.	Nicolas Point	9 oct. 1836.

GRAND-COTEAU (Collège)

PP.	François Abbadie	1846.
	Antoine Jourdant	16 juillet 1848.

SAINT-MICHEL (Résidence)

P. François Abbadie..... 15 août 1848.

SPRING-HILL (Collège)

P. François Gautrelet ..... 4 octobre 1846.

BOURBON-MADAGASCAR

PP. Pierre Cotain..... 18 août 1844.
Louis Jouen..... 4 octobre 1845.

CHINE

P. Augustin Poissemeux, Supérieur de la Mission..... 15 avril 1848.

MADURÉ

PP. Joseph Bertrand..... 5 juillet 1837.
Louis Garnier..... 15 août 1842.
Joseph Bertrand..... 6 juillet 1843.
Alexis Canoz..... 8 mai 1844.
Joseph Grégoire..... 9 octobre 1849.

NÉGAPATAM

P. Louis Saint-Cyr ..... 3 février 1847.

TRICHINOPOLY

P. Alexis Castanier..... 9 octobre 1849.

CEYLAN

P. André Bruni ..... 9 octobre 1849.

SYRIE

PP. Benoît Planchet, Sup. de la Mission. 1er décembre 1841.
Raymond Estève, Sup. de la Mission. 8 décembre 1847.

GHAZIR (Collège)

P. Aloïs Canuti..... 12 janvier 1848.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, D'INSTITUTIONS, ETC.

Les chiffres marqués d'une astérisque renvoient aux pages où il est plus spécialement question des personnes, des lieux, etc., dont le nom précède.

Abd-el-Kader, 314.
Abougit, 271.
Adana, 271.
Affre (Mgr), 41, 62, 115.
Agen, 504.
Aire-sur-l'Adour, 504.
Aix-en-Provence, 168, 200, 324, 556.
Ajaccio, 390, 521.
Alger, 311.
Algérie (Mission d'), 310.
Allard, 86.
Allemands (St-Joseph des), 566.
Amérique du Nord, 335.
Ami de la Religion, 352.
Amiens, 382.
Angebault (Mgr), 178.
Angers, 116, 177, 207.
Angora, 271.
Angoulême, 521.
Antioche, 263.
Antoura, 261.
Arago (Emmanuel), 118, 366.
Arc (collège de l'), 393.
Argant, 437.
Arnauld d'Andilly (Robert), 238.
Artola, 146.
Astros (Mgr d'), 33.
Aubineau, 212.
Audibert, 275, 281.
Augry, 225.
Aumale (duc d'), 328.
Aurouze (d'), 92.
Autun, 521.
Avignon, 18, 95, 120, 167, 375, 558.
Ayrault, 177.

Babu, 285.
Baccalauréat, 469.
Bach (Auguste), 535.
Bade (Grand Duché de), 573.
Bailly, 546.
Ballandret, 16, 227, 231.
Ballerini, 236.
Baltimore, 597.
Baraguay-d'Hilliers, 312.
Barbier, 288, 481.
Bardstown, 297.
Barmondière (Mme de la), 429.
Baroche, 422.
Barrelle, 131, 204, 377, 537, 554*.
Barret, 275.
Barrot (Odilon), 341.
Barthélemy (de), 49.
Barthélemy-Saint-Hilaire, 360.
Barthès, 133.
Baudry (Mgr), 420, 516.
Bauffe, 593.
Bazin, 301.
Beckx, 104, 447, 487, 495, 514, 524, 558, 563, 581.

Bedeau, 368.
Bel-Min-Zian-Ho, 289.
Bellefroid, 179.
Belloc, 177.
Ben-Aknoun, 323, 326*.
Bénédictines du Temple, 446.
Benetti, 104.
Bengy (Anatole de), 86, 451.
Bernard (abbé), 187, 574.
Bernet (Mgr), 30.
Bertrand (Joseph), 272, 331, 572.
Berryer, 49.
Besi (Mgr de), 292.
Besnoin, 205.
Besson (Mgr), 372.
Beugnot, 7, 49, 349, 423.
Beynier, 306.
Beyrouth, 262.
Bigot (Louis), 185, 306.
Bikfaya, 261.
Billaudel, 184.
Billiet (Cardinal), 550.
Billotet, 268.
Blacas (de), 95, 416.
Blanc, 301.
Blois, 506.
Bobola (Bx André), 528.
Boigot, 175.
Boisdenemetz (de), 394.
Bois-le-Comte (de), 107.
Boissière (Marquis de la), 120.
Bon, 118, 136, 157, 399, 431, 522, 544*.
Bonacina, 269.
Bonald (Cardinal de), 115, 119, 350, 555.
Bône, 316.
Bonnaud (Mgr), 273.
Bonnechose (de), 30, 372.
Bonnet (abbé), 376.
Bonnetty, 502.
Bordeaux, 229, 425, 492, 537.
Bordillon, 116.
Borgniet, 88, 295.
Bossuet, 346.
Bouchaud (de), 404, 432.
Bouffarik, 326, 329.
Bouffier, 381, 558.
Bougeon, 550.
Bouillerie (de la), 41, 48.
Bouix (Dominique), 231.
Bouix (Marcel), 238.
Boulanger, 93, 145, 248, 298, 569, 597.
Boulongne, 306.
Bourbon (Ile), 284.
Bourg (du), 149, 160.
Bourges, 171, 222, 240.
Bourquenay (de), 262.
Bourzat, 365.
Boutillier, 185.
Bouvier, 97.
Boyer (abbé), 201.
Boyet, 163.
Boyhme (John), 168.
Boylesve (Marin de), 178.
Braun, 438.
Bréal, 472.
Bresciani, 18, 95.
Brest, 216, 570*.
Britto (Bx Jean de), 528.
Broglie (Albert de), 107, 577.
Brouillon, 294.
Brueyre, 290.
Brugelette, 69, 98, 121, 484, 593.
Bruillard (Mgr de), 116.
Brumauld, 212, 314, 323, 326*.
Brutillot, 88.
Buchez, 110.
Buffalo, 300.
Bugeaud, 311, 327.
Bulot, 236.
Burget, 452.
Bussy (Maxime de), 37, 206*.
Butel, 389, 456, 486, 600.
Byrne, 297.

Cabanne, 434.
Cade, 381.
Cahier, 91, 239*, 410, 446.
Cahours, 248.
Cambiaso, 302.
Cambrai, 207.
Campion (Bx), 486.
Canada, 298.
Canoz (Mgr), 277, 394.
Canron, 558.
Canuti, 271.
Caousou, 429.
Carboli, 100.

Carignano, 95.
Carnot (Hippolyte), 119, 340.
Carrière, 233.
Castelfidardo, 491.
Castellane (maréchal de), 164.
Castres, 169, 197.
Cattet, 231.
Caubert, 86.
Cauchy, 57.
Cavour, 491.
Cayenne, 303.
Cécile, 291.
Cercle religieux, 560.
Certificat d'études, 69.
Chable, 567*.
Chaignon, 100, 176, 208*.
Chambéry, 109, 122, 550.
Champagne (Province de), 564.
Champagny (de), 31, 57.
Champion, 426.
Chang-Hai, 293.
Charbonnel (Mgr de), 300.
Charité, 479.
Charles-Albert, 95, 122.
Charlevoix (de), 486.
Charron, 325.
Chastel, 446.
Chateaubriand, 173.
Chauveau, 457.
Chazelle, 297.
Chenard de Mazières, 441.
Chieri, 109.
Civita-Vecchia, 527.
Clair (Charles), 457.
Clausel de Montals (Mgr), 30.
Clavelin, 291.
Claver (St Pierre), 304.
Clément XIII, 251.
Clément XIV, 249.
Clerc (Alexis), 297, 451.
Clermont, 207.
Clifford, 274.
Cochin (Augustin), 341.
Coestloquet (Gaston du), 598.
Collas, 213.
Collège (de la Compagnie de Jésus), 458*.
Combalot, 219, 352*, 355, 360, 543.
Comire, 492.
Comnunion fréquente, 478.
Compassion (Notre Dame de), 133.
Compayré, 483, 495.
Congrégation (de la Ste Vierge), 477.
Considérant (Victor), 109.
Constantin, 311, 315, 322.
Contamin, 413, 415.
Corail, 206.
Corcelles (de), 341.
Cormenin, 57.
Corne, 297.
Corneille (Rocher), 542.
Correspondant, 66, 73.
Cosson, 448.
Costa de Beauregard, 122.
Cotain, 285.
Coué, 436, 445.
Courrier français, 101.
Cousin, 65, 341, 360.
Cousin (Ste Germaine), 528.
Cousin-Montauban, 452.
Crémieux, 362, 368.
Cros, 207.
Croy (Prince de), 187.
Cuche, 271.
Cuvier (Pasteur), 341.

Dabbadie, 174, 306.
Dabert (Mgr), 420, 516.
Dalmont, 283.
Damas, 269.
Damas (Amédée de), 269.
Damas (Charles de), 88.
Daniel (Charles), 77, 446.
Darcimoles (Mgr), 135, 168, 543.
Dax, 504.
Débats (Journal des), 313.
Debelay (Mgr), 378.
Debrosse, 176, 193, 239.
Deir-el-Kamar, 269.
Delage, 48.
Delévaud (Joseph), 550.
Delfour, 200. 537.
Delvaux, 99, 121, 232, 254, 358, 447, 593*.
Deniau, 285.
Deplace, 84, 198.
Deschamps, 113, 231, 253, 354.

Didierjean, 457.
Dijon, 548.
Discipline scolaire, 481.
Dôle, 27, 37, 95, 116, 166, 200, 390.
Donnet (Cardinal), 406, 426.
Doney (Mgr), 415, 501.
Donniou, 510.
Douai, 467.
Dreux-Brézé (Mgr de), 409.
Druilhet, 170, 199, 211.
Druses, 268.
Dubois, 273, 341.
Ducat, 394.
Ducis, 543.
Ducoudray, 448.
Ducreux, 502.
Dufau, 415.
Dumas, 151*, 236.
Dupanloup, 49, 255, 339, 343*, 371, 482, 508.
Dupin (aîné), 71, 79, 220, 363.
Dupin (baron), 498.
Dupont de l'Eure, 115.
Dupont des Loges (Mgr), 85, 209, 437, 478.
Duprat (Pascal), 349, 362.
Dupuch (Mgr), 204, 310*, 451.
Duruy (Albert), 457.
Duruy (Victor), 490, 497.

Education des (Jésuites), 55, 472*.
Ehrmann, 598.
Epivent (Mgr), 506.
Erlon, 329.
Essarts (Mgr des), 507.
Estève (Eugène), 290.
Estève (Raymond), 271, 311.
Etudes religieuses, 77.
Exercices spirituels, 191.
Externat, 388, 392.
Externat de la rue de Madrid, 500.

Faller, 108.
Falloux (de), 341, 373.
Favre (Jules), 368.
Félix (Joseph), 91, 446, 574, 579*.
Ferrand, 130, 133.
Fessard, 308, 510.
Fillion (Mgr), 396.
Finaz, 285.
Flaget (Mgr), 297.
Flandrin, 237.
Follioley, 340.
Fordham, 298.
Foresta (de), 170, 520.
Fornari, 39.
Fortoul, 402.
Fouché, 185.
Foulquier (Mgr), 511.
Fourichon, 305.
Fournier (Pierre), 295, 296, 512.
Fourvière, 111, 162, 555.*
Franco, 148.
François-Xavier (Saint), 89.
Fransoni, 289.
Franzelin, 157.
Fresneau, 341.
Freppel, 210.
Fressencourt, 238.
Fribourg, 69, 167.
Fribourg (Livre d'Or de), 590.
Fruglaye (de la), 58.

Gaillard, 520, 540, 546.
Garnier (Louis), 272.
Gasparin (Agénor de), 72.
Gatien-Arnoult, 169.
Gauléjac (de), 297.
Gaume, 502.
Gautrelet (Fr.-Xavier), 146, 149, 512*, 540, 554, 556*.
Gémeau, 161, 434.
Gensse, 385.
Génin, 232.
Geoffroy, 108.
Gerbet, 502.
Gérin, 408.
Géroudet, 550.
Geyer (Alfred de), 598.
Ginhac, 540.
Gioberti, 101, 140.
Girardin (Saint-Marc), 341.
Giraud (Mgr), 202.
Goeshler, 502.
Gotteland, 190, 296.
Ghazir, 262, 480.
Gloriot (Charles), 166, 390, 548.

Gloriot (Joseph), 202.
Godinot, 194, 258, 507.
Gorce (de la), 337, 371.
Goudelin, 203.
Gousset (Cardinal), 100, 202, 227*, 502.
Grand-Coteau, 301.
Grande-Sauve, 426.
Grandidier, 385, 457.
Grandville (Mme de la), 574.
Gratry, 509.
Grégoire XVI, 12, 22, 30, 64, 82*, 99*, 321, 369.
Grégoire (Saint), 246.
Grenoble, 63.
Grévy, 368.
Grivet, 145.
Grusse, 394.
Guéranger, 226.
Guépin, 117.
Guérin, 502.
Guibert (Mgr), 121, 204.
Guidée, 3, 43, 201, 241, 254, 358, 383, 484.
Guilhermy (de), 445.
Guillermet, 202, 205.
Guilloux, 309.
Guilmant, 337.
Guizot, 2, 61, 74*, 99, 114, 262*, 585.
Gury (Donat), 237.
Gury (Jean-Baptiste), 201.
Gury (Jean-Pierre), 158, 234*.
Gury (Joseph), 237.
Guyane, 303.

Haïdar, 269.
Hauran, 270.
Hautefort, 421.
Hautpoul (d'), 324.
Héliand (d'), 491.
Henri IV, 495.
Henze, 261.
Herviant, 307.
Hilaire, 179, 205, 507.
Hiraboure (Mgr), 506.
Hoogworst (Mme d'), 535.
Hubin, 445, 571.
Hugo (Victor), 362.
Humanités, 465.
Humphry, 84.
Hus, 183, 305, 307, 334.

Ignace (Saint), 371, 509.
Industries pédagogiques, 472.
Instruction religieuse, 464, 475.
Issenheim, 95, 181, 567.
Izeure, 409.

Jaffre, 88.
Jansénisme, 218*, 478, 502.
Janssens, 56.
Janvier, 64, 341.
Japon, 295.
Jeanjacquot, 502.
Jennesseaux (Pierre), 198.
Jessé (de), 323.
Jeux de collège, 484.
Jocas (de), 95, 375, 432, 522, 550.
Jordan, 96, 108, 113, 136, 150*, 156, 275, 321, 324, 330, 375, 377.
Joubert, 448.
Jouen, 285.
Jouve, 398.
Jullien, 88.

Kardec, 92, 575.
Kenny (O'), 275.
Kentucky, 297.
Ker (Paul), 456, 472.
Kiang-Nan, 291.
Kingston, 300.
Klein, 438.

Laage (de), 89.
Labonde, 179, 287.
Laboré (Dr), 164.
Laboré (Francisque), 165.
La Chalotais, 58.
Lachaud (de), 237.
Lacombe (de), 344.
Lacordaire, 52*, 115, 255, 579.
Ladavière, 297, 301.
Lagrené (de), 291.
Lajudie (de), 492.
Lalouvesc, 116, 135, 200, 523.
Lambillotte, 245*.
Lambruschini, 14, 28, 44.

Lamoricière, 317, 491.
Lamothe-Vauvert (Mgr de), 98, 181.
Lamy, 533.
Langlottière, 176.
Languillat (Mgr), 291.
Lanneluc (Mgr), 504.
Laplesse, 80.
Larkin, 300.
Larnay (de), 444.
La Rochelle, 508.
Larroque, 212.
Lasteyrie (de), 242.
Latin (Enseignement du), 466.
Latour-Maubourg, 262.
Lattaquié, 263.
Laval, 18, 36, 175, 200.
Lauras, 440.
Laurençot, 165, 431, 497.
Laurent, 179.
Laurent de l'Ardèche, 366.
Laurentie, 341.
Lavigerie, 269, 323, 570.
Lavigne, 184, 213.
Leblanc, 205.
Lecanuet, 50, 337, 589.
Ledru-Rollin, 117.
Lefebvre, 84, 575.
Lehen (de), 157, 510.
Le Lasseux, 176,
Leleu, 180.
Lenormant, 57, 66* 255.
Léon (Jean), 477.
Le Puy, 59, 209.
Leroy-Beaulieu (Anatole), 337.
Le Sauce, 570.
Lesseps (de), 271.
Lherbette, 69.
Liban, 267.
Liberman, 304.
Liesse, 200.
Ligonnès (de), 422.
Liguori, 224, 251.
Lille, 187*, 573.
Limoges, 538*.
Longhaye, 488.
Lons-le-Saulnier, 546.
Loriquet, 196, 229.
Louis-Napoléon, 340.
Louis-Philippe, 29, 62, 114.
Louisiane, 301.
Louisville, 298.
Luiset, 299.
Lyon, 16, 29, 94, 118, 199, 454, 522, 566.
Lyonnard, 238.
Lyonnet (Mgr), 507, 512.

Maalhaka, 261.
Madagascar, 283, 528.
Madier de Montjau, 342.
Maduré (Mission du), 272.
Mahler, 439.
Mahony (O'), 253.
Maillard, 26, 32, 81, 83, 94, 110, 160, 230, 267, 274, 282, 323, 374, 433, 520, 526*, 594.
Mairot (Mlle), 548.
Maistre (Joseph de), 252.
Maisounabe, 135*, 143, 302,
Mâle (Émile), 243.
Malebranche, 140.
Mallet, 238.
Maresca (Mgr), 292.
Mariamettes, 270.
Marie-Amélie, 290.
Marion, 473.
Marquet, 84, 111.
Marquette, 148.
Marseille, 123, 128*, 454, 559.
Martel, 457.
Martin (Alexandre), 272.
Martin (Arthur), 91, 239*, 410, 446.
Martin (Chanoine), 410.
Martin du Nord, 9, 36, 87, 97.
Martin (Félix), 299.
Martin (Jean-Pierre), 140, 142*, 160, 231, 233*.
Martin (Louis), 124.
Maryland, 298, 335.
Massa, 296.
Massignac (de), 107.
Massonnais (Mgr), 207. 418, 516.
Mathieu (Mgr), 36, 208, 210.
Matignon, 88.
Maunoir, 181, 596.
Mauret, 537.
Maurice (Ile), 287.
Mazelier, 448.

Mazenod (Mgr de), 38, 129, 133, 219, 512.
Mazlum (Mgr), 261.
Mehay, 273.
Mélan, 122, 549.
Melun (de), 341, 372.
Mende, 422, 510.
Menjaud (Mgr), 569.
Menthon (Bernard de), 394.
Metz, 183, 184, 200, 437, 486, 566, 598.
Meyer, 440.
Mignon, 499.
Millériot, 575.
Millet, 206.
Mirabeau, 409.
Missions d'Outremer, 258, 333*.
Missouri, 301, 335.
Modeste, 568.
Molé, 252, 352.
Molin (Pierre), 550.
Mongré, 429, 480.
Monnet (Mgr), 287.
Monopole universitaire, 70.
Monsieur (Rue), 92.
Montalembert, 46, 49, 50*, 103, 106, 125, 255, 338, 349, 362, 372, 589.
Montauban, 415, 501.
Montciel, 549.
Monter (de), 246.
Montézon (de), 358.
Montfort (de), 307.
Montglat (Mme de), 495.
Montlozier, 220.
Montmorillon, 443.
Montpellier, 453, 521, 537.
Montpensier (Duc de), 328.
Montréal, 299.
Mont-Roland (N.-D. de), 394.
Morin, 185, 437.
Morlhon (Mgr de), 206, 543.
Mossoul, 271.
Moskowa (Prince de la), 105.
Moulins, 409.
Mulhouse, 572.
Mullois, 184.
Mustapha-ben-Omar, 315.

Nadaillac (de), 485.
Nampon, 238, 538, 543.
Nancy, 566, 569*.
Nantes, 169, 230.
Napoléon, 399, 492.
Naudo (Mgr), 35, 96.
Négapatam, 281.
Nègre, 111, 162*.
New-York (Collège de), 298, 597.
Neyraguet, 285.
Nicolas Ier, 99.
Nizard, 197.
Nobili (Père de), 322.
Nolhac (de), 488.
Nossi-Bé, 287.
Notre-Dame de France, 544.
Notre-Dame de la Treille, 244.
Notre-Dame de l'Ermitage, 546.
Notre-Dame de Myans, 552.
Notre-Dame du Puy, 542.
Nouvelle-Calédonie, 309.
Nouvelle-Orléans, 301.

Ogerdias, 170, 497, 530*.
Olier, 509.
Olivaint, 86*, 436, 466, 468, 471, 482.
Olivier (d'), 378.
Oran, 316*, 451.
Orfa, 271.
Orhand, 457.

Pailloux, 536, 555.
Palaidini, 294.
Pallu du Parc (Mgr), 508.
Parabère, 314.
Parieu (de), 349.
Parisis (Mgr), 32, 47, 340, 349, 352, 359, 361, 365, 369.
Pascalin, 317.
Passaglia, 157.
Passard, 482.
Patriotisme, 474.
Patrizi, 19.
Pau, 535.
Pavy (Mgr), 322*, 324, 453.
Payan (Auguste), 149, 319.
Payan (Jules), 117, 505.
Pélissier, 317.
Pellico (Francisco), 122, 166, 549, 556.

Pension, 462.
Périé, 27, 231, 432.
Périgueux, 418, 516.
Perrin (Chanoine), 181.
Persil, 220.
Pessard, 553.
Pestalozzi, 93.
Petit, 297.
Philippeville, 316.
Philosophie (Enseignement de la), 467.
Picot, 227.
Pie (Cardinal), 221, 443, 492.
Pie IX, 100, 124, 548, 592.
Pie X, 192.
Piérart, 428.
Piété, 476.
Pillon, 98, 387, 448, 468, 491.
Pimodan, 491.
Pitron, 129, 537, 538, 559.
Planchet, 261, 311, 321.
Plantier (Mgr), 579.
Plantaz, 88.
Plas (de), 297.
Plévin, 596.
Poiloup (abbé), 436.
Poissemeux, 293.
Poitiers, 443.
Poncelet, 284.
Pondichéry, 273.
Ponlevoy (de), 111, 309, 575, 580*.
Pont-a-Mousson, 438.
Portalis, 220.
Port-au-Prince, 309.
Port-Louis, 288.
Portugais (Schisme), 273.
Possoz, 187.
Postes (Rue des), 446.
Potot 193, 439.
Pouget, 238, 331.
Pougnet, 558.
Poujade, 263.
Poujoulat, 362, 578.
Pradt (de), 220.
Prairie (la), 299.
Prat (Jean-Marie), 244*.
Prilly (Mgr de), 35.
Providence (Collège de la), 383.
Prunières (de), 271.
Québec, 299.
Quesne, 511.
Quimper, 181, 219, 596.
Quinet, 66.

Raess (Mgr), 571.
Ramel, 536.
Ranquet (Henri du), 299.
Raspail, 368.
Ratio studiorum, 466, 471, 475, 494.
Ravignan, 7, 51*, 136*, 171, 173, 191 248, 353, 377, 406*, 561, 576.
Raze (de), 237.
Régnon (Marquis de), 357.
Renault, 58, 91, 194, 198, 206, 253, 573.
Renoir, 422.
Ressource (la), 286.
Retraites de collège, 480.
Reverseaux (Paul de), 225.
Revue des Deux Mondes, 77.
Reygnault, 261.
Riancey (Charles de), 318,
Riancey (Henri de), 341.
Ricadona, 261. 267.
Ricard, 39.
Rigaud, 311.
Ringot, 305.
Rion, 275.
Rivail, 92.
Rivet (Mgr), 548.
Rochefort, 217.
Rochemonteix (de), 490.
Rohan (cardinal de), 227, 502.
Rohrbacher, 502.
Romans, 512.
Rome, 122.
Roothaan, 11, 20, 22, 30, 101*, 105, 121, 123* 159, 173, 195*, 250, 277, 332, 379, 384, 487, 524, 587, 594, 603.
Rosmini, 140.
Rossi, 8, 19, 21, 30, 63, 125, 586.
Rostagnot, 148.
Rothenflue, 166.
Rouen, 186.
Rouquayrol, 425, 497.
Rousseau, 485.
Rousseau (Georges), 443.

Roux, 493, 496.
Rozaven, 6, 253, 355, 359, 549, 565.
Rozières (de), 422.
Rubillon, 2, 14*, 98, 121, 173, 375, 249, 564*, 585, 597.
Ryllo, 262.

Saida, 271.
Saint-Acheul, 18, 95, 175, 209.
Saint-Affrique, 433.
Saint-Augustin (Collège), 438.
Saint-Chamand, 520.
Saint-Clément (Collège), 437.
Saint-Cyr, 282.
Saint-Denys (Ile), 288.
Saint-Étienne, 397.
Saint-Exupéry (abbé de), 516.
Saint-Ferriol (de), 275.
Saint-Flour, 512.
Saint-Gabriel (Collège), 434.
Saint-Louis du Mont, 551.
Saint-Michel (Collège), 399.
Saint-Michel-de-Laval, 565.
Saint-Philippe du Roule, 45, 93.
Saint-Sardos (de), 274.
Saint-Vincent de Paul (Collège), 445.
Sainte-Croix du Mans, 581.
Sainte-Geneviève (École), 447.
Sainte-Geneviève (Montagne), 89.
Sainte-Marie (Canada), 299.
Sainte-Marie (Collège), 428.
Sainte-Marie des Champs, 169.
Sainte-Marie (Kentucky), 297.
Sala (Rue), 162.
Salinis (Mgr de), 382.
Salvandy (de), 64, 339.
Sandwich (Canada), 299.
Sarda-Garriga, 306.
Sarlat, 417.
Saussier, 448.
Savoie, 549.
Schrader, 157.
Sciences (Enseignement des), 465.
Séances académiques, 489.
Sécus (de), 98.
Seguin, 133.
Ségur (Mgr de), 535.
Séjourné, 211.
Séminaires (Grands), 501.
Sengler, 489.
Sergent (Mgr), 578.
Servière, 497, 540.
Servière (de la), 189.
Sèvres (rue de), 92, 139, 171, 575.
Sibour (Mgr), 173, 205, 579, 581.
Sibour (abbé), 341.
Simon (Jules), 340.
Sire (abbé), 543.
Smyrne, 265*.
Solages (de), 283.
Sonderbund, 106.
Soragna, 271.
Spelta (Mgr), 294.
Springa, 441.
Spring-Hill, 301.
Strasbourg, 182, 453, 567.
Studer, 177, 308, 418, 428, 435, 531*, 564.
Stumpf (Jean-Baptiste), 182, 439.
Stumpf (Pierre), 182, 306, 572.
Stumpf (Victor), 182.
Suffrage universel, 172.
Surveillants, 460, 483.
Swetchine (Mme), 57.
Syrie (Mission de), 260.

Tabaraud, 220.
Tananarive, 287.
Taupin, 88.
Tché-ly Sud-Est, 295.
Théatre de collège, 486*.
Theiner, 250.
Théologiques (grades), 503.
Thérèse (Ste), 238.
Thibaud (Mgr), 537.
Thierenbach, 182.
Thiers, 69, 339, 341*, 362, 371.
Thiollière, 537.
Thomas (St), 152.
Tissier, 130*, 318*, 560*,
Tivoli (collège de), 426, 492, 532.
Toronto, 300.
Toulemont, 237.
Toulon, 213.
Toulouse, 16, 95, 169, 428, 522, 534.
Tour d'Auvergne (Cardinal de la), 209.
Tourel, 394.

Tournesac, 179, 581.
Toussaint-Bravard, 118.
Toytot (de), 394.
Tracy (de), 213.
Trichinopoly, 282, 478.
Tuléar, 285.
Turquand, 439, 486, 571, 598.

Univers, 352, 370.

Vaillant (Maréchal), 440.
Valantin (Daniel), 131, 358.
Valantin (Louis), 112, 142, 254, 422.
Valence, 612.
Valgallier, 111.
Valmy (duc de), 57.
Vals, 59, 118, 123, 135, 144*, 521, 523, 540.
Vannes, 180, 220, 382, 386*.
Varlet, 205.
Vatimesnil, 49, 56, 84, 290.
Vaugirard, 435, 484.
Verdière, 87.
Veuillot (Louis), 86, 339, 356, 370.
Viansson-Ponté, 456.
Viérin, 515.
Villardel (Mgr), 263, 267.
Villefort, 238, 530.
Villefort (de), 123, 290.
Villefranche-sur-Saône, 430.
Villèle (de), 284.
Villiers du Terrage, 68.
Vincent de St-Bonnet, 112.
Viviers, 167, 205.

Wallon, 361, 365.
Woirhaye, 183.
Wurtzbourg (Théologie de), 152.

Xavériens, 270.

Yberville, 301.

Zaatcha.
Zahlé, 269.
Zi-Ka-Wei, 296

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

I. — D'après M. Guizot les Jésuites cherchent à éluder les dispositions soi-disant prises contre eux par le Saint-Siège. Comment ils ont accepté les concessions du P. Général. Fausses nouvelles. La vérité se fait jour peu à peu. Entrevue du comte Beugnot avec M. Guizot. Le ministre déclare sa volonté que la Note du 6 juillet soit obéie en toute rigueur. Les Jésuites doivent s'exécuter eux-mêmes. Circulaire du ministre des Cultes. Page..... 2

II. — Le Provincial de Paris va à Rome combattre les concessions adoptées en principe. Etranges perplexités du P. Général. Il révoque d'abord les concessions, puis les maintient. Circulaire du P. Rubillon à son retour de Rome. La dispersion à Paris, à Lyon, à Saint-Acheul, à Laval. Rossi continue d'intriguer à Rome. Il se plaint du retard des Jésuites à se disperser. Page.. 11

III. — Rossi annonce à Guizot un triomphe complet : Le « drame » touche à son dénouement ; le Pape, d'après lui, intervient pour contraindre les Jésuites à l'obéissance. Supplique du P. Roothaan à Grégoire XVI. Réponse du Pape. Le *nec plus ultra* des concessions est atteint. De fait on ne va pas plus loin. Le Gouvernement paraît se contenter de sa « victoire ». Récompense des négociateurs. Page..... 19

IV. — L'attitude de l'épiscopat à l'égard de la Compagnie pendant la tempête déchaînée contre elle. Mgr Parisis, évêque de Langres. Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse. L'archevêque d'Avignon, les évêques de Châlons et de Chartres offrent leurs palais épiscopaux aux Jésuites, dans le cas où ils seraient expulsés de leurs maisons. Embarras de M. Martin du Nord. Les évêques supplient le Pape de repousser les demandes du Gouvernement, Mgr de Mazenod. Dévouement du Nonce Fornari pour la Compagnie de Jésus. Page..... 32

V. — L'archevêque de Paris entre dans les vues du Gouvernement. Il voudrait incorporer les Jésuites au clergé paroissial. Déclaration du Cardinal Secrétaire d'Etat à l'encontre des prétentions

de Mgr Affre. Rigueurs de l'archevêque à l'égard des Jésuites dispersés. Protestation de Montalembert. Jugement de Mgr Parisis. Mgr Affre, sur le point de mourir, regrette sa conduite à l'égard des Jésuites. Page..... 41

VI. — Les défenseurs de la Compagnie. L'abbé Dupanloup. Montalembert et le P. de Ravignan. Lacordaire engage Montalembert à se séparer des Jésuites. Les griefs de Montalembert contre la Compagnie. Vatimesuil, Cormenin, Cauchy, Champagny, etc... La dernière héritière de La Chalotais. La prière des petits et des humbles. Page..... 48

CHAPITRE II

I. — Les derniers mois de 1845. Manœuvres du Gouvernement et appréhensions des Jésuites. Ordonnance de M. de Salvaudy pour la réforme du Conseil de l'Université. Suspension du Cours de M. Quinet. Agitation contre M. Charles Lenormant. Nouveau débat aux Chambres sur les Jésuites au commencement de 1846. Thiers et le *certificat d'études*. Déclaration sensationnelle d'Agénor de Gasparin. Discours de M. Guizot. Un « esprit nouveau ». La question des Jésuites enterrée. Guizot et la Compagnie de Jésus; l'homme d'État prétend l'avoir sauvée. Dernières tentatives de ses adversaires. Page..... 61

II. — Les consolations des Jésuites français dans la tempête déchaînée contre eux. Le Pape Grégoire XVI à Tivoli. Les évêques et le clergé. Nombreuses stations quadragésimales. Le P. de Ravignan continue les Conférences à Notre-Dame. Affluence extraordinaire de novices. Pierre Olivaint. Charles Verdière, Jean Caubert, Ambroise Matignon; etc., etc. Page..... 81

III. — La dispersion. A la rue des Postes. Les Jésuites reviennent à leur maison de la rue de Sèvres. Allan Kardec. A Lyon. Dans les noviciats : Dôle, Saint-Acheul, Avignon; les novices transférés au *Carignano*. Laval : Attitude énergique de Mgr Bouvier. Le noviciat transféré à Vannes. Le contre-coup de la tempête à Brugelette. Page..... 89

IV. — Mort de Grégoire XVI. Pie IX et ses réformes. Les Jésuites accusés d'opposition au nouveau Pontife. Le Père Roothaan et le *Courrier français*. Protestation des Pères Procureurs. Travestissement de la protestation à la Chambre des Pairs. A Fribourg. Fermeture violente du pensionnat. La « Conférence de Chieri ». Affaire de la presse *autographique* de Lyon. Un gros procès pour une petite affaire. Six mois de prison, 10.000 francs d'amende. Le jugement est réformé par la Cour d'Appel. Le Procureur du Roi porte la cause en Cassation. Page..... 99

V. — La Révolution de février 1848, sociale, libérale et respectueuse de la religion. La Révolution et les Jésuites. Incohérence. Attitude sympathique des autorités dans plusieurs villes. Ledru-Rollin et ses *commissaires*. Toussaint-Bravard au Puy, Emmanuel Arago à Lyon, La Boissière à Avignon. Dispersion momentanée. En Belgique. « Le vœu de Brugelette ». Dans les États Sardes. Dissolution des collèges de Chambéry et de Mélan. La Révolution à Rome. Les Jésuites menacés. Le Père Roothaan part pour un exil de deux ans. Page..... 114

CHAPITRE III

I. — Le Général des Jésuites en France, 1848-1850. Il visite les maisons de la Compagnie. Marseille est son port d'attache. La résidence de Marseille en 1848; sa nouvelle installation. Bénédiction de l'église. Le *cercle religieux*. Le P. Nicolas Tissier. Le P. Barthès et la Congrégation de N.-D. de Compassion. Le choléra en 1849. Vals et le P. Maisonnabe. Le P. Joseph Bon. Le P. de Ravignan et ses leçons sur l'éloquence sacrée. Page..... 128

. — L'ontologisme à Vals. La théorie ontologiste. Les précurseurs. Un *maître*, le P. Jean-Pierre Martin. L'influence qu'il exerce; l'enthousiasme de ses disciples. Inquiétudes provoquées par le « système de Vals ». Le P. Boulanger, le P. Grivet. La question déférée à Rome. La situation en 1848. Affluence de professeurs et de scolastiques étrangers. Le P. Roothaan pressé de donner une décision temporise. Le P. Jordan, Provincial de Lyon, fait à Vals une déclaration troublante. La question des *feuilles* de cours. Les professeurs ontologistes restent sur leurs positions. Leur enseignement soumis à l'examen de théologiens qualifiés. Premiers indices d'une désapprobation autorisée. Décisions conciliatrices du P. Passaglia. Les Assistants réclament et se prononcent énergiquement contre le « système ». Ordonnance du P. Roothaan du 6 janvier 1850. Soumission édifiante de ceux qu'elle atteint. Page..... 140

III. — A Lyon. Le P. Louis Nègre. La congrégation des jeunes ouvrières de N.-D. de Fourvière. L'œuvre militaire. Le P. Roothaan à Dôle. Le scolasticat italien. Le P. Pellico. Le P. Roothaan à Avignon; à Aix. L'église de l'ancien collège enfin rendue au culte. Castres, Toulouse. Gatien-Arnoult et les Jésuites. Prospérité de leurs œuvres à Toulouse. Le P. Roothaan à Paris. Les Jésuites aux élections politiques. Bienveillance de Mgr Sibour à l'égard de la Compagnie. Le choléra. Le noviciat de Saint-Acheul. Page..... 161

IV. — Le scolasticat de Saint-Michel à Laval n'est pas troublé par la Révolution. Mort du P. Debrosse. M. Le Lasseux. A Angers. Épisode de 1844. Attaques de l'avocat général Belloc contre les

Jésuites. Ripostes de leurs défenseurs. Progrès de la résidence. Consécration de l'église. A Nantes. L'affection des classes populaires sauvegarde des Jésuites. Le P. Roothaan à Vannes. La vénération publique pour le P. Leleu. A Quimper. Le P. Julien Maunoir. Le P. Roothaan dans les maisons de l'Est et du Nord. La Révolution de 1848 et les Jésuites à Strasbourg. A Metz : Les progrès de la résidence. A Rouen. A Lille : Les difficultés du début s'apaisent. Page..... 175

CHAPITRE IV

I. — Au seuil d'une ère nouvelle. Coup d'œil sur le passé. Les *Exercices spirituels* moule du disciple d'Ignace de Loyola. Ferveur des nouveaux Jésuites pour le livre de leur Bienheureux Père. Le P. de Ravignan, l'homme des Exercices. Découverte de l' « Autographe ». Le P. Roothaan le traduit en latin et le publie. Différentes traductions françaises et adaptations. Comment donner les *Exercices* aux gens du dehors. Les retraites fermées, privées ou collectives, dans les maisons de la Compagnie. Les retraites pastorales. Prédicateurs de retraites pastorales : PP. Charles Gloriot, Goudelin, Maillard, Barrelle, de Ravignan, etc. Deux prédicateurs hors ligne : Le P. Maxime de Bussy et le P. Pierre Chaignon. La prédication des Exercices pour les fidèles. La Mission aux Bagnes en 1849 et 1850. Page..... 191

II. — La lutte contre la tradition janséniste. Le clergé de France imbu de doctrines jansénistes. Les conséquences funestes du rigorisme. Les Jésuites les rencontrent partout. Comment ils les combattent. Leur rôle particulièrement ingrat. La Théologie morale d'Alphonse de Liguori. Il est canonisé en 1839. L'abbé Gousset entre dans la lice. Déroute définitive du jansénisme doctrinal dans le clergé français. Page..... 218

III. — Pendant la période qui suit la restauration de l'Ordre les Jésuites ne peuvent s'adonner à la composition des livres. Ils fondent des *Bibliothèques de Bons livres*. Le P. Loriquet. L'œuvre de la *Correction des Livres*. Plaintes sur le manque de prêtres écrivains. Publications des Jésuites français de 1830 à 1850. Le P. Jean-Pierre Martin et le *Traité du mariage*. Le P. Jean-Pierre Gury et son œuvre théologique. Merveilleux succès du *Compendium*. La *Concordance* de la Sainte-Ecriture. Le P. Marcel Bouix et les œuvres de sainte Thérèse. Les PP. Arthur Martin et Charles Cahier. La *Monographie de la Cathédrale de Bourges*. *Les Mélanges d'Archéologie*. *Les Caractéristiques des Saints*, etc... Le P. Jean-Marie Prat, historien. Le P. Louis Lambillotte et la restauration du chant grégorien. Le P. de Ravignan écrivain : *Clément XIII et Clément XIV*. Tentatives des Jésuites français sous la Monarchie de juillet pour créer une Revue. Pourquoi elles n'aboutissent pas. Page..... 229

CHAPITRE V

I. — La reprise des Missions d'outre-mer. Les nouveaux Jésuites émules de leurs devanciers dans l'apostolat auprès des infidèles. La Mission d'Orient. Les premiers missionnaires abordent en Syrie en 1831. Établissements au Liban. Les Lazaristes à Antoura. Mauvais vouloir du Gouvernement français. Manœuvres de M. Guizot pour évincer les Jésuites. On leur offre le collège de Smyrne; M. Guizot le fait attribuer aux Lazaristes. Les entraves et les difficultés de toute sorte n'arrêtent point les Jésuites. Hésitations et tâtonnements des premières années. Période troublée après 1850. Effervescence du monde musulman. Massacres de 1860. Cinq Jésuites mis à mort. L'œuvre accomplie. Quelques ouvriers de la première heure. Le « saint P. Estève ». Page..... 258

II. — La Mission du Maduré. Le schisme goanais. Tribulations des missionnaires à leur arrivée. Le choléra les moissonne. L' « Appel aux Braves ». Nouvelles victimes. Une cruelle expérience rend les missionnaires plus prudents. Le P. Joseph Bertrand en Europe. Un premier vicaire apostolique. Résistances du P. Général. Mgr Canoz. Le collège Saint-Joseph. Page..... 272

III. — Mission de Madagascar. Les origines. Les abbés de Solages et Dalmont. L'abbé Dalmont demande le secours de la Compagnie. Les trois premiers Jésuites missionnaires débarquent à Bourbon. Tentatives sur la Grande-Terre. Dans la baie de Saint-Augustin. A Tuléar. Mort de l'abbé Dalmont et de l'abbé Monnet. Les Jésuites aux Petites-Iles. Le Père Jouen. Première messe à Tananarive. Page..... 282

IV. — Mission de Chine. Requête des chrétiens chinois. Mgr de Bési demande et obtient des auxiliaires Jésuites. Le P. Claude Gotteland. Le P. François Estève. La reine Marie-Amélie. Voyage de quatorze mois. Les vues du vicaire apostolique incompatibles avec la vie religieuse. Sa démission. Mgr Maresca. On constate que la situation est intolérable. Nécessité de donner à la Mission un vicaire apostolique choisi parmi les religieux. Le P. André Borgniet, vicaire apostolique du Kiang-nan. Le Tché-ly Sud-Est. Mgr Languillat. Il faut renoncer à aller au Japon. Page..... 288

V. — Mission de l'Amérique du Nord. Les collèges de Sainte-Marie et de Louisville au Kentucky. Le P. Boulanger, Visiteur et Supérieur. La Compagnie à Fordham. Le collège de New-York. Page. 297

CHAPITRE VI

I. — La loi de 1850. Les élections de 1846. « Du devoir des catholiques dans les élections ». Cent quarante députés élus sur le programme de la liberté d'enseignement. Nouveau projet Salvandy. La Constitution de 1848 proclame l'enseignement libre. Le comte

de Falloux ministre de l'Instruction publique. La Commission extraparlementaire pour la préparation de la loi de liberté. Thiers s'engage à la défendre. Il est élu président. Travaux de la Commission. Thiers et Dupanloup. La question des Jésuites. Le projet devant la Commission parlementaire. Le Cabinet du 31 octobre. M. de Parieu succède au comte de Falloux. Page..... 337

II. — Le projet de loi est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Législative. Reproches qu'il soulève chez les catholiques. Opposition de Louis Veuillot et de l'*Univers*. L'*Ami de la Religion* le défend avec chaleur. L'abbé Combalot accuse le Père de Ravignan auprès du Père Général. Réponse du Père de Ravignan. Le Père Deschamps et sa *Lettre à un Représentant*. L'attitude des Jésuites. Le projet de loi n'est pas ce qu'ils espéraient. Jugement du Père Rozaven et du Père Roothaan. Page..... 350

III. — Discussion du projet Falloux à l'Assemblée Législative. M. Barthélemy-Saint-Hilaire ne veut pas admettre les Jésuites au bénéfice de la liberté. Mgr Parisis. Victor Hugo repousse la loi parce qu'elle est *cléricale :* « Ignace est l'ennemi de Jésus ». Pascal Duprat. Thiers défend le projet. La discussion s'échauffe. Seconde délibération et discussion des articles. Amendement Bourzat : Les Congrégations non reconnues par l'État seront exclues. Mgr Parisis se déclare solidaire des Jésuites. Emmanuel Arago les repousse parce qu' « ils ne sont pas Français ». Discours de Thiers. La majorité vote l'ensemble de la loi. Abstention de Mgr Parisis. Opinions divergentes parmi les catholiques sur la loi de 1850. Le *pour* et le *contre*. Ce qu'en pensent les ennemis de l'Église. Page..... 360

IV. — Le verdict de l'expérience. La multitude d'établissements libres d'enseignement secondaire ouverts au lendemain de la loi. Les Jésuites appelés partout. Plus de cinquante demandes non acceptées. Le collège d'Avignon s'ouvre avant le vote de la loi. Organisation improvisée. On ne se préoccupe pas d'assurer les ressources. Le Père Gabriel Bouffier. Commencements du collège d'Amiens. L'externat et la question de la rétribution scolaire. On est obligé d'en venir au pensionnat. Le Père Guidée. Débuts laborieux. Le collège de Vannes. Mêmes difficultés qu'à Amiens et même conclusion. Le pensionnat est un mal nécessaire. L'externat à Vannes. Le Père Pillon. Le collège de Dôle : Débuts timides. Idéal des anciens jésuites, et illusions de leurs successeurs. Phases pénibles et succès postérieurs. Notre-Dame de Mont-Roland. Construction du sanctuaire. Page..... 373

CHAPITRE VII

I. — Les Jésuites appelés à Saint-Étienne avant la révolution de 1848. Origines du collège Saint-Michel. Le Père Amédée de Damas. Ses plans trop grandioses. Inquiétudes des catholiques pour l'avenir

de la liberté d'enseignement. Le Père de Damas chez le prince-président. Le futur empereur à Saint-Étienne. Il promet sa protection. La fermeture de Saint-Michel. Débuts pénibles. Un grand bienfaiteur, M. Gérin. Les Cours de sciences déterminent une ère de prospérité. Page 397

II. — L'abbé de Dreux-Brézé nommé évêque de Moulins. Le Petit Séminaire d'Iseure. Le chanoine Martin. L'évêque remet le Petit Séminaire à la Compagnie de Jésus. Opposition du Gouvernement. Organisation du collège. Inconvénients du système de la juxtaposition des deux établissements. Vocations religieuses des élèves du Petit Séminaire. L'évêque demande une résidence de la Compagnie à Moulins. Les séminaristes auxiliaires au collège. Mgr Doney confie aux Jésuites le Petit Séminaire de Montauban. Le Père Contamin. Mélange de « l'élément ecclésiastique et de l'élement laïque ». Ses conséquences fâcheuses; le Grand Séminaire ne se recrute plus. Page 409

III. — Le Petit Séminaire de Sarlat. Mgr George Massonnais y appelle les Jésuites. La question de propriété. Bâtiments inhabitables. Dévouement de l'évêque. Projet de transfert du collège à Périgueux. Mort de Mgr Massonnais. Le château d'Hautefort. Mgr Dabert. Arrangement au sujet de l'immeuble de Sarlat; il passe en la possession des Jésuites. Opposition du ministre des Cultes. Situation inextricable. Le Conseil municipal de Mende confie aux Jésuites le collège de la ville. Le contrat devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le Père Louis Valantin. Un épisode *sensationnel*. Le collège prospère dans la pauvreté. Chicanes de l'administration universitaire. Conditions inacceptables. Les Jésuites se retirent. Page 417

IV. — Les débuts du collège de Bordeaux. La Grande-Sauve. Le cardinal Donnet. Acquisition du domaine de Tivoli. La construction du nouveau collège. Trop de magnificence. Le Père Piérart. La fin de Tivoli. — Le collège Sainte-Marie de Toulouse. Ses débuts et ses progrès rapides. Le Caousou. En « l'an I de la liberté» la Compagnie de Jésus a ouvert onze établissements d'enseignement secondaire. Page 425

V. — Le collège de Mongré. Mme de la Barmondière. Le vieux château abrite l'établissement naissant. Construction du nouveau collège. Le joyau de la Province de Lyon. Une espièglerie durement réprimée. Le Père Edouard de Bouchaud. A Saint-Affrique. Origines du collège. Les habitants éconduits d'abord font jouer de puissantes intercessions. Un désir exprimé par le Pape. Un modeste collège qui fait belle figure. Page 429

VI. — Le collège de Vaugirard. L'abbé Poiloup. La maison de M. Olier. Après bien des hésitations et des retards, l'établissement passe aux Jésuites sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Rectorat du P. Olivaint. Prospérité du collège et embarras

financiers. — A Metz. Mgr Dupont des Loges. Il appelle les Jésuites à l'institution Saint-Augustin. Les PP. Léon Turquand et Jean-Baptiste Stumpf. Épreuves du début. Acquisition de l'ancienne abbaye de Saint-Clément. Le nouveau collège. Appel épiscopal à la population du diocèse. Metz ville militaire. On demande un Cours préparatoire pour les futurs officiers. Il est enfin accordé. Services rendus par cette institution. — Origines du collège de Poitiers. Mgr Pie projette d'établir les Jésuites à Thouars. L'institution Saint-Vincent-de-Paul. Construction du collège Saint-Joseph. Lourde charge financière. Le Père Élesban de Guilhermy. Page..... 435

VII. — L'immeuble de la rue des Postes sur le point d'être abandonné. Fondation de l'École préparatoire de Sainte-Geneviève. Ses progrès rapides. Elle prend la tête de tous les établissements similaires. Caractère distinctif de cette maison. Le Père Ducoudray. Un acte d'énergie. *Quaerite primum regnum Dei.* Les élèves de la rue des Postes à l'armée. La guerre de 1870. — Le collège d'Oran. Les généraux Pélissier et Cousin-Montauban. Rivalité entre Oran et Alger. — Oran l'emporte. — Quatorze fondations en quatre ans. Pourquoi il n'y en eut plus d'autre jusqu'à la fin de l'empire. La liberté pour les Jésuites n'est pas la liberté. Page..... 446

CHAPITRE VIII

I. — Coup d'œil sur l'intérieur des collèges de la Compagnie de Jésus. Le personnel. Le Père Recteur. Le Père Préfet. Le Père spirituel. Les professeurs. Les surveillants. La question des surveillants dans l'Université et chez les Jésuites. La question de l'internat. Le collège d'autrefois. On essaie de revenir à l'ancien système. Pourquoi on ne réussit pas. Le prix de la pension. Page..... 456

II. — L'enseignement dans les collèges des Jésuites. La liberté n'est qu'apparente. Résultat en ce qui concerne l'instruction religieuse. Asservissement aux programmes officiels. Les Jésuites défendent les *bonnes lettres*. L'enseignement scientifique devrait être remis à plus tard. L'étude de la langue latine. Efforts des Jésuites pour la maintenir à son rang. L'enseignement de la Philosophie objet d'une réaction semblable. Le baccalauréat. Les succès des élèves des Jésuites. Comment leurs détracteurs les expliquent. Ce qu'il en est en réalité. Page..... 463

III. — La méthode pédagogique des Jésuites. L'émulation fort en honneur chez eux. L'éducation. Comment ils l'entendent. Ce n'est pas affaire de « belles manières ». Former des chrétiens. Ce que cela veut dire. Les moyens. D'abord l'instruction religieuse. La piété. Les pratiques de piété. Prescriptions du *Ratio studiorum*. Les congrégations au collège. La pratique des sacrements. L'éducation de la charité. Les retraites. Page..... 471

IV. — La discipline. L'école libérale. Les principes des Jésuites en cette matière. Encore les surveillants. « Dorer les barreaux de la cage ». Réaction contre la mollesse des mœurs contemporaines. Les *sports* ou jeux de collège. L'importance qu'on y attache chez les Jésuites. Les grands congés. Le théâtre au collège. Divergence d'opinions à cet égard. Les Jésuites français en maintiennent l'usage modérément. Il tend à disparaître. Les séances académiques. Page..... 481

V. — Pourquoi l'histoire des collèges de la Compagnie de Jésus ne prête pas aux développements littéraires. Quelques faits. Le gouvernement impérial retire l'une après l'autre les mesures libérales de la loi de 1850. Les Jésuites ramenés au régime de l'autorisation préalable. Affaires d'Italie. Le pape menacé fait appel au dévouement des catholiques. Les élèves des Jésuites aux zouaves pontificaux. Épisode de Tivoli. Deux Jésuites traduits en justice. La « verge » dans l'éducation autrefois et aujourd'hui. Menaces contre les collèges des Jésuites. Le baron Dupin se fait leur apologiste. La question financière dans les établissements libres d'enseignement secondaire. Page..... 489

VI. — Les Grands Séminaires. La Compagnie de Jésus hésite à en accepter la direction. Mgr Doney et le Grand Séminaire de Montauban. Le Père Pierre Jeanjacquot. Projet de Faculté de Théologie. Les Jésuites au Grand Séminaire de Dax. Mgr Lanneluc le transfère dans la ville épiscopale d'Aire-sur-l'Adour. Mgr des Essarts confie à la Compagnie de Jésus le Grand Séminaire de Blois. Grande émotion dans la ville et le diocèse. Mgr Pallu du Parc. Visite de Mgr Dupanloup. Le Père Michel Fessard. A Mende. La lutte contre l'esprit janséniste et gallican. A Valence. Conflit entre Mgr Lyonnet et l'évêque de Marseille. Les Jésuites au Grand Séminaire de Romans. Mgr Dabert appelle les Jésuites à Périgueux. Le Grand Séminaire sous leur direction. Incident lugubre et longue paix. Page..... 501

CHAPITRE IX

I. — L'année 1850 est pour la Compagnie de Jésus en France une date heureuse. De nombreuses maisons lui sont offertes. Les noviciats se remplissent. On prépare la division de la Province du Midi. Décret du 7 août 1852. L'attribution du scolasticat de Vals à la Province de Toulouse provoque des réclamations. Mort du Père Général Jean Roothaan. Le Père Beckx élu pour lui succéder. Le Père Maillard, premier Provincial de Toulouse. Son activité. Son voyage à Rome pour l'élection du Général. Son retour à Toulouse. Sa maladie et sa mort. Page..... 520

II. — Le Père Maurice Ogerdias, Provincial de Toulouse. Sa répugnance pour le commerce épistolaire. Le Père de Villefort est

envoyé comme Visiteur. Le Père Frédéric Studer troisième Provincial de Toulouse. Il change le mode de propriété. La nouvelle résidence de la rue des Fleurs. Construction et décoration de l'église. Le noviciat à la rue de l'Inquisition. Établissement des Jésuites à Pau. Floraison d'églises : Bordeaux, Montpellier, Limoges. Un noviciat à Vals. Prospérité du scolasticat. Travail intense des missionnaires. Le Jubilé de 1853. Érection du monument de Notre-Dame de France. Les PP. Ducis et Nampon. Page. 530

III. — Le Père Joseph Bon, Provincial de Lyon. Son programme de gouvernement. Fondation de Notre-Dame de l'Ermitage à Lons-le-Saunier. La résidence de Dijon. La Savoie est rattachée à la Province de Lyon. Les Jésuites à Chambéry, puis à Notre-Dame de Myans. Établissement d'un noviciat à Clermont-Ferrand. Mort du Père Barrelle. Page..... 544

IV. — Construction de la maison de Fourvière, d'abord destinée au Troisième An. Le Père Gautrelet Provincial y transfère le scolasticat d'Aix. Le noviciat enlevé d'Avignon. Protestations que soulève cette mesure. A Marseille. Le *Cercle religieux*. Son extraordinaire prospérité. Le Père Nicolas Tissier. La galerie de tableaux du *Cercle*. Page..... 555

V. — Projet de division de la Province du Nord. Provincialat du Père Rubillon. Le Père Studer lui succède. L'œuvre de Saint-Joseph pour les Allemands à Paris. Le Père Jean Chable. Fondation de la résidence de Nancy. Opposition du clergé. Fondation à Brest. A Strasbourg : Projet de collège. Grande activité à la résidence. Mission dans le Grand-Duché de Bade. A Lille comme à Marseille l'établissement d'un collège est arrêté par l'autorité épiscopale. Page..... 564

VI. — Les Jésuites à Paris en 1850. Le *Jésus* de la rue de Sèvres. Les PP. Millériot, Lefebvre, de Ponlevoy. Dernières années du Père de Ravignan : Le Carême des Tuileries. Sa mort et ses funérailles. Sa *Vie* par le Père de Ponlevoy. Le Père Joseph Félix Conférencier de Notre-Dame. Le Père de Ponlevoy, Supérieur à la rue de Sèvres. Construction de l'église et de la résidence. Difficulté avec l'administration diocésaine. Bel exemple d'humilité du Père de Ponlevoy. Page..... 575

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Note du R. P. Rubillon, Assistant de France à Rome. Page.... 585

II. — A propos d'une lettre de Montalembert. Page..... 589

III. — Déclaration des Pères Procureurs de la Compagnie de Jésus au Pape Pie IX. Page..... 592

IV. — Vœu de Brugelette. Page..... 593

V. — *Ordinatio a R. P. Joan. Roothaan pro studiis superioribus ad R. P. Lud. Maillard Praep. Prov. Lugd. 6 Jan. 1850.* Page... 594

VI. — Sur le tombeau du P. Julien Maunoir. Page..... 596

VII. — Sur le collège de New-York. Page..... 597

VIII. — Programmes des drames latins donnés au collège de Metz en 1856 et 1857. Page..... 598

IX. — Une séance académique. Page..... 600

X. — *Decretum divisionis Provinciae Lugdunensis.* Page..... 603

XI. — Lettre sur l'élection du T. R. P. Beckx, Général de la Compagnie de Jésus. Page..... 603

XII. — Les Supérieurs de 1814 à 1850. Page..... 605

Table des noms de personnes, de lieux, d'institutions, etc. Page..... 616

PARIS. — IMP. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17. — S. — 10-19.

Les Luttes présentes de l'Église (*Pro Petri Sede*), par Yves de la Brière. *Quatrième Série : Janvier 1916 - Décembre 1917.*

Table. — I. *La Diplomatie pontificale* (1916 et 1917). — La lettre de Benoît XV au Cardinal-Vicaire. — Neutralité politique et Neutralité morale. — Diplomatie pontificale et Pacification religieuse : Rome et la Serbie. — Le « Consistoire français ». Actes et paroles de Benoît XV. — Les relations avec le Vatican. Pourquoi la France doit les renouer. — L'offre de médiation diplomatique de Benoît XV. Le vrai caractère du Message pontifical. — Les puissances belligérantes et la médiation pontificale : Les réponses au Message. — La question des Lieux Saints : Traditions françaises et fidélité romaine. — II. *Politique religieuse en France* (1916 et 1917). — Manifestations catholiques : Pour les vivants et pour les morts. — En marge de l'Union sacrée : La « Rumeur infâme ». Un délit de prédication. — La loi sur les Œuvres de guerre. Le droit d'association et le législateur. — Les Prêtres-soldats : L'attitude des deux Chambres. — Les Orphelins de la guerre : La loi sur les « pupilles de la nation ». — III. *Exemples du Passé. Perspective de l'Avenir.* — Le centenaire du Père Olivaint (1816-1916) : Normalien, Educateur, Témoin du Christ. — La Restauration de la Famille : Pour une plus grande France, la plus grande famille. — Réformes nécessaires. Le programme des publicistes chrétiens. — L'organisation des forces catholiques : Action religieuse et défense de l'Eglise. — Index des noms cités.

1 vol, in-8 écu (510 p.), **9** fr.; *franco*..... **9** fr. **50**

Le Gouvernement de l'Église, par le R. P. Gustave Neyron, S. J.

Table. — Le gouvernement de l'Eglise et les idées modernes; La loi de succession de l'Eglise romaine; Ultramontanisme et traditions locales; L'Eglise et le pouvoir absolu; L'Eglise et le gouvernement de la pensée; Le gouvernement de l'Eglise et la vie des âmes. Appendices : Le Concile du Vatican et son œuvre; Les catholiques et la tolérance.

1 vol. in-8 couronne (viii-348 pp.), **6** fr.; *franco*..... **6** fr. **25**

Madame de Villeneuve, née Marie L'Huilier d'Interville, fondatrice et institutrice de la Société de la Croix (1597-1650). *Essai documentaire d'après des sources inédites,* par le P. de Salinis, S. J. 1 vol. in-8 carré (xix-547 pp.), **7** fr. **50**; *franco*..... **8** fr. »

La Révérende Mère Marie-Paul de Sion (Marie-Léonie Hibon), Supérieure générale des religieuses de Notre-Dame de Sion (1831-1903). 1 vol. in-8 couronne (190 p.). **2** fr. **40**; *franco*..... **2** fr. **65**

L'homme de la divine Providence. — **Gabriel Deshayes,** ancien curé de Saint-Gildas d'Auray, supérieur général des missionnaires de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse, fondateur de plusieurs Congrégations religieuses, par M. le Chanoine Al. Crosnier, .ice-recteur des Facultés de l'Ouest. 2 volumes in-8 écu avec portraits, **12** fr.; *franco*..... **13** fr. »

Du même auteur :

Les Maisons de Retraite avant et après la Révolution française. Une Dame de la Retraite de Quimper, martyre de la Terreur. Victoire Conen de Saint-Luc (1761-1794). 1 vol. in-8 écu (423 p.), **6** fr.; *franco*..... **6** fr. **50**

Paris. — Devalois, 144 av. du Maine (11 dans le passage)